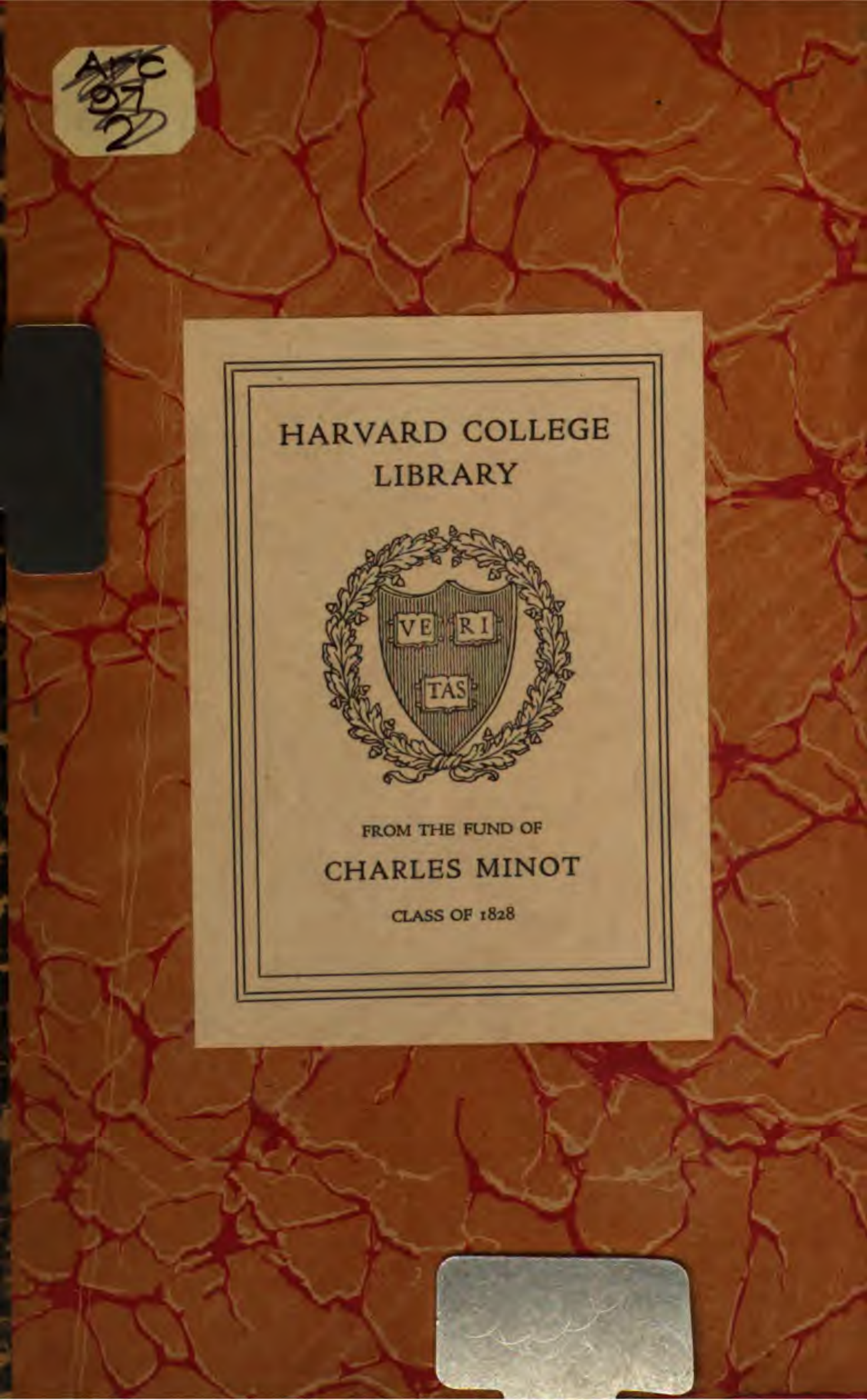




CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIVe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PARIS EN 1867

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

Le Compte-rendu du Congrès paraît chaque année au mois de mai. Le prix de la cotisation des membres souscripteurs est de 10 fr.

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1868

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PARIS EN 1867.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIVe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PARIS EN 1867

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1868

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général*.

Ch. VASSEUR, *Secrétaire-adjoint*, à Lisieux.

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *Trésorier*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)

1re *DIVISION*.—NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT, à Lille.

ALARD, banquier, à Dunkerque.

BONVARLET (A.) fils, consul de Danemark, id.

* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.

COURMACEUL, ancien juge de paix, à St-Amand.

* COUSIN, ancien magistrat, président de la Société dunkerquoise et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

HONORÉ (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, id.

LANSHEERE (l'abbé), curé-doyen de Gravelines.

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire,

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 30 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter 15 fr. à leur cotisation annuelle.*

président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.

LEFEBVRE, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai.

LEROY, architecte, à Lille.

MINART, conseiller à la Cour impériale de Douai.

NYS, propriétaire, à Dunkerque.

PERRAULT (Ernest), paléontologiste, id.

PREUX, avocat-général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

TAILLIAR, président honoraire à la Cour de Douai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS (le comte de), à Lille.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

VERNIMMEN (Jean-Marie), propriétaire, à Cassel.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

VOGELSANG (Charles de), id.

WILBERT (Alc.), président de la Société d'émulation, à Cambrai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

ALT, artiste-peintre, à Rinxent.

CARDEVACQUE (Alphonse de), propriétaire, à St-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* DOVERGNE, à Hesdin.

GIVENCHY (Charles de), à St-Omer.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Seninghem.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d') fils, à Souchez.

HAIS (E. du), au château de Courset.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Alexandre-Désiré), archéologue, à Samer.

QUANDALLE (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.

SOUQUET (Achille), à Étaples.

* VANDRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens.

* Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation, à Abbeville.

* Chassepot (le comte Léon de), à Amiens.

* Corblet (l'abbé), chanoine honoraire, historiographe du diocèse, id.

Cosette-Émont, propriétaire, id.

Delfortrie fils, architecte, id.

Dumas (Charles), filateur, à St-Acheul-les-Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

Ermigny (d'), à Péronne.

Herbault, architecte, à Amiens.

* Jourdain (l'abbé), chanoine, id.

Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* Mennechet (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil, id.

Morgan (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Valois (Georges), sous-préfet, à Péronne.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

Auray (le comte d'), sous-préfet de Senlis.

* Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

Beauvillé (Victor de), propriétaire à Montdidier.

Bruslé, peintre, à Senlis.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

Dupuis, secrétaire du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé.

Latteux (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-St-Firmin.

Lécot (l'abbé), directeur de la *Foi-Picarde*, vicaire, à Noyon.

Le Franc (l'abbé), professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.

Magne (l'abbé), supérieur de l'Institution St-Vincent, id.

* Marsy (Arthur de), conservateur honoraire du musée, élève de l'École des Chartes, à Compiègne.

Martinval, curé de St-Morainville.

Mathon, archiviste, à Beauvais.

Ponthieux (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

* Vuatrin, avocat, à Beauvais.

Weil, architecte du gouvernement, id.

2e *DIVISION.* — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire: * M. GOMART, inspecteur de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

AISNE.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

BAILLANCOURT (Gustave de), à St-Simon.

CHAUVENET (de), président du Tribunal civil, à St-Quentin.

DERSU, juge au Tribunal civil de Laon.

* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE FÈVRE, officier du génie en retraite, id.

LE PROUT (Louis-Armand-Ferdinand), élève de l'École des Chartes, à St-Quentin.

MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.

POQUET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bac.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : * M. COUTY, architecte, à Sédan.

ROUYER (Jules), directeur des postes du département, à Maizières.

3e *DIVISION.*—MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

AUBERT (l'abbé), curé de Juvigny.

BERTRAND (Jean), président de la Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.

Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Cosquin, membre du Conseil général.

Counhaye, à Suippes.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.

Menu (Henri), à Reims.

Morel, percepteur, à Somsois.

Poisel, architecte, à Châlons.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Regnault, notaire et maire, à Fismes.

Robert, propriétaire, à Reims.

Savy (Camille), chef de division à la préfecture, à Châlons.

Savy, agent-voyer chef, membre de l'Instititut des provinces, id.

Simon, à Reims.

Tortrat, architecte, id.

* Varnier (G.), à Avize.

Seine-et-Marne.

Inspecteur * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St-Guillaume, 29.

Gast, docteur en médecine, à Crécy-en-Brie.

4e *DIVISION.*— CALVALDOS, MANCHE, ORNE, EURE, ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire: M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.

Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.

Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Caen.

Auvray, architecte de la Ville, id.

Auvray (l'abbé), curé de Moult.

BARET (l'abbé), curé d'Épinay-sur-Odon.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

* BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

BEAUVAL, agent-voyer, à Tilly-sur-Seulles.

* BELLEFOND (Mme la comtesse de), à Caen.

BELROSE, à Bayeux.

Bertrand, député au Corps législatif, maire de Caen.

BESNOU, juge au Tribunal civil, à Caen.

BLANGY (Vve Auguste de), au château de Juvigny.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

* BOUET, id.

BOURMONT (le comte Charles de), id.

* BRÉBISSON (de), à Falaise.

* BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.

* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Gueron.

* BRUNET (Victor), à Vire.

* CAMPION, avocat, chef de division à la Préfecture, à Caen.

CASTEL, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* CAUMONT (de), à Caen.

CAUMONT (Mme de), id.

CAZIN, propriétaire, à Vire.

CHATEL (Victor), à Valcongrain.

CHAULIEU (le baron de), ancien représentant, à Vire.

CHÊNEDOLLÉ (de), id.

* COMBES (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne.

CORNULIER (le marquis de), à Caen.

COURTY, avocat, id.

* CUSSY DE JUCOVILLE (le comte de), à la Cambe.

DANSIN, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Caen.

* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, id.

* DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DESCHAMPS, architecte, à Caen.

DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy.

DESHAYES architecte, à Caen.

DESNOYERS, avocat, à Bayeux.

* DESPORTES, ancien notaire, à Caen.

DO (l'abbé), chapelain de la Visitation, id.

* DOUESNEL (A.), député, à Bayeux.

DOUÉTIL, à Vire.

DUBOURG, juge au Tribunal civil, à Falaise.

DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* DU MONCEL (le comte), membre de l'Institut des provinces, au château de Lébisey, près Caen.

DUPONT, sculpteur, à Caen.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour impériale, id.

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, secrétaire-général de la Préfecture, à Caen.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fourнès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

Gouix (l'abbé), curé d'Authie.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, à St-Denis-de-Maisoncelles.

Guernier, peintre, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général, à Caen.

Huart (l'abbé), curé de St-Vaast.

* Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Hurel, notaire à Gavray.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* La Mariouze de Prévarin (de), ancien directeur des domaines, à Caen.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

Langlois (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, directeur de l'Institution de Ste-Marie, id.

La Porte (Augustin de), à Lisieux.

* *Le Bart*, maire de Baron.

* Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

Le Bret (l'abbé), curé d'Equemauville.

Le Cesne, propre., à Hérouville.

Le Cointe (l'abbé), curé de Cintheaux.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), curé de St-Laurent, à Bayeux.

* Le Féron de Longcamp, docteur en Droit, à Caen.

Le Gorgeu, avocat, membre du Conseil général, à Vire.

Legrain (Edmond), ancien membre de l'Institut des provinces, id.

Léonard de Rampan (de), à Caen et au château d'Écrammeville.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Le Vardois (J.), à Caen.

* Lidehard, propriétaire, id.

* Loir (l'abbé), curé de Manerbe.

Magron (Jules), négociant, à Caen.

* Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, curé d'Évrecy.

Montgommery (le comte de), à Fervaques.

* Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

Morin-Lavallée, à Vire.

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), vicaire-général de Bayeux.

* Oilliamson (le comte Gabriel d'), au château de St-Germain-Langot.

* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Olivier*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

* Parralde, procureur impérial, à Lisieux.

Paulmier, député, à Bretteville-sur-Laize.

*Poulailler, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-Pierre-sur-Dive.

Pelfresne, architecte, à Caen.

* Pépin, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dive.

* Pierres (le baron de), membre du Conseil genéral, à Louvières.

Picot (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

Porquet (le docteur), à Vire.

Quermonne (l'abbé), curé de Méry-Corbon.

Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

Ruault-du-Plessis-Vaidière, conseiller à la Cour impériale, à Caen.

* Saint-Jean, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Target (Paul), ancien président de la Société d'Agriculture, à Lisieux.

Tavigny de Longpré, avocat, à Bayeux.

Theissier, avocat, à Vassy.

Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

Tirard (J.), à Condé-sur-Noireau.

* Torsay (Mme la comtesse de), à Mouen.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

* *Vasseur* (Charles), membre de

l'Association normande, à Lisieux.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (Henry de), inspecteur des Forêts, en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec en Auge.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr BRAVARD, évêque de Coutances.

ASSELEAUX (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* ANNOVILLE (Michel d'), maire, à Auderville.

BONVOULOIR (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

* *Deligand,* chanoine, à Coutances.

GILBERT (l'abbé), vicaire-général, id.

* LAINÉ, président de la Société archéologique, à Avranches.

LE CARDONNEL (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

LE CREPS, propriétaire, à St-Lo.

LE GOUPILS (l'abbé), curé de Percy.

* LE LOUP, juge, à Coutances.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouet.

MOULIN, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

* PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* QUENAULT, sous-préfet, à Coutances.

ROUGÉ (le comte de), au château de St-Symphorien.

TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon DE LA SICOTIÈRE, membre du Conseil général, à Alençon.

* BARBERRY (de), au château de Matignon, à Essay.

BARBIER DE LA SERRE, garde-général des forêts, à Alençon.

* *Blanchetière,* conduct. des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

* *Caix* (de), à son château de

Bernay-sur-Orne, près d'Écouché.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.

CONTADES (le comte de), membre du Conseil général, à St-Maurice.

* FALANDRE (le marquis de), à Moulins-la-Marche.

FAŸ (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfeugeray.

LA GARENNE (de), secrétaire-général de la Préfecture, à Alençon.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), avocat, à Alençon.

LAUTOUR-MEZERAY, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à la Lande-de-Lougé.

MURIE, architecte de la Ville, à Flers.

* PASQUIER-D'AUDIFFRET (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

SCHNETZ, membre du Conseil général, à Flers.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en Droit, à Évreux.

BARBET, docteur-médecin, à Bernay.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), ancien député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

BROGLIE (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

* CANEL, avocat, à Pont-Audemer.

M. le Curé de St-Germain, id.

CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.

CHENNEVIÈRES fils, à Louviers.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.

* *Devoucoux* (Mgr), évêque d'Évreux.

* DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.

GUILLARD (Émile), avoué, à Louviers.

LAIR (Casimir), à St-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Évreux.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

Leteuil, huissier, à Breteuil.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

* Malbranche, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.

Marette, peintre-verrier, à Évreux.

Méry (Paul), id.

Petit (Guillaume), député, à Louviers.

Petit (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.

* Prétavoine, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

Rostolan (de), à Évreux.

Tiennotte, inspecteur de l'Association normande, à Pont-Audemer.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Argentré (le vicomte d'), à Rouen.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

Barthélemy fils, architecte, id.

Baudicourt (Théodule de), id.

Baudry (Paul), id.

Bazile (Marcel), négociant, id.

Beaurepaire (de), archiviste de la Préfecture, à Rouen.

Berthe (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, id.

Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id,

* Bonnet, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

* Bonnechose (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

* Bouelle (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

* Brianchon, à Gruchet-le-Valasse.

Carlier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

Caze (de), membre de l'Académie, à Rouen.

Chadoux, entrepreneur, à Rouen.

Chaventré (Isidore), id.

* *Chevreaux*, au château de Bosc-mesnil, près St-Saëns.

Clogenson, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.

Cochet (l'abbé), directeur de la *Revue de la Normandie*, id.

*Colas (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Comont (l'abbé), vicaire, à Caudebec.

Courtonne, architecte, à Rouen.

Cusson, secrétaire-général de la Mairie, id.

* Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

Delaunay, professeur de peinture, id.

Dergny, propriétaire, à Grancourt.

DESMAREST (L.), architecte en chef du département, à Rouen.

DESVÉ, propriétaire, à Grancourt.

DEVILLE (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des Sciences, conservateur de la section géologique au collége de France, id.

DIEUSY jeune, négociant, id.

DUMONT (E.), employé aux docks, au Havre.

* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Grancourt.

* ERNEMONT (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

ESTAINTOT père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près de Doudeville,

* ESTAINTOT fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

FAUQUET (Octave), filateur, id.

FLEURY (Charles), architecte, id.

GAIGNOEUX (R.), directeur d'assurances, id.

GALLET (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

GAUCOURT (Emmanuel de), juge de paix, à St-Saëns.

GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.

GIRANCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près de Neufchâtel.

* GLANVILLE (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* GRANDIN (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.

GUEROUT, ancien notaire, id.

HOMMAIS, avocat, id.

LA LONDE (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.

* LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.

LANCHON (l'abbé), curé de St-Godard, id.

LA SERRE (G. de), sous-inspecteur des forêts, id.

LE BER (Arsène), ancien notaire, id.

LE COMTE (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

LEFORT, avocat, id.

LEGENDRE, propriétaire, id.

LEMIRE, avocat, id.

LORMIER (Charles), avocat, id.

LOTH (l'abbé), vicaire de St-Romain, rue du Champ-des-Oiseaux, id.

* LE PEL-COINTET, à Jumiéges.

LEPROVOST, agréé, à Rouen.

LESEIGNEUR, filateur, id.

LIZOT, substitut du procureur impérial, id.

MABIRE, propriét^re., à Neufchâtel.

MARGUERY (E.), courtier de commerce, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MÉRAUX (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* MONTAULT (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

PALIER, ancien manufacturier, à Rouen.

* Petiteville (de), propriétaire, à Rouen.

Pouyer-Quertier, député, id.

Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.

Quenouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près de St-Saëns.

Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.

Quinet (Édouard), propriétaire, id.

Revel, avocat, id.

* Roessler (G.-Ch.), rue de la Chaussée, au Havre.

Rowcliffe-Barker, fondeur, au Hvre.

Sauvage (l'abbé Eug.), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

Sauvageot, capitaine de frégate en retraite, à Bezencourt.

* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

5e *DIVISION*.—SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de MONTALEMBERT, rue du Bac, 40, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Aramon (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

Arribault, ingénieur des ponts-et chaussées, id.

* Arthus-Bertrand (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.

* Aubert (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9, bis.

Barbier, employé au ministère de la guerre, id.

Barthélemy (Anatole de), ancien sous-préfet, id.

* Barthélemy (Edouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, à Paris.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Blanche, ancien secrétaire-général du Ministère d'État, id.

* Bochin, rue de Provence, 58, id.

Boisrenaud (le comte de), rue St-Guillaume, 3, id.

* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

Bouvenne (Aglans), rue Jacob, 10, id.

* Boyer de Sainte-Suzanne (le baron de), sous-préfet, à Sceaux.

Bruyère, curé de St-Martin, id.

Bucaille (Gustave), boulevard du Temple, 51, id.

Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.

Cattois (le docteur), membre de l'Institut des provinces, rue Cassette, 20, id.

* Cavrois, avocat à la Cour impériale de Paris, rue d'Enfer, 83, id.

Charvet (Jules), antiquaire, id.

* Chateau (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.

* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

Choisy, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue des Beaux-Arts, 4 bis, id.

Coinde (J.-P.), membre de plusieurs Académies, id.

* Courtavel (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.

Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

David, ancien ministre plénipotentiaire, rue de l'Oratoire-du-Roule, 7, id.

De Bouis, docteur-médecin, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, id.

Dequeux de Saint-Hilaire (le marquis), rue Soufflot, 1, à Paris.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.

Dietrich, graveur, rue des Mathurins-St-Jacques, id.

* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

Dupont (Ate.), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis, id.

Duras, propriétaire, rue d'Austerlitz, 4, id.

Dureau (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.

* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St-Germain, 13, id.

* Estampes (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.

* Egger, membre de l'Institut, rue de Madame, 48.

Fontaine de Resbecq (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

* Foucher de Careil (le comte), rue François Ier, 11, id.

Geffroy (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 17, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), rue de Menars, 16, à Paris.

JOLY DE VILLIERS, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

* JOUANNE, rue de Vaugirard, 20, id.

KELLER (Émile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

KERGORLAY (le comte de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* LABARTHE (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

LABILLE (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

LABROISE (de), rue du Transit, 7, à Vaugirard.

* LALLIER (Justin), employé au Ministère des Finances, rue de Verneuil, 9, à Paris.

LAMBERT (Fabien), architecte, inspecteur aux travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, id.

LA PANOUZE (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, id.

LAURIÈRE (de), id.

LE BLEU, docteur en médecine, id.

LE CLERC (Jules), avocat, rue du Regard, 10, id.

LE CLERC (Henri), architecte, id.

* LE CORDIER, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

LÉGIER DE MESTEIME (Henri), avocat à la Cour impériale, id.

* LE HARIVEL-DUROCHER, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, à Paris.

LE NORMAND (François), rue de Madame, 34, id.

LEPELTIER, substitut du Procureur impérial, id.

* LE ROYER, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* LIESVILLE (de), aux Batignolles, rue du Garde, 24, à Paris.

LIGIER, architecte, rue Blanche, 60, id.

LONGUEIL (de), graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

* LUSSON, peintre-verrier, id.

* MACKAU (le baron de), député au Corps législatif, rue Roquepine, 6, id.

Marion, ancien inspecteur de la Côte-d'Or, place de la Madeleine, 17, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, id.

MARTIN (L.), rue de Rivoli, id.

MAUBERT, sculpteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 185, id.

MESNIL DU BUISSON (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

MIGNE (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, à Paris.

MINORET (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* Mirepoix (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, id.

Moll, architecte, à Paris.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Montant (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, id.

* Montlaur (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St-Dominique-St-Germain, 2, id.

Mottin de La Falconnière (Alex.), rue St-Sulpice, 34, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

Oudinot de La Faverie, rue de l'Ouest, 56, id.

Palustre de Montifault (Léon), rue Bonaparte, 18, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Paris (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

Pasquier (Lucien), étudiant, id.

* Pommereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

Ponton d'Amecourt (le vicomte de), rue d'Enfer, 48, à Paris.

Popelin (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 8, id.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* Przezdziecki (le comte Alex.), rue de Berry, 38, id.

Rebour (le marquis Léopold), rue de Boulogne, 3, id.

* Rhôné (Arthur), rue des Pyramides, 2, id.

Riancey (Henri de), directeur de l'*Union*, membre de l'Institut des provinces, id.

Robert, de l'Institut, directeur de l'*Administration de la Guerre*, id.

Roger de La Lande (Ferdinand), boulevard St-Michel, 27, id.

* Rotschild (le baron de), rue Laffite, 25, id.

Roys (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* Ruillé (le comte de), rue d'Anjou-St-Honoré, 80, à Paris, et à Vassy (Haute-Marne).

* Sagot, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* Saint-Paul (Anthyme), rue de Vaugirard, 20, à Paris.

Salvandy (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

Souquet, avocat, rue St-Jacques, 241, id.

TERRAY DE MONT-VINDÉ (le vicomte de), conseiller à la Cour impériale, à Paris.

* THIAC, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.

* THIOLLET, passage Ste-Marie, 8, id.

THORIGNY, rue de Bréa, 17, id.

TREMOUILLE (le duc de La), id.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

VAUTIER-GALLE, sculpteur, rue de la Chaise, 10, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, à Paris.

* VILLEGILLE (de La), secrétaire général des Comités historiques, rue de Seine, 12, id.

VINCENT, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

* WINT (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheuil.

* DION (Henri de), ingénieur à Montfort-l'Amaury.

DION (Aldolphe de), inspecteur de la Société, id.

HEUDE-LÉPINE, id.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles.

* PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil, et à Madrid (Espagne).

Yonne.

Inspecteur : Mgr JOLLY, ancien archevêque de Sens.

* *Challes*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire, à Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

COTTEAU, juge, secrétaire-général de l'Institut des provinces, à Auxerre.

DROIT (l'abbé), curé d'Island.

* JOLLY (Mgr), ancien archevêque de Sens.

HAVELT (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

HÉLIE (Auguste), à Avallon.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

LAUREAU (l'abbé), directeur du

séminaire, à Auxerre.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Sens.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

Ravin, notaire, à Villiers-St-Benoît.

Roguier (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* Textoris, au château de Chenay, par Tonnerre.

* Tonnellier, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé Desnoyers, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Bizemont (comte de), au château de Huisseau-sur-Mauves, par l'Ay.

* Boucher de Molandon, à Orléans et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Bréan, ingénieur, à Gien.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dupanloup (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.

Guignebert, ancien maire, à Montargis.

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Le Roy, avoué, à Montargis.

Marchand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Martellier (Paul), juge au Tribunal civil, à Pithiviers.

Poullain, conducteur des ponts-et chaussées, à Orléans.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, id.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Artessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice St-Nicolas, à Troyes.

Babeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste-Madeleine, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, mem-

bre de la Société académique de l'Aube.

CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit-séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, à Troyes.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, id.

GRÉAU (Jules), manufacturier, id.

HABERT, ancien notaire, id.

HERVEY, docteur-médecin, id.

HUOT (Charles), manufacturier, id.

* LE BRUN-DALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Aube.

ROISARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, à Troyes.

ROYER (J.), architecte, aux Riceys.

TABOURNEL, contrôleur du timbre, à Troyes.

TRIDON (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, id.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (A.), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.

* LEFFROY, propriétaire, à Dreux.

* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

PROU, président du Tribunal civil, à Châteaudun.

* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION*.—SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : * M. Hucher, de l'Institut des provinces.

* Albin (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Baglion (de), au château de Boscé.

Bacchet (Paul), architecte, id.

Blottière, sculpteur, id.

Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.

Chardon, ancien élève de l'École des Chartes, au Mans.

Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.

* Chevreau (l'abbé), vicaire-général du Mans.

Clermont-Gallerande (le vicomte de), au Mans.

* Cumont (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.

David (A.-G.), architecte, au Mans.

Delarue, architecte du département, id.

Deslais (l'abbé), curé de la Couture, id.

* *Espaulart* (Adolphe d'), membre de l'Institut des provinces, adjoint au maire, id.

Étoc des Mazy, médecin de l'Asile des aliénés, id.

Gaullier, sculpteur-statuaire, id.

Gombert, architecte, id.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

Jaffart, peintre-ornemaniste, id.

Jousset des Berries, juge d'Instruction, id.

Le Pelletier, docteur-médecin, au Mans.

L'Hermite, membre du Conseil général, à St-Calais.

Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

* Lotac (le marquis de), à Vendeuvre.

* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Ménard de la Groie (Mme Hippolyte), au Mans.

* Paillard-Ducléré, membre du Conseil général, id.

Persigan (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Rousseau, professeur de dessin, id.

* Saint-Paterne (le comte de), à St-Paterne.

* Singher, directeur-général de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion-d'Honneur, au Mans.

Verdier, professeur de mathématiques en retraite, membre de l'Institut des provinces, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Bouton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Chedeau, adj. au maire, à Saumur.

Chevalier (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.

Courtiller, conservateur du musée, à Saumur.

Farcy (Louis de), rue du Parvis-St-Maurice, 8, à Angers.

Fos (F. de), propriétaire, à Saumur.

* Godard-Faultrier, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Lambert aîné, à Saumur.

La Selle (le comte de), membre du Conseil général, au château de La Tremblaye.

Lestoile (de), à la Lande-Chasles, près Angers.

Louvet, député au Corps législatif, maire de Saumur.

Malifaud, lieutenant au 86e régiment de ligne, à Fontevrault.

Marest (de), maire de Bagneux, près Saumur.

Mayaud (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à Saumur.

Parrot (A.), de l'Institut historique, à Angers.

* Prévost, capitaine-commandant du génie, id.

Piette, architecte, à Saumur.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Roffoy, architecte, à Saumur.

Sauvage, juge de paix, à Louroux-Beconnais.

Tardif (l'abbé), chanoine-secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : M. Le Fiselier, à Laval.

* Barbe (Henri), à Jublains.

Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

* Champagnet (Mme la marquise de), au château de Craon.

* Chedeau, avoué, à Mayenne.

Couanier de Launay (Stéphan), à Laval.

* Destouches, propriétaire, id.

* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'Industrie, à Laval.

Pointeau (l'abbé), vicaire de Fougerolles.

Prudhomme (l'abbé), curé de Louverné.

Sebaux (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Laval.

7e *DIVISION.*—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire: M. DE COUGNY, de l'Institut des provinces, au château de La Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny.

* BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de St-Ouen.

DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

GAUDARD D'ALLAINES (de), à Suèvres.

* LACROIX DE ROCHAMBEAU (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces.

Beaurepaire (de), substitut du procureur-général, membre de l'Institut des provinces, à Bourges.

* BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces, id.

BOHET DE KERSEN, de la Société des Antiquaires du Centre, id.

CORBIN (Adrien), conseiller honoraire, id.

COUET (René de), à ***, près Sancerre.

DU MOUTET, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Bourges.

LE NOIR (l'abbé), curé de Charly, chanoine honoraire, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, id.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Charly.

MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.
* BIANCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
BOISLÈVE-DESNOYERS, maire à Langeais.
* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
CALLOIS, architecte, id.
CHASTEIGNER (Alf. de), à Beaulieu.
* *Cougny* (G. de), au château de la Grille, près Chinon.
ESPINAY (d'), président du Tribunal civil, membre de l'Institut des provinces, à Loches.
* GALEMBERT (le comte de), propriétaire, à Tours.
* *Guérin* fils, architecte, à Tours.
JACQUEMIN, architecte, id.
JUTEAU (l'abbé), prêtre de St-Maurice de Chinon.
* NOBILLEAU, propriétaire, id.
* PÉCARD, conservateur du musée archéologique, id.
* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ille-Bouchard.
* SALMON DE MAISONROUGE, id.
* SARCÉ (de), au château de Hodbert-St-Christophe.
SENILHES (de), receveur particulier des finances, à Loches.
* *Sonnay* (de), à Cravant.

Indre.

Inspecteur : M. le docteur FAUCONNEAU DU FRESNE, à Châteauroux.

* CHARON (l'abbé), curé de St-Marcel, canton d'Argenton.
* FAUCONNEAU DU FRESNE (le docteur), à Châteauroux.
* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc), id.

Nièvre.

Inspecteur : * Mgr CROSNIER, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

* CROSNIER (Mgr), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.
* FORCADE (Mgr), évêque de Nevers.
MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St-Amand-en Puisaye.
VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e *DIVISION.*—PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Chardon du Ranquet, id.
* Lafaye l'Hôpital (de), id.

Largé, inspecteur de l'Académie.

Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.

* Thibault, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

* Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Le Blanc, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte de Meaux, à Montbrison.

* Buhet (Eugène), notaire, à St-Étienne.

Chaverondier (Auguste), docteur en Droit, archiviste du département, id.

* Coste (Alphonse), négociant, à Roanne.

Durand (Vincent), à Ailleux, par Boën.

* Gérard, agent-voyer en chef, à St-Étienne.
* *Gonnard,* secrétaire de la Mairie, à St-Étienne, rue St-Louis, 41.

LE ROUX, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, à St-Étienne.

*MEAUX (le vicomte de), au château d'Écelay.

*NOELAS, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.

VIER (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL, à Mende.

FEYBESSE, avocat, à Mende.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.

LE FRANC, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

POLGE (l'abbé), chanoine, vicaire-général de l'évêché de Mende.

* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

* AUDREN DE KERDREL, ancien député, rue St-Sauveur, 3, à Rennes.

AUSSANT, docteur-médecin, à Rennes.

* BREIL DE LANDAL (le comte de), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé, chanoine, à Rennes.

BRUNET (Richard), sous-préfet, à Vitré.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

LA BIGNE-VILLENEUVE (de), à Rennes.

* LA BORDERIE (de), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

LA FRUGLAYE (le comte de), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

* LANGLOIS, architecte, à Rennes.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St-Brieuc.

Gautier-du-Mottay, à Plérin, près St-Brieuc.

* Hernot, sculpteur, à Lanniou.

Kerarflech (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

Le Foll (l'abbé), curé de Plésidy.

Finistère.

Inspecteur : * M. du Marhallah, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* Du Chatellier, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* Halléguen, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.

Le Blanc, inspecteur de la maison centrale de Belle-Ille-en-Mer.

Marhallah (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : M. de Kéridec, à Hennebont.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* Kéridec (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. Stéphan de La Nicolière, à Nantes.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, 15, à Nantes.

Cailliaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

* La Nicolière (Stéphan de), id.

* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Leroux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, à Nantes.

Obieux, agent-voyer d'arrondissement, id.

* Prevel, architecte, quai Flesselle, id.

* Raimond (Charles de), id., id.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, à Nantes.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e DIVISION. — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

* Benye (le Père), id.

* Cardin, ancien magistrat, membre de l'Institut des provinces, id.

Cougny (Émile de), au château de Savigny.

Delaveau (Achille), propriétaire, à Loudun.

* Gondon de Lalande (Jules), à Montmorillon.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

La Tourette (Gilles de), propriétaire, à Loudun.

La Tourette (Léon de), docteur-médecin, id.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Longuemar (de), président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, id.

Redet, archiviste du département membre de l'Institut des provinces, id.

Tourangin, préfet de la Vienne.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Ledain, avocat, à Parthenay.

Arnault (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

Baraud, juge suppléant, à Bressuire.

David, député au Corps législatif, à Bressuire.

Giraud (Alfred), procureur impérial, à Parthenay.

LAFOSSE (Henri), à Niort.

* LA ROULIÈRE (Victorin de), id.

* LEDAIN, avocat, de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.

* RAVAN, trésorier de la société de Statistique, à Parthenay.

RONDIER, juge honoraire, à Melle.

11e DIVISION.—CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. BRISSON, secrétaire en chef de la Mairie de La Rochelle.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

BEAUCHAMP (Charles de), à Pons.

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.

DUMORISSON, juge de paix du canton de Pons.

DOUBLET (l'abbé), curé de Rétaux.

GASTINEAU (l'abbé), curé de Voissay.

* LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

MENUT, employé des Douanes, à La Rochelle.

MAILLE (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* PHELIPPOT, propriétaire, au Bois (Ile-de-Ré).

* ROQUET (Georges), à St-Jean-d'Angély.

ROMIEUX (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

TAUNAY, juge d'Instruction, à Rochefort.

THOMAS (Mgr), évêque de La Rochelle.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon AUDÉ, ancien secrétaire-général de la Préfecture, à Napoléon-Vendée.

* AUDÉ (Léon), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.

BARON, ancien député, à Fontenay.

BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.

* BOUIN (l'abbé), curé de Chavagnes-en-Paillers.

Colet (Mgr), évêque de Luçon.

CHESNEAU, papeterie d'Entiers, commune de Cugand.

DELIDON, notaire, à St-Gilles-sur-Vie.

FILLON (Benjamin), à Fontenay.

GUÉRIN (l'abbé), curé de Mouilleron-en-Pareds.

LA BORDE (Camille de), à Fontenay.

MANGOU fils, id.

ROCHEBRUNE (Octave de), id.

STAUB (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.

TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

* VILLENEUVE (Hélion de), garde général des forêts, à Fontenay.

12e *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE, CREUSE ET DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. JULES DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

FORGERON (André), à Chalus.

MAUBLANC (de), à St-Junien.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

TARNEAUD (Frédéric), avenue du Champ-de-Juillet, n° 48, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. P. DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard.

CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.

* CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.

COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

Latourette (de), député au Corps législatif.

Pérathon (Cyprien), négociant à Aubusson.

Richard (Alfred), archiviste du département, à Guéret.

Vigier (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* Abzac de La Douze (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

* Bourdeilles (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

* Galy, D.-M., à Périgueux.

Gourgues (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

Goyhenèche (l'abbé), au château de Montréal.

Lachaud, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.

Lafaye de Saint-Privat (de), à St-Privat.

* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.

* Verneilh (Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e DIVISION. — GIRONDE, LANDES, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire, à Pujols.

* Bannes-Gardonne (E. de), au château de Beauséjour, à Fargues.

Blatairou (l'abbé), doyen honoraire de la Faculté de Théologie, à Bordeaux.

* *Castelnau-d'Essenault* (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Monthazon, 23, à Bordeaux.

Chasteigner (Paul de), rue du Palais-Galien, id.

* Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Corbin (l'abbé), curé de Roaillan.

Delfortrie, juge de paix, à Monségur.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Despax (l'abbé P.), curé de Verteuil.

* Drouyn (Léo), inspecteur des Archives de la Gironde, rue de Gasc, 143, à Bordeaux.

* Durand (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

Gillard (l'abbé), curé de Queyrac.

* Jabouin, sculpteur, place Dauphine, à Bordeaux.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.

Labet (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

Lalanne (Émile), rue Doidy, 22, id.

La Montaigne (Octave de), à Castelmoron-d'Albret.

Laroque, conservateur du cloître de Moissac, à Bordeaux.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, rue Huguerie, 8, id.

* Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

* Ménard (J.), rue d'Enghien, id.

* Menou (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

Mèredieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, id.

Rambaud (l'abbé), curé de Listrac.

* Ratheau, commandant du génie, à Bordeaux.

* Sabatier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116.

* Trapaud de Colombe (G.), à Florac.

* Villers (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Virac, rue Pellegrin, 81, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Épivent (Mg^r^), évêque d'Aire.

Guillouteт (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

Labit de Montval (de), à Dax.

PEYRAT (Auguste du), directeur, de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

TOULOUSET (le baron de), à St-Sever.

Charente

Inspecteur : * M. DE LAURIÈRE, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), évêque d'Angoulême.

* LAURIÈRE (de), à Angoulême.

* ROCHEBRUNE (A. de), id.

ROFFIGNAC (Octave de), au château de la Feuillade.

VALLIER (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. A. CALVET, procureur impérial, à Nérac.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St-Barthélemy.

BOURROUSSE DE LAFFORE (de), à Agen.

BRUKER, peintre, id.

CALVET (Arthur), procureur impérial, à Nérac.

COMBES (Ludomir), à Fumel.

* DROUILHET DE SEGALAS (le baron Amédée), à Marmande.

DUBERNET DE BOSCQ, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

MAGEN (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.

PAILLARD (Alphonse), préfet, id.

14e *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé POTTIER, à Montauban.

ARNOUS DE BRASSART (d'), à la Croze, près St-Porquier.

BOURSOULIÈRES (l'abbé), curé de St-Martin, à Moissac.

Bourdonné, de la société de Linguistique de Paris, à Valence-d'Agen.

Brun (Victor), directeur du Muséum, à Montauban.

Buisson-d'Aussonne, chanoine, id.

Buscon (Louis), juge de paix, id.

Cailhat (l'abbé Henri), id.

Cambon (Armand), peintre d'histoire, conservateur du Musée, à Montauban.

Constant (Paul), rue de la Mairie, id.

* Coustou-Coysevox (J.-G. de), directeur du *Moniteur* de l'archéologie, id.

Devals aîné, archiviste, id.

Dufaur (Prosper), à Larrazet.

Faure de La Ferrière (Amédée), à Verfeils.

Fourment (l'abbé Pierre-Antoine), curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrazin.

Froment (l'abbé), curé, à Varen.

Garrigues (l'abbé), curé de Laguépie.

Jouglas, notaire, à Bouillac.

Laurance, ancien principal de collége, à Moissac.

Layrolles (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.

Legain (l'abbé), vicaire-général, à Montauban.

Limairac (Alfred de), au château d'Ardus.

Malfre, maire d'Orgueil.

Monbrison (Georges de), au château de St-Roch.

Moulenq (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

Nonorgue (l'abbé), curé de Bruniquel.

Pagan (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.

Pagès (Émile), notaire, à St-Antonin.

* Pottier (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, à Montauban.

Pradel (Émile), à St-Antonin.

Rattier, docteur en médecine, à Montauban.

Rey-Lescure (Antonin), rue du Moustier, id.

Saint-Paul de Cardillac (Amédée de), à Moissac.

* Sorbiers de la Tourasse (du), à Valence-d'Agen.

Taupiac (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

Trutat (Eugène), au château de Cornusson.

Vaissière (l'abbé Félix), curé de Villenouvelle.

Tarn.

Inspecteur : * M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

Barreau de Muratel (de), président de la Société littéraire de Castres, à Castres.

* Barbaza (L.), percepteur, à Puy-Laurens.

Boyer (l'abbé Casimir), supérieur du petit séminaire de Castres.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

Carrié, maître-adjoint de première classe à l'École normale d'Albi, officier d'Académie, à Albi.

Cassan, docteur en médecine, id.

Cazals, curé de Florentin.

* Combettes du Luc (Louis de), à Rabastens.

* Combettes Labourelie (L. de), au château de Labourelie, par Gaillac.

Cousin de La Vallière (le vicomte Gabriel), à St-Sulpice-la-Pointe.

Daly (César), architecte diocésain, à Albi.

Deyres, ancien président du Tribunal civil, id.

Dussap (Félix), propriétaire à St-Florentin.

Falguières (Albert de), à Rabastens.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

* Maire, ingénieur civil, à Lacaune.

* Mazas (Étienne), à Lavaur.

Micheau (l'abbé), curé de la Madelaine, à Albi.

Montcabrié (le vicomte Gustave de), à Réalmont.

* Moulis (l'abbé), curé de Grazac.

O'Byrne (Edward), au château de St-Géry, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* Pradel (Charles) propriétaire, à Puylaurens.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* Saint-Félix-Cajare (le comte de), au château de Cajare.

Saint-Lieux (le marquis de), au château de St-Lieux.

Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.

Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.

* Solages le (marquis de), au château de la Verrerie de Blaye.

* Tonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.

Veyriac (Auguste), maire, à Carmaux.

Viviès (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.

Voisins Lavernières (Joseph de), à St-Georges, Lavaur.

Yversen (le baron Jean d') Gaillac.

Lot.

Inspecteur : * M. DE ROUMEJOUX.

CHEVALZ (l'abbé), à Rocamadour.
COLOMB (Octave de), juge de paix à St-Céré.
DELONCLE (Charles), littérateur, à Puy-l'Évêque.
HÉLYOT (Louis d'), à Cahors.
MAURY (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.
MUREL (Joseph), à Martel.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé AZÉMAR, curé de Lassouts.

* *Advielle* (Victor), ancien chef de division à la Préfecture.
Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, id.
* ARMAGNAC-CASTANET (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.
* AZÉMAR (l'abbé), curé de Lassouts.
BARBEYRAC-SAINT-MAURICE (le vicomte Joseph de), à Naut.
* BION DE MARLAVAGNE (L.), propriétaire, à Milhau.
* CÉRÈS (l'abbé), aumônier, à Rodez.
* DELALLE (Mgr), évêque de Rodez, membre de l'Institut des provinces.
GISSAC (le baron Joseph de), maire à Creissels.
PEGUEIROLLES (le comte Ludovic de), au château de Lescure, près la Cavalerie.
*SAMBUCY-LUZENÇON (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.
VALADIER, propriétaire, à Rodez.
VILLEFORT (le comte Anatole de), au château de la Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : * M. NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr), archevêque d'Auch.
* NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.
* RIVIÈRE (de), membre du Conseil général, à Vic-Fezensac.
Solon, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e DIVISION. — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand), peintre décorateur, à Bagnères-de-Luchon.
* CASSAGNAVÈRE (François), sculpteur, à Martres-Tolosane.

DU BOURG (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

* DUSAN, directeur de la *Revue archéologique du Midi de la France*, à Toulouse.
* JUILLAC (le vicomte de), secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.
* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.
* MOREL, avocat, à St-Gaudens.

PUYBUSQUE (le marquis Albert de), à Toulouse.

* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestiers.
* DEVILLE (Louis), avocat, à Tarbes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. MAHUL, ancien préfet, à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

* TOURNAL, conservateur du Musée, à Narbonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

* Alart, archiviste du département, à Perpignan.
* Bonnefoy (de), membre de l'Institut des provinces, id.

Pontbriand (le comte de), sous-préfet, à Prades.

* Tolra de Bordas (l'abbé), à Ille.
* Vilar (Edmond de), à Thuir.

Ariége.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

16e *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. SEGOND-CRESP, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. de Payan du Moulin, conseiller, à Aix.

André (Constant), avoué, à Aix.

Arnaud (Pierre-André-Marius), ancien avoué, à Marseille.

Berriat, sculpteur, id.

Blanc (Auguste), notaire, rue Cannebière, 11, id.

Bory, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamp, 45, id.

* Boyer (l'abbé), chanoine, professeur à la Faculté de théologie, à Aix.

Clappier (Félix), docteur en Droit, substitut à Marseille.

Clot-Bey, docteur-médecin, id.

Dol, avocat, cours du Chapitre, 2, à Marseille.

* Grinda, architecte, rue de Rome, 120, id.

Guillibert (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Aix.

Guillibert (Henri), rue de Noailles. 22, à Marseille.

Le Venq, architecte, rue de Rome, 120, id.

Meynier fils, rue de la Providence, 17, id.

Monges (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, id.

Mortreuil, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.

Payan du Moulin (de), conseiller à la Cour impériale, à Aix.

* Peloux, greffier du Conseil de guerre, à Marseille.

Penon, conservateur du musée des Antiques, id.

Pinet (l'abbé), vicaire, id.

Rolland (l'abbé), aumônier du Collége, à Aix.

Roman, photographe, à Arles.

Roudem (l'abbé), vicaire de St-Sauveur, à Aix.

* Sabatier, fondeur, rue des Orfèvres, 8, id.

Saporta (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Aix.

Sardou (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.

* Second-Cresp, avocat, bibliothécaire de la société de Statistique, id.

Seymard (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.

Verclos (l'abbé de), curé de St-Jean, à Aix.

Von Kothen, rue St-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur : * M. l'abbé Vinas, membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Agnières (Aimé d'), rue Édouard-Adam, 2, à Montpellier.

Arnal (Paul), avocat, à Aspiran.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Corone (l'abbé), curé de Sérignan.

* Durand de Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* Fabre jeune (l'abbé), à Poussan.

Fabrége (Frédéric), ancien élève de l'École des Chartes, à Montpellier.

Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Martel (Paulin), à Lodève.

Méjan (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.

Pailhès (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de St-Roch, à Montpellier.

Revillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.

Soupairai (l'abbé), curé de Pézènes, par Péderieux.

* Vinas (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. le vicomte DE MATHAREL, trésorier-payeur des finances, à Nimes.

ALÈGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

* DUGAS, membre du Conseil général du Gard, ancien maire, à St-Gilles.

* GARRISO (l'abbé), supérieur du grand-séminaire de Nimes.

* MATHAREL (le vicomte de), trésorier-payeur des finances, à Nimes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

BOUDIN (Augustin), rue Bancasse, 20, à Avignon.

* CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

* DELOYE (Augustin), conservateur de la Bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

TERRIS (l'abbé Paul), vicaire, à Apt.

* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

17e *DIVISION.* — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES ET CORSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC-PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, au château du Plan-de-Porchères, près de Forcalquier.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

* AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.

GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St-Cyr.

LIOTARD (l'abbé Léon), curé des Arcs.

* MESURE, ingénieur civil, à Brignolles.

OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

POULLE (Raymond), avocat, à Draguignan.

* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

SIGAUD-BRESC (de), avocat et maire à Aups.

SIVAN (l'abbé), à Draguignan.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAURET, chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

* GOULAIN, architecte diocésain, à Gap.

GILBERT (Mgr), évêque de Gap.

MARTIN (l'abbé), curé de Molines-en-Champseur.

SAURET (l'abbé), chanoine-honoraire, curé-doyen de Serres.

TEMPLIER (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'École normale, à Gap.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

BERLUC-PERUSSIS (Léon de), au Plan-des-Porchères.

CARBONEL (l'abbé), à Niozelles.

HODOUL (l'abbé), curé du Revest-des-Brousses.

TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

RAMBAUX (l'abbé), à St-Maime, par Forcalquier.

RICHAUD (Léopold), aux Mées.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : * M. CARLONE, ancien président de la Société académique.

BRUN, architecte, à Nice.

* CARLONE, ancien président de la Société académique, id.

TISSERAND (l'abbé), aumônier du Lycée, à Nice.

VERGALET (l'abbe Joseph), professeur au petit-séminaire, à Grasse.

Corse.

Inspecteur : M.

Guelsacci, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bastia.

Koziorowiz, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Ajaccio.

Maestrati (l'abbé), curé de Solla-Caro.

Venturini (l'abbé), aumônier du pénitencier, à Aleria.

18e *DIVISION.*—RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, de l'Institut des provinces.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

Amyot (Emeric), lieutenant au 16e régiment de ligne, à Lyon.

* Benoist, architecte, id.

* *Bonald* (Mgr de), cardinal-archevêque de Lyon.

Brouchoud, avocat à la Cour impériale, id.

* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.

* Carraud, propriétaire, id.

* *Desjardins*, architecte, id.

* *Dupasquier* (Louis), id., id.

Humbert fils, architecte, à Lyon.

* Martin-Daussigny, conservateur du Musée, id.

* Savoye (Amédée), architecte, id.

Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse.

Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, à Paris.

* Soultrait (le comte Georges de), percepteur des finances, à Lyon.

* Yemeniz, id.

Ardèche.

Inspecteur : M.

Beaux (Furcy), à St-Péray.

La Tourette (le marquis de), député, maire de Tournon.

* Marichard (Ollier-Jules de), archéologue, à Vallon.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : * M. DUPASQUIER, architecte, à Lyon (Rhône).

* BAUX, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.

GUIGNE, inspecteur des poids et mesures, à Trévoux.

JOLIBOIS (l'abbé), curé de Trévoux.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat.

* VEULLIOT, contrôleur des Contributions directes, à Pont-de-Vaux.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave JOUVE, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

CHANABAS, curé de Léoncel.

CHAPOUTON, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

* JOUVE (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

LYON (l'abbé), curé d'Étoile.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PEROSSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

PORTROUX (du), à Romans.

VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. LE BLANC, professeur et bibliothécaire, à Vienne.

* BIZOT (Ernest), architecte, à Vienne.

* DARDELET, graveur, à Grenoble.

DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

FAURE (Amédée), à St-Pierre-de-Bressieux, par St-Étienne de St-Geoirs.

* GABIEL, conservateur de la Bibliothèque publique de Grenoble.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

Labé, ancien magistrat, à Valentier, par Heyrieux.

* Le Blanc, professeur au collége de Vienne.

Le Couturier, architecte, à Vienne.

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

Quérangal (Mme de), à Vienne.

Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.

* Vallier (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. l'abbé Ducis, à Annecy.

* Costa de Beauregard (le marquis de), à Chambéry.

Ducis, membre de la Société florimontane, à Annecy.

Fivel (Th.), architecte, à Chambéry.

Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, id.

* Orsier (Joseph), avocat, à Annecy (Haute-Savoie),

19e *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte de L'ESTOILE, à Moulins (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Beaudot, membre de l'Institut des provinces.

Arbaumont (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.

* Aubertin (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Bretenière (Edmond de), à Dijon.

Chevbot, propriétaire, id.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.

Détourbet, président du Comice

agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

Du Parc (le comte de), rue Vannerie, 35, id.

Guillemot, président honoraire du Tribunal civil de Beaune.

Ligier-Belair (le comte de), à Dijon.

Menne (le général), rue Montigny, id.

* *Saint-Seine* (le marquis de), id.

Suisse, architecte du département, id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Batmault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

Bugniot (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Châlon-sur-Saône.

* Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Charmasse (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.

Chévrier (Jules), id.

Esterno (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

Fontenay (de), archiviste-paléographe, à Autun.

Lacroix père, pharmacien, à Mâcon.

Marguerye (Mgr de), évêque d'Autun.

Nicot (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.

* Pailloux (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de St-Ambreuil.

* *Surigny* (de), membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), trésorier-payeur, à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.

* Bures (Albert de), à Moulins.

* Dadole (Émile), architecte, id.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

Dreux-Brezé (Mgr de), évêque de Moulins.

* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.

Estoile (le comte de L'), id.

Meilheurat des Prureaux (Louis), à Moulins.

Mignot (D. M.), à Chantelle.

* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 75.

Tixier (Victor), à St-Pons.

Haute-Marne.

* Mgr *Guérin*, évêque de Langres.

20e *DIVISION.*—DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Ed. CLERC, président de la Cour impériale de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

* Castan (A.), conservateur de la Bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.

Terrier-Santans (le marquis de), à Besançon.

* Vuilleret, rue St-Jean, n° 11, id.

Travers (Émile), archiviste paléographe, id.

Jura.

Inspecteur : M. Castan, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Prost-Lacuzon, docteur-médecin, à Dôle.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de Buyer, à La Chaudeau.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

21e *DIVISION.*— MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, de l'Institut de France, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

BUVIGNIER (Armand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.
DEGOUTIN (Alphonse), président du Tribunal de première instance, id.
JEANTIN, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.
* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.
MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste PROST, à Metz.

DEBOBE, architecte du département, à Metz.
DURAND (Louis), propriétaire, id.
* PROST (Auguste), id.
Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Metz..

Meurthe.

Inspecteur : M.

* DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.
HUMBERT, architecte, id.
MÉNARDIÈRE (Camille-Armand), professeur à la Faculté de Droit à Nancy.
MONTUREUX (le comte de), à Arracourt.

Vosges.

Inspecteur : M. DUHAMEL, archiviste du département.

BARDY, pharmacien, à St-Dié.
* DUHAMEL, archiviste du département, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé STRAUB, directeur du collége St-Arbogast, à Strasbourg.

* CUVRIER (L.), trésorier-payeur, à Strasbourg.
EISSEN, médecin cantonal, à Strasbourg.

Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

Greiner, pharmacien, à Shiltigheim.

Guerber (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Haguenau.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

* **Morlet** (de), colonel du génie en retraite, à Saverne.

Mury (l'abbé Pantaléon, professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, à Strasbourg.

Riehl (l'abbé Léon), curé de Vendenheim:

Saum, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.

* **Schunembourg** (le baron de), ancien pair de France, id.

Siffer (l'abbé), curé de Weyersheim.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, à Strasbourg.

* **Straub** (l'abbé), directeur du collége de St-Arbogast, id.

Wolf (Gustave), avoué, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : * M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri, à Guebwiller.

Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.

Juster (Louis), à Belfort.

Sester (l'abbé), vicaire, à Mulhouse.

22e *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. BERBRUGGER, de l'Institut, inspecteur-général des Musées, à Alger.

Province d'Oran.

Inspecteur : * M. Hugues (Henri), substitut, à Tlemcen.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Alger.

* **Roger**, conservateur du Musée, à Philippeville.

ADDITIONS.

DAIGREMONT-SAINT-MANVIEU, juge à Vire (Calvados).

DUBERNET DE BOSCQ, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.

HÉLIE (A.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Avallon.

SAVY fils, à Châlons-sur-Marne.

MEMBRES ÉTRANGERS.

* S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

* S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A.

AINSWORTH (le général), à Mounet (Yorkshire).

ALFORD (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

ALVIN, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.

ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

AUERSWOLD, président de la Régence, à Trèves.

* AUFSESSSES (le baron d'), directr de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

BAEHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BALESTRA (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire, à Côme (Italie).

* BARUFFI (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BEDFORT (Sa Grâce le Duc de), Brighton-Square, id.

BELL, docteur en philosophie, id.

BETHUNE (l'abbé), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

BINGHAM (Mme), id.

BOLD (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseilller d'État, à Brunswich.

BROWN (le docteur William-Henri), à Londres.

BRUYENNE (Justin), architecte, à Tournay.

BURBURE (le chevalier Léon de), vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

BURGES, architecte, id.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

CAPITAINE (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

CASTERMAN, lieutenant-colonel, commandant le génie, à Anvers.

CLÉMENT (Georges-Edward), à Londres.

ÇONONUAC (de), conservateur des Archives, à Zurick.

COPPIETERS (le docteur), à Ipres.

COX, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), id.

* CZOERNIG (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

DECHARME, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

DECTORFF (le comte), à Gothingen.

DELVIGNE (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

DEVEY (esqr), architecte, à Londres.

DEVILLIERS (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

DOGNÉE DE VILLERS père, à Liége.

* DOGNÉE DE VILLERS, avocat et archéologue, id.

* DONALDSON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DURLET (F.), à Anvers.

EICHWALD (d'), conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

F.

FABRY-ROSSIUS, docteur ès lettres, à Liége.

FAZY, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs Académies, à Munich.

FRANKS (Augustus W.), au British Muséum, à Londres.

FORSTER, professeur d'architecture

à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

FRY (Miss Katherine), Plashet near Stratford (Angleterre).

* FURSTEMBERG STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

GELLHAND DE MERTEN (Louis), numismate, à Bruxelles.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maastricht.

GÉRARD (P.), conservateur des archives, à Anvers.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GLAVANY (F.), secrétaire d'ambassade de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

GONELLA, à Turin.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, premier président de la Cour d'appel, à Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Soutwarth, à St-George, à Londres.

GREENSLADE (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* GRIOLET (Ernest), numismatiste, à Genève.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

HADJI CHEIK MOHSIN KAU (le général), aide-de-camp de S. M. J. shah de Perse et conseiller d'ambassade.

HAGMANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

HAMMAN (Th.), négociant, à Ostende.

HARTSHOME (Rév. C. H.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

HEUBARD (Paul, id.

HODY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, id.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

HUMBERT fils, arch., à Saigong (Cochinchine).

J.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

KELLER (le docteur), secrétaire de la Soc. archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), à Bruges.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KEYSER (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'École des beaux-arts d'Anvers.

KREUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Baden.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KNOCKER (Édouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L.

LA FUENTE (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

LANCIA DI BROLO (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

* LANDERSCHMIT, conservateur du Musée de Mayence.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

LAURENT (Mgr), évêque de Luxembourg.

LEEMANS (le docteur), directeur des musées, à Leyde.

LE GRAND DE REULANDT, secrétaire de l'Académie archéologique, à à Anvers.

LEMHART (Franz), sculpteur, à Cologne.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

LICHLTÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwège).

LIMELETTE (Auguste), conservateur du musée, à Namur.

* LOPEZ (le commandeur), conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

RICOLINI (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

Cercle archéologique (le), de la ville de Mons.

MARCUES (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

MAYER (Joseph), membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.

MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MILLIGAN (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

MINERVINI (Giuliano), conservateur du Musée de Naples.

MOHAMED-HASSEND-KAU (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsrhue.

MORLOT (A.), à Lausanne (Suisse).

MOSLER (Charles), professeur, à l'Académie royale de Dusseldorf.

* MULLER (Mgr), évêque de Munster.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgart.

N.

NAHUYS (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

NAZARE AGA, drogman de S. M. J. le shah de Perse et secrétaire d'ambassade.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gouth), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire à Stockholm (Suède).

NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmedy.

O.

* OLFERS (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

OGILVY (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

O'RELLY DE GALWAY (le comte Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

ORUERY (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége (Belgique).

OCDARE, négociant, à Gênes (Italie).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

* PEETERS-WILBAUX, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

PETY DE ROZEN (Jules), à Grune, près Marche (province de Luxembourg).

* *Pipers*, professeur de l'Université et directeur du Musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

PRZEZDZCECKI (comte Alex.), de Varsovie, 38, rue de Berry, à Paris.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments histori-

ques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R.

RAMBOU, conservateur du Musée de Cologne.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

* REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

RIDDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

RIGGEMBACH, architecte, à Bâle.

RIPALDA (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* ROACH SMITH, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

* ROBIANO (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

ROBSON (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

RONSE (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* ROSSI (le chevalier de), à Rome.

ROULEZ, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

RUSSEL (Hasting), id.

S.

SALINAS (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

SAUSAIL-SOUHAINE (le baron de), à Francfort.

SAVEDRA (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHOUTEETE (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique.

SCHNIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHUERMANS (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freckendorf, diocèse de Munster.

SECRESTAIN, chef de bataillon du génie, à Rome.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

SHEFFIELT-GRACE, à Know-House, comté de Kent.

SMET (Ad.), sous-préfet à St-Nicolas (Belgique).

SMOLDEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

SREZNEWSKI (J.), membre de l'Académie des sciences de St-Pétersbourg.

STAMPE (de), président du Tribunal de Munster.

STIELFRIED (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

STONE (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

STUART-MENTEATH (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTEATH fils, id.

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

TORFS (Louis), membre correspondent de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U.

URLICHS, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VANDAEHME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

* VANDEN-PEEREBOOM, ancien ministre de l'intérieur, à Bruxelles.

VAN DER HAICHE, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DE RUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VAN LIMPOEL, de Niemunster, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

VAN DE VELDE, ancien président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

VEHANNKHOF ZERNOF (de), gentilhomme de la chambre de l'empereur de Russie, à St-Pétersbourg.

VILLE (Émile de), chevalier de l'Ordre de Charles III, à Liége (Belgique.

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

ZESTERMANN, professeur, à Leipsig.

W.

WAGENER, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Hareng-spec, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

* WEALE (James), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologie de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs Académies, professeur à Cambridge.

WIKEMAN-MARTIN (Charles), membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

WORSAE (J.), inspecteur général des monuments du Danemarck, à Copenhague.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie :* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie*.

Le *Bulletin monumental*, qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la Société française d'archéologie, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

COMPTE

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1867.

RENDU PAR LE TRÉSORIER

RECETTES.

Excédant du compte de 1866	30,367 81
Cotisations recouvrées sur l'année 1865. . . .	130 »
Id. id. 1866. . . .	2,970 »
Recettes de 1867	8,545 »
Cotisations reçues par avance sur 1868	390 »
Total.	42,402 81

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement	557 06
Frais de retour de billets non payés.	207 86

LOCATION ET CONCIERGES.

Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société.	150 »
Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	25 »
Id. id. du musée plastique à Caen.	20 »

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	5,003 50
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . .	115 »

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances	782 48
A reporter. . . .	6,860 90

	Report. . . .	6,860 90
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires, envoi de médailles et menues dépenses.		205 49

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs au Congrès de Paris et aux séances générales de Pont-Audemer et de Rouen. . .		627 05

MÉDAILLES.

Achat et gravures de médailles.		243 15

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution de livres d'archéologie		50 »

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. DE COUGNY	Réparations à l'église de Cravant	82 »
Id.	Fouilles dans le département d'Indre-et-Loire . . .	100 »
M. LE DAIN.	Réparations à l'église de Parthenay-le-Vieux . .	229 »
M. le baron DAUGER.	Réparations au clocher de Vienne (Calvados). . .	100 »
M. l'abbé TOURNEUR.	Id. à l'église d'Authe-Autruche (Ardennes). .	150 »
M. GONDON DE LA LANDE	Fouilles dans l'ancien cimetière d'Antigny. . . .	45 75
M. BRUN.	Fouilles et plans des monuments romains de Cimiès (Alpes-Maritimes).	169 80
	A reporter . . .	8,863 14

	Report. . .	8,863	14
	Souscription pour le rachat de la tour de Jeanne-d'Arc, à Rouen . . .	100	»
M. l'abbé LEMESLE.	Réparations au portail de l'abbaye de Savigny-le-Vieux.	249	50
M. DE BEAUREPAIRE.	Fouilles au Grand-Malleray, à Ceniac (Cher). . . .	100	»
M. l'abbé CIROT DE LA VILLE.	Réparations à la chapelle de St-Fort (Gironde). . .	200	»
M. E. HUCHER.	Réparations à l'église de Clermont (Sarthe). . .	150	»
M. l'abbé LENOIR.	Restauration des fresques de Charly et de Charlevoy.	100	»
M. le baron d'AGOS.	Réparations à la chapelle de Saléchan (Haute-Garonne)	100	»
M. l'abbé POTTIER.	Fouilles de tumulus dans le département de Tarn-et-Garonne	85	»
M. l'abbé PICHOT.	Fouilles dans le département de l'Isère.	100	»
	Explorations archéologiques par MM. de Cougny, Ch. Vasseur et Bouet . . .	368	»
	TOTAL.	10,415	64

BALANCE.

Recettes, y compris l'excédant du comte de 1865	42,402,81
Dépensés.	10,415,64
Excédant.	31,987,17

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église de Mouen	200 »
MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLERS.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000 »
M. DE MARGUERIT.	Consolidation du clocher de Vierville	100 »
MM. RICARD et l'abbé VINAS.	Achat et réparation du clocher de St-Guilhem-du-Désert (Hérault)	100 »
M. ROSSIGNOL.	Fouilles d'un tumulus à St-Salvi (Tarn).	50 »
Id.	Pour lever le plan de la ville de Giroussens (Id.). . .	100 »
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens (Id.).	25 »
Id.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe	50 »
M. FILLON (Vendée).	Réparations à l'église de Vouvent	300 »
Id.	Fouilles dans la Vendée. .	100 »
Id.	Crypte de N.-D. de Fontenay. .	100 »
M. l'abbé LACURIE	Fouilles dans le cimetière de Neuvy.	100 »
M. Jules DE VERNEILH.	Somme à la disposition de	
	A reporter.	2,225 »

	Report.	2,225 »
	M. l'inspecteur divisionnaire de la Dordogne. . . .	200 »
M. le docteur NOELAS.	Fouilles à St-Haon-le-Châtel.	100 »
M. DE BONNEFOY.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur des Pyrénées-Orientales. . . .	100 »
MM. DEVALS et POTTIER.	Complément de fouilles d'un tumulus.	85 »
M. l'abbé VINAS.	Église de St-Vincent, près Poussan	50 »
M. DE LAURIÈRE.	Réparation à la lanterne des morts de Celfroin . . .	100 »
M. DE CAUMONT.	Id. à l'église de Maizières (Calvados)	100 »
M. DE ROUMEJOUX.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur du Lot . . .	150 »
	Somme à la disposition de la Commission archéologique de Guéret, pour fouilles dans le département de la Creuse.	150 »
M. l'abbé COCHET	Déblaiement du théâtre romain de Cailly	100 »
M. RAYMOND BORDEAUX.	Restauration d'une ancienne verrière de l'église de St-Germain, à Pont-Audemer	200 »
	Souscription pour l'entretien de l'ancienne église de St-Pierre, à Touques . . .	100 »
MM. le vicomte de MEAUX et VINCENT DURAND.	Fouilles dans le département de la Loire	100 »
	A reporter.	3,760 »

	Report.	3,760	»
M. ADVIELLE.	Souscription pour l'érection du monument commémoratif du fondateur de l'hospice d'Aubrac.	50	»
M. COUSIN.	Fouilles dans l'arrondissement de Boulogne	100	»
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église abbatiale de Mondaye	200	»
M. GAUGAIN.	Réparations au clocher de Ducy, Ste-Marguerite . .	100	»
M. DE GALEMBERT.	Réparations de la fresque du baptistère de Chinon . .	200	»
M. MOREL.	Fouilles à Carobilium. . .	50	»
	TOTAL. . . .	4,460	»

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant	31,987	17
Allocations à solder.	4,460	»
Fonds libres	27,527	17

Caen, le 7 juillet 1868.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXIVe SESSION

(PREMIÈRE PARTIE)

TENUE

A PARIS,

LES 15, 16, 17 ET 18 AVRIL 1867.

SÉANCE D'OUVERTURE.

Présidence de M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à une heure.

M. de Caumont, directeur de la Société, prend place au fauteuil de la présidence. Il appelle auprès de lui, pour compléter le bureau : MM. le baron *David*, ancien ministre plénipotentiaire; le comte *de Mellet; A. de Corbin-Mangoux*, conseiller honoraire à la Cour de Bourges ; le frère *Ogérien*, du Jura, et *Eugène-M.-O. Dognée*, secrétaire-général du Congrès.

Le bureau étant constitué, M. le président prend la parole pour ouvrir la XXXIVe session du Congrès archéologique de France. M. de Caumont s'exprime dans les termes suivants :

DISCOURS DE M. DE CAUMONT.

« MESSIEURS,

« Nous allons ouvrir la XXXIVe session du Congrès archéologique de France, et vous offrir le compte-rendu de la XXXIIIe session, commencée à Senlis à la fin de juillet 1866, terminée à Nice le 30 décembre suivant.

« Cette année, la Société française d'archéologie a pensé qu'il était à propos de convoquer le Congrès archéologique à Paris, pour qu'il puisse étudier l'Exposition universelle, qui offre tant d'objets rares et précieux. La Société a décidé que la session se diviserait en deux parties : la première qui se tiendrait au mois d'avril, et la seconde vers la fin de septembre. C'est en vertu de cette décision que nous sommes réunis, à l'heure qu'il est, dans le palais de la Société d'encouragement.

« La Société française a voulu rendre le Congrès instructif à un autre point de vue que les années précédentes : une partie du temps sera consacrée à la visite des grandes collections de Paris, qui renferment tant de choses importantes à étudier et que l'on voit presque toujours sans un grand profit, faute de bons guides.

« Au musée des antiques du Louvre, le savant M. de Longpérier donnera oralement au Congrès tous les renseignements qu'il pourra désirer, avec la complaisance dont il a fait preuve dans tant de circonstances. M. Egger et M. Léon Renier, de l'Académie des inscriptions, ne refuseront pas non plus leur concours pour l'examen de l'épigraphie grecque et romaine, étude à laquelle leurs savants travaux ont fait faire de si grands progrès.

« Aux archives de l'Empire, le Congrès trouvera la même bienveillance. M. le marquis de La Borde, forcé de quitter Paris pour quelque temps, a chargé M. de Mas Latrie de vous recevoir mercredi 17 avril, à 1 heure; vous trouverez dans le savant directeur de l'École des chartes, de cette École qui a produit tant d'archéologues éminents, un des hommes qui connaissent le mieux ce grand et riche dépôt de l'hôtel Soubise.

« Le musée de Cluny reçoit chaque année des accroissements notables, grâce à l'activité de son directeur, M. du Sommerard, qui continue l'œuvre de son père, cet homme savant et dévoué qui avait applaudi à vos efforts et les avait toujours secondés. Un bon catalogue permet d'étudier avec fruit toutes les parties de ce musée, mais une *démonstration orale* des objets les plus intéressants qui le composent pourra être faite par un commissaire chargé de cette revue archéologique, si digne d'intéresser le Congrès.

« La Société française a pensé qu'il était dans les attributions du Congrès archéologique de France d'examiner avec impartialité les grandes publications qui se continuent sous la direction de l'administration, de savoir où elles en sont, comment elles seront continuées et achevées. Nous pensons qu'il n'y a que des éloges à donner à l'ensemble de ces publications; le détail seulement pourra donner lieu à des observations critiques qui d'ailleurs porteront sur la *forme* plutôt que sur le *fond*.

« Les autres parties du programme rentrent dans le domaine de l'archéologie pure et trouveront plusieurs membres prêts à présenter les solutions demandées. Une de ces questions sera, nous l'espérons, traitée par le savant M. de Rossi, conservateur des collections du Vatican, dont vous connaissez les remarquables travaux sur les catacombes et les inscriptions chrétiennes des premiers siècles, et par quelques

membres dont vous entendrez les développements oraux.

« L'appréciation du goût actuel de Paris, en fait d'architecture, donnera lieu à un travail intéressant au point de vue esthétique, et à un examen critique des églises nouvellement construites. M. Cattois traitera la question au point de vue liturgique.

« A présent que l'archéologie et l'histoire de l'art se popularisent, que la diffusion de toutes les connaissances a suivi le suffrage universel, il faut que l'on ait souci des masses dans le monde archéologique aussi bien que dans le monde politique ; il faut des instructions élémentaires, des catalogues raisonnés et même illustrés ; il faut des enquêtes qui donnent la clef de tous les trésors intellectuels et artistiques que possède la France ; il faut que tous les instruments de travail renfermés dans nos musées et nos bibliothèques soient mis au grand jour, expliqués et commentés pour être utilisés *par tous*.

« La Société française d'archéologie n'a pas cessé, depuis trente ans, de proclamer ces principes, de les propager sur tous les points du territoire national par ses Congrès et ses réunions générales ; je suis heureux de le rappeler en ouvrant à Paris la XXXIV[e] session de nos assises annuelles et d'annoncer que cette œuvre sera toujours continuée avec courage par la Compagnie.

« J'ai maintenant à vous rendre compte de la correspondance. »

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages offerts au Congrès :

De Caumont. *Statistique monumentale du Calvados*, t. V.

Corbin-Mangoux. *Antiquités de la ville de Bourges.*

A. Fayet. Le poème de la *Foi*. Le poème de l'*Espérance*. Le poème de la *Charité*.

F. Noelas. Dictionnaire géographique du canton de St-Haon-le-Châtel.

P. Durand. *Hôtel-Dieu de Chartres.*

Compte-rendu des travaux de la *Commission des monuments de la Gironde.*

Rapport sur la situation de la *Société archéologique de Namur.*

L'abbé Ducis, d'Annecy. *Les Allobroges, à propos d'Alesia.*

Communication est ensuite donnée au Congrès de la correspondance.

M. l'abbé Carrez, de Geraudot (Aube), signale à l'attention des archéologues le rétable du maître-autel de l'église de Geraudot, près Piney.

M. le baron Durand de Fontmage, s'occupant d'un travail sur les monuments celtiques, prie MM. les membres du Congrès de vouloir bien lui communiquer les ouvrages qu'ils auraient déjà fait paraître sur des sujets analogues.

M. Ch. Lalande (Brives) donne quelques détails sur son travail au sujet des sépultures gallo-romaines de la Corrèze.

M. Mortillet invite MM. les membres du Congrès à prendre part, au mois d'août prochain, au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie pré-historique. Des programmes de ce Congrès accompagnent cette communication.

M. le baron de Rivières indique brièvement les résultats d'une tournée archéologique qu'il vient de terminer dans le Bas-Languedoc, par suite de la mission que lui avait confiée la Société française d'archéologie.

M. l'abbé Voisin communique quelques observations relatives au travail publié par M. Charles, dans le *Bulletin monumental*, au sujet de l'église de Souday.

L'Académie d'archéologie de Belgique annonce que le Congrès international, déjà annoncé en 1866, mais qui a

dû être ajourné par suite de l'épidémie, s'ouvrira à Anvers le 25 août 1867.

M. le marquis de La Borde regrette de ne pouvoir pas recevoir le Congrès à l'hôtel des Archives de l'Empire; mais il l'invite à visiter ce riche dépôt. Une lettre de M. de Mas Latrie invite en effet, par suite de l'absence de M. le marquis de La Borde, les membres du Congrès à visiter les Archives.

MM. Fayet et Buhot de Kersers remercient la Société française d'archéologie d'avoir bien voulu les admettre en qualité de membres de la Société.

M. l'abbé Cabaniols rend compte de fouilles faites au village de Carenton, arrondissement de Villefranche (Aveyron). Ce compte-rendu, accompagné d'un plan des fouilles, conclut à l'existence d'une station gallo-romaine que quelques dépenses permettraient de remettre au jour.

M. l'abbé Le Foll, curé de Plésidy, adresse au Congrès un travail sur les tumulus de Dervedon (Côtes-du-Nord). Dans les chambres sépulcrales que le travail décrit avec la plus grande précision, M. l'abbé Le Foll a trouvé des vases et des armes en bronze auprès de cendres et de fragments d'ossements.

M. le baron de Roisin (Bruxelles), retenu par ses leçons d'archéologie au séminaire de Tournay, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès.

MM. Preux (Douai), comte de Pibrac (Orléans), d'Otreppe de Bouvette (Liége), de Roumejoux (Cahors), Ratheau (Porquerolles), Vasseur (Lisieux), expriment leurs regrets de ne pouvoir assister aux séances de la session actuelle du Congrès.

La Société Éduenne délègue M. le vicomte d'Aboville et adresse au Congrès le rapport de M. de Charmasse sur les travaux de l'année.

MM. Tailliar (Douai), de Marsy (Compiègne), Egger, de l'Institut; comte de Mellet (Chaltrait), Leroyer (Vincennes), Chardon (Le Mans), Dognée (de Liége), annoncent qu'ils prendront part aux travaux du Congrès.

La Société des Antiquaires de l'Ouest délègue au Congrès MM. de Longuemar (de Poitiers); Dufaure, de l'Académie française, et Le Breton, sous-intendant militaire de la garde impériale.

M. de Caumont donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance actuelle. Il est composé ainsi qu'il suit :

1° Rapport de M. le comte de Mellet ;

2° Communication de M. de Caumont en réponse aux questions 12 à 15 du programme ;

3° Communication de M. Dognée en réponse à la question 17 du programme ;

4° Communication de M. R. Bordeaux au sujet de l'Hôtel-Dieu de Chartres.

RAPPORT DE M. DE MELLET.

MESSIEURS,

Revenant, chaque année, vous présenter un aperçu des travaux archéologiques accomplis pendant l'année précédente, je voudrais pouvoir, sinon égayer le sujet, du moins le dépouiller de son aridité naturelle ; mais il faut reconnaître que la chose n'est point facile, et aussi bien l'intérêt même de la matière est-il un allégement à sa gravité. Je vais donc, comme à l'ordinaire, faire passer rapidement sous vos yeux un certain nombre de faits archéologiques, de recherches relatives à notre pays qui ont eu lieu pendant l'année 1866, et j'y joindrai ensuite les titres d'ouvrages écrits pendant la même période et dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie et des beaux-arts.

A l'extrémité de l'île de la Camargue, à 400 mètres au nord de Trinquetaille, on a mis à jour les ruines d'une partie de la ville antique. On a retrouvé, très-nettement indiquées, les traces d'une rue principale avec ses deux trottoirs. Cette rue aboutit en ligne droite aux anciens vestiges de pont qu'on aperçoit des deux côtés du Rhône et qui semblent prouver par leur position que ce fleuve se dirigeait autrefois sur Arles en venant de Mont-Majour. On a trouvé sur les lieux de larges couches de terre qui semblent calcinées par le feu, et qui contiennent d'immenses quantités de débris d'amphores antiques: un grand nombre étaient encore entières.

Des fouilles faites en février dans le Grand-Jardin de Lisieux, sous la direction de M. Delaporte, ont amené la découverte de sept urnes cinéraires très-bien conservées, deux petits vases, cinq urnes de grande dimension, à cols brisés: ces urnes sont en terre fine rouge; deux sépultures antiques avec ossements, une urne remplie de cendres, six médailles en bronze, dont deux de Marc-Aurèle. Un caveau en maçonnerie, découvert dans le même terrain, renfermait des ossements ayant appartenu à un enfant, une bouteille et une coupe en verre, un biberon en terre rouge vernissée, une médaille romaine fruste. A côté de cette sépulture on a encore rencontré trois urnes, dont une en verre, engagées l'une dans l'autre, recouvertes d'un plat à trois pieds en terre rouge, et enfin un camée antique en corail ou cornaline, représentant une tête de femme. D'autres vases, urnes ou objets divers, ainsi que trois squelettes superposés, ont été encore le résultat des fouilles opérées dans ce terrain qui faisait partie d'un vaste cimetière gallo-romain découvert en 1846. Tous ces objets, décrits par M. A. Pannier, ont été achetés pour le musée de Lille.

M. l'abbé Cochet a constaté dans les premiers mois de 1866 au Petit-Appeville, près de Dieppe, l'existence d'un

cimetière mérovingien : il y a reconnu la présence d'une vingtaine de sépultures, parmi lesquelles on constatait aisément la présence d'hommes et de femmes, d'enfants, de jeunes gens, d'adultes et de vieillards. Tous ces corps, posés dans des fosses de craie, et à peu de profondeur, étaient orientés dans le sens de la vallée, les pieds au sud-est, la tête au nord-ouest. Presque tous possédaient avec eux des objets meubles, déposés par les parents dans une pensée religieuse. Une dixaine avaient aux pieds des vases noirs qui ont dû contenir de l'eau bénite. Trois d'entre eux présentaient des bagues de bronze à l'un des doigts de la main gauche. Quatre avaient à la ceinture de belles plaques de bronze ciselé et argenté : un plus grand nombre ont offert des plaques et contre-plaques de ceinturon en fer damasquiné. L'objet le plus précieux trouvé a été une boucle d'oreille composée d'un grand anneau de cuivre avec pendant en boule de pâte, recouvert de lamelles d'or : ces lamelles, ornées de filigranes, avaient des tubes à lentilles de verre. Le cimetière dans lequel tous ces objets ont été mis à jour, avait tous les caractères de l'époque mérovingienne du VIIᵉ au IXᵉ siècle.

M. l'abbé Cochet a encore été dans le cas de reconnaître une douzaine de fosses mérovingiennes dans un terrain appartenant à Mᵐᵉ la comtesse de La Châtre, née de Montmorency, à Avesnes, près de Gournay. Ces fosses, faisant face au soleil levant, renfermaient : les unes, des corps entiers et n'ayant jamais bougé; les autres, quelques ossements seulement, et encore n'étaient-ils plus en place. On a retrouvé dans ces sépultures des vases placés aux pieds, en terre blanche ou noire, un sabre ou scramasaxe en fer, un seul couteau, cinq agrafes en fer, accompagnées de plaques et de contre-plaques, la plupart ayant reçu un plaqué d'argent ; une chaînette de fer, quatre perles en pâte de verre et deux

jolies fibules placées sur la poitrine ; une paire de boucles d'oreilles. Dans les jambes du corps qui portait ces boucles d'oreilles, M. l'abbé Cochet a rencontré la tête d'un tout jeune enfant, ce qui semblait indiquer une sépulture commune donnée à la mère et à l'enfant, morts ensemble. Enfin, il a été également trouvé un petit-bronze romain du Haut-Empire dans ce cimetière, attribué par le savant archéologue au VIe ou VIIe siècle de notre ère.

M. C. Poulet, dans un mémoire intitulé: *Grotte sépulcrale de Linsat*, a décrit une très-petite caverne, située sur le territoire de la commune de Linsat, canton de Cabanes (Ariège). Le plancher de cette excavation était surmonté d'une couche de tuf qui recélait les restes d'une douzaine au moins de squelettes humains, dont les débris étaient disséminés dans le lit calcaire. Avec ces nombreux ossements humains ont été trouvés de rares tessons de poteries grossières, façonnées à la main sans l'aide du tour et d'une façon très-incomplète ; un certain nombre d'objets ouvrés en os, en ivoire et en coquilles marines percées pour donner passage à un cordon, et ayant dû servir d'ornements ou d'amulettes ; une dent de brebis et plusieurs coquilles du genre *Hélice*, propres à la contrée.

A Rouvray, arrondissement d'Arras, il a été découvert un grand nombre d'objets gallo-romains : des vases en terre de toutes grandeurs et de toutes formes, un vase en verre, des fibules, un miroir métallique, des débris d'offrandes, des restes de mets offerts aux dieux ou destinés aux morts, entre autres une hure de sanglier ; des traces d'habitation, etc.

A St-Aubin-du-Perron, canton de St-Sauveur-Lendelin (Manche), M. Quénault a signalé la découverte de 2,000 médailles romaines des Antonins (grand et moyen-bronze), renfermées dans deux vases de poterie blanche antique.

M. Bourguignat ayant visité la grotte des Demoiselles, à St-Bauzille-du-Putois, à dix lieues de Montpellier, a rencontré dans cette curieuse et très-vaste excavation des quantités immenses d'ossements appartenant à des générations animales éteintes, et il y a aussi constaté des débris d'industries humaines remontant à différentes époques des civilisations primitives.

A Vienne (Isère), M. Brousse, maître serrurier, faisant élever une construction, a rencontré dans le sol plusieurs statuettes romaines : deux Hercules en bronze, dont l'un d'une hauteur de 0,30c et portant des attributs différents ; deux petits Mercures en bronze, une petite panthère au repos, des couteaux à sacrifices, des ciseaux à ressort, des lampes, des charnières, des débris de vases d'argent et beaucoup d'autres fragments.

Aux portes d'Annecy, il a été fait une importante découverte de monnaies romaines : deux vases, l'un en terre, l'autre en bronze, et environ 11,000 médailles paraissant appartenir au IIIe siècle, et en particulier aux types de Claude-le-Gothique, de Gallien, Tétricus, etc., etc., ont été le fruit de cette remarquable collecte. M. le curé de Lenharée, dans la Marne, ayant exploré, le long du chemin de Lenharée à Hormée, des trous de 2 mètres de profondeur, y a rencontré des ossements d'animaux, des fragments de poterie mêlés à du terreau noir, composé de cendres et de charbon ; il s'y trouvait aussi des vases de différentes formes, des urnes contenant encore des cendres, des coupes, des plateaux. L'âge de ces sépultures n'a pu être encore fixé par les personnes qui les ont explorées.

En opérant des déblais au quartier des Templiers, à Toulon, on a mis à jour, à 2 mètres sous le sol, une série de tombeaux paraissant remonter à l'époque romaine ; on a trouvé des médailles, des amphores et beaucoup d'autres objets.

M. le comte de Rochambeau a découvert, au hameau de la Cunaille, commune de Thoré (Loir-et-Cher), une construction gallo-romaine, des briques à rebords, des ossements d'animaux, des coquillages, de nombreux fragments de poteries dites de Samos, représentant les unes des personnages, les autres des ornements et têtes fantastiques ; un dolium en terre blanche et des vases noirs, ornés de bandes horizontales chargées de traits verticaux.

La ville de Strasbourg a vu mettre au jour, au centre de son enceinte, un petit monument très-rare : c'est un bas-relief, haut de $0^{m},60$ et large de $0^{m},40$, représentant Mithra, dont le culte a pu pénétrer vers le III[e] siècle en Germanie, avec les légions romaines.

M. Coustou, directeur du *Moniteur de l'Archéologue*, a reconnu, en compagnie de deux autres savants, l'existence d'une très-belle mosaïque dans un champ situé près de l'église de St-Romain, canton du Bourg-du-Visa (Tarn-et-Garonne) ; elle a $3^{m},60$ de large sur 24^{m} de longueur, est très-remarquable par la variété des dessins et des couleurs et n'est pas inférieure, dit M. Coustou, à beaucoup de celles qui ont été découvertes dans les palais et les temples de Pompéi.

Des fouilles exécutées dans le lit de la Mayenne, au gué de St-Léonard, et dirigées par la Société archéologique de la Mayenne, ont amené la découverte de 16,000 médailles : quelques-unes sont gauloises, mais la majeure partie est aux types des empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Tétricus.

Je dois enfin vous signaler, Messieurs, les travaux importants exécutés dans les environs de Châlons-sur-Marne, autour du camp et dans les terrains qui confinent au fameux camp d'Attila. Les fouilles, conduites avec un soin et une persévérance toutes spéciales, ont amené jusqu'à cette heure

les plus nombreuses et les plus intéressantes découvertes, et l'un de nos confrères de l'Institut de provinces, M. Savy, ingénieur en chef du département de la Marne, prépare sur ce sujet un mémoire qui fixera certainement l'attention publique. Qu'il nous suffise, en attendant, de constater qu'autour du camp d'Attila se découvrent journellement des débris de toute nature : des armes, des ornements d'hommes, des monnaies, des squelettes très-bien conservés, le tout appartenant à l'époque mérovingienne. Des guerriers sont retrouvés ensevelis sous leurs chars, dont les roues placées sur les cadavres présentent des bandes de fer concaves de 0,03ᵉ de largeur. Dans une partie du sol, les squelettes des guerriers se rencontrent à peu de profondeur et sont superposés à des restes d'habitants plus profondément enfouis. Dans l'intérieur du camp, 300 monnaies gauloises avaient été retrouvées et quelques autres médailles ailleurs. On a également rencontré dans l'enceinte du camp des trous carrés de 3 mètres de côté et de 2 mètres de profondeur ; ils présentent à leur fond des pierres et des pièces ou débris de pièces de bois, semblant avoir eu pour destination de composer une charpente qui aurait soutenu originairement un comble, une toiture au-dessus de chaque trou. Seraient-ce là les restes d'habitations à moitié construites sous le sol ?

Les travaux considérables qui se font dans la ville de Paris ont amené, pendant l'année 1866, la découverte d'importants vestiges du moyen-âge ; mais, avant de les aborder succinctement, je ne dois pas omettre l'établissement gallo-romain, d'une ampleur hors ligne, qui a été mis à jour par les travaux de déblai entrepris entre le boulevard St-Michel et la rue St-Jacques pour le nivellement de la rue Gay-Lussac. D'épaisses murailles parallèles, qui se prolongent en biais dans la direction du jardin du Luxembourg, indiquent un palais ou une grande villa dont ces restes semblent être

les derniers débris : ces murailles circonscrivent plusieurs grandes salles dont l'une paraît avoir eu plus de 12 mètres de côté. Sous le sol de ces salles, formé par trois fortes couches de béton, règne une série de tuyaux carrés en brique, placés les uns à côté des autres et servant probablement de conduits de chaleur à un calorifère qui a dû régner sous toute cette partie de l'édifice. Dans les gravats et la terre végétale qui recouvrent ces ruines, on a pu retrouver des chapiteaux, de nombreux morceaux de stucage, des colonnes, des débris de poteries, et enfin une médaille de Caligula; cette dernière dans le bétonnage du sol.

Les travaux exécutés dans la cité ont fait reconnaître les restes de la chapelle de St-Luc, dite *chapelle des peintres*, bâtie vers le XIIe siècle ; et non loin de celle-ci, on a rencontré les vestiges d'une autre chapelle, à peu près de la même époque, qui avait été construite sur des substructions remontant à l'époque romaine. En se rapprochant de Notre-Dame, on a retrouvé les ruines de l'église Ste-Marine, dans laquelle fut enterré, d'après l'abbé Lebeuf, en 1609, François Miron, prévôt des marchands.

Dans le même quartier de Paris, la démolition d'une des plus anciennes maisons a amené la rencontre d'une poutre en chêne d'un mètre, ayant 0,36^c d'équarrissage. Sur une de ses faces on lisait l'inscription suivante, creusée dans le bois :

J'AI ÉTÉ PLACÉE ICI EN L'ANNÉE 1450, ET J'AVAIS 600 ANS QUAND ON M'A PRISE DANS LA FORÊT DE ROVRAY.

Je fais observer ici que je donne cette inscription en français moderne, ne faisant que copier la note imprimée que j'ai sous les yeux.

Sur l'emplacement de l'ancienne porte de St-Honoré,

près du Théâtre Français, les ouvriers ont rencontré les restes des anciens remparts et ceux d'un pont dont le tablier était de 1m,60 plus bas que le sol actuel; on voit encore des portions d'arceaux. C'est sur le bord du fossé qui défendait l'enceinte de Paris de ce côté que fut blessée Jeanne-d'Arc, alors qu'elle en sondait la profondeur avec sa lance.

Les fouilles opérées au Louvre paraissent avoir fait retrouver des traces importantes des diverses constructions qui ont eu lieu, à différentes époques, sur cet emplacement de l'antique capitale ; des monnaies, des métaux et d'autres objets intéressants pour l'archéologie auraient récompensé les recherches opérées sur ce terrain.

A Reims, en creusant un égout sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu, on a trouvé un fragment d'une mosaïque de la fin du XIIe siècle, mosaïque présentant diverses couleurs et devant avoir été dans son ensemble d'une grande beauté. On voit encore une partie de la bordure et à peu près deux des médaillons encadrés dans la surface rectangulaire de l'œuvre ; sur l'un de ces médaillons conservés est représenté Abraham tenant le glaive d'une main et une torche de l'autre ; dans l'autre est Isaac, dont la tête n'existe plus.

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, cette revue des découvertes archéologiques opérées en 1866, et je vais indiquer maintenant un certain nombre d'ouvrages parus pendant la même période.

Histoire de César, par l'Empereur, IIe volume comprenant la conquête des Gaules. Le nom de l'éminent auteur et l'importance du sujet en disent plus que tous les commentaires.

Les Moines d'Occident, par M. le comte de Montalembert, IIIe volume. Le IVe et le Ve auraient paru avec celui-ci si l'illustre écrivain n'avait été, pendant de longs mois, sous le coup de la cruelle maladie dont il fut atteint bien peu de

jours après sa brillante improvisation sur l'Espagne qu'il fit au Congrès des délégués des Sociétés savantes en avril 1866.

En décembre 1866, dix-sept volumes avaient paru de la réimpression des *Acta sanctorum*, par M. Palmé, ainsi que trois volumes de l'*Histoire littéraire de la France par les Bénédictins de la Congrégation de St-Maur ;* nouvelle édition publiée par le même libraire, et accompagnée de notes par M. Paulin Paris, de l'Institut.

Indicateur de Maine-et-Loire, ou indicateur par communes : de ce que chacune d'elles renferme sous le rapport de la géographie, des productions naturelles, des monuments historiques, etc., par M. Millet de La Turtaudière, membre de l'Institut des provinces; 2 vol. in-8°, avec planches. L'ouvrage, terminé en 1866 et imprimé à Angers, a été couronné par l'Institut des provinces de France.

Histoire des poteries, faïences, porcelaines, par M. B. Marryat, avec notes et additions par MM. le comte d'Armaillé et Salvetat, et une préface par M. Riocreux, conservateur des collections céramiques de la manufacture de Sèvres. Cet ouvrage est une traduction enrichie de savants commentaires, avec des illustrations du beau livre anglais de M. Marryat.

Recherches sur la céramique, par M. Jules Freslon; 1 vol. in-18, édité à Chartres.

Histoire de la ville des Andelys et de ses dépendances, par M. Brossard de Ruville; deux très-gros volumes édités par M. Delcroix, libraire, aux Andelys. Texte orné de nombreuses gravures sur bois.

Dictionnaire topographique du département de la Nièvre, comprenant les noms des lieux anciens et modernes, par M. le comte de Soultrait; in-4° de 242 pages, publié par le Gouvernement. Nommer M. de Soultrait, c'est dire science et conscience.

Cartulaire de l'église d'Autun, publié par M. de Charmasse, membre de la Société française d'archéologie. 1ʳᵉ et 2ᵉ partie, 1866.

Rouleaux des morts du IXᵉ au XVᵉ siècle, recueillis et publiés par M. Léopold Delisle, de l'Institut; vol. in-8°. Recueil le plus complet publié par le savant auteur pour la Société de l'Histoire de France. On sait que les rouleaux étaient des pièces écrites sur lesquelles chaque monastère recommandait ses morts aux prières des autres communautés.

Quatrième volume des monographies communales, par M. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie: étude statistique, historique et monumentale du département de Tarn-et-Garonne. Ce 4ᵉ volume comprend 3 cantons, 376 pages et quelques planches.

Foyers divers de silex taillés en Périgord, travail excellent dans lequel notre savant confrère M. le vicomte de Gourgues reste, en parlant de géologie et des anciens âges, fidèle aux traditions de nos Saintes-Écritures. Cette brochure, première partie de l'ouvrage, étudie les bords de la Vesère.

Mémoires (au nombre de six) *sur les restes d'industries appartenant aux temps primordiaux de la race humaine*, recueillis dans le dépᵗ de la Charente. 126 pages grand in-8°, avec 14 planches lithographiées et dessinées d'après nature par M. A. de Rochebrune, auteur du texte. Beaucoup de faits et d'observations, recueil de documents précieux pris sur nature.

Des monuments dits celtiques, par M. l'abbé Legoix, membre du Comité archéologique de Senlis. Je rappelle ici pour mémoire ce travail de M. l'abbé Legoix, paru en 1864, et dont je n'avais point parlé dans le temps. Je le rappelle, parce qu'il me paraît, quoique simple brochure, très-complet sur la matière, et que je le rapproche pour son mérite, pour le calme et la sagesse de ses appréciations, de celui de M. de Gourgues.

Les caractéristiques des Saints, par le P. Cahier. Texte et figures. Les premières livraisons ont paru. Rien de plus utile et même de plus nécessaire pour l'étude de l'archéologie chrétienne que cet ouvrage du P. Cahier, dont nous avons tous présents à la mémoire la savante collaboration avec le P. A. Martin, de sympathique et regrettable mémoire, à la Monographie des vitraux de Bourges et aux Mélanges d'archéologie.

Mémoires historiques sur la Champagne, par M. l'abbé Beschefer, chanoine de Châlons-sur-Marne, mort en 1793, à 85 ans, publiés en 1866 par M. l'abbé Aubert, curé de Juvigny, et membre de la Société académique de la Marne. Les mémoires forment un petit volume in-12, imprimé à Châlons et tiré à 110 exemplaires par M. Le Roy.

Notes pour servir à un armorial des évêques de Senlis, et à un armorial des évêques de Soissons; deux brochures de M. A. de Marsy, ancien élève de l'École des chartes, et membre de notre Société française d'archéologie.

St-André de Reims, histoire et description, par M. Ch. Givelet, de l'Institut des provinces, etc. Notice in-8° de 118 pages, avec 3 gravures. L'église qui fait l'objet de ce travail a été démolie en 1865 et remplacée par une église nouvelle. M. Charles Givelet possède l'archéologie du moyen-âge et sait à fond sa ville de Reims.

Annales de Six-Fours en Provence, près Toulon, depuis sa fondation par les Phocéens jusqu'à nos jours, avec documents antiques; 1 vol. grand in-8°, orné de gravures, par M. le comte G. d'Audiffret, trésorier-payeur général, membre de la Société française d'archéologie. Se vend au profit d'une bonne œuvre.

Abécédaire ou Rudiment d'archéologie, architecture religieuse, par M. de Caumont, 5e édit., 1 vol in-8° de 812 pages, orné de 1,175 gravures. Cet ouvrage est d'une exécution

qui ferait honneur aux presses parisiennes et d'un bon marché sans exemple.

Je m'arrête ici, Messieurs, et en terminant ce Rapport j'y consignerai que c'est à la fin de l'année 1866 qu'a été inauguré, à Périgueux, le buste en marbre blanc de Félix de Verneilh. Ce monument, placé dans le musée de cette ville, rappellera à la postérité les titres de notre aimé collègue à la haute estime de ses contemporains, et les regrets profonds jetés dans leurs cœurs par sa mort prématurée.

Messieurs, la perte de M. Félix de Verneilh m'en remet en mémoire une non moins sensible, quoique plus naturelle eu égard à la différence des âges: je veux parler de la mort de M. le vicomte de Cussy, qui s'est éteint à Bayeux, après une longue maladie, à la fin de janvier 1867.

Doyen de nos réunions, ami, compagnon et collaborateur plein de zèle de M. de Caumont, M. de Cussy, tant que les forces le lui ont permis, a suivi ce dernier dans ses croisades scientifiques; il a secondé de toutes ses facultés l'illustre maître partout où il portait son action civilisatrice, et la présidence générale du Congrès scientifique de Nancy est venue reconnaître et récompenser tant de services accomplis avec une ardeur et une volonté soutenues. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont connu M. de Cussy, et aucun assurément n'a dû le connaître sans l'aimer; cet homme excellent, ce représentant de l'ancienne urbanité française qui portait au milieu de nos assemblées ses manières pleines de prévenance et d'amabilité, possédait une grande intelligence des choses et une connaissance aussi variée qu'étendue de tout ce qui est digne d'attirer les labeurs de l'esprit et les investigations de l'étude. Je m'arrête dans mes retours sur notre si regretté collègue, à la mémoire duquel M. de Caumont a payé ailleurs un juste tribut d'éloges et de souvenirs.

Pour ce qui me concerne, il m'a été doux de donner un instant carrière à mes sentiments, et de rendre justice devant vous à l'homme éminent qui m'honora de ses bontés et ne cessa de m'encourager à mes débuts dans les études archéologiques. Puissent ces quelques paroles sorties de mon cœur rencontrer des échos dans les vôtres !

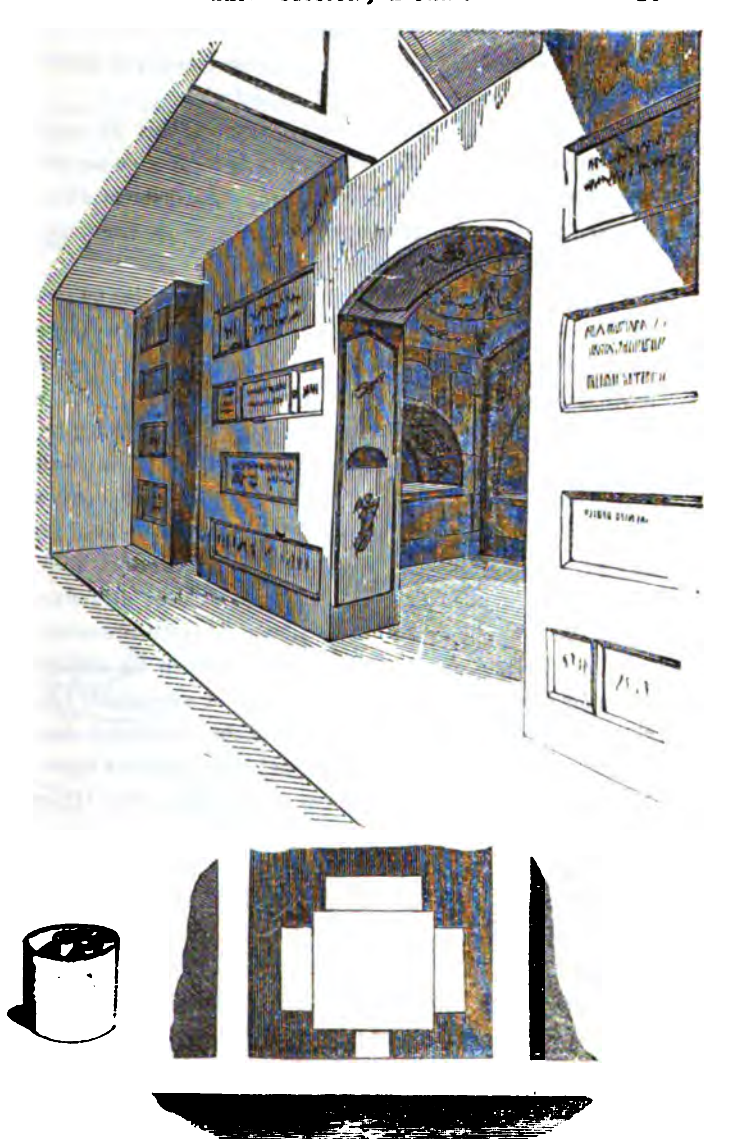
M. de Caumont remercie, au nom du Congrès, le docte rapporteur qui, avec tant d'habileté, a condensé dans son travail tous les faits intéressants à citer et l'appréciation d'un si grand nombre d'ouvrages. Les paroles relatives à la perte de M. de Cussy sont l'expression fidèle des sentiments de tous les membres du Congrès.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication qui doit répondre aux questions du programme conçues dans les termes suivants :

A quelle période absolue correspondent les sarcophages chrétiens en marbre des IVe, V^e^ et VIe siècles de la France, de l'Espagne et de l'Italie ? Ces sarcophages étaient-ils taillés et sculptés en Italie et introduits par mer dans la Narbonnaise et dans l'Aquitaine ? Y a-t-il eu à Arles un centre de fabrication, comme quelques personnes l'ont pensé ?

Existe-t-il des différences notables entre les sarcophages de ce genre que l'on trouve en Italie et ceux que nous possédons dans le midi de la France ?

M. de Caumont exprime ses regrets de ne pas voir à la séance l'éminent M. de Rossi, qui devait traiter ces questions et qui a été obligé de quitter hier Paris pour retourner en Italie. M. de Rossi avait espéré pouvoir assister au Congrès ; il a même bien voulu faire, samedi dernier, à plusieurs membres les honneurs du *fac-simile* de catacombe romaine qu'il a élevé dans le jardin du palais de l'Exposition uni-



SPÉCIMEN DES CATACOMBES CONSTRUIT A L'EXPOSITION UNIVERSELLE,
SOUS LA DIRECTION DE M. DE ROSSI.

verselle. Cette image d'un fragment des catacombes est de la plus scrupuleuse fidélité et présente un très-grand intérêt au point de vue de l'art et de l'archéologie.

Le départ de M. de Rossi ne lui a pas permis de venir traiter, avec l'autorité de son savoir et la lucidité de ses démonstrations, les questions du programme qui viennent d'être transcrites, mais il a développé ses vues à M. de Caumont, en l'autorisant à les exposer au Congrès.

Les monuments dont il s'agit dans le programme sont les sarcophages en marbre dont on possède un si grand nombre encore dans le midi de la France, et qui sont rarement signalés dans le Nord. C'est surtout entre Nice et Bordeaux qu'on les retrouve généralement dans les musées (Aix, Marseille, Arles, Narbonne, Bordeaux, etc., etc.). Il y a peu d'années, on n'en citait encore que 40 à 50; il y en a aujourd'hui 150, et de récentes trouvailles faites aux environs de Bordeaux et de Cahors font espérer que, si l'on cherche dans les campagnes du Midi, on dépassera bientôt le chiffre de 180, qu'on peut déjà fixer aujourd'hui comme nombre approximatif de ces monuments.

La chronologie des sarcophages en question est difficile à établir, dit M. de Caumont; on peut cependant l'indiquer approximativement. La catacombe construite dans le Jardin de l'Exposition a été décorée de peintures reproduisant exclusivement des types et des sujets du II[e] et du III[e] siècle. Or, ce sont précisément ces représentations qui, copiées fidèlement par les sculpteurs, figurent sur les tombeaux dont nous nous occupons. Les sujets sont bibliques ou symboliques. On y voit fréquemment le bon Pasteur (fig. 4, p. 23). Daniel dans la fosse aux lions, les lions étant représentés très-petits et d'une façon toute conventionnelle, la Multiplication des pains (fig. 1), Moïse faisant jaillir la source du rocher (fig. 2, page suivante), Notre-Seigneur ressuscitant le Lazare (fig. 3), l'arche de Noé (fig. 5),



QUELQUES-UNS DES SUJETS PEINTS DANS LES CATACOMBES.

nous apparaissent à côté des colombes, symbole de l'âme chrétienne, posées sur des arbres, images hiératiques du Paradis, avec les autres figures symboliques bien connues, le poisson, l'ancre, le navire, etc., etc. (V. les figures de la page précédente.)

Les catacombes nous présentent peu de sculptures : cette forme de l'art apparaît pour quelques détails seulement dans ces sanctuaires souterrains.

Il s'agit de savoir à quelle époque les peintures symboliques et bibliques des catacombes ont été traduites en sculpture sur les sarcophages de marbre que l'Italie, l'Espagne et le midi de la France possèdent encore. M. de Rossi pense qu'aucun des tombeaux sculptés qui ornent nos musées du Midi n'est antérieur au règne de Constantin. C'est alors seulement que la religion chrétienne put se manifester au grand jour et que les édifices sacrés, les églises reçurent la dépouille mortelle des fidèles.

La sculpture des tombeaux n'avait pas de raison d'être à une époque plus reculée : elle exigeait, d'ailleurs, des ateliers qu'on n'aurait pu cacher aisément aux jours de persécution. Quant au style artistique des sculptures, c'est celui des peintures des catacombes, et cette imitation jointe aux motifs déjà indiqués fait attribuer les tombeaux sculptés aux années qui suivirent l'avènement de Constantin.

M. de Caumont présente quelques photographies représentant des sarcophages en marbre des musées d'Arles, de Marseille et d'Aix en Provence ; enfin quelques autres sujets parfaitement connus par les ouvrages nombreux publiés sur les catacombes.

Sur le premier de ces sarcophages qui se trouve au musée d'Aix on voit cinq tableaux sous des arcades surbaissées portées sur des colonnes d'ordre composite. Le premier représente le Sacrifice d'Abraham ; le second, la Résurrection

du Lazare, représenté comme dans les peintures déjà entouré de bandelettes, dans son tombeau en forme d'édicule. Les autres tableaux reproduisent d'autres faits de la vie de Jésus-Christ (V. la page suivante). Un autre sarcophage d'Aix représente le Passage de la mer Rouge, sujet que l'on voit aussi à Arles.

Dans la suite, on vit ces sculptures se modifier sensiblement. Dès le V° siècle, les arcades ne renferment plus constamment des scènes bibliques. On aperçoit une tendance à élargir des cadres au profit d'un sujet principal. On remarque aussi que l'on s'éloigne de la représentation des personnages. La croix devient beaucoup plus fréquente. La sculpture des croix montre des cabochons parmi les ornements nombreux dont on les décore. Le monogramme du Christ, auquel des chaînettes rattachent l'alpha et l'oméga, sont les sujets de prédilection des artistes. Vers la fin du V° siècle, le style artistique se modifie encore. Ravenne nous en montre des exemples. Les scènes bibliques finissent par disparaître, et il ne reste plus que les colombes, le palmier et d'autres images symboliques.

M. de Rossi publiera, nous l'espérons, dans son *Bulletin archéologique* des dissertations sur cet intéressant sujet d'études, les sarcophages chrétiens en marbre des premiers siècles.

J'avais inséré au programme la question de savoir si on avait sculpté à Arles les sarcophages qu'on trouve en assez grand nombre dans cette ville et aux environs. Quelques personnes ont cru, en effet, que cette ville avait possédé un centre de fabrication de tombeaux. Les sculptures qu'on y retrouve sont en tous points semblables à celles que nous voyons en Italie; quelques-uns des tombeaux seulement présentent des images particulières, et les figures de saints spécialement vénérés à Arles. Arles, à cette époque, était du reste une sorte



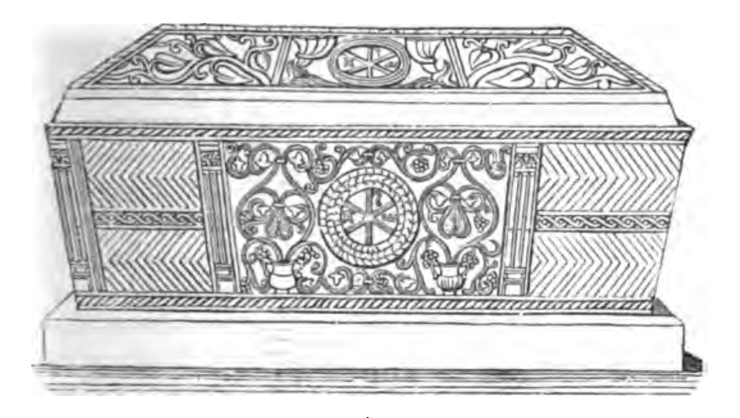


DEUX SARCOPHAGES EN MARBRE DU

de capitale et s'était élevée à un haut degré d'importance.

Quoi qu'il en soit, les tombeaux du musée d'Arles et de Marseille sont taillés dans un marbre étranger. M. Mathéron a étudié les marbres du musée de Marseille, et ses connaissances géologiques les lui ont fait déclarer étrangers à la Provence. M. Raullin croit que le marbre des tombeaux du musée de Bordeaux peut provenir des pays environnants ou des Pyrénées.

En résumé, les sculptures des sarcophages du midi de la France sont la reproduction fidèle des peintures des catacombes. Le travail artistique est à l'origine très-remarquable et le relief en est fortement accusé (IVe siècle). A une période postérieure, on s'éloigne du type hiératique. Des scènes bibliques on passe aux symboles, et à de simples guirlandes de feuillages. Les tombeaux de Bordeaux rentrant dans cette catégorie peuvent, dès lors, être attribués au Ve siècle et au commencement du VIe. La facture



UN DES SARCOPHAGES DU MUSÉE DE BORDEAUX.

de ceux de Rodez semble indiquer le VIe siècle. Ajoutons cependant, dit en terminant M. de Caumont, que ces dates



UN DES TOMBEAUX DE RODEZ.

ne sont que des limites approximatives, les périodes de l'histoire de l'art n'offrant jamais une précision absolue.

Le Congrès accueille par d'unanimes applaudissements la communication orale intéressante qui vient de lui être faite.

La parole est ensuite donnée à M. Dognée pour une communication en réponse à la 17e question du programme :

Déterminer par des textes et des autorités respectables la valeur honorifique des ornements dont certaines représentations de guerriers romains nous montrent l'usage.

LES PHALÈRES DES GUERRIERS ROMAINS,

Par M. DOGNÉE, de l'Institut des provinces de France, à Liége.

I.

Afin de préciser les ornements qu'il s'agit d'interpréter, le savant directeur de l'Institut des provinces, M. de Caumont, a bien voulu faire graver le dessin d'une pierre funéraire à propos de laquelle diverses explications avaient été proposées. Le principal personnage de ce monument est un guerrier, le front ceint de la couronne civique, le cou et les bras ornés de cercles honorifiques, connus sous les noms de torques et d'armilles. Sur sa cuirasse on remarque une sorte d'ornement fort compliqué : deux larges anneaux figurant des couronnes, rattachés à l'arrière de la tunique par deux têtes de lion, supportent une sorte de plastron formé de larges bandes sur lesquelles sont disposés, trois par trois, des médaillons représentant des têtes de divinités ou des figures symboliques.

L'inscription qui désigne le personnage nous a fait aisé-

ment reconnaître un des monuments les plus intéressants du musée des antiquités nationales à Bonn. Ce tombeau,



trouvé à Xanten avant 1630, fut d'abord transporté à Clèves,

puis transféré au musée dans lequel il figure aujourd'hui. Il a été l'objet des études de plusieurs savants (1), dont les travaux sont rappelés dans une publication éditée, en 1860, par M. Otto Jahn, notre docte et honoré confrère à la Société des antiquaires du pays rhénan (2).

Dans le Catalogue raisonné des antiquités du musée de Bonn, M. Overbeeck (3) a complété l'inscription et la lit:

Manio CAELIO, *Titi* *Filio*, LEM*onia*, BON*onia*,
*legat*O LEG*ionis* XIIX, ANN*orum* LIII *semis*,
*ce*CIDIT BELLO VARIANO, OSSA
*in*FERRE LICEBIT *Publius* CAELIVS, *Titi* *Filius*,
LEM*onia* FRATER FECIT.

L'épigraphie ayant permis de déterminer le légat de la XVIII[e] légion M. Cælius, nous sommes donc en présence du tombeau d'un soldat vaillamment tombé sur le champ d'honneur; or, les figures de guerriers que les monuments nous offrent fréquemment n'étant pas revêtues du plastron orné que nous avons décrit : il importe de rechercher si ces ornements distinctifs n'ont pas une signification honorifique analogue à celle de la couronne civique qui ceint le front de notre légionnaire, du collier dont il est décoré, et des bracelets d'honneur qui entourent ses bras.

L'image de semblables ornements se retrouve aussi sur des monuments de même nature. Développant des rapprochements déjà faits par le savant conservateur du musée des

(1) Teschenmacher, *Ann. Clev.*, p. 48. — Muratori, 2030, 1. — *Nachrichten uber die zu Cleve gesamm. Alterth.*, Pl. 18. — Dorow, *Denk. in den rhein. westph. Prov.*, Pl. 21. — Lersch., *Central Museum*, II, Pl. 1. — Liedenschmidt, *Alterth.*, VI, Pl. 6.

(2) Otto Jahn, *Die Lauerspforter Phaleræ*, p. 5.

(3) Overbeeck, *Catal. des Antiq. nation. du musée rhénan*, p. 21.

Antiques au Louvre. M. Adrien de Longpérier, dans une dissertation sur les phalères (1) écrite avec l'érudition habituelle de son auteur; M. Jahn, à l'ouvrage duquel nous emprunterons bien des remarques, rapproche cette représentation de quelques autres pierres où l'on voit apparaître les mêmes médailles. Il cite d'abord la figure de Cneius Mursius, le porte-aigle, représenté sur un relief du musée de Mayence; puis celle de Quintus Sertorius Festus, aujourd'hui à Vérone (2). Cneius Mursius porte, sur des larges bandes que soutiennent deux anneaux, neuf médaillons disposés aussi trois par trois et que ne distingue aucun ornement. Quintus Sertorius en porte aussi neuf placés de la même façon: deux représentent un aigle autour d'un autre où l'on voit une hache d'armes, puis deux figures de divinités entre lesquelles un médaillon offre une tête dans une couronne de lauriers, enfin deux têtes de dieux autour de l'image d'un cheval.

D'autres monuments funéraires nous offrent aussi l'image des neuf médaillons, mais d'une façon moins complète. Une pierre que nous avons étudiée au musée de Wiesbaden, et dont M. Jahn donne aussi l'image, n'a que cet ornement sans la figure du guerrier en l'honneur duquel elle fut érigée, Quintus Cornelius, soldat de la XVI[e] légion.

La même représentation se retrouve sur le célèbre bas-relief de la villa Albani, décrit par Zoëga (3), dédié à Marcus Pompeius, centurion de la XV[e] légion *Apollinaire*, primipile ensuite de la III[e] légion *Cyrénaïque*, puis préfet du camp de la XX[e] légion *Victrix*. L'ornement à neuf médailles est ici accompagné de quatre cercles, colliers ou bracelets honorifiques, qui s'obtenaient en récompense de quelque fait

(1) *Revue numismatique*, 1848, p. 85.

(2) Muff., Mus. Veron., 120, 4.

(3) Zoëga, Bassir. XVI.

d'armes. Les étendards des cohortes et l'aigle de la légion paraissent aussi sur ce monument. Une plaque de marbre faisant partie d'un tombeau trouvé près de Modène, représente les bandes sur lesquelles sont les médaillons déterminés par un travail de Cavedoni (1). Enfin, sur plusieurs pierres tumulaires on remarque cette sorte de harnais formé de larges lanières de cuir, mais sans les médailles qui devaient y être attachées (2).

Une découverte très-intéressante faite en novembre 1858, annoncée par M. le Dr Rein (3) dans les Annales de la Société des Antiquaires de Bonn, et objet du travail de M. Jahn, a fourni à l'étude des archéologues neuf de ces médailles renfermées dans une boîte d'argent. Le propriétaire avait fait indiquer son nom en caractères pointillés sur la boîte, *Flavius Festus*, et l'auteur des médaillons avait signé de la même façon chacune de ses œuvres de son nom de *Medamus*.

Ces ornements retrouvés ainsi sur le tombeau de vaillants guerriers devaient avoir quelque signification honorifique. On y chercha naturellement quelque chose d'analogue aux décorations et aux médailles qui, de nos jours encore, récompensent le courage et excitent l'émulation des combattants. Morelli, Borghesi, Cohen et Jahn affirment formellement cette explication (4).

Dès l'antiquité la plus reculée, nous voyons en effet que les exploits militaires étaient récompensés par le don d'insignes qui distinguaient leurs auteurs de la foule des soldats.

(1) *Ann. d. inst.*, XVIII, pl. D. 1, p. 120 et sq.

(2) *Grut.*, p. 258. 2. 1030. 9.

(3) *Jahrbücher des Vereins der Alterthums freunden in Rheinland*, XXVII, p. 155 et sq.

(4) Morelli, *Fam. Arr. Münze.* — Borghesi, *Œuv. num.*, I, p. 109 et 126. — Cohen, *Méd. cons.*, pl. VII, fig. 1 et 2, p. 45 et 46. — Jahn, ouvrage cité.

Dans l'antique Égypte, un collier d'or, donné par le monarque lui-même aux yeux de toute l'armée, était le prix de la valeur. De ce collier tombait en pendeloque soit le lion, ainsi que le représentent plusieurs monuments, soit l'abeille qui dans l'écriture hiéroglyphique est le symbole bien connu de la royauté. Dès la XVIII[e] dynastie (1706 av. J.-C.), à cette époque glorieuse où Amosis et ses successeurs affranchirent l'empire du Nil de la domination étrangère des Hyksos oppresseurs, nous possédons le récit de l'octroi de cette décoration. Aahmès, chef des nautonniers, a fait énumérer sur son tombeau les hauts faits qu'il accomplit sous les quatre premiers rois de la XVIII[e] dynastie. La célèbre inscription d'El-Kat, interprétée par M. de Rougé et transcrite par Brugsch dans son *Histoire d'Égypte* (1), contient les passages suivants :

« ..... On fit la guerre sur l'eau... je montrai ma bravoure... j'ai pris une main (coupée d'un ennemi tué). La louange du roi me fut accordée, et on me donna le collier d'or pour la bravoure... Il y eut une seconde fois un combat dans cette place, encore je montrai ma vaillance, j'apportai une main, on me donna le collier d'or pour la seconde fois..... »

Les récompenses accordées par Rome aux plus vaillants des guerriers étaient assez nombreuses, et par suite de cet esprit d'assimilation que nous retrouvons dans toute la civilisation romaine, elles furent imitées des peuples que l'on combattait et qui venaient se fondre dans le grand empire. Rome qui emprunta aux nations asservies les dieux de leur culte, qui copia pour son enseigne nationale l'aigle orientale (2), prit aussi à d'autres royaumes ses récompenses militaires. Les couronnes, dont on distingue un grand nombre,

1) Brugsch, p. 81.

(2) Xénophon. — Quinte-Curce en attribue l'origine aux enseignes de Darius, III, p. 9.

étaient originaires d'Athènes (1). Les bracelets étaient un usage sabin, dont l'histoire de Tarpeia a éternisé le souvenir. La lance pure, *hasta donata* de Caton, venait sans doute aussi des Sabins, qui sous cette forme révéraient leur grand dieu Mavors, dont Rome fit Mars en lui attribuant l'iconographie de l'Arès hellénique. Enfin, d'après les inscriptions et Juste-Lipse (2), il y avait un autre genre d'ornements honorifiques, les *phalères*.

La dénomination de phalères, *phaleræ*, est d'origine grecque : τα φάλαρα, φάλαροη (Eschyle). Elle indique l'idée d'éclat, de brillant. Les Grecs nommaient ainsi des ornements qui s'attachaient au casque des combattants, soit auprès de l'aigrette, soit à l'arrière du casque, soit sur les jugulaires qui le fixaient. Homère (3) parle déjà d'un casque d'or décoré de quatre phalères, et du casque d'Ajax garni des mêmes ornements. Eschyle, décrivant la tiare de Darius, parle de la phalère qu'on y remarquait, et cette expression est le seul exemple qui nous reste en grec ou en latin d'une phalère unique (Perse, v. 661) : Βασιλείου τίαρας φάλαρον πιφαυσκων. Sophocle mentionne aussi les phalères dans l'*Œdipe à Colonne*, v. 1069 : Πᾶς γὰρ ἀστράπτει χαλίνος πᾶσα δ' ἑρμᾶται κατ' ἀμπυκτήρια φάλαρα πώλων ἄμβασις.

Plus tard, on attribua ce nom à un ornement spécial que les chevaux portaient au front, ou à la courroie qui descendait sur leur poitrail. Dans le savant article inséré dans le *Thesaurus linguæ græcæ* d'Étienne, M. Hase a rassemblé les nombreux passages d'auteurs grecs où il est question des phalères ; mais, malgré l'assertion isolée de Gronovius (4), il

(1) Valère-Maxime, VIII, 6. 5.

(2) Juste-Lipse, *De milit. Rom.*, V. 17.

(3) Hom., Il. V, 743 ; XVI, 506. — Cf. Eusthat., *ad loc. cit.*

(4) Gronovius sur Aulu-Gelle : « Græcis quoque φάλαρα dicuntur, gloriabantur admodum milites talibus muneribus. »

paraît que ces riches ornements n'étaient chez les Grecs que des objets de luxe sans aucune signification spéciale.

Par suite sans doute de leur origine pélasgique, les Étrusques apportèrent sur le sol de l'Italie l'usage de ces ornements, mais en leur donnant une haute portée et une grande importance. C'est en Étrurie, dit Festus (1), qu'il faut chercher l'origine de l'usage des phalères romaines. A des dates bien antérieures à celles de la grandeur de Rome, les rois et les lucumons étrusques avaient décoré le harnais de leurs chevaux et leur costume somptueux de médaillons précieux en métal, travaillé avec cet art que les Toreutes de l'Étrurie portèrent à un si haut degré de perfection (2). Le port de ces insignes était un attribut de la souveraineté ; mais les rois, pour récompenser quelque mérite signalé, faisaient parfois don de ces médaillons dont l'octroi conférait une sorte d'anoblissement. On attachait le plus grand prix aux phalères, et Tite-Live nous le prouve par les paroles d'indignation qu'il prête au fils de Tarquin-le-Superbe, lorsque le prince vaincu voit s'avancer Brutus paré des insignes étrusques (3).

Quand Rome substitua à sa rudesse primitive la copie des usages somptuaires de l'Étrurie, on vit apparaître les phalères comme les faisceaux des licteurs, les chaises curules, les anneaux d'or, et l'apparat des triomphes. Les phalères furent à la fois une récompense militaire et une décoration luxueuse que s'attribua la noblesse romaine en même temps que les anneaux d'or (4). Dans les calamités publiques, le deuil général faisait une loi de quitter temporairement ces

(1) Festus, I, 1. 6.—Une ville de l'Étrurie portait le nom de Falère.

(2) Dognée, *Pompéi*, p. 127.

(3) Tite-Live, II, 6. Discours d'Aruns : « Ipse ille nostris decoratus « insignibus, magnifice incedit. »

(4) Ruperti, *Handbuch des romischen alterthums*, t. II, v° Phalerae.

riches ornements. Tite-Live (1) nous raconte même que l'an 449 de Rome, lorsque le tribun Cn. Flavius Annius eut été nommé édile curule malgré son origine plébéienne, on vit les nobles déposer leurs anneaux d'or et leurs phalères comme aux jours de deuil public (2).

Les phalères étaient des médaillons de forme ronde, quelquefois ovale (3), plus rarement en croissant (4), et d'assez grande dimension. Forcellini (*Lexicon totius latinitatis*, t. III, p. 379) les définit : « des ornements en or ou en argent en forme de bulle, que les nobles et principalement les soldats suspendaient sur leur poitrine, et qui représentaient une divinité, un empereur ou quelque autre image; elles furent surtout des récompenses militaires. » On les fabriquait le plus souvent en argent repoussé et doré rempli de poix et doublé d'une plaque de cuivre dans laquelle un fil de laiton formait trois annelets pour les fixer (5), soit au harnais, soit à une sorte de baudrier. On en fit aussi en or; leur travail était de la plus grande perfection à laquelle pût atteindre la recherche de la *cœlatura*. Elles représentaient uniformément des têtes de divinités, des symboles de vaillance, plus tard des figures d'empereurs; et, lorsque le scepticisme laissa Rome en proie à toutes les superstitions, des figures de Gorgone ou d'autres images propres, selon la croyance populaire, à conjurer le mal, les accidents et le trépas. Les rois étrangers à Rome en possédèrent aussi d'une

(1) Tite-Live, IX, 46.

(2) « Tantumque Flavii comitia indignitatis habuerunt, ut plerique « nobilium annulos aureos et phaleros deponerent. » PLINE, XXXIII, *De Flavio*.

(3) Pancirollus, *Ad insignia vir. illustr. præf. prœt. per Illyricum*.

(4) Fabretti, *Ad col. Traj.*, p. 221. — Visconti, *Museo P. Clementino*, V, 80.

(5) Jahn, ouvr. cité, p. 7.

richesse inouïe. Appien (1) décrit les phalères somptueuses du trésor de Mithridate, enrichies de pierres précieuses. Hiéron, roi d'Alexandrie, en possédait de splendides qui, passées dans les mains d'un riche et noble Romain, furent extorquées par Verrès, selon l'accusation éloquente de Cicéron. Rien n'était trop riche pour ces signes de noblesse ou de valeur (2). M. de Longpérier a même reconnu comme phalère une sardoine ronde du plus beau travail, conservée au Cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale (3), et représentant une tête de Gorgone; les trous forés dans l'épaisseur de la pierre, l'un de haut en bas, l'autre de droite à gauche, servaient à fixer la décoration. D'autres sardoines blanches et brunes, conservées dans la même collection (4), ont, dit M. de Longpérier, le même caractère et présentent la même disposition. Le sujet représenté est toujours une tête de face. Nous serions aussi disposé à qualifier de phalère le grand camée en pierre dure, joyau précieux de la glyptotique du musée de Naples. La tête de Méduse, qui est représentée sur l'une des faces, est l'un des sujets les plus fréquemment reproduits sur les phalères. Quelques statues impériales sont aussi décorées de phalères (5).

Selon leur destination, les phalères se divisent en deux classes bien différentes. Les unes se suspendaient au harnachement du cheval; les autres, dont l'usage général est postérieur, se mettaient, ainsi que les décorations modernes, sur la poitrine du guerrier.

(1) Appien, *De bello Mith.*, 115.
πάντα ὁμοίως διάλιθα καὶ κατάχρυσα.

(2) Pline nous dit qu'on en faisait de pierres précieuses.
PLINE, XXXVII, 74.

(3) *Rev. num.*, p. 102 et sq., n°s 238; 43, 43_1 à 43_4.

(4) Petrone Trychmalion, c. XXXVIII, p. 100.

(5) Musée de Berlin.

Les phalères destinées aux harnais du cheval étaient presque toujours en argent. Hérodote cite cependant les Massagètes comme employant des phalères en or (1). On en plaçait aux deux côtés du mors, selon Hérodote (2); au frontal, dit Suidas ; à la crinière, d'après Hesychius (3) ; au poitrail, indiquent Pline et Servius (4). Souvent on en voyait sur presque tout le harnachement : on avait soin toutefois d'en décorer surtout les courroies qui garnissaient l'avant de la monture. Un ornement encore d'usage général et les bossettes de la têtière nous en conservent le souvenir. Le cheval s'appelait alors phaléré, *equus phaleratus* (5). Lorsque les Romains se trouvèrent en présence de l'armée d'Antiochus, ils s'étonnèrent de voir des éléphants portant à leur énorme cou de véritables phalères (6). Ils auraient été plus surpris encore s'ils avaient su que le monarque asiatique octroyait des phalères d'argent à celui de ces animaux qui avait fait preuve de hardiesse dans les combats (7).

Les auteurs nous ont laissé un grand nombre de textes relatifs à cette espèce de phalères. Outre les passages que nous avons déjà cités, mentionnons encore Tite-Live (8), que cite les phalères comprises dans le butin d'Annibal après sa victoire sur les Romains (an de Rome 536). Virgile, dans

(1) Hérodote, I, 215. — Polyb., XXXI, 3, en parle aussi à propos de la pompe d'Antiochus : Ἱππεῖς χρυσοφάλαροι ἀργυροφάλαροι. — Tite-Live, XXXII, 52. *Argenti plurimum in phaleris equorum erat.*

(2) Hérodote, I, 215.

(3) Φάλαρα, αστραγαλίσκος ὁ ἐπὶ τῆς περικεφαλαίας καὶ παραγναθίδας, χαλινοὶ ἢ ἱπποκόσμια.

(4) Servius, *ad Æneid.*, VIII, 278.

(5) Suétone, Caligula, 19. — Claude, 17.

(6) Aulu-Gelle, V, 5.

(7) Pline, VIII, 504.

(8) Tit.-Liv., XXII, 52. 4.

l'*Enéide*, nous parle d'un cheval orné de phalères donné comme prix de course (1). Cicéron (2) reproche à Verrès d'avoir extorqué des phalères à de riches Romains. Après avoir parlé de celles de Hiéron, il interpelle son adversaire au sujet des phalères d'autres personnages illustres. Les soldats, dit Juvénal (3), brisent les vases du travail le plus précieux pour que leur chevaux puissent s'égayer au cliquetis des phalères. Festus (4) dit que les cavaliers les obtenaient pour prix de leur courage, comme décoration militaire. Apulée (5), dans ses *Métamorphoses*, parle de phalères dorées, et dans son *Traité du Dieu de Socrate*, il dit qu'à l'achat d'un cheval on examine avec soin les phalères qui le parent. Claudius (6) parle à diverses reprises de ces riches

(1) *Æn.*, V. 310: « Primus equum *phaleris* insignem victor habeto. »

(2) Cic., *Verr.*, II, 4. 13. « A Philarcho Centuripino, viro locuplete ac nobili, *phaleras* pulcherrimè factas, quæ regis Hieronis fuisse dicuntur, utrum tandem abstulisti, an emisti? alias item nobiles ab Aristo Panormitano, tertias a Cratippo Tyndarytano? »

(3) Juv., sat. X, v. 102 :

Magnorum artificum frangebat pocula miles
Ut *phaleris* gauderet equus.

(4) Festus, I, 1. 6. « Ornamenta equorum quibus inter dona militaria, equites ob rem bene gestam donabantur. »

(5) Apulée, *Métam.* « Me *phaleris* aureis, et purpureis tapetis, et frenis argenteis, et tinnabulis argenteis exornatum... »

Id., *De Deo Socrat.*: « Namque enim in emendis equis, *phaleras* consideramus. »

(6) Claudianus, *De IV consulat. Honor.*, v. 549 :

... Discussæ jubæ sparguntur in arma ;
Turbantur *phaleræ*, spumosis morsibus aurum
Fumat...

Id., *De freno phaleris et cingula equi Honorii a Serena missis*, v. 15:

Nec dedignatur equestres
Moliri *phaleras* genero latura decorem.

Id., *De zona equi regii missa Honorio Aug. a Serena*, v. 3.

Dumque auro *phaleræ*, gemmis dum frena renident.

ornements d'or que le cheval couvre d'écume et qui semblent efféminer le noble coursier. Il cite des phalères ornées de pierreries qui enrichissent l'attache d'un mors.

L'image de chevaux décorés de phalères est fréquente sur les monuments anciens et surtout sur les vases (1). On en voit aussi au mulet qui porte le dieu du vin (2). Dans les fouilles de Pompéi, on a retrouvé un certain nombre de ces phalères (3).

Bien que les nobles Romains s'arrogeassent le droit de décorer de phalères les harnais de leurs chevaux, les phalères de ce genre servaient encore de récompense militaire. Pendant la guerre d'Espagne (185 av. J.-C.), nous rapporte Tite-Live (4), des cavaliers ayant par une charge brillante complètement défait l'armée ennemie, le consul C. Calpurnius récompensa les vainqueurs par l'octroi de phalères.

Pour illustrer leur mémoire, les chevaliers romains, en faisant sculpter d'avance leur tombeau, mentionnaient soigneusement l'obtention des phalères. Les familles des défunts suivirent cette coutume, et des inscriptions funéraires nous donnent les expressions de *eques phaleratus* ou *eques romanus phaleratus*. C'est surtout sur des pierres découvertes à Rome que nous trouvons ces mentions. Sept inscriptions de ce genre sont reproduites dans le recueil de Gudius (5).

La seconde espèce de phalères est celle qui a plus spécia-

(1) C. Lenormand et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. II, pl. CIX *b*., CX, CXIII.

(2) *Eod.*, pl. XLIX. *Bulletino napolitano*, t. I, tav. 3 ; t. IV, tav. 6.

(3) B. Quaranta, *Museo Borbonico*, t. VIII, tav. 32.

(4) Tite-Live, XXXIX, 31 : « Pro concione postero die laudati, donatique a C. Calpurnio equites phaleris ; pronuntiavitque, eorum maxime opera hostes fusos, castra capta et expugnata esse. »

(5) *Gudii Inscriptiones antiquæ*. Leucoarden, 1731. CXLVIII. 2, CL. 7, CLVII. 2, CLVIII. 8, CLXIII. 9, CLXIV. 3, CLXXXVI. 6.

lement trait à notre question. Revenant à leur antique et noble origine, les phalères du fantassin sont bien exclusivement des décorations militaires, gagnées sur le champ de bataille et suspendues sur la poitrine de ceux qui les avaient obtenues (1).

Elles étaient toujours en métaux précieux, souvent en argent doré, et rattachées par des clous en or. Sous les empereurs, elles eurent même un poids assez lourd pour être d'une grande valeur intrinsèque. La façon dont elles se suspendaient sur la poitrine les a fait souvent confondre par les auteurs latins sous le nom de *monilia* (2) appellation générique de tous les ornements portés de cette façon, mais des textes précis et les monuments épigraphiques ne laissent subsister aucun doute sur leur caractère militaire et honorifique (3). On en retrouve sur les monuments de deux genres: les unes sont de simples plaques convexes en forme de coupe (4), comparées par les grammairiens à de petits boucliers; les autres ont une grande valeur artistique: ce sont de larges médaillons ornés de l'image d'une divinité,

(1) Virgile, *Enéide*, IX, 458: « Et multo phaleras sudore receptas. » — Muratori, *Inscr.*, p. 2030, n. I. — Maffei, Mus. Ver., 121. — J. Lipse, *De milit. Rom.*, V, 17: « Peditum dona, nec equorum solum sed etiam hominum ornamenta fuisse, et ad pectus demissas pependisse. » — Tacite, racontant l'entrée triomphale de Vitellius, fait un tableau pompeux de l'armée revêtue de ses insignes les plus somptueux: chacun, dit-il, s'était revêtu des décorations militaires: les phalères et les colliers des soldats étincelaient au soleil. (Tac., *Hist.*, II, 89.) — Salluste, *Jurgurtha*, LXXXV. — Polybe, VI, 36. — Florus, I, 5.

(2) Aurea pectoribus demissa monilia pendent.
Virg., *Enéide*, VII, 278.

(3) Juste Lipse, *De milit. Rom.*, V, 17.

(4) Φίαλαι. Polybe. *Nonnus*, ap. Jahn, ouv. cité, p. 8.

du portrait de l'empereur ou de figures symboliques (1). Polybe nous explique la raison de cette différence entre les phalères des fantassins. A celui, dit-il, qui a renversé et dépouillé un ennemi à pied, les phalères unies et creuses ; à celui qui a vaincu un cavalier, les phalères en médaillons (2). L'ennemi renversé devait très-probablement être un chef ou quelque redoutable champion de l'armée adverse.

Comme récompense de la bravoure, les phalères étaient sur le même rang que les colliers (*torques*), ainsi que le prouve un passage de Silius Italicus, décrivant les récompenses accordées par Scipion-le-Grand (3), et des vers de Juvénal (4). Denys d'Halicarnasse (5), en les comparant à ces autres insignes honorifiques dans sa description des dons de Sicius, décrit les phalères avec la plus grande précision. Les colliers, dit-il, sont ronds et tordus, les phalères plates et larges ; les colliers entourent le cou en les serrant, les phalères pendent suspendues sur la poitrine ; les colliers sont en or pur, les phalères n'ont en or que les petits clous d'attache. Souvent, comme nous le verrons par les inscriptions, le même guerrier obtenait ces deux espèces de récompenses, et parfois, en outre, la lance et la couronne.

(1) Des médaillons analogues décoraient les enseignes des cohortes romaines. Suétone, *Caligula*, 14. — Tacite, *Ann.*, I. — Tertullien, *Apolog.* — Pline, XIII, 8.

(2) Polyb., VI, 39. Τῷ μὲν τρώσαντί πολέμον γαῖσον δωρεῖται, τῷ δὲ καταβαλέντι καὶ σκυλεύσαντι τῷ μὲν πεζῷ φιάλην. τῷ δ'ἱππεῖ ΦΑΛΑΡΑ, εξ ἀρχῆς δὲ γαῖσον μόνον.

(3) ..... *Phaleris* hic pectora fulget
Hic torque aurato circumdat bellica colla.
SILIUS ITALICUS, XV, 252.

(4) Ut læti *phaleris* omnes, et torquibus omnes.
JUVÉNAL, sat. XVI.

(5) Dyon. X, p. 663, *in Sicii donis*.

D'après une mention qu'Agellinus dit extraite d'anciens annalistes, et que Pline (1) répète, un vaillant combattant, qui vivait avant l'institution des décemvirs (451 av. J.-Ch.), et qui mérita le nom d'Achille romain, avait figuré dans cent vingt combats; il avait de sa main tué quarante-cinq ennemis, sans recevoir la moindre blessure. Le tribun du peuple L. Licinius Dentatus obtint, comme récompense de sa bravoure et de ses longs services, huit couronnes d'or, une couronne obsidionale, trois couronnes murales, quatorze couronnes civiques, quatre-vingt-trois colliers, plus de cent soixante bracelets, vingt-deux lances, et les phalères vingt-cinq fois (2). Cette dernière expression semble indiquer que, lors de la décoration par les phalères, on en accordait un nombre fixe. Des monuments et la découverte faite à Lauerspfort donnent le nombre neuf, et une observation d'un savant allemand attribue à ce nombre une origine qui se rattache à nos antiquités gauloises. Il faudrait que Pline, en relatant la citation que nous avons traduite, se fût laissé dominer par les idées de son époque; car ce n'est guère qu'après la guerre de César dans les Gaules qu'on justifie le chiffre fixe des neuf phalères. Sur d'autres représentations, on voit sept ou cinq phalères disposées sur un plastron analogue à celui qui en porte neuf. Le monument de Xanten n'en représente que six; mais le sculpteur a pu négliger les trois phalères du haut, dont deux eussent été cachées et sont peut-être déjà indiquées par les anneaux qui soutiennent le plastron de bandes de cuir. La phalère du milieu de la bande supérieure semble avoir eu moins d'importance que les autres: on y faisait figurer la phalère en croissant, tandis que toutes les autres gardent la forme pré-

(1) Pline, VII, 28, 29.

(2) Aulu-Gelle, II, 11. — Rosinius, *Antiq. rom.*, p. 750.

sente; et alors même qu'elle est ronde, le sujet qu'elle représente est le moins important.

Les phalères se disposaient sur ces larges bandes de cuir formant collier et ceinture (1). C'est ainsi que les décrit Virgile dans l'*Énéide* (2). C'est surtout après la conquête des Gaules par César que l'usage de ces décorations se répandit, en même temps que l'équipement du soldat devenait riche et même luxueux (3). A dater de cette époque, les phalères romaines prirent aussi une disposition uniforme sur un plastron de cuir, et leur nombre devint fixe par suite d'idées que nous tenterons d'exposer. Aux médaillons plus ou moins nombreux que le soldat suspendait sur sa poitrine, la guerre des Gaules fit substituer l'ornement spécial et précis que nous rencontrons sur les pierres funéraires dont nous avons fait mention au commencement de cette étude.

II.

En pénétrant chez nos ancêtres les Gaulois, César retrouva l'usage des phalères qui, comme en Étrurie, était resté un signe du commandement militaire, et par suite l'apanage de la souveraineté politique.

Lorsqu'après la célèbre campagne qui couronna le siége d'Alesia, Vercingétorix sortant du dernier boulevard de l'indépendance gauloise, vint se soumettre au conquérant romain; il déposa aux pieds de César, dit Florus, ses phalères et ses

(1) « Cingula claviculis aureis vel bullis ornata. » (Pitiscus, *Lexicon antiquitatum*, vo Phaleræ.)

(2) Virgile, *Æneis*, IX, 357 et sq.

> Euryalus phaleras Rhamnelis et aurea bellis
> Cingula . . . .
> Rapit atque humeris nequicquam fortibus aptat.

(3) Suétone.

armes (1). C'est ainsi que les chefs arabes, après une défaite qui ne laisse plus aucun espoir, amènent leur coursier de bataille, et en signe de vasselage déposent leur burnous d'investiture.

L'auteur auguste de la *Vie de Jules César* a reconnu aux phalères gauloises cette valeur honorifique et ce caractère spécial, car dans le récit de la soumission de Vercingétorix il a traduit les expressions de Florus par ces mots : « déposant son épée et ses insignes militaires (2). »

De semblables phalères se retrouvent chez les peuples du Nord, et Tacite mentionne celles que portaient les Germains (3). Quant à la forme et à la nature des phalères gauloises, elles avaient la plus grande analogie avec les φίαλαι de Polybe : c'étaient de petites plaques de bronze rendues concaves au marteau et présentant une réduction assez fidèle de l'*umbo*, pièce centrale du bouclier gaulois. Quelques auteurs, concluant par analogie des matières précieuses employées par les Gaulois pour la fabrication des colliers, ont cru que les phalères gauloises étaient en or, et même n'étaient que des boutons d'or ornés de perles disposés sur des tringles de métal précieux. Les sépultures, qui nous ont si fidèlement conservé les armes et les ornements des habitants successifs de nos contrées, ne viennent point confirmer cette hypothèse, et nous ne trouvons, parmi les découvertes si nombreuses de M. l'abbé Cochet et de ses disciples, que les disques convexes en bronze que nous croyons être les phalères gauloises.

La disposition des phalères sur un carré coupé par deux

(1) Florus, III, 10. « Ipse ille rex, supplex cum in castra venisset, tum et phaleras, et sua arma ante Cæsaris genua projecit. — César, *Comm.*, VII, 89.

(2) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 314.

(3) Tacite, *Germ.*, XV.

diagonales est aussi d'origine gauloise. Cette figure d'une croix de St-André dans un rectangle se retrouve sur un certain nombre de médailles gauloises, éditées ou simplement citées par M. de Longpérier, dans la savante dissertation que nous avons déjà mentionnée. Les points de jonction des lignes sont ornés de figures rondes, tout le dessin offrant ainsi la plus exacte ressemblance avec les plastrons de lauriers ornés des phalères. Tantôt un homme sur un char tient au bout du bras cette image, comme dans la médaille que reproduit M. de Longpérier; tantôt l'*auriga* tient de chaque main le plastron phaléré. L'interprétation de ces représentations a été faite de la façon la plus contradictoire : Lelewel a cru y voir un guidon carré servant à guider le cheval; M. Lambert qualifie l'objet d'une sorte de *peplum;* M. Deville, le premier, y a reconnu les phalères romaines, et M. de Longpérier a appuyé cette opinion de l'autorité de son savoir. C'est, dit M. Deville, un trophée enlevé aux Romains que l'on a fait figurer sur le type d'une monnaie gauloise, et la conquête d'une décoration militaire aussi estimée que les phalères justifie cet honneur.

Nous avons le regret de ne point partager cette opinion, et nous pensons que la figure dont il s'agit est essentiellement gauloise d'origine.

Les phalères, nous l'avons vu, étaient en usage à Rome bien avant César; or, ni dans leur origine étrusque, ni dans aucun auteur, nous ne rencontrons la mention de la disposition que nous trouvons constamment après la guerre des Gaules. D'un autre côté, une opinion nouvellement émise par un archéologue allemand, M. Rapp, soutient que l'image de la croix de St-André dans un rectangle n'est autre que l'étendard national des Gaulois (1). Sa présence dans la main de

(1) *Das Labarum und der Sonneucultus,* éd. Rapp, dans *Jahrbucher*

l'*auriga* sur les médailles citées serait donc pleinement justifiée et s'expliquerait même mieux que celle d'un trophée, ne faisant preuve que d'un triomphe individuel, au lieu de l'aigle d'une légion ou de quelque enseigne de cohorte. La figure tracée sur l'étendard gaulois se rattachait, dit M. Rapp, par un symbolisme conventionnel au culte du soleil, et il est facile de suivre pas à pas l'histoire de cette image hiératique. Ce sont donc les Romains qui ont pris aux Gaulois, et non les Gaulois aux Romains, la disposition désormais respectée des phalères. La conquête d'un étendard national est un fait d'armes bien plus important que la simple capture d'une décoration portée par quelque guerrier, et il est probable, suggère M. Rapp, que la décoration des phalères, disposée selon les lignes du drapeau des Gaules, aura d'abord été accordée au vaillant soldat qui avait su se rendre maître d'un trophée aussi précieux. Puis, après un certain nombre d'actions de ce genre, les phalères grandissant encore en importance auront conservé la disposition adoptée. La seule modification qu'on y apporta fut de changer leur nombre de cinq en neuf, pour enrichir encore le plastron honorifique qui reproduisait l'image d'un étendard conquis sur l'ennemi.

La numismatique romaine nous garde aussi l'image de la décoration des phalères sur la médaille de la famille Arria. Mionnet, qui reproduit ce type (1), n'y vit qu'un autel. D'autres numismates crurent y trouver une porte de camp, jusqu'à ce que Borghesi y vît enfin la décoration des phalères (2), dont la présence était toute naturelle à côté de la

des Vereins der Alterthums freunden in Rheinland, t. XXXIX, p. 129 et 130. — V. aussi les *Recherches* de M. Eugène Hucher, que M. Rapp complète.

(1) Mionnet, t. I, pl. II.

(2) Borghesi, XVII, Décade.

couronne et de la lance, autres récompenses honorifiques de la valeur.

Les monuments épigraphiques de l'époque impériale mentionnent fréquemment l'action des phalères. M. de Longpérier a extrait de Muratori, Orelli, Gruter (1), dix-neuf inscriptions tumulaires dans lesquelles le défunt, s'efforçant d'éterniser le souvenir des distinctions obtenues par sa valeur, rappelle ces décorations. M. Jahn a joint une autre mention, extraite de Cicéron : *Q. Rubricum corona et phaleris et torque donasti...* dans laquelle l'orateur reproche à Verrès d'avoir déshonoré ces marques honorifiques en les donnant à l'un des satellites du proconsul dont il flétrit les crimes (2).

Citons encore deux inscriptions recueillies par Gudius (3): l'une mentionnant les phalères accordées à un préfet du camp, l'autre en donnant le dessin accompagné d'armilles, l'inscription d'Orelli (749) relatant l'octroi de phalères par Vespasien, et une mention analogue relevée par M. Grotefend (4).

Parmi les inscriptions recueillies par M. de Longpérier, Auguste paraît une seule fois pour avoir décoré de colliers, de bracelets et de phalères, un vétéran d'Actium, M. Aurelius (5). Le premier empereur, au rapport de Suétone, était aussi prodigue de ces insignes de valeur intrinsèque

(1) *Revue numismatique* de 1848, p. 88 et sq.

(2) Cicéron, *In Verrem*, III, 80, 100.

(3) Gudius, *Inscr. ant.*, CLXXXVI. 7, CLIX. 4.

(4) M. BLOSSIO. Q. F. ANI. PUDENTI. LEG. V. MACEDONIC... DONATO. AB. IMP. VESPASIANO... TORQVIB. ARMILL. PHALER. CORONA. AVREA. Grotefend. « Die Legio V. Macedonica et Legio V Alauda. » *Jahrbücher*, etc., t. XXII, p. 54.

(5) « M. Aurelius M. F. Celsus. Donis donatus ab imp. Cæs. Aug. bell. Act. Sicil. et Hisp. torq. armill. et phal. IIII.

qu'il était avare des couronnes dont l'honneur seul faisait le prix (1).

Dans l'inscription de M. Aurelius, le don des phalères est suivi du chiffre IIII que nous traduisons par quatre fois (quater) et non pas quatre (quatuor), en suite de l'analogie avec les passages déjà cités et des remarques déjà expliquées. Néron ne paraît pas comme décorant des phalères; mais le souverain qui flétrit sur un théâtre la pourpre impériale, qui dégrada la noblesse en embrigadant les chevaliers sous le nom d'Augustans pour venir l'applaudir, imita Verrès et accorda à de simples coureurs les décorations qui jadis étaient réservées à la vaillance (2). Claude, son prédécesseur, Vespasien, Trajan, Hadrien, sont souvent indiqués sur les pierres funéraires comme ayant accordé les phalères. Dès l'époque de Septime-Sévère et de Caracalla, ces mentions disparaissent. Borghesi constate même que nulle inscription ne parle plus de l'obtention de ces signes d'honneur. Caracalla, en effet, exagérant encore l'idée d'Auguste, avait changé la disposition officielle des phalères. Il les avait remplacées par de lourds médaillons d'une très-grande valeur intrinsèque qui, joints les uns aux autres, formaient un collier du plus haut prix. Pour les embellir et accroître encore leur valeur, on y suspendait de deux en deux des médaillons des croissants, des bulles ou des pendants en forme de larmes. Le musée impérial de Vienne en possède un fort beau spécimen figuré par M. Rich, dans son *Dictionnaire*

(1) Suetone. Aug. XXV. « Dona militaria, aliquanto facilius, phaleras, et torques, et quidquid auro argentoque constaret, quam vallares ac murales coronas, quæ honore præcellerent, dabat; has quam parcissime, et sine ambitione, ac sæpe etiam caligatis tribuit. »

(2) Pétrone, ch. XXVIII. « Phalerati cursores dicuntur etiam. » — Suétone, *Nero* XXX. « Armillata et phalerata cum Maracum turba. »

d'antiquités. (1). La richesse des phalères n'avait plus de bornes : on enserrait d'un fil d'or de précieux camées, des pierreries splendides, et ces riches joyaux tombaient fréquemment aux mains de l'ennemi. Jornandès, décrivant les funérailles d'Attila, énumère les dépouilles glorieuses que l'on jeta dans la tombe du chef des Huns, et il insiste sur les phalères ornées de gemmes précieuses. La valeur intrinsèque s'était substituée à l'honneur d'un insigne glorieux ; les phalères déchues devaient disparaître de l'histoire et leur nom se perdre.

Elles ne s'oublièrent pas entièrement : la coquetterie féminine s'en empara. Déjà les dames romaines avaient suspendu à leurs colliers des têtes en or tout-à-fait analogues aux phalères. Le musée de Naples possède de nombreux bijoux de ce genre retrouvés dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéï (2). Mais ces ornements, rangés parmi tous les *monilia*, n'avaient des phalères que le nom emprunté quelquefois. En venant se balancer sur la poitrine des dames, les phalères déjà si riches s'embellirent encore par l'adjonction de perles (3). On en fit aussi en camées-coquilles. Il fallut, comme le dit un poète, ces produits des mers pour faire des phalères aux matrones (4). Un ancien épithalame, gracieux comme les précieuses de l'hôtel Rambouillet, reproche même à la belle fiancée d'appendre des phalères à ses épaules d'ivoire, car c'est toi, ajoute-t-il, qui donne des

(1) Rich, v° PHALERÆ.

(2) Περιτραχήλιος κοσμος. Isidore, XIX, 31.

(3) Bottinger, *Sabina*, 363, 457, 458.

(4) P. Syrus, ap. Petr., *Frag. Trag.*, 55 :

Quo Margarita cara tribacca et Indica ?
Aut ut matrona ornata phaleris pelagiis tollat pedes?

feux aux joyaux et non les pierreries qui t'illuminent (1).

La bijouterie de nos jours, en recherchant ses modèles dans les joyaux d'Herculanum et de Pompéï, a rendu aux blanches épaules de nos dames les torques romaines et les pendeloques qu'on y suspendit. Sans doute qu'à Rome, comme aujourd'hui, les belles ne se contentaient pas d'un ou de trois pendants au cercle tordu d'or qui enserrait leur cou, et que l'on multipliait ses ornements jusqu'à en détruire la grâce; car l'expression *phaléré*, au lieu de signifier encore ennobli ou décoré, prit le sens d'orné, surchargé. Térence qualifie de mots phalérés des expressions emphatiques (2), et parfois même on se servit de cette expression pour désigner de vaines paroles, *phalerata verba*. L'abus des phalères les avait fait décheoir de leur signification honorifique. On se servit de leur nom pour désigner les discours pompeux, mais vides de sens (3). On alla plus loin encore, et le nom antique des nobles insignes gagnés vaillamment au champ d'honneur s'abaissa à exprimer des babioles futiles, des ornements de clinquant. A la foule les phalères, dit Perse, *ad populum phaleras!* terminant ainsi par le dédain l'histoire des décorations dont l'antiquité et la

(1) *Vet. epithalam.* ap. Wernsdorf, *in Pact. Lat. Min.*, t. VII, p. 491 :

> Denique miramur quid colla monilia gestent;
> Et humeris frustra phaleris imponis eburnis,
> Nam tibi non gemmæ, sed tu das lumina gemmis.

(2) « Ut phaleratis verbis dicas me. » — S. Jérôme, *Epist. ad Paulinum*. Noli respicere ad *phaleras* et nomina varia Catonum; ego te intus et in cute novi.

(3) Mart. Capell., III, § 222:

> Rursum Camena parvo phaleras parat libello.

Sym., Ep. 83, *al.* 89 :

> Præfer loquendi phaleras, quibus te natura ditavit.

noblesse avaient si longtemps excité les efforts valeureux du courage romain (1).

Comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé?

Espérons que notre court travail l'aura suffisamment fait comprendre. (*Applaudissements.*)

Après cette communication, le Congrès interrompt un instant son ordre du jour pour régler divers détails relatifs à ses travaux. La séance du lendemain est fixée à midi précis, pour permettre la visite du musée des Antiques du Louvre, qui doit avoir lieu à deux heures. M. Egger fera une communication à cette séance, puis le Conseil entendra MM. Choisy, de Dion, Martineau, et le frère Ogérien.

Une commission est nommée pour aller visiter les nouvelles églises construites ou réparées à Paris, et présenter ensuite un rapport traitant la question du programme qui s'y rapporte. Elle est composée de MM. Cattois, Marquis, Durand, le comte d'Estaintot et de Falconière. Il est enfin décidé qu'une commission se rendra à l'Exposition universelle.

Le Congrès reprend son ordre du jour. En l'absence de M. Raymond Bordeaux, M. Paul Durand fait la communication suivante au sujet de l'Hôtel-Dieu de Chartres, menacé par le vandalisme des embellissements modernes :

L'Hôtel-Dieu de Chartres, dit M. Durand, contient une grande salle construite dans le goût le plus pur du XIIIe siècle.

(1) Schœffer, *De Torquibus*, c. 4 et 11. — Thys., *Rom. illust.*, X, p. 149. — Nicol., *De triumph.*, c. 1055. — Grang., *In Juvenalem.* — *Notitia Imperii.* — Licet., *De lucern. antiq.*, VI, 82. — Hugo, *De milit. equest.*, 11. 3. — Buleng., *De triumph.*, c. 22. — Sigon., *De ant. jur. civ. Rom.*, I, 15. — Valtrin., *De ant. jur. civ. Rom.*, VI, 4. — Stevvech., *In Veget.*, II, 71. — Pitisc., *In Suet.*, I, 1. — Haymann, s. Nieuport, p. 148.

Elle affecte la forme d'une église. Deux rangées de colonnes soutenant des arcs en ogive la divisent dans toute sa longueur. Les chapiteaux de ces colonnes sont ornés de feuilles à crochets en usage au XIIIe siècle. Toute la voûte est plafonnée, et les trois dernières travées présentent des sculptures fort intéressantes. C'est un fragment du combat entre les vices et les vertus, ce sujet symbolique si souvent traité par les artistes du moyen-âge. La salle était en parfait état de conservation. L'Hôtel-Dieu étant devenu trop étroit et se trouvant fortement avarié dans quelques parties, les bâtiments ont été vendus. La ville de Chartres s'était réservé le droit d'acquérir la salle dont il vient d'être parlé ; elle en est propriétaire et veut la démolir pour agrandir les abords de la cathédrale.

La Société archéologique a protesté énergiquement contre cette destruction ; mais il semble que l'opinion générale ait formellement condamné le monument. Pour essayer de le sauver, il avait été proposé de lui donner une destination utile. Un musée lapidaire, établi au rez-de-chaussée, eût permis de recueillir des pièces fort intéressantes qui se perdent ou se mutilent chaque jour. Les combles, d'autre part, offraient une place assez spacieuse pour loger la bibliothèque de Chartres ; car, jusqu'à présent, la bibliothèque est sans local définitif. Les livres sont déposés provisoirement dans un local dépendant des bâtiments de l'évêché, et Mg^{r} l'évêque réclame ce local pour les besoins du service de l'évêché. Rien n'y a fait : la destruction de la salle de l'Hôtel-Dieu a été résolue, et on a décidé de bâtir à grands frais un musée et une bibliothèque. C'est contre de pareils actes que M. Durand croit de son devoir de protester hautement.

M. de Caumont exprime tous les regrets que cause au Congrès cette détermination. Malheureusement, les autorités municipales ne donnent que trop souvent des exemples du même genre. Il espère au moins que si l'on ne peut sauver

de la destruction le monument dont parle M. Durand, on en gardera l'image faite par de bonnes épreuves photographiques. Il demande ensuite à M. Durand si l'intéressant magasin qui se trouve à quelque distance au nord de la cathédrale, et qui est très-curieux comme construction civile de la fin du XIIe ou du XIIIe siècle, n'a point à craindre des projets municipaux.

M. Durand répond que c'est une cave immense qui servait autrefois à emmagasiner les revenus du chapitre payés en nature : vins, huiles, denrées alimentaires, etc. ; au-dessus du sol sont les vastes hangars où l'on déposait le grain. Il se rattachait à ce souterrain une sorte de juridiction capitulaire, appelée jadis cochère complètement tombée dans l'oubli. La manutention militaire occupe aujourd'hui ces locaux, et, quant à présent, ils ne sont pas exposés à périr. Il signale la destruction des derniers vestiges de l'église St-Aubin. Ce monument du XIIe siècle était surtout remarquable par une voûte en bois sculpté; le pignon était orné d'une rosace fort élégante. L'église servait de dépôt pour les fourrages militaires, et un incendie, causé sans doute par un dépôt aussi dangereux, est venu détruire la nef de l'édifice et la voûte. Le pignon restait debout et ne menaçait nullement ruine; sa destruction fut cependant résolue. On essaya, à diverses reprises, de renverser et le mur et la rose qui y était contenue. Il fallut des travaux pénibles pour jeter à bas les pièces scellées au plomb, et l'on n'y parvint que par une combinaison de câbles auxquels quarante hommes, agissant à la fois, donnaient des secousses constamment répétées. Toute l'enceinte présente aujourd'hui un aspect lamentable, grâce à ces dévastations pour lesquelles la ville et le département de la guerre s'étaient unis.

M. de Caumont, à la suite de cette triste communication, croit cependant devoir remercier la Société archéologique

de Chartres des efforts qu'elle a faits, mais vainement, pour s'opposer à ces actes de vandalisme. Il l'encourage à se montrer ferme et indépendante vis-à-vis de l'autorité municipale.

M. le comte de Mellet prend la parole au sujet de la 1re question du programme :

Faire connaître le plan et l'importance des grandes publications archéologiques dirigées par le Gouvernement. (Publications épigraphiques, monographies de monuments).

M. le comte de Mellet communique, à ce sujet, la liste officielle des publications effectuées sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, sous le titre de : *Documents inédits relatifs à l'histoire de France.* Il ne s'occupera que des ouvrages purement archéologiques. La plupart de ces ouvrages sont en voie d'achèvement. Si des lenteurs se sont produites, la cause n'est autre que des abstentions regrettables de la part d'hommes éminents, les frais considérables et le temps que requièrent les planches.

L'*Iconographie chrétienne* de M. Didron n'a pu être complétée par suite de l'état maladif de son auteur ; cet ouvrage, ainsi que l'*Architecture monastique du moyen-âge*, ont été distribués à tous les correspondants du ministère de l'Instruction publique pour faciliter et diriger les recherches sur tous les points de la France. La *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, commencée depuis vingt-cinq ans, est terminée quant aux planches.

M. Durand, chargé de la rédaction du texte, annonce que cette publication sera achevée sous peu de mois.

M. le comte de Mellet continue son examen. La *Monographie de Notre-Dame de Noyon*, par MM. Vitet et Ramée, est complètement terminée depuis bien des années. La *Statistique monumentale de Paris* est finie. On rédige les tables ; MM. de Guilhermy et Lenoir sont chargés du texte.

Les *Instructions sur l'architecture militaire* de MM. Mérimée et Lenoir ont aussi été distribuées.

Le *Bulletin archéologique* 1834-1838, presque tout entier de M. Didron, contient les meilleures indications pour diriger les recherches archéologiques.

Le *Bulletin* du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France, 1852-1856, est la suite de cette publication sous ce dernier nom donné par M. Fortoul pendant son ministère.

Enfin, le *Bulletin des Sociétés savantes* et les lectures faites à la Sorbonne relatives à l'archéologie continuent le cours de leur publication.

M. de Caumont est heureux d'apprendre que la *Monographie de la cathédrale de Chartres* est sur le point d'être achevée, et que ce soit M. Paul Durand qui accomplisse cette tâche importante.

Il doit, dit-il, présenter une observation générale sur les publications dont il vient d'être question. Il est à regretter que, pour les grandes monographies, on ait fait choix d'un format aussi colossal que celui qui a été adopté. Cela rend les ouvrages d'un prix peu abordable et entraîne de grands inconvénients. On ne peut guère placer dans les bibliothèques particulières, ni consulter aisément de pareils volumes. Il serait à désirer qu'on revînt, pour les nouvelles publications, à un format plus pratique. Quant aux documents historiques de la France, publiés par les soins du Ministère d'État, il est à regretter aussi que le texte ne réponde pas à l'importance des planches. Enfin, il désirerait des renseignements plus précis sur la statistique monumentale de Paris qui, a-t-on dit, va être continuée aux frais de la ville, ce transfert faisant craindre quelques oublis dans la distribution déjà commencée.

Un membre raconte, dans un style charmant de verve et

d'humour, l'histoire d'une découverte archéologique qu'il vient de faire. L'ancien château de Laborde-le-Vicomte, autrefois possédé par la famille de Choiseul, a fait place à une maison moderne bâtie au milieu des ruines. Il ne reste, de l'ancienne construction, qu'un pont monumental jeté jadis sur les fossés et qui donne encore accès à la villa du riche propriétaire actuel. L'idée vint un jour à celui-ci de rechercher et l'ancienne chapelle et les tombeaux. Le hasard le servit. On mit au jour, dès le premier coup de pioche, deux cercueils en plomb. L'un, encore intact, contenait le squelette d'un homme assez grand, mort vers l'âge de trente-cinq ans. Aucune trace héraldique, aucune indication ne pouvait servir à déterminer ces restes. Quelques recherches, faites surtout dans des chroniques locales et dans Lachesnaye des Bois, ont permis de hasarder une conjecture qui semble fort admissible. Le château et tout le domaine qui l'entoure ont appartenu à la famille Arbalète, alliée aux comtes de Melun. Dans les guerres de Louis XIV, un sergent, Arbalète Guy, 8e du nom, fut tué et rapporté sans doute au caveau de famille. Le squelette trouvé est très-probablement le sien, car la bouche restée ouverte annonce une mort violente.

M. de Caumont remercie l'orateur de sa communication.

M. Noélas communique au Congrès un médaillon en plomb trouvé dans un mur.

M. de Caumont présente, de la part de M. Carlone, de Nice, le grand travail qu'il avait promis d'envoyer à la Société française d'archéologie sur l'épigraphie romaine des Alpes-Maritimes. Le Congrès vote l'impression de ce savant travail.

Le Secrétaire général,

Eugène-M.-O. DOGNÉE.

SÉANCE DU 16 AVRIL.

Présidence de M. Egger, membre de l'Institut.

La séance est ouverte à onze heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Challe*, d'Auxerre vicomte *d'Aboville*, délégué d'Autun.

M. *Dognée de Villers*, de Liége, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont communique au Congrès une lettre de M. de Longpérier, par laquelle les membres du Congrès sont gracieusement invités à aller aujourd'hui, à deux heures, visiter le Musée des Antiques du Louvre. Le Congrès décide qu'il s'y rendra à l'heure indiquée pour profiter des explications savantes que lui promet la bienveillance de M. de Longpérier.

Une nouvelle lettre de l'Académie d'archéologie de Belgique invite les membres de l'Assemblée à assister au Congrès international d'Anvers, le 25 août prochain.

M. l'abbé Potier s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès, et adresse une note sur la dernière question du programme.

M. Egger, s'inspirant des motifs qui ont fait insérer au programme la question relative à l'état actuel des grandes publications entreprises par le Gouvernement, présente quelques renseignements à ce sujet.

Parmi les voyages scientifiques, MM. Perrot et Guillaume ont déjà donné de leur voyage en Galatie 192 pages de texte et toutes les planches. Parmi ces dernières, on remarque surtout la reproduction du célèbre marbre provenant du temple d'Auguste, à Ancyre. C'est un précieux monument

politique écrit en grec et en latin, le testament politique du premier empereur, en un mot le résumé complet du règne d'Auguste. La haute importance de ce monument a déjà amené des études et des interprétations. M. Montsin, autorisé par M. Perrot, en a donné le plus savant commentaire.

La mission de Phénicie, accomplie par MM. Renan et Tehobois, a déjà donné près de la moitié du texte, 296 pages et les planches qui s'y rapportent. M. Renan y a ajouté les planches recueillies par lui dans un second voyage entrepris, cette fois, à ses frais.

La mission de Macédoine, de MM. Fleuzey et Daumet, a donné déjà 144 pages de texte et les planches correspondantes. On trouve dans les planches 75 inscriptions, dont une fort curieuse en vers latins relative à l'histoire des opinions religieuses, dans la Thrace, au IIIe siècle de l'ère chrétienne.

M. Victor Place a publié un grand ouvrage : *Ninive et l'Assyrie*. Ce sont les résultats des fouilles qui ont fait retrouver Ninive, et le complément des travaux de MM. Botta et Layard. 284 pages de texte in-folio sont réparties en 20 livraisons, qui contiennent les planches de l'ouvrage. Les richesses du Musée Assyrien du Louvre y sont décrites avec la plus grande précision.

Enfin, on a publié un album presque centenaire, l'album resté inédit de Waldeck sur les antiquités mexicaines et Yucatan. Les nouvelles recherches entreprises à la suite de l'expédition au Mexique donnent à cette publication une grande actualité se joignant à sa valeur scientifique.

Telles sont les principales missions scientifiques récemment publiées, et on en attend prochainement d'autres.

Mais, parmi les grandes publications entreprises de nos jours, il importe de mentionner celle des œuvres de Bartho-

lomeo Borghesi, le maître de l'épigraphie latine au XIXe siècle. Les papiers de cet illustre savant ont été acquis par la France, et déjà on a publié trois volumes in-4°. Deux de ces volumes concernent la numismatique ; l'autre est le tome Ier de l'*Épigraphie* de Borghesi. Ce dernier volume sera complété par la publication des fastes consulaires. Désirant faire de son œuvre le dernier mot de la science contemporaine, Borghesi, voulant sans cesse retoucher son travail, y faire rentrer toutes les découvertes, soit de fragments d'écrivains anciens, soit d'inscriptions encore inédites, s'était interdit de publier de son vivant ce monument scientifique. MM. Léon Renier et Noël des Vergers ont préparé l'édition de ce vaste ouvrage, qui est destiné à diriger les recherches chronologiques pour tout monument romain que l'on viendrait à déchiffrer, créant ainsi les bases de la certitude historique pendant une longue époque, et ouvrant à l'avance un cadre pour les suppléments que des découvertes nouvelles apporteraient à la science.

M. Egger tient encore à signaler un progrès général et bien louable dans la rédaction des livrets des musées de province. Pour les musées de Paris, il tient aussi à signaler le livret dressé par M. Frohler pour les inscriptions grecques du musée du Louvre; ce livret est fort complet pour ce qui concerne l'épigraphie grecque, les traductions sont fidèles, bien qu'un peu allemandes. Il a aussi été publié dans ces derniers temps beaucoup de nouveaux catalogues, mais la Bibliothèque Impériale attend aussi celui de son Cabinet d'antiques.

En province, on cite le catalogue du musée de Narbonne par M. Tournal, que M. Egger regrette de pas encore connaître. En revanche, il a examiné le catalogue du musée de Toulouse par M. Roschaet, qui est excellent au moins dans les parties dont il a pu se faire juge. L'auteur de ce cata-

ogue a donné pour la première fois le fac-simile d'une inscription bien célèbre, car depuis plus de 150 ans on la connaît, on la publie, on la commente sans en posséder une copie indiscutable. C'est un décret rendu sous Tibère par la communauté juive de Bérome, non-seulement fort intéressante en elle-même, mais présentant à l'épigraphie le caractère tout particulier d'offrir une grande variété de types qui serviront à caractériser le style du siècle. Rien qu'à ce point de vue, le fac-simile publié aujourd'hui offre un intérêt réel.

Le musée de Lyon, que M. Egger a visité il y a deux mois, est riche en inscriptions antiques. MM. Montfalcon, de Boissieu et Martin Daussigny les ont déjà fait connaître, et M. Auguste Bernard a présenté un travail sur l'autel d'Auguste.

Les catalogues donnent une idée complète et exacte de ces textes, souvent reproduits avec grand luxe.

La Table de bronze de Claude, objet d'une monographie de M. Montfalcon, est un précieux titre historique ; il est reproduit dans un fac-simile minutieusement exact.

En somme, toutes ces publications accusent un grand progrès. Les études épigraphiques sont enfin dans une voie féconde. Les inscriptions d'une province, savamment relevées, s'expliquent par l'épigraphie générale qui compte aujourd'hui de nombreux et illustres maîtres.

On ne saurait trop recommander aux épigraphistes de province les trois volumes d'Orelli qui doivent leur servir de *vade-mecum* dans toute tentative de déchiffrement. Grâce à ce recueil, on pourra toujours faire un catalogue de quelque valeur en attendant la grande *Épigraphie des Gaules* que promet M. Léon Renier, et, en tout cas, on puisera dans Orelli des notions intéressantes et utiles.

M. Choisy, ingénieur des ponts-et-chaussées, fait au

Congrès, sur la construction des voûtes romaines, la communication suivante :

COMMUNICATION DE M. CHOISY.

§ 1er. — Une mission en Italie, dont j'ai été chargé à ma sortie de l'École des ponts-et-chaussées, m'a procuré l'occasion de comparer entre eux un assez grand nombre d'édifices romains; et une question que devaient naturellement soulever mes rapprochements, était celle des procédés matériels employés par les Romains dans leurs grands travaux d'utilité générale.

Qu'étaient les ouvrages des Romains au point de vue spécial de l'art des constructions? En quoi leurs procédés durent-ils différer des nôtres pour s'adapter aux besoins spéciaux de la civilisation antique et à la nature particulière des ressources de l'Empire? Telles sont les questions qui fixèrent le plus spécialement mon attention et dont j'aurai l'honneur d'entretenir le Congrès archéologique.

§ 2. — Deux idées m'ont paru dominer tout le système des constructions romaines : assez en désaccord l'une et l'autre avec cette vague conception (que le spectacle des ruines fait naître presque invinciblement dans nos esprits) d'un empire disposant de moyens pour ainsi dire immenses, et n'ayant, dans l'exécution de ses œuvres, ni à compter avec la dépense, ni à recourir à ces mille expédients que nous fait inventer la disproportion de nos ressources et de nos besoins.

(*a*) La première de ces idées était de réduire autant que possible les ouvrages provisoires et en particulier les cintres, qui disparaissent, une fois la construction finie, sans laisser bien souvent dans la grandeur de l'œuvre une trace de leur

existence qu'on puisse raisonnablement regarder comme l'équivalent des sacrifices que ces ouvrages ont coûtés.

b) L'autre principe, plus spécial peut-être à l'organisation romaine, consistait à réduire, sinon la quantité totale de main-d'œuvre, du moins la main-d'œuvre intelligente, au minimum dont elle fût susceptible. Adopter, en un mot, autant que le comportaient les ressources locales, un système de construction qui permît d'employer comme ouvriers des manœuvres sans expérience, au besoin des prisonniers de guerre, des esclaves, ou, plus souvent peut-être, d'exécuter les travaux au moyen de corvées imposées aux habitants des contrées au profit desquelles ces travaux avaient lieu.

§ 3. —Le premier de ces principes m'a été suggéré par l'étude des monuments romains du midi de la France.

a) Dans une voûte en berceau ordinaire, les joints seraient « *chevauchés* », comme l'indique le croquis n° 1. — Au pont du Gard, au contraire, les joints des assises successives d'une même voûte sont établis les uns au-dessus des autres, suivant la disposition du croquis n° 2 : de telle sorte qu'une voûte, dans son ensemble, se compose d'une série d'arcs étroits A, B, C, simplement juxtà-posés sans liaison les uns avec les autres.

Cette disposition, en apparence bizarre, trouve son explication dans l'idée de diminuer les frais de cintrage. Au lieu d'un cintre général, occupant toute la largeur de la voûte, les Romains semblent n'avoir établi qu'un cintre étroit, juste suffisant pour porter l'arc A ; et ce cintre étroit, successivement déplacé, leur servit ultérieurement pour installation des autres arcs B, C, dont l'ensemble constitue la voûte.

b) Aux thermes de Nîmes, ils appliquèrent un système de construction analogue et qui leur permit de pousser l'économie plus loin encore.

La voûte, ici comme au pont du Gard, est formée d'arcs étroits et juxtà-posés. Mais, au lieu de déplacer successivement le cintre unique de A en B, puis de B en C, etc., les Romains ont successivement posé le cintre en A et en C, en omettant la position intermédiaire B; et l'ensemble des deux arcs A et C (p. 69), ainsi obtenus, leur servit à son tour de support pour l'arc intermédiaire. — Ici, non-seulement les frais de construction du cintre se trouvent réduits autant que dans le cas précédent, mais même les frais de déplacement deviennent moitié moindres que dans le système indiqué par l'exemple du pont du Gard.

§ 4. — Ces deux exemples suffisent pour donner une idée générale des moyens employés pour simplifier les ouvrages provisoires dans les constructions romaines en pierres appareillées.

a) Mais ces constructions sont des cas d'exception. Les Romains utilisaient avant tout les ressources des lieux mêmes; et les voûtes en pierres d'appareil sont aussi rares que les localités capables de fournir, sans d'excessives dépenses, des matériaux semblables à ceux du pont du Gard ou des thermes de Nîmes.

b) Il fallait de plus, pour tailler ces matériaux et les mettre en œuvre avec la précision qu'exigent des constructions sans aucun ciment, des ouvriers intelligents et exercés. Or, les ouvriers habiles sont loin d'être chez nous le cas ordinaire. A plus forte raison à Rome, où l'organisation sociale n'était point de nature à développer d'une façon bien étendue l'intelligence dans les masses populaires, les Romains durent, par suite, abandonner dans le plus grand nombre des cas l'usage de ces méthodes à la fois dispendieuses et savantes.

§ 5. — La plupart des constructions romaines sont faites

5

de matériaux irréguliers, à peine dégrossis, et posés à bain de mortier, d'éclats de briques dans la plupart des cas, ou, dans la campagne de Rome, de fragments de ponces ou de tufs volcaniques.

a) Ces fragments qui, avec le mortier qui les unit, constituent le massif des voûtes romaines, représentaient dans leur mise en œuvre la partie la plus considérable du travail: et c'est sur leur mode de disposition que portèrent toutes les simplifications dont je signalais tout à l'heure l'existence.

Ces fragments sont constamment posés par assises horizontales, venant rencontrer la surface extérieure des cintres sous une incidence quelconque (fig. 3). C'était évidemment là le système de construction le plus simple, celui qui supposait, de la part des ouvriers employés, la moindre somme d'intelligence ou de connaissances spéciales. Tout homme était capable de travailler au massif d'une voûte romaine, dès qu'il savait régler une assise de maçonnerie brute, suivant une surface à peu près horizontale.

b) Ainsi établie, la masse d'une voûte romaine, encore demi-fluide à cause de la précipitation du travail et de l'abondance des mortiers, aurait pressé d'un poids énorme sur les cintres qui la portaient et lui servaient de moule: il eût fallu, pour la maintenir jusqu'à la complète solidification des mortiers, des cintres d'une résistance extrême, d'autant plus grande que leurs moindres déformations eussent entraîné dans le massif des fissures capables de compromettre l'existence de l'ouvrage. Il eût fallu mettre en œuvre des quantités de bois énormes, et l'on sait combien les constructions de cintres sont compliquées, dispendieuses; combien elles exigent de la part des ouvriers de soins minutieux et de connaissances spéciales.

A tous ces points de vue, les Romains durent chercher à

s'affranchir de ces constructions provisoires. Voici l'artifice qui leur permit d'y échapper :

c) Entre le cintre proprement dit et le massif de la maçonnerie, ils établirent une voûte intermédiaire, souvent discontinue, presque constamment à jour, formant sur la surface concave de la voûte définitive comme un revêtement régulier, pour ainsi dire un réseau de briques à la fois léger et résistant. Cette construction intermédiaire à jour, en raison de son faible poids, suppose, de la part des cintres en bois qui la portent, une solidité très-limitée ; et c'est elle à son tour qui doit servir effectivement de cintre résistant pour supporter la masse des constructions ultérieures. — Même elle formera, une fois l'ouvrage achevé, comme un étai permanent capable de limiter les accidents qui pourraient résulter de la rupture éventuelle des massifs.

Ce cintre permanent, vu sa légèreté, n'exige, avons-nous dit, de la part des cintres provisoires qui le portent, qu'une résistance très-faible; de plus, en raison de la nature des matériaux et de l'extrême économie apportée dans leur emploi, il ne représente lui-même dans l'ensemble de la construction qu'une dépense insignifiante et pour ainsi dire négligeable.

Tel est, dans son principe, le procédé qui permit aux Romains de réaliser, dans leurs voûtes en blocage, une économie d'ouvrages provisoires toute semblable à celle que nous constations, en commençant, sur quelques voûtes appareillées.

§ 6. — Les dispositions adoptées pour l'exécution de ces ouvrages intermédiaires entre les cintres et le massif des voûtes, sont extrêmement variées. Je me borne à en indiquer les types principaux.

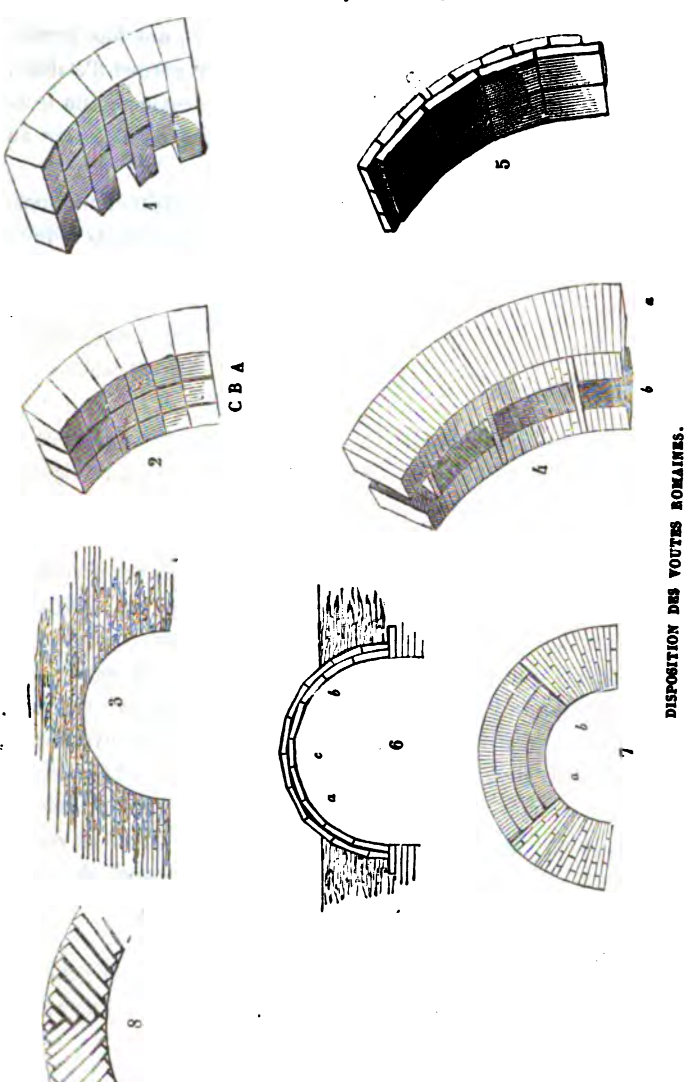
a) Qu'on imagine une série d'arceaux tels que *a*, *b*

(fig. 4), appareillés à joints convergents comme nos voûtes ordinaires en briques; qu'on suppose en outre ces arceaux réunis de distance en distance par de grandes briques communes à deux arceaux consécutifs : on aura l'idée d'un de ces réseaux très-légers qui tantôt s'étendaient sur toute la surface intérieure des voûtes (on en trouve des exemples au palais des césars), tantôt occupaient sur la surface des voûtes des zones étroites uniformément réparties. Quelquefois ces zones ne comprennent que deux arceaux de briques séparés et solidaires, supportant, à des intervalles plus ou moins rapprochés, le massif des voûtes : c'est le cas des thermes de Dioclétien, de la basilique de Constantin, etc.

b) Un autre type également très-fréquent de ces cintrages permanents, consiste à établir sur la surface extérieure des cintres un premier *dallage* formé de très-grandes briques; puis, sur ce dallage, un second, en briques moindres, relié au premier par une couche de mortier (fig. 5). On obtient ainsi comme une double voûte mince, très-déformable, mais pourtant suffisante pour soutenir le massif de la voûte. Ce massif, en effet, s'élève sans difficulté jusqu'à un niveau tel que *a*, *b* (fig. 6.). A ce moment seulement, les matériaux accumulés commencent à peser sur le cintre. Or, ce cintre, réduit désormais à un simple arc de cercle *a*, *c*, *b*, se présente dans d'excellentes conditions de résistance : c'est le cas de toutes les voûtes des thermes de Caracalla.

c) Enfin, quand il s'est agi de construire des voûtes en berceaux isolés, les Romains ont fréquemment eu recours à un artifice indiqué par la figure 7.

Les matériaux se liaisonnent dans toute l'épaisseur de l'arc, depuis les naissances jusqu'à l'instant où ils commencent à peser effectivement sur les cintres. A partir de cet instant, la voûte se déliaisonne : un arc intérieur est établi



DISPOSITION DES VOUTES ROMAINES.

entre les points *a* et *b* de la voûte ; cet arc, une fois fermé, se comporte à son tour comme cintre et permet d'établir, sans nulle difficulté, successivement un deuxième, un troisième et même un quatrième arc, comme on l'observe au Panthéon d'Agrippa.

Je citerai enfin un exemple de voûte en plein-cintre appareillée à deux centres (fig. 8), dans le but évident de réduire la dépense des cintres en diminuant la charge qu'ils supportent (fouilles des jardins Farnèse).

Je m'arrête ici à ces indications générales. Les détails feront, je l'espère, l'objet d'une publication spéciale.

M. de Caumont cite, à ce propos, plusieurs exemples de cintres accolés et non enchevêtrés ; l'ancien pont d'Avignon, qui date du XII[e] siècle, est construit d'après les mêmes principes.

M. Choisy croit à la continuation de la tradition romaine pendant le moyen-âge. Le pont St-Esprit est construit aussi d'arches juxtà-posées, construites dans le même système. Les égouts que l'on avait bâtis à Paris pendant le moyen-âge, et aujourd'hui détruits, présentaient les mêmes caractères. Dans toutes les bâtisses du moyen-âge, on retrouve même, comme principe dominant, l'idée de faire servir comme cintre une construction déjà achevée. Les grands arcs diagonaux des bâtisses ogivales sont les seuls qu'on ait cintres pour les édifices, et ensuite eux-mêmes servaient de cintres pour les autres arcs de la construction.

M. de Dion donne lecture d'un mémoire sur la classification des donjons, en réponse à une des questions du programme.

MÉMOIRE DE M. DE DION.

La féodalité, cette puissante institution qui organisa au Xe siècle toutes les nations européennes et dont les derniers débris ont disparu presque de nos jours, est loin d'être connue dans tous ses détails. Plus d'un point reste obscur malgré les nombreux travaux de savants historiens, et les occupations du présent mêlant quelquefois une animosité rétrospective aux discussions dont elle est l'objet, son rôle dans l'histoire est jugé de manières bien différentes. La science historique, qui marche de nos jours d'un pas ferme et régulier, finira sans doute par éclaircir ces obscurités, par résoudre ces questions et par tracer de cette organisation sociale un tableau complet et impartial. Mais nous n'en sommes pas encore arrivés là, et pendant longtemps encore son origine, ses lois, ses transformations, ses monuments fourniront un vaste et attrayant sujet d'étude. Pour ne parler que des monuments, les innombrables châteaux-forts dont notre sol se hérissa au moyen-âge ne sont-ils pas la personnification de la féodalité ? Ne peut-on espérer, en les connaissant mieux, de mieux comprendre les mœurs de ces rudes batailleurs dont la guerre était toute la vie ? D'autre part, la répartition des châteaux dans les provinces n'est-elle pas le fondement de la géographie du moyen-âge ? Et même leur importance relative n'indique-t-elle pas celle des familles qui les possédaient ? L'étude de l'architecture militaire de cette époque, souvent négligée, a donc une véritable importance historique.

Aussi notre directeur, M. de Caumont, qui a déjà rendu tant de services à l'histoire au moyen de l'archéologie, poursuit-il depuis longtemps cette étude. Sous son impulsion, un grand nombre de châteaux ont été décrits et figurés avec soin dans le *Bulletin monumental*, dans son *Cours d'antiquités* et

son *Abécédaire d'archéologie*. D'un autre côté, pour omettre les travaux moins considérables, M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'architecture au moyen-âge*, a consacré à l'archéologie militaire un grand nombre d'articles où l'on retrouve sa plume facile et son admirable crayon. Il n'en reste pas moins immensément à faire pour explorer et décrire tous les châteaux qui subsistent encore, en tout ou en partie. Dans cette étude, on a à vaincre quelques difficultés spéciales. D'abord, comme le but de ces constructions était d'opposer une masse compacte à la violence des attaques de l'ennemi, elles n'affectent que des formes simples, unies et sans ornements : de sorte qu'au premier abord elles paraissent se ressembler toutes, et qu'il est souvent difficile de découvrir le détail caractéristique qui fixe le siècle auquel elles appartiennent. Ensuite la plupart des châteaux ayant été ruinés par la mine et l'incendie, et étant depuis longtemps déserts et abandonnés, ne présentent plus que des ruines souvent informes. Enfin, comme ils sont presque toujours situés hors des villes, perdus au milieu des bois ou suspendus au milieu des rochers, il faut la connaissance du pays pour les découvrir, quelquefois un peu de hardiesse pour les explorer et une certaine habitude pour en lever le plan. Il en résulte que ces monuments, ne se fixant dans le souvenir que d'une manière vague et incomplète, et n'étant le plus souvent représentés par le dessin qu'au point de vue pittoresque, ne peuvent être comparés l'un à l'autre avec exactitude ; c'est ce qui rend les progrès de cette partie de l'archéologie longs et incertains.

Pendant ce temps, la destruction des châteaux féodaux marche avec une rapidité uniformément accélérée. La culture s'empare de terrains jusqu'alors négligés ; il faut des pierres pour les routes ; en un mot, l'activité et les besoins de la vie présente font disparaître les traces de l'activité et des besoins des siècles passés. Nous donc, qui avons pris pour tâche de

conserver le souvenir de ces temps anciens, nous devons redoubler l'activité de nos recherches et reproduire par le dessin ces ruines destinées à périr.

C'est pour donner cette nouvelle impulsion, pour suppléer à des explorations multipliées, et pour fournir de nouveaux moyens de comparaison, qu'il nous a été demandé de présenter des plans et des dessins à grande échelle, sur lesquels on pût poursuivre et généraliser cette étude en déterminant les formes propres à chaque province et à chaque siècle.

Parmi les plans que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, un certain nombre sont inédits et ont été faits d'après mes explorations personnelles ou des croquis obligeamment communiqués ; les autres ne sont que la reproduction amplifiée de dessins contenus dans l'*Architecture militaire* de M. de Caumont et dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc. L'unique mérite de ces derniers est de donner de ces donjons déjà connus une représentation à la même échelle ; ce qui permet de les comparer directement l'un à l'autre. Tous les plans, coupes et élévations sont en effet à l'échelle uniforme du centième, un centimètre pour mètre.

Cette collection est loin d'être complète et d'offrir toute la série des types variés suivis au moyen-âge pour la construction des donjons ; de plus, ceux qu'elle renferme n'ont pas tous une date certaine ; ce n'est donc qu'un essai pour lequel je dois solliciter votre indulgence.

Le donjon est la construction la plus forte et la plus élevée du château, dans laquelle la défense pouvait être continuée après la prise des autres parties.

C'est l'analogue des citadelles qui protégent et dominent nos places de guerre, et c'était souvent un château dans un château. Le seigneur, qui était logé dans le donjon, restait indépendant du reste de la garnison, et si le château tombait par la force ou par la trahison au pouvoir de l'ennemi, il y

trouvait un refuge pour prolonger la défense, attendre les secours du dehors et, le cas échéant, reprendre l'offensive avec avantage.

Dominer le château et en rester indépendant est donc le rôle du donjon et son caractère distinctif. Il varie, du reste, beaucoup dans sa forme et pour son importance relative. Tantôt, comme au XIe siècle, il est la seule partie du château capable d'une résistance sérieuse, tantôt, surtout à la fin de l'époque féodale, il n'est plus qu'un accessoire, la force de la place consistant dans la hauteur et l'épaisseur de ses courtines et de ses tours.

Le donjon peut être un gros logis, un beffroi élevé, une forte tour enveloppée d'un rempart ou isolée par un fossé. On en voit de carrés, de rectangulaires, de ronds, de polygonaux, de polylobés et d'autres d'une forme très-irrégulière. Quelquefois il se trouve au centre de l'enceinte, plus souvent à une de ses extrémités; tantôt du côté où une attaque était le plus à craindre; tantôt, au contraire, du côté le mieux défendu, afin qu'il ne fût assiégé que le dernier. Quelquefois, mais rarement, on trouve deux donjons dans la même enceinte, soit que le plus ancien, reconnu insuffisant, ait dû à son tour être dominé par une plus forte construction, soit que le commandement de la place fût partagé entre le seigneur et un châtelain nommé par le suzerain. Lorsque les enceintes se multiplient comme à Château-sur-Epte et au Château-Gaillard, il n'est pas toujours facile de dire où le donjon commence. Plus tard, lorsque le rôle du donjon s'amoindrit, il ne se distingue plus des tours de l'enceinte que par un peu plus de hauteur, ou une plus forte épaisseur de sa muraille. Enfin, il est certain nombre de châteaux dont toutes les tours sont égales. Telle était la Bastille, à Paris, composée de huit tours rondes réunies par des courtines, et qui pouvait être regardée comme un donjon plutôt que comme un château.

Dans les constructions militaires, l'utilité de chaque partie est trop immédiate et trop impérieuse pour laisser beaucoup de place à l'art et à la fantaisie : on ne peut donc mettre sur le compte du caprice des constructeurs la grande variété de formes qu'on y remarque ; et comme on doit l'attribuer à des causes plus générales, on peut espérer en tirer une classification complète et satisfaisante. Dans cette classification, on devra tenir compte des types propres à chaque province et des modifications qu'ils ont subies à mesure du progrès de l'art des siéges. Ce n'était pas en effet sans motif que l'on s'écartait des conditions locales et des habitudes consacrées. Il s'agissait de pourvoir à des besoins impérieux, et toute innovation dans la défense doit répondre à un nouveau danger à écarter, c'est-à-dire à une innovation dans l'attaque.

Je ne puis prétendre vous présenter ici un tableau complet de tous les types adoptés au moyen-âge dans chaque pays et dans chaque province pour la construction des donjons. Je me hasarderai seulement, en attendant cette classification géographique et chronologique vers laquelle doivent tendre tous nos efforts, à vous présenter un essai de division d'après la forme du plan de ces constructions.

On peut cependant les partager, auparavant, en trois classes principales.

Tout donjon répond généralement aux mêmes besoins : il fournit une habitation sûre au seigneur et à sa famille, un arsenal pour les armes, des cachots pour les prisonniers ; il sert à observer au loin la campagne ; il aide à la défense des autres parties du château ; lorsque celui-ci est tombé au pouvoir de l'ennemi, il offre une retraite pour continuer la lutte et, en cas de secours du dehors, un point d'appui pour reprendre l'offensive. Mais presque toujours une de ces destinations l'emporte sur les autres. Les uns, plus particulièrement destinés à l'habitation, offrent des salles spacieuses ;

d'autres, très-resserrés, ont une grande élévation pour surveiller les mouvements de l'ennemi ; d'autres enfin présentent un caractère plus prononcé de forteresse, et consistent en une forte tour isolée ou environnée de défenses accessoires.

On pourrait donc distinguer :

1° Les donjons d'habitation, souvent nommés, dans les chroniqueurs, *aula* ou *domus lapidea ;*

2° Les donjons d'observation ou beffrois, *berefridum ;*

3° Les donjons-forteresses ou tours, *arx* ou *turris*.

Disons de suite que, si presque tous les donjons peuvent se grouper dans une de ces trois classes, on pourrait trouver des types intermédiaires dans lesquels ces caractères se confondent. Cette division, que je crois fondée dans son ensemble, a donc besoin d'être contrôlée par les faits et discutée par les hommes compétents. Sous cette réserve, nous allons en parcourir successivement les diverses parties.

I. DONJONS D'HABITATION.

Le point de départ de cette division se trouve dans un texte de Fortunat, cité par M. de Caumont. Ce poète, décrivant un château bâti au VI[e] siècle, sur les bords de la Moselle, par Nicet, évêque de Trèves, mentionne d'abord la vaste enceinte garnie de 30 tours ; puis, dans son intérieur, la maison ou château, *aula*, placée au sommet du coteau, et à une certaine distance, du côté le plus exposé, une forte tour armée de balistes. Ne peut-on voir dans ces deux constructions, réunies ici dans la même enceinte, l'origine de deux genres de donjons ? Dans certaines provinces, surtout celles où domina l'influence normande, on se contenta, pour se créer un abri sûr, de fortifier la maison, tandis que dans d'autres l'habitation conserva son caractère civil à côté du donjon qui fut, dès l'origine, une véritable tour.

J'ai déjà eu, l'année dernière, l'honneur d'exposer devant le Congrès que certains donjons ne tirent pas leur origine des tours romaines, mais bien de la salle qui composait à elle seule l'habitation des chefs francs ou normands. Lorsque, par suite d'une longue anarchie, chacun d'eux eut été amené à fortifier sa demeure, la charpente jusqu'alors ordinairement employée fut remplacée par la maçonnerie et, en augmentant progressivement la hauteur et l'épaisseur des murs de la maison, on arriva à construire les formidables donjons d'Arques, de Loches et de Domfront.

Le caractère d'habitation est surtout marqué dans certains donjons fort anciens et qui sont isolés au milieu de l'enceinte, larges, peu élevés, garnis de contreforts plats et percés de nombreuses ouvertures. Tel me paraît être le vieux donjon de Langeais, représenté dans l'*Architecture militaire* de M. de Caumont, et celui de Chevreuse, que l'on pourra bientôt étudier dans ses moindres détails, grâce aux planches dessinées par M. Sauvageot pour l'*Histoire de Chevreuse*, que termine M. Moutié et qui sera publiée aux frais M. le duc de Luynes.

Le château de Chevreuse, dont l'enceinte est peu étendue, occupe l'extrémité d'un promontoire abrupt qui domine la ville et la vallée de Chevreuse. Du côté de la plaine, il présente un fort beau front en pierres de taille, couronné de machicoulis et composé de trois tours réunies par deux courtines. Au-dessus, l'on aperçoit le sommet d'une grosse construction rectangulaire à deux pignons, ornée sur trois faces de contreforts plats et soutenue sur la quatrième par trois autres contreforts très-saillants. Comme presque tous les jours ont été bouchés, son aspect est celui d'une vaste grange. C'est le vieux donjon construit, au commencement du XIe siècle, par des seigneurs vassaux de l'évêque de Paris. Ce logis isolé dans l'enceinte, mais sans fossé alen-

tour, ne pouvait concourir que d'une manière fort imparfaite à la défense du château. Ses murs sont d'une épaisseur ordinaire relativement à l'étendue du bâtiment (1^m,80). Ses ouvertures ont été plusieurs fois modifiées. Il reste cependant, au second étage, plusieurs fenêtres primitives relativement larges (environ 2 pieds), terminées par un arc plein-cintre, et assez régulièrement espacées. A l'intérieur, ce donjon n'offre qu'une seule salle, longue de 13 mètres et demi, large de 8 mètres et demi, et divisée en trois étages par des planchers que porte un pilier octogone placé au centre.

C'est bien là une habitation et non une tour; c'est la maison forte, *domus lapidea*, d'Orderic Vital et des autres chroniqueurs, dérivée de la *salle* ou de la *hall* des nations germaniques. Ce n'en était pas moins une véritable forteresse dans un temps où les engins de siége étaient inconnus et où on ne prenait les villes que par escalade ou en forçant les portes à coups de hache.

A la fin du XI[e] siècle, Guy, comte de Rochefort-en-Iveline, fit construire un château à Brétencourt, non loin du château royal de Dourdan, qui le menaçait. Il n'en reste que des ruines que l'on est en train de faire disparaître. Sur un côté d'une première enceinte circulaire assez étendue, un large fossé détache une seconde enceinte longue de 50 mètres et large de 30; cette seconde enceinte contient un donjon rectangulaire, dont le plan a la même forme et les mêmes dimensions que celui de Chevreuse. La principale différence consiste en ce que le pilier central est remplacé, à Brétencourt, par des murs de refend.

Tous les donjons normands, angevins et anglais doivent dériver d'un type primitif analogue. Sans doute, ils sont plus hauts, plus massifs; la commodité du logement y est sacrifiée à la nécessité d'une meilleure défense; mais toujours on y

retrouve le caractère d'habitation. Ils conservent, comme signe évident de cette origine, les contreforts plats que l'on continuait d'y appliquer par habitude et non à cause de leur utilité. Ces contreforts sont reproduits avec tant de persistance et de régularité, que l'on peut baser sur leur nombre la division des donjons d'habitation.

1° Nous mettrons d'abord de côté tous les donjons rectangulaires sans contreforts, plus communs à l'Étranger qu'en France. Je citerai celui de Gand, représenté par M. Schayes, dans son *Architecture en Belgique*, et celui d'Ilanz, au canton de Fribourg, en Suisse, beaucoup plus moderne, mais présentant parfaitement le caractère de maison.

2° Les donjons de Chevreuse et de Brétencourt ont quatorze contreforts, quatre sur chacun des grands côtés, trois sur les petits. On retrouve le même nombre et la même disposition à Beaugency, Loudun, Nogent-le-Rotrou, Ste-Suzanne et Clermont en Beauvaisis.

3° Des donjons plus considérables ont un plan carré avec quatre ou cinq contreforts par face. Ainsi, Chauvigny et Boussac en ont seize; Broue en a vingt.

4° Une classe très-nombreuse de grands donjons se distingue par l'adjonction à la masse principale d'un bâtiment accessoire qui en rompt la régularité. On peut citer Loches, Falaise, Douvres, Norwich et presque tous les donjons anglais.

5° Une autre classe non moins nombreuse est bâtie sur plan carré avec douze contreforts, trois sur chaque côté. Voici comme spécimens Pressigny, en Touraine, et la Roche-Posay, décrits par M. Blanchetière dans le *Bulletin monumental*. On peut y ajouter le donjon des comtes de Ponthieu, à Abbeville, Arques, Corbeil et Montereau-Faut-Yonne. Quelques-uns de ces donjons commencent par leur élévation à ressembler à des tours, tandis que d'autres, comme

Arques, conservent le caractère d'une habitation fortifiée.

6° L'énorme donjon de Domfront est un autre type qui se rapproche beaucoup du précédent, quoiqu'il n'ait que huit contreforts. Chaque angle, au lieu d'être soutenu par deux de ces renforts saillants, n'en a qu'un, mais fort massif, les quatre autres étant au milieu des côtés et d'une dimension moindre que ceux des angles. Les contreforts d'angle de Domfront ont près de 5 mètres de côté, c'est-à-dire qu'ils sont aussi gros que certains donjons d'observation des Pyrénées. Cette forme est commune en Poitou : on la trouve à Montrichard, Mesle, l'Islot et Tonnay-Boutonne. On peut aussi citer Ath, en Belgique.

7° Il ne faut pas confondre avec les précédents d'autres donjons à huit contreforts, disposés deux à chaque angle, de sorte qu'il n'y en a plus d'intermédiaires. Telles étaient la tour Feu-Hugon, à Tours, Courville et Moret. Les deux portes du Château-sur-Epte sont percées dans des tours semblables. Nous sommes, en effet, arrivés insensiblement à des donjons qui sont de véritables tours, qui n'offrent presque aucun des caractères communs aux précédents, et qui se confondent avec ceux que nous allons examiner dans les divisions suivantes.

II. DONJONS D'OBSERVATION.

Ces constructions ont un aspect bien différent des précédentes. Ce ne sont plus des maisons fortifiées, mais des tours à base étroite, quoique fort élevées, leur but principal étant de surveiller au loin la campagne. Elles renferment rarement des cheminées, un four ou un puits; elles étaient, par conséquent, peu propres à une habitation continue et n'auraient pu soutenir un siége un peu prolongé. C'est le beffroi (*berchfrid*) des châteaux allemands et, en général, le

donjon des pays de montagne. Sa forme ordinaire est carrée sans contreforts, et ce n'est qu'assez tard qu'on en construisit quelques-uns sur plan circulaire. N'en connaissant aucun dans nos environs, j'emprunte comme type celui de Montespan (Haute-Garonne) à un explorateur des Pyrénées, M. Anthyme Saint-Paul. Il est fort petit, n'ayant qu'un peu plus de 5 mètres de côté; mais il a en hauteur plus de 20 mètres, c'est-à-dire quatre fois la largeur de sa base.

Lorsque l'enceinte du château est fort allongée, on trouve quelquefois un donjon de cette espèce à chacune de ses extrémités. C'est le cas à St-Laurent, près St-Céré (Lot). De ces deux donjons, dont M. de Caumont donne les dimensions, l'un a 7 mètres de base et 28 mètres de hauteur, l'autre 10 mètres de base et 41 mètres de hauteur. On voit qu'ici encore la hauteur est le quadruple de la base, tandis que dans les donjons d'habitation elle ne fait qu'égaler ou dépasser de fort peu la plus grande dimension du plan, et que dans les tours qui nous restent à examiner elle n'est en général que le double de leur diamètre.

Pendant les premiers siècles de la féodalité, ce genre de donjon dut très-souvent être construit en bois, surtout au sommet des mottes de terre rapportée. Jean de Colmieu, dans un texte précieux du commencement du XIIᵉ siècle, nous montre les seigneurs de son temps élevant ces mottes à force de bras, les couronnant d'une palissade de charpente, puis construisant dans cette enceinte une maison ou une tour élevée : *domum vel quæ cuncta despiciat arcem* (Bouquet, XIV, 238). Les constructions en maçonnerie n'étant guère possibles sur une motte nouvellement amassée, cette maison et cette tour devaient être en bois, comme le rempart.

III. DONJONS-FORTERESSES OU MAITRESSES TOURS.

Dans cette division se trouvent les donjons les plus variés, les plus beaux et les plus complets. Ils se composent presque toujours, outre une forte tour, d'une enceinte distincte de celle du château et sont souvent placés, au XIe siècle, au sommet d'une motte. Pour expliquer leur origine, il faudrait remonter aux forts dont la colonne Trajane nous a conservé le dessin et aux tours des villes romaines, se rendre compte de leurs modifications par les peuples barbares et les suivre au travers des ténèbres des bas siècles jusqu'à la naissance du régime féodal. Ne me trouvant pas en mesure d'aborder ce vaste et intéressant sujet, je prends les tours telles qu'elles étaient au XIe siècle, et je les divise selon qu'elles sont sur plan carré ou sur plan circulaire, sans tenir compte ni de l'enceinte du donjon, souvent fort importante, ni de sa place dans le château.

1° Les tours carrées ont plus d'un rapport avec les donjons déjà décrits. Plus hautes, plus compactes, mais moins étendues que les donjons rectangulaires d'habitation, elles sont moins élancées et plus considérables que les donjons d'observation. L'absence des contreforts plats peut servir à les distinguer des premiers, lorsqu'ils ont perdu leur apparence d'habitation pour devenir des tours, comme leur plus grande masse et leur importance pour la défense du château les séparant des seconds. Elles font, en outre, partie d'une enceinte particulière, également de forme carrée, qui, avec la tour, compose le donjon.

Cette forme, très-répandue en Allemagne et en Italie, paraît rare dans le nord de la France. On peut cependant en offrir un fort bon spécimen dans le donjon de Boves, près d'Amiens. Le château occupe le sommet d'une colline très-

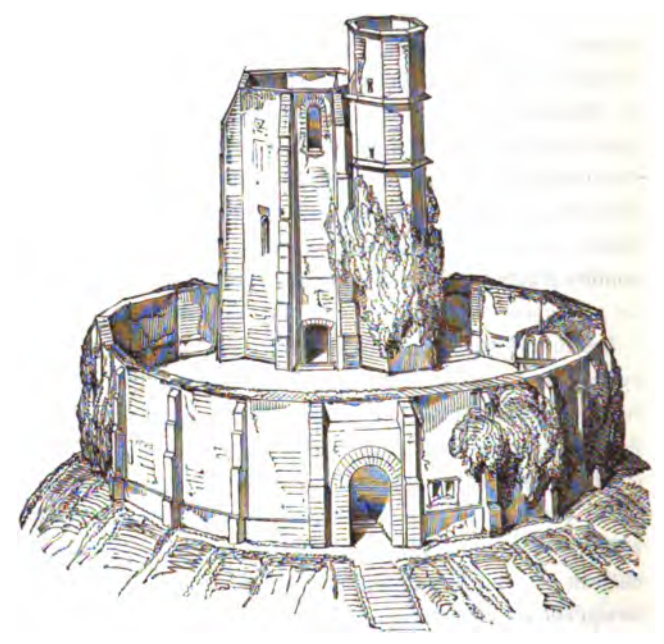
escarpée; au coin de ce plateau s'élève une motte rectangulaire, de 8 mètres environ de haut, dont le sommet, entouré d'un mur, a 30 mètres de long sur 20 de large. C'est le donjon au coin duquel se dressent les ruines pittoresques de la tour que l'on aperçoit en passant en chemin de fer. La petite dimension de l'appareil et la largeur de ses joints me paraît prouver qu'elle remonte aux premiers siècles de la féodalité.

2° Un autre type fort répandu est une tour carrée cantonnée de quatre tourelles rondes, comme dans le plan du donjon de Romefort (Indre), que je dois à l'obligeance de M. Blanchetière. On peut citer comme appartenant à ce type : le donjon du Temple, à Paris, le château de Bicêtre, Brie-Comte-Robert, Château-Bayard, le château d'If, près Marseille, le château Trompette, à Bordeaux, Miollans, Niort, Nemours, le donjon de Vincennes, et un grand nombre d'autres de toutes les époques disséminés dans toutes les provinces.

Les tours sur plan circulaire formant donjon peuvent être cylindriques, polygonales ou polylobées. Les unes tiennent aux remparts de la place et prennent le nom de maîtresses-tours; il en est qui sont isolées au milieu de la cour du château ; d'autres, placées dans le fossé hors de l'enceinte, ont une sortie particulière sur la campagne; mais le plus grand nombre sont entourées d'une enceinte distincte de celle du château et, en général, de forme circulaire. Cette enceinte, lorsqu'elle est concentrique à la tour et fort restreinte, prend le nom de chemise du donjon, comme à Maurepas; quelquefois, au contraire, elle est fort étendue, comme à Gisors ou au Château-Gaillard, et d'autres fois elle est double, comme à la Roche-Guyon.

La plupart des tours polygonales sont octogones. On en construisit quelques-unes au XI° siècle et d'autres au XV° ;

mais il est toujours facile de distinguer les unes des autres. Celles du XVe siècle sont régulières, avec des murs épais et des voûtes ; celles du XIe siècle sont irrégulières, sans voûtes et munies de contreforts sur les angles. Tels sont les caractères de la tour du donjon de Gisors, construite en 1097. L'enceinte de ce donjon, posé au sommet d'une motte élevée, est composée d'un grand nombre de côtés et présente un petit contrefort à chaque angle. Un des caractères les plus



DONJON DE GISORS.

curieux de ce donjon consiste dans la large et haute porte par laquelle on y entrait, au sommet d'un escalier droit et fort raide. Le donjon de Montfort, plus vieux de cent ans que celui de Gisors, était beaucoup plus irrégulier.

3° Certains donjons sont dodécagones, comme Châtillon-sur-Loing ; d'autres garnis d'un grand nombre de contreforts qui sont plats à Montargis, arrondis à Condé-sur-Noireau (Voir la *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont, t. III). Toutes ces tours sont de la première époque féodale.

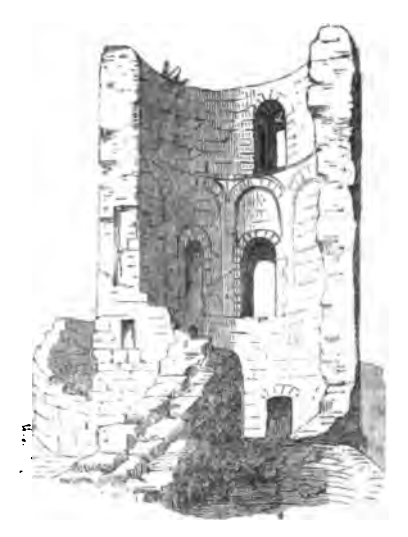
4° Maurepas et Châteaufort seront le type de tours construites, au XIe siècle, aux environs de Paris. Elles sont rondes et cantonnées de quatre contreforts. Leur diamètre étant considérable et leur mur peu épais (1/8 du diamètre), le vide intérieur est large, et l'on a été obligé de soutenir la trop longue portée des planchers par un pilier central. A Châteaufort, les contreforts ayant 6 mètres de large et une saillie de 2 mètres nous conduisent, par leur importance, aux donjons polylobés.

5° Dans ceux-ci, ce sont quatre tourelles qui cantonnent la tour principale. On peut citer Houdan, construit sous Louis VI, et Provins, qui date du règne de Louis VII (1). Le donjon de Gamaches, en Picardie, présente le même plan sur de plus fortes dimensions. A Étampes, la tour centrale a disparu, et le donjon se compose de quatre tours accolées qui forment en plan un quatre-feuilles. Le donjon de Solidor, près St-Malo, est formé par la soudure de trois tours rondes.

6° D'autres tours seraient complètement cylindriques, sans un bec angulaire ou épi saillant qui les renforce du côté où l'attaque était le plus à craindre. Telle est la tour du donjon de Château-Gaillard, construite en 1195 ; celle de la Roche-Guyon, sur la même rive de la Seine, et la tour Blanche d'Issoudun datant, comme les premières, de la fin du XIIe siècle.

(1) Voir, dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, un joli dessin du donjon de Provins, par M. Victor Petit.

7° Nous arrivons enfin aux tours régulièrement cylindriques, qui sont les plus nombreuses et souvent aussi les plus belles. On peut les séparer en deux catégories : celles dont les étages ne sont séparés que par des planchers et celles qui possédent des voûtes. Les premières sont généralement romanes, comme celle de Château-sur-Epte, bâtie par Guillaume-le-Roux dans les dernières années du XI° siècle ;



DONJON DE CHATEAU-SUR-EPTE.

celle de Galardon, peut-être plus ancienne ; celles de Semur, La Queue, en Brie, Montaimé, Neaufle, près Gisors, etc. Quelques-unes cependant sont plus récentes, comme le donjon de Galata, à Constantinople, construit au XV° siècle par les Génois, et décrit par M. de Verneilh.

8° Quant aux tours cylindriques voûtées, on n'a que l'embarras du choix parmi les plus beaux monuments de l'art militaire du moyen-âge. Déjà, certains donjons de l'époque

romane ont une voûte au-dessus du rez-de-chaussée, comme ceux de Conches et d'Auneau. Une mention toute particulière est due à la belle tour de Châteaudun. Philippe-Auguste, si habile et si heureux dans les nombreux siéges qu'il entreprit, était également un habile constructeur de forteresses. Il éleva un très-grand nombre de donjons dans les villes qu'il réunit à son domaine, à Rouen, à Verneuil, à Gisors, à Bourges, à Issoudun, à Villeneuve-le-Roi. Il faut y ajouter la tour du Louvre, et peut-être Montlhéry, Dourdan et Lillebonne. Toutes ces tours ont à peu près le même diamètre de 44 à 50 pieds (14^{m},30 à 16^{m},24); l'épaisseur ordinaire de leur mur est de 3^{m},90 (2 toises); elles ont les mêmes voûtes portées sur six nervures et la même construction, autant que le permettait la nature des matériaux. On ne retrouve plus, dans ces forteresses royales, l'accumulation de défenses des châteaux du XIIe siècle, dont le Château-Gaillard est la plus haute expression, mais des dispositions larges et simples d'où on s'écarta peu dans la suite.

Sous saint Louis, on suivit les mêmes modèles, mais quelquefois sur de plus grandes proportions, comme le témoignent la tour de Constance à Aigues-Mortes, qui a 20 mètres de diamètre, et celle de Coucy, le géant des donjons, qui en a 30. La construction, pendant la minorité de saint Louis, de ce donjon, dont la comparaison écrase tous les autres, parut une insulte à la royauté et une affectation du rang suprême. Plus tard, on en construisit d'autres d'un diamètre un peu plus fort (Ham et Windsor), mais qui sont loin de l'égaler en hauteur et en beauté.

Parvenu à la fin de cette longue énumération, je sens encore plus qu'en commençant combien elle est incomplète et insuffisante. Je répète donc, avec insistance, à tous ceux qui s'occupent des châteaux féodaux, la prière de la rectifier et de la compléter, en donnant pour chaque province le ca-

talogue de tous les châteaux, tours et donjons divisés d'après les différentes formes adoptées dans ces provinces.

M. le Président adresse à l'auteur les remercîments du Congrès.

Le frère Ogérien présente diverses cartes qu'il vient d'achever et qu'il a fait figurer à l'Exposition universelle, classe XIII. Il a résumé de cette façon les découvertes archéologiques faites dans le Jura.

La première carte est celle du terrain diluvien sur le Jura, avec indication des dénudations, des érosions des dépôts jurassiques, vosgiens et alpiens ; cavernes renfermant des vestiges d'habitation pré-historique, où des découvertes annoncent les premiers âges de l'humanité sur ces points du globe.

La seconde carte est celle de l'époque celtique, d'après les trouvailles archéologiques faites dans le Jura ; elle indique toutes les trouvailles relatives à cette période.

La troisième carte est le tableau des principaux fossiles celtiques, dessinés d'après nature ou d'après d'autres dessins. Elle donne cinq cents principales formes.

La quatrième carte est relative à l'époque gallo-romaine, d'après les trouvailles archéologiques.

La cinquième carte est le tableau des principaux fossiles gallo-romains, dessinés d'après nature.

La sixième carte est celle des châteaux, des abbayes, prieurés et commanderies existants ou détruits, depuis l'époque gallo-romaine.

Le frère Ogérien indique ensuite la nature des instruments en pierre trouvés dans le Jura.

Ces instruments de l'âge de pierre se divisent de la manière suivante, quant à leur nature :

1° Saussurite verte ou noir-verdâtre, souvent vert poireau, très-dure ; haches, etc. Quarante-quatre objets.

Un certain nombre de cailloux roulés, apportés dans la partie méridionale du Jura par le flot diluvien, offrent la saussurite identique à celle des instruments en pierre.

2° Variolite du Drac; vert sombre à maculature d'un vert clair. Sept objets.

Pierre dure, mais moins résistante que la précédente. Se trouve en cailloux roulés dans le diluvien, mais en petite quantité.

3° Serpentine et stéatite serpentineuse d'un vert pâle ou d'un jaune-verdâtre, moins dure que les deux précédentes. Quatorze objets.

4° Stéaschiste brunâtre ou d'un jaune-verdâtre, peu compacte; schistoïde assez dure. Douze objets.

Cette roche se trouve en cailloux roulés dans le diluvien alpien.

5° Silex pyromaque blond ou noirâtre très-dur, mais cassant; couteaux, petits instruments. Dix-huit objets.

Diluvien crétacé du Jura.

6° Silex résinite jaunâtre ou couleur de résine, moins dur que le précédent, mais plus résistant. Six objets.

Le silex résinite des instruments en pierre ne se trouve pas sur le Jura.

7° Silex nectique très-léger, jaunâtre, surtout d'un gris terreux; haches. Sept objets.

Ne se trouve pas à l'état brut sur le Jura.

Les marbres de l'époque gallo-romaine trouvés dans le département du Jura sont très-nombreux; mais sur cent échantillons, deux ou trois seulement proviennent du pays. On y trouve :

Pierres dures.

1° Vert antique, d'un vert sombre maculé de rougeâtre. Étranger au Jura.

2° Ophite vert pâle, maculé de vert clair, en cristaux, Étranger au Jura. Égypte.

3° Porphyre noir antique ou mélaphyre vert maculé de noir. Égypte.

4° Porphyre rouge maculé de blanc et de vert, Corse. Alpes.

5° Porphyre rouge antique, d'un beau rouge flagellé de verdâtre. Égypte, etc.

6° Pyroménide orbiculaire de Corse.

7° Syénite verdâtre d'Égypte.

8° Id. brune.

Marbres proprement dits.

1° Marbre blanc translucide, surtout à la ville romaine ruinée d'Antre.

2° Marbre noir antique.

3° Id. rouge antique d'Égypte.

4° Id. vert antique d'Égypte.

5° Id. cipolin antique.

6° Id. bleu antique.

7° Arlequine antique.

8° Lumachelle noire et blanche antique.

9° Marbres modernes ou pierre du Jura.

Tous ces marbres ont été trouvés dans le Jura en mosaïques, statues, bas-reliefs et surtout en plaques destinées à décorer les murs des appartements, quelques-unes offrent des inscriptions et des sculptures. Ils disparaissent tous les jours sous la main insatiable des collectionneurs.

Le Secrétaire,

Eugène M.-O. DOGNÉE.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1867.

Présidence de M. Eug.-M.-O. Dognée, de l'Institut des provinces.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *l'abbé Richard* et *de Dion*.

M. *Demarsy* remplit les fonctions de secrétaire.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. M. le Président présente ensuite les ouvrages suivants, offerts au Congrès :

1° *Mémoires* de la Société d'Émulation du Jura, section de l'Association philotechnique, année 1866. Lons-le-Saulnier 1867, in-8°, 619 pages.

2° De la part de M. Armand Parrot : *Guillaume Poyet, chancelier de France*. Angers 1867, in-8°.

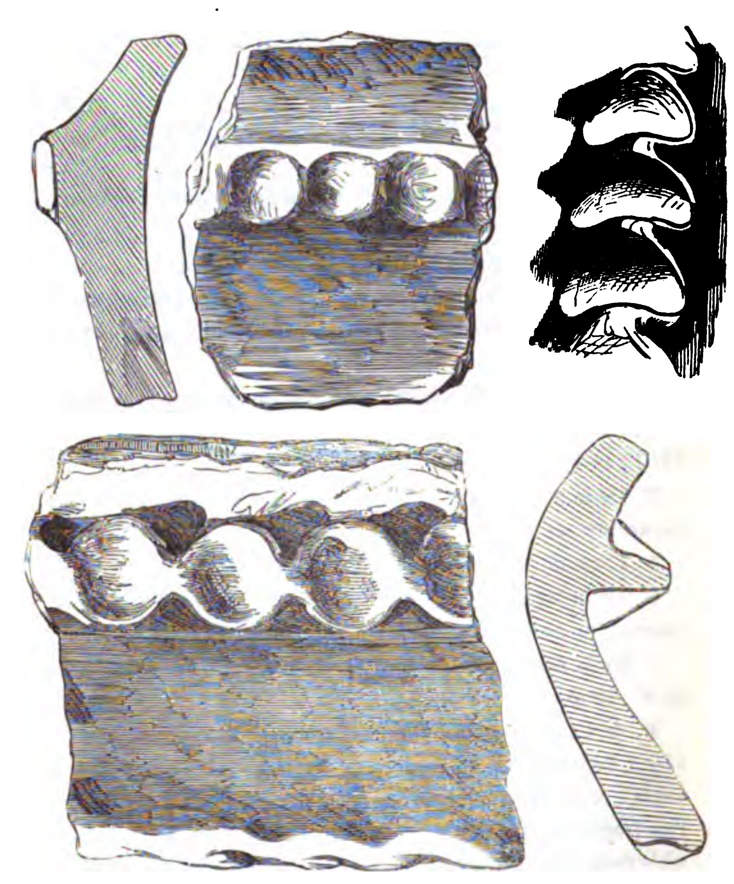
3° Carte de Tours à Nantes au moyen-âge.

4° De la part de M. A. Demarsy : *De l'architecture militaire des Croisés en Syrie*, broch. in-8°. 1866.

5° De la part de M. de Cessac : *Fouilles d'Uxellodunum*, in-8°. 1866.

M. de Caumont communique des débris de poteries trouvées à Bellesme par M. le docteur Jousset (voir la page suivante), et avec lesquelles on a rencontré une monnaie celtique. Ces fragments avaient d'abord été attribués au XIe siècle, mais peut-être peuvent-ils remonter à une époque contemporaine de la monnaie découverte en même temps. Car, en les comparant avec celles qui existent à l'Exposition universelle, et qui sont attribuées à l'âge de pierre, elles paraissent appartenir au même âge.

M. Dognée présente quelques observations sur la pâte de ces débris, et signalant les différences qu'elle présente avec



POTERIES CELTIQUES TROUVÉES PRÈS DE BELLESME.

les vases celtiques du Luxembourg et de la Belgique, il fait remarquer sa grande analogie avec celle des poteries lacustres trouvées par M. Troyon et déposées au musée de Lausanne.

M. Choisy complète sa communication antérieure sur les

procédés de construction des voûtes chez les Romains, en soumettant au Congrès une série nombreuse de dessins et de coupes exécutés par lui d'après les monuments antiques de l'Italie. Plus de cinquante grands dessins sont exposés dans la salle.

M. le Président remercie M. Choisy d'avoir bien voulu communiquer au Congrès le résultat de ses recherches, qu'il ne peut que l'engager à continuer et à publier prochainement.

M. de Caumont revient sur un sujet dont il a déjà été question dans les séances de la Société française d'archéologie, à savoir le peu de préparations faites par les architectes gallo-romains pour l'établissement des fondations ; il donne quelques détails sur les fondations des monuments romains du nord de la France, et notamment de ceux de Vernes (Eure-et-Loir) où se trouvent une soixantaine d'habitations publiques et privées, élevées sur de l'argile à peine nivelée, à ce point que les mosaïques qui forment le sol sont toutes gondolées dans plusieurs directions.

Ailleurs, quand il y avait des roches faisant saillie, les Romains les ont conservées dans les murs de leurs constructions ; on sait que pour les murs militaires on ne prenait pas non plus de grandes précautions, et à Fréjus, M. Victor Petit a trouvé des blocs de pierre dépassant le sol de 2 ou 3 mètres et venant se placer dans les murs d'enceinte (Voir le compte-rendu du Congrès archéologique de 1866).

M. l'abbé Richard signale à ce propos les inégalités des mosaïques de St-Marc de Venise, et M. Dognée, qui s'est trouvé à Venise au moment où l'on en restaurait quelques-unes, dit que c'est également à un tassement irrégulier résultant de l'absence de fondations que les architectes les attribuent.

M. de Caumont ayant demandé, dans la précédente séance, que l'on signalât les sarcophages chrétiens des premiers siècles qui peuvent exister dans le centre de la France, un membre du Congrès, M. le Secrétaire de la Société de

Bourges en signale deux, de marbre blanc, qui sont dans le département du Cher : l'un à Charenton, sur lequel se trouvent Daniel dans la fosse aux lions et le Bon-Pasteur ; l'autre au musée archéologique de Bourges et qui offre une croix pattée et des ornements en forme de strigilles.

Le même membre annonce qu'en démolissant l'église de l'Oratoire de Bourges, bâtie vers 1625, sur l'emplacement de St-Hippolyte, on a trouvé une porte romane du XI[e] siècle d'un beau travail, et que heureusement cette porte, achetée par Mg[r] l'archevêque, va être replacée dans les jardins de l'archevêché.

M. Joseph Guyot lit une notice sur le château féodal de Dourdan, construit dans les premières années du XIII[e] siècle.

NOTICE DE M. GUYOT.

MESSIEURS,

Quoique la question des donjons ait été vraiment épuisée dans le remarquable travail lu devant vous hier par le savant M. de Dion, M. de Caumont veut bien m'inviter à vous dire quelques mots de l'ancien château royal de la ville de Dourdan, département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet. Ce château remonte aux vingt premières années du XIII[e] siècle.

Dourdan, ancienne capitale du Hurepoix, maintenant chef-lieu de deux cantons, est une ville de 3,000 âmes, assise, au seuil de la forêt qui porte son nom, dans une charmante vallée que dominent les riches et vastes plaines de la Beauce.

Cette ville, bien que voisine de la capitale, s'en trouvait assez éloignée et un peu ignorée par la difficulté des moyens de communication. Depuis un an et demi, elle est reliée directement à Paris par la nouvelle ligne de Tours.

Son histoire, à laquelle je travaille et que j'espère publier bientôt, n'est pas très-connue et cependant mérite de l'être

à plus d'un point de vue. Sans vouloir l'esquisser ici, vous me permettrez, Messieurs, de rappeler que Dourdan est peut-être une des villes les plus anciennes de nos environs. En latin *Dordinga* et *Dordanum*, elle a des prétentions à une origine gauloise et à une existence propre sous les deux premières races; prétentions fondées, comme j'espère le prouver.

Du domaine particulier des ducs de France, elle fut le tombeau de Hugues-le-Grand et se trouva réunie à la couronne par Hugues-Capet. Depuis, elle en a été rarement et toujours pour peu de temps séparée. Lieu de plaisance et rendez-vous de chasse, son vieux château, bâti, dit-on, par le roi Gontran, et dont les vestiges ont disparu, fut tour à tour visité par les premiers Capétiens. Philippe-Auguste, comme j'ai pu l'établir par des textes, en fit construire un nouveau, vers 1220, celui qui subsiste encore aujourd'hui quant à son ensemble.

Partie du douaire des reines Blanche de Castille et Marguerite de Provence, — prison de la reine Jeanne de Bourgogne, — apanage, depuis Philippe-le-Bel, des princes d'Évreux, d'Étampes, d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, — souvent revendiquée par la couronne, — engagée à la fin du XVe siècle à l'amiral de Graville, — au duc de Guise, — à Sully, — Dourdan fut sous la Ligue victime de siéges nombreux, de luttes terribles, — retrouva sous Louis XIII, qui l'affectionna tout particulièrement, quelques années de splendeur décrites avec enthousiasme par son historien Delescornay; puis, donné en apanage aux princes de la branche cadette, Dourdan vit son vieux château converti, à la fin du XVIIIe siècle, en prison centrale (depuis transférée à Poissy), et finalement mis en vente avec les biens d'apanage de la maison d'Orléans.

Messieurs, connaissant d'une manière précise la date de

la construction du château de Dourdan, un peu avant 1222, ayant été assez heureux pour la retrouver dans une charte de Philippe-Auguste connue jusqu'ici d'une manière incomplète et que j'ai pu rétablir dans son intégrité, d'après les registres authentiques, sous la bienveillante direction du savant M. Léopold Delisle, je crois qu'il y a quelque intérêt dans l'étude archéologique de ce monument. Vous me permettrez de le décrire ici d'une manière très-sommaire, et tel qu'il existe aujourd'hui.

Placé au centre et au point culminant de la ville, il repose sur un terrain sablonneux qui permit plusieurs fois de le prendre par la mine.

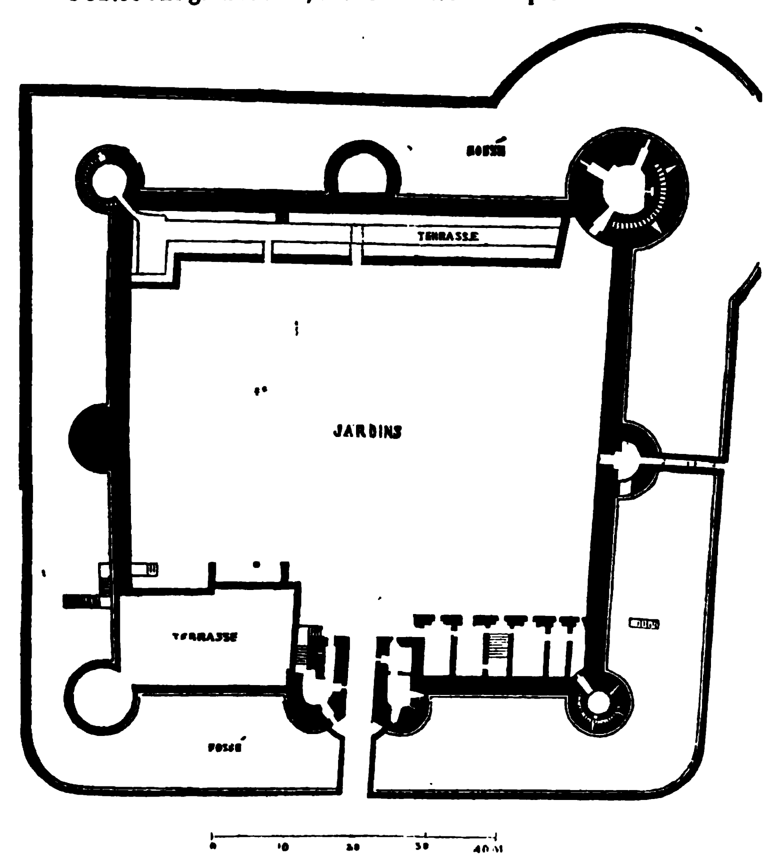
Son plan général, comme l'indique à première vue le tracé que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux (V. page suivante), affecte la forme d'un carré presque parfait et couvre une superficie de 88 ares.

Son enceinte, encore intacte, est complètement bordée de fossés larges et profonds, entièrement revêtus de grès, à sec aujourd'hui, mais ayant pu être inondés, si l'on en croit la tradition.

Neuf tours cylindriques, y compris le donjon, appuyant leur base au fond du fossé, s'élèvent aux quatre angles et au milieu de chacun des côtés ; elles se relient les unes aux autres à ciel découvert par une courtine, et souterrainement par des casemates. Deux d'entre elles, très-rapprochées, défendent la porte d'entrée, porte ogivale au-dessus de laquelle se voient encore la place de la herse et les traces du pont-levis qui, avant le pont de pierre actuel, donnait accès sur la place de la ville où s'élève l'église.

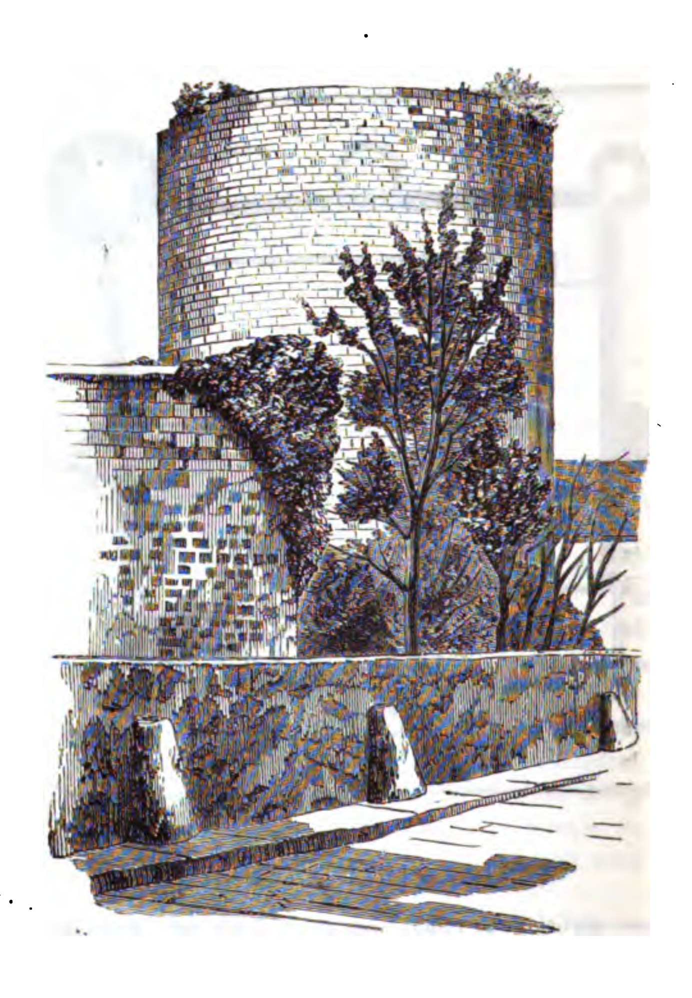
Ces deux tours d'entrée, l'espace compris entre elles et l'angle de droite, si l'on observe du dehors, sont les seules parties conservées à l'habitation, respectées quant aux murailles extérieures, mais remaniées intérieurement. La partie

gauche est occupée par une terrasse plantée, sous laquelle s'ouvre une grande salle, devenue inaccessible par un effondre-



PLAN DU CHATEAU DE DOURDAN.

ment partiel de la voûte. Cinq autres tours ont perdu leur toiture et même une partie de leur élévation ; deux d'entre elles sont en partie comblées et ramenées au niveau de la courtine.



ÉLÉVATION DU DONJON DU CHATEAU DE DOURDAN.

Le milieu de l'enceinte, ce qui formait la place, est occupé par des jardins.

A l'angle nord, le donjon, dont l'état de conservation frappe tout d'abord, s'élevait complètement isolé au milieu du fossé avant Sully qui, par un point, l'a rejoint au moyen d'un apport de terre à l'intérieur de la place. Sa base est en grès jusqu'au niveau du parapet des fossés, comme celle de toutes les constructions qui forment l'enceinte.

Cylindrique, bâti en calcaire fin et dur, il a, dans l'état actuel, 25m,50 de hauteur du bas des fossés, 18m du sol de la place sur près de 14m de diamètre hors d'œuvre. Cette hauteur est peut-être la moitié seulement de celle que lui prêtent certains auteurs. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la partie supérieure a été rasée lors des derniers assauts de la Ligue, et qu'au lieu de la couronne de verdure qui domine aujourd'hui sa tête, devaient se dresser de puissants machicoulis, que Châtillon a figurés, sans doute, d'après d'anciens dessins. Les murs ont 11 pieds d'épaisseur, dimension relativement faible si on la compare à des murailles du XVe siècle. C'est exactement le quart du diamètre de la tour, qui est de 44 pieds, comme l'a fait observer M. de Dion, qui a généralisé ce rapport du mur au diamètre, et en a tiré des inductions précieuses pour la détermination de l'âge des donjons.

Le nôtre, dans sa hauteur actuelle, se compose de deux étages, et, à chaque étage, d'une salle voûtée de 22 pieds de diamètre. Les voûtes sont formées par six arcs ogivaux reposant sur des culs-de-lampe finement sculptés et encore intacts. La salle du rez-de-chaussée a deux portes placées vis-à-vis l'une de l'autre, communiquant autrefois par deux ponts-levis: l'un avec la place, l'autre avec le dehors. Trois étroites ouvertures l'éclairent. Dans cette salle qui, en temps de siége, était la salle commune, se voient une grande cheminée, un puits admirablement conservé que nous avons

récemment découvert, un four, l'emplacement, dit-on, d'un moulin à bras et l'entrée d'un long et profond souterrain qui mettait, en temps de guerre, la garnison du donjon en communication avec la place, et sans doute aussi, suivant la tradition, avec la campagne, par un embranchement que nous cherchons encore.

La salle du premier, à laquelle on monte par un escalier assez large, devait être la chambre du commandant. Une seule fenêtre l'éclaire. Plus haut est l'escalier tournant qui conduit à ce qui est maintenant la plate-forme ; dans cet escalier, un corridor qui mène à un cabinet éclairé.

Telle est, Messieurs, la description sommaire d'un ancien château royal des environs de Paris, assez peu connu, dont les propriétaires tiendront toujours à honneur de conserver et d'entretenir tous les restes rendus précieux par une existence de sept siècles, le grand nom de son fondateur et le passage de tant de rois.

Vous me permettrez d'ajouter que si, par hasard, un des membres de la Société française d'archéologie avait connaissance de quelque document ayant rapport à l'histoire de Dourdan, je lui serais infiniment reconnaissant de vouloir bien m'en faire part.

M. Guyot reçoit les remercîments du Congrès par l'organe de M. Dognée.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. l'abbé Pottier en réponse à cette question du programme :

A quel âge peuvent être rapportés des vases à anse et à bec trouvés dans des sépultures de Tarn-et-Garonne ?

NOTE DE M. POTTIER.

Les vases qui font l'objet de cette question ont été trouvés

en assez grande abondance et dans des conditions telles, que nous pouvons indiquer sans hésitation l'époque à laquelle ils ont été en usage, pour notre région du moins.

Je vais sommairement résumer les faits d'où naît pour nous cette croyance, et les soumettre à l'appréciation du Congrès. Mon opinion est celle de mes confrères de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

La gravure publiée dans le compte-rendu du Congrès archéologique de France, session de 1865 (p. 149), et reproduite dans le programme du Congrès de 1867, rend assez exactement la forme de ces vases. Leur dimension varie, la panse est plus ou moins renflée; le bec, muni d'une traverse intérieure, a plus ou moins de développement, mais le type reste le même. Ils sont, en général, en terre rougeâtre unie; quelques-uns cependant sont gris et ornés d'un dessin quadrillé. Des protubérances figurent sur les côtés et sous le bec de la plupart d'entre eux; leur forme rendait facile l'épanchement du liquide qu'ils contenaient.

Ces vases ont été recueillis, d'une manière à peu près exclusive, dans des sépultures ou des cimetières remontant tous à la période gallo-romaine.

A l'extrémité de l'un des faubourgs de Montauban, celui du Moustier, s'éleva l'*oppidum* des Tascons, le Montauriol (*Mons aureolus*) de la domination romaine, ville qui vécut plus tard sous la dépendance de l'abbaye de saint Théodard; tout auprès de ce monastère, on retrouve encore la trace d'un cimetière important et parfaitement distinct de celui des moines ou de la population du moyen-âge.

Abandonné vers le IIIe ou IVe siècle, ce cimetière était à la fois à ustion (1) et à inhumation, et longé par une voie bordée de tombeaux. J'y ai trouvé, à plusieurs reprises, des

(1) Un double *ustrinum* y est encore visible.

fragments des vases qui nous occupent annonçant de très-grandes proportions ; ils étaient, par suite de remaniements, mêlés à des ossements, à des débris d'urnes, à des lampes funéraires.

A St-Hilaire, dans un cimetière considérable, on a pu constater qu'un grand nombre de corps avaient été inhumés avec un de ces vases déposé à côté de la tête, tête placée elle-même entre deux pierres ; plusieurs cercueils s'y sont rencontrés : ils étaient en grès.

A Parizot, à Escatalens, à St-Paul-d'Espi, des découvertes analogues ont été faites à diverses époques. Dans ce dernier village, une stèle, décrite par M. Devals et portant cette inscription :

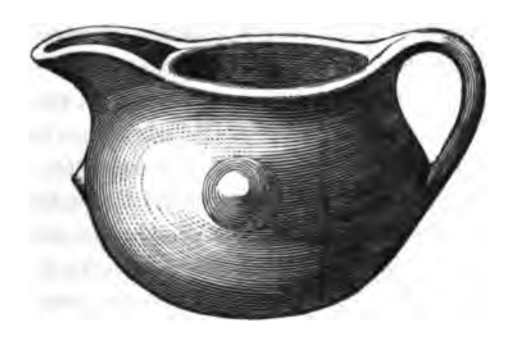
D. M. FIRMIÆ MAGMÆ FIRMIVS PIISSIMVS MARITV

était encore en place dans le cimetière.

A Léojac, *Leviacum*, dans le voisinage de ruines romaines importantes où j'ai découvert des mosaïques en verre de couleur, un cimetière gallo-romain nous était depuis long-temps connu ; lorsque le Congrès archéologique tint sa session à Montauban, il y a deux ans, des fonds me furent alloués par la Société française pour des fouilles. Ces fouilles ont été dirigées par moi : j'ai pu constater des sépultures non violées, faciles à rattacher à l'époque de la domination romaine par des tuiles à rebords, des poteries dites de *Samos*, des débris de mosaïques, plusieurs moyens ou grands-bronzes, dont un Claude, un Aurélien, des Constantin, etc. ; des fibules, des aiguilles, des agrafes, des anneaux de bronze, deux couteaux en fer, des spatules en os, et tout auprès, dans des débris de constructions, des chapiteaux antiques en marbre blanc, des fûts de colonnes.

Les squelettes étaient placés à une profondeur de 80 centimètres à 1 mètre 20, les pieds tournés vers l'Orient ; la

présence de clous en assez grand nombre permet de supposer, pour certaines sépultures, l'usage de caisses de bois; les bras avaient été croisés sur l'abdomen ou la poitrine, quelques-uns repliés vers la tête, qui s'appuyait sur la main; les doigts portaient des anneaux. Tandis que l'on ne rencontrait que des fragments d'autres poteries antiques, vases culinaires, patères, coupes, etc., constamment placés à côté de la tête du squelette et déposés intacts dans les funérailles, nous avons retrouvé, à côté de la plupart des corps, les vases qui sont le sujet de ces notes. L'un d'eux est entre les mains de l'honorable M. de Caumont, et quatre sont déposés à l'exposition de l'*Histoire du travail*, où les membres du Congrès pourront les voir. Le dessin joint à ces notes peut, au besoin, en donner l'idée.



Il y a quelques semaines à peine, j'ai trouvé un autre de ces vases, dont le bec est très-développé, dans un cimetière que je fouillais à Bourdoncle, au-dessus de St-Antonin. Là, sur le revers d'un sommet aride, quelques centimètres de terre végétale couvraient à peine des dalles de pierre qui formaient les couvercles d'une série de fosses, sortes de cercueils juxtà-posés et séparés par des cloisons de pierre. Je n'ai pù découvrir un seul objet, sinon le vase que je viens

de mentionner, placé dans une de ces tombes, et les débris d'un semblable.

Tout auprès de Montauban, sur les bords du Tarn, dans un sol remanié, où j'ai pu cependant constater l'existence d'un atelier de fabrication de haches de pierres et recueillir, avec des polissoirs, cent-cinquante de celles-ci, j'ai aussi trouvé des fragments de nos vases, mais mêlés à d'autres débris antiques.

Il y a lieu de s'étonner que ces vases soient communs dans notre région et ne se retrouvent point dans d'autres. Je n'en ai vu figurés dans aucun des auteurs qui ont écrit sur l'antiquité; il ne faudrait pas croire cependant que leur existence n'a été constatée que dans les limites du Tarn-et-Garonne. M. Trutat en avait rencontré des fragments au tumulus ou motte de Villemotier, près de Villemur (Tarn-et-Garonne). M. du Faure, membre de la Société française d'archéologie, en a trouvé dans le Gers et dans la description des sépultures que renfermait la motte de Frégouville (Gers), publiée dans la *Revue archéologique du Midi* (1), nous lisons qu'un vase analogue a été découvert au pied d'un squelette, dans une fosse maçonnée. L'auteur de ce mémoire, M. Lacaze, croyait pouvoir assigner à ces sépultures la période gallo-romaine (2).

Je ne saurais indiquer, d'une manière positive, le but dans lequel ces vases étaient de la sorte déposés, avec le corps, dans la fosse. Il est cependant permis de supposer qu'ils servaient à faire sur le corps ou sur la fosse les libations d'usage, libations de vin pur ou parfumé que Numa Pompilius défendait, à cause de la rareté de cette liqueur, au dire de Pline, mais que nos aïeux, plus fortunés sous ce rapport,

(1) 1re année, p. 56.

(2) M. Ph. Lalande, de Brives, a bien voulu m'écrire qu'il avait remarqué, au musée de Périgueux, un vase de ce genre.

pouvaient se permettre. S'il en était ainsi par suite d'une pensée religieuse, on déposait avec le corps le vase qui avait servi dans la cérémonie funéraire. En adoptant cette hypothèse, il serait permis de donner à ces vases le nom de *préféricule*, par suite de l'analogie de la forme et de l'usage, le *præfericulum* étant, comme on le sait, le vase dont on se servait pour les libations dans les sacrifices.

Ne peut-on pas se demander aussi si ces vases n'étaient point de ceux que l'on déposait dans les funérailles, remplis de boisson offerte aux mânes du défunt. Leur position auprès de la tête, souvent le bec tourné vers la bouche, serait de la sorte expliquée. Il est certain que ces vases, destinés à contenir un liquide, avaient servi avant le jour de la cérémonie funèbre; j'en ai trouvé plusieurs à Léojac, dont l'anse avait été anciennement brisée; pour deux d'entre eux, à la place de l'anse, un trou rond avait été percé et avait alors permis de passer un lien, une corde qui, attachée du côté opposé à la traverse du bec, formait poignée. Ce vase était peut-être alors une sorte d'*epichysis*, destiné à contenir la boisson.

Les protubérances qui se retrouvent ordinairement au nombre de trois sur la panse des vases est de tradition antique : on sait que des vases des *Terramare* d'Italie en ont offert l'exemple; je l'ai remarqué souvent dans nos pays, sur des poteries grossières contemporaines des haches de pierre. Je ne leur crois pas d'autre destination que celle d'une ornementation qui est loin du reste de choquer le regard; primitivement elles avaient peut-être une raison d'être.

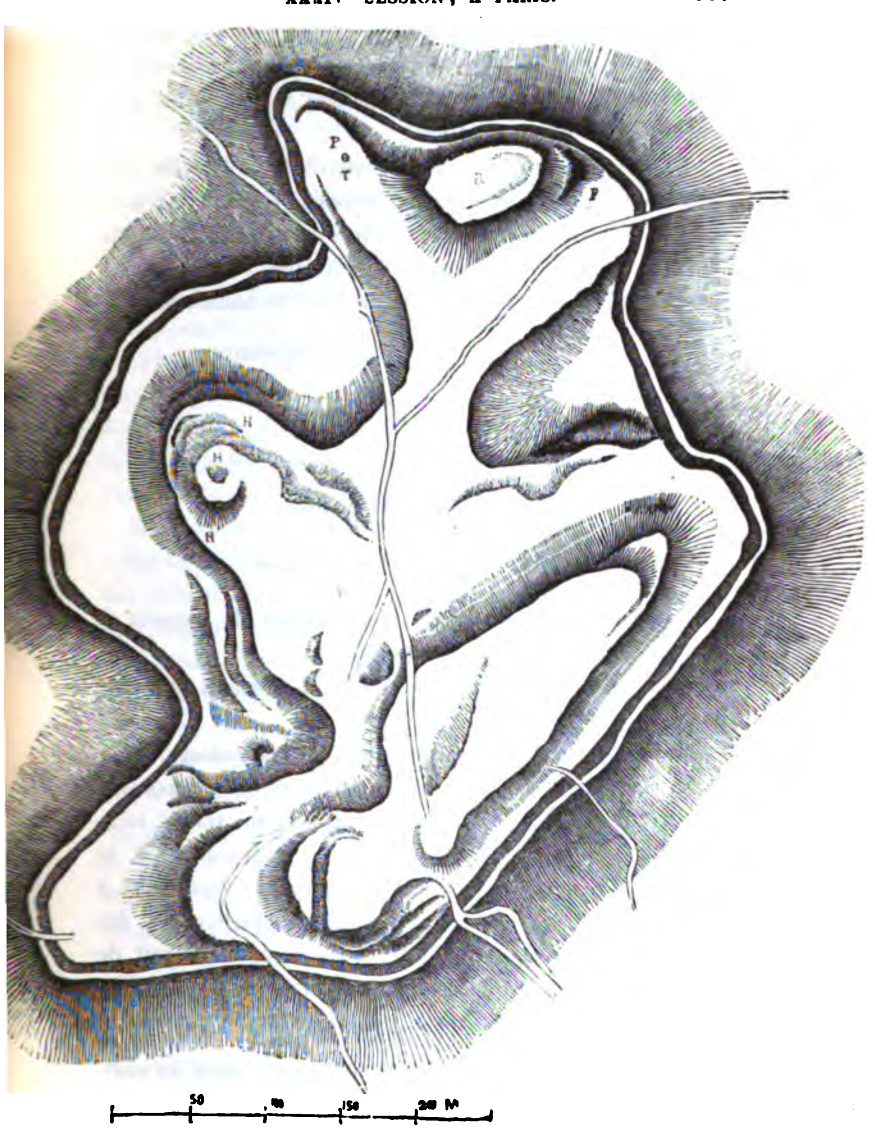
Quoi qu'il en soit de l'usage de ces vases, d'après ce qu'a bien voulu m'en dire notre savant directeur, ils sont rares dans le Nord et à ce titre peuvent être dignes de l'attention du Congrès; j'ai besoin de ce mérite pour faire oublier tout ce qui manque aux notes rapides et incorrectes que j'ose lui soumettre.

M. le docteur Noélas signale des vases analogues à ceux découverts par M. Pottier, et qui ont été trouvés dans un tertre funéraire dit la *Terre des Morts*, situé à St-Romain, près Maroilles (Loire). Les sépultures s'y trouvaient en grand nombre et formaient sept couches superposées; les morts étaient enterrés dans deux positions: les uns, couchés sur le dos, les pieds au levant, les mains croisées sur le sternum, la tête reposant le plus souvent sur deux ou trois pierres; les autres, dans la septième couche, inhumés dans la position assise, tournés aussi au levant, les bras pendants, les jambes relevées et écartées pour donner place à des vases entiers en terre grise assez grossière, faits au tour, épais de 2 centimètres. Sous cette sépulture se trouvent de vastes substructions. En l'absence d'armes, de médailles et d'autres objets, M. Noélas suppose que l'époque de ces inhumations est du VIIIe au Xe siècle, et il croit pouvoir, à l'aide de textes tirés du cartulaire de Savigny, y reconnaître le cimetière de St-Romain, qui disparaît dès le XIIe siècle.

M. de Caumont fait remarquer que ces dates présumées sont très-différentes de celles que M. l'abbé Pottier assigne au vase, dont la figure a été précédemment produite.

Fouilles pratiquées au mont Beuvray. — M. le vicomte d'Aboville communique le résultat des fouilles entreprises par lui et M. Bulliot sur le mont Beuvray, près d'Autun, où on a placé souvent Bibracte. L'honorable membre entre à cet égard dans d'assez grands détails sur les fouilles faites sur différents points de cette montagne, et qui ont amené la découverte d'un assez grand nombre d'habitations gauloises et romaines, de fortifications d'une grande importance et de médailles gauloises, la plupart au type des Éduens.

M. d'Aboville termine en annonçant qu'il se propose de continuer ses recherches et d'en publier le résultat.



PLAN DE L'ENCEINTE RETRANCHÉE DU MONT-BEUVRAY,

M. de Caumont, pour faciliter l'étude de ces fouilles, présente le plan du Mont-Beuvray, qu'il a fait graver il y a quelques années, d'après la planche que M. Bulliot lui avait envoyée (V. page précédente).

M. le Président, après avoir remercié M. d'Aboville, invite les membres à l'accompagner dans une visite aux Archives de l'Empire, à laquelle M. le marquis de Laborde, directeur général, a bien voulu convier le Congrès, et dont en son absence M. du Mas Latrée doit leur faire les honneurs.

Le Secrétaire,

A. DEMARSY.

SÉANCE DU 18 AVRIL.

Présidence de M. l'abbé RICHARD.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, le vicomte *de Cougny*, *du Pont* et *Peigné-Delacour.*

M. Eugène-M.-O. *Dognée* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne lecture de la correspondance.

M. Léopold Delisle exprime ses regrets de ne pouvoir assister aux séances du Congrès. Il enverra un travail très-complet sur la première question du programme. M. le comte de Mellet, qui a parlé sur la question, s'est borné à donner des renseignements sur une classe particulière des publications entreprises par le Gouvernement. Le travail de M. Delisle embrassera l'ensemble de ces importantes publications et pourra figurer dans le compte-rendu du Congrès.

Allocations.— M. de Caumont communique aussi les résolutions votées par le Conseil d'administration de la Société

française d'archéologie relativement à diverses allocations de fonds ; elles forment un total de 1,500 fr. qui seront employés à des fouilles, à des réparations de monuments, à des missions d'exploration, etc., etc.

Commission de l'Exposition universelle. — M. de Caumont prie le Congrès de compléter à cette séance la Commission dont l'institution a été décidée, le Congrès devant clore aujourd'hui la première partie de sa session.

Le Congrès compose la Commission de la manière suivante :

Commission chargée de visiter les salles de l'histoire du travail à l'Exposition universelle : MM. Dognée, Demarsy, Guais, Lebrun d'Albane, le baron de Sainte-Suzanne, Parrot, le frère Ogérien, l'abbé Richard, le vicomte de Vaulogé, Leroy-Perquer, Santerre des Boves, Liénard, Buhot de Kersens.

M. Dognée dépose sur le bureau deux ouvrages offerts au Congrès. L'un, de M. A. Callet, est intitulé : *La Légende des Gayats*. Ce livre se recommande hautement à la faveur du Congrès : c'est un résumé savant et lucide de recherches remontant à l'époque celtique, de précieuses étymologies et des aperçus déduits avec la plus grande clarté, d'anciennes traditions et de données archéologiques. Cet ouvrage est offert par M. Benoît, conseiller à la Cour impériale de Paris, aux frais duquel l'impression a été faite. Le second ouvrage est dû à M. Fabry-Rossius, agrégé à l'Université de Liége et membre de la Société française d'archéologie. C'est le résumé synonymique et étymologique des noms des communes de l'arrondissement de Liége, travail consciencieux et donnant la preuve d'une solide érudition et de recherches considérables.

Il est encore fait hommage au Congrès d'un ouvrage de M. Julien Travers, intitulé : *Le comte de Guernon-Ranville et le Journal manuscrit de son ministère.*

L'ordre du jour appelle une communication de M. du Pont.

M. de Caumont signale au Congrès la haute importance du travail entrepris par M. du Pont. M. Auguste Le Prevost, de regrettable mémoire, avait en quelque sorte tracé le cadre des ouvrages de ce genre. Les monographies relatives à l'histoire des communes ont en effet une grande valeur pour les études archéologiques et les recherches historiques; mais ces travaux sont longs, difficiles, arides, et ne reçoivent pas les encouragements que mériteraient les labeurs de leurs auteurs. M. Le Prevost avait publié l'histoire complète et détaillée de sa commune : *Le Tilleul Fol enfant*, et cet exemple a été suivi de quelques essais isolés. Parmi ces tentatives patientes, il n'est pas de travail plus complet et plus riche en détails intéressants que celui de M. du Pont sur la paroisse de St-Georges-d'Aunay. L'auteur a découvert, pour les mettre à profit, des matériaux complètement inconnus et les a judicieusement étudiés, pour en faire ressortir les faits historiques ou les renseignements archéologiques offrant un intérêt réel.

M. le Président fait remarquer que les indications données par M. de Caumont font vivement désirer la publication du travail annoncé.

M. du Pont donne ensuite lecture du premier chapitre de son ouvrage, exposé clair et logique de tout le livre qu'il se propose de faire bientôt paraître.

MÉMOIRE DE M. DU PONT.

MESSIEURS,

Mon travail sur St-Georges-d'Aunay, près de Caen, embrasse trois choses : 1° l'*histoire de cette paroisse*, depuis le

XVIe siècle jusqu'à nos jours; 2° l'*histoire de sa seigneurie*, successivement occupée par la maison de Magneville, les sires de Ver et de Méheudin, la maison de Saint-Germain et les seigneurs de Moges; 3° *l'histoire de la commune*, depuis son origine jusqu'à 1863. Je n'ai pas encore commencé ces deux dernières histoires, mais j'ai à peu près terminé celle de la paroisse.

L'*histoire de la paroisse* se divise en trois parties : dans la première, je parle de la *cure* et du *clergé* de St-Georges-d'Aunay; dans la deuxième, de l'*église* et de tout ce qui s'y rattache; dans la troisième, des *fidèles*.

La *cure* de St-Georges-d'Aunay était à deux portions desservies chacune par un curé, mais avec une église commune. Or, qui en nommait le clergé? quel était pour celui-ci le réglement des dîmes? Les titulaires exerçaient-ils alternativement ou simultanément l'autorité pastorale? Quelle extension abusive le droit de patronage avait-il pris entre les mains des seigneurs laïques? Quels avantages et inconvénients y avait-il à ne nommer que les prêtres du pays? Quelles chapelles particulières se rattachaient à la paroisse? Comment se faisait la visite épiscopale de l'église? Qu'appelait-on prêtres obitiers? A quel chiffre s'élevait le personnel sacerdotal de St-Georges? Où les clercs faisaient-ils leurs études théologiques? Y avait-il des retraites spirituelles et des conférences ecclésiastiques? Telles sont, avec d'autres encore, les questions, objet du premier chapitre, auxquelles nous avons essayé de répondre.

Dans le deuxième chapitre, nous résumons l'histoire de plus de 100 *prêtres*, depuis le XVIe siècle jusqu'à 1863. Nous constatons le grand nombre d'entre eux que St-Georges a fournis à l'église. La plupart des prêtres qui ont exercé leur ministère dans la paroisse y étaient nés ou, du moins, y ont vécu au milieu de leurs parents. Ce fait est frappant

pour la première portion pendant le XVIIe siècle et le XVIIIe, et pour la deuxième, pendant le XVIIe. Au contraire, pendant le XVIIIe siècle, les étrangers dominent dans celle-ci comme dans le XIXe. Enfin, sur nos cent prêtres, dont un assez bon nombre était sorti des rangs de la noblesse, si l'un a été banni du royaume avec confiscation de ses biens, si un second a été interdit pendant six ans, si deux autres ont été du nombre des prêtres constitutionnels, tout le reste est bon et même nous en voyons une dixaine dans l'exil pour la foi, nous comptons un écrivain assez distingué et un missionnaire martyr en Chine de son dévouement.

Voilà le résumé des deux chapitres de la première partie. La seconde, qui parle de l'*église*, est plus considérable et comprend cinq chapitres. Dans le premier, je m'occupe de l'*édifice religieux primitif;* dans le deuxième, de l'*église actuelle* et de tout ce qui s'y rattache; dans le troisième, des *chapelles particulières* de Courcelles et de Sanques, de la *Maladrerie* et des *presbytères*; dans le quatrième, des *inscriptions* sur les cloches anciennes et modernes, et sur les tombes du clergé, des seigneurs de Moges et des princes de Broglie; enfin, dans le cinquième, des *calvaires*.

Dans le premier chapitre sur l'*édifice religieux primitif*, je n'ai pu me baser que sur les origines et l'histoire du christianisme dans le diocèse de Bayeux et les cinq diocèses environnants, pour en tirer la probabilité que c'est à une haute antiquité qu'il faut placer la première église ou la première chapelle de St-Georges-d'Aunay. En effet, serait-il possible qu'il en fût autrement, quand les origines du christianisme dans les diocèses précités s'écartent si peu du IIIe ou du IVe siècle; quand, dès le VIe siècle, on compte dans ces diocèses un si grand nombre de saints; qu'on y voit surgir tant d'édifices religieux de toute sorte, tant d'insti-

tutions monastiques? D'ailleurs, comme beaucoup de temples chrétiens élevés avant la chute de l'idolâtrie et placés sous l'invocation soit de saint Michel, soit d'un confesseur ou d'un martyr, soit d'un saint juif ou païen converti, l'église de St-Georges-d'Aunay a pour patron l'un des principaux martyrs du IIIe siècle ; elle renferme une chapelle consacrée à sainte Radegonde, païenne aussi célèbre par sa conversion que par sa charité ; elle avait autrefois un autel de saint Sébastien, martyr, dont il reste la statue ; une chapelle de saint Martin de Tours, autre païen converti ; enfin, une statue, maintenant détruite, de saint Michel terrassant le démon. Quoi qu'il en soit de mes conjectures, voilà la matière du premier chapitre de la deuxième partie.

Le deuxième chapitre est consacré à l'*église actuelle* de St-Georges. J'y traite de cette église : 1° dans son *ensemble :* orientation, parties dont elle se compose et dimensions ; 2° dans son *style*, où se reflètent la période romane, la période ogivale et la Renaissance, avec le style perpendiculaire anglais ; 3° dans ses *vitraux*, dont les plus remarquables sont ceux du maître-autel ; dans son *mobilier* : autels anciens et modernes en pierre sculptée, statues de saint Georges et de saint Sébastien, vieux crucifix triomphal, fonts baptismaux donnés par M. le prince Raymond de Broglie, bénitiers, bon tableau de sainte Radegonde, reliquaires et ornements précieux, enfin archives des XVIIe et XVIIIe siècles ; 5° *privilèges et usages* d'autrefois : privilége de Clément X, inhumation dans l'église, l'école tenue dans l'église, fontaine peut-être druidique et pélerinage de Ste-Radegonde, actes civils et Cène dans l'église, les fiançailles devant le crucifix triomphal, enfin excommunications. Voilà le deuxième chapitre, si long que je ne vous détaillerai qu'un des points dont je viens de parler.

Mes recherches sur l'*école tenue dans l'église* ont fait

tomber entre mes mains deux pièces curieuses : 1° un réglement de Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, pour les écoles de village, en 1662; 2° un titre de la fondation des écoles de Jurques, près de St-Georges, par le seigneur de Mathan, en 1638. Or, en comparant le titre et le réglement, on voit qu'au XVII° siècle l'éducation du peuple était bien comprise par l'évêque de Bayeux et le seigneur précité, qu'elle était pour eux ce qu'elle aurait toujours dû être, religieuse et morale, théoriquement et pratiquement parlant; qu'elle n'était point séparée de l'instruction embrassant sous leur direction la lecture, l'écriture, *jusques et compris les arts libéraux* (*sic*), c'est-à-dire l'orthographe, le style, le calcul, l'arpentage, le plain-chant, etc. Que fallait-il de plus au peuple ? Avec cela, avec les principes et la pratique de la religion et de la morale, on ne pouvait qu'obtenir un bon peuple. Combien d'écoles, au XIX° siècle, où l'éducation est loin d'être aussi bien comprise !

L'instituteur avait pour surveillants et maîtres le curé de la paroisse, le doyen rural, le seigneur du lieu et l'évêque du diocèse. Par eux il était proposé, admis au certificat de capacité, de moralité et de prudence, puis nommé, inspecté et révoqué, quand il le méritait. Il devait connaître la religion, la pratiquer et l'enseigner gratuitement, ainsi que tout le reste. Enfin, les exercices de piété étaient mêlés pour ses élèves à ceux de l'étude, le dimanche observé par eux, les sacrements fréquentés. Au XIX° siècle, combien de maîtres en arrière de ceux que savaient choisir, au XVII° siècle, l'évêque de Bayeux et le seigneur de Jurques !

Messieurs, j'aurais voulu vous parler encore des *actes civils dans l'église ;* mais je me trouve déjà si long et j'ai si peur de vous fatiguer, que je me contenterai de vous dire que ces actes consistent principalement dans la publication du prône des translations de domicile ; dans la lecture par

les curés des contrats de mariage au pied de l'autel et des contrats de vente à la porte de l'église ; dans la proclamation des monitoires et des excommunications qui les suivirent plus d'une fois ; dans la présidence par M. le curé des assemblées du commun ; enfin dans quelques empiétements de la fabrique sur les droits de celui-ci.

Je n'entre dans aucun détail sur les chapitres III, IV et V, relatifs aux *chapelles particulières* de la paroisse, aux *inscriptions* et aux *calvaires*. Je dirai seulement que les inscriptions des cloches et celles des tombes du clergé, des seigneurs de Moges et des princes de Broglie sont très-nombreuses.

Quant à la troisième partie de l'histoire de la paroisse, je ne l'ai pas encore terminée. Elle roulera *sur les fidèles*, sur leur population avant 89 et depuis, sur l'introduction parmi eux du protestantisme, sur leur conduite religieuse avant, pendant et depuis 93 ; enfin sur les confréries modernes, l'éducation des filles par des religieuses, etc.

Voilà, Messieurs, le résumé de mon modeste travail *sur la paroisse de St-Georges d'Aunay*. Il comprendra presque un volume, que je ferai suivre de l'*Histoire de la seigneurie et de celle de la commune*, si aucun obstacle ne vient m'arrêter.

Enfin, voici les *sources* auxquelles j'ai puisé : 77 registres de baptêmes, mariages et inhumations des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles ; 5 registres de fabrique tant anciens que modernes ; 7 registres de la mairie et du Conseil municipal ; 1 grande table alphabétique et 1 registre in-folio ; 2 volumes d'une histoire manuscrite de l'abbaye d'Aunay ; 2 volumes d'un chartrier de la même, avec 19 dossiers ; 1 cartulaire du Plessis-Grimoult en 3 volumes ; 1 volume manuscrit de l'évêché de Bayeux. En tout : 117 volumes presque tous in-folio.

J'avoue que le courage m'aurait manqué, sans la convic-

tion du bien que l'on peut faire dans ce genre de recherches, et sans les encouragements de notre fondateur et de notre secrétaire-adjoint, M. de Caumont et M. Vasseur, que je remercie de l'attention qu'il ont bien voulu attirer sur mon travail.

A l'occasion de cette importante communication, qui mérite à l'auteur les félicitations de M. le Président, M. de Caumont insiste sur la nécessité de voir rétablir les visites que les évêques et les doyens faisaient autrefois dans tout le ressort de leur juridiction ecclésiastique. Cette surveillance ferait éviter des abus regrettables et des actes de véritable vandalisme. La police des tombeaux dans les cimetières requiert des mesures urgentes : des tombes disparaissent, et on a même pu constater que les tombeaux anciens d'une famille avaient été employés pour tailler de nouveaux monuments destinés à des personnes tout-à-fait étrangères aux premiers fondateurs. Le clergé ne prend pas assez de soin pour conserver ces souvenirs, à la fois personnels et historiques.

M. le Président mentionne plusieurs diocèses où les visites ont été rétablies : une fois l'an, le doyen et l'archiprêtre vont constater l'état de tout ce qui se rattache au culte : édifices, monuments sépulcraux, ornements d'église, mobilier religieux, etc.

M. de Caumont craint que ces visites ne se bornent au mobilier intérieur de l'église et aux ornements sacrés.

M. Dognée croit que les abus signalés par M. de Caumont disparaîtront rapidement lorsque des cours d'archéologie professés dans tous les séminaires auront appelé l'attention des ecclésiastiques sur la valeur et l'importance des moindres vestiges du passé confiés à leur garde : c'est vers ce but que les efforts devraient tendre, et les résultats en démontreraient bientôt la haute utilité.

M. de Caumont cite encore des tombes de curés détruites par leurs successeurs dans des réparations faites aux églises; les tombes historiques disparaissent chaque jour, les inscriptions deviennent illisibles et les pierres sont ensuite employées comme matériaux de construction.

M. le Président signale l'usage louable, adopté par l'Allemagne, de relever et d'encastrer dans les murs les pierres tombales offrant quelque trace de sculpture ou d'inscription.

M. Peigné-Delacourt mentionne les efforts qu'il a faits pour établir en France cette coutume, qu'il a déjà réussi à faire appliquer plusieurs fois.

Un membre du Congrès regrette que les familles historiques aient elles-mêmes aussi peu soin de ces monuments. Il cite les tombes des de Damas à Monthien (Ain) qui, construites dans l'église, présentent toute une généalogie héraldique et que la famille, malgré de nombreux appels, laisse se détériorer et se perdre.

M. le Président croit la critique trop générale. Les familles tiennent d'ordinaire beaucoup à voir conserver ces documents de leur histoire privée; les abus signalés proviennent souvent de ce qu'on ne les a pas averties de l'existence de ces monuments ou des dangers auxquels ils étaient exposés.

M. Parrot signale comme exposée à la destruction la pierre tombale de la baronne de L'Aigle, dans un prieuré près de L'Aigle (Normandie). Cette pierre est une dalle énorme. L'an dernier, on l'a enlevée sans précaution et on en a brisé un morceau; puis on l'a replacé sens dessus dessous. Cette pierre porte une effigie, des armoiries et des inscriptions. Au point de vue artistique, elle présentait la particularité d'avoir été revêtue d'une décoration polychrome. Elle est aujourd'hui hors la porte de l'église et deviendra bientôt fruste sous les pieds des passants.

M. Peigné-Delacourt s'engage à communiquer à la famille de L'Aigle les faits signalés par M. Parrot.

M. de Caumont, de son côté, préviendra un correspondant de la Société française d'archéologie habitant près de L'Aigle, et qui pourra prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ce monument.

M. de Dion dépose sur le bureau le dessin d'un couvercle de tombeau qui se trouve dans le cimetière de Méré, près Montfort-l'Amaury. Il demande au Congrès quelle peut être la date de cette inscription, et si cette inscription indiquant une tombe apparente ne nous donne pas le nom d'un saint oublié, autrefois vénéré dans le pays.

M. Parrot parle des difficultés que l'on rencontre dans les bibliothèques de Paris, et surtout à la Bibliothèque impériale. Le musée du Cabinet des Estampes est organisé de façon à gêner au lieu de favoriser les recherches. Lorsqu'on veut étudier la topographie d'une ancienne province, on ne peut trouver tous les documents qui cependant reposent dans les portefeuilles. Des planches se trouvent dans des albums spéciaux, d'autres dans les collections de portraits, d'autres enfin dans les séries formées par œuvre de graveur. Il faudrait qu'à la fin de chaque recueil il y eût une table complète renvoyant aux autres volumes où se trouvent des documents appartenant à la même série. Sans cela, on cherche en vain, et l'on ne peut aller feuilleter l'œuvre de chaque graveur pour trouver parfois un document dont la place est ailleurs.

Le Congrès a déjà constaté ces faits et réclamé, mais sans résultat.

M. Peigné-Delacourt donne quelques détails sur un travail qu'il a entrepris au sujet des invasions des Normands dans le Noyonnais aux IX[e] et X[e] siècles. Il fait la critique des

sources que l'on a généralement recopiées sans étude locale et sans véritables recherches historiques.

L'abbé Lebœuf, en recherchant *Germiniacum*, a confondu Germiny, l'abbaye en Orléanais, avec Germiny, en Noyonnais, conforme cette fois à l'histoire, et où M. Peigné-Delacourt a retrouvé le campement des Normands. Étudiant la Coutume des Normands dans leurs invasions, M. Peigné-Delacourt constate que ces pirates s'établissaient hors des villes, dans des presqu'îles retranchées ou aux bords du fleuve, et de là rançonnaient et pillaient. Des légendes ont, du reste, pris la place de l'histoire, et Vasseur, à propos de Noyon, raconte un miracle que l'on cite aussi à Reims et à Paris. Leurs embarcations ont aussi été l'objet d'une étude spéciale, et M. Peigné-Delacourt a pu résumer ses recherches de façon à expliquer leur mode d'attaque et de retraite, ainsi que leur système de castramétation.

M. le comte de Mellet appelle encore l'attention du Congrès sur la 5e édition de l'*Abécédaire d'archéologie*, de M. de Caumont. Cet ouvrage, aujourd'hui classique, s'est encore enrichi d'études nouvelles et d'observations inédites; l'exécution typographique et le grand nombre de vignettes (plus de 1,000) contribuent encore à recommander la nouvelle édition d'une œuvre dont tous les archéologues ont unanimement reconnu le mérite.

L'heure avancée ne permettant pas d'entendre la lecture de plusieurs mémoires adressés à la réunion, le Congrès déclare close la première partie de la session de 1867 et en fixe la deuxième partie à Paris, au 23 septembre.

Le Secrétaire,

Eugène-M.-O. DOGNÉE.

SÉANCES SUPPLÉMENTAIRES.

Après la clôture officielle, les membres du Congrès se sont encore réunis officieusement le lendemain 24 avril, pour entendre la suite des notes de M. Peigné-Delacourt. Dans cette causerie tout amicale, de nombreuses observations ont été échangées et des questions très-importantes ont été discutées par un grand nombre de membres. Le 25 avril, une autre réunion supplémentaire a eu lieu sous la présidence de M. le comte de Mellet. M. Cattois a exposé les bases du travail qu'il compte présenter à la Société, sur la construction des nouvelles églises de Paris au point de vue liturgique, et plusieurs membres lui ont soumis des objections et des observations qui ont donné lieu à un débat fort intéressant. M. Lebrun-d'Albane a présenté une sculpture en marbre trouvée à Troyes. Il est difficile, dit M. Lebrun-d'Albane, de donner à Troyes, une antiquité plus reculée que l'époque d'Auguste, du moins aucune donnée historique ne permet de remonter au-delà, et la première mention de cette ville est celle de la Carte des Antonins. La sculpture présentée est le seul monument analogue découvert à Troyes. M. de Longpérier l'attribue au Ier siècle, mais M. Lebrun-d'Albane croit, en outre, y retrouver la trace du ciseau grec. Divers membres émettent leur opinion au sujet de ce monument, et M. Guari fait quelques réserves concernant la thèse historique de M. Lebrun-d'Albane : Troyes pouvant, selon lui, se prévaloir d'une antiquité bien plus reculée que l'époque d'Auguste : opinion qu'un travail complet développera du reste très-prochainement.

Le 26 avril a été tenue une nouvelle séance supplémentaire, dans laquelle M. l'ingénieur de Dion, membre de l'Institut des provinces, a fait une communication très-intéressante sur la direction donnée aux études à la nouvelle école d'architecture fondée à Paris.

RAPPORT SUR LA VISITE FAITE AU MUSÉE DU LOUVRE

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Le 17 Avril 1867.

MESSIEURS,

En fixant à Paris le siége du Congrès archéologique de 1867, le Directeur de la Société répondait à un vœu général, et facilitait aux membres de notre association la visite des musées que possède aujourd'hui la capitale de l'Empire français. Parmi ces riches collections, si précieuses pour l'étude du passé, le Louvre garde toujours le premier rang, tant par le nombre et la valeur scientifique des monuments disposés dans ses salles somptueuses, que par la célébrité que donnent à ces épaves artistiques des siècles écoulés les travaux des érudits occupés, sans cesse, à scruter ces collections pour en faire jaillir les découvertes les plus intéressantes du savoir moderne. Les accroissements notables que les séries de monuments antiques du Louvre ont reçus depuis quelques années, les envois des missions scientifiques qui, de divers points du globe, viennent enrichir chaque jour les salles du vieux palais, faisaient désirer qu'un guide initié au progrès rapide de l'érudition contemporaine voulût bien consentir à nous indiquer les acquisitions récentes, en développer la haute importance, et permettre ainsi aux membres de la Société française d'archéologie de mettre complètement à profit les quelques heures qu'ils pouvaient consacrer à cette visite. Les démarches de notre digne directeur furent couronnées d'un plein succès. S'associant de tout cœur à l'ar-

deur studieuse qui amenait à Paris des archéologues venus de tous les points de la France et même d'au-delà des frontières de l'Empire, un des maîtres de la science du passé, M. Adrien de Longpérier, conservateur des antiques au musée du Louvre, voulut bien nous convier à une promenade rapide, mais instructive, au milieu des monuments dont chacun accuse quelque détail important de l'histoire des civilisations anciennes. Personne, mieux que le savant membre de l'Institut, n'était à même de rendre attrayant ce voyage dans l'antiquité : aussi les membres de la Société se hâtèrent-ils d'accepter cette bonne fortune, et suivant les pas de M. de Caumont, vinrent-ils, au nombre de près de cent, frapper à la porte du Louvre, qui s'ouvrit aussitôt pour leur laisser entendre les paroles d'accueil cordial et de bienveillance que leur adressait M. de Longpérier.

Votre rapporteur essaierait en vain, Messieurs, de retracer dans leur ensemble les explications si claires et si précises de notre érudit cicerone, qui ressuscitait à chaque pas les grandes époques de l'antiquité, et qui, synthétisant les résultats des études les plus récentes, nous tint pendant près de quatre heures sous le charme de sa parole élevée. Je suis heureux de pouvoir, en votre nom, exprimer la vive reconnaissance que chacun de nous a ressentie après cette instructive et brillante conférence dans laquelle notre guide, répondant avec la plus grande complaisance à toutes les questions qui lui étaient posées, savait aussi préciser les enseignements à déduire des principaux monuments et résumer les données scientifiques que l'érudition a trouvées, dans les monuments antiques du Louvre, pour l'histoire des arts et de la civilisation.

La classification chronologique des monuments réunis au Louvre nous fit amener d'abord auprès des imposantes sculptures en basalte et en granit rose, rapportées de la vallée du

Nil par MM. Drovetti et Champollion, et des autres œuvres de même nature arrachées aux sables envahisseurs de l'Égypte par les investigations plus récentes. Les croyances et l'histoire de l'empire pharaonique sont aujourd'hui connues à l'aide des inscriptions déchiffrées et commentées par de la science dont Champollion eut la gloire de poser les assises, et à laquelle s'adonnent avec honneur de nombreux savants, parmi lesquels la France peut citer au premier rang : le conservateur des monuments égyptiens, M. de Rougé, MM. Mariette-Bey, Deveria, Chabas ; la Prusse, les docteurs Lepsius et Brugsch ; l'Angleterre, Hincks et Birchs ; la Hollande, Leemans ; la Suisse, Zündel. Sur des bases généralement reconnues, l'histoire religieuse politique et sociale de l'Égypte développe ses annales, qui remontent sans lacune à près de quatre mille ans avant l'ère chrétienne. Résumant succinctement les caractères principaux des diverses périodes de l'autonomie égyptienne, signalées toutes par des faits historiques de la plus haute portée, et retracées avec splendeur par les époques correspondantes de l'art national, M. de Longpérier nous conduisit d'abord auprès des statues taillées sous les Pharaons, qui firent élever les gigantesques pyramides de Gizeh. Autour de ces tombes colossales, de nombreuses sépultures enfouies sous le sable renfermaient les restes mortels et les portraits des grands de l'empire : princes, pontifes, écrivains sacrés, médecins. A ces grands jours de Memphis, l'art s'inspirait uniquement de la nature et s'efforçait de reproduire avec fidélité le type un peu trapu des Égyptiens. Dans les monuments datant de la XIIᵉ dynastie, alors que florissait Thèbes, la nouvelle capitale, M. de Longpérier nous fit remarquer la tendance des artistes à allonger les lignes et à produire des statues à formes grêles dont les proportions, devenues presque conventionnelles, présentent quelque analogie avec les images décoratives des

sculpteurs de l'époque ogivale. A la période guerrière de l'Égypte, sous les Ramsès, l'art, frappé d'immobilité par les prescriptions souveraines des pontifes, descend à une décadence rapide accusée par l'imitation servile des types consacrés. Deux sphinx, datés par les cartouches des rois dont ils devraient reproduire les traits, semblent seuls conserver l'inspiration artistique des époques plus anciennes; mais une étude attentive a fait reconnaître que ces œuvres avaient été créées aux beaux jours de la statuaire égyptienne, un nouveau monarque ayant plus tard fait graver les hiéroglyphes composant son nom sur les signes martelés qui désignaient le Pharaon représenté par les images symboliques de la puissance terrestre. Vastes sépulcres de granit, sur les parois intérieures et extérieures desquels le graveur a tracé les légendes sacrées du rituel funéraire que l'hiérogrammate avait inscrites sur le papyrus déposé entre les mains de la momie; images diverses des divinités égyptiennes, incarnations symboliques des forces de la nature; fragments énormes des colosses de Memphis, élevés lorsque l'art s'efforçait de frapper les esprits par la grandeur; stèles rapportées du Serapéum, cette nécropole grandiose des Apis et relatant des offrandes faites à cette image de la Divinité; représentation curieuse de la déesse Hathor, la déesse infernale aux beaux yeux, dont la signification exacte et le culte n'ont encore pu être complètement dévoilés; M. de Longpérier nous explique tous ces témoins de la grandeur égyptienne; développe les dogmes spiritualistes qui s'enseignaient dans les temples; précise les caractères de l'art national, apparaissant dans tout son éclat dès l'époque memphitique, puis, entravé dans son essor par l'étreinte hiératique, se relevant avec la nation sous Psammétique, et enfin périssant faute d'inspiration libre lorsque la conquête de Cambyse anéantit l'autonomie égyptienne.

Des salles égyptiennes, M. de Longpérier nous fit passer dans la galerie où l'on a dressé contre les parois des murs les pierres colossales provenant des restes de l'empire assyrien. Les découvertes faites à Nimroud, à Khorsabad et à Koyoundjik nous ont rendu les images imposantes qui décoraient les palais de Ninive. L'art, mis au service du despotisme asiatique, n'a d'autre mobile que d'inspirer le respect par l'effroi, et pour frapper l'imagination exagère les formes et les images, substituant au grandiose de l'idéal une grandeur matérielle et l'exubérance des lignes. L'aspect de ces bas-reliefs taillés dans la pierre a quelque chose de farouche dans les représentations religieuses, et la richesse d'ornementation dans les portraits des potentats ou dans les scènes de pompe triomphale ou de combats, caractérise nettement l'opulence des usages assyriens. Les taureaux ailés à tête humaine dont la signification est probablement la même que celle des sphinx égyptiens, les portraits nombreux de monarques ou de grands-prêtres à la barbe tressée en nattes et la tiare sur la tête, l'offrande de l'eau sacrée et de la pomme résineuse qui va raviver le feu, symbole de la Divinité, l'arbre mystérieux de vie, les chariots de guerre, les armes ornées comme les kandjars des Persans modernes, l'image divine ailée volant au-dessus de la tête du vainqueur, sont autant de points sur lesquels notre savant conducteur nous dit les explications admises et les hypothèses encore discutées des antiquaires contemporains. Les longues inscriptions en caractères cunéiformes lui font rappeler les études si difficiles, mais si attrayantes, qui paraissent enfin permettre à MM. Hincks, Oppert, Rawlinson et à leurs courageux émules, de lire avec certitude les annales écrites par les historiographes des chefs assyriens dont les conquêtes et les revers sont l'objet de nombreux récits de la Bible, ou de pompeuses mentions des inscriptions hiéro-

glyphiques rapportant les triomphes des armes égyptiennes. Passant auprès du vase colossal d'Amathonte que la France vient d'acquérir, notre guide nous amène dans des salles où la richesse des collections a contraint de grouper un très-grand nombre de monuments du plus haut intérêt, recueillis dans l'Asie-Mineure pour la plupart, et offrant les caractères de civilisations diverses. Ces œuvres artistiques, nées sous l'influence d'idées différentes et chez des peuples de plusieurs races, offrent des enseignements fort instructifs, tantôt en gardant la trace des transitions amenées dans l'histoire de l'art par les rapports amicaux ou les chocs guerriers de peuple à peuple, tantôt en présentant les tendances esthétiques de quelque nation qui n'a pu, par suite d'événements politiques ou de sa constitution intérieure, grandir jusqu'à l'apogée et déterminer nettement ainsi sa participation à la marche de la civilisation. D'autres, enfin, en rappelant les premiers essais de l'inspiration hellénique montrent l'art hésitant entre des voies nombreuses, mais accusant déjà dans ces tâtonnements la flamme civilisatrice qui devait bientôt trouver ses formules d'expression pour enfanter de vrais chefs-d'œuvre. C'est parmi ces éléments si nombreux et si intéressants d'études ardues, que les connaissances si variées et si précises de M. de Longpérier purent se déployer au profit de ceux qu'il avait consenti à diriger dans leur studieuse excursion. Tombeaux en pierre conçus et exécutés selon les traditions de l'Égypte, mais recouverts d'inscriptions phéniciennes où le savant auteur de la *Numismatique des Sassanides* signalait des inexactitudes corrigées ensuite par l'artiste, inaccoutumé sans doute à lutter contre la dureté du basalte ; monuments précieux de l'art hébraïque, sépulcres royaux répétant les détails d'une ornementation bien caractéristique sur les couvercles bombés qui recouvraient la dépouille des rois ou le toit incliné qui abritait les restes

d'une reine ; copie fidèle de l'obélisque assyrien découvert par Layard et offrant l'image des animaux réduits à la domesticité par les Assyriens ; premières productions de l'art grec dont notre illustre confrère, M. Egger, s'unissant à tous les caractères principaux, signalait à notre attention notre savant guide sur le domaine des études que nous rappellent parfois des improvisations si profondes en savoir et si piquantes par leur atticisme ; inscriptions précieuses, tant pour les faits historiques qu'elles consacrent que pour l'étude des croyances, des coutumes et de la langue helléniques ; nous avons dû, à regret, passer trop rapidement au milieu de ces richesses scientifiques dont l'explication nette et attrayante nous faisait encore mieux apprécier tout le prix.

Dans les riches salles du Musée Napoléon III, notre conducteur nous arrêta pendant quelques instants auprès des nombreux spécimens de l'art étrusque, étudié presque exclusivement par les archéologues italiens et allemands, jusqu'à ce que la France reçût l'un des musées les plus complets formé de monuments bien authentiques, et aussitôt consulté avec fruit par l'érudition des antiquaires français. L'art s'y montre réaliste dans ses compositions, et accuse hautement ce caractère dans les tombeaux en terre cuite que surmonte l'image des défunts au repas funèbre, et les scènes symboliques que présente invariablement le bas-relief qui décore la face des monuments de ce genre. Dans les arts industriels, la bijouterie créait de petits chefs-œuvre de goût et d'élégance dont les vitrines du Louvre possèdent aujourd'hui de charmantes séries. La magnifique collection de céramique antique, rangée dans une longue suite de salles, nous donna l'occasion d'entendre exposer le résumé d'une histoire complète et pleine d'intérêt de la fabrication et de la décoration de tous les genres de vases, précisant nettement et datant chacune des périodes d'essais, de progrès, d'apogée

et de rapide décadence, en se basant sur une foule de faits inconnus à la plupart d'entre nous.

L'indication des caractères distinctifs des diverses époques et des fabrications différentes, de judicieux aperçus sur les détails du culte ou de la vie intime, sont à chaque pas mentionnés par notre guide, nous mettant ainsi au courant d'une science qui, jusqu'à des jours bien voisins des nôtres, s'était longtemps bornée à des redites incomplètes et souvent erronées. Soucieux de l'honneur de l'érudition française, M. de Longpérier nous fait remarquer l'inscription bilingue à l'aide de laquelle Barthélemy innova la méthode analytique et comparative, qui fut reprise ensuite pour les hiéroglyphes de la pierre de Rosette par Young et Champollion, et qui amena le génie de l'illustre Français à trouver la clef des écritures sacrées des pontifes pharaoniques.

Quelques fresques détachées des murs de Pompéi nous rappelèrent ces œuvres si gracieuses où l'art grec garde tout son charme sous le ciel de la Campanie; mais, en ne recherchant que la grâce, il ravale la portée de sa création pour tomber des hauteurs de l'idéal au rôle honteux d'un corrupteur qui garde encore le reflet des beautés qui signalaient les chefs-d'œuvre qu'on ne cherche plus à imiter.

Dans la salle où sont disposés les bronzes antiques, grand nombre de nos confrères retrouvent les sujets de leurs études continuelles. Les travaux si importants qu'ont vu éclore les dernières années sur l'époque de César et la civilisation gauloise lors de l'invasion romaine, les recherches patientes que les élèves de notre directeur M. de Caumont, poursuivant l'achèvement de l'œuvre patriotique qu'il a si vaillamment entreprise, consacrent aux antiquités nationales, nous faisaient désirer de prolonger encore une visite rendue si agréable et si instructive à la fois. Les statues de divinités trouvées sur le sol français, les statuettes sacrées, les objets

religieux, les ustensiles de ménage et les bijoux de toilette, furent rapprochés par M. de Longpérier, avec une justesse étonnante, des monuments si nombreux de même nature qui figurent dans les musées locaux de l'Empire ou même de l'Étranger. Les armes offensives et défensives de nos ancêtres des Gaules, comparées à celles des légionnaires romains, les ornements somptuaires en usage dans les deux armées, le produit des fouilles récentes, les armes d'Alise, les casques de Falaise, si célèbres par les dissertations nombreuses et les débats scientifiques amenés par les recherches savantes et la publication d'un livre célèbre à plus d'un titre, furent l'objet d'observations multipliées auxquelles notre érudit conducteur répondit sans cesse, en précisant les faits acquis à la science. La netteté et l'exactitude de ses citations, les vues nouvelles qu'il développait, captivèrent au plus haut point l'attention des visiteurs, et c'est à grand regret que, constatant l'heure avancée, ils durent quitter le Louvre pour ne pas abuser de la bienveillance de leur guide, emportant de cette visite une profonde estime pour le savant, une vive gratitude pour l'homme complaisant qui avait su leur donner, sous la forme la plus attrayante, des leçons de la plus haute portée, dont quelques-uns profiteront pour leurs travaux, et dont tous se rappelleront le charme.

Eugène-M.-O. DOGNÉE.

VISITE DU CONGRÈS AUX ARCHIVES DE L'EMPIRE.

Sur la gracieuse invitation qui avait été adressée à M. de Caumont par M. le marquis de Laborde, directeur-général des archives de l'Empire, le Congrès s'est rendu à l'hôtel de Soubise, rue de Paradis-du-Temple, afin d'y visiter le

musée paléographique, encore en voie d'organisation et dont l'inauguration devait avoir lieu quelques jours après. En l'absence de M. de Laborde, M. de Mas-Latrie, chargé par intérim des fonctions de directeur, après avoir reçu les membres du Congrès, les a confiés à M. Léon Gautier qu'il a chargé de les guider dans les splendides appartements du prince de Rohan, transformés aujourd'hui en galeries et renfermant les richesses du musée paléographique.

Due à la création de M. de Laborde, cette collection a été formée des spécimens les plus précieux des types de l'écriture en France. Depuis l'époque mérovingienne, les diplômes royaux se succèdent sans interruption jusqu'à nos jours, et à côté de ces chartes et des actes des plus puissants feudataires et des plus grands établissements religieux, se trouvent des autographes des princes et d'une foule de personnages célèbres dans l'administration, les armes, le clergé, les lettres et les sciences.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer tous les documents qui garnissent les vitrines des salons de l'hôtel de Soubise : des volumes y suffiraient à peine, et plusieurs archivistes s'occupent de dresser ce catalogue dont le premier volume est sous presse (1).

Sans chercher à résumer la brillante improvisation de M. Gautier nous faisant parcourir les richesses de ces galeries, nous extrairons ces quelques lignes du croquis rapide que faisait, il y a quelques jours, un de nos amis,

(1) On sait que M. le marquis de Laborde a entrepris la publication d'inventaires des archives, dont les nouveaux volumes viennent chaque jour augmenter une collection qui comprend déjà le Trésor des chartes commencé par le regrettable M. Teulet et continué par le comte Joseph de Laborde, les registres du Parlement, par M. Boutaric, les titres de la maison de Bourbon, par M. Huillard de Bréholles, les cartons des rois par M. J. Tardif, etc., etc.

M. Émile Travers, du discours de notre savant confrère. « Passant brièvement en revue l'objet et la nature des principaux monuments exposés, il nous montre toute une série d'actes royaux ou privés qui commence par des diplômes mérovingiens sur papyrus, renferme les originaux de l'édit de Nantes et sa révocation, le testament de Louis XVI, celui de Napoléon et son abdication, des autographes de Racine, Bossuet, Colbert, Bonaparte, de tous les personnages célèbres de la Révolution et de l'Empire, etc. Quelles jouissances n'éprouve-t-on pas à parcourir une semblable collection ! Là encore, ce n'est pas aux souvenirs joyeux qu'on s'arrête de préférence. On passe à peu près indifférent devant les albums qui contiennent les échantillons des robes de Marie-Antoinette; mais on se sent profondément ému quand on lit les lettres touchantes et résignées des augustes victimes, datées de la Tour du Temple. »

Au nombre des curiosités des Archives, citons encore l'armoire de fer, les clefs de la Bastille, la table du tribunal révolutionnaire, enfin la collection sigillographique qui compte aujourd'hui plus de 20,000 empreintes de sceaux et que plusieurs gouvernements nous envient et se font gloire de copier (1)

En terminant, disons deux mots du local qui renferme ces précieuses reliques. On traverse successivement les appartements de la princesse de Rohan, sa chambre à coucher ornée de peintures de Restout, de Vanloo, de La Tremaillère et de Boucher, un salon octogone sur le pla-

(1) Les deux premiers volumes de l'Inventaire des sceaux ont été rédigés par M. Douet-d'Arcq et imprimés récemment; ils seront prochainement suivis d'une autre série publiée par M. Demay, comprenant le catalogue des sceaux dont les empreintes ont été recueillies dans les départements.

ond duquel Natoire a retracé l'histoire de Psyché, et d'autres pièces de style Louis XV conservées avec grand soin et restaurées avec un goût exquis.

A. D. M.

BANQUET ACADÉMIQUE.

Chaque année, depuis bientôt vingt ans, M. de Caumont offre aux membres les plus laborieux du Congrès un banquet fraternel avant la clôture de la session. Cette année (1867) cette réunion a été plus nombreuse, à cause de la coïncidence, à Paris, du Congrès archéologique et du Congrès des délégués: près de 100 membres y ont pris part (1).

On y voyait plusieurs membres très-distingués de l'Institut de France. M. de Caumont avait à sa droite : M. Raynaud, de l'Académie des inscriptions ; M. Payen, de l'Académie des sciences, et M. Dognée père, de Liége ; à sa gauche : M. de Longpérier, conservateur du musée du Louvre, et M. de La Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon, tous deux de l'Académie des inscriptions ; M. le baron David, ancien ministre plénipotentiaire.

En face de M. de Caumont, M. le comte de La Loyère avait à sa droite : M. Robert, directeur au ministère de la guerre, correspondant de l'Institut ; M. Egger, de l'Académie des inscriptions ; M. Challe, maire d'Auxerre, sous-directeur de l'Institut des provinces ; à sa gauche : M. le duc de Clermont-Tonnerre, M. le marquis d'Andelarre, M. le comte de Mellet, M. Le Reffait, maire de Pont-Audemer, et M. le comte de Villeneuve Flayosc, des Bouches-du-Rhône.

(1) Cette réunion a lieu, depuis plusieurs années, maison Le Mardelay, rue Richelieu, 100.

Au dessert, M. de Caumont a pris la parole en ces termes :

« Je porte un toast à l'union de toutes les Sociétés savantes de l'Empire français, à l'union des Sociétés savantes de Paris et des départements, à leur mutuel concours, à l'accroissement de leur action moralisatrice.

« Telle est la pensée qui a présidé à la création du Congrès scientifique de France fondé en 1833, et à celle du Congrès des délégués des Sociétés savantes fondé en 1846.

« Ce but des congrès, je le dis avec joie, me paraît apprécié aujourd'hui ; nous voyons chaque année les sommités du monde scientifique tendre la main aux hommes studieux de la province ; le sympathique accord que nous avions rêvé se réalise de plus en plus. Notre session de 1867 en fournit de nouvelles preuves.

« Nous remercions le savant conservateur du musée des Antiques, M. de Longpérier, d'avoir prodigué au Congrès les trésors de sa science, dans la conférence pleine d'intérêt qu'il a bien voulu lui faire au musée du Louvre.

« Nous remercions MM. de Mas-Latrie, Léon Gauthier, de Bréholles, Garnier et les autres fonctionnaires des Archives, de l'extrême complaisance qu'ils ont mise à nous montrer toutes les richesses de l'hôtel de Soubise.

« Nous remercions M. Le Goyt, directeur de la Statistique au ministère du commerce, de nous avoir communiqué les résultats de ses remarquables et intéressantes recherches.

« Nous remercions les membres de l'Institut de France que nous voyons avec bonheur au milieu de nous, M. Raynaud, M. de La Saussaye, M. Payen, M. Egger, M. Robert et d'autres que nous serions heureux d'y voir avec eux, du concours bienveillant qu'ils ont toujours prêté à nos efforts.

« M. Egger a donné une preuve éclatante de sa sympathie

pour le Congrès, en venant présider l'importante session qui s'est tenue à Aix au mois de décembre dernier. Depuis vingt ans, M. Payen tient le Congrès au courant des progrès de la chimie et de ses applications aux arts et à l'agriculture. M. de Quatrefages nous entretient, depuis quinze ans, des progrès de la zoologie et de l'anatomie comparée.

« Cet accord est du plus heureux augure ; il répond tout-à-fait aux vœux de l'*Institut des provinces*, créé il y a trente ans pour organiser et activer le travail académique dans les départements, pour diriger l'action des congrès et pour servir de trait-d'union entre les savants de Paris et ceux des villes les plus éloignées du centre.

« L'Institut des provinces est heureux de remercier aussi deux savants belges qui ne font jamais défaut à son appel : le premier, M. Dognée père, nous a souvent fait d'importantes communications sur la législation comparée ; le second, M. Eugène Dognée, dont la parole élégante et les connaissances variées nous ont charmés chaque année, est un de nos secrétaires-généraux les plus dévoués.

« Nous remercions les délégués qui sont venus, avec tant d'empressement, continuer l'œuvre qu'ils ont commencée il y a trente ans et qui, grâce à eux, est entrée dans une nouvelle voie de prospérité.

« Enfin, nous avons des actions de grâces à rendre au Bureau de la section d'agriculture et à son infatigable président, M. le marquis d'Andelarre. Les enquêtes et les délibérations de cette section ont été consultées avec empressement par toutes les Sociétés agricoles ; les résolutions de cette année ne seront pas reçues avec moins d'empressement que celles de l'année dernière.

« Ainsi, Messieurs, notre but est atteint dans une certaine mesure. Nous continuerons notre œuvre, pour que l'union règne de plus en plus dans le monde académique, pour que

la vie de la province ne soit pas appauvrie *par un drainage intellectuel trop énergique au profit des grands centres*, mais pour que la circulation des centres à la circonférence et de la circonférence aux centres existe toujours active et libre.

« Nous continuerons de répandre et de semer des idées dans nos départements respectifs, d'y maintenir par nos publications, par nos réunions, par la presse locale, par nos conférences, l'esprit public, le goût des études et l'amour du sol natal. En agissant ainsi, nous aurons plus fait pour l'humanité que la diplomatie la plus exercée et que les armées les plus puissantes.

« Je bois donc à l'union des Sociétés savantes de Paris et des départements, à l'accroissement de leur vie laborieuse, de leur indépendance et de leur liberté. »

Plusieurs autres toasts ont été portés, tous ont été vivement applaudis.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIVe SESSION.

(DEUXIÈME PARTIE)

TENUE

A PARIS,

LES 23, 24 ET 25 SEPTEMBRE 1867.

1re SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE.

Présidence de M. DE CAUMONT.

L'Assemblée n'est pas aussi nombreuse qu'on aurait pu l'espérer.

Parmi les membres qui remplissent la salle, nous citerons :

MM. Le comte Alexandre PRZEZDZIECKI, de Varsovie, rue de Berri, 38.

Ed. D'EICHWALD, conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

DESNOYERS, de Bayeux.

LEROY-PERQUER, du Havre.

L'abbé POTTIER, de Montauban, inspecteur des monuments de Tarn-et-Garonne.

Le docteur RATTIER, vice-président de la Société archéologique de Montauban.

MM. Le baron DE RIVIÈRES, d'Albi.

Adolphe DE DION, inspecteur de Seine-et-Oise, à Montfort-l'Amaury.

Raymond BORDEAUX, inspecteur des monuments de l'Eure, à Évreux.

BOURDALOUE, ingénieur en chef, à Bourges.

RICARD, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.

Le docteur CATTOIS, de l'Institut des provinces, à Paris.

VERDIER, architecte du Gouvernement, id.

Paul DURAND, conservateur de la cathédrale de Chartres.

L'abbé BALESTRA, professeur de physique et d'archéologie, à Côme (Italie).

DORÉ père, de l'Institut des provinces, à Paris.

DE ROSTOLAN, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département d'Eure-et-Loir.

L'abbé SAUVAGE, professeur d'archéologie au séminaire de Rouen.

Le docteur ANCELON, de l'Institut des provinces, à Dieuze (Meurthe).

SAVY, id., à Châlons-sur-Marne.

Camille SAVY, à Paris.

Arthur DEMARSY, conservateur du musée de Compiègne.

Charles VASSEUR, de Lisieux.

Le baron DE SAINTE-SUZANNE, sous-préfet de Sceaux.

HUILLARD DE BRÉHOLLES, chef de division aux Archives de l'Empire.

L. GAUGAIN, archiviste-trésorier de la Société française d'archéologie.

Auguste HÉLIE, d'Avallon (Yonne).

M. Ed. LAMBERT, de l'Institut des provinces, conservateur de la bibliothèque et du musée de Bayeux.

Prennent place au bureau : MM. l'abbé *Pottier*, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; *Raymond Bordeaux*, d'Évreux; le comte *Przezdziecki*, docteur en philosophie, de Varsovie; *d'Eichwald*, conseiller d'État, de St-Pétersbourg.

M. le baron *de Rivières* remplit les fonctions de secrétaire-général.

Dans une rapide communication orale, M. le Directeur de la Société française d'archéologie rappelle que l'Exposition universelle a motivé cette année, contrairement aux usages, la réunion du Congrès archéologique à Paris. La première partie de la réunion a eu lieu au mois d'avril dernier; la seconde s'ouvre aujourd'hui. Pendant les jours de réunion du mois d'avril, on a visité les grandes collections d'antiquités du Louvre, celles du musée de Cluny et les archives de l'Empire. Quant à l'Exposition, elle a été également visitée, surtout le musée de l'histoire du travail, et des rapports spéciaux ont été faits sur les diverses parties qui le composent.

Depuis lors, deux séances générales de la Société française d'archéologie ont eu lieu à Amiens pendant la session du Congrès scientifique de France; une autre à Pont-Audemer pendant le Congrès provincial de l'Association normande. M. de Caumont en dépose les procès-verbaux sur le bureau.

M. de Caumont parle aussi de la réunion si brillante du Congrès international d'Anvers, en août 1867, dont l'organisation, pour tout ce qui touche la France, est due à la Société française d'archéologie. La réunion avait été ajournée d'une année à cause du choléra qui, en 1866, a si cruellement sévi en Belgique et dans le nord de la France. Ce

retard a été nuisible, cependant le Congrès a été très-brillant. Le Portugal, l'Allemagne, la Russie, les Pays-Bas et la France y ont eu de sérieux représentants. La cordialité la plus grande y a régné ; la ville d'Anvers en a fait les honneurs d'une façon splendide ; en un mot, la réunion a été des plus agréables. Le résultat capital de ce Congrès est la publication qui sera faite à Anvers d'un Annuaire international archéologique, dont M. Dognée de Villers est nommé rédacteur. Cet Annuaire donnera l'indication de tous les travaux et publications archéologiques. L'année prochaine, le Congrès se réunira à Bonn. Il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité de ces réunions.

M. de Caumont rend compte ensuite de la correspondance.

Passant au chapitre des allocations, M. de Caumont rappelle qu'il a été voté l'année dernière, au congrès de Nice, une somme de 200 francs pour relever le plan de la ville romaine de *Cimiès*, non loin de Nice, lieu très-visité par les voyageurs, mais non encore suffisamment exploré. Le plan a été dressé par M. Brun, architecte, qui l'accompagnera d'un texte.

Dans le département des Alpes-Maritimes, M. Carlone a relevé, de son côté, un nombre considérable d'inscriptions gallo-romaines. Cet important travail sera publié par la Société.

M. de Caumont parle ensuite des récompenses récemment accordées par la Société française d'archéologie. Une médaille de bronze est décernée à M. Hélie, pour un ouvrage intitulé : *Alise et Vercingétorix* avec carte. C'est un travail bien fait, sans esprit de système, résumant tout ce qui a été écrit sur cette question. Les voyageurs auront là un excellent guide. Une médaille de bronze est également accordée à M. Alfred Caraven, auteur d'une *Carte archéologique du département du Tarn*, faite à l'instar de celle publiée sur la Seine-

Inférieure par M. l'abbé Cochet. La Société, sans regarder comme définitive la carte publiée par M. Caraven, veut ainsi encourager son zèle et ses travaux utiles.

On entend avec intérêt la lecture d'un rapport de M. Cotteau, d'Auxerre, sur le congrès international d'anthropologie tenu à Paris au mois d'août dernier. Ce rapport est rédigé sous la forme d'une lettre adressée au Directeur de la Société française d'archéologie et conçue en ces termes :

RAPPORT DE M. COTTEAU.

MON CHER ET TRÈS-HONORÉ DIRECTEUR,

Vous m'avez chargé de présenter, au Congrès archéologique de France, le Compte-rendu de la session du *Congrès international d'anthropologie* et *d'archéologie* qui s'est tenue à Paris dans le courant du mois d'août. J'aurais vivement désiré vous communiquer moi-même ce compte-rendu, et vous dire les impressions que m'a laissées cette réunion intéressante à tant de points de vue ; mais une circonstance indépendante de ma volonté me retient en ce moment à Auxerre, et pour satisfaire votre désir, je me vois réduit à vous envoyer ces quelques *notes*, écrites un peu à la hâte.

Le but du Congrès, comme vous le savez, était l'étude de tous les documents qui se rattachent à l'homme préhistorique, à son origine, à ses caractères anatomiques, à ses usages, aux antiques vestiges de son industrie et de sa civilisation. Coïncidant avec l'époque de l'Exposition universelle, le Congrès avait attiré un grand nombre de savants français et étrangers. Le programme des questions qui devaient être discutées offrait, du reste, un intérêt exceptionnel et de nature à séduire les plus indifférents. Aussi pendant les

quinze jours que le congrès a duré, le zèle des membres ne s'est point ralenti, et à chaque séance, le vaste amphithéâtre de l'École de médecine était envahi par une foule désireuse d'écouter ou de prendre part aux discussions. Le président du Congrès était M. Lartet, dont les beaux travaux ont jeté une si vive lumière sur les questions dont la réunion avait à s'occuper. Parmi les hommes éminents qui se groupaient autour de lui, nous citerons : M. Nilson, le savant professeur de Stockholm; M. Worsaë, de Copenhague; M. Franks, le conservateur du musée archéologique de Londres; M. Desor, de Neuchâtel; M. le professeur de Vogt, de Genève; M. de Quatrefages, M. le docteur Prunet-Bey, M. de Longpérier, M. le marquis de Vibraye, etc., etc.

La première question : *Dans quelles conditions géologiques, au milieu de quelle faune et de quelle flore a-t-on constaté, dans les différentes contrées du globe, les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme?...* était assurément l'une des plus importantes.

Parmi les communications dont cette question a été l'objet, nous citerons en première ligne celle de M. l'abbé Bourgeois, professeur d'histoire naturelle au collége de Pontlevoy. Dans les calcaires lacustres de la Beauce, qui appartiennent à l'époque miocène, le savant abbé a recueilli des silex travaillés de main d'homme offrant l'aspect de flèches et de grattoirs, dont quelques-uns paraissent porter les marques du feu. Si la découverte de M. l'abbé Bourgeois se confirme, si les silex qu'il a signalés présentent bien réellement des cassures intentionnelles, il faudra faire remonter l'apparition de l'homme à une époque où l'imagination des plus hardis n'osait encore la placer. En vain voudrait-on rajeunir l'âge des calcaires lacustres de la Beauce; il n'en est pas moins certain que la faune qu'ils renferment a disparu tout entière et depuis longtemps, et que le sol a vu plusieurs fois

sa configuration se modifier depuis cette époque reculée jusqu'à nos jours. Les silex rencontrés par M. l'abbé Bourgeois ont été l'objet d'un sérieux examen : malheureusement ils sont travaillés d'une manière très-fruste. M. l'abbé Bourgeois, M. le marquis de Vibraye, M. Dupont, de Belgique, M. Worsaë, de Copenhague, paraissent convaincus de leur authenticité; M. Lartet, M. de Mortillet, sont moins affirmatifs. Quoi qu'il en soit, l'attention est éveillée, de nouvelles recherches vont avoir lieu, et M. l'abbé Bourgeois est persuadé qu'il ne tardera pas à trouver, dans les mêmes couches, d'autres débris mieux conservés et qui apporteront la conviction dans l'esprit de tous.

M. Issel, savant belge, a signalé de son côté la découverte d'ossements humains dans un terrain de l'époque pliocène. Bien qu'il n'ait pas lui-même recueilli ces ossements, il a les plus fortes raisons de croire qu'ils étaient en place, dans un terrain non remanié. M. le docteur Broca a examiné ces ossements, et si, dans l'examen auquel il s'est livré, il ne voit pas la preuve qu'ils sont contemporains de l'époque pliocène, il y trouve du moins des indices annonçant qu'ils remontent à une antiquité très-reculée.

Les questions relatives aux cavernes ont donné lieu à des observations très-intéressantes. M. Lartet, avec l'autorité que lui donne son profond savoir, a résumé l'état actuel de nos connaissances sur les différentes populations qui ont successivement habité les cavernes et qu'on peut diviser, sous ce rapport, en trois grandes époques, caractérisées surtout par les animaux qui y ont laissé leurs débris. Aux observations de M. Lartet, M. Desnoyers, si compétent en pareille matière, a ajouté d'importants documents sur les cavernes en elles-mêmes, sur leur origine, sur leur âge, sur les causes qui ont contribué à leur formation et à leur remplissage, et a démontré par de nombreux exemples que

si, dans certains cas, l'aspect poli de la roche, la nature des débris accumulés indiquent, d'une manière évidente, l'action des eaux, d'un autre côté, il n'est douteux pour personne que les cavernes, même aux époques les plus reculées, n'aient servi de lieu de refuge et d'habitation.

L'homme de l'époque quaternaire et des constructions lacustres était-il anthropophage? Cette question, prématurée sans doute, mais qui n'en est pas moins curieuse à étudier, avait déjà été soulevée dans d'autres circonstances par M. Garrigou. Elle a été longuement discutée au sein du Congrès : MM. Broca, Desor, Vogt, de Longpérier, Roujou, ont pris tour à tour la parole. La question ne nous paraît pas encore résolue. M. le docteur Clément a recueilli, dans les palafites des lacs de la Suisse, des os humains qui paraissent cassés avec intention ; mais ces cassures, en admettant qu'elles soient l'œuvre de l'homme, ainsi que semble l'indiquer leur aspect circulaire et régulier, ont-elles été faites, comme le prétendent plusieurs membres, pour faciliter l'extraction de la moelle dont l'homme primitif était si friand, lorsqu'il s'agissait des os de bœuf, de renne, etc. ? N'ont-elles pas été plutôt exécutées afin d'utiliser ces os comme des manches d'outils destinés à recevoir des silex? Dans l'état actuel de nos connaissances, cette dernière opinion nous paraît encore la plus rationnelle. L'anthropophagie, chez les peuples sauvages où elle existe encore, a pour cause la rareté extrême des animaux qui peuvent leur servir de nourriture. Nous savons, au contraire, que durant la période quaternaire et à l'époque des constructions lacustres, les animaux qui vivaient en même temps que l'homme étaient nombreux et variés.

Une autre question beaucoup plus grave, celle de savoir quels sont les caractères anatomiques de l'homme primitif et à quelle race il appartient, a occupé les moments du Congrès.

Nous ne voulons ni ne pouvons entrer dans les détails ; qu'il nous suffise de dire qu'une discussion des plus animées a eu lieu entre M. Prunet-Bey et M. le docteur Broca, et que la question est encore loin d'être résolue.

Arrivant à une époque relativement moins ancienne, le Congrès s'est occupé des questions qui concernent plus spécialement l'archéologie, et nous avons eu de très-intéressantes communications mégalithiques, les populations auxquelles ils sont dus et sur les rapports que ces populations ont eus avec les habitants des palafites, sur l'apparition du bronze et sur la question de savoir si ce métal, comme le pense M. Nilson, a été apporté par le commerce phénicien jusque sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Scandinavie, ou bien s'il n'est pas le résultat d'une industrie locale qui s'est lentement perfectionnée sur différents points à la fois.

Le Congrès ne s'est pas borné à se réunir en séance et à discuter les questions inscrites au programme. Pendant la durée de la session, il a fait plusieurs visites et excursions qu'il importe de mentionner : la première de ces visites a été pour l'Exposition universelle qui, dans la galerie du travail, offre tant de précieux vestiges de l'industrie préhistorique. Un autre jour, le Congrès s'est rendu au muséum d'histoire naturelle : MM. de Quatrefages et Prunet-Bey ont bien voulu nous servir de guides dans les galeries d'anthropologie et nous montrer les trésors enfouis dans ces salles trop étroites pour les contenir. M. Gaudry, de son côté, nous a fait voir, dans son laboratoire, les magnifiques séries qu'il a rapportées de Pikermi et de très-beaux ossements recueillis dans le terrain des environs de Paris.

Le musée archéologique de St-Germain, fondé d'hier et qui renferme déjà tant d'objets précieux, a reçu également la visite du Congrès : M. Bertrand, directeur du musée, et

M. de Mortillet nous en ont fait les honneurs. Des excursions plus lointaines ont été organisées. Le Congrès est allé à Amiens, il a tenu à voir le célèbre et classique gisement de St-Acheul et à constater le point où, pour la première fois, des traces de l'industrie humaine ont été rencontrées dans le terrain quaternaire, associées à des débris d'animaux aujourd'hui disparus. Il a visité aussi l'allée couverte d'Argenteuil, monument mégalithique récemment découvert aux environs de Paris et qui a été l'objet des études particulières de M. Legay, président de la Société archéologique de la Seine.

Tel est à peu près le résumé des travaux du Congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistorique. Je me suis peut-être un peu longuement étendu sur les questions qui se rapprochent le plus de la géologie, au détriment des communications plus spécialement archéologiques pour lesquelles je suis obligé de confesser mon incompétence. Quelqu'incomplètes que soient ces notes, je vous les envoie, mon cher et très-honoré Directeur, en vous priant de les communiquer au Congrès archéologique de France, si vous pensez qu'elles puissent l'intéresser.

Des remercîments sont votés à M. Cotteau.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport de M. le baron de Rivières sur le voyage qu'il a fait dans le Midi de la France, en vertu de la mission qu'il avait reçue de la Société française d'archéologie. M. de Rivières a successivement visité St-Papoul, Narbonne, Nîmes, St-Gilles, dont les tombeaux avec *ascia* et niveaux lui ont évidemment paru d'origine païenne; Agde, Lodève et St-Pons, sans parler de divers points intermédiaires. De nombreuses inscriptions ont été relevées par lui. Le Congrès vote l'impression de ce rapport.

M. l'abbé Pottier demande à ce sujet à M. de Rivières s'il

n'a pas remarqué, dans l'église St-Paul-Serge à Narbonne, des croix de consécration sculptées en relief, au-dessous du triforium de la nef centrale.

M. R. Bordeaux fait observer que les croix de consécration étaient le plus souvent peintes et non sculptées, mais il était interdit de les repeindre si l'on restaurait l'église. Là où elles ont disparu, on peut en retrouver la place par la marque, dans le mur, d'une branche destinée à supporter un cierge devant chaque croix.

MM. Ricard, l'abbé Pottier et de Rivières ajoutent que ces croix de consécration sont encore assez nombreuses dans le Midi. Il en existe également en Normandie.

M. R. Bordeaux exprime sa grande méfiance en ce qui touche les monuments de l'âge de pierre. Des couteaux et haches de pierre, qui enrichissent bon nombre de collections, sont tout bonnement des éclats de silex. De plus, il est des pays, notamment en Angleterre, où la contrefaçon de ces objets se fait sur une grande échelle. On ne saurait être trop circonspect en pareil sujet. M. Ricard exprime la même opinion. En réponse à ces observations, M. le docteur Rattier dit qu'en effet on ne saurait avoir trop de réserve dans ces études. Cependant, bien qu'il faille apporter une extrême prudence dans les assertions, il est des faits qui parlent et des découvertes qui portent avec elles le cachet de l'évidence. Dans le Tarn-et-Garonne, M. le docteur Rattier a remarqué le soin avec lequel sont traitées les pointes de flèches, l'économie avec laquelle on a utilisé les plus petits morceaux. En ce qui touche les ossements éclatés, M. le docteur Rattier ne l'explique pas seulement par le goût de ces populations primitives pour la moelle, mais par la rareté relative des animaux, qui ne leur permettait pas de laisser, sans les utiliser, les plus petits débris.

M. le conseiller d'État actuel d'Eichwald vient corroborer, en ce qui touche la Russie, la fabrication, à une époque relativement voisine de nous, des couteaux de silex. C'était à Satanow, en Vollynie, qu'il a vu en 1830 des silex tout-à-fait semblables à ceux de l'antiquité celtique. M. le comte Przezdziecki fait la même observation pour la Pologne. M. d'Eichwald ajoute que les silex des terrains crétacés et les silex des terrains carbonifères ont servi en Russie à fabriquer des instruments; mais ces instruments diffèrent beaucoup les uns des autres.

Il est offert au Congrès, par M. le baron Jules de Verneilh, un magnifique album accompagné d'un texte sur le *vieux Périgueux*. M. de Verneilh en est l'auteur et les dessins, qu'il a également faits, ont été gravés par M. Léon Gaucherel. M. de Caumont ajoute que M. de Verneilh va publier sous peu les savantes études sur l'architecture byzantine, travail inédit de son frère si regretté, l'éminent M. Félix de Verneilh, dont la Société française déplore la perte prématurée. Le Congrès vote des remercîments à M. de Verneilh et à M. Gaucherel, et accueille la proposition qui est faite de décerner une médaille à chacun de ces archéologues.

M. Bourdaloue propose de refaire le cadastre en France, ou tout au moins de le tenir au courant des morcellements. Ce serait du plus grand intérêt même pour l'histoire. Il faudrait pour cela des conservateurs géomètres qui, tous les ans, referaient le cadastre d'une ou plusieurs communes.

Cette communication est plus archéologique qu'elle ne le paraît au premier abord : les premiers livres terriers remontent assez haut. Si l'on ne connaît pas bien le système cadastral des Romains, on possède le livre du cadastre anglais rédigé au XI[e] siècle par ordre de Guillaume-le-Conquérant, et les terriers de plusieurs abbayes.

M. le docteur Rattier propose de mettre, à la suite de chaque découverte archéologique, la note cadastrale du point où l'objet étudié a été découvert.

M. Ricard dit, à ce sujet, qu'une excellente carte est exécutée dans le département de l'Hérault.

Pour le département de la Vienne, M. de Longuemar a fait aussi une très-belle carte géologique et une carte archéologique.

M. de Caumont indique l'ordre du jour pour la séance de 3 heures après-midi :

1° Rapport de M. d'Eichwald sur des monuments scythiques ;

2° Rapport verbal de M. l'abbé Balestra sur l'état de l'archéologie en Italie. M. le docteur Cattois fera également des communications.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Baron DE RIVIÈRES, du Tarn.

PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES GÉNÉRALES TENUES A AMIENS

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Les 5 et 8 juin 1865.

PRÉSENTÉ A PARIS AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE, DANS LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE.

SÉANCE DU 5 JUIN.

Présidence de M. l'abbé Barraud.

Ont pris place au bureau : MM. *de Caumont*, *Tailliar*, *V. de Beauvillé*, *Goze*, *Eug.-M.-O. Dognée* et *Demarsy*.

M. *Fern. Le Proux*, archiviste-paléographe, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont prend la parole et explique le but des réunions de la Société française d'archéologie pendant les sessions du Congrès scientifique.

Il annonce ensuite la mort de M. l'abbé Boudant, inspecteur-divisionnaire de la Société dans le département de l'Allier, et l'intention de la Compagnie de provoquer l'érection d'un monument à sa mémoire. M. de Caumont propose que la Société vote une somme de 200 francs pour servir de base à la souscription pour le monument de M. l'abbé Boudant. La proposition est adoptée à l'unanimité.

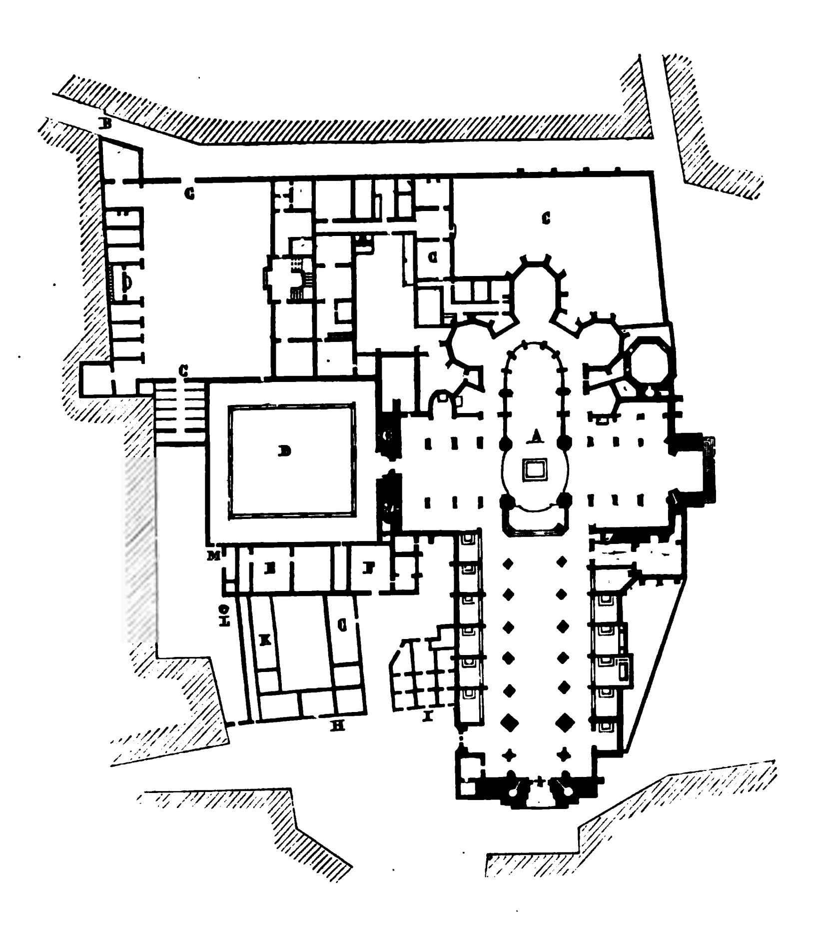
M. Forceville offre d'exécuter le buste de M. Boudant gratuitement, sauf remboursement des frais matériels. La Société accueille cette proposition avec reconnaissance, et remercie M. Forceville par l'organe de M. le Président.

Inspection dans l'ouest et le nord de la France. — M. de Caumont reprend la parole pour raconter à l'Assemblée les résultats de ses dernières visites dans les villes de Pont-Audemer, Caudebec, Eu, Boulogne et St-Omer. A Pont-Audemer, M. de Caumont a fortement appuyé l'idée de conserver une partie de l'église qu'on se proposait de démolir ; à Caudebec, il a réclamé le maintien d'un sépulcre intéressant ; à l'église d'Eu, il a eu l'occasion de faire la même recommandation.

M. de Caumont signale l'intérêt que présente l'église de cette dernière ville, et l'utilité de la publication d'une bonne monographie avec planches de ce monument du XIII[e] siècle. A Boulogne, M. de Caumont a visité le musée ; il y a remarqué de curieux objets mérovingiens, principalement des bijoux, des poteries romaines très-nombreuses ; il regrette cependant l'introduction à Boulogne, et dans les musées de province en général, de certains objets provenant du musée Campana.

A St-Omer, c'est la cathédrale, ses inscriptions et ses tombeaux qui ont attiré l'attention de M. de Caumont ; il offre à l'Assemblée le plan de cette cathédrale (V. la page suiv.) dont il décrit toutes les parties intéressantes : la longueur des transepts, la disposition des chapelles, les pavés, dont il a précédemment donné des spécimens dans son *Abécédaire d'archéologie religieuse*, sont autant de points sur lesquels il entre dans des explications très-intéressantes.

M. de Caumont présente l'esquisse d'un tombeau mérovingien qui existe dans le transept nord de la cathédrale. C'est une auge en marbre d'une extrême solidité, munie de son couvercle, le tout orné extérieurement de lignes creusées dans le marbre et dessinant des espèces de draperies.



PLAN DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-OMER ET DE SES ACCESSOIRES.

M. de Caumont a vu les mêmes moulures en creux sur d'autres tombeaux mérovingiens : il en existe un à Cahors, un autre à Bayeux provenant du premier cimetière chrétien de cette ville, à St-Floxel, et transporté par les soins de M. Lambert au musée lapidaire de cette ville ; enfin, à Poitiers, deux tombes portent aussi des ornements analogues.

Le tombeau de St-Omer est regardé comme ayant renfermé la dépouille mortelle de saint Erkembode ; il est porté sur deux lions, mais il n'est pas dans sa position primitive. (V. page suiv.)

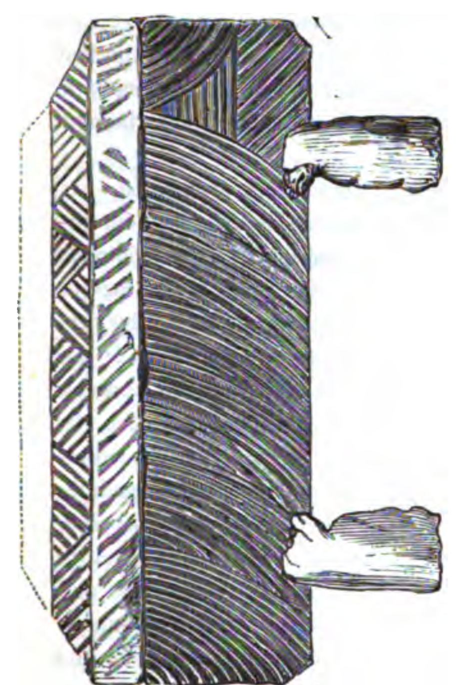
Un incident personnel qui lui est arrivé à St-Omer permet à M. de Caumont de constater le peu d'intérêt que les habitants des villes de province portent aux ouvrages publiés sur leur pays.

Il parle aussi du musée lapidaire et demande que le catalogue dont s'occupe, dit-on, un membre de la Société des Antiquaires de Morinie, soit promptement terminé et imprimé.

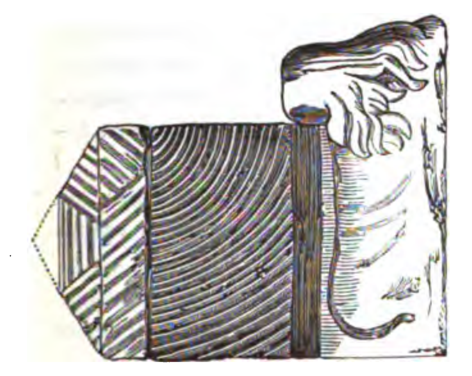
M. de Caumont annonce que la Société française a reçu de M. Herbault, architecte à Amiens, un travail considérable sur la belle cathédrale de cette ville, et qu'elle décerne à M. Herbault une médaille d'argent pour ses intéressantes études historiques.

M. le Président remet cette marque de distinction à M. Herbault, aux applaudissements de l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Levavasseur qui, rendant compte de la visite faite par la Société à la cathédrale et remerciant M. l'abbé Duval qui en avait fait les honneurs, saisit cette occasion pour présenter, sous la forme pittoresque qui lui est habituelle, certaines réflexions sur les modifications qu'on dit projetées : il proteste vivement contre l'idée de faire disparaître divers objets d'art, notamment la gloire







TOMBEAU MÉROVINGIEN DANS LA CATHÉDRALE DE SAINT-OMER.

de l'autel, les autels latéraux et la chaire, en s'appuyant sur des arguments présentés d'une manière saisissante et empruntés à l'histoire topique de ces monuments qu'on voudrait déplacer. Il conclut en demandant que la Société émette le vœu que, dans l'état actuel de la cathédrale, on se borne à des soins d'entretien.

Une discussion animée s'engage sur cette proposition.

M. E. Dognée, dans une brillante improvisation, fait observer que si les restaurations maladroites sont infiniment regrettables, il faut reconnaître que, lorsque la logique et le goût le réclament, il est nécessaire de faire subir certaines modifications au mobilier des églises. Dans le cas actuel, il est d'avis qu'il faut se conformer au véritable style de la magnifique cathédrale d'Amiens. En effet, les siècles qui ont suivi l'ère de la construction des admirables monuments gothiques, les ont remplis d'objets intéressants à certains points de vue, mais qui, par leur style différent, ne conviennent point aux endroits où ils sont placés. Quant à lui, sans appartenir à cette école moderne qu'une trop grande rigidité de principes rend impuissante, M. Dognée pense qu'il faut entrer franchement dans la voie des transformations utiles. Ainsi, l'autel trop souvent surchargé d'ornements, doit être ramené aux lignes simples et sévères des autels primitifs, et quant à la gloire de la cathédrale, qui peut être fort belle pour une certaine époque, il la considère comme tout-à-fait hors de sa place et en demande la suppression.

M. l'abbé Jourdain demande le maintien de la gloire, qui inspire des sentiments religieux et sert à reposer la vue au fond du chœur.

M. Dognée préfère, au contraire, apercevoir les larges baies qui versent la lumière au-dessus de l'autel. Il s'élève ensuite contre les systèmes archaïques qui veulent rechercher

trop en arrière les types que l'on doit choisir pour les restaurations, et faire, par suite, de véritables pastiches en oubliant les règles suprêmes de l'art : ainsi, le système de peintures murales adopté aujourd'hui ne pèche que trop souvent contre le goût et les traditions des grandes époques gothiques. Il proteste de nouveau contre le maintien de certains objets mobiliers qui, introduits dans les églises à des siècles postérieurs, constituent la plupart du temps des anachronismes qu'on doit tendre à faire disparaître.

M. Levavasseur est de l'avis de M. Dognée sur les objets qui garnissent les églises, il ne les y eût certes pas mis; mais, puisqu'ils s'y trouvent et que des souvenirs intéressants et des sympathies locales s'y rattachent, il en demande la conservation et regretterait de les voir enlever.

M. l'abbé Jourdain, s'inspirant de considérations puisées dans l'histoire locale, pense que ce serait déchirer une page du livre de l'histoire si on enlevait des objets connus et chers à tant de titres.

M. de Caumont croit exprimer les sentiments de la Société en appuyant les raisons données par M. l'abbé Jourdain pour la conservation du vieux mobilier de la cathédrale. Les restaurations qu'on dit utiles n'ouvrent que trop souvent la voie à des mutilations irréparables. Il en connaît de nombreux exemples, surtout dans les campagnes, où le contrôle est presque nul.

M. Dognée reprend la parole pour protester contre l'idée de mutilations inutiles, il se borne à demander l'enlèvement des objets qui rompent les grandes lignes architecturales et détruisent cette harmonie qui est la splendeur de nos cathédrales gothiques, et il est d'accord avec les autres orateurs pour conserver les objets qui, n'ayant cet inconvénient qu'à un faible degré, présentent d'un autre côté un intérêt historique ou local qui peut contrebalancer le poids des raisons

purement architectoniques. L'orateur cite, à l'appui de l'opinion de M. de Caumont, un exemple de restaurations faites à Liége, qui finirent par entraîner la démolition d'une salle capitulaire du XIV[e] siècle du plus haut intérêt.

M. Levavasseur adhère entièrement à la théorie de M. Dognée, mais demande que l'on procède dans l'application avec la plus grande prudence.

M. Forceville fait observer que la plupart des églises belges sont remplies d'objets mobiliers fort curieux qui, s'ils disparaissaient, laisseraient les cathédrales tout-à-fait nues, et l'intérêt qu'y trouvent les voyageurs serait fort diminué. On peut faire la même observation au sujet des églises d'Italie. Quant à la question qu'on discutait tout à l'heure, il considère la gloire et la chaire d'Amiens comme remarquables et pense que ces objets seraient difficilement remplacés; on en arriverait ensuite à faire disparaître d'autres objets, tels que les belles grilles dont est orné l'intérieur de la cathédrale et dont la valeur et l'intérêt artistiques ne sont pas discutables.

M. Legendre pense qu'il serait avantageux que la Société se prononçât sur une question qui intéresse la cathédrale. Il s'agit du projet de dégagement du portail. M. Legendre croit que l'avis de la Société serait d'un grand poids dans la question.

M. l'abbé Jourdain fait observer que les Amiénois sont plus compétents que tous autres pour donner une solution à cet important projet.

M. Legendre persiste à demander que la Société, après s'être rendu compte de l'état des lieux, charge un membre de présenter un rapport à ce sujet à la prochaine séance. Il offre, ainsi que M. Herbault, de fournir tous les renseignements qui seraient en leur pouvoir.

M. le Président propose de nommer une Commission.

M. l'abbé Jourdain croit que les membres de cette Com-

mission doivent être choisis parmi les membres du Congrès étrangers à la ville, qui examineraient les projets présentés et entendraient les observations que les membres de la ville pourraient avoir à faire.

M. Garnier demande à envisager la question de plus haut : il désirerait le dégagement complet de la cathédrale et la création d'une place devant le portail.

M. Legendre veut réserver les droits de la municipalité à cause des dépenses considérables qu'entraînerait le projet de M. Garnier, et tient à maintenir dans les termes qu'il a posés l'objet des études de la Commission.

M. le Président indique comme membres de la Commission : MM. Dognée, Demarsy, de Baecker, Peigné-Delacourt, Levavasseur. La Commission se réunira le lendemain à la cathédrale.

M. Forceville dit que son admiration pour la cathédrale lui a fait regretter qu'il n'existât aucune image de l'artiste qui l'a élevée. Il annonce qu'ayant fait une statue de Robert de Luzarches, qui se trouve à l'Exposition ; il propose d'en faire gratuitement un marbre qu'il offrirait pour placer où on le jugerait convenable. Il se bornerait à réclamer le remboursement des frais matériels.

La Société, consultée, remercie M. Forceville et émet le vœu qu'il puisse être donné suite à son projet.

M. le Président proclame membres de la Société : MM. Victor de Beauvillé, chevalier de l'ordre royal de François Ier des Deux-Siciles, à Montdidier ; le baron de Morgan, administrateur des hospices d'Amiens ; Émile Travers, archiviste-paléographe à Caen, et Fernand Le Proux, élève de l'École impériale des Chartes, à St-Quentin.

M. de Caumont pose à la Société, pour être traitées à la prochaine séance, les questions suivantes :

1° *Quelles sont les représentations de sépulcres qui existent en Picardie? — Dans quel état se trouvent-ils aujourd'hui? — En connaît-on, par tradition, qui aient existé dans ce pays? — A quelle époque ont-ils disparu?*

2° *Quels sont les sarcophages mérovingiens les plus intéressants de la région?*

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire,
F. LE PROUX,
De l'École des Chartes.

SÉANCE DU 8 JUIN.

Présidence de M. l'abbé JOURDAIN, chanoine de la cathédrale.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, le docteur *Cattois*, l'abbé *Hennocque*, chanoine, *Eugène Dognée*, *Taittegrain*, conseiller à la Cour impériale.

M. *Demarsy* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance rédigé, par M. Proux. Ce procès-verbal est adopté.

M. de Caumont dépose, de la part de M. l'abbé Barraud, une note sur les saints sépulcres du département de l'Oise.

NOTE DE M. L'ABBÉ BARRAUD.

Quatre églises ou chapelles du département de l'Oise possèdent, à ma connaissance, des groupes en pierre représentant l'Ensevelissement du Sauveur. Ce sont les églises de

St-Germer, canton du Coudray-St-Germer; de *Villers-St-Sépulcre*, canton de Noailles; de *Senantes*, canton de Songeons, et la *chapelle des Saintes-Hosties*, située dans le cimetière de *Marseille*, canton du même nom. Je pense que des monuments semblables existent dans d'autres églises, mais je ne puis l'assurer.

1° *Villers-St-Sépulcre*. Voici la note que j'ai rédigée sur le groupe de Villers-St-Sépulcre, lorsque j'ai visité cette église il y a une vingtaine d'années :

« Il existe dans l'église de Villers-St-Sépulcre un fort beau groupe en pierre représentant l'Ensevelissement du Sauveur ; il occupe un emplacement qui a été réservé à cet effet, derrière l'autel du transept méridional.

« Jésus est placé dans le tombeau par Joseph d'Arimathie, Nicodème, la Sainte-Vierge, saint Jean, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Marie Salomée. Joseph d'Arimathie est à la tête du Sauveur et Nicodème aux pieds. Au côté gauche du tombeau, qui est contre la muraille, sont placés, en partant de la tête, d'abord une des saintes femmes tenant entre ses mains une couronne d'épines, puis la Sainte-Vierge, saint Jean qui soutient la Mère de Jésus, une sainte femme (Madeleine) tenant un vase de parfums et enfin une autre sainte femme portant trois clous. Toute ces statues sont de grandeur naturelle; elles ont été peintes d'une manière assez convenable.

« Devant le côté libre du tombeau est placé un petit pilier carré sur lequel on lit : « Ce sépulcre a été fait en 1622. » Il supporte un reliquaire en cuivre du XVI[e] siècle contenant un morceau de pierre carré détaché du Saint-Sépulcre, et rapporté de Jérusalem au XI[e] siècle par un seigneur nommé Lancelin.

« La partie principale du reliquaire est une boîte plate

recouverte de quatre petites vitres, supportée postérieurement par des anges et reposant antérieurement sur des lions. Les anges étant plus grands que les lions, la boîte est par là même dans une position inclinée. Le haut de cette boîte supporte l'image de Jésus en croix accompagnée de deux autres figures, celle de la Sainte-Vierge et celle de saint Jean, lesquelles ont pour base des espèces d'accolades surmontées de crochets et renfermant des trèfles à lobes aigus terminés en accolade. Devant cette même boîte est fixé un petit tombeau, également en cuivre, dans lequel est placé le corps de Jésus-Christ. Les extrémités de ce tombeau, ainsi que le côté antérieur, sont divisés en compartiments carrés qui renferment chacun ou une rosace ou quelque figure. L'on remarque en avant un chevalier à cheval, armé de toutes pièces; le buste de Marie, tenant l'Enfant-Jésus; l'Assomption de la Sainte-Vierge et le buste de saint Pierre.

« L'emplacement où se trouve le groupe et le reliquaire est fermé des deux côtés par de fort belles grilles en bois, de l'époque de la Renaissance, qui avaient appartenu au prieuré de Villers-St-Sépulcre. »

2° *St-Germer.* Les élèves du grand séminaire de Beauvais, qui ont visité, au commencement de ce mois (juin 1867), avec leur professeur d'archéologie, l'église de St-Germer, m'ont rapporté la description suivante du groupe placé, sous une arcade, dans le transept méridional de cette église, à gauche de l'autel de la Sainte-Vierge :

« Notre Seigneur est couché dans un linceul étendu sur la tombe.

« Le linceul est tenu, à droite et à gauche (1), par deux personnages : Joseph d'Arimathie et Nicodème.

(1) C'est-à-dire aux deux extrémités du tombeau. C'est la droite et la gauche pour le spectateur.

« La Vierge est derrière (1), au milieu, le visage tourné vers la figure du Sauveur, les mains croisées sur la poitrine, à la hauteur du cœur. Elle a la tête voilée jusqu'au milieu du front et la gorge entourée d'une guimpe à la manière de certaines religieuses de notre époque. Sa figure exprime une profonde tristesse ; sa bouche est entr'ouverte et semble laisser échapper des gémissements.

« A gauche de la Vierge est saint Jean, qui la soutient en passant le bras droit sous le bras gauche de la Mère du Sauveur. Il a la bouche ouverte, ses yeux semblent remplis de larmes, il regarde Marie et paraît surtout ému de sa douleur.

« A gauche de saint Jean se tient une sainte femme, les bras dirigés vers le tombeau, les mains jointes, la tête baissée. Comme Marie, elle considère avec une profonde tristesse le corps inanimé de Jésus. Sa tête est couverte d'un voile qui n'empêche pas de voir une partie de sa longue chevelure. A droite de la Vierge, une autre sainte femme paraît la soutenir comme saint Jean. Elle est un peu plus en arrière. Enfin, à la droite de cette dernière est Marie-Madeleine, qui tient un vase rempli de parfums. Elle est plus profondément inclinée que les autres vers le corps de son divin Maître. »

3° *Senante*. N'ayant pas de description un peu détaillée du sépulcre de *Senante*, je me borne à transcrire ici les quelques lignes qui se trouvent dans la *Statistique* du canton de Songeons, à l'article SENANTE :

« On voit dans la chapelle de droite dans cet endroit, dit M. Graves, un Saint-Sépulcre à huit personnages de grandeur naturelle (2), remarquable par l'expression des figures. »

(1) Au côté gauche du tombeau, qui est contre le mur et par conséquent derrière le spectateur.

(2) En comptant Jésus-Christ lui-même.

4° *Chapelle des Saintes-Hosties, à Marseille.* Ce monument, qui vient d'être réparé par les soins du curé de la paroisse, ressemble aux précédents ; il date de l'époque de la Renaissance. Ce sont les mêmes personnages. L'exécution n'est pas mauvaise ; cependant il y a ici moins de délicatesse, de fini que dans les sépulcres de St-Germer, de Villers et de Senante. Les figures ont moins d'expression, elles sont plus lourdes.

M. de Caumont s'applaudit d'avoir provoqué l'intéressante communication de M. l'abbé Barraud : il désire qu'on fasse un inventaire complet des saints-sépulcres qui existent encore; ils ont été autrefois très-nombreux et presque tous étaient remarquables par l'expression des figures ; il est à regretter qu'on en ait fait disparaître un certain nombre depuis trente ans ; il recommande avec instance la conservation de ceux qui restent et croit qu'il en existe encore au moins une centaine en France.

M. le docteur Cattois prend ensuite la parole pour communiquer les impressions qu'il éprouve au sujet des restaurations de la cathédrale d'Amiens. Après avoir signalé la grande différence qu'il a cru remarquer entre le chiffre élevé des dépenses effectuées et les travaux peu considérables exécutés, le savant liturgiste les examine au point de vue archéologique, artistique et religieux, et se demande si les archéologues, les artistes et le clergé ont rempli chacun la mission qui leur appartient ?

Arrivant de suite aux détails du monument, après avoir reconnu les difficultés qu'éprouvent les architectes en présence du manque presque complet d'ouvrages propres à les guider, M. Cattois parle du *parvis* entouré d'un mur d'appui chargé de candélabres. Le parvis du moyen-âge devait être petit, à peu près comme celui-ci ; mais il est regrettable

qu'on l'ait fait précéder d'un grand nombre de marches qui rendent l'accès de la cathédrale impossible les jours de fête. Quant aux candélabres, ils sont d'une lourdeur excessive et à l'inverse de ce qui aurait dû exister. Le pied est rond sur une base carrée.

Pour élever la maison de gardien qui est construite sur la façade, on a commencé par démolir une sacristie du XIIIe siècle, dont il a encore vu une partie debout. On lui a substitué un édifice des plus vulgaires, d'un ordre gothique colossal avec des colonnades énormes.

Laissant de côté les tombeaux en bronze des fondateurs de la cathédrale, que l'on a barbouillés de noir pour en faire disparaître la patine et leur donner un aspect neuf !!! tombeaux qu'il eût été préférable de laisser sur les corps, mais que les architectes ont pour habitude constante de déplacer, nous arriverons à l'extrémité de la cathédrale, et nous trouverons un beau monument, une petite église, c'est la sacristie actuelle. D'une chapelle on n'a pas hésité à faire une sacristie, comme d'un salon une cuisine. Et à coté de cela, pour avoir une chapelle des catéchismes, on a fait à trop peu de frais une construction moderne, lorsque rien ne devait venir se placer près de la cathédrale.

Je blâme d'abord, dit M. Cattois, cette institution de séparation de l'enseignement religieux due à l'abbé Ollivier, qui a introduit ce système pour avoir des offices plus prolongés. Les catéchismes devraient se faire dans l'endroit le plus accessible de l'église et non dans un recoin sombre et obscur. — Et cette chapelle, comment a-t-elle été construite? Contrairement aux anciens usages de l'Église, on y a placé un sanctuaire et ce sanctuaire est petit, en bois et plus bas que la nef; il aurait dû être voûté en pierre et n'être ni insuffisant ni malsain. L'été on y étouffe, l'hiver on y gèle. Faites-en une sacristie et mettez-y des

armoires ; rendez au culte votre sacristie que vous profanez.

On arrange les chapelles en ce moment et on a mis des autels dans les deux chapelles qui servent de passage. Ces autels, qui seraient bien et utilement placés ailleurs, manquent ici de dignité, car ils sont en quelque sorte placés sur la voie publique. — Examinons maintenant la chapelle de la Vierge, la première rendue au sentiment du goût : je ne parlerai pas des vitraux, j'étudierai seulement l'autel qui est supporté par trois degrés et surmonté d'un rétable ou gradin. Cette dernière disposition a été employée anciennement, mais pas à une bonne époque. Au milieu du rétable, il y a un tabernacle surmonté d'une exposition permanente. C'est là une idée singulière et toute française, dont on ne trouverait pas d'exemple avant Henri IV. Nous avons donc là une tente surmontée d'une tente sommée d'un pinacle; ces superfétations sans nombre sont sans motif comme sans beauté, et cet autel, d'un prix énorme, ne répond à aucun usage liturgique et est d'un mauvais effet artistique.

A la chapelle de S[te]-Theudosie, nous rencontrons le même système : un tabernacle surmonté de l'exposition permanente, la châsse au-dessus, et enfin un petit réceptacle, quatre étages en tout.

On a avec raison maintenu dans le chœur la custode où se conservent deux hosties consacrées. Cette custode est placée au milieu d'une gloire contestable; mais je n'en demanderai point la suppression, comme M. Dognée, car elle ne dépare pas l'église, et nous aurions tort de la remplacer par une autre que l'on détruirait, sans doute, dans cinquante ans.

Je voudrais qu'aujourd'hui les archéologues et les artistes pussent s'entendre avec les membres du clergé, afin d'arrêter certains principes pour l'arrangement des églises, car tout se perd et il n'y a plus qu'un petit coin de l'Italie où

les traditions liturgiques soient restées intactes. A Rome même, les usages français, espagnols et allemands ont réussi à s'introduire peu à peu, malgré les papes et les congrégations, et tout le monde se rappelle que le Boromini, ayant supprimé le ciborium de St-Jean-de-Latran, ne le rétablit que sur l'ordre d'Urbain VIII, et que dans ce déplacement il subit de nombreuses altérations. A Notre-Dame de Paris, on ne peut plus distinguer aujourd'hui les parties réellement anciennes: on ne sait, par exemple, quelles sont les fenêtres vraies et les fausses. On a fait ces transformations au nom de l'histoire, il est vrai, et ce qu'avait détruit l'architecte du XIIIe siècle nous l'avons rétabli en altérant l'unité de l'architecture gothique qui était la gloire de Notre-Dame.

M. Cattois termine en priant les ecclésiastiques de ne pas adopter sans examen les projets des architectes, et en engageant ces derniers à ne pas se laisser entraîner à de trop grandes dépenses, qui n'auraient d'autre but que de détourner tout le monde de l'art gothique. Enfin, il sollicite le dégagement de la cathédrale pour obtenir la démolition de la chapelle des catéchismes et de la loge du gardien, qui *outragent* ce monument.

M. l'abbé Duval déclare qu'il y aurait trop à dire pour répondre à M. Cattois, et se borne à repousser le blâme qu'il adresse aux ecclésiastiques à propos des restaurations de la cathédrale; le clergé n'est qu'usufruitier, l'État est propriétaire, et l'avis qu'émettent les évêques et les chapitres est rarement suivi par les architectes qui représentent le Gouvernement. Il rappelle les protestations faites lors d'un premier déplacement des tombeaux et ajoute que, dans les dernières circonstances, on s'est passé de l'avis du clergé.

M. Garnier s'attache à défendre les archéologues contre les attaques de M. Cattois: on sait que, s'ils donnent leur

avis quand on les leur demande, on passe outre quand ils protestent ; c'est le seul droit qu'ils aient et la Société des Antiquaires de Picardie en a usé à plusieurs reprises.

M. Cattois rappelle l'épisode de la démolition du dôme de Bayeux où, après les observations des archéologues qui n'avaient pas été écoutées, un mouvement général de l'opinion publique dans la ville a forcé l'architecte à renoncer à son projet. Avec de l'énergie on arrête bien des projets déplorables ; mais il ne faut pas seulement des protestations timides, il faut des protestations dans les journaux, il faut exciter l'émotion publique par tous les moyens possibles.

M. Dognée prend la parole au nom de la Commission chargée d'examiner le projet, présenté par M. Herbault, pour le dégagement des abords de la cathédrale d'Amiens. Plusieurs personnes présentes ayant prié l'orateur de rédiger lui-même son rapport, nous nous bornerons à en rappeler les conclusions : se ralliant au projet de M. Herbault, la Commission exprime le vœu qu'une grande place soit ouverte devant la cathédrale jusqu'à la rue Basse-St-Martin ; que cette place ne soit transformée ni en square, ni en jardin anglais; que deux demi-lunes de bosquets de feuillages la limitent sur les côtés, afin de masquer autant que possible les grandes différences de niveau des quartiers voisins; que cette place ne devienne pas enfin une promenade d'agrément ou de plaisir, mais garde le caractère de grande impression, pour ne pas dire de recueillement, que l'on cherchait au moyen-âge autour des églises.

Après quelques mots de MM. Levavasseur et Legendre qui, au milieu des applaudissements de l'Assemblée, prient M. Dognée de rédiger sa proposition afin qu'elle puisse être reproduite en temps utile, M. l'abbé Duval, inscrit pour une lecture sur les tombeaux de la cathédrale, a renoncé à la

parole et annoncé qu'il adressera ultérieurement son manuscrit à la Société.

Le Congrès vote des remercîments aux secrétaires des séances d'Amiens.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Arthur DEMARSY.

2e SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE,

A PARIS.

Présidence de M. l'abbé POTTIER, de Montauban.

La séance est ouverte à trois heures, au palais de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte, 44.

Prennent place au bureau : MM. le comte *Przezdziecki*, docteur en philosophie, de Varsovie; *d'Eichwald*, conseiller d'État actuel, de St-Pétersbourg, et *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie.

M. le baron *de Rivières* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le conseiller d'Eichwald prend la parole, et dans une remarquable dissertation orale tâche de prouver que les Scythes d'Hérodote étaient le même peuple que celui appelé de notre temps Tchoudes par les Russes. Hérodote, Strabon et divers auteurs de l'antiquité ont donné sur les Scythes des détails historiques très-circonstanciés. Ce peuple habitait dès les temps les plus reculés l'Altaï, où il exploitait des mines d'or, d'argent et de cuivre; ces mines abandonnées sont appelées actuellement par les Russes *mines des Tchoudes*. Les Scythes tiraient également de l'or des mines de l'Oural; habiles dans l'art de travailler les métaux, ils fabriquaient

des ornements, des ustensiles et des armes, et faisaient au moyen de chameaux un grand commerce avec les Indes d'un côté et avec Babylone et la Médie de l'autre.

Hérodote raconte que pendant le règne du roi Targilaus il tomba du ciel une charrue d'or, un joug d'or, un marteau et une coupe également d'or. M. Alexandre de Humboldt a voulu voir dans cette légende le souvenir de chutes d'aérolithes; mais M. d'Eichwald présume que l'historien grec voulait indiquer ainsi la grande abondance de l'or de l'Oural, symbolisée par ces outils d'or que les Scythes gardaient avec le plus grand soin.

Voici un autre récit sur l'origine des Scythes. Hercule, après avoir ravi les chevaux de Géryon, vint en Scythie. S'étant, à cause du froid, enveloppé dans la peau du lion de Némée, il s'endormit. A son réveil, ses chevaux avaient disparu, et il les chercha en vain. En faisant ses recherches, il arriva dans le pays boisé de Scythie, le Nylaea, et rencontra un monstre, qui gouvernait le pays, moitié femme et moitié serpent. Echydna, c'était son nom, lui dit qu'elle avait ses chevaux et qu'elle les lui rendrait, à la condition que lui Hercule l'épouserait. Hercule y consentit; il en eut trois fils. Cependant il parvint à quitter la Scythie. En partant, il dit à Echydna de faire roi celui de ses enfants qui banderait son arc et ceindrait sa ceinture. En effet, Hercule laissa à Echydna son arc, ses flèches et sa ceinture à laquelle pendait un gobelet d'or. Hérodote remarque, à cette occasion, que tous les Scythes portent un gobelet suspendu à la ceinture; c'était leur préservatif contre la foudre de Jupiter, le paon de Junon et la flèche de l'Amour. Pour le même motif, on trouve toujours dans les sépultures scythes des vases d'or, d'argent ou de bronze. M. d'Eichwald montre plusieurs dessins de ces vases; le style en est oriental, comme l'a remarqué M. de Linas. Ils se distinguent tantôt

par un pied conique, tantôt par un pied cylindrique, et ces derniers ressemblent fort à des vases chinois qui sont à l'Exposition universelle de 1867.

M. d'Eichwald parle ensuite de l'expédition de Darius, roi de Perse, contre les Scythes qui se montrèrent dans la défense de leur pays bon stratégistes, car ils surent attirer les Perses jusqu'au pays de Bouddines (aujourd'hui Wendes). Darius fut en danger d'y périr avec toute son armée, mais il finit par vouloir livrer aux Scythes une bataille rangée. Pendant que les armées étaient en présence, un lièvre traversa les rangs: les Scythes se mirent aussitôt à le poursuivre. Darius, voyant le mépris des ennemis pour le combat, ordonna la retraite et leva le camp. C'est ainsi qu'un lièvre sauva les Scythes de la domination persane. De là vient qu'on voit sur les plaques carrées d'or, ornement des vêtements scythes, l'image d'un lièvre poursuivi par un cavalier. Sur d'autres plaques ou fibules, on remarque des rennes, des tigres, la tête d'Echydna; ces bijoux ont été trouvés dans la Russie méridionale et au sud de l'Altaï, pays habité aujourd'hui par les Œstjaks, peuplade qui se sert du renne comme animal de trait.

L'Altaï a fourni, entre autres monuments scythes, des oiseaux ayant sur la poitrine un visage d'homme. On a également trouvé, il y a une dixaine d'années, dans un tombeau Tchoude, sur les bords du Soplyassa, affluent de la Petchora (au nord de la Russie d'Europe), des aigles, des hirondelles, des ours et d'autres animaux. Tous ces animaux figurés avaient sur la poitrine une face humaine, et M. d'Eichwald en conclut que la métempsychose était bien connue des Scythes. D'après Hérodote, Zalmoxis, ancien esclave Gète, devenu ensuite disciple de Pythagore, importa cette doctrine chez les Scythes. Hérodote ajoute que Zalmoxis était le même personnage que Gebeleïzis.

En résumé, les Scythes connurent dès la plus haute antiquité l'art de travailler les métaux, et tous les ornements que l'on découvre dans les tombeaux de la Crimée et de la Russie méridionale sont leur ouvrage et non celui des Grecs. Leurs maîtres en cet art furent, à ce qu'on croit, les Phéniciens. En effet, dans les tombeaux du bord du fleuve Petchora, on trouve des perles de verre avec or enchâssé au centre, travail d'origine phénicienne. Il est à présumer que ce peuple navigateur a eu une colonie au nord de la mer Noire. Au reste, dans l'antiquité, le fleuve Dniester était nommé *Tyras*, mot où l'on retrouve le *Tyr* des Phéniciens.

M. le docteur Rattier, appelé à présenter ses observations, affirme avoir vu en Moldavie des objets antiques analogues à ceux exposés par M. d'Eichwald.

L'ordre du jour appelle la discussion des questions suivantes :

La suppression des monastères et des couvents en Italie, en Sicile, en Sardaigne, ne doit-elle pas préoccuper les archéologues et les amis des arts? Ne devrait-on point provoquer la rédaction de statistiques monumentales contenant la description sérieuse des édifices menacés et l'inventaire des objets d'art qui y sont renfermés?

N'est-il pas également urgent de réunir et de publier la plus grande quantité possible de renseignements archéologiques sur les cathédrales des diocèses menacés de suppression?

Comment propager, dans la Péninsule subalpine, les études monumentales telles qu'elles sont comprises en France et en Angleterre?

Existe-t-il en Italie des journaux spéciaux d'archéologie du moyen-âge et d'ecclésiologie, analogues au Bulletin monumental *de France, aux* Annales archéologiques, *à la*

Revue de l'Art chrétien, *au* Gentleman's Magazine, *à l'*Ecclesiologist anglais, *au* Beffroy *publié en Belgique*, *à l'*Organe de l'Art chrétien *allemand ?*

Quelles ont été, depuis six années, les meilleures publications faites sur les monuments ecclésiastiques au-delà des Alpes ? Quels voyageurs français ont fait des observations nouvelles sur ce sujet, ont rapporté et publié des dessins, des plans, des photographies, des estampages, des calques, etc. ?

Parmi les mesures à réclamer de la législature en France pour assurer la conservation des monuments historiques, ne convient-il pas de demander une enquête de commodo et incommodo et la publication des plans et devis des architectes, plusieurs mois avant le commencement des travaux ?

Les délibérations des commissions officielles des monuments et des conseils administratifs, autant qu'elles ont pour objet les travaux à faire aux édifices historiques, ne devraient-elles pas être soumises à la même publicité ?

M. l'abbé Balestra (de Côme) a la parole. Il remercie d'abord, au nom de l'Académie de Milan dont il est membre, le Congrès archéologique de France de l'honneur qu'il lui fait de l'appeler à rendre compte de l'état des études archéologiques en Italie. L'orateur constate l'opportunité de dessiner, décrire et photographier le plus possible les monuments religieux qui sont peut-être sur le point de périr. Dans la seule ville de Côme, depuis la Révolution française, plus de trente églises ont disparu, et l'on en a détruit jusqu'aux moindres vestiges. Il a jusqu'ici été publié très-peu de descriptions de monuments du moyen-âge. A Milan, il existe une Académie qui s'occupe d'archéologie ; il y a aussi dans les diverses provinces des commissions archéologiques, mais jusqu'ici il y a eu peu de mémoires publiés. Du reste, mieux vaut étudier les monuments que de se borner à lire des

descriptions très-fautives pour la plupart ; car, il ne faut pas se le dissimuler, la science archéologique, celle qui ne se borne pas à étudier les monuments de l'antiquité étrusque ou romaine, est encore dans l'enfance en Italie. La généreuse impulsion exercée en France par M. de Caumont sur l'étude des monuments nationaux du moyen-âge n'a pas encore été donnée au-delà des Alpes.

Il y a peu d'années, on n'avait pas dans la Péninsule la première notion de l'architecture du moyen-âge. Toutes les basiliques chrétiennes passaient pour des temples païens accommodés aux besoins du christianisme. C'était une théorie très-commode et qui dispensait de toute étude sur les monuments postérieurs à l'invasion des Barbares ; mais les fouilles entreprises dans une foule d'anciennes églises font tous les jours justice de ces assertions. Du reste, il faut le dire, ce n'est pas toujours un travail facile que de retrouver dans une basilique remontant au IVe ou au Ve siècle l'appareil primitif et les diverses transformations opérées dans les âges suivants. Les monuments romains sont aisés à caractériser; il n'en est pas de même de ceux du moyen-âge. Aux IVe et Ve siècles, l'art de bâtir semblait s'être perdu ; on mélangeait confusément dans les murs des basiliques des matériaux de toutes dimensions, des sculptures, etc. Puis arrive le petit appareil, assez régulier. La Lombardie est riche en églises remontant aux commencements du moyen-âge, mais toutes ont été plus ou moins transformées et défigurées. M. l'abbé Balestra cite pour exemple l'église de St-Abbondio, à Côme, dont il a entrepris la restauration, et donne au Congrès de très-intéressants détails sur cette basilique. Cet édifice remonte peut-être au IVe mais très-sûrement au Ve siècle de l'ère chrétienne. Point de traces d'ambons. Beaucoup de sépultures ; les plus anciennes sont dans le porche. Dans une crypte se trouvent les peintures les plus anciennes peut-

être de Lombardie. On y a aussi découvert une inscription portant les mots: *Post consulatum Herculani;* cette inscription remonte à l'an 454. Entrepris avec une sage lenteur, les travaux de restauration de St-Abbondio donneront les plus heureux résultats. Les études approfondies auxquelles s'est livré M. l'abbé Balestra, les fouilles qu'il a exécutées dans toutes les parties de cet édifice ont mis à néant la théorie des monuments appelés Lombards, et permis de reconstituer les anciennes basiliques défigurées de siècle en siècle, surtout à l'époque de la Renaissance. Ainsi, l'église St-Abbondio avait changé de vocable et s'était appelée Ste-Euphémie. Ces études demandent beaucoup de temps, et l'orateur ajoute avec une grande modestie qu'il y a plusieurs années (dix ans, je crois) qu'il scrute l'église de St-Abbondio, et il n'ose pas se flatter de la connaître encore. Aussi cette restauration satisfera les archéologues. Il y a déjà en Italie quelques monuments que l'on *restaure* d'une façon réelle. Les travaux exécutés en ce moment à la basilique de St-Ambroise, à Milan, sont dignes de tous les éloges.

M. l'abbé Balestra donne la liste de quelques publications d'art ou d'archéologie paraissant en Italie (mais cette liste est incomplète), et le Congrès décide que M. de Caumont donnera dans le *Bulletin monumental* les titres de tous ces ouvrages ou revues quand le catalogue sera complété.

Le Congrès remercie M. l'abbé Balestra de ses intéressantes communications.

La parole est donnée sur le même sujet à M. R. Bordeaux. Pendant longtemps, dit l'orateur, on a été uniquement occupé en Italie de l'étude des monuments antiques, et on négligeait, de parti pris, ceux du moyen-âge, appelé du nom dédaigneux de *Tempi bassi;* ce sont surtout les édifices chrétiens postérieurs à l'an 1000 qui ont été laissés dans le plus profond oubli. Cependant, il existe de nombreux mo-

monuments du moyen-âge en Italie. Il y a à peine un mois, au Congrès archéologique international d'Anvers, M. Parker a exhibé des centaines de photographies représentant des monuments gothiques de Rome, des vases sacrés, des reliquaires, etc., analogues aux productions françaises et allemandes des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Toutes ces choses restent inaperçues, car le courant archéologique qui a pris naissance en France et en Angleterre ne s'est pas encore étendu en Italie. Ainsi, l'Italie n'a pas de revues pareilles au *Bulletin monumental*, aux *Annales archéologiques*, à la *Revue de l'Art chrétien*, à l'*Ecclesiologist* et au *Gentleman's Magazine*, au *Beffroi* de Belgique, etc.

Cependant il est urgent d'étudier les cathédrales, les couvents, les monastères, qui vont être vendus par suite des votes révolutionnaires sur la suppression des ordres religieux et la diminution du nombre des diocèses en Italie. Ce sont surtout les petites cathédrales, les petits évêchés qui renferment des particularités archéologiques tout-à-fait inédites. Que les archéologues se hâtent, il en est temps encore; ces couvents, ces édifices religieux, situés dans de petites villes peu visitées d'ordinaire, sont menacés par la bande noire. Il faudrait surtout faire des inventaires de ce qui existe et noter les dispositions actuelles des églises, des palais épiscopaux, des couvents, etc. Que de renseignements précieux et à jamais perdus n'aurait-on pas en France si un travail semblable eût été exécuté avant 1790 ?

M. l'abbé Sauvage formule le vœu qu'on établisse des cours d'archéologie dans les séminaires.

M. le docteur Cattois répond qu'on devrait surtout faire des cours d'archéologie *chrétienne*, c'est-à-dire s'étendant à toute la période chrétienne et en particulier à celle antérieure au XIIIe siècle; car, à partir du XIIIe siècle, les traditions chrétiennes ont été oubliées et méconnues. Dans ces cours

d'archéologie, il faudrait un programme contenant toutes les dispositions du culte depuis les origines du christianisme jusqu'à nos jours. Malgré bien des changements regrettables, c'est encore à Rome et ce n'est guère plus qu'à Rome qu'on peut trouver dans les basiliques les traditions de l'art chrétien. Au point de vue de la peinture, de la sculpture, de l'iconographie, de l'harmonie des grandes lignes, de la convenance des moindres détails, on peut tout retrouver dans ces vieux édifices. M. le docteur Cattois a été, au contraire, choqué, lors d'un récent voyage en Belgique, de voir que dans les Flandres les traditions les plus élémentaires de l'art chrétien avaient été partout oubliées. Les églises offrent une réunion du mauvais goût français, allemand et espagnol, et l'on ne voit partout que chaires gigantesques, rétables ridicules et tableaux qui encombrent l'intérieur des édifices religieux.

M. R. Bordeaux, répondant à M. le docteur Cattois, demande que, sans esprit exclusif, on étudie les monuments d'Italie qui sont voués à une ruine prochaine. D'ailleurs, il ne faut pas se le dissimuler, il y a du bon dans toutes les périodes de l'histoire de l'art. Il serait infiniment regrettable de vouloir imposer partout le même style, la même ornementation. Ces églises des Flandres sont souvent peu remarquables au point de vue architectonique, mais on les a meublées de boiseries merveilleuses, de tombeaux et de toiles qui sont des chefs-d'œuvre. Que deviendrait la cathédrale d'Anvers si on lui enlevait ses tableaux de *Rubens?* Tout cela vaut mieux que le gothique bâtard, démocratique et ridicule confectionné depuis quinze ans par nos architectes en crédit. L'art flamand n'est pas un froid pastiche, c'est un art vivant, plein de sève et exprimant des convictions sincères. Le condamner dans le pays dont il fait la gloire serait un non-sens. Que les Belges se gardent d'entreprendre dans

leurs églises des épurations radicales comme celles que M. Viollet-le-Duc a exécutées dans les cathédrales d'Amiens et de Paris. Les archéologues de l'avenir reprocheront à cet architecte omnipotent et exclusif, d'avoir détruit bien des choses curieuses qui avaient échappé à la Révolution, pour y substituer des pastiches secs et laids, tels que les autels de *chaudronnerie* pompeusement exposés à l'Exposition universelle de 1867. L'autel en cuivre composé pour la cathédrale de Quimper par M. Boeswilvald est contraire aux prescriptions liturgiques et sans aucun sentiment religieux.

M. l'abbé Sauvage réitère sa proposition quant à l'enseignement de l'archéologie dans les séminaires. L'orateur ajoute qu'on doit se garder, dans ces cours, de faire autre chose que de donner des notions élémentaires. Si l'on entre dans des détails circonstanciés, il est à craindre que les ecclésiastiques, une fois administrateurs de paroisses, n'appliquent à tort et à travers des dispositions ou des règles architectoniques qu'ils auront étudiées trop à la légère. Rien n'est plus dangereux que la demi-science en matière de restaurations.

Le Congrès approuve la motion de M. l'abbé Sauvage.

M. le comte Przezdziecki, résumant la question des couvents italiens, demande que le Congrès arrive à un but pratique et se mette en rapport avec le clergé et les congrégations religieuses afin d'avoir un état des richesses archéologiques qu'ils possèdent.

M. l'abbé Sauvage répond que cette proposition lui paraît inopportune et qu'elle n'aurait point de résultat. Ce serait, d'ailleurs, fournir des renseignements aux spoliateurs des maisons religieuses.

Le Congrès s'associe à l'observation de M. l'abbé Sauvage.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire,

Baron DE RIVIÈRES, du Tarn.

1re SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE.

Présidence de M. le comte Przezdziecki.

Prennent place au bureau : MM. *de Caumont*, le docteur *Rattier*, de Montauban ; *d'Eichwald*, conseiller d'État, de St-Pétersbourg.

M. l'abbé *Sauvage* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le baron de Rivières donne lecture du procès-verbal de la 1re séance du 23. Le procès-verbal est adopté.

La parole est à M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, pour le dépouillement de la correspondance. M. le Directeur résume les communications :

1° De M. Morel, percepteur à Sommeroy (Marne), sur de nouvelles découvertes archéologiques faites à Suippes (Marne) ;

2° De M. Roessler, du Havre, sur divers monuments de la Seine-Inférieure (Caudebec, Lillebonne, etc.);

3° De M. le Secrétaire de la Société archéologique des Côtes-du-Nord), invitant les membres de la Société française d'archéologie à prendre part au *congrès celtique* qui doit s'ouvrir à St-Brieuc, le 15 octobre prochain.

Des lettres d'invitation, accompagnées du programme, sont déposées sur le bureau et mises à la disposition des membres du Congrès.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les *mesures à prendre pour parer aux dangers qui menacent les monuments religieux en Italie.*

M. Raymond Bordeaux, invité à formuler des conclusions au nom de la Société, ne croit pas la question assez mûre pour être réduite en formule. Il propose à la Société d'engager ses correspondants italiens, aussi bien que les voyageurs

qui visiteraient les contrées en proie à la révolution, à faire pour elles un travail d'inventaire et de statistique semblable à ceux entrepris pour la France, l'Angleterre, etc., et tout récemment encore (par M. le Président) pour la Pologne.

L'Assemblée conclut donc à envoyer à ses correspondants italiens et aux Sociétés savantes d'Italie copie du procès-verbal de la présente séance, ainsi que de la précédente.

Sur la proposition et les observations de M. Balestra, on décide qu'en outre une lettre sera adressée, au nom de la Société, à M. le Ministre de l'instruction publique en Italie. M. l'abbé Balestra espère de cette démarche les plus heureux résultats.

On passe à l'examen des deux dernières questions du programme :

Parmi les mesures à réclamer de la législature pour assurer la conservation des monuments historiques, ne convient-il pas de demander une enquête de commodo et incommodo *et la publication des plans et devis des architectes, plusieurs mois avant le commencement des travaux?*

Les délibérations des commissions officielles des monuments et des conseils administratifs, autant qu'elles ont pour objet les travaux à faire aux édifices historiques, ne devraient-elles pas être soumises à la même publicité?

M. le docteur Cattois croit que l'on ne peut attendre des architectes, non plus que des administrés, des mesures relatives à la soumission des plans et devis. Si dans quelques cas, tels que la construction du nouvel Opéra, etc., on a paru avoir quelques égards pour l'opinion publique hautement exprimée par le concert unanime des journaux, il ne faut point espérer que ce respect exceptionnel devienne jamais une règle.

Que les Sociétés savantes appellent l'attention sur les types

remarquables par leur exécution et surtout par leur pureté ; qu'elles sauvent, si elles le peuvent, les monuments menacés en les rachetant au besoin lorsqu'ils paraissent dignes d'être conservés à tout prix ; mais que là se bornent leurs prétentions : surtout qu'elles n'essaient pas d'intervenir à l'encontre des architectes officiels, de peur d'en offenser les susceptibilités et d'amener ainsi une réaction fatale au but qu'elles voudraient atteindre.

L'orateur prend de là occasion de signaler les reconstructions malheureuses, les restaurations maladroites, les actes de vandalisme accomplis en plein jour, malgré l'intervention et les réclamations de tous les hommes de science et de goût. Il cite, entre autres, les travaux de Notre-Dame de Paris, auxquels il oppose l'exemple de St-Abbondio, de Côme, si intelligemment sauvé et réparé par M. l'abbé Balestra.

M. de Caumont, ramenant la question sur son terrain, fait observer à M. le docteur Cattois que les faits par lui signalés ne sont parvenus à la connaissance du public et des Sociétés savantes qu'après leur exécution, ce qui rendait inutile toute démarche tendant à empêcher ces malheureux travaux. La mesure proposée a pour but de faire connaître à temps les projets du même genre, afin que les archéologues, sachant ce qui se passe dans les régions administratives, puissent soumettre en temps utile leurs observations ou leurs réclamations.

M. Raymond Bordeaux, appuyant M. de Caumont, fait ressortir l'utilité des enquêtes demandées. En toute circonstance, pour la construction d'une usine, pour un alignement, pour des trottoirs, on recourt à l'enquête. Cette opération ne peut donc soulever aucune susceptibilité raisonnable. Il ne s'agit pas ici d'établir une exception, mais de la faire disparaître. Pourquoi, en effet, négliger dans des tra-

vaux d'une importance telle que la restauration d'un monument de valeur, des précautions usitées dans les plus petites choses ? Les architectes se sont débarrassés peu à peu de l'influence du clergé, du contrôle des archéologues et de tous ceux qui pouvaient mettre un frein à leurs systèmes ou à leurs fantaisies : le public y a-t-il gagné ? Puisqu'en généralisant les réglements relatifs à tout travail administratif, on peut reconquérir une influence légitime, nécessaire et urgente, il faut faire disparaître une exception regrettable, dangereuse et souvent fatale. M. Raymond Bordeaux appuie donc énergiquement la proposition discutée.

M. l'abbé Balestra, répondant aux observations de M. le docteur Cattois, remarque que précisément c'est au moyen d'un système d'enquête largement appliqué qu'il a pu parvenir à la restauration de St-Abbondio, que l'on veut bien approuver. Il ne doute pas que l'enquête ne soit le seul moyen d'arriver à une connaissance du monument suffisante pour le restaurer ; et que si en Lombardie on peut compter çà et là quelques bonnes restaurations, c'est uniquement à l'influence des archéologues établie par l'enquête que ces bons résultats ont lieu.

M. le docteur Rattier signale encore, comme un heureux résultat de l'influence des Sociétés savantes, la récente démarche de la Société archéologique départementale de Tarn et Garonne, laquelle, à peine constituée, vient de sauver l'abbaye de Beaulieu. Les architectes chargés dans ce département de la restauration des monuments historiques sont membres de la Société ; ils lui soumettent leurs plans, ils en acceptent les conseils, et les membres du clergé qui siégent auprès d'eux assurent aux besoins du culte les commodités et les ménagements qu'il réclame.

M. le docteur Cattois demande s'il n'est point à craindre que, de la négligence par les Sociétés du devoir qui doit leur

incomber, il ne résulte de fâcheuses conséquences. Il cite de nouveau quelques restaurations malheureuses faites dans des départements où fonctionne une Commission départementale, et même par des architectes, membres desdites commissions (églises de Pouzé et de Sᵗᵉ-Maure).

M. l'abbé Sauvage conclut, des observations de M. le docteur Cattois, qu'évidemment les architectes dont il est ici question n'ont point communiqué leurs plans et leurs devis aux Sociétés dont ils sont membres; il serait donc injuste d'accuser ces Sociétés de manquer à leur devoir. Si la législation leur eût permis de contrôler les actes de leurs collègues, c'est alors qu'à juste titre on leur pourrait adresser des reproches, injustes tant qu'ils n'auront point ce pouvoir.

Un moyen de rendre vaines les précautions proposées est indiqué par M. Ricard. Les communes rurales peuvent, en effet, dépenser jusqu'à la concurrence de 500 fr. sans consulter la Préfecture : il serait donc aisé de se soustraire à l'action des Sociétés départementales en divisant les travaux par petites portions inférieures à 500 francs.

M. le Secrétaire répond qu'il ne s'agit point ici des Commissions départementales, en tant qu'appartenant à l'administration, mais de toutes les Sociétés archéologiques et même de tout particulier intelligent et compétent, lesquels interviendraient à titre consultatif et non délibératif. En second lieu, il est ici question de généraliser la loi sur les enquêtes; or, l'enquête, dans bien des cas, a lieu pour des travaux d'une somme inférieure à celle dont les communes peuvent disposer sans recourir à la Préfecture. La loi sur les enquêtes, s'étendant aux monuments comme aux autres travaux publics, l'exception signalée disparaîtrait nécessairement.

A propos des restaurations blâmées durant la discussion, M. l'abbé Pottier parle de celles qui se font à St-Sernin de Toulouse. L'extérieur a été refait entièrement et avec un

grand luxe. Heureusement, l'architecte a eu le bon esprit de conserver le clocher quoiqu'il soit un peu postérieur en date au reste de l'édifice. Il serait à désirer que l'on respectât également les boiseries qui garnissent les chapelles absidales : ces boiseries des XVIe et XVIIe siècles forment des armoires où sont renfermées les précieuses reliques, trésor de la basilique ; sur leurs panneaux sont représentées les légendes ou les images des saints. D'autres armoires toutes modernes, qui garnissent les murs du déambulatoire, ne mériteraient pas le même respect.

Sur la proposition de M. Raymond Bordeaux, M. le baron de Rivières donne quelques détails sur le projet de reconstruction de la cathédrale de Toulouse, projet dont les journaux parlent depuis longtemps en annonçant la loterie organisée dans ce but.

La loterie paraît jusqu'à présent ne devoir pas répondre aux espérances que l'on avait conçues. On se bornera donc à doubler la vieille nef du XIIe au XIIIe siècle, ce qui ne peut manquer de produire l'effet le plus choquant.

La *Revue archéologique du Midi* et le *Moniteur de l'Archéologue* sont invités à user de leur influence pour signaler et prévenir les dévastations à craindre dans un tel remaniement. Malheureusement, cette influence paraît à quelques membres bien faible pour parer aux accidents redoutés.

M. le docteur Cattois demande si une substitution de St-Sernin à la cathédrale ne remplirait pas le but que se propose l'administration ecclésiastique et ne rendrait pas inutile l'agrandissement projeté.

M. le baron de Rivières est convaincu que la population toulousaine refuserait d'accepter toute substitution de ce genre.

Ces divers incidents vidés, l'Assemblée conclut à répondre dans un sens affirmatif aux deux questions proposées.

M. Raymond Bordeaux se propose d'adresser au Sénat une pétition dans ce sens: la Société engage tous ses membres et ceux des Commissions départementales ou autres à vouloir bien l'appuyer, soit de leur influence, soit de leur signature.

La parole est à M. le conseiller d'Eichwald pour une communication relative aux statues calcaires du midi de la Russie.

L'orateur appelle d'abord l'attention de l'Assemblée sur la grande perte que l'archéologie et les sciences en général ont éprouvée par la destruction de nombreux monuments et spécialement le pillage des tombeaux tschoudes, nommés ordinairement scythiques, qui contiennent le plus souvent quantité d'objets en or et en argent. Le gouvernement russe a pris enfin des mesures pour faire cesser cet état de choses, qui a duré trop longtemps.

Néanmoins, malgré l'ouverture du plus grand nombre de ces cachettes par des explorateurs peu scientifiques, on trouve encore dans les tombeaux de l'Altaï, de l'Oural et du midi de la Russie beaucoup d'objets, surtout des armes de bronze et des ornements d'or et d'argent de même forme et marqués des mêmes figures que ceux des tombeaux scythiques de la Crimée. C'est ce qui prouve que ces sépultures sont toutes de la même époque, improprement nommée l'*âge de bronze*.

Cette période scythique doit remonter à une antiquité bien reculée. On a trouvé, en effet, dans une terre de M. Lazare, directeur de l'Institut arménien de Moscou, une pièce d'argent carrée, marquée d'un côté de caractères qui paraissent appartenir à l'alphabet cunéiforme (M. le conseiller en fait passer un dessin sous les yeux de l'Assemblée). Ce détail est d'autant plus remarquable que le peuple habi-

tant aujourd'hui ces contrées, les *Sirjaves*, concentrés dans le gouvernement de Perm, ont entretenu jadis un grand commerce avec la Médie et la Babylonie, et que les lettres cunéiformes et même la langue assyrienne ont pu conséquemment être connues des Sirjaves anciens.

Strabon, qui les nomme *Sirakes*, parle de leur commerce et dit qu'ils décoraient leurs vêtements de plaques d'or.

Dans un autre tombeau tschoude, à l'embouchure du fleuve Sopljassa, affluent de la Petschora, on a trouvé une petite figure en bronze, très-remarquable, qui ressemble aux statues dites *Komennya baby*, des steppes de la Russie méridionale.

Ces statues d'hommes et de femmes sont colossales et caractérisées par un gobelet qu'elles tiennent des deux mains au-dessus de l'ombilic; car les statues sont presque toujours représentées nues, quelques-unes seulement offrent l'image de vêtements.

On commence à rencontrer ces statues à l'est de l'Asie, dans les parages de l'Altaï, dans le steppe de la grande horde des Kirghises, et dans le désert qui sépare l'Oural du bord septentrional de la mer Caspienne; de là, elles se continuent dans le midi de la Russie, dont un seul gouvernement, celui d'Ekaterinoslaw, en possède plus de 400. La plupart ont été et sont chaque jour brisées, parce que le calcaire dont elles sont composées est employé dans le pays pour la construction des maisons.

Les statues se trouvent toujours au-dessus des *tumulus* que les Scythes et les Komanes avaient coutume d'élever sur les tombeaux de leurs morts.

Jusqu'à présent, les archéologues n'ont pu s'accorder sur le peuple auquel il faut rapporter les statues colossales des *tumulus*. Pallas et Jules Klaproth supposent que c'étaient les *Huns*. M. d'Eichwald croirait plutôt qu'elles proviennent des

Komanes ou anciens Sirjaves, d'autant plus que Rubriquis, moine français envoyé par saint Louis au Mangou-chyan de Tartarie, dit expressément que les statues ont été érigées par les Komanes et qu'ils avaient coutume de les poser sur les tombeaux des morts, c'est-à-dire au-dessus des tumulus qu'ils élevaient.

Les Komanes, peuple finnois, tirent leur nom du fleuve Kama, que les Sirjaves d'aujourd'hui nomment encore Kouma, comme eux-mêmes s'appellent dans leur langue Komi, soit habitants des bords du Kama. Rubriquis ajoute, en outre, que l'origine de la langue Komane doit être recherchée chez les *Yougri* ou *Yougori*, c'est-à-dire chez un peuple, également finnois, qui correspond aux Hongrois d'aujourd'hui.

Un autre voyageur italien, Plano Carpini (1245), rapporte que le pays des Komanes était limité d'un côté par le Chordwa et la Grande-Bulgarie, de l'autre par la Grande-Hongrie et les Samoïèdes jusqu'à la mer Glaciale. C'est à peu près le pays occupé, maintenant encore, par les Sirjaves le long du fleuve Kama et au-delà.

Les statues des steppes de la Russie méridionale sont plus grandes vers l'est en se rapprochant de l'Altaï; les gobelets ou vases qu'elles tiennent sont à panse élargie ou bombée et à pied cylindrique, comme on en trouve encore dans les tombeaux eux-mêmes, où ils sont souvent ornés à l'intérieur de figures de rennes. Les gobelets des *Komennya baby* du midi de la Russie sont plutôt cylindriques, et les statues calcaires mieux taillées que celles de l'Altaï qui sont faites de granit et quelquefois de porphyre. (M. le conseiller d'Eichwald fait passer quelques dessins des monuments qu'il décrit.)

Les statues se trouvent surtout sur la grande route d'Asie en Europe, par laquelle se faisait le grand commerce des

Tschoudes avec l'Inde orientale et le Douran d'un côté, la Médie et la Babylonie de l'autre. Tout l'or de l'Altaï et de l'Oural passa par cette route aux colonies grecques de la mer Noire. C'est aussi la grande voie *(vagina gentium)* par laquelle s'opérait la migration des peuples d'Orient en Occident depuis les siècles les plus reculés jusqu'à la fin du moyen-âge. — Les Celtes et les Cimbres paraissent avoir été les premiers peuples qui passèrent par là ; puis par la même route vinrent les Tschoudes de différentes races et enfin les Huns ou Hongrois (*Huneri*), et les Komanes ou Sirjaves qui se fixèrent en Hongrie dans la partie méridionale qui, de leur nom, fut nommée Cumanie.

Cette importante communication est accueillie par l'Assemblée avec le plus vif intérêt.

Après avoir félicité et remercié M. le conseiller d'Eichwald, M. le Président fait remarquer que les Komanes ont encore laissé des vestiges de leur passage dans la Pologne, où une province garde leur nom. On y conserve également quelques statues qui leur sont attribuées, mais en petit nombre. Il y en a deux à Varsovie. M. le comte Przezdziecki lui-même en possède une en granit et non en calcaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Ricard demande la parole pour proposer aux membres du Congrès de consacrer quelques heures à visiter le musée consacré dans l'Exposition à l'Histoire du Travail. La proposition de M. Ricard est adoptée en principe et la visite remise au lendemain 25.

L'heure en sera fixée à la séance de ce soir.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire,

L'abbé SAUVAGE, de Rouen.

2e SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE.

Présidence de M. d'Eichwald, conseiller d'État de Russie.

La séance est ouverte à 3 h. 1/2.

Siégent au bureau : MM. Serafino *Balestra*, de Côme, en Milanais ; le comte Alexis *Przezdziecki*, de Vilna ; *Hélie*, d'Avallon ; *Bourdaloue*, de Bourges ; et le docteur *Cattois*, de Paris.

M. Charles *Vasseur* remplit les fonctions de secrétaire.

M. Paul Durand, de Chartres, obtient la parole pour faire quelques observations sur le Rapport publié dans le *Bulletin monumental*, par M. le baron de Verneilh, sur les fabriques du Parc de l'Exposition universelle. Il ne peut approuver toutes les critiques de l'écrivain, notamment celles qui portent sur les constructions des pays orientaux. Il a fait plusieurs voyages dans l'Orient, et il a presque éprouvé une illusion en visitant cette section de l'Exposition.

D'ailleurs, on a employé dans l'exécution de ces œuvres des procédés de construction locaux, bons à étudier par les architectes et les gens curieux. M. de Verneilh a commis aussi quelques oublis. Il n'a pas parlé des plans en relief du Saint-Sépulcre de Jérusalem et du plan de la résidence de l'évêque anglais dans la Ville sainte, exposés par les Sociétés bibliques.

En terminant, M. Durand exprime le regret de voir disparaître si tôt le Parc et ses fabriques, dont une partie aurait pu subsister, peut-être quelques années, et servir de modèles permanents, fort utiles à nos architectes français qui ne se distinguent guère par la variété de leurs inventions. Il est donné acte à M. P. Durand de cette observation.

M. le docteur Cattois résume ses impressions sur l'orfévrerie religieuse de l'Exposition, pour la France et pour les pays étrangers. Cette section, éclatante entre toutes, attire irrésistiblement par la dorure dont elle frappe les yeux ; et la foule qui s'y presse, éblouie, se retire pleine d'admiration. Pourtant la voie moderne, où marchent les orfévres, est déplorable : les anciens procédés sont abondonnés à tort. Aussi est-il seulement deux ou trois exposants dont on puisse approuver l'exhibition. L'un d'eux a produit des émaux bien réussis, dont les dessins accusent le bon-sens et le goût, et dont le prix est relativement très-modéré. Mais la foule s'y arrête à peine.

L'Espagne a exposé, en petite quantité heureusement, des œuvres vraiment monstrueuses. Il est difficile de trouver une plus complète absence de bon-sens unie à plus de mauvais goût. L'ignorance des lois liturgiques est, dit M. Cattois, la cause première de ces déplorables errements. Ainsi, il citera une exposition en argent, affectant la forme d'une tour à plusieurs étages, du XVIe siècle, dont le prix est considérable, mais dont la disposition, repoussante de tout point, accuse un défaut de réflexion bien grand dans la composition des objets destinés au culte. Du reste, l'exposition des Saintes-Reliques, exécutée pour Notre-Dame de Paris sur les dessins de M. Viollet-le-Duc, lui paraît offrir les mêmes défauts.

Parmi les exposants français, laissant de côté Froment-Meurice dont les produits sont d'un prix inabordable à cause de la finesse du travail, il citera comme supérieurs Poussielgue-Rusand, de Paris, et Armand Caillat, de Lyon.

Le premier a exposé des ostensoirs et des crosses d'un travail assez satisfaisant. Mais on n'en peut dire autant des deux garnitures d'autel exécutées pour Amiens et Notre-Dame de Paris. L'autel d'Amiens se trouve aussi à l'Exposi-

tion : il est en métal. Sa composition est tout entière défectueuse. Ce qui a surtout choqué l'orateur, ce sont les deux bas-reliefs du rétable : l'un, représentant la Cène ; l'autre la dévotion au Sacré-Cœur, dont le naturalisme lui paraît peu propre à exciter la piété. Quant au tabernacle, c'est un trou creusé dans un morceau de bois orné de métal et peu digne de sa destination. On devra blâmer également le tabernacle fait pour Notre-Dame de Paris, avec sa porte en guillotine. Ces œuvres accusent une entière ignorance des conditions requises : les prescriptions du *Pontifical* sont partout foulées aux pieds. Aussi ne peut-on s'empêcher de regretter l'enlèvement de l'autel de Louis XIV, dont ces objets sont destinés à prendre la place. On y voyait au moins le tact et la convenance.

L'ostensoir confectionné pour dominer ce tabernacle est une masse monstrueuse, impossible à manier sans danger. Les flambeaux, les candélabres des extrémités ne sont pas moins criticables, et offent, en plus, des disparates de style fort choquantes.

L'exposition de M. Armand Caillat comprend des objets très-beaux, très-fins comme travail ; mais on y retrouve trop souvent le même oubli des convenances esthétiques. Il la préfère cependant aux œuvres qu'il vient d'énumérer. On y voit moins de superfétations, et dans les ornements une disposition originale pour le XIXᵉ siècle. Ainsi, l'exposition du Saint-Sacrement composée par M. Bossand, élève de l'architecte Duban, offre une touche délicate, et est tout-à-fait digne d'attention, comme composition et comme ornementation. Mais il faudrait enfin revenir au véritable tabernacle, tente, dais, ciborium, baldaquin, suivant l'expression de Seroux d'Agincourt, au lieu de ce piédestal chétif et peu digne : *Equidem vera rerum vocabula amisimus.*

Pour conclure, on peut dire que l'orfévrerie religieuse est

totalement dévoyée. Cependant il y a un commencement d'espoir de Renaissance. C'est aux artistes à aller aux bonnes sources chercher leurs inspirations, et la galerie de l'histoire du Travail, s'il y mettent les pieds, leur fournira bien des motifs d'inspiration pour la forme, la perfection, la simplification des objets et l'économie.

M. Raymond Bordeaux partage les opinions de M. Cattois sur le mérite des autels dont il vient de donner la description. Bien plus, il ne pense pas qu'il ait jamais existé au moyen-âge des autels entièrement en métal, comme ceux qu'on fabrique aujourd'hui. Des revêtements partiels de métaux précieux, on en connaît ; mais il faut que l'autel soit en pierre.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Bordeaux veut appeler l'attention sur une section de l'exposition, qui paraît n'avoir été examinée par personne : il veut parler des publications archéologiques faites dans les pays étrangers. Il n'en entreprendra pas l'énumération ; mais il cite la Hollande, la Russie, l'Espagne, comme ayant produit des œuvres fort remarquables en ce genre, tandis que l'Italie, pourtant si riche en antiquités, s'en trouve complètement dépourvue.

La galerie des procédés de reproduction doit attirer aussi, à un haut point, l'attention des hommes de science. L'héliographie surtout produit des résultats merveilleux, à des prix minimes, et on doit signaler avec éloges la Société archéologique de Touraine, comme ayant attaché son nom à ces progrès, en faisant exécuter des planches nombreuses par ce procédé.

Les reproductions de monuments en relief ne sont pas moins dignes d'attention. On doit noter dans ce genre un plan de la ville de Laon, dressé pour le ministère de la guerre, et une vue de Saragosse après le siége.

Les collections de costumes nationaux des diverses provinces de France offrent également un grand intérêt. Ils auront bientôt tous disparu sous le niveau égalitaire : pour-

tant c'est de l'histoire, et il serait bon de les conserver dès à présent dans les musées des Sociétés savantes.

M. l'abbé Balestra signale une découverte, faite récemment en Italie, de sépultures antiques, correspondant à notre époque gallo-romaine. Ces tombeaux contenaient des casques, des jambières, des vêtements, un mors de cheval, une épée, des vases, dont un, chargé de bas-reliefs, a pu être reconstitué intégralement. Ces objets sont venus enrichir la collection de l'Académie de Milan, et M. Biondelli en a donné la description; mais il croit être agréable au Congrès en lui signalant ces faits inconnus en France. En terminant, il remercie la Société française d'archéologie d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres.

M. de Caumont veut, avant la clôture de la séance, remercier ceux qui ont répondu à l'appel de la Société et sont venus prendre part à ces discussions, malgré les difficultés du temps et les occupations diverses de la saison.

Il annonce que demain, à midi précis, le Congrès se réunira pour la dernière fois à l'Exposition universelle, galerie de l'Histoire du Travail. M. Raymond Bordeaux, M. Ricard, M. d'Eichwald et deux autres membres du Congrès doivent faire la démonstration de quelques-unes des séries d'objets qui font partie de cette riche et si intéressante exhibition.

M. le Président, après avoir adressé au nom du bureau, à M. le Directeur de la Société, quelques mots de remercîment, déclare la séance levée, à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Charles VASSEUR.

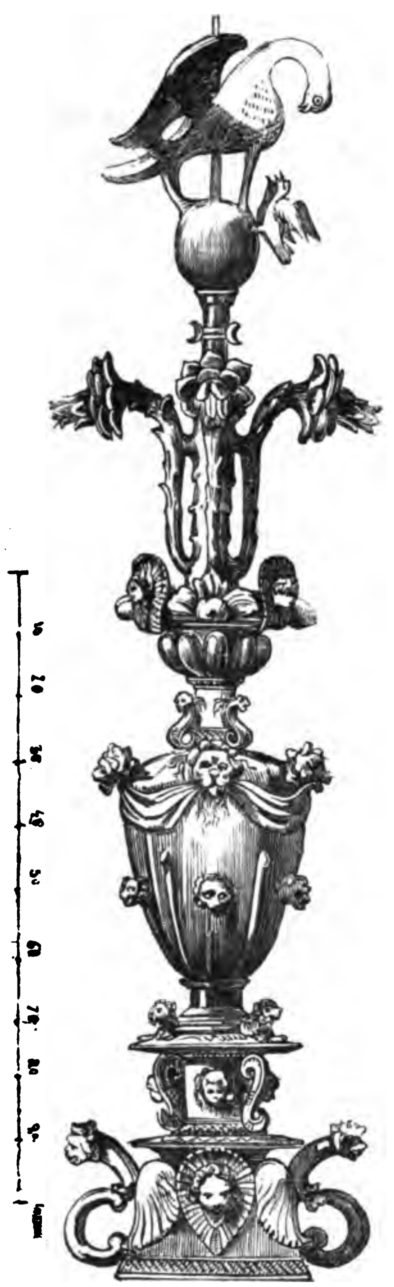
SÉANCE DE CLOTURE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le 25 septembre, MM. de Caumont, R. Bordeaux, Cattois, d'Eichwald, le vicomte Louis de Neuville, l'abbé Pottier, Ch. Vasseur, Verdier, architecte; l'abbé Balestra, Ricard, L. Gaugain, le comte Przezdziecki, le Dr Rattier, étaient réunis à midi précis dans la première salle de l'Histoire du Travail, où bientôt ils furent rejoints par les autres membres qui avaient pris part aux séances des 23 et 24 septembre. Par un heureux hasard, M. Mortillet (de l'Isère), dont les travaux sur les temps préhistoriques sont si connus, se trouvait dans la salle: il voulut bien, avec sa complaisance ordinaire, donner des explications sur les objets de l'âge de pierre. MM. les commissaires de l'Angleterre, de la Russie et de la Suisse ont aussi pris la parole, et après la visite de la collection de l'âge de pierre appartenant à la France, ils ont montré les collections anglaise, russe et suisse du même âge, aux membres qui s'occupent particulièrement de ces époques.

Les galeries consacrées à l'époque gallo-romaine ont ensuite été parcourues et examinées avec l'intérêt qu'elles méritent; puis le moyen-âge, si complètement représenté, a longtemps captivé l'attention du Congrès.

Les XVIe et XVIIe siècles, avec leurs richesses incomparables en émaux et faïences, etc., etc., ont donné lieu à une conférence vraiment intéressante de M. R. Bordeaux, sur les procédés de la céramique et la marche de l'art pendant cette période, sur les différences qui caractérisent les fabriques de Rouen, de Nevers et autres.

Les beaux épis de la fabrique de Prédauge, près Lisieux, dont un magnifique spécimen avait été exposé par M. de Glanville, et plusieurs belles pièces appartenant à un autre membre de la



ÉPI A PONTFOL (CALVADOS),
Semblable à celui de M. de Glanville. 13

Société française d'archéologie, M. de Liesville, ont été remarqués.

Les tapisseries d'Angers ont arrêté longtemps le Congrès ; mais il est impossible d'entrer dans le moindre détail sur une visite qui a duré cinq heures entières. Nous ne pouvons que remercier les membres qui ont, comme ceux que nous avons cités, rendu cette visite plus fructueuse par les détails intéressants qu'ils ont donnés sur la marche de l'art et les procédés suivis aux diverses époques. Ils ont compris que le Congrès voulait que de ses visites de septembre, comme de celles du mois de mai, il sortît une sorte d'enseignement archéologique. A 5 heures, quelques membres ont suivi M. de Caumont et M. Balestra, qui a attiré l'attention de ses confrères sur la sculpture italienne.

Le Congrès s'est séparé près d'un vase en plomb que MM. de Caumont et Balestra ont cité comme une pièce infiniment curieuse. M. de Caumont l'avait précédemment signalé comme tel, et il avait recommandé à plusieurs membres d'en prendre un dessin (1).

(1) L'importance de ce vase n'a pas échappé à M. Godard-Faultrier, d'Angers, qui en fait paraître la description dans les *Mémoires* de la Société académique d'Angers, au moment où ce procès-verbal est mis sous presse.

OBSERVATIONS

DE M. L'ABBÉ DUVAL,

CHANOINE, VICAIRE-GÉNÉRAL D'AMIENS,

SUR LA COMMUNICATION FAITE PAR M. CATTOIS

à la séance tenue le 9 juin,

A AMIENS,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Aux nombreuses observations critiques que M. Cattois a présentées dans la séance du 9 juin sur les travaux exécutés à la cathédrale d'Amiens depuis quinze ans (V. la page 163), j'ai cru ne devoir opposer qu'une courte réponse sur un point important, en faisant mes réserves sur le reste. L'heure était avancée, et je savais qu'il y avait à l'ordre du jour une question du plus haut intérêt dont l'assemblée attendait avec impatience la discussion.

Il ne serait pourtant pas inutile que les lecteurs du compte-rendu de la séance fussent édifiés sur la nature et la portée de plusieurs faits qui ont été signalés par M. Cattois, et je suis assuré d'avance qu'on ne me refusera pas deux ou trois pages du compte-rendu pour rectifier ces faits. S'il s'était agi d'une discussion sur les principes, j'aurais aimé, sans doute, à me trouver en présence de mon contradicteur; mais comme je me borne à rétablir des faits, je ne manquerai pas, je crois, de courtoisie en parlant en son absence.

Je suis heureux d'abord de m'associer aux observations de

M. Cattois sur deux points : le déplacement des tombeaux des évêques-fondateurs de la cathédrale ; la disposition et la multiplicité des tabernacles.

Sur le premier point, je dépose une note entièrement conforme aux idées exprimées par M. Cattois.

Sur le second, j'ajouterai à ce qu'a dit l'honorable antiquaire, que nos lois diocésaines, comme celles de la Congrégation des rites, prescrivent de ne conserver les saintes espèces que dans un seul tabernacle en chaque église cathédrale ou paroissiale. C'est un point de discipline auquel les habitudes des fidèles résistent encore, mais que les efforts du clergé finiront par faire prévaloir.

J'arrive aux autres critiques de l'honorable M. Cattois.

Il commence par une violente censure du parvis nouvellement restauré du grand portail. Ce parvis cependant a été rétabli, dans son ensemble, suivant la forme qu'il a toujours eue, et qui date certainement de la construction même du portail. M. Viollet-le-Duc, il est vrai, a brûlé un grain d'encens en l'honneur des idées modernes, en établissant des candélabres au gaz à droite et à gauche des montées du parvis. Je n'en prends pas la défense, mais je dis que si M. Cattois avait vu les ignobles quinquets qui éclairaient auparavant les entrées du portail, il aurait été plus indulgent pour les nouveaux candélabres.

La maison du gardien, élevée à gauche du portail, ne trouve grâce devant l'impitoyable censeur ni pour la place qu'elle occupe, ni pour son style architectonique. Je réponds qu'à cette même place il y a toujours eu une maison de gardien ; que cette maison, complètement indépendante du portail, n'en gêne ni les abords ni l'aspect ; et surtout, qu'elle a l'avantage de dissimuler la différence de largeur qui existe entre la façade de l'église et l'église elle-même, depuis que celle-ci a été augmentée de chapelles latérales le long de

la nef. La raison de ce qu'ont fait nos pères ne se révèle pas toujours au premier abord. La réflexion, une étude attentive des choses la fait découvrir. Ici, évidemment, ils ont voulu cacher un défaut en remplissant, entre l'angle du portail et la portion des chapelles latérales qui existe, un vide disgracieux.

Quant au style de ce petit édifice, les goûts peuvent différer; pour moi, je le trouve en bon accord avec celui de la façade, simple, grave et élégant.

M. Cattois nous accuse d'avoir démoli une sacristie du XIII[e] siècle. Voici la vérité : il y avait au nord de l'église, et accolé à ses flancs, un bâtiment qu'on appelait la chapelle haute de saint Jean-Baptiste, parce qu'on y conservait le chef de ce saint. Cette chapelle a été renversée au dernier siècle. Il n'en était resté que les quatre murs du rez-de-chaussée, dépourvus de tout caractère; c'est là ce qu'on avait abrité sous un toit, sous un plafond de salle à manger et converti en sacristie, et c'est là seulement ce qu'on a démoli il y a quinze ans. L'assertion de M. Cattois est donc complètement inexacte.

Mais voici de bien autres griefs! Le clergé n'a pas reculé devant une profanation, un sacrilége. D'une chapelle, il a fait une sacristie! M. Cattois n'était pas tenu de savoir que le bâtiment dit des Machabées, attenant à la cathédrale, était avant la Révolution la salle capitulaire, et depuis 1802, la salle des catéchismes; mais comment le savant liturgiste a-t-il pu ne pas se rappeler que la sacristie est un lieu sacré; que, d'après les instructions de saint Charles Borromée, il doit y avoir, surtout s'il s'agit de la sacristie d'une grande église, un autel avec la croix et les chandeliers; que c'est là que l'on garde le trésor des saintes reliques, et que tous les ans, le Vendredi-Saint, on y retire le Saint-Sacrement? La critique s'appuie donc à la fois, on le voit, sur un fait inexact et sur un principe erroné. Et je m'étonne d'autant plus de cette

attaque dirigée contre le clergé à propos des Machabées, que c'est aux efforts, à l'énergie, à la persévérance du clergé que l'on doit la conservation de ce curieux appendice de notre cathédrale gravement menacé, il y a quelque vingt-cinq ans, par le caprice d'une mode qui n'est pas, hélas ! complètement passée aujourd'hui, la mode de priver nos grandes églises de tous les bâtiments de service, sous prétexte de les dégager. Je suis fier, pour ma part, d'avoir contribué à préserver de la destruction ce charmant édifice, et je ne regrette nullement de le voir affecté à une destination qui, à toutes les raisons archéologiques, artistiques et historiques que nous avons de le conserver, ajoute celle d'un indispensable besoin.

La nouvelle chapelle des catéchismes, construite au nord de l'église et servant de pendant à la chapelle des Machabées, n'obtient pas plus que tout le reste l'approbation de M. Cattois. Elle est inutile, selon lui, parce que c'est à l'église et non dans des salles séparées, comme la mode nous en est venue de Paris, qu'on doit catéchiser les enfants. Ici, je me permets d'avertir l'honorable antiquaire qu'il s'égare sur un terrain qui n'est pas le sien. Je ne veux pas l'y suivre. Il s'étonne qu'on ait fait un sanctuaire plus étroit que la nef, et qu'on l'ait voûté en bois comme le reste de la chapelle. Or, il ne faut pas avoir vu beaucoup de monuments pour savoir que ces dispositions se rencontrent dans une foule d'églises. J'avoue bien que la chapelle de M. Viollet-le-Duc, quoique imitée de la célèbre salle d'Ourscamp, perd beaucoup à se trouver à côté de notre magnifique cathédrale; mais c'est déjà quelque chose qu'elle ait été placée à une distance convenable et qu'elle ne nuise en aucune manière à son aspect. Elle est d'ailleurs parfaitement appropriée à sa destination, et je ne sais vraiment pas sur quelles données s'est appuyé M. Cattois pour la qualifier d'anti-hygiénique, quand je vois son plancher établi à 5 ou 6 mètres au-dessus du sol.

Pour entrer dans la chapelle des catéchismes et dans la sacristie, il faut des portes. Ces portes sont celles qui donnaient accès dans le cloître, dont le développement contournait le chevet de l'édifice et formait la clôture du cimetière des chanoines. Croirait-on que c'est là un sujet de scandale pour M. Cattois? Pourquoi? Parce que ces portes s'ouvrent sur des chapelles où sont des autels. Mais, c'est là une disposition ancienne que le clergé et l'architecte ont religieusement conservée. Il y a toujours eu des autels dans les chapelles St-Éloi et St-Quentin, et il y a toujours eu des portes. Certes, s'il fallait fermer toutes les portes qu'on ne peut aborder qu'en passant devant des autels, ou supprimer tous les autels devant lesquels on passe pour arriver aux portes, on serait réduit à fermer toutes les portes ou à renverser tous les autels.

En repoussant ces critiques, je me félicite de ce qu'elles n'aient porté, après tout, que sur des questions d'une importance secondaire dans le plan général de consolidation et de restauration de notre cathédrale. Le mérite des grands travaux qu'on a exécutés dans ce but n'a pas été contesté et ne pouvait pas l'être. L'initiative prise par nos évêques, le concours efficace du Gouvernement, les efforts persévérants des architectes ont amené des résultats dont nous devons nous trouver heureux, si nous les rapprochons de la manie d'innovation du XVIIIe siècle qui a fait de si grands ravages dans notre cathédrale, et de l'indifférence du commencement de ce siècle qui l'aurait laissé périr.

NOTE

SUR

LE DÉPLACEMENT DES TOMBEAUX

EN BRONZE

DES ÉVÊQUES FONDATEURS DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS;

Par M. l'abbé DUVAL,

Chanoine titulaire de la cathédrale d'Amiens, membre du Conseil de la Société française d'archéologie.

Au mois de juin 1867, la Société française d'archéologie et le Congrès scientifique ont enregistré une protestation énergique contre la mise à neuf, au moyen d'un enduit, du bronze des magnifiques tombeaux des évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens. Je ne veux pas revenir sur cette prétendue restauration qui a été sévèrement jugée, mais appeler l'attention sur un autre point qui a aussi son importance : le déplacement de ces tombeaux et leur translation dans l'entrecolonnement de la troisième travée de la nef.

Évrard de Fouilloy fut le promoteur de la construction de la cathédrale. Il en arrêta les plans, de concert avec Robert de Luzarches, et en fit commencer l'exécution en 1220. Les premières assises sortaient à peine de terre lorsqu'il mourut, en 1222.

Geoffroy d'Eu ne répudia pas l'héritage de son prédécesseur, et les travaux avancèrent rapidement sous son épiscopat, dont sa mort fut le terme en 1236.

La reconnaissance de nos pères pour ces deux grands évêques se signala par les honneurs exceptionnels accordés à leur sépulture.

Leurs restes furent déposés à l'entrée de l'église, dans l'axe de la grande nef.

Leur image fut coulée en bronze à plein-relief, et posée au-dessus de leurs restes sur une litière de même métal supportée par des lions.

Pour eux on fit exception aux règles liturgiques, qui ne permettent pas que les bronzes, les marbres et les pierres des sépultures, placées sur le sol des nefs et des chœurs, dépassent le niveau du pavé.

Toutes ces dispositions, inspirées par la gratitude, me semblent en même temps empreintes d'un sens exquis.

Il était juste que les fondateurs reposassent à l'entrée de l'église, et au milieu, comme pour en ouvrir la porte ou en donner la clef aux générations futures.

Il étair juste que leur image sortît en relief de dessus leur lit funèbre, afin qu'aucun de ceux qui viendraient à passer près d'eux ne pût ni être distrait de leur vue, ni dispensé de leur rendre hommage.

Il était juste, enfin, que cette image fût placée dans l'axe de l'église comme pour lui faire embrasser du regard l'œuvre entière, de long en large et de bas en haut, dans son immense étendue.

Les intervalles des supports du lit funèbre d'Évrard de Fouilloy avaient été remplis en œuvre de maçonnerie, afin de marquer, dit la tradition, que sa main était à la base de l'édifice. Le dessous de la litière de Geoffroy d'Eu était évidé, parce qu'il avait continué l'église jusqu'aux voûtes.

On ne peut que louer encore ces dispositions.

Aussi tout cela fut-il religieusement conservé, respecté et honoré pendant plus de cinq siècles.

Au siècle dernier, ce siècle qui a, on peut le dire, dévasté notre cathédrale avec une rage d'innovation que n'auraient pas surpassée des hérétiques ; au dernier siècle, on trouva que ces tombeaux, placés à l'entrée de la nef et au milieu, étaient gênants. Quoi! s'écrièrent les réformateurs, il faudra que dans une procession l'évêque, le doyen du chapitre, le célébrant soient contraints, pour continuer leur marche, de quitter la ligne droite, et d'incliner d'un côté ou de l'autre de ces bronzes malencontreux ! Arrière, arrière, messeigneurs les fondateurs.

Et alors il se trouva des mains hardies, j'allais dire sacriléges, pour arracher l'image des vieux évêques à leurs bases séculaires, pour les transférer au point le plus rapproché de la porte d'entrée, l'un à droite, l'autre à gauche.

On recula devant la pensée de profaner les cendres de ces évêques, et on plaça à l'endroit où elles continuèrent de reposer une inscription destinée à constater le divorce accompli entre les personnages ensevelis et leurs monuments. L'inscription est de 1762.

Disons-le toutefois à titre non de décharge, mais de circonstances atténuantes, le XVIII[e] siècle n'a pas complètement dénaturé l'idée du XIII[e]. Il a laissé les tombeaux à l'entrée de l'église : il les a laissés sur les bases anciennes. Enfin, il n'a pas mis d'obstacle à ce que le panorama de l'église se déroulât, comme par le passé, sous les yeux de ces immortels évêques.

Il nous était réservé d'assister à une profanation plus grave. Les tombeaux ont été de nouveau déplacés, et après cinq ou six mois d'attente, pendant lesquels on a délibéré sans doute sur le lieu où on les rétablirait, on les a transportés, sans qu'on sache pourquoi, dans l'entrecolonnement de la troisième travée de la nef. Là ils ont été fixés sur des bases en marbre noir, dans une enceinte fermée par une grille en fer.

Nous nous sommes demandé d'abord pourquoi on les a déplacés. Du moment qu'ils n'étaient plus à leur vraie place, ils se trouvaient bien là où on les avait mis ; ils y étaient mieux surtout que partout ailleurs. Nous n'avons pu découvrir jusqu'à présent une ombre de raison, de prétexte même, qui justifie ce déplacement. Je sais que l'évêque d'Amiens et le chapitre de la cathédrale s'en sont émus, et qu'ils ont adressé de concert au ministre chargé des affaires ecclésiastiques une protestation très-accentuée. Il faut croire que ces voix augustes, malgré leur compétence, n'ont pas trouvé d'écho ; car le projet de déplacement a suivi son cours.

Ce projet étant définitivement arrêté, il s'agissait de trouver une place à ces pauvres évêques, traqués de siècle en siècle dans leur noble asile.

Nous ne craignons pas de dire que le choix qu'on a fait est le pire auquel on pouvait songer.

Nos évêques ne sont plus à l'entrée de leur église.

Ils ne sont plus au milieu de leur nef.

Ils ne sont plus sur leurs antiques bases.

Ils ne sont plus face à face avec l'œuvre sortie de leurs mains.

On les a mis à l'écart, dans un entrecolonnement. Pour perspective, ils ont un pilier à deux pas, au lieu du rond-point étincelant ; pour abri la pointe d'un arc, au lieu du dôme de la voûte splendide. Il semble qu'ils étouffent entre les deux colonnes qui les pressent l'une à la tête, l'autre aux pieds.

La pensée du XIII[e] siècle est complètement méconnue, elle a perdu son expression.

Ajoutez que dans le coin où ils sont relégués ils n'arrêtent plus le regard, et que le plus souvent on passera près d'eux sans les apercevoir.

Voilà ce que l'on a fait.

Que fallait-il faire ?

Si le lecteur a bien voulu me suivre avec quelque attention, il a répondu déjà à cette question : il fallait les mettre à la place que leur avait assignée la reconnaissance du XIIIe siècle, et que la reconnaissance des cinq siècles suivants leur avait maintenue. Au lieu d'une œuvre nouvelle de profanation, il fallait faire une œuvre de réparation. Au lieu d'aggraver l'iniquité du XVIIIe siècle, il fallait en effacer la trace et le souvenir.

Qui se serait plaint de la réintégration de nos bienfaiteurs dans un droit si régulièrement acquis et si légitimement prescrit ?

Le clergé qui sort en procession ?

Les fidèles qui viennent prier ?

Les visiteurs qui circulent et se promènent ?

Croyons bien que le clergé qui marche en procession ne se serait pas plaint. Il sait que notre belle nef a 14 mètres 65 centimètres de largeur, et qu'il y aurait, pour passer à droite et à gauche des tombeaux, plus d'espace qu'on n'en trouve dans les plus grandes nefs des églises ordinaires.

On se souvient, sans doute, qu'au dernier siècle le seul avantage de pouvoir faire passer un dais de grande dimension à travers les portes de nos cathédrales a fait jeter à bas, dans plusieurs d'entre elles, les trumeaux de leurs portails. C'était payer bien cher un si mince avantage !

La mise à l'écart de nos tombeaux coûterait plus cher encore à notre clergé : elle lui coûterait l'honneur ; car ce n'est pas seulement ici une œuvre d'art qu'on sacrifierait, c'est une œuvre d'ingratitude dont on assumerait la honte.

Comment ! le clergé n'aimerait pas à se déranger devant les catafalques de tels évêques, lui qui tous les jours se dérange devant les catafalques des morts qu'on apporte à l'église ! devant les reposoirs ! devant les statues profanes

dressées au milieu des places publiques? Une pareille objection ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

Quant aux fidèles qui viennent à l'église, ils ne se tiennent à cet endroit ni pour prier, ni pour écouter la parole de Dieu. Les vastes enceintes qui avoisinent les autels et la chaire contiennent plus de places commodes qu'il n'en faut pour les jours ordinaires, et elles suffisent dans les grandes circonstances.

Enfin, j'ai assez bonne opinion des visiteurs, artistes, archéologues, et même simples touristes, pour être sûr qu'ils ne pourraient qu'être flattés de rencontrer sur leur chemin, à travers la nef, des monuments d'un si haut intérêt.

On ne fera pas, je le suppose, l'objection que nos tombeaux, à cette place antique, gêneraient la circulation de la foule. Après ce que nous avons dit de la largeur de notre nef, cette objection ne serait pas de mise. Mais si on la faisait, nous aurions beau jeu pour la rétorquer contre nos adversaires; car il est visible qu'en les plaçant dans l'entre-colonnement de la troisième travée, on a fermé une des voies par lesquelles la foule qui remplit la grande nef s'écoule vers les issues de l'édifice.

Je termine par une considération qui m'a frappé. Ce qui contribue en partie à donner à notre cathédrale l'aspect féerique que nous admirons, c'est, selon moi, la grandeur des arcades qui font communiquer la nef avec ses ailes. Obstruer ces larges percées par un monument quelconque, une chaire, un banc d'Œuvre, un tombeau, c'est opposer à la vue un obstacle qui la gêne et qui la contrarie. L'obstacle ne s'élevât-il qu'à 2 mètres au-dessus du sol : le regard ne glisse plus à son aise à travers des larges espaces, il n'est plus satisfait. Cette considération a porté jusqu'ici le clergé à s'opposer à la construction d'un banc d'Œuvre vis-à-vis de la chaire. Il préfère s'asseoir humblement sur de simples

bancs mobiles, plutôt que de voir embarrasser les entrecolonnements de son église par un meuble de ce genre dont la richesse, si grande qu'on la suppose, ne suffirait jamais à racheter les inconvénients de sa masse encombrante.

Donc, ce qui m'a paru condamnable au point de vue historique, archéologique, artistique, je ne le condamne pas avec moins d'énergie au point de vue architectonique.

Il appartenait à la Société française d'archéologie, société éminemment conservatrice et réparatrice, d'enregistrer cette protestation, espérant bien que si elle ne trouve pas d'écho aujourd'hui ailleurs que dans le *Bulletin monumental*, elle pourra peut-être hâter le jour de la réparation (1).

(1) La Société française d'archéologie a adressé une pétition à Son Exc. le Ministre des cultes, pour le prier de faire replacer les statues où elles étaient autrefois.

(*Note de M. de Caumont.*)

MÉMOIRE

SUR

LA CATHÉDRALE DE GAP,

DÉMOLIE DE SEPTEMBRE 1866 A MARS 1867.

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

PAR M. L'ABBÉ TEMPLIER,

Chanoine honoraire, aumônier de l'École normale de Gap, membre de la Société française d'archéologie.

Avant de dire quelques mots sur la cathédrale de Gap qui vient d'être démolie, et dont la Société française d'archéologie a bien voulu faire prendre à ses frais plusieurs esquisses photographiques, il ne serait peut-être pas hors de propos de signaler sommairement à l'attention les divers genres d'architecture qui, durant le cours des siècles, ont caractérisé le style des monuments religieux élevés par le christianisme. Je regrette vivement de ne pouvoir procéder ainsi. L'archéologie chrétienne a une classification et une terminologie qui lui sont propres, elle suppose des études spéciales : or, je confesse à ma honte que mes connaissances de ce côté sont très-bornées. Il ne manque pas sans doute, parmi nous, d'hommes distingués qui ont fait de cette sorte de travaux l'objet de leurs études : ce serait à eux à prendre la parole et à nous faire connaître ce qu'il nous importe le plus de savoir par rapport à la cathédrale que l'on vient de démolir pour la reconstruire sur un plan nouveau

plus en harmonie avec les besoins actuels. Malheureusement, par une modestie que nous ne saurions louer, les hommes capables qui auraient pu étudier ce monument ne l'ont pas décrit, et nous nous trouvons dans l'alternative ou de garder un silence nuisible ou de nous engager dans une voie inconnue. Il reste un moyen vulgaire pour triompher de ces difficultés, c'est d'avoir recours aux auteurs, et aux notes en quelque sorte officielles : en les suivant pas à pas, il ne sera pas impossible d'éviter tout écart trop saillant. Vous me permettrez donc, Messieurs, de vivre d'emprunts et de faire de ce *mémoire* une sorte de mosaïque, dont je rajusterai tant bien que mal les quelques pièces qu'il m'a été possible de me procurer.

I.

ANCIENNE CATHÉDRALE DE GAP. — APERÇU GÉNÉRAL. — DESCRIPTION ARCHITECTONIQUE.

L'ancienne cathédrale de Gap était située dans la partie sud-ouest de la ville, non loin des remparts, de la porte St-Arey, et du faubourg Ste-Colombe ; elle était pourvue d'un clocher, et la place sur laquelle on l'avait bâtie se nomme actuellement place St-Arnoux. Saint Arnoux, patron principal de cette église, dédiée primitivement à Notre-Dame, n'ayant occupé le siége épiscopal de Gap que vers le milieu du XIe siècle (de 1065 à 1074). Il est certain qu'avant cette époque, la place *St-Arnoux* portait un autre nom ; mais là n'est point la question. Ce que nous voudrions faire pour le moment, ce serait d'étudier la cathédrale récemment démolie, au point de vue architectonique, religieux et chronologique, en suivant, à partir des XIe ou XIIe siècles, les

diverses phases que le temps ou les événements ont fait subir à cet ancien édifice.

Avec le secours des renseignements exacts fournis par l'architecte diocésain, la première partie de ce travail devient facile ; il n'en est pas de même des considérations historiques, parce qu'il « est peu d'églises qui aient autant souffert « que l'église épiscopale de Gap. Les barbares de tous les « âges, sans en excepter ceux du XVI[e] et du XVIII[e] siècle, « ayant porté des mains violentes sur l'édifice et n'ayant « laissé après eux que des ruines (1). »

D'après Juvénis, cité par M. Gauthier, autre historien gapençais, « la cathédrale estoit un édifice magnifique. Sa structure, sa forme, le clocher qui estoit posé sur le presbytère, estoit d'une élévation prodigieuse ; sa matière et l'ordre d'une bonne architecture qu'on y voyoit, faisoient connoistre que c'estoit l'ouvrage d'un monarque : aussi, l'on croit que ce feust Charlemagne qui l'avoit fait bastir, elle feut dédiée à l'Assomption de la Sainte-Vierge, et despuis ayant esté renversée par les Calvinistes et rétablie de la manière pitoyable qu'elle est à présent, on la sacra de nouveau et l'on associa saint Arnoux, évesque et patron de cette ville, à cette dédicace (2). »

Voilà tout ce que les historiens locaux, le centenaire Paul Beauvois, Juvénis et les autres, nous font connaître de la cathédrale, plusieurs fois ravagée ou démolie et plusieurs fois reconstruite. Faut-il la faire remonter au XII[e], au XI[e] siècle, ou même à une époque antérieure ? Les débris des récentes démolitions nous ont révélé, sous la cathédrale actuelle, des restes de cathédrales antérieures qui remontent certainement

(1) Encyc. Mig., *Dict. d'archéol.*, t. I[er], v[e] CATHÉDRALE DE GAP.

(2) *Précis historique sur l'histoire de Gap*, par M. Th. Gauthier, p. 229, 230.

à une très-haute antiquité. Le christianisme a été prêché à Gap de bonne heure ; la série des évêques qui se sont succédé presque sans interruption sur ce siége, dès les premiers siècles, tout nous fait présumer, à bon droit, qu'il a dû y avoir dans le même emplacement une église épiscopale très-ancienne ; quant à l'église actuelle, on ne peut la faire remonter qu'à une époque moins éloignée.

Avec un zèle bien louable et un vrai talent d'observation, on fait, à cette heure, des fouilles très-actives sur l'emplacement de la cathédrale démolie ; déjà les fouilles ont eu d'heureux résultats : il est donc à présumer qu'en réunissant plus tard toutes les données fournies par un examen attentif, on parviendra non-seulement à avoir un ou plusieurs plans de cette ancienne église, mais encore à fixer les époques *extra-historiques*, si je puis me servir de ce mot, des diverses constructions, démolitions et reconstructions de ce monument. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces considérations ; étudions d'abord l'édifice actuel, au point de vue de son emplacement et de ses divers détails architectoniques.

Orientation.

« La disposition particulière des églises, dont l'axe longitudinal se dirige du couchant au levant de manière que l'abside soit tournée à l'Orient, se nomme, comme on le sait, « orientation. » — La cathédrale de Gap n'était pas tout-à-fait orientée. Le chœur inclinait vers le nord-est.

« La coutume d'orienter les édifices chrétiens paraît très-ancienne. Cette direction fut donnée aux églises, soit pour que le soleil en éclairât l'intérieur de ses premiers rayons, symbole de la lumière céleste du soleil de justice qui doit éclairer nos cœurs ; soit afin que les fidèles qui viendraient y prier eussent la face tournée vers la contrée qui fut le ber-

ceau du christianisme. On remarque dans beaucoup d'églises une inclinaison de l'axe très-marquée par rapport à l'Orient vrai : inexactitude qui peut tenir soit au peu de soin apporté par les constructeurs à établir une orientation exacte; soit, comme l'ont supposé quelques antiquaires, à ce que l'on se sera dirigé sur le point du ciel où s'élevait le soleil à l'époque de l'ouverture des travaux.

« La principale raison de cet usage est mentionnée par Damascène et Cassiodore : c'est que Notre-Seigneur, sur la croix, avait la face tournée vers l'Occident, et qu'en conséquence nous nous tournons vers l'Orient en priant, afin de voir la face du Christ.

« L'Église de Dieu tient d'autant plus à cette coutume, que tous ceux qui sont séparés de sa communion ont l'habitude de la dédaigner ; les anciens hérétiques aimaient mieux se tourner vers l'Occident, le Midi et le Nord ; les manichéens, vers le Nord, et les juifs vers l'Occident.

« Du reste, beaucoup de basiliques primitives, à Rome, ne furent pas orientées. Dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, chacun abonde dans son sens; mais, comme le dit très-bien un écrivain du moyen-âge, le Seigneur est toujours près de ceux qui l'invoquent en vérité, et le salut est toujours loin des pécheurs ; et ni l'Orient, ni l'Occident ne nous laissent un chemin ouvert pour la fuite (1). »

II.

DESCRIPTION ARCHITECTONIQUE DE LA CATHÉDRALE DE GAP. — DIVERS DÉTAILS.

Nous devons à l'obligeance d'un des membres de notre

(1) Encyc. Mig., *Dict. d'archéol.*, v° ORIENTATIONS, *passim.*

Société les détails suivants, dont la forme technique et rigoureuse ne saurait diminuer en rien l'intérêt :

« La cathédrale de Gap, dit M. Goulain, se composait d'une grande nef terminée par une abside circulaire, et de deux petites nefs terminées carrément : celle du nord par le clocher et celle du sud par le mur extérieur (1). Cette dernière avait été réduite d'une travée pour créer une chapelle où fut déposé pendant assez longtemps le mausolée de Lesdiguières, transporté plus tard dans une des salles de la Préfecture. Cette chapelle est devenue ensuite la sacristie du Chapitre et enfin la sacristie de la paroisse, attendu que la sacristie formée par le rez-de-chaussée du clocher, et qui servait au service paroissial, était froide, malsaine et insuffisante.

« Deux portes donnaient accès dans l'église : l'une au couchant de 2^{m}, 25 entre tableaux, et l'autre au midi de 1^{m}, 70 de largeur. La première était fermée par un linteau, surmontée par une petite voussure ogivale moderne. On avait ménagé, de chaque côté des pieds-droits, des saillies entre lesquelles on avait pratiqué et groupé deux petites colonnes ayant base et chapiteau, qui n'avaient que 0^{m},20 c. de diamètre et dont les moulures étaient effacées, surtout à la partie inférieure (2). L'autre n'avait rien de remarquable.

« Trois piliers carrés séparaient la grande nef de chacune des petites nefs en formant dans la première cinq travées, y compris celle qui précédait l'abside.

« La voûte en lambris de la grande nef était en berceau cylindrique à centre surchargé de 0^{m},40 c., et les voûtes des petites nefs étaient à croisillons. Elles étaient toutes cintrées

(1) Voir les photographies de la cathédrale présentées au Congrès par M. l'abbé Templier.

(2) Rapport de M. Chaix, en 1839.

sur des arcs en bois attachés à des charpentes solidement combinées, composées de pièces d'un équarrissage énorme et reliées à des solives horizontales non moins fortes, recouvertes d'un plancher et d'un carrelage.

« Le toit recouvrant tout l'édifice était d'une seule volée à deux pentes ; mais chaque nef avait sa charpente spéciale, qui avait été solidement établie avec du bois d'un fort équarrissage et qui était judicieusement combinée.

« L'abside du chœur était extérieurement et intérieurement, comme on l'a vu par les démolitions, divisée par des pilastres à colonnettes et de marbre de couleur ; mais il n'en restait que la partie basse (1).

« Il y avait, à l'entrée de l'abside, une piscine d'une construction fort simple. Dans la travée, en avant de l'abside et du côté du clocher, existait l'ancienne porte, bouchée depuis lors, de la sacristie ; puis, une excavation de 2m,29 de longueur, élevée de 1m,30 au-dessus du dallage et fermée par un arc en portion de cercle ; elle renfermait un sarcophage en pierre : malheureusement ce monument, qui était masqué par les boiseries, est en ruine. Ce monolithe, qui formait un carré-long, avait 2m,12 de longueur, 0,55 de largeur, et 0,80 de hauteur. La profondeur de l'excavation destinée à recevoir les restes mortels avait 0,37 de profondeur, 0,41 de largeur et 1m,94 de longueur. En tête, à l'intérieur de l'excavation, était une élévation en pierre devant servir de coussin ; et dans la partie extrême, à l'endroit des pieds, une cloison formée par un fragment de calcaire. Dans le compartiment établi après coup, en la cuve du sarcophage, avait été déposé un cœur en plomb renfermant les débris d'un cœur en chair (2).

(1) Au nord, près du mur de l'abside, à l'extérieur, on a découvert les restes de deux tours.

(2) Voir la photographie du sarcophage.

« Sur la partie antérieure du monument avaient été sculptées quatre figures de personnages : le premier, le plus à gauche, dans une attitude couchée et presque horizontale ; les trois autres étaient représentés debout, l'un d'eux dans un médaillon de forme ovale. On pourra se former une idée de ce curieux sarcophage par la vue de la photographie qui en a été prise par l'un des meilleurs artistes de Gap, et mieux encore en allant étudier le monument lui-même, au jardin de l'Évêché, où il a été transporté ; nous ferons part tout-à-l'heure des conjectures d'un des membres les plus capables de notre Société au sujet de ce tombeau.

« Le chœur de la cathédrale comprenait la première travée de la grande nef ; il était fermé par une grille moderne en fer ouvragé. Il renfermait le maître-autel en marbre blanc, avec un tombeau en forme de cœur, et des gradins en placage de marbres de diverses couleurs. A l'angle du plus bas gradin, de chaque côté de l'autel, s'élevait un chérubin en marbre blanc et dans l'attitude de la prière ; ces sculptures étaient d'une assez bonne exécution. A droite du maître-autel se trouvait la stalle de l'évêque ; à gauche, celle du célébrant, et dans le pourtour du chœur soixante-quatre stalles ordinaires sur double rang, à l'usage des chanoines et du clergé ; tout cela a été transporté dans l'église provisoire.

« Dans la nef, côté du nord, à gauche en entrant par la porte principale, et non loin des parois intérieures du mur de la façade, il y avait les fonts baptismaux, sous une coupole portée par des colonnes en pierre ; sur le mur se dessinaient des bas-reliefs symboliques. — En remontant cette nef latérale, on rencontrait un autel, dans l'embrasure d'une fenêtre murée. — Cet autel était dédié à Notre-Dame de Pitié ou *des Sept-Douleurs*. — Il était orné d'une sculpture représentant le Christ au tombeau et un ange consola-

teur. — Plus loin, un autel dédié à sainte Philomène, et enfin dans le fond, et adossé à l'escalier du clocher, l'autel de saint Joseph (1).

« Dans la nef de gauche, il y avait deux autels. Le premier, dédié au sacré cœur de Jésus, avec des colonnes en stuc adhérentes au mur, était à quelques mètres au-dessus et à droite, en entrant par la petite porte du sud ; l'autre autel, adossé au mur qui séparait cette nef de la sacristie, était consacré la Sainte-Vierge.

« La chaire à prêcher, ornée de bas-reliefs, la plupart horriblement mutilés pendant la dernière révolution, était placée dans la grande nef et adossée au second pilier du côté sud, en face du banc d'Œuvre ; on y arrivait par un escalier tournant, en bois, qui avait son point de départ dans la petite nef du sud.

« Au-dessus de la porte principale était placé l'orgue, soutenu par deux colonnes en pierre de 0m,70 c. de diamètre avec piédestal et chapiteaux ; le buffet de l'orgue était en bois verni, orné de moulures ; le mécanisme laissait à désirer ; mais, touché par une main habile, cet orgue ne manquait ni de majesté ni d'harmonie.

« En résumé, d'après les notes de M. Goulain, l'architecte intelligent du diocèse de Gap, les principales dimensions de la cathédrale étaient les suivantes :

1. Longueur totale dans œuvre, entre le fond de l'abside du chœur et le mur de l'ouest, 48m,60 c.

2. Même longueur, y compris l'épaisseur des deux murs, 51m,35 c.

3. Largeur totale entre les murs nord et sud, 23m,52 c.

4. Même largeur, y compris l'épaisseur des murs, 26m,70 c.

(1) Voir la photographie de l'*intérieur* de la cathédrale.

5. La largeur de la grande nef était au droit des piliers, en moyenne, 9m, 62 c.

Au droit des arcs séparant les nefs, 10m,20 ;

A la naissance de la voûte en lambris, 10m,23.

6. La largeur des petites nefs était, au droit des piliers, 5m, 30 c.;

A la naissance des voûtes, 5m,70.

7. La naissance des arcs séparant les nefs était à 6m,20 c. du dallage. Le diamètre de ces arcs était de 6m,45 c. en moyenne.

Le dessus de la corniche de cette même nef était à 12m,15 du dallage ; l'intrados de la voûte était élevé à 18m,20 c.

8. Quant aux petites nefs, l'intrados de leurs lambris était à 9m,60 au-dessus du dallage.

9. La demi-coupole de l'abside du chœur continuait la voûte de la nef, et le diamètre de l'abside était de 9m,35 c.

10. Les piliers séparant les nefs avaient, en moyenne, 2m,96 de longueur, sur 1m,60 d'épaisseur. Les bases des anciens piliers de l'église du XIIe siècle étaient apparentes sur les faces dans les nefs (1).

11. Les murs de l'église avaient, au niveau du socle, une épaisseur variant de 1m,49 à 1m,68 c.

12. Le clocher avait, dans œuvre, 6m,92 × 5m,61 de largeur, et trois de ses murs avaient 1m,63 d'épaisseur ; le quatrième, celui du côté du chœur, n'avait que 1m,12 c.

13. Les fenêtres éclairant les petites nefs du chœur étaient fermées par un arc plein-cintre avec évasement. Elles avaient moyennement, et entre les tableaux, 3m,90 de hauteur sur 2m,02 de largeur.

14. A la façade, côté de l'ouest :

« Le sommet du pignon était à 25m,60 au-dessus du dallage;

(1) Voir les photographies.

la corniche en pierre qui le couronnait et qui se raccordait avec celles des murs nord et sud, partait à 10^{m},50 du même pavé.

« Dans la travée qui accusait la grande nef, sur cette façade, existaient au-dessus de la porte, deux roses de 2^{m},25 de diamètre entre tableaux, puis une autre au-dessus de 5^{m},80 de diamètre. Ces trois roses étaient entourées de voussures en pierre d'un bon profil, elles n'avaient pas de vitraux (Voir la page suivante).

« Dans les deux travées accusant les petites nefs, il y avait deux fenêtres dont les dimensions ont été données.

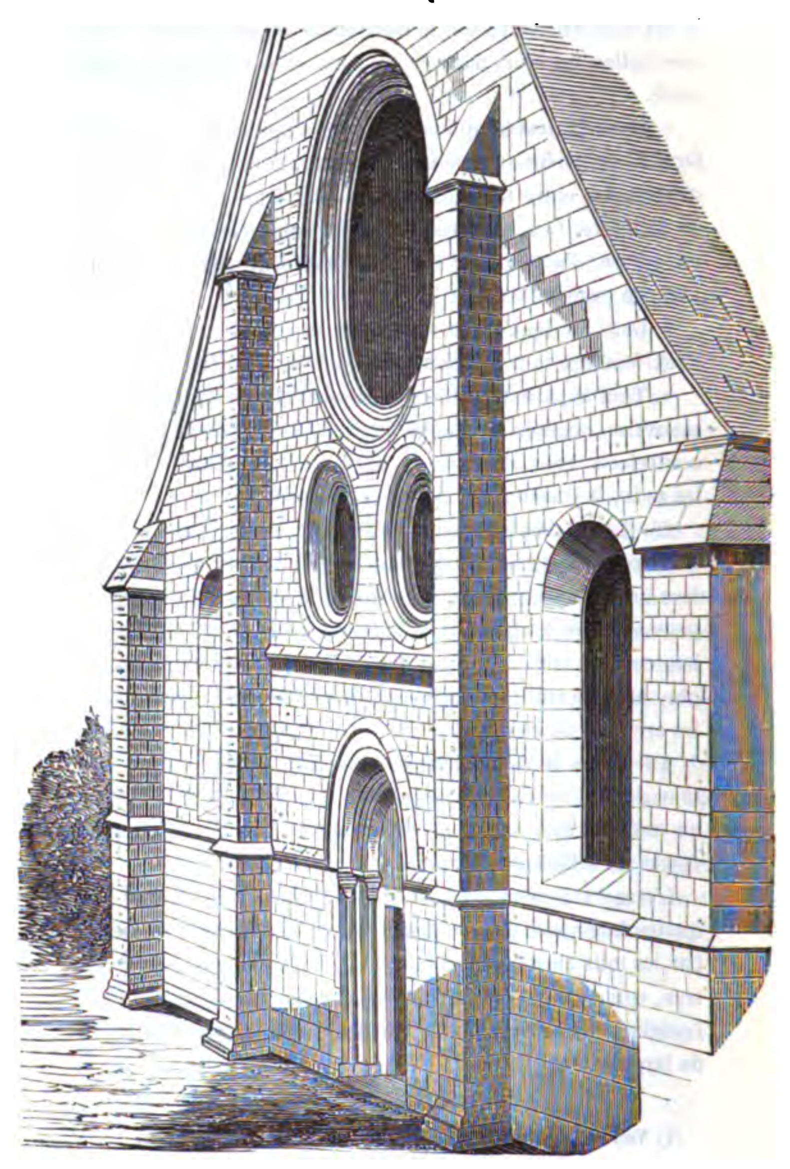
« Tout le parement de cette façade était en pierre d'assez mauvaise qualité. A chaque angle, il y avait deux puissants contreforts assez disgracieux au droit des piliers séparant les nefs, il y avait deux autres contreforts. »

15. Le clocher qui, nous l'avons dit, portait sur une base oblongue (6^{m},92 × 551), était cantonné aux angles de la face nord de deux contreforts montant jusqu'à 16^{m} du pavé pour s'arrêter à un bandeau horizontal en pierre. Dans cette hauteur de 16^{m} il y avait deux salles voûtées en arête : la plus basse servant de sacristie, et la plus haute ayant reçu les archives du chapitre.

Au-dessus de ce bandeau et jusqu'à un autre bandeau distant de 8^{m}, le clocher présentait quatre faces égales, puis au-dessus il avait la forme octogonale et était divisé en trois étages de différentes hauteurs.

L'étage inférieur était éclairé par une baie double sur quatre faces, les autres quatre faces étant cachées en partie par les toits abritant les trompes d'amortissement. Ces fenêtres, qui avaient été bouchées en partie, présentaient dans l'origine une hauteur de 4^{m} sous l'arc plein-cintre, sur 1^{m},25 de largeur (1).

(1) Voir la photographie du clocher.



Bouet del. FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE GAP.

L'étage intermédiaire, dont le parement extérieur était en tuf, avait quatre faces éclairées par huit baies de 1^{m},65 sur 0^{m},66 et quatre autres faces éclairées par quatre baies de même grandeur.

L'étage supérieur avait son parement également en tuf, et chacune de ses huit faces avait deux baies de 2^{m},05 sur 0^{m},62.

La corniche du couronnement était en tuf et avec modillons et filets ; elle s'élevait à 37^{m},30 du pavé.

La flèche était une pyramide en charpente à huit faces et couverte en ardoises. Elle était élevée à 7^{m},15 et se terminait par une croix.

16. L'abside du chœur avait son parement extérieur en maçonnerie crépie, avec une corniche en tuiles.

La partie basse, seule, datant de la primitive église était parementée en pierre.

Les deux fenêtres éclairant le chœur avaient les dimensions de celles des nefs.

17. Dans l'angle est de l'abside, il y avait un escalier en vis pour le service des combles, et renfermé dans un pavillon en maçonnerie.

18. La charpente de la grande nef se composait de quatorze fermes à tirants et entraits. Quant au demi-cône de l'abside, chaque chevron portait ferme. Le dessus du faîtage de cette charpente était à 7^{m},10 c. du plancher recouvrant la voûte.

Les petites nefs avaient : l'une douze, l'autre quatorze demi-fermes, également à tirants et entraits.

En définitive, entre le dessus des corniches en génoises des murs nord et sud et le faîtage, il y avait une hauteur perpendiculaire de 15^{m},60 c.

Telle est la description architectonique de l'ancienne cathédrale de Gap, d'après le travail de M. Goulain ; avec le

texte, et au moyen des trois photographies prises par les soins de cet architecte dévoué, et des neuf ou dix autres photographies que j'ai fait prendre moi-même, avec les secours accordés par la Société française d'archéologie, il sera possible de transmettre à la postérité des vues exactes et des dimensions complètes et vraies sur cet ancien monument.

III.

POINT DE VUE RELIGIEUX. — RELIQUES ET RESTES MORTELS RENFERMÉS DANS LA CATHÉDRALE.

On sait qu'à une époque peu reculée les inhumations des évêques ou celles d'autres personnes se faisaient très-souvent autour des églises et souvent dans l'église même. Les démolitions de la cathédrale viennent de mettre au jour un très-grand nombre de caveaux ou de cryptes souterraines. Nous voudrions bien qu'il nous fût possible de reconnaître l'origine de tous ces débris, de constater la provenance de tous ces restes mortels ; hélas ! ici, tous les âges et toutes les générations se trouvent mêlés et confondus. Là, sous cette dalle, l'œil voit encore quelques ossements brisés ; plus loin, c'est par monceaux que les restes humains s'élèvent. La place faisant défaut, on a souvent entassé tombe sur tombe ; maintenant la pelle, la pioche et la mine troublent à chaque instant le repos perpétuel de cette petite nécropole. Ne laissons pas emporter, disperser ou recouvrir de nouveau toutes ces victimes de la mort sans les saluer une dernière fois, sans dire un mot de ces saints héros du christianisme, et aussi de ces grands hommes, connus ou inconnus, dont les restes ont reposé jusqu'à cette heure sous les voûtes sécu-

taires où nous sommes venu si souvent, tantôt pour prier, tantôt pour entendre la parole divine. Rappelons d'abord à votre souvenir les ossements les plus précieux, ceux que l'on exposait à la vénération des fidèles en certaines occasions solennelles.

Reliques de saint Démètre, 1er évêque de Gap. — Tombeau du maître-autel, côté du chœur.

En suivant l'ordre des temps, nous devons parler premièrement des reliques de saint Démètre. Suivant l'opinion la plus commune, saint Demetrius ou Démètre, disciple des apôtres, vint, vers la fin du Ier siècle, évangéliser nos contrées ; « il a toujours été considéré comme fondateur de l'église de Gap et son premier évêque (1). » D'après la tradition, il cueillit la palme du martyre sur l'emplacement qui servait jadis de cimetière à la paroisse St-André, à 4 ou 5 hectomètres nord-est de la ville. Son corps, inhumé dans l'église de St-Jean-le-Rond que l'on croit avoir été d'abord un baptistère annexé à la cathédrale (2), fut retrouvé un peu avant les guerres de religion (3). — « Dans le bréviaire manuscrit de 1393, comme dans celui qui fut imprimé par Bertrand de Champsaur, en 1499, saint Démètre est appelé martyr, disciple des apôtres et le premier pontife de l'illustre église de Gap, *almæ ecclesiæ Vapincensis præsul* (4). Son office fut célébré et ses reliques exposées à la vénération publique jusqu'à l'épiscopat de Mgr Pierre Annet de Pérouse, appelé à l'évêché de Gap en 1754, et mort le 22 juillet 1763. « Sans motif connu, ce

(1) *Éphémérides*, par M. l'abbé Gaillaud, p. 75.
(2) Opinion de M. l'abbé Pougnet.
(3) Juvénis cité par M. Gauthier, *Histoire de Gap*, p. 229.
(4) *Précis de l'Hist. de Gap*, par Th. Gauthier, p. 228.

prélat retrancha du calendrier gapençais plusieurs saints évêques et fondateurs de l'église de Gap, qui avaient été de temps immémorial l'objet d'un culte solennel dans cette église. Le chapitre de la cathédrale, gardien-né des saintes traditions, protesta contre la rédaction du nouveau bréviaire rédigé par Mg[r] de Pérouse. Sur ces représentations respectueuses, le prélat se livra à de nouvelles et plus sérieuses recherches qui, à ce qu'il paraît, ne furent pas sans fruit ; car il se proposait, avant de livrer son œuvre à l'impression, de réparer les omissions qu'il avait commises ; malheureusement, la mort vint le surprendre au milieu de son travail, et Mg[r] de Narbonne, en arrivant à Gap, fit imprimer sans amendement le bréviaire mutilé de son prédécesseur. Saint Démètre lui-même devint une des victimes de ce brutal ostracisme, selon l'expression énergique de l'auteur des *Éphémérides* (1), où nous puisons ces détails. Le nom du glorieux martyr fut rayé des dyptiques sacrés de l'Église de Gap ; ses reliques, jusque-là pieusement vénérées par les populations, furent reléguées en un coin du *sacrarium* de la cathédrale, en une ouverture pratiquée dans le mur, à peu près vis-à-vis l'emplacement du sarcophage, mais du côté de la sacristie.

Un siècle environ s'était écoulé lorsque, en 1845, le désir de connaître nous porta à fouiller les archives et à étudier tout ce qui pouvait avoir quelque intérêt dans la cathédrale. Comme vicaire de cette église, il nous fut possible d'user à volonté de la rare complaisance d'un vieux et excellent marguillier dépositaire de toutes les clefs. Ainsi avons-nous pu retrouver, munies de toutes les marques et attestations de la plus rigoureuse authenticité, une partie des reliques de saint Démètre.

(1) *Éphémérides*, p. 75.

Après un examen très-minutieux fait par des hommes compétents et sous la présidence de Mgr Dupéry, un procès-verbal de ces précieuses découvertes fut dressé, le 20 avril 1845, et revêtu de nombreuses signatures. En cette occasion, Mgr Depéry écrivit de sa propre main, à un de ses amis, la lettre suivante :

« Gap, le 14 mars 1845.

« Mon cher ami, vivent les saints ! Je viens de découvrir « les procès-verbaux qui attestent toute l'histoire des reli- « ques de saint Démètre, comme elles ont été préservées « de la destruction sous les protestants et lors du sac de « Gap par les Piémontais. Cette relique de saint Démètre, « dans trois procès-verbaux, est décrite avec les plus petits « détails, et il conste que c'est absolument la même qui « est tombée si inopinément et si heureusement dans mes « mains. Voilà tous les doutes levés. Aujourd'hui, il y au- « rait vingt de Pérouse que je les confondrais tous avec le « monument.

« Je vous ai réservé une relique insigne de votre Saint (1). « Je vous trace ces deux mots à la hâte, pour vous faire « partager ma joie *quæ exsuperat omnem sensum*.

« Tout à vous à plein cœur.

« † J.-Irénée,

« Évêque de Gap. »

(1) M. l'abbé Ancel, chanoine honoraire, aumônier de l'hospice impérial du Mont-Genèvre, près Briançon, à qui cette lettre était adressée, avait fait une *Histoire manuscrite* de saint Démètre. Cette lettre est tirée du *Recueil de Circulaires*, etc., par l'abbé Ancel.

La translation des reliques de saint Démètre eut lieu le 26 octobre 1845. Mgr l'évêque présidait à cette auguste cérémonie ; il était accompagné de son chapitre, du clergé de la cathédrale et d'une multitude de fidèles. La sainte relique fut placée au tombeau du maître-autel, dans la partie tournée vers le fond du chœur, tant soit peu au-dessus du caveau dans lequel reposait la dépouille de Mgr Arbaud. Ainsi, comme l'observe M. Ancel, par une coïncidence providentielle et peut-être unique dans les annales ecclésiastiques, saint Démètre, le fondateur du siége épiscopal de Gap, et Mgr Arbaud, de sainte mémoire, restaurateur du même siége, se trouvaient, après dix-huit cents ans, réunis sinon dans le même tombeau, au moins au pied du même autel. Et pourtant, pendant les dix-huit cents ans, combien de fois n'a-t-on pas vu la haine furieuse, secondée par la force brutale, faire à Dieu et à ses saints une guerre à mort, s'acharner à la destruction de tout vestige religieux (1) ?

Si je me suis un peu appesanti sur l'histoire des reliques de saint Démètre, c'est que l'ensemble et les détails de ce fait pouvaient avoir quelque chose de peu connu. Je passerai plus légèrement sur les reliques de saint Arey et sur celles de saint Arnoux.

Reliques de saint Arey. — Niche du troisième pilier nord de la cathédrale.

Saint Arey, natif de Châlons-sur-Saône, occupa le siége de Gap de 579 à 604. Il se fit remarquer par l'innocence de ses mœurs et la sainteté de sa vie. Il fut lié d'amitié avec le pape saint Grégoire-le-Grand. La décoration accordée aux

(1) *Recueil de Circulaires, Mandements* de M. Arbaud, par l'abbé Ancel.

membres titulaires du chapitre de la cathédrale de Gap, par un bref du Souverain-Pontife actuel, en date du 16 décembre 1853, est un précieux souvenir de l'union de ces deux grands saints, qui n'avaient pour ainsi dire qu'un même cœur, selon l'expression de saint Grégoire, devenue l'exergue de la décoration. — *Nos de duobus charitas unum fecit.*

Il y avait autrefois à Gap une église dédiée à saint Arey : il en est fait mention dans un privilége du pape Eugène III, en date du 14 mai 1148 (1). Le nom de ce saint fut également donné à un des quartiers de la ville, et malgré tous les changements survenus dans les choses comme dans les noms, la rue *St-Arey* subsiste encore. Quant à la porte *St-Arey* qui existait autrefois, il n'en reste plus de traces à cette heure : elle a été démolie en 1807

Mgr Arbaud, évêque de Gap, parvint à recueillir, en 1834, quelques parcelles des reliques de notre saint. Il les fit placer au bas d'un buste destiné à cette fin. Le buste était enfermé dans une niche pratiquée dans le troisième pilier de la cathédrale, à gauche, sur la face qui tournait vers la grande porte. Ces reliques, exposées à la vénération des fidèles pendant l'octave de la fête de saint Arey, qui se célèbre à Gap le 5 mai, attirent toujours un grand concours de fidèles.

Reliques de saint Arnoux. — Troisième pilier sud de la cathédrale.

Saint Arnoux fut évêque de Gap, de l'an 1065 à 1075. Ses reliques, d'abord placées dans l'église de St-Jean-le-Rond, reposaient là depuis trente ans, lorsque Armand, évêque de Gap, pour seconder les vœux des fidèles, fit ou-

(1) *Patrol. lat.*, édit. Migne, t. CLXXX.

vrir le sépulcre, recueillit les restes sacrés et les fit transporter dans la cathédrale le 13 juin 1104, au milieu de la pompe la plus solennelle et d'un concours nombreux (1).

Ce fut sous l'épiscopat de Mgr de Meillan, en 1683, que les chanoines de la cathédrale firent confectionner par Christophe Gilbert, maître orfévre à Aix, une châsse en argent fin, pour y déposer les reliques de saint Arnoux. Depuis ce temps, « les habitants de Gap, dit Théodore Gauthier, virent chaque année, le 19 septembre, la brillante effigie du bienheureux patron du diocèse, jusqu'à l'époque où le citoyen Beauchamp, représentant du peuple, en mission dans les Hautes-Alpes, en l'an II de la République, vint *défanatiser* le département (2). » Obligé, par suite des dangers qui le menaçaient, d'abandonner son troupeau et de prendre la fuite, le 11 novembre 1793, l'abbé Escalier consigna dans le registre de la paroisse la note suivante, que nous reproduisons textuellement :

« Ce jourd'hui onze novembre de l'année mil sept cents quatre-vingt-treize, le nommé Beauchamp, représentant du peuple, étant arrivé à Gap depuis quelques jours, après avoir enlevé tous les vases sacrés de la cathédrale, l'ostensoir, la lampe, la croix d'argent et le buste de saint Arnoux, s'empara de cette même église, dont il voulait faire une écurie pour les chevaux de la nation. Mais, sur les représentations qui lui furent faites que le peuple verrait de mauvais œil qu'on profanât ainsi le principal local de son culte, il se contenta d'en faire un grenier à blé pour la République; mais, ne doutant pas que les représentations qui lui avaient été faites ne partissent de ma part, il a dénoncé un mandat d'arrêt contre moi.

(1) *Éphémérides*, p. 53.
(2) *Éph.*, p. 146.

« Je suis parti de Gap à quatre heures du soir le même jour, pour aller rejoindre mon frère en Italie.

« Signé : ESCALIER, curé de Gap. »

Personnages inhumés dans l'ancienne cathédrale.

Après avoir parlé des saints dont les restes mortels reposaient dans les pilastres de la cathédrale démolie, nous voudrions retracer une statistique exacte de tous les grands personnages inhumés durant le cours des siècles, dans les caveaux que les fouilles ont mis à jour, et qui s'élèvent à un nombre relativement très-considérable, vu l'espace de terrain dont on pouvait disposer. — Hélas! vœux impuissants! les inscriptions tumulaires sont rares ou usées par le temps ; les ossements n'ont d'ailleurs aucun signe distinctif qui puisse nous révéler leur origine : de telle sorte qu'en définitive il faut nous contenter à cet égard de quelques renseignements historiques bien clair-semés.

Voici les noms des principaux évêques et dignitaires dont l'histoire mentionne l'inhumation dans notre vieille cathédrale :

1° Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap de 1442 à 1484.

Gaucher fonda en l'église cathédrale une chapelle dédiée à sainte Marie-Madeleine. Il voulut être inhumé dans cette chapelle ; il prescrivit d'y apporter les restes de son frère, Jacques de Forcalquier, alors défunt ; à cet effet, les deux tombeaux devaient y être creusés et couverts l'un et l'autre de plaques d'airain et de cuivre.

2° Charles-Salomon du Serre (1600-1637).

Cet évêque, plus remarquable encore par ses talents que par sa naissance, étant mort à Gap le 16 mai 1637, fut

inhumé le lendemain dans la chapelle de St-Sébastien, laquelle se trouvait à gauche, en entrant dans l'église cathédrale par la grande porte (1).

3° M. François Berger de Malissoles (1706-1738).

Il mourut plein de vertus le 29 septembre 1738 et fut enseveli dans l'église cathédrale devant le grand-autel. L'inscription gravée sur la pierre tumulaire nous apprend qu'au jour de son trépas, il avait atteint la 70e année de son âge.

4° Claude de Cabannes (1739-1741).

Successeur de Mgr de Malissoles, Claude de Cabannes, d'abord chanoine en la métropole d'Aix, fit son entrée à Gap le 10 septembre 1739; mais deux ans après, à pareil jour, le 10 septembre 1741, la mort l'enlevait à la vénération et à l'estime de ses diocésains. Il fut inhumé dans l'église cathédrale, près de l'autel de la Sainte-Vierge.

Sous sa pierre tumulaire, dont l'inscription est presque entièrement fruste, on a retrouvé quelques restes d'ornements épiscopaux.

5° Claude de Pina, doyen du chapitre de Gap.

Douze ans après la mort de Mgr de Cabannes, la cathédrale recevait les restes mortels « d'un de ces hommes modestes et généreux, dont le souvenir s'efface trop vite, quand ils ne sont plus, mais dont les œuvres témoignent qu'ils ont passé en faisant le bien. Le 10 janvier 1753 mourait messire Claude de Pina, doyen du chapitre de Gap. Sa haute naissance autant que sa probité, ses lumières et sa prudence, lui avaient acquis l'estime et l'affection du clergé du diocèse, et pendant cinquante-deux ans il eut l'honneur de

(1) Pendant les démolitions on a retrouvé les fondations de cette chapelle à l'endroit indiqué, ce qui démontre que la cathédrale actuelle reposait dès lors sur le même emplacement. — Tout près, et à 5m de profondeur, on a découvert un aqueduc carré en briques qui semble se rapporter à l'époque romaine.

siéger dans les conseils de l'administration ecclésiastique en qualité de doyen du chapitre et de grand-vicaire. La cathédrale lui doit son orgue, pour l'achat duquel il donna environ 12,000 livres, le chapitre et la grille en fer qui entourait le sanctuaire (*Éphém.*, p. 11). »

Claude de Pina était d'un désintéressement admirable; il vivait avec une économie prudente, afin de pouvoir donner beaucoup. Dans les derniers temps de sa vie, il répandait les aumônes à pleines mains, et il suffisait de lui proposer une bonne œuvre pour qu'il se hâtât d'y prendre part; il contribua à la création d'une aumônerie à l'Hôpital; on sait qu'il avait constitué une rente considérable destinée à l'entretien des enfants de chœur de la cathédrale.

M. de Pina prolongea sa carrière jusqu'à l'âge de 85 ans; il mourut le 10 janvier 1753, à 5 heures du matin. Il fut inhumé dans la sacristie sud de la cathédrale, qu'il avait, dit-on, fait bâtir de ses propres deniers. Une simple pierre, sur laquelle on lisait une inscription fort modeste, faisait connaître l'endroit où reposait le noble et vertueux de Pina. (*Éphém.*)

6° Pierre-Annet de Pérouse, évêque de Gap (1754-1762).

Il mourut dans cette ville, le 22 juillet 1762, âgé d'environ 70 ans, et fut inhumé dans l'église cathédrale à côté de M. Malissoles, son oncle. Il avait institué le chapitre et l'hôpital général de cette cité pour ses héritiers. L'hôpital seul recueillit sa succession; mais, hélas! ajoute Théod. Gauthier, comme celle de la plupart des gens de bien, elle était peu considérable.

7° François-Antoine Arbaud, évêque de Gap (1823-1836).

Il y a trente un ans j'assistais, ainsi que beaucoup d'autres ecclésiastiques, à une triste mais bien touchante céré-

monie. La cathédrale ouvrait ses portes pour recevoir les dépouilles mortelles d'un évêque qui, au dire de nos historiens, sembla résumer en sa personne la sainteté des Constantin et des Arnoux, la science des Arthus de Lionne et des Annet de Pérouse, l'humilité des Berger de Malissoles et le désintéressement des Bertrand de Léoncel, la vigilance des Caritat de Condorcet et la rigidité des mœurs de la Broue de Vareilles; « nul mieux que lui, s'écriait son éloquent panégyriste, ne comprit que l'Église, étrangère à toute politique humaine, sans autre drapeau que la bannière du Christ, poursuit son œuvre de régénération et d'amour à travers les peuples et les gouvernements, n'importe quelle soit leur constitution et leur forme. (Orais. fun. pron. le 12 avril 1836, par M. Jullien, curé de Gap.) »

Ce fut le 27 mars 1836 que la ville et le diocèse eurent la douleur de perdre François-Antoine Arbaud, leur illustre et saint évêque. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. Ses ossements, renfermés dans un cercueil en plomb, ont été transportés, il y a quelques semaines, dans la cathédrale provisoire.

IV.

CONJECTURES SUR LES DÉCOUVERTES AMENÉES PAR LES DÉMOLITIONS RÉCENTES.

Nous devons à l'obligeance de M. Pougnet, un des membres distingués de la Société française d'archéologie, la communication suivante : « Les démolitions, dit notre savant archéologue et architecte, ont mis à nu les restes d'une ancienne église enfoncée sous le sol. Elle n'est pas exactement orientée sur la moderne, mais un peu plus au nord, parallèlement à la façade de l'évêché actuel. Elle a trois ab-

sides, des piliers carrés, lisses, sur la grande nef, avec petites saillies d'un pied ou deux du côté des collatéraux, les piliers en moellons taillés de moyen, ou mieux de petit appareil; il existe encore une fenêtre simplement évasée vers le milieu de l'abside nord. A une époque peu postérieure peut-être à la construction de cette église, la nef principale a été séparée du collatéral nord par un mur non appareillé avec fenêtres. Ces murs ne sont pas liés à la construction des piliers, mais seulement juxta-posés. Les piliers du sud ne sont pas encore à découvert; mais on voit quelques traces de l'abside circulaire de ce collatéral.

Quelques sépultures formées de pierres plates, non taillées, sont disséminées à l'extérieur de ce monument, enfoncé dans le sol au moins de 2 mètres, jusqu'à l'appui des fenêtres de l'abside. On y a trouvé des vases d'argile. On n'a pas découvert le pavé.

On a extrait des fragments de colonnes en pierre; des débris de briques antiques fort épaisses, fort grandes et parfaitement cuites; des morceaux de fresque peints en rouge, des médailles, un anneau.

Les restes de l'église du XIII[e] siècle étaient encore assez bien conservés, notamment plusieurs chapiteaux à crochet et des fragments d'imposte sculptés, antérieurs au XII[e] siècle, à ce qu'il m'a paru. Le tout a été transporté au jardin de l'évêché. (Voir les photographies présentées à la Société française d'archéologie et au Congrès d'Aix).

L'église cathédrale, dédiée actuellement à saint Arnoux, l'était auparavant à Notre-Dame (Assomption). St-Jean-le-Rond lui était attenant, sans doute comme baptistère: on en a retrouvé quelques traces sur plan circulaire, en restaurant l'église bâtie sur son emplacement. La place St-Étienne, non loin de la cathédrale, fait supposer, avec assez de raison, la présence d'une église attenante à la cathédrale



FRAGMENTS DE SCULPTURE DE LA CATHÉDRALE.

Bouet del.

dédiée à ce saint : d'où je crois pouvoir donner à notre cathédrale la triple dénomination de Notre-Dame, St-Jean et St-Étienne, premier martyr, — marque de l'antiquité de cette église.

Parmi les objets découverts, on remarque encore l'inscription en beaux caractères gothiques de l'évêque Robert, mort en 1252 (Voir la page suivante); puis une tête de Christ en croix, forme hiératique, sans nimbe, la tête environnée, non d'une couronne d'épines, mais d'un cercle — Une tête d'évêque couché sur un tombeau, la crosse sur la poitrine. La crosse semble accuser le XIII[e] ou le XIV[e] siècle par les festons qui la garnissent et le fleuron qui s'épanouit au centre (V. la page précédente).

Un sarcophage, avec la place de la tête du défunt relevée en coussin. Le devant du sarcophage me paraît curieux et rare : d'un côté, on voit un évêque couché sur le côté, l'épaule relevée par un fragment de colonne, aussi taillée dans la pierre. La base de cette colonnette offre les moulures et les pattes du XIII[e] siècle, ou tout au moins de la fin du XII[e]. Au-dessus se voient comme des ondes, figurant apparemment des nuages, au-dessus desquels, d'un côté, on distingue les fragments de deux ailes paraissant avoir appartenu à un ange. Y en aurait-il eu un autre en face, sortant à mi-corps et enlevant l'âme du mort au ciel ? C'est ce qui paraît probable. Vient ensuite, plus à droite, une auréole elliptique ou amygdaloïde renfermant une statue assise sur un trône suspendu par des feuillages avec coussin. La statue, dépourvue de tête et de bras, paraît assez être celle de Notre-Seigneur bénissant, comme l'ensemble de la pose et des vêtements semble l'indiquer. On remarque, entre autres particularités du vêtement, le *sinus* ou X formé devant la poitrine par les replis du manteau ou de la toge. Deux figures debout viennent ensuite : l'une d'un évêque peut-être en

INSCRIPTION DE L'ÉVÊQUE ROBERT, MORT EN 1252.

chasuble ; l'autre d'un homme avec robe, tunique à orfroi ou bordure au bas, peut-être à franges latérales, comme une dalmatique et un manteau, la main droite levée, étendue ; les deux statues sans tête.

Une particularité intéressante de ce sarcophage est qu'on l'a trouvé divisé par une cloison de pierre surajoutée du côté des pieds, séparant un cœur renfermé dans un cœur de plomb. Il n'est pas probable que ce cœur ait été renfermé dans la tombe au XIII[e] siècle ; il y a été mis longtemps après, peut-être assez tard (1).

Là se termine l'aperçu de M. l'abbé Pougnet, l'habile architecte qui dirige les beaux travaux exécutés en ce moment, à Marseille, pour la construction de l'église de St-Vincent-de-Paul.

V.

CATHÉDRALE DE GAP. — PARTIE HISTORIQUE. — CONSTRUCTIONS. — DÉMOLITIONS — RECONSTRUCTIONS.

Maintenant j'ai terminé la description architectonique et religieuse de la cathédrale démolie : j'ai dit un mot des principaux objets qu'elle renfermait ; j'ai jeté un regard rapide sur les tombeaux mentionnés dans l'histoire locale. Pour rendre ce travail complet, il faudrait remonter à l'origine même de la cathédrale, en suivre siècle par siècle les développements, les démolitions, les transformations et enfin les reconstructions. Ce serait là une tâche intéressante sans doute, mais qui suppose bien des recherches et du savoir archéologique. Je regrette de ne pouvoir satis-

(1) Mss. de M. l'abbé Pougnet.

faire les désirs, j'esquisserai pourtant rapidement les phases diverses que les siècles ont fait subir à l'ancienne cathédrale de Gap.

En réunissant toutes les probabilités, on peut affirmer que la cathédrale primitive en style roman ou, suivant d'autres, gothique, qui a été remplacée par la cathédrale actuelle, ne fut pas bâtie avant le IXe ou le Xe siècle. La cathédrale démolie remonte probablement au XIIe ou au XIIIe siècle, sauf les altérations occasionnées par le temps ou par des réparations. Voici quelques conjectures :

Dans un acte portant la date de 1262, sous l'épiscopat d'Othon II, il est fait mention d'un chanoine de la cathédrale, de Lantelme-Saint-Marcel ; —dans d'autres actes (1271) il est parlé du chapitre, du prévôt, du sacristain de la même cathédrale : — donc le monument existait à cette époque. A la fin de 1282, lors de la mort d'Othon II, la ville de Gap tomba au pouvoir de Charles-le-Boiteux, il y eut en ce temps beaucoup de troubles et de désordres à Gap. Ne pourrait-on pas supposer que l'ancienne cathédrale eut alors beaucoup à souffrir ou même qu'elle fut démolie ? Les débris de différents ordres d'architecture, découverts récemment, ne pourraient-ils pas faire croire qu'entre la cathédrale actuelle et la primitive du IXe ou Xe siècle il y a eu une cathédrale intermédiaire?

En 1293, sous Geoffroy de Lioncel, une délibération de l'évêque et du chapitre prescrit à chaque chanoine pourvu d'une prébende de faire confectionner avant deux ans, une chape de soie ou de fin samet, *de fino samito.* — La même prescription est renouvelée en 1315. Ne pourrait-on pas conclure que la reconstruction de la nouvelle cathédrale avait rendu plus urgentes ces prescriptions ?

En 1328, pendant l'épiscopat de Guillaume V de Stephani, on tint un chapitre général à la *St-Arnoux*. Puisque

la fête du patron de cette église existait, n'est-il pas probable que l'église subsistait également ?

Vers le milieu du XIV[e] siècle, Bertrand de Lorincello fonde dans l'église cathédrale une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge : les vestiges de chapelles latérales que l'on a retrouvés dans les démolitions ne pourraient-ils pas remonter à cette époque ? — Puisque Gaucher de Forcalquier, soixante-unième évêque de Gap, fut inhumé dans la cathédrale en 1484, il est certain que cette église existait en ce temps-là. Le 21 septembre 1532, sous le pape Clément VII, une transaction intervenue entre l'évêque Gabriel de Clermont et le chapitre porte que l'évêque fera refaire les fenêtres de la cathédrale, entretiendra les vitraux, réparera le clocher ; qu'il sera fourni chaque année au sacristain dix *émines* de blé de bonne qualité, *decem eminas boni bladi* ; que les chantres et l'organiste seront payés (1). Les dépenses du service intérieur ne supposent-elles pas la cathédrale déjà constituée avec toutes ses dépendances ? Voici maintenant des faits plus connus.

VI.

DESTRUCTION DE LA CATHÉDRALE PAR LESDIGUIÈRES, EN 1577.

« Après la défaite de Montbrun, Lesdiguières (1577) irrité contre les catholiques, part durant la nuit avec ses beaux-frères et ses amis, comme s'exprime son historien Videl, accompagné de quatre cents hommes de pied, secrètement rassemblés de diverses parts, et entre tous du capitaine Cadet de Charence.

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

« Tout cela s'étant heureusement rendu aux murailles de la ville, Charence, qui en étoit originaire, dresse une échelle sous une guérite, auprès de la porte St-Arey, et étant descendu de l'autre côté, court chez un maréchal voisin de là, y prend des tenailles et des marteaux avec lesquels il rompt ou arrache les verroux de la porte et l'ouvre à Lesdiguières, pendant qu'un autre entre aussi par la fenêtre de l'hôtellerie des *Trois-Rois*, attachée à la muraille, et, sans rencontrer de résistance, se saisit de la ville, où les habitants, éveillés au bruit ordinaire en ces occasions, ne purent mieux faire que de recourir à la merci du capitaine, de qui ils obtindrent d'abord qu'il ne seroit point fait de désordres. Mais l'évêque et le clergé, se voyant entre les mains de leurs ennemis naturels, aymèrent mieux sortir et se retirèrent à Jarzayes, tout proche de là.

« Lesdiguières s'étant assuré de la ville et l'ayant commise à la garde de Champoléon, son beau-frère, s'en retourna chez soi (1). »

Voilà le récit de Videl, l'historien de Lesdiguières : il est bien pacifique et peu en accord avec ce que nous dit l'auteur des *Guerres de religion* (2). « La cathédrale de Gap et le palais épiscopal avaient été démolis lors de la surprise de Gap par Lesdiguières, en 1577 ; la cathédrale, continue M. Charronnet, était à peu près sortie de ses ruines dans le courant du XVII[e] siècle, mais on avait rasé le palais épiscopal de telle sorte, que lorsqu'en 1670 et 1701 il fut question de le rétablir, les enquêtes faites pour en constater l'emplacement aboutirent à ce résultat étrange, qu'on ignorait à quel endroit s'élevait précisément ledit palais. — Ceci

(1) Videl, *Hist. du connétable de Lesdiguières.*

(2) Charronnet, *Hist. des guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, p. 463.

s'accorde parfaitement avec ce qui est dit dans un mémoire envoyé, en 1685 ou 86, à l'intendant du Dauphiné ou même à la cour, par l'évêque Charles-Bénigne Hervé. — « 7° Il y a encore, dit l'évêque, des églises qui ont besoin de réparations, comme dans le diocèse de Gap, celles de Serres, Orpierre, Rosans, etc. ; mais surtout la cathédrale, démolie par les hérétiques, qui est comme une grange, ni voûtée, ni lambrissée, et où, quelque soin que l'on prenne du couvert, il pleut partout lorsque le vent se joint à la neige, chose journalière en ce pays; outre qu'il n'y a point d'autre église paroissiale en cette ville, ce qui oblige le chapitre de se retirer presque pendant tout l'hyver dans la sacristie, pour faire l'office, etc. (1). »

En tout cas, si la surprise de Gap, en 1577, n'avait pas suffi pour mettre la cathédrale en ruines, le bombardement de la même ville, effectué du haut du Puy-Maure, en 1589, par le même Lesdiguières, aurait certainement complété l'œuvre de destruction. Laissons encore parler Videl: « Lesdiguières, dit-il, était revenu de Nyons à Puy-Maure, où ceux de la ville, qui durant la trève avaient profité de son séjour pour le débit de leurs denrées, et s'en trouvaient accommodés, le furent trouver et traitèrent avec lui comme s'ils n'eussent jamais été ennemis, Lesdiguières traitant de même avec eux et descendant souvent dans la ville. Un dimanche au soir, qu'il remontait à Puy-Maure, il vit dans un verger quelques dames qui dansaient aux chansons: les ayant fort civilement saluées: « *Monsieur*, lui dirent-elles, *nous passons ici le temps à danser, comme vous voyez, c'est sans violons.* — Il leur répondit: *Messieurs de Gap ont mauvaise grâce de n'en avoir point. Je vous promets que le jour de demain ne passera pas que je*

(1) *Hist. des guerres de religion*, etc., p. 248.

ne vous les donne. » — Les dames l'ayant remercié, il se retire, et dès le soir même fait pointer tous les canons contre la ville, car la trève finissait cette nuit-là. Le lendemain, dès le point du jour, les ayant fait tirer avec grand bruit et force ruines de cheminées, les habitants qui s'étaient endormis sur cette longue trève, montent à Puy-Maure « estonnés de cette nouveauté et lui en demandent la cause : il leur dit, en souriant, qu'il avoit promis les violons à leurs dames, et que pour parêtre (sic) homme de parole, il les avoit fait jouer dès le point du jour. Et puis leur parlant sérieusement, ne savez-vous pas que la trève est rompue? Si vous ne vous résolvez à prendre mon parti, assurez-vous que je vous ferai danser un mauvais branle. Eux, mal en état de lui résister, lui promettent tout contentement, et dès l'heure même lui ayant donné des otages, obtiennent prolongation de la trève pendant un mois (1). »

Mais nous n'avons pas besoin de cette seconde surprise de Gap pour expliquer la ruine de la cathédrale, les désordres de janvier 1577 avaient suffi et au-delà. — Parlant des désastres arrivés en cette triste année, M. Théodore Gauthier s'exprime en ces termes : « Cependant les huguenots, maîtres de la ville de Gap, veuve d'un grand nombre de ses habitants qui avaient suivi leur évêque, les huguenots qui avaient déjà réduit en cendres la plupart des châteaux épiscopaux situés dans le diocèse, se livrèrent dans cette ville aux plus honteux excès et détruisirent tous ces monuments que nous avait légués la puissance romaine, ou qui avaient été élevés par la piété de nos ancêtres. Ainsi furent ruinés de fond en comble la maison épiscopale et celle du chapitre, les couvents de St-Dominique, de St-François, de St-Antoine, de St-André, de St-Arey, la commanderie de

(1) *Hist. de Lesdiguières*, par Videl, p. 92.

St-Jean-de-Jérusalem et, ce qui est à jamais regrettable, cette superbe cathédrale, et ce temple romain, d'une structure merveilleuse, devenu l'église paroissiale de St-Jean-le-Rond, sur la perte desquels notre savant Raymond Juvénis a fait entendre ses tristes lamentations (1). Mais voici, dit encore l'historien gapençais, le moment où va s'accomplir la ruine de l'antique cité des Alpes.

VII.

PRISE ET INCENDIE DE GAP PAR LE DUC DE SAVOIE (1692).

« Louis XIV avait à se défendre contre l'Europe coalisée, lorsque les alliés, commandés par le duc de Savoie, passèrent les monts au mois d'août 1692. Ce prince s'empara de Guillastre et d'Embrun, et une partie de son armée arriva le 29 à Gap où elle entra sans résistance. Le maréchal de Catinat n'ayant à lui opposer que des forces bien inférieures, s'était placé au pertuis Rostan et n'avait laissé pour observer l'ennemi que six mille hommes de cavalerie qui furent contraints de se replier vers Corps, de sorte que notre ville se trouva à la merci de l'armée alliée. Les généraux du duc usèrent largement du droit de la guerre; ses soldats portèrent la dévastation dans toute la contrée, et en partant le 12 septembre ils brûlèrent non-seulement la ville de Gap, après l'avoir pillée, mais encore les bourgs et les villages d'alentour qui ne s'étaient pas rachetés par de fortes contributions.

. . . . Les habitants qui ne jouissaient pas de quelque aisance quittèrent les ruines de la ville et allèrent mendier leur pain sur une terre étrangère; quelques-uns s'établirent

(1) *Précis de l'Hist. de Gap*, p. 91.

dans les villages voisins ; d'autres se bâtirent des chaumières à travers champs, en telle sorte, dit un mémoire du temps, qu'on ne compte pas les habitants au tiers du nombre qui la composaient auparavant (1).

Reconstruction partielle de la cathédrale.

Rappelons en abrégé comment la cathédrale, deux ou trois fois ruinée en un siècle, parvint à se relever.

En 1640, le pape délivre ses bulles gratis à Mg[r] Arthus de Lionne, à condition qu'il emploiera annuellement la somme de 1,000 fr. pour réparations majeures à son église cathédrale.

Par un codicille du 16 avril 1661, Mg[r] de Lionne lègue 21,000 fr., moitié pour la réparation de la cathédrale, moitié pour la réédification de la maison épiscopale.

Le 4 mars 1683, Mg[r] Victor de Meillan fait rentrer cette somme de 21,000 fr. réduite à 18,863 fr.

Le 26 septembre 1698, le roi ordonne une imposition de 20,000 livres conjointement avec celles de la taille sur la généralité de la province du Dauphiné en deux années, pour lors prochaines, pour être employées à la réédification de la cathédrale de Gap. — En exécution de cet arrêt, le maire et les consuls de la ville de Gap donnent un prix fait de 1,680 fr. pour les réparations du clocher, à Jean-Jacques Gasquet.

Le devis des travaux à faire pour les réparations de la cathédrale fut dressé par M. Dieulaurans, ingénieur du roi, il s'élevait à 60,000 fr. = Le 14 septembre 1702, un bail à prix fait au rabais fut donné aux nommés Arnous (François) et Jean-Baptiste Excussans père et fils, montant à la somme

(1) *Précis de l'histoire de Gap*, p. 124.

de 45,000 fr. ; le chapitre devait le 9e, soit 5,000 fr. — Le 22 août 1763, il fut passé un second prix fait aux mêmes Excussans, entrepreneurs, pour la somme de 5,500 fr., laquelle jointe à la première compose le total de 50,500 fr. Les travaux furent exécutés et il en résulte l'édifice que l'on vient de démolir (1).

Cependant, les boiseries du chœur et les tableaux des piliers ne furent placés, d'après les notes de M. Goulain, qu'en 1820 (2).

VIII.

PROJET ET PLAN D'UNE NOUVELLE CATHÉDRALE. — COMMENCEMENT DES TRAVAUX. — SEPTEMBRE 1866. — AVRIL 1867.

« Le 25 juillet 1862, dit M. l'architecte diocésain, M. le ministre des cultes, en constatant que l'impossibilité de consolider et de restaurer cet ancien édifice délabré lui paraissait suffisamment établie, a reconnu qu'il n'existait d'autre moyen de pourvoir d'une manière convenable aux besoins religieux de la population, que par une reconstruction complète, et il a ordonné que des études seraient faites dans ce sens, et qu'un avant-projet lui serait présenté.

« Cet avant-projet a été dressé par M. Laisné et Goulain, architectes diocésains, et il a reçu l'approbation ministérielle par une décision du 6 octobre 1865 qui prescrivait la mise en adjudication des deux premiers lots. Enfin, et à la suite d'une nouvelle décision du 14 mai 1866 qui approuvait une modification dans le classement des dépenses, les deux premiers lots ont été adjugés le 30 juin suivant, et immédiate-

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Mém. de M. Goulain.

ment après l'approbation de l'adjudication, les travaux de démolition ont été commencés. »

« Élevée sur un axe différent de celui de la vieille église, afin de régulariser les abords de la place, et agrandie au moyen d'immeubles qui ont été acquis par l'État, elle serait à transept avec trois nefs terminées en absides circulaires, chapelles latérales avec nefs, crypte sous le chœur, clocher avec porche en avant sur la face de l'ouest, narthex précédant les nefs et sacristies élevées d'un étage. »

Dans le transept serait une petite porte au sud et une abside au nord pour une chapelle.

Cet édifice serait construit dans le style roman et ses dimensions seraient les suivantes :

1° Entre la première marche du porche et la grille clairière, l'abside du chœur, 78m ;

2° Entre la première marche ci-dessus et l'entrée de la grande nef, 17m ;

3° Entre l'entrée de la grande nef et le fond de l'abside du chœur, 57m, 50 c. ;

4° Largeur totale intérieure au droit des chapelles latérales, 32m ;

5° Longueur totale intérieure du transept, 31m, 50 c. ;

6° Largeur de la grande nef du chœur et du transept, 9m,50 c. ;

7° Largeur de chaque petite nef, 4m,40 c. ;

8° Largeur des chapelles latérales, 4m, 80 c. ;

9° Hauteur sous clef de grande nef, 18m ;

10° Hauteur sous clef des petites nefs et des chapelles, 8m,80 c. ;

11° Le faîtage du grand toit sera élevé à 22m,50 c. du pavé de la place ;

12° La tour du clocher aura 37m,30 c. de hauteur avec une flèche de 22m,50 c., ce qui portera à 64m la pointe de la croix du couronnement ;

13° La crypte, sous le chœur, aura 16m de longueur, avec une hauteur sous clef de 5m environ ; car cela dépend de l'état du sous-sol.

L'estimation de la dépense de la cathédrale projetée s'élève à près de 1,200,000 fr.

La reconstruction d'une cathédrale est toujours une grande entreprise ; ici l'œuvre était indispensable. Du reste, à part les souvenirs, la démolition de l'ancienne cathédrale sous le rapport artistique ne laisse rien à regretter : c'est la pensée de tous les hommes experts en ces matières (1). Le gouvernement seconde de tous ses efforts les vœux de la population et les sollicitations pressantes des autorités locales, religieuses et civiles. Honneur donc et reconnaissance à l'Empereur, qui s'intéresse d'une manière toute particulière à ce pauvre pays des Alpes ; reconnaissance spéciale à Mgr Bernardou, dont le zèle infatigable ne redoute ni labeurs, ni sacrifices. L'histoire dira un jour tout ce que le saint et savant prélat a fait pour la gloire de Dieu, la propagation du sacerdoce et le bonheur des ouailles confiées à ses soins ; puisse cet évêque missionnaire rester assez longtemps dans le diocèse de Gap (2), pour faire la consécration de cet immortel édifice, dont il va poser, dans quelques jours, la première pierre.

(1) C'est l'opinion exprimée par notre illustre président, M. de Caumont.

(2) Depuis que ces lignes ont été écrites, Mgr Bernardou a été transféré à l'archevêché de Sens. C'est maintenant à Mgr Guilbert, son digne successeur à l'évêché de Gap, qu'incombe la noble tâche de mener à bonne fin la construction de la cathédrale.

(Note de l'Editeur.)

EXPLORATION

DANS

LE BAS-LANGUEDOC.

RAPPORT

LU AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

Le 23 septembre 1867

Par M. le baron DE RIVIÈRES,

Membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie.



MONSIEUR LE DIRECTEUR, MESSIEURS,

Je viens enfin vous rendre compte de la mission que vous m'aviez confiée de parcourir quelques départements méridionaux. Plusieurs villes intéressantes et connues ont été par moi visitées; mais je me suis attaché spécialement, ainsi que vous m'en temoigniez le désir, à décrire les localités peu fréquentées. Toutefois, ce ne sont que mes impressions de voyage que je vous présente. Il pourra donc se trouver dans mon Rapport quelques omissions, pour lesquelles je sollicite votre indulgence.

Mon point de départ était Toulouse. Je ne vous décrirai point les travaux exécutés à grands frais par la ville et l'État dans la basilique de St-Sernin, sous la direction de M. Viollet-le-Duc; je me réserve de vous parler, dans quelque temps, du traitement infligé à la reine de nos églises romanes. La vapeur m'emporta rapidement à travers les monotones plaines

du Lauragais; je saluai, sans m'y arrêter, Villefranche et son clocher de briques en éventail; Avignonet, pittoresquement situé sur un coteau avec sa vieille église, dont la tour imposante découpe sur l'azur du ciel les élégants crochets de sa flèche. Un peu plus loin, c'est Castelnaudary, étagée sur les deux flancs d'une longue colline. Quittant cette ville sans y entrer, je me dirigeai pédestrement vers l'ancien évêché de St-Papoul.

SAINT-PAPOUL.

Une tradition conservée dans les archives de l'église, fait de saint Papoul un disciple de l'apôtre saint Pierre. Cette croyance doit être abandonnée avec toutes celles qui tendent à faire remonter l'établissement du christianisme dans les Gaules aux temps apostoliques (1). Il était contemporain et disciple de saint Saturnin et vivait par conséquent vers l'an 250. Après avoir évangélisé le pays Toulousain, il confessa le nom de Jésus-Christ dans les tourments et eut le haut du crâne tranché.

Une église s'éleva au lieu de son martyre, et plus tard une abbaye de l'ordre de saint Benoît y fut fondée par Charlemagne.

En l'année 1317, le pape Jean XXII érigea en évêché l'abbaye de St-Papoul; le premier évêque fut Bernard de La Tour Saint-Paulet. Ce diocèse se composa de quarante-cinq paroisses, détachées de celui de Toulouse. Les religieux Bénédictins continuèrent à desservir l'église, dont ils formèrent le chapitre. Le chapitre fut sécularisé en 1670 (2).

(1) Voir, sur cette question, le mémoire de M. Tailliar (*Bulletin monumental*, année 1866, p. 240 et suivantes, et année 1867).

(2) *Gallia christiana*, t. XIII, p. 301 à 312, et p. 253 et suiv. (*Instrumenta ecclesiæ Sancti Papuli.*)

Dépouillée par la Révolution de son titre épiscopal, St-Papoul n'est plus maintenant qu'une simple paroisse du diocèse de Carcassonne, située dans un frais vallon au pied de la Montagne-Noire.

L'église de St-Papoul se compose d'une nef voûtée en berceau ogival, divisée en quatre travées ; il y a quatre chapelles au nord et deux au midi. La nef, assez lourde d'aspect, paraît remonter aux premières années du XIIIe siècle ; elle est terminée par une abside romane en cul-de-four flanquée de deux absidioles, celle du nord également à plein-cintre. L'absidiole méridionale donnant dans la sacristie est un joli morceau d'architecture gothique fleuri, divisée en trois travées voûtées, à nervures ogivales supportées par des faisceaux de colonnettes. De forme pentagonale, elle est éclairée par une fenêtre trilobée. Dans le mur méridional est un élégant tombeau arqué du XIVe siècle, formé de quatre voussoirs supportés par des colonnettes avec chapiteaux à feuilles de chêne et de vigne ; un gable termine cet édicule. On n'y voit ni épitaphe ni inscription.

Du côté nord se trouve le tombeau de François de Donnadieu, évêque de St-Papoul de 1606 à 1626, année de sa mort. Dans une niche surbaissée, accostée de deux pilastres ioniques, une urne de marbre gris supporte la statue du prélat. Il est revêtu d'une chape, porte une longue barbe, et les mains jointes se tient à genoux devant un prie-dieu (1).

Je n'ai point mentionné jusqu'ici les stalles capitulaires du XVIe siècle, qui se voient encore dans la grande abside, leurs miséricordes sont bien sculptées. Le reste du mobilier

(1) Ce monument lui fut élevé par les soins de François de Donnadieu, son frère, évêque d'Auxerre, et Barthélemy de Donnadieu, son neveu, évêque de Comminges. Son épitaphe, en latin, se lit dans le XIIIe vol. du *Gallia christiana*, p. 213.

de l'église n'offre aucun intérêt ; il n'en était pas de même autrefois. Voici l'extrait d'un inventaire des biens et joyaux de l'église de St-Papoul, dressé en 1427 et 1428, sous l'épiscopat de Pierre Soybert. Ce manuscrit écrit en latin a été, ainsi que plusieurs autres titres concernant St-Papoul, publié par M. Hennet de Bernoville (1). Nous y trouvons les renseignements suivants :

Une croix d'argent doré ornée de perles, avec du bois de la vraie Croix.

Deux croix processionnelles, dont une d'argent.

Trois croix d'autel, une d'argent et deux en laiton.

Une statue en argent doré de la bienheureuse Vierge Marie, avec les armes de Guillaume de Cardaillac, troisième évêque de St-Papoul, mort en 1347. La Vierge avait un collier, tenait l'Enfant-Jésus d'une main et un rameau de l'autre.

Deux statues d'anges.

Une custode de cristal avec pied en argent.

Le chef de saint Papoul enchâssé en argent.

Un Évangéliaire avec couverture d'argent représentant, sur une face, la Sainte-Trinité, et sur l'autre, Notre-Seigneur Jésus crucifié.

Cinq calices d'argent. La patène de l'un d'eux portait l'image de Jésus-Christ ; sur une autre, on voyait Jésus-Christ et sa sainte Mère.

Un reliquaire de cristal.

Une couronne d'argent doré ornée de pierres fines.

Un encensoir d'argent.

Une châsse d'argent contenant le chef de saint Assistle, martyr.

Un vase à eau bénite.

Deux bombardes de fer.

(1) Paris 1868, in-8°, Lainé et Havard édit.

Deux balistes d'acier.

Deux grands candélabres de fer.

Deux petits candélabres de métal.

Une chaire épiscopale.

Vingt-deux manuscrits reliés.

Plusieurs missels.

Que reste-t-il de tous ces objets anciens et précieux ? Rien absolument. Le temps et les révolutions ont dispersé et anéanti cet intéressant ensemble.

Le même inventaire nous a conservé les vocables des autels au XV[e] siècle (1). Après le maître-autel venaient St-Papoul, S[te]-Catherine, St-Bérenger, St-Benoît, St-Michel, la Sainte-Vierge et S[te]-Marie de *Bellem* (2).

Nous trouvons encore dans le même recueil les noms des évêques qui reposent dans l'église de St-Papoul. Ce sont :

1° Bernard de La Tour, mort en 1317.

2° Guillaume de Cardaillac, mort en 1347.

3° Bernard de Saint-Martial, mort en 1366.

4° Pierre II de Croze, mort en 1402.

Enfin Daniel Bertrand de Langle, mort en 1774.

Le *Gallia christiana* nous donne encore les noms de plusieurs autres prélats ensevelis à St-Papoul.

Pierre Soybert, mort en 1443.

Raymond de Loupald, mort en 1465.

Jean de La Porte, mort en 1468.

Jean Raymond, mort en 1604.

(1) Les vocables actuels sont : au nord, St-Jean-Baptiste, S[te]-Catherine, la Sainte-Vierge, St-Pierre, Notre-Dame-de-Compassion ; — au midi, St-Papoul ; — au sud-est, S[te]-Germaine (autrefois St-Saturnin) ; — enfin le maître-autel.

(*Note fournie par M. le Curé de St-Papoul.*)

(2) Pour Bethleem. (*Mélanges concernant l'ancien évêché de St-Papoul*, ouvrage déjà cité, pages 281 à 283.)

Bernard Despruet, mort en 1645 (1).

En sortant de l'église par le côté du midi, on entre dans un cloître du commencement du XIII[e] siècle adossé à l'église. Ses quatre galeries à plein-cintre, soutenues par des colonnettes cylindriques de pierre à chapiteaux historiés, sont assez bien conservées; quelques colonnettes ont été refaites en briques de forme octogonale. Au milieu du préau s'élève une croix de mission. Il y a quelques années, le curé de St-Papoul avait eu l'incroyable idée d'y faire une montagne artificielle, et y avait transporté la statue funéraire de Mg[r] de Donnadieu. M. le curé actuel a réparé cette bévue et remis en sa place la statue du prélat.

L'extérieur de la grande abside et de l'absidiole nord doit être remarqué pour l'ensemble de la sculpture, traitée avec une rare énergie. De beaux modillons supportent la corniche qui est d'un grand effet; il y a plusieurs chapiteaux historiés. Sur l'un d'eux est Daniel dans la fosse aux lions. On retrouve dans cette belle abside, qui paraît dater du XII[e] siècle, le faire énergique des sculptures de St-Sernin de Toulouse.

Le clocher possède une belle cloche remontant aux premières années du XV[e] siècle. Elle a 0[m],99[c] de diamètre, sonne le *mi* et est ornée de deux inscriptions.

L'inscription supérieure se trouve sur le cerveau :

✝ ⁝ IHS ⁝ MENTEM ⁝ SANTAM ⁝ (2) SPONTANEAM ⁝ HONOREM ⁝ DEO ⁝ ET ⁝ PATRIE ⁝ (3) LIBERATIONEM ⁝

L'incription inférieure :

✝ ⁝ XRS ⁝ VINCIT ⁝ CRISTUS ⁝ REGNA ⁝ (4) CRISTVS ⁝

(1) *Gallia christiana*, t. XIII, p. 301 à 312.
(2) Pour *sanctam*.
(3) Pour *patriæ*.
(4) Pour *regnat*.

INPERAT ⁝ (1) IESV ⁝ XPE ⁝ FILII ⁝ DEI ⁝ DIVINI ⁝ MISE-RERE ⁝ NOBIS ⁝

Les deux inscriptions ont chacune 0m, 03c de hauteur, formées de majuscules gothiques en relief, chaque mot séparé par trois boutons superposés.

Au-dessous règne une zone de 0m, 05c de hauteur ornée de petits bas-reliefs. On y voit : 1° Jésus-Christ dans une auréole, accompagné des quatre animaux ; 2° la Fuite en Égypte. Ces petits objets sont répétés quatre fois, ainsi qu'un sceau ovale haut de 3 centimètres, large de 4. Dans des arcs gothiques est représenté saint Papoul à genoux, recevant une palme des mains d'un ange ; au-dessous sont les arbres auprès desquels il fut martyrisé. Une inscription illisible entoure le sceau.

Une foule de cloches anciennes du midi de la France portent sur leurs flancs l'inscription *Mentem sanctam spontaneam*. M. de Bonnefoy, inspecteur des Pyrénées-Orientales, l'a rencontrée en Roussillon sur six cloches, dont la plus ancienne remonte à l'an 1328 (2). M. le comte de Toulouse-Lautrec l'a également trouvée trois fois dans son exploration campanaire du Haut-Comminges ; la plus ancienne est du XIVe siècle (3). Cette légende, plus détaillée, existait aussi sur une cloche de la cathédrale de Maguelone, cloche qui datait de 1450 (4). Enfin, dans le nord de la France, M. Claude Sauvageot cite la même inscription,

(1) Pour *imperat*.

(2) *Épigraphie Roussillonnaise*, p. 43 à 171.

(3) Les cloches dans le Haut-Comminges, par M. le comte de Toulouse-Lautrec (*Bulletin monumental*, année 1863, p. 336 à 370).

(4) *Mémoires de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 279, inscriptions recueillies par le marquis de Castellane.

qu'on lisait sur une cloche de 1413, aujourd'hui fondue, à l'église abbatiale de Marigny, près Étampes (1).

Je reviens au clocher de St-Papoul : on y remarque une autre très-petite cloche fondue en 1724, sous l'épiscopat de Mgr Florent de Choiseul, par le fondeur Viscavanzo.

Pour visiter la sacristie, on passe sous une porte de style ionique, avec ces mots gravés : F. DENAT · FAIT EN 1747. La sacristie est une belle salle voûtée, à arêtes ogivales, divisée en deux travées. Les clefs de voûte portent les armes de Bernard de La Tour, ce qui indique le XIVe siècle comme date de la construction. Un caveau fermé par une dalle se trouve dans la sacristie ; il a servi, dit-on, de sépulture à plusieurs évêques.

Le palais épiscopal était au midi du cloître. Située dans un parc arrosé de belles eaux, cette belle demeure appartient aujourd'hui à la famille d'Hautpoul. Le mur occidental de l'église donne dans le parc ; on y remarque une porte romane murée, surmontée d'un médaillon avec le chrisme, l'alpha et l'oméga.

ESPLAS.

Revenant sur mes pas, je visitai, sur une hauteur, la chapelle du château d'Esplas, à 4 kilomètres de Castelnaudary, résidence de la famille Faure-d'Esplas. Ce petit oratoire, érigé en 1743, est décoré dans le goût de l'époque, d'ornements en stuc et marbre rouge, qui en font un ensemble très-élégant et maniéré. La voûte est à plein-cintre. Au-dessus de la porte on lit, en lettres d'or, ce passage du psaume 25 :

(1) *Annales archéol.*, t. XXII, p. 224.

DOMINE DILEXI DECORVM (1)
DOMVS TVÆ
ET LOCVM HABITATIONIS
GLORIÆ TVÆ.

CAPENDU.

A partir de Castelnaudary, je poursuivis ma route sans m'arrêter dans les plaines dénudées que parcourt le chemin de fer jusqu'à Carcassonne. Je saluai aussi de loin seulement la tant curieuse *cité* de Carcassonne, que M. Viollet-le-Duc a relevée de ses ruines, me réservant de la visiter de nouveau un jour avec le Congrès archéologique. Ce n'est que trois stations plus loin que je descendis de wagon pour explorer Capendu.

C'est un village situé dans une plaine et autrefois fortifié. Au centre des habitations, un rocher élevé supportait un château dont il ne reste que les fondations. L'abside de la chapelle du château existe encore; autant qu'on peut en juger par ce qui reste, c'était un joli édifice de la fin du XIV[e] siècle. Le sanctuaire, pentagonal et voûté à nervures, est éclairé par cinq fenêtres à meneaux trilobés. A gauche on voit, adossée au rocher, une arcade surbaissée du XVI[e] siècle, ornée d'élégantes arabesques très-mutilées. La clef de voûte de la chapelle porte un Agneau pascal. Vue du chemin de fer, cette abside produit un pittoresque effet.

Au nord de la chapelle se voit un encorbellement qui supportait sans doute une tourelle; j'en ai remarqué de semblables au palais archiépiscopal de Narbonne.

L'église actuelle de Capendu, vaste édifice, a été construite

(1) Pour *decorem*.

il y a peu d'années en style gothique *troubadour ;* elle est dédiée à saint Martin.

Mais je tenais surtout à visiter la vieille église romane de Capendu, dont l'abside charmante tapissée de lierre avait maintes fois attiré mes regards en allant de Toulouse à Narbonne. Cet édifice religieux se trouve à 7 ou 800 mètres hors du village, dans la direction du Levant; il est bâti en pierres de petit appareil. L'intérieur est très-simple : une nef voûtée en berceau légèrement ogival et divisée en trois travées; archivoltes carrées supportées par des piliers, également carrés, reposant sur un bahut; bandeau régnant à la naissance de la voûte, tel est l'aspect que présente la nef de cette vieille église.

Le sanctuaire, pentagonal, est voûté en cul-de-four et éclairé par trois petites fenêtres cintrées. Deux fenêtres (une cintrée et une carrée) se voient dans le mur méridional de la nef. A droite et à gauche du sanctuaire, deux chapelles ont été ajoutées au XIVe siècle ; elles sont éclairées par une rose quadrilobée. Les clefs de voûte à nervures portent : celle du nord, une fouine surmontée d'un sautoir à la bordure componée ; celle du midi, une fouine à la bande brochante. La chapelle nord a une grande niche ogivale (sans doute un tombeau arqué).

Cette église est abandonnée et ne sert plus au culte. En avant de l'autel, trois pierres tombales se voient au milieu du dallage. Sur l'une d'elles, on lit l'inscription que voici gravée en majuscules romaines :

SEPVLTVRE
DE FRANÇOIS
PALAIRAC 8 BRE
1655.

Les deux autres, qui paraissent dater de la même époque,

portent des croix gravées ; mais les inscriptions, recouvertes de terre, sont illisibles ; le temps m'a manqué pour les déblayer.

Le mur occidental faisant face à l'abside est éclairé par un *oculus*. Au nord se voit la porte, qui est cintrée et doit dater seulement du XVIe siècle.

L'extérieur de l'église, à demi couverte de lierre et de lichens, au milieu du cimetière, offre un aspect imposant et rêveur. L'abside est ornée de quatre colonnes cylindriques engagées, à chapiteaux frustes supportant la corniche, qui se compose d'un tore surmonté d'une plate-bande. Des modillons frustes s'y voient aussi. L'abside est très-bien appareillée.

Voici les dimensions de cet édifice :

Longueur (dans œuvre), 21^{m}, 50^{c} ;

Largeur (id.), 8^{m}, 25^{c} ;

Épaisseur des murs, 1^{m}, 68^{c} ;

Grandeur moyenne de l'appareil : les pierres, depuis 0^{m}, 30^{c} jusqu'à 0^{m}, 45^{c} de long sur 0^{m}, 12^{c} à 0^{m}, 18^{c} de hauteur.

L'appareil est en grès rouge. Enfin, ce petit monument peut dater de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe.

Une branche de la maison de Narbonne a possédé la seigneurie de Capendu, ou *Campendu*, vers les premières années du XVIe siècle. Elle s'éteignit en 1580 (1).

LUC-SUR-ORBIEU.

Reprenant la voie ferrée, je m'arrête à la station de Lézi-

(1) *Hist. généalogique des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme, t. VII, p. 776.

gnan. Là une plaine étendue, traversée par l'Orbieu, s'offre à mes regards. Franchissant ce cours d'eau, j'arrive au village de Luc-sur-Orbieu. L'église n'offre de remarquable qu'une statue de grandeur naturelle, en pierre, représentant la Vierge tenant l'Enfant-Jésus. On reconnaît dans la pose penchée, dans le torse cambré sur la hanche, le faire maniéré de la fin du XIV[e] siècle. Cette statue a été repeinte et dorée à diverses époques.

Le clocher de Luc possède deux cloches. L'une d'elles, assez petite, date de 1627. En voici l'inscription :

† SANTO MARIO ORA PRO NOBIS SAN ⅂VC PRIONS DIEV.

Au-dessus, on lit :

FERONS BIEN 1627.

Le commencement de la première inscripion appartient à la langue romane (*Santo Mario* signifie Sainte Marie). Chaque mot est séparé du suivant par une fleur de lis en relief. Les deux inscriptions, formées de majuscules romaines de 0^{m},03^{c} de hauteur, sont limitées par deux filets en saillie. Il est également à remarquer que la lettre L de Luc est tournée la queue en bas, sans doute par inadvertance du fondeur.

BOUTENAC.

Non loin de Luc, à l'extrémité est de la plaine, le village de Boutenac s'élève au pied d'une colline, dernier mamelon de la chaîne des Corbières. Son intéressante église est un édifice de transition, bâti en pierre de moyen appareil. Sa façade, terminée en pignon triangulaire, présente au visiteur une porte cintrée avec deux voussoirs ornés l'un de palmettes, l'autre de rinceaux ; les pieds-droits ont été refaits depuis

peu. Sur le flanc méridional, on remarque une corniche supportée par une rangée de modillons très-frustes. Des fenêtres cintrées éclairent la nef; le sanctuaire, en cul-de-four, est hideusement modernisé. A droite et à gauche du sanctuaire se trouvent deux chapelles du XIVe siècle, avec fenêtre à meneaux.

On conserve dans l'église l'inscription latine obituaire d'un saint personnage, nommé Siméon, qui s'était retiré à Boutenac, où il mourut en 1133. Dans son *Catalogue du Musée de Narbonne* (1), M. Tournal a donné le texte de ce monument épigraphique; Boutenac y est nommé *Boltenacum.*

Au milieu du village se voit une énorme tour carrée, assez haute, dominant la plaine de Luc. Elle date de l'époque romane et est construite en moyen appareil. Les faces nord et sud possèdent, à une hauteur de 5 à 6 mètres, une petite fenêtre cintrée dont l'archivolte est radiée; puis, au-dessus, deux petites fenêtres géminées avec colonnette et chapiteau historié; ces fenêtres ont été bouchées. La face occidentale, entièrement lisse et sans ouvertures, a reçu du temps un vert tapis de lichens. A l'est, on pénètre dans la tour par une porte cintrée avec archivolte ornée de croix de saint André et d'autres ornements très-frustes; une fenêtre à plein-cintre la surmonte. Au sommet de la tour, du côté nord, une tête sculptée débordant le mur a reçu des habitants le nom de *Charlemagne.*

Cette vieille tour se relie à une muraille; le tout peut remonter au XIIe siècle. De là, on descend par une étroite ruelle aboutissant à une vieille porte aussi ancienne, je pense, que la tour.

(1) Page 64.

NARBONNE.

Musée.

J'arrive droit à Narbonne, sans m'arrêter en chemin.

Depuis le dernier passage de M. de Caumont en cette ville (1861), M. Tournal, le savant et zélé archéologue, a publié un nouveau catalogue très-complet du musée. Quelques fragments de cet important travail ont paru dans le *Bulletin monumental*.

Vers la fin de l'année 1864, les sarcophages et les débris de sculptures, exposés jusqu'ici dans le jardin du musée aux intempéries des saisons, ont été transportés dans la *Salle des Gardes*, située au rez-de-chaussée de l'ancien palais archiépiscopal. La Commission archéologique avait le désir de disposer des galeries du cloître de l'ancienne cathédrale de Narbonne pour y installer, comme on l'a fait au musée de Toulouse, les sculptures et les inscriptions. Il a fallu malheureusement renoncer à ce magnifique projet, la fabrique de l'église St-Just ne voulant pas renoncer au revenu qu'elle tire de ce cloître, transformé en boutiques !

Le local du musée étant assez vaste, on a placé toutes les inscriptions dans une salle qui précède la bibliothèque ; quelques-unes même ornent le grand escalier. J'en ai copié plusieurs, que M. Tournal n'a fait que mentionner, sans en donner le texte dans son catalogue.

L'inscription funéraire que voici n'est pas encore numérotée ; elle provient de Peyriac-de-Mer. Les habitants de ce village, situé au bord d'un étang salé, se livrent encore aujourd'hui, comme du temps des Romains, à l'industrie des salines.

V · L · SALONIVS · L · P · L
BVCCIO · SIBI · ET ·
Θ · L · SALONIO · L · P · L ·
HILARO · SALINATORI ·

Vivus Lucius Salonius libens posuit lubens Buccio sibi et defuncto Lucio Salonio libens posuit lubens Hilaro Salinatori (1).

Sur pierre. Hauteur, 0m, 47c ; largeur, 0m, 80c ; hauteur des lettres, 0m, 06c.

Épitaphe de Pierre *Réméjan*, marchand de Narbonne, et de *Naude*, son épouse (1393). Ils avaient fait une fondation dans l'église des Frères Prêcheurs de Narbonne. L'inscription, qui fut gravée du vivant des deux époux, est restée inachevée ; la date de leur mort n'y est point mentionnée.

ANNO · DOMINI · M° · CCC° · NONAG° · PRIMO ·
ET · DIE · PENULTIA · MENSIS · OCTOBRIS · PRIOR ·
ET · FRATRES · OMNES · ET · CUNCTI · COVENTUS ·
HUI' · FRATRU · PDICATORU · NARBONE · CAPI
TULARIE · CONGREGATI · PRO · SE · ET · EORU · SUCCESSO
RIBUS · STATUERUT · ET · PER · MODU · STATUTI · OBLIGA
RUT · DICTU · CONVENTU · PPETUO · SINGULIS · DIEBUS ·
PRIMA · MISSA · CELEBRARE · DE · BEATE · VIRGINE · MA
RIA · SOLEMPNITER · ET · CUM · NOTA · PRO · REMEDIO ·
ANIME · PROVIDI · VIRI · PETRI · REMEIANI · MRATO
RIS · NARBONE · ET · NAUDE · EIUS · UXORIS · ET ·

(1) Le Θ avant Lucio Salonio signifie *defuncto*, initiale du mot grec θάνατος. L'I final de *sibi* et le T de *et* sont plus grands que les autres lettres.

OMNIŪ · DĒ · EORŪ · GENERE · ET · IN · FINE · INIRE · ABSOLUTIONĒ · PRO · DEFUNCTIS · CŪ · P · CRUCE · DE · CAN TANDO · FACERE · UT · EST · MORIS · ADDENTES · Q' · TALI · DIE · DUM · TAXAT · QUALI · CONTINGERIT · PREFATŪ · PETRŪ · REMEIANI · ET · NAUDĀ · EIUS · CONSORTĒ · AB · HAC · LUCE · MIGRARE · ANNIS · SIN GULIS · ET · NOVĒ · LECCIONES · DE · MORTUIS · ET · UXORIS · SUÆ · ET · SUORŪ · ANIME · IN · PACE · RE QUIESCANT · OBIIT · PRENOĪATUS · PETRUS · RE MEIANI · ANNO · DNĪ · M° · CCC ET · DIE MĒSIS ITĒ · ECIĀ · NAUDA · UX OR · DICTI · PETRI · REMEIANI · ANNO · DNĪ · M.

Anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo primo et die penultima mensis octobris prior et fratres omnes et cuncti conventus hujus fratrum prædicatorum Narbone capitularie congregati pro se et eorum successoribus statuerunt et per modum statuti obligarunt dictum conventum perpetuo singulis diebus primam missam celebrare de Beata Virgine Maria solemniter et cum nota pro remedio anime providi viri Petri Remejani mercatoris Narbone et Naude ejus uxoris et omnium de eorum genere et in fine inire absolutionem pro defunctis cum cruce de cantando facere ut est moris addentesque tali die duntaxat quali contigerit prefatum Petrum Remejani et Naudam ejus consortem ab hac luce migrare annis singulis et novem lectiones de mortuis et uxoris suæ et suorum anime in pace requiescant obiit prenominatus Petrus Remejani anno Domini millesimo tricentesimo. . . . . et die mensis . . . . item etiam Nauda uxor dicti Petri Remejani anno Domini millesimo.

Sur plaque de marbre blanc, plus haute que large. Inscription très-bien gravée; provient de l'église des Dominicains de Narbonne.

Épitaphe de Jean de Bénavent, capitaine du château de Castelnaudary (1582) :

CY GIST INHVME NOBLE IAN
DE BENNAVENT · CAPNE DV
CHAV DE CASNAVDARRY ET
CYTOIEN DE NARBONNE QVI
DECEDA LE DER OCBRE (1) 1582
DIEV LVY FACE MERCY.

Sur pierre. Cette inscription, gravée en caractères romains, a été trouvée dans l'église des Cordeliers de Narbonne.

Inscription obituaire de Benoît de Seigneuret et de sa femme, Jeanne de Vidal de Sallèles (1605) :

P. M. S.

LEGE · LVGE · LECTOR · PRÆMATVRAM · NOBILIS · ET VIRTVTIS · A . . . MNI · OBITVM · DIE · XVI[A] · IVLII · ANNO · D · CIↃ DC · II · IO · DE · SEIGNEVRET · D · DE · LABORDE · ET · DE FABREZAN · REGIO · ÆRARIO · IN · OCCITANNIA · PREFECTVS · BENEDICTVM · DE · SEIGNEVRET FRATREM · AMANTIS[M] · SCVTIFERVM · BLÆSENSEM · ET · IOANNAM · DE · VIDAL · CASTISS[M] · IPSIVS · CONIVGEM · D · DE · SALLELES · OB · EXIMIVM · VTRIVSQ AMOREM HOC MARMOR TEGENDOS CVRAVIT

B. M.

AMBORVM · CINERES · VNA · MISCENTVR · IN · VRNA ·
MENS · QVONIAM · VIVIS · VNA · DVOBVS · ERAT.
ANN D · CIↃ · DC · V.

Sur marbre, gravée en lettres romaines.

Cette inscription, dont la fin est touchante, provient de l'église des Cordeliers de Narbonne, où elle a été trouvée en

(1) Dernier octobre.

1864. Dans le haut, une sculpture très-mutilée représente Benoît de Seigneuret, agenouillé sur un coussin, l'épée au côté, ayant à ses pieds son casque et devant lui une tête de mort. Au-dessus, sont les écussons conjugaux accolés, celui de Jeanne de Sallèles, entouré d'une cordelière. Une tête d'ange accompagne le bas de ce monument funéraire.

Inscription commémorative de l'établissement des religieux Doctrinaires à Narbonne (1610) :

PAR PERMISSION DE TRES CHRES
TIEN LOVIS XIII DE IVSTE ROY DE
FRANCE ET DE NAVARRE LES PE
RES DE LA DOCTRINE CHRESTI
ENNE ONT ETE INSTALLES AV
PRESANT (1) COLLEGE ESTANT CON
SVLZ M[r] M[e] CHARLES BOVLHARD.
IU E E (2) TOVTE LA TEMPORALITE
DE L'ARCHEVESQVE DE NAR[NE] (3)
HONORABLES HOMMES HENRY
SARTRE ETIENNE VIGNES IAC
QVES CAMPREDON GASPARD
PELISSIER ET IAN DENOS EN
L'ANNEE 1610.

Sur pierre, gravée en lettres romaines.

Inscription latine sur plaque de marbre blanc relatant la construction du grand escalier de l'archevêché de Narbonne, du marché à la viande, de la poissonnerie et de la rectification de l'AUDE (Ataxis). Elle est entourée d'une guirlande de

(1) Pour *présent*.
(2) Pour *ensemble*, probablement.
(3) Narbonne.

fleurs, de fruits et d'anges sculptés en relief. On y voit le nom du graveur, les armes de la ville et celles des consuls en exercice (1656).

D : O : M :

QVOD . FELIX . FAVSTVMQVE . SIT .

ANNO . DOMINI . M.D.C.LVI.

CVRANTIBVS . CLARISSIMIS . VIRIS . NARBONAE

CONSVLIBVS.

D . D. PETRO . DE . RATHERY . IV. D . & . ET . IN . SENATV . TOLOSANO . PATRONO. NEC . NON . CON
SILIARIO . ET . QÆSTORE . REGIO . IN . DIOCÆZI . NARBONENSI . IBIDEMQ . OLI . AD . OIA . TRIBVNALIA .
RTIA . REGIO . PROCVRATORE . & . DD[s] . GABRIELE . BILHARD . ANTHONIO . AMANTIO . DAVDECVILHERO .
CASSAN . AYMERICO . GARROVSSE . ET . RAYMVNDO . FORNIER . CIVIBVS . HVIVSCE . VRBIS . NARBONAE .

AD . VTILE . PVBLICARVM . ÆDIVM . CIVITATIS . ORNAMENTVM .

STRVCTA . FVIT . SCALA . HÆC . MATERIATTIS . MIRIFIXE . INNIXA . FORNICIB . MAXIMIS . AC . LAPIDIIS . COPOSTA . GRADIB .
ET . I . IPSIS . POSITA . SACRA . ÆDICULA . E . REGIONE . VERO . AD . LATVS . CAVÆDII . LOCVS . COLLECTI . RECIPIEDIS . DIOCEREOS.
DOCVENTIS . ERECT . EST . CONSTRVCT . PARITER . I . EXTREA . ATRII . SVPERIORIS . PARTE . APOSITISSIMV . CHARTOPHI
LACIV . ET . I . IPSO . VRBIS . MEDITVLLIO . MACELLV . I . PROSPECTV . FLVMINIS . QVA . TEPET . AVSTER . EXCITATV . EST . EXCITATÆ
QVOQ . PROCVL . TABERNÆ . PISCARIÆ . SCILICET . ÆQVIVALETIS . AC . LIBRÆ . PONDERABILIS . CV . HABITACVLIS . SVPER-
STRVCTIS . ATACIS . ETIA . ALVEVS . TATA . SCATES . SABVRRA . VT . NAVIGIO . FORET . POENE . INVTILIS . AC . PODERIO . AD . STAGNV .
PVRGAT . EST . PLVRA . ALIA . MAIORIS . MVMETI . AB . IPSIS . MET . GESTA . SPLENDIDE . PVBLICA . LOQVNTVR . COMENTARIA.

MOVRET FECIT

Inscription obituaire de l'année 1711, sur pierre ; largeur, 0^m,20 c. ; hauteur, 0^m,26 c.

SEPVLTVRE
DE MTRE
ROVSSEL
ET POUR
LES SIENS
1711

Au-dessous, on a gravé deux ossements surmontés d'une tête de mort et un compas. Ce maître Roussel était sans doute charpentier.

On a encastré dans les murs du grand escalier du musée plusieurs écussons armoriés. Un d'eux porte cette devise : BENEDICAM · DOMINVM · IN · OMNI · TEMPORE. Un autre : A · LAQVEO · MALIGNANTIVM · LIBERA · ME · DOMINE. Le premier de ces écussons paraît remonter à la fin du XVIe siècle, et le second a dû être sculpté au XVIIe ; ils sont tous les deux en marbre.

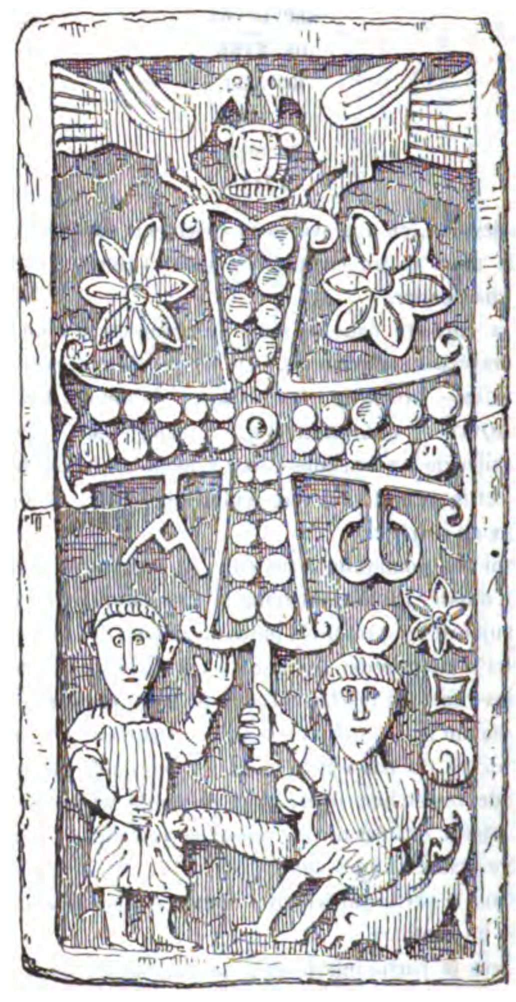
Parmi les nombreux fragments de sculptures conservés dans le musée, j'ai surtout remarqué un bas-relief de marbre placé aujourd'hui près de la porte de la salle des inscriptions. En voici la description, extraite du catalogue de M. Tournal :

« Bas-relief en marbre blanc, de style très-barbare, re-
« présentant le triomphe de la Croix. Hauteur, 1^m; largeur,
« 0^m,55 c. Ce bas-relief, dont les têtes offrent une très-
« grande ressemblance avec les médailles wisigothes, était
« encastré à l'extérieur des murailles romanes de l'église de
« Notre-Dame de La Major.

« Dans la partie supérieure, deux colombes se désaltèrent
« dans un canthare.

« Dans la partie inférieure, un personnage assis sur un
« siége ayant la forme d'un X *(faldistorium)*, tient à la

« main une grande croix pattée et gemmée, à laquelle sont
« suspendues les lettres mystiques alpha et oméga; un se-



« cond personnage le traîne, à l'aide d'une corde; un basilic

« se trouve placé au-dessous du siége. C'est une allusion aux « paroles de David : *Super aspidem et basiliscum ambulabis « et conculcabis leonem et draconem.* Si cette interprétation « est exacte, la figure portant la croix pourrait être consi- « dérée comme Jésus-Christ écrasant les hérésies et domi- « nant les passions, représentées par une des têtes sataniques « les plus redoutées des anciens (n° 539 du Catalogue). »

A cette description de M. Tournal, j'ajouterai que la croix est accostée de deux fleurons en forme d'étoiles à six rais. Un autre fleuron de même forme se trouve, ainsi qu'une coquille de limaçon, au-dessus du personnage assis. J'adopte l'interprétation que M. Tournal donne de ce bas-relief, sans pourtant me rendre compte du rôle que joue le personnage tenant la corde. La gravure qui accompagne ces lignes, exécutée par M. DUSAN, au moyen d'un procédé dont il est l'inventeur, peut seule donner une idée de la barbarie de cette sculpture (1).

Dans le grand escalier du musée, on voit encore une belle dalle de marbre blanc, avec l'effigie d'un moine gravée en creux. Elle provient de l'ancienne église des Frères Prêcheurs de Narbonne, et a été donnée au musée en 1864. Le défunt est représenté dans un arc trilobé, revêtu du manteau de son ordre, le capuchon à demi relevé; sa figure respire la bonhomie. De la main droite, il fait le geste de la bénédiction, et de la gauche, il tient un livre à fermoir. L'arc trilobé est surmonté d'un riche gable à crochets. A droite du gable, un ange nimbé tient une couronne fleuronnée; à gauche, un autre ange, également nimbé, balance un encensoir. Ces esprits célestes symbolisent ainsi l'immortelle gloire, récom-

(1) M. de Caumont avait aussi remarqué ce bas-relief en 1861 et l'a fait graver sur bois d'après une photographie que M. Tournal lui avait procurée.

pense des vertus de l'humble religieux. Les poses maniérées des anges indiquent le commencement du XVe siècle. Malheureusement cette dalle est brisée ; la partie inférieure



manque, et les pinacles du haut sont à demi effacés. Aucune inscription ne nous donne le nom du moine. Hauteur, 1^{m},05 c. ; largeur, 0^{m},75 c.

Je renvoie, pour l'examen des objets de tous genres (tableaux, antiquités, curiosités, céramique, sculptures, etc.) que renferme le musée de Narbonne, à l'excellent catalogue déjà mentionné de M. Tournal (1).

(1) Narbonne, 1864, Caillard, in-8°.

Église de St-Just.

(Ancienne cathédrale.)

On voit, sur le premier pilier du collatéral nord de l'ancienne cathédrale de St-Just, une table de marbre blanc de 0m,45 c. de hauteur, sur 0m,32 c. de large. L'inscription suivante (1291) y est gravée, en magnifiques caractères gothiques; elle est relative à la fondation de deux anniversaires dans la chapelle de N.-D. de Bethléem. M. le marquis de Castellane (1) en avait donné le texte; mais, comme sa leçon contenait plusieurs fautes, j'ai cru devoir la publier à mon tour :

ANNO · DNI · M° · CC · LXXXXI · XVI · KL · IVLII ·
O · PONTI · ORSAV · CAPELLAN · ALTARIS
BEATE · MARIE · DE · BESLEE · ET · CO
NSTITVIT · HIC · IN · PERPETVV ·
DVO · ANIVERSARIA · QVE · DEB ·
SOLVERE · SEP · CAPELLAN · DCI · AL
TARIS · OIB · Q · DC · ITITVLATI · SVNT · I ·
ISTA · ECCLA · VI DEL . SIGLIS · PO
LIBR · ANIVERSARIA · VI · DEN · TVR
CVI · CORP · HIC · REQVESCIT · DIC · PR · NR ·
P · EI · AIA · O · LECTOR · VT · IDE · FIAT · P · TVA.

Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo sexdecimo kalendas Julii obiit Pontius Orsandius (2) *capellam altaris Beate Marie de Bethleem et constituit hic in perpetuum duo anniversaria que debent solvere septem* (3)

(1) *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. III, p. 214.

(2) M. de Castellane lit *Obsandi*.

(3) — lit *semper*.

capellani dicti altaris omnibus que dicti (1) *intitulati sunt in ista ecclesia videlicet singulis pro quadraginta* (2) *libras anniversario sex denarios Turonenses cujus corpus hic requiescit dic Pater noster pro ejus anima o lector ut idem fiat pro tua.*

J'ai relevé également l'inscription en relief de la grosse cloche de l'horloge (1525). Placée sur la plate-forme de la tour méridionale de la cathédrale, cette cloche mérite d'être mentionnée. Elle a 2^{m},16 c. de diamètre inférieur et sonne l'*ut medium*. Voici l'inscription, formée de lettres gothiques carrées de 10 cent. de hauteur :

LAN · MIL · CCCCC · XXV · IAN · LARGOES · IHS · MA. CRISTVS · VINCIT · CRISTVS · REGNAT · CRISTVS · IMPERAT. CRISTVS · AB · OMNI · MALO · NOS · DEFENDAT.

Cette légende nous donne sans doute le nom du fondeur, car au-dessus du mot *Largoes* est un petit écusson en relief portant une cloche. Avant le mot *l'an*, un sceau de forme ronde porte les armes du chapitre de St-Just : *d'argent à la croix de gueules*. Entre le mot *Largoes* et IHS, un petit bas-relief figure le Christ en croix, entre sa sainte mère et saint Jean l'Évangéliste. Entre *imperat* et *Christus*, un autre bas-relief représente la victoire de saint Michel sur le dragon. Après *imperat*, est placé le sceau du chapitre, de forme ovale. On y voit, dans le haut, l'image de Jésus en croix, et sous des arcs gothiques, saint Just et saint Pasteur, patrons de la cathédrale. Tout autour règne une inscription en lettres gothiques, corrodée par la rouille et illisible.

(1) M. de Castellane lit *nunc*, au lieu de *dicti*.
(2) — lit *quolibet*, au lieu de *quadraginta*.

Église de St-Paul-Serge.

Dans une des chapelles absidales de cette intéressante église, est encastrée l'inscription suivante, du XIVe siècle, gravée en lettres gothiques rondes sur une petite table de marbre de 33 c. de hauteur sur 37 c. de largeur. Elle est destinée à en rappeler une faite par G. de Mangorio, marchand de Narbonne, mort en 1327, et Gentiane son épouse, décédée en 1342. Quelques mots sont en partie effacés ; trois points superposés séparent chaque mot.

✝ ⁝ ANNO ⁝ DNI ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XXVII ⁝ DIE ⁝
XXVI ⁝ MAY ⁝ OBIIT ⁝ G ⁝ DE ⁝ MANG
ORIO ⁝ MᴿCATOR ⁝ NARBONE ⁝ ET ⁝ ANNO ⁝
DNI ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XLII ⁝ DIE ⁝ XXII ⁝ AVG ⁝
OBIIT ⁝ GENTIANA ⁝ EI ⁝ VX ⁝
EORVM ⁝ ISTITVIT ⁝ VNV ⁝ PPETVV ⁝
PBM ⁝ I ⁝ PSENTI ⁝ CA . . . . . TI ⁝
BERNARDI ⁝ I ⁝ QVA ⁝ SVT ⁝ TRADITI ⁝
SEPVLTVRE ⁝ ORET ⁝
PRO ⁝ EIS ⁝

Anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo septimo die vigesimo sexto maij obiit Guillelmus? de Mangorio mercator Narbone et anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo die vigesimo secundo Augusti obiit Gentiana ejus uxor . . . . . . eorum instituit unum perpetuum presbyterum in presenti capella . . . . ti Bernardi qua sunt traditi sepulture oret . . . . pro eis.

Au-dessous, deux écussons gravés, portant, l'un trois be-

sants, et l'autre (sans doute celui de Gentiane) parti au 1er cinq besants, au 3e trois fasces.

La chapelle des âmes du Purgatoire (la 2e du collatéral nord de la même église) possède une rose du XIVe siècle, divisée en quatre quatre-feuilles, ornés de jolis vitraux, peints il y a peu d'années par M. Didron. Celui du haut représente N.-S. assis accompagné de deux anges tenant les instruments de la Passion. Dans celui du bas, un ange descend au Purgatoire. A droite, les élus sont conduits par un ange dans le céleste séjour; on y distingue un moine, un évêque, un roi. A gauche, les damnés sont liés ensemble par une immense chaîne. On y voit un roi, un évêque, une fille de joie.

Tous ces sujets à petits personnages reproduisent très-heureusement le ton et l'aspect des vitraux du XIIIe siècle.

La massive tour qui sert de clocher à cette église contient trois cloches, dont la plus ancienne date de 1666. Les deux autres sont modernes.

L'abbaye de St-Paul-Serge, fondée, dit-on, par Charlemagne, a subsisté jusqu'à la Révolution. Elle a été gouvernée par une longue suite d'abbés, parmi lesquels des membres des familles suivantes: de Castelnau, d'Olargues (2 abbés), de Narbonne, de Landorre, d'Auxillon (3 abbés), d'Autemar (4 abbés), de Macheco, de Premeaux (2 abbés). Cette abbaye, sécularisée depuis une époque très-reculée, était en même temps une paroisse.

Cordeliers.

L'église des Cordeliers de Narbonne, joli édifice du XIVe au XVe siècle, bâti en pierre de Ste-Lucie, est actuellement à moitié démolie. Supprimée par la faulx révolutionnaire et transformée en cave, la nef a été détruite en 1862 et 1863.

Il ne reste plus debout aujourd'hui que l'abside, convertie en atelier de tonnellerie, et du côté méridional, trois charmantes chapelles à nervures ogivales compliquées, dont les retombées sont ornées d'écussons. L'une de ces voûtes porte des traces de peintures.

La nef unique de l'église avait sa charpente apparente, les chapelles seules étaient voûtées. Les piliers de chaque travée subsistent encore ; formées de colonnes engagées semi-cylindriques, ils ont des chapiteaux finement sculptés avec feuilles d'eau, écussons. L'un de ces écus, dont le champ est mutilé, a pour supports, à dextre une chimère, et à sénestre un lion, sur le dos duquel est monté un enfant nu mettant son poing dans la gueule de l'animal.

Du couvent des Cordeliers, il reste des débris assez considérables. Le cloître se trouvait au midi de l'église et formait un carré parfait de dix arcades de côté. Ces arcs surbaissés offrent dans leurs moulures les caractères du commencement du XVIe siècle. Le côté occidental est démoli ; les trois autres subsistent, mais les arcades sont murées; chaque côté avait 26 mètres de long. Le milieu du cloître a gardé encore le puits traditionnel.

Pendant l'année 1864, on a trouvé dans le sol de l'église des Cordeliers une tombe contenant, mêlés aux ossements, un camée avec deux mains enlacées et une médaille de l'époque de François Ier.

Non loin de ces ruines, a été construit à neuf le couvent de Notre-Dame du Refuge. Les religieuses de ce monastère auraient pu, pour *vingt-cinq mille francs*, acheter l'église des Cordeliers et rendre ainsi au culte, en l'appropriant pour leur usage, ce vieux monument. Elles ont préféré dépenser 80,000 fr. en bâtisses, et élever une chapelle sans style et sans caractère !

Chapelle des religieuses de Notre-Dame.

Je signalerai encore à Narbonne la chapelle des religieuses de Notre-Dame. Construite en 1862 sur les dessins du frère Samuel (des Écoles chrétiennes), cet édifice reproduit le style ogival fleuri. Il offre la forme d'un dodécagone avec voûte à nervures. Chacun des douze côtés se compose d'un arc ogival supportant un triforium avec clérestory. Les piliers sont ornés des statues des douze Apôtres. Derrière l'autel, cinq arcades, fermées par de jolies grilles de fer, marquent la place du chœur des religieuses. Les autres arcs donnent sur un déambulatoire voûté en arêtes ogivales. La clef de la grande voûte porte un écusson aux armes de Mgr François de La Bouillerie, évêque de Carcassonne : *de gueules au chevron surmonté d'un croissant et accompagné de 3 pommes de pin, le tout d'argent.*

Cette jolie chapelle, bâtie en pierre de Beaucaire, se recommande par le fini de son exécution. Les voûtes ont environ 15 mètres de hauteur sous clef et le diamètre intérieur du dodécagone est de 11m,25 c.

Pont Ste-Catherine.

Formé d'une seule arche ogivale, le pont dit de Ste-Catherine, jeté sur le canal de la Robine, s'élève à la partie orientale de la ville de Narbonne. Sur le parapet, une niche en marbre blanc contient une statue de la Vierge tenant son divin Enfant. Cette niche est à plein-cintre, le haut sculpté en coquille et supporté par deux colonnes ioniques cannelées. Deux pilastres ioniques, parsemés de gracieuses arabesques

en relief soutiennent un entablement surmonté d'un fronton. La frise porte, gravé en majuscules romaines :

ANCHISES · DE · BONONIA · FE · FI · MDXXV.

Anchises de Bononia fecit fieri 1525.

Chaque mot séparé par un point cunéiforme.

Le soubassement, aussi en marbre blanc, porte un écusson effacé.

Cette niche, charmant ouvrage de la Renaissance, est fermée par une élégante grille en fer forgé figurant des rinceaux et une fleur de lis. On y voit le IHS, AM. *(Ave Maria)* et la date 1661, qui nous donne l'âge de ce beau travail de ferronnerie.

ARMISSAN.

Au pied des montagnes pelées de La Clape, non loin de la Méditerranée, on trouve, à quelques kilomètres de Narbonne, le village d'Armissan. L'église est moderne et dépourvue de style. Les seuls objets dignes d'être cités sont un petit bénitier en marbre blanc, de forme octogone, avec la date 1628 et une pierre tumulaire en avant du maître-autel. Elle porte, gravé en creux, un écusson penché à l'antique, timbré du casque orné de lambrequins.

Au-dessous se lit :

CI GIST NOBLE RENE DE
CHEFDEBIEN ESCUYER SEIG^R
DARMISSAN & AVES LIEVX
QVI APRES AVOIR VESCV
LX ANS EN HOME DE BIEN
& RECEV XXVIII BLESSVRES
POVR LE SERVICE DV ROY

DECEDA LE XXVII IANVIER
MDCXV DIEV LVY FACE
MISERICORDE AMEN (1).

Le château d'Armissan, bâti à l'ouest de l'église, est une construction du temps de Louis XIII, formée d'un corps-de-logis flanqué de deux ailes à toits aigus.

Revenant sur mes pas, dans la direction de Narbonne, j'ai vu, sur le bord du chemin, une croix de fer dont la tige est plantée dans un chapiteau en marbre blanc d'un travail assez soigné. J'ignore la provenance de cette sculpture, qui m'a paru dater de la période romane. Cependant, je ne serais pas éloigné de croire que ce débris appartient à une grange monastique qui existait à quelques centaines de mètres plus loin. De cette grange, appelée Case-Neuve, il ne reste plus qu'un pan de mur de 9^{m} de long sur une hauteur égale et de 1^{m},58 c. d'épaisseur. Un unique machicoulis couronne encore cette ruine.

VINASSAN.

Le lieu de Vinassan est, dès le IXe siècle, mentionné dans l'Histoire. Il est question de Vinassan (*Vinacium* en latin) dans une charte donnée en 870 par Charles-le-Chauve en faveur d'*Oliba*, comte de Carcassonne (2). Pierre Aton, vicomte de Bruniquel, reçoit, en l'an 1126, l'hommage pour le château de Vinassan. En 1164, Raymond Trencavel, vicomte d'Albi, Carcassonne et Rasez, reçoit en l'abbaye de

(1) L'écusson, aujourd'hui effacé, portait les armes de Chefdebien, qui se blasonnent : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion passant d'or, armé et lampassé de gueules, et en pointe d'un lion passant contourné de même.*

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, t. Ier, p. 122.

Villemagne le serment de fidélité des seigneurs de Vinassan ou Vinsan (1). Roger, vicomte de Béziers, reçoit aussi, dans le mois de mars 1168, l'hommage du seigneur du château de Vinassan. Le même hommage est renouvelé à Roger, vicomte de Béziers, en 1176 (2).

Aujourd'hui, Vinassan n'est qu'un modeste village situé dans la plaine basse, entre Narbonne et Coursan. L'église, dédiée à saint Martin, évêque de Tours, se compose de quatre travées reconstruites au siècle dernier. La porte d'entrée, où l'on voit le millésime 1730, est surmontée d'une niche contenant une statue de saint Martin, statue qui fut décapitée pendant la Révolution. Mais la partie la plus intéressante du monument consiste dans l'abside semi-circulaire. Elle est de l'époque romane, bâtie en pierre calcaire de petit appareil et ornée de six arcades aveugles géminées reposant sur un corbeau. L'ensemble de cette arcature est surmonté d'un bandeau formant corniche. La base du mur repose sur un léger bahut taillé en biseau; au centre de l'abside est une fenêtre, aujourd'hui murée. Cette belle abside est ce que j'ai vu de plus remarquable dans les églises rurales du Narbonnais.

En dehors de l'église, se trouve la croix des processions dominicales; c'est un joli échantillon de la ferronnerie au XVII[e] siècle.

Je n'ai point encore parlé du clocher, formé, comme celui de Salles d'Aude, d'un pignon aigu percé de trois ouvertures ogivales. Il possède une cloche du XVI[e] siècle. Sa hauteur (anses comprises) est de 0^{m},79 c., et le diamètre inférieur est de 0^{m},67 c. L'inscription suivante s'y lit en minuscules gothiques :

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, p. 508 et 611.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 21 et 40.

† IHS · XRS · AVE · MARIA · GRACIA · PLENA · DNS · TECUM.

Au-dessous, en plus petits caractères :

† LAN . MIL · VC · XLV.

Les lettres de la grande inscription ont $0^{m},5^{c},5^{mm}$. Elles se détachent en relief sur la cloche, et sont limitées en haut et en bas par un filet.

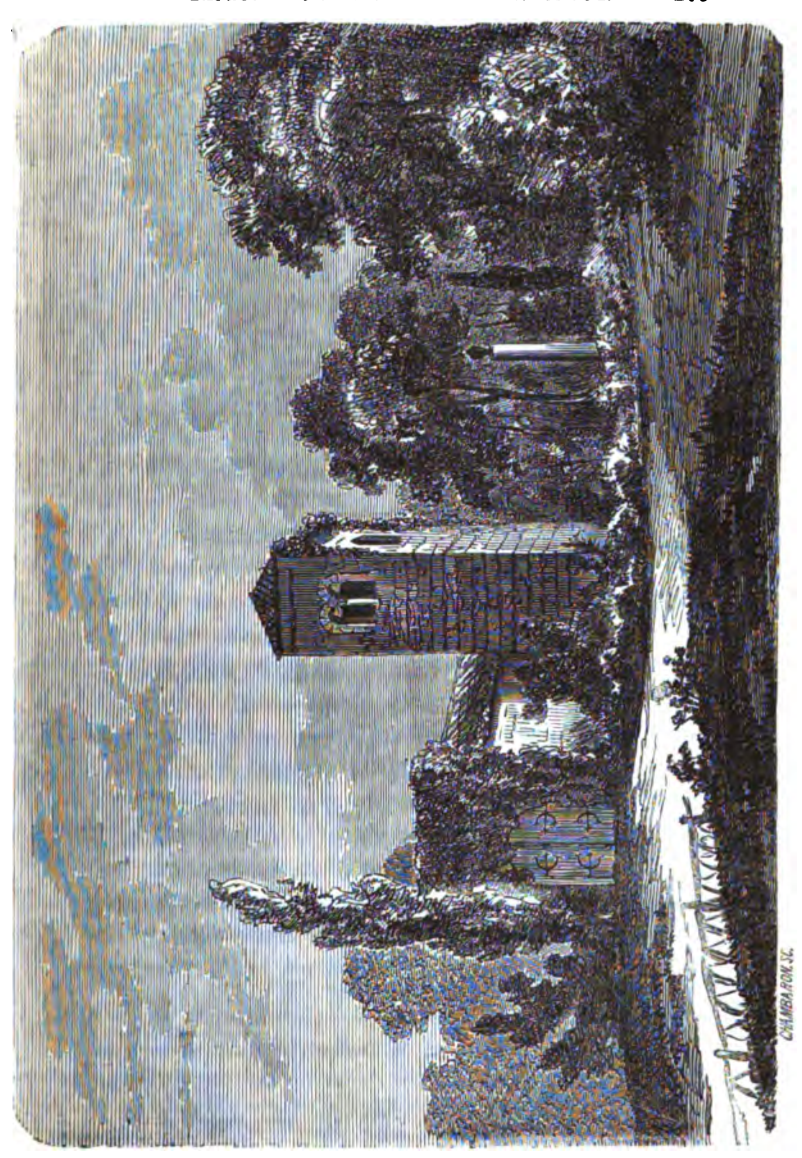
Dans l'espace compris entre les deux inscriptions se voient quatre petits bas-reliefs surmontés de dais trilobés. Le premier est très-fruste. Le second représente un saint debout, vêtu d'une robe et nimbé. Dans le troisième, on voit la Vierge tenant son divin Fils, tous deux nimbés. Le quatrième figure le Christ entouré des instruments de sa passion.

La cloche sonne le *mi ;* les anses sont ornées d'un boudin figurant une corde tressée. Des trois cloches qu'on voyait avant la Révolution au clocher de Vinassan, il ne reste plus que celle que je viens de décrire.

CÉLEYRAN.

Poursuivant ma route dans la direction de l'est, j'entre dans le parc du château de Céleyran, résidence de la famille Tapié. L'œil, fatigué de la monotomie de la plaine, couverte de champs et de vignes à perte de vue, s'arrête avec complaisance sous les beaux ombrages de ces magnifiques avenues. Au milieu d'un bosquet, se cache l'église de St-Jean de Céleyran, très-pittoresquement tapissée d'un épais manteau de lierre et de plantes grimpantes. (V. la page suivante.)

Les rares titres de l'archevêché de Narbonne, échappés aux flammes en 1793, mentionnent CERARAYRAN à l'occasion d'une visite faite dans toutes les églises du diocèse, vers les


CHAMBARON SC.

premières années du XVII[e] siècle, et il y est dit : *qu'il y avait une chapelle fondée par Charlemagne sous le vocable de saint Marcel, et que l'on y conservait les reliques de saint Cassian. L'évêque de Béziers en était prieur.* On trouve, dans les mêmes documents, que l'église de Céleyran avait antérieurement appartenu à l'ordre de St-Jean de Jérusalem (1).

A l'appui de cette tradition, on voit encore, dans le bosquet environnant l'église, un bloc de marbre blanc de 0[m],87 c. de hauteur sur 0[m],71 c. et 0[m],56 c. d'épaisseur. Il porte, sur une de ses faces, une grande croix pattée et évidée, sculptée en relief, et dans les angles formés par les bras, une inscription qui, si l'on en juge par la forme des caractères, est du XI[e] ou même du X[e] siècle :

SCR MAR	RELIQUIAE
HIC SVNT	CASSIANI
.MARCELLI	MARTINI DD
ANNO	SECVNDO
DD AB HI	LARIO
PRAESB	ET DONAT
BASILICAE	SCR ID EST
STRNINI	MARCELLI DOMM
AD CAP PONTS	PRO LVMINAIA
SCR	

Sanctorum martyrum reliquiæ hic sunt Cassiani Marcelli Martini datum dedicatum anno secundo datum dedicatum ab Hilario presbytero et donat basilicæ sanctorum

(1) Notes communiquées par M. Tournal, secrétaire de la Commission archéologique du musée de Narbonne, membre de la Société française d'archéologie.

id est Saturnini et Marcelli domum ad caput pontis pro luminaria sanctorum (1).

La face opposée du bloc de marbre est percée d'un grand trou rond, accompagné de huit petits trous carrés. C'est là, sans doute, qu'on avait placé les reliques, et le tout devait se trouver dans l'église de Céleyran (2).

Je n'ai point encore parlé de l'église. C'est un édifice de la période romane, bâti en pierre et voûté en berceau légèrement surbaissé sans aucun ornement. Sa longueur est de 19m sur 3m, 60 c. de large. On descend dans l'intérieur par six marches ; le sanctuaire carré est flanqué de deux chapelles à voûte d'arête cintrée. A l'extérieur, règne, au-dessous du toit, un bandeau de pierre en biseau formant corniche. Le clocher s'élève au midi : c'est une tour bâtie en bel appareil, percée au sud et à l'est d'une fenêtre cintrée. La face occidentale est ornée d'une belle fenêtre géminée, divisée par une colonnette avec chapiteau à feuilles d'eau surmonté d'un lourd tailloir. Jusqu'en 1861, un toit à quatre faces, couvert en tuiles, terminait cette tour, qui paraît dater du XIIe siècle ; le dessin (page 279) donne la vue de l'église telle qu'elle était alors. En 1861, on y a ajouté un comble aigu en ardoise supporté par une corniche ornée de corbeaux. Chaque face de la tour est aérée par une lucarne en bois. Une lanterne en bois recouverte d'ardoises, surmontée d'une jolie croix de fer, surmonte le comble ; le tout reproduit les formes usitées au XIIIe siècle.

La partie de la tour où se trouve la fenêtre méridionale

(1) Cette inscription a déjà été reproduite dans le catalogue précité du Musée de Narbonne, p. 64. Les premières lignes sont entièrement frustes.

(2) M. le baron de Guilhermy croit même que l'église de Céleyran aurait été dédiée aux saints mentionnés sur le marbre.

teur et premier ministre de Louis XV, évêque de Fréjus, etc. Le roi voulut ainsi donner une marque d'attachement à son vertueux ministre, en accordant cette dignité à sa famille.

L'église de Fleury est divisée en cinq travées, dont deux seulement voûtées à nervures ogivales datent du XIVe au XVe siècle; les autres travées sont modernes. Il y a six chapelles à voûtes d'arête, un collatéral au midi, le tout bien appareillé; au fond de ce collatéral, M. le curé de Fleury a fait construire, en 1863, une chapelle en style du XVe siècle, sous le vocable de saint Roch.

L'abside, éclairée par deux fenêtres cintrées, paraît dater du XIIe siècle. A l'extérieur, on voit une belle corniche en damier, supportée par des colonnes engagées dont le fût est orné de cannelures surmontées de chapiteaux historiés. Malheureusement cette belle abside est à peu près en ruine. Toute l'église devait avoir une semblable corniche extérieure; quelques vestiges en subsistent sur le mur septentrional près de la porte.

Le bénitier en marbre blanc, placé à l'intérieur de l'église, est digne de remarque; il porte les anciennes armes de la maison de Fleury et le millésime MDLI.

Quelques pierres tumulaires se voient dans le pavé de l'église; l'une d'elles porte une inscription effacée, sauf la date 1693. Devant le sanctuaire, une dalle sans inscription marque le lieu de sépulture du duc et de la duchesse de Fleury; leurs deux cercueils de plomb furent enlevés par les démolisseurs de 1793, qui réunirent ensuite les ossements dans la même tombe.

Le maître-autel en marbre est du siècle dernier; une réparation, exécutée en 1863, a fait découvrir, dans l'intérieur de cet autel, une colonne romane en marbre blanc, le chapiteau de cette colonne contenait des reliques et deux petites croix d'albâtre.

Avant la Révolution, le clocher de l'église de Fleury avait un carillon fondu le 28 juillet 1782 ; il était composé de tous les tons de la gamme. L'*ut* reçut pour noms *André-Hercule-Anne-Madeleine-Françoise*. Le duc et la duchesse de Fleury en furent les parrain et marraine ; cette cloche existe encore, elle appelle les fidèles à l'église. Le *ré* sert aux sonneries de l'horloge. Toutes les autres cloches furent enlevées par ordre du District de Narbonne (1).

Dans la partie nord du village, on voit encore les ruines du château des ducs de Fleury, vaste construction du XVIIIe siècle, élevée avec luxe et bien appareillée. Ce château, qui ne fut jamais achevé, a été dépécé en maisons de paysans.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE.

A trois kilomètres de Fleury, sur les bords de l'Aude, il existe une chapelle connue sous le nom de Notre-Dame-de-Liesse, objet de pèlerinage pendant le mois de septembre. En 1619, Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, y installa les Frères Prêcheurs, ordre auquel il était affilié avant son élévation à l'épiscopat. Le monastère fut construit et la chapelle agrandie par les soins de messire Antoine de Beauxhostes, qui y choisit sa sépulture.

L'édifice est à une seule nef ; l'abside, en cul-de-four, remonte à la période romane. La nef, qui n'a point de voûte, est divisée en quatre travées, séparées par des arcs ogivaux et éclairées de fenêtres trilobées. A droite et à gauche du sanctuaire sont deux chapelles : dans l'une, on conserve un groupe très-ancien en bois représentant la Sainte-Vierge,

(1) Tous les renseignements sur Fleury m'ont été fournis par M. l'abbé Fages, curé de cette paroisse.

l'Enfant-Jésus et sainte Anne; dans l'autre, on voit une statue de sainte, aussi en bois, tenant un calice.

La statue de la Vierge, objet de la vénération des pèlerins, est placée sur l'autel principal. Elle est en bois et sans style; à l'instar de bien des madones, on l'a revêtue d'une robe de riche étoffe.

Deux dalles tumulaires sont encastrées dans le mur septentrional de l'église. La plus grande, en marbre gris, découverte en 1835, porte l'épitaphe de noble Antoine de Beauxhostes, sieur de Santipoli (1621). Le fac-simile de l'inscription (n° 832) existe dans le petit cloître du musée de Toulouse : aussi je ne la donne pas (1).

L'autre inscription, plus petite, est gravée sur une table de marbre noir :

D · O · M ·
HIC · IACET · IACOB' · E · NOBILI · P · SAPIA ·
CASSAN · SEDIT · BITERRIS · E · SVIS · SENA
TOR · QVART ! RERVM · GALLICARVM ·
SCRIPTOR · INCLYT' · ET · LAVDE · GESTO
RVM · PRO · PATRIA · ET · REGE · CLARVS ·
EXCESSIT · E · VIVIS · CVM · SOL · ESSET ·
IN · LIBRA · QVI · SEMPER · IVSTITIAE ·
AEQVILIBRVM · SERVAVIT · CORP' · BEA
TAE · MARIAE · ANIMAM · DEO · REDDIDIT ·
8° · OCTOB' · 1652 ·

Bien que cette épitaphe date du milieu du XVII[e] siècle, on y retrouve le style alambiqué de la Renaissance.

Le millésime 1649 est gravé, au-dessous d'une niche, à l'extérieur de la chapelle. La porte d'entrée offre les carac-

(1) Voir l'excellent Catalogue du Musée des antiques de Toulouse, par M. Roschach, p. 313. Toulouse, 1865, in-8°.

tères du XVIIe siècle. Au milieu d'un fronton brisé, une niche contient une statue de la Sainte-Vierge. Un cartouche porte l'écusson de Louis de Vervins, qui se blasonne : *écartelé au 1 et 4 d'or à 3 bandes de gueules au chef d'azur chargé d'une fleur de lis accostée de 2 étoiles de même; au 2 et 3 d'argent au pal de gueules surmonté d'un chef de même et une fleur de lis à l'extrémité du chef et pal.*

NISSAN.

Une chaîne de petites collines, point de partage des bassins de l'Aude et de l'Hérault, sépare Fleury de Nissan. C'est un village assez considérable, situé non loin de Béziers. En 1584, le duc de Montmorency se saisit de Nissan, craignant que le duc de Joyeuse ne s'en emparât (1).

L'église, dédiée à Notre-Dame et à saint Saturnin, est un édifice à une seule nef, de style ogival fleuri et divisé en quatre travées séparées par des piliers. Le sanctuaire heptagonal reçoit le jour par une belle fenêtre à meneaux ; à droite et à gauche sont deux chapelles voûtées en arête. La voûte de la nef ne date que de peu d'années.

La chapelle du côté de l'épître porte le vocable de Notre-Dame-du-Rosaire ; on y voit l'inscription suivante, gravée sur une petite pierre encastrée dans le mur :

IHS · MA

LA PNTE CHAPELLE DU ST ROSA

RE · A · ESTE · BASTIE DES AMOSNES EN LA

1621 SOVBS LE REGNE DE LOYS XIII

ROY · DE · FRACE · NAVARE · REGETZ MIRE

LOYS · LAMB · P · ET · ILLARE · EIS · VRITEDITI ·

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, p. 396.

Les abréviations sont trop faciles à comprendre pour que je les donne ; les derniers mots seuls sont peu intelligibles. Cette inscription donne ainsi la date de la chapelle.

Le clocher de Nissan, formé d'une tour carrée terminée en flèche obtuse, possède deux cloches. La plus grande a 0m,97 c. de diamètre inférieur et porte le millésime 1773 ; il y en a une autre très-petite qui date de 1774.

Indépendamment de ces deux cloches, l'église de Nissan en avait deux autres. L'une d'elles fut brisée et fondue en l'année 1792 ; l'autre fut placée sur la tour du beffroi municipal qui venait d'être construit (1791). Suivant l'usage adopté en Bas-Languedoc, la cloche est suspendue sur la plate-forme de la tour, au moyen d''un beffroi en fer forgé.

Cette cloche présente un diamètre de 0m,81 c. Elle est ornée de deux inscriptions en relief que voici. La première, en minuscules gothiques de 0m,4 c. de hauteur, forme deux lignes, partie en latin, partie en langue romane :

IHS ·· XRS · VINCIT · XRS · REGNAT · XRS · IMPERAT · XRS · AB · OMNI · MALO · NOS · DEFENDAT · AMEN ·

FIAT · LAN · MIA · CCCCCL · RRRRPE · DE · NOVEMBRE · FOUT · FETA · AQUESTA · CAMPANA · AC ·

Qu'il soit ainsi l'an mil cinq cent cinquante RRRRPE de Novembre fut faite cette cloche, etc.

L'autre inscription, située sur le milieu de la cloche, a 0m,02 c. de hauteur ; les mots sont séparés par des arabesques qui forment une zone d'égale largeur.

'MARIA · GRACIA ·· PLENA · DOMINUS · TECUM · BENEDICTA · TU · IN · MULIERIBUS · ET · BENEDICTUS · HS ·

On voit encore sur la cloche le monogramme du Sauveur, IHS, en minuscules gothiques, entouré de rayons flamboyants.

CETTE.

Les églises de Cette sont peu curieuses à visiter. Du reste cette ville, importante par le commerce de son port, n'offre guère d'intérêt pour un archéologue. J'ai cependant relevé dans l'église St-Louis, au milieu de la chapelle de la Vierge, une dalle tumulaire avec cette épitaphe :

HIC JACET
D. . . . . RIA SANCHE
E POUGET
MULIER FORTIS
RELIGIOSA ET MISERICORS
PIA PARENS FIDELIS CONJUX
CUI INNATA CHARITAS
SEXUS ORNAMENTUM SUI
LUGENTI ET EGENI
QUE NUTRIX MATER ERAT
OBIIT
DIE XVIII FEB
AN. SAL. MDCCXXXI (1).

A l'église St-Joseph, un grand rétable occupe tout le dessus du maître-autel. Il représente la Crucifixion. Des

(1) La famille Pouget était une des plus considérables de Cette. Plusieurs de ses membres ont occupé la charge d'intendant de l'Amirauté. Mme Pouget, dont je viens de donner l'épitaphe, appartenait à une ancienne maison de Perpignan, originaire d'Espagne. Elle se nommait Marie *Sanche.*

anges tiennent les instruments de la Passion ; l'un d'eux porte la colonne de la Flagellation, et cette colonne, ayant la forme d'un cône tronqué surmonté d'un chapiteau plat, est copiée sur la colonne à laquelle fut attaché Notre-Seigneur. Cette colonne est conservée à Rome, en l'église de Ste-Praxède.

SAINT-GILLES.

On ne se lasserait jamais de considérer la magnifique façade de l'église de St-Gilles ; c'est l'idéal de l'art roman en France. Mais ma visite à l'antique abbatiale n'avait pas seulement pour but d'étudier le résultat des fouilles qui ont amené, en 1865, la découverte dans la crypte du tombeau de saint Gilles : je voulais aussi examiner des sarcophages antiques trouvés dans le vieux cimetière et transportés, en 1844, dans l'abside en ruine où on les voit encore ; plusieurs de ces cercueils portent le *niveau* et l'*ascia*. Une journée consacrée à cette étude m'a convaincu de l'origine païenne de ces tombeaux, mais un nouvel examen de ces emblèmes est par moi jugé indispensable. Fort de votre indulgence, Monsieur le Directeur, je donnerai une fois cette nouvelle visite faite, c'est-à-dire au printemps prochain, la suite de mon Rapport sur le midi de la France.

NOTE

SUR LES

FOUILLES

FAITES DANS L'ANCIEN CIMETIÈRE D'ANTIGNY-SUR-GARTEMPE

Près SAINT-SAVIN (Vienne)

Aux frais de la Société française d'archéologie

PAR M. JULES GOUDON DE LALANDE

Membre de la Société

Je croirais manquer à mon devoir si, avant de commencer, je ne témoignais ma reconnaissance aux personnes d'Antigny qui ont bien voulu me prêter leur concours. Le maire, M. Genest, en particulier, non-seulement m'a accordé immédiatement l'autorisation d'opérer les fouilles sur place et m'a fait le plus gracieux accueil ; mais encore il m'a aidé de ses conseils et donné toutes les facilités pour mener à bien l'entreprise.

A peine reçu membre de la Société française d'archéologie, M. de Cougny, inspecteur divisionnaire, me chargea, au nom du Conseil d'administration, d'opérer des fouilles sur l'emplacement de l'ancien cimetière d'Antigny. Je m'excusai d'abord sur ma jeunesse et mon inexpérience en pareille matière. Pressé par cet honorable et savant inspecteur, je me décidai, à défaut d'expérience et de savoir, à faire preuve

de bonne volonté. Je me mis donc à l'œuvre. Le vaste cimetière d'Antigny occupait tous les terrains sur lesquels s'élève aujourd'hui le bourg de ce nom. Les tombes déjà enlevées et que l'on rencontre dans presque toutes les habitations en sont la preuve irrécusable. Un fanal parfaitement conservé, dont M. de Caumont a donné la description et auquel il assigne le XIII° siècle, s'élevait au milieu de ce cimetière. Entouré maintenant de tous côtés par le bourg, il se trouve au centre de la place qui s'étend devant l'église. La portion de cette place ainsi comprise entre le fanal et l'église ayant été bouleversée par des routes ou des plantations, je me suis borné à faire découvrir l'autre partie qui semblait ne pas avoir été explorée. Je fis opérer, dans un espace d'environ 25 mètres de large sur 40 de long, de vastes tranchées qui permettaient d'examiner tous les rangs de tombes, recouvertes de 0m,50 à 0m,65 centimètres de terre. Trente-huit à trente-neuf furent mises à découvert, vingt-trois seulement avaient leurs couvercles. Ce furent ces dernières, ainsi que celles qui se trouvaient le plus près du fanal, qui fixèrent mon attention. Le résultat de ces recherches, peu important par les objets trouvés, vient cependant donner lieu à quelques remarques qui ne sont pas sans intérêt.

Les objets rencontrés dans les tombes se réduisent à des fragments de poteries romaines, deux clous très-oxydés et huit pièces de cuivre, toutes très-frustes, dont quatre romaines indéchiffrables (l'une d'elles me semble de Vespasien), deux de Gaston, frère du roi, avec les millésimes 1650 et 1651, une de Charles V et enfin une de Louis XIII avec la date 1640.

L'une de ces tombes était originairement une borne romaine, malheureusement tronquée à l'époque où elle reçut sa nouvelle destination. Découverte par hasard quelque temps avant les fouilles, un de mes confrères de la Société des An-

tiquaires de l'Ouest l'avait demandée et obtenue probablement avec l'intention d'en enrichir notre Musée de Poitiers. Il y a donc tout lieu de croire que sa conservation est désormais assurée. J'ai relevé la partie d'inscription qu'elle portait.

T.AELI.ADRIAN
ANTONINVS.AVG
PIVS BM TR P III
COS III PP
FINES . . . . LIM
VII XIV

Les caractères épigraphiques de ce souvenir de la domination romaine sont assez bien conservés. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer ces deux mots, placés en regard (*Fines* et *Limonum*), qui renseignaient les voyageurs sur la distance comprise entre le point où la colonne se trouvait, dans l'origine, et l'une et l'autre de ces localités.

Après avoir fait enlever complètement un certain nombre de tombes, j'ai fait creuser assez profondément en différents endroits pour m'assurer qu'il n'y avait pas de sépultures sous ces premières. On n'a rien découvert, et la terre retirée indiquait qu'elle n'avait point été remuée jusqu'alors. J'ai tout lieu de penser que la plupart de ces tombes, sinon toutes, ont servi à différentes reprises. Trois raisons semblent confirmer cette supposition : d'abord, l'absence des objets qui se trouvent ordinairement dans les tombes de cette époque ; en second lieu, la présence dans les tombes, même celles revêtues de leurs couvercles, d'objets d'âges si différents : ainsi dans la même tombe fermée se trouvaient une monnaie romaine et une de Louis XIII. Enfin j'ai constaté, entre plusieurs de ces tombes couvertes et sans couvercles, de nombreux débris d'ossements entassés pêle-mêle dans des espaces trop étroits pour ensevelir même des enfants.

Ces débris ne pouvaient donc provenir que des tombes entre lesquelles on les avait relégués, d'autant qu'elles renfermaient toutes des squelettes plus ou moins bien conservés.

Une exceptée, toutes contenaient de la terre et des pierres, même assez grosses. Cette terre, en quantité variable dans chaque tombe, n'y était sans doute pas mise à dessein : elle devait se détacher des parois de la fosse au moment où l'on plaçait les couvercles fort lourds et fort difficiles à manœuvrer. Toutes ces tombes, uniformément tournées vers l'orient, ont une inclinaison assez prononcée, de manière que la tête se trouve plus élevée que les pieds. Quelques-unes présentent à leur ouverture la forme d'une barque, avec un emplacement creusé pour recevoir la tête ; les autres sont plus larges à la tête qu'aux pieds. Dans l'une, d'un tiers plus large que les autres, nous avons trouvé deux squelettes bien conservés, couchés sur le côté et se regardant. Le couvercle d'un autre avait extérieurement une ouverture cylindrique peu profonde au-dessus de la tête. Presque toutes les couvertures sont arrondies sur le dessus et présentent dans leur coupe transversale, tantôt une demi-circonférence, et tantôt une courbe surbaissée. Le couvercle de deux de ces tombes se composait de deux morceaux, s'emboîtant l'un dans l'autre au moyen de deux rainures correspondantes.

Trois couvercles seulement étaient ornementés par quatre bandes saillantes, dont une longitudinale et les trois autres transversales, une à chaque extrémité, l'autre au milieu. Ces bandes, formant chevalet, ont leur plus grande saillie à leur point de jonction. Les bandes de l'un de ces couvercles, trois fois plus larges que celles des deux autres, formaient à peu près autant de vide que de plein.

L'un de ces couvercles à bandes saillantes, plus épais que

les autres, était creusé intérieurement à une profondeur de 0^{m},10 c., et la tombe qu'il recouvrait était moins épaisse de la même quantité.

Une tombe d'enfant avait été creusée dans une pierre, avec une moulure autour. Une seconde petite tombe à chevalet portait au milieu de son couvercle une ouverture longitudinale, destinée sans doute à introduire un fer recourbé, dans le cas où on aurait voulu le soulever. Enfin, une troisième tombe d'enfant avait un couvercle presque droit, mais orné d'une moulure.

Quelque temps après les fouilles opérées dans les premiers jours de juin, j'appris (bien qu'éloigné de Montmorillon) que des découvertes avaient été faites à l'extrémité de l'ancien cimetière d'Antigny. Voulant vérifier la chose par moi-même, je crus devoir différer l'envoi de mon Rapport. En effet, il y a près de trois mois, le hasard fit découvrir et mettre à jour une tombe d'enfant à l'entrée du petit hameau de St-Cyprien. Ce hameau, comme le bourg d'Antigny, est bâti sur l'ancien et très-vaste cimetière dit d'Antigny, qui occupait tout l'espace compris entre ce dernier endroit et St-Savin (3 kil.).

Cet immense champ de repos, qui devait sans doute sa célébrité aux deux frères martyrs qui l'avaient immortalisé en l'arrosant de leur sang, semble avoir pris naissance à cette époque. Des débris romains, trouvés de loin en loin dans ces sépultures, en sont une preuve. D'après la légende, les soldats qui avaient exécuté les ordres du tyran Maximus furent saisis de vertige et allèrent, après la mort des deux frères (saint Savin et saint Cyprien), se précipiter dans la rivière de Gartempe, où ils furent ensevelis.

C'est à l'endroit même où, d'après la tradition, Cyprien fut décapité, après avoir été persécuté au gué de Sciaux, que cette tombe en pierre à peine taillée fut extraite.

Elle ne renfermait que les restes d'un enfant ; mais à droite de la tombe se trouvaient sept vases, dont trois en verre, quatre en terre, et quatre ornements en forme d'anneaux à six fleurons, et enfin une monnaie de l'empereur Galba, avec la légende : « LIBERTAS PVBLICA, » expression du contraste avec la tyrannie de son cruel prédécesseur.

Ces vases sont assez curieux ; ceux en verre ont malheureusement été brisés, et l'un d'eux est entièrement détruit. Quelques fragments des deux autres permettent de les reconstituer et d'en reconnaître la forme : l'un, assez grand, était cylindrique et porte au col une anse large, courte et cannelée ; le second, plus petit, était à six pans, avec un col semblable à celui du premier. Les fragments qui restent sont recouverts d'une espèce de vernis à reflet métallique argenté.

Quant aux vases en terre, l'un est entier, l'autre presque entier, les deux derniers sont en plusieurs morceaux. Les deux plus grands à large panse, l'un en terre blanche et l'autre en terre rouge, portant chacun une anse, ont le collet étroit, un peu allongé, et le pied de petite dimension. Les deux autres, de forme différente, sont en terre noire. Ils ont un collet à large ouverture et le pied proportionné. Sur les quatre ornements semblables mentionnés plus haut, trois ont été perdus. Observons encore que plusieurs meules romaines ont été trouvées dans les environs de St-Cyprien.

Voici, je crois, les principales observations que l'on peut tirer des fouilles pratiquées à Antigny. Je termine en exprimant le regret que le résultat de ces recherches n'ait pas été plus heureux, et que la Société n'ait point eu recours à une plume moins jeune et plus autorisée que la mienne pour faire ressortir les avantages que la science peut en tirer.

VESTIGES ÉPIGRAPHIQUES

DE

LA DOMINATION GRÉCO-MASSALIOTE

ET DE LA DOMINATION ROMAINE

DANS LES ALPES-MARITIMES,

Par M. A. CARLONE,

Membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Nice.

INTRODUCTION.

Les Romains distinguaient la Gaule en deux parties : la *Cisalpine* et la *Transalpine*. De ces deux parties de son territoire, la première forme les plus nobles provinces de l'Italie moderne ; la seconde comprend à peu près tout le sol de la France de nos jours.

La Transalpine se subdivisait, avant l'ère chrétienne, en trois parties : la *Celtique* (braccata et comata), l'*Aquitanique* et la *Belgique*. Sous l'empereur César-Auguste, elle eut quatre divisions : la *Narbonnaise*, distinguée en *première* et *seconde*, la *Celtique*, l'*Aquitanique* et la *Belgique*.

La Narbonnaise ne fut d'abord désignée que par le nom de *Gallia braccata :* Narbonensis Provincia, pars Galliarum, *braccata* ante dicta.. (Pline, III, 4) — ... pars nostro mari apposita fuit, aliquando *braccata*, nunc Narbonensis.... (Pomponius Mela, II, 5). Elle comprenait cinq provinces, savoir : les *Alpes-Pennines*, les *Alpes-Maritimes*, la *Viennoise*, la *Première-Narbonnaise*, la *Seconde-Narbonnaise*.

Constantin-le-Grand étendit ce cercle d'intérêts communs

en y adjoignant deux autres provinces, et il fit une ordonnance par laquelle il fut établi que les délégués de cette partie des Gaules se réuniraient tous les ans à Arles pour les discuter et les régler. Les provinces ainsi représentées étaient au nombre de sept : la *Viennoise*, les *deux Narbonnaises*, les *deux Aquitaniques*, la *Novempopulanie* et les *Alpes-Maritimes*. Honorius confirma cette ordonnance en 418.

La *Notice de l'Empire* venue jusqu'à nous et portant la désignation des dix-sept provinces de la Gaule, d'après la division opérée par l'empereur Auguste, fut écrite, à ce que l'on estime, vers la fin du IV[e] siècle. On en possède diverses copies, dans le nombre desquelles quelques-unes joignent le nom de Marseille à celui des villes qui composaient la Première-Viennoise. Cependant, Ammien-Marcellin écrivait à la même époque : *Viennensis civitatum exultat decore multarum quibus potiores sunt Vienna ipsa, et Arelate et Valentia; quibus Massilia jungitur, cujus societate et viribus in discriminibus arduis fultam aliquoties legimus Romam.*

Si le nom de Marseille ne constitue pas une interpolation, il faudrait en inférer que la *Notice de l'Empire* a été composée longtemps après Auguste, car cette ancienne colonie grecque et le littoral qu'elle occupait se maintinrent pendant plusieurs siècles dans leur indépendance première, après la conquête des Gaules par les Romains.

Quoi qu'il en soit, voici, d'après ce document, comment et dans quel ordre étaient classées les principales villes où ont été recueillies les inscriptions qui font l'objet du présent travail.

Provincia Viennensis III. — *Alii* Narbonensis Prima.

CIVITATES NUMERO VII.

Metropolis civitas Aquensium. . . . . Aix.
civitas Aptensium. . . . . Apt.

civitas Reiensium	Riez.
civitas Forojuliensium	Fréjus.
civitas Segesterorum	Sisteron
civitas Vapingensium	Gap.
civitas Antepolitanorum	Antibes.

Provincia Viennensis IV in Alpibus Maritimis. — *Alii* Provincia Alpium Maritimarum.

CIVITATES NUMERO VIII.

Metropolis civitas Ebredunensium	Embrun.
civitas Diniensium	Digne.
civitas Rigomagensium .	Chorges ou Briançon.
civitas Solliniensium	Castellane.
civitas Sanitiensium	Senez.
civitas Glannatensium	Glandevez.
civitas Cemenelensium	Cimiez.
civitas Venciensium	Vence.

La désignation d'Embrun, comme métropole des Alpes-Maritimes, confirme l'observation faite précédemment à propos de l'adjonction de Marseille dans la Première-Viennoise. En effet, les preuves abondent pour démontrer que, vers les premiers temps de l'Empire romain, Nice, possession marseillaise, n'y était point comprise, et que ce fut Cimiez (Cemenelium) qui fut désigné pour le lieu de résidence du préfet des Alpes-Maritimes (1). Toutefois, Cimiez déchut de ce rang, en des temps postérieurs, par quelques circon-

(1) « ... Cæsar (Nero) nationes Alpium Maritimarum in jus Latii transtulit. Maritimas tum Alpes tenebat procurator Marius Maturus... ....Fabius Valens, è sinu pisano, segnitia maris aut adversante vento, portum Herculis Monoeci (*Monaco*) depellitur: haud procul inde agebat Marius Alpium Maritimarum procurator. » (Tacite, *Hist.*, II, 12—III, 42.)

stances inconnues qui ruinèrent son importance, aussi bien que celle de Nice, sa voisine (1).

Peut-être préférée d'abord, à cause d'une plus grande sécurité offerte à ce dignitaire par l'appui facile des légions fixées dans les villes du littoral, fut-elle délaissée ensuite, lorsque les peuplades des hautes terres, mieux façonnées au joug de leurs conquérants, purent être administrées de plus près et présentèrent moins de dangers. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un remaniement assez tardif eut lieu dans la composition des deux provinces Viennoises (IIIe et IVe siècles); voici comment il est indiqué, en ce qui concerne la province des Alpes-Maritimes, dans la *Notice de l'Empire* d'André Duchesne :

Alpes Maritimæ.

Metropolis	*civitas Ebredunum*	Embrun.
	civitas Vapingum.	Gap.
	civitas Nicæa	Nice.
	civitas Sanesio.	Senez.
	civitas Glandis.	Glandevez.
	civitas Antipolis	Antibes.
	civitas Vencio.	Vence.

Les vicissitudes des temps varièrent les conditions respectives de ces diverses villes dans l'ordre politique et administratif. Néanmoins, la hiérarchie spirituelle, qui s'y établit après l'introduction du christianisme, se maintint jusque vers la fin du XVIIIe siècle, et les diocèses des Alpes-Maritimes ne reconnurent jamais d'autre métropolitain que celui d'Embrun pendant toute cette période (2), même

(1) Les documents ecclésiastiques du IVe siècle ne désignent Nice que par les mots de *portus Nicaensis*, *castellum Nicaense*.

(2) Sous la date de l'an 464, Ingenuus est le premier évêque d'Em-

lorsqu'une partie de cette province passa aux mains des princes de Savoie.

On le voit, la circonscription du département actuel des Alpes-Maritimes est loin de correspondre à celle de la province de même nom des temps antiques. Le territoire de celle-ci, dans ses limites naturelles, figure un triangle dont le Mont-Genèvre est le sommet, et dont la base, sur le bord de la Méditerranée, touche, à l'est, le commencement des Apennins, un peu en-deçà de Savone, et, à l'ouest, s'arrête au soulèvement de l'Estérel et des montagnes des Maures. Mais les convenances de l'administration romaine ne permirent point de conformer aux dispositions du sol les limites politiques ; et, du côté de l'ouest, elles furent fixées aux Trophées d'Auguste (La Turbie) (1).

Ainsi, Vintimille *(Albium Intemelium)* et Albengue *(Albium Ingaunum)* dépendirent du préfet de Milan, et le cours de la Roïe *(Rutuba)*, un peu au-delà de l'*Alpis summa* (la Turbie), sépara de la Ligurie les versants inférieurs des Alpes-Maritimes. Mais, tout en s'en tenant à cette réduction, il n'en importerait pas moins, dans le relevé des inscriptions qui se rapportent à cette époque de leur histoire, de réunir toutes celles des villes comprises dans le groupe tracé par l'administration romaine, c'est-à-dire dans les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes. Probablement ce travail n'est plus à faire pour les deux premiers

brun qui se trouve désigné avec la qualité de métropolitain de la province des Alpes-Maritimes, dans la lettre du pape Hilaire adressée aux évêques Léonce, Véran et Victurus. Ce métropolitain, de même que ceux d'Aix, de la Tarentaise et de Narbonne, relevait de l'évêque d'Arles comme primat et vicaire du St-Siége dans les Gaules.

(1) Voici comment cette frontière est déterminée dans l'Itinéraire d'Antonin :

Albintimilio MP.XVI — Lumone MP.X.—Alpe summa, — usque huc Italia ; hinc Gallia : — Cemenelo MP.IX. — Varum MP.VI., etc.

de ces départements. Que le recueil qui va suivre le complète ou lui serve de commencement, il ne contiendra que ce qui a été déjà publié par d'autres archéologues, mais par parties distinctes et en divers ouvrages, et, de plus, ce qui a été recueilli depuis par son auteur dans les Alpes-Maritimes. Un petit nombre d'inscriptions appartenant à des pays voisins y seront jointes, lorsqu'elles pourront servir à élucider les autres.

Toutefois, il resterait une lacune dans cette *Introduction*, si, après avoir déterminé la place que la province narbonaise occupa dans les Gaules sous l'administration romaine, quelques rapides détails n'exposaient pas l'origine et la position respective des villes et des localités dans lesquelles se distribuèrent, en des temps antérieurs, les populations grecques et celto-liguriennes, longtemps ennemies, que la conquête avait fait passer sous un même joug.

Parmi les peuples qui se sont succédé sur les bords septentrionaux de la Méditerranée, celui qui figure le premier dans les traditions historiques appartenait à la grande famille des Ibères (1), et c'est auprès d'un de ces plus puissants rameaux, désigné par le nom de Ligyes ou Ligures (2) que, environ six siècles avant l'ère chrétienne (3), des Grecs, partis des côtes de l'Asie-Mineure, vinrent fonder une co-

(1) Σικανοί— ὡς ἡ ἀλήθεια εὑρίσκεται Ἴβηρες ὄντες καὶ ἀπὸ τοῦ Σικανοῦ ποταμοῦ τοῦ ἐν Ἰβηρίᾳ ὑπὸ Λιγύων ἀναστάντες... (Thucyd., ch. II.)

(2) Ceux-ci ont reçu le nom spécial de *Salyes* ou *Salluvii*, chez les historiens et les géographes anciens, dans lequel il ne faut voir qu'une qualification donnée par les Grecs Massaliotes aux Ligures leurs voisins, c'est-à-dire à ceux qui vivaient le long du littoral, du mot Σάλος, *salum* (rivage, bord de la mer).

(3) Les auteurs anciens varient entre eux, sur l'époque précise de la fondation de Marseille; mais cette discordance ne s'étend pas au-delà de l'an 586 et de l'an 600 avant l'ère chrétienne.

lonie. Leur première ville reçut le nom de *Massalia*, que des altérations modernes, désormais consacrées, ont transformé en celui de Marseille.

Ces étrangers ne tardèrent pas à étendre cette prise de possession. Toutefois, essentiellement appliqués à la navigation et au commerce (1), ce fut le long des côtes qu'ils se portèrent, tout à la fois à l'ouest sur une large partie du littoral ibérique et à l'est jusqu'aux premières chaînes des Alpes, c'est-à-dire d'*Emporium* (Ampurias) au *portus Herculis Monæci* (Monaco) (2). Ces établissements étaient tout ensemble des marchés, des escales, des postes de défense contre les pirates Ligures. « Ils dominaient, dit Tacite (3), comme autant de citadelles le pays ennemi. »

Ce ne fut pas, cependant, sans des efforts soutenus que les Massaliotes obtinrent la sécurité de leur colonie. Bien que leur marine et leurs richesses eussent déjà acquis un développement assez considérable pour que Rome eût recherché leur alliance dans ses guerres contre Carthage, ils n'en furent pas moins, à leur tour, dans la nécessité d'invoquer l'appui des armes romaines pour dompter leurs redoutables voisins.

Sur la demande qu'ils en firent, le Sénat de Rome envoya des députés qui débarquèrent (l'an 155 av. J.-C.) à Ægitna (4), dans le pays des Oxybiens. Mais ces députés, mal

(1) Χώραν δ' ἔχουσιν.. σίτῳ.. λυπροτέραν διὰ τὴν τραχύτητα, ὥστε πεποιθότες τῇ θαλάττῃ μᾶλλον ἢ τῇ γῇ τὸ πρὸς ναυτιλίας εὐφυὲς εἵλοντο μᾶλλον. (Strab. IV, ch. I, *Gall. Narb.*)

(2) En des temps postérieurs, les possessions massaliotes atteignirent les colonnes d'Hercule (Cf. Scymon. Chius., 146-149). Étienne de Byzance assigne une ville de Trézène comme point extrême du territoire massaliote du côté de l'Italie; mais nul n'a dit où était située cette ville. Strabon place la limite à Monaco. (L. IV, c. VI, 3.)

(3) Tacite, in *Vita Agricolæ*. (C. XVI.)

(4) Polybe, *Excerpta legationum*. (C. XXXVIII.)

accueillis par les Ligures, durent se retirer, ou plutôt ils ne leur échappèrent qu'à grand'peine. Pour venger cet affront, le Sénat ordonna à Q. Opimius de partir de Plaisance et de se porter contre les Oxybiens qui, alors aidés des Décéates, leurs voisins, assiégeaient Nicæa et Antipolis. Opimius accomplit cette mission : il battit les Ligures, les chassa d'une partie de leur territoire qu'il abandonna aux Massaliotes, et les désarma en leur imposant l'obligation d'envoyer à Massalie des ôtages renouvelés d'année en année.

Trois ans après, les Ligures mal soumis, appelèrent contre eux les armes du consul Aulus Posthumius, qui, au dire de Florus (1), ne leur laissa que le fer nécessaire pour cultiver leurs terres. Ces revers et ces rigueurs n'abattirent pas leur courage. Bientôt, à la nouvelle d'une attaque dirigée contre Massalie par les Salyes, ils se joignirent à eux et reprirent les hostilités. Mais le proconsul Caïus Sextius Calvinus, le même qui fonda le premier établissement des Romains, en-deçà des Alpes, et qui lui donna son nom *(Aquæ Sextiæ. —* Aix), leur fit déposer les armes, l'an 123, av. J.-C. (2). Cette conquête ne s'étendit pas au loin : elle eut pour seul résultat l'obligation imposée aux Barbares de se confiner, dans le pays de plaine, à douze stades du littoral, et dans les pays montagneux, à huit seulement, le territoire intermédiaire restant aux Massaliotes (3). Cette lisière maritime de Massalie au Var, au-dessous des terres occupées par les Ligures, comptait les villes grecques de *Citharista, Heraclea Caccabaria, Tauroentum* ou *Taureïs, Olbia, Antipolis* et *Nicæa,* au milieu desquelles les Romains créèrent un arsenal

(1) Flor., l. II, ch. III.

(2) Fasti Capit. triumph. ad annum 632 (*Corp. insc. lat.* I, p. 463).— Liv. *Epit.* 61.—Strab. IV.—Vell. Paterc. I, 15.—Amm. Marcell. 15, 12.)

(3) Strab. IV, 1, *Gall. Narb.*

maritime sous le nom de Forum Julii, à six cents stades de Massalie (1). Prolongée jusqu'au *Portus Herculis Monæci* par les rivages d'*Anao* et d'*Avisio*, elle formait un pays accidenté et facile à défendre, assez ouvert du côté de Massalie; mais, au levant, si rapproché de la mer, qu'il permettait à grand'peine d'y entretenir un chemin. Dans cette partie du littoral à laquelle se rapporte la description fort exacte (et ici très-résumée) de Strabon, il faut reconnaître les soulèvements de l'Estérel, à l'est de Fréjus, après la plaine arrosée par les eaux de l'Argens, c'est-à-dire celle où commence la région que concernent nos recherches épigraphiques et que Pline a définie avec plus de détails, comme il suit : *In ora autem Athenopolis Massiliensium, Forum Julii, Octavanorum colonia... amnis in ea Argenteus. Regio Oxybiorum, Ligaunorumque, super quos Suetri, Quariati, Adunicates. At in ora oppidum latinum Antipolis. Regio Deciatium; amnis Varus, ex Alpium monte Cema profusus* (2).

Ainsi, la partie de la côte comprise entre le versant oriental de l'Estérel et le Var, était occupée par deux tribus ligures, les Décéates et les Oxybiens : ceux-ci confinant avec les Suetri ou Suelteri (*Forum Julii*), dont le nom paraît s'être conservé dans celui de l'Estérel; ceux-là occupant les mamelons qui courent d'Antibes au Var, et possédant une bourgade que Pomponius Méla place entre *Antipolis* et *Nicæa* (3).

Les géographes diffèrent dans l'indication du site à donner à la première ville massaliote de ces parages, qui a dû exister

(1) Navale Augusti Cæsaris, quod appellatur Forum Julium. (Strab. *loc. cit.*)

(2) Pline. (III, v.)

(3) Selon les uns, entre Villeneuve-Loubet et Antibes, près des bords du Loup; selon d'autres, à St-Paul-de-Vence; selon d'autres encore, à Cagnes.

dans les environs de l'anse d'Agay ou de la Napoule (1): quelques-uns y ont reconnu *Athenopolis* (2) ; d'autres l'*Ægitna* des Oxybiens : décisions également erronées, combattues qu'elles sont, la première par le témoignage de Pline et de Pomponius Méla (3), la seconde par le nom d'*Agathon* que portait encore, au VIIIe siècle de notre ère, le petit port d'Agay, d'après les actes du martyre de saint Porcaire et de ses compagnons (4).

Un débat plus digne d'intérêt est celui qui a trait à la dé-

(1) Selon les auteurs du *Gall. christ.* et quelques autres, le nom de *Neapolis* (La Napoule) n'aurait été donné à ce village que par les seigneurs de Villeneuve, qui en firent l'acquisition pendant le XIIIe siècle. Il aurait eu, antérieurement, le nom d'Avenionctum ou Castrum Avenionis, par lequel il est désigné dans un grand nombre de documents anciens, et celui d'Epulia, d'après une charte de l'an 1134. (Cf. Papon, *Hist. de Prov.* — Sardou, *Not. hist. sur Cannes et les îles Lérins.* — Abbé Allier, *Iles Lérins*, etc.)

(2) « Oxybius portus a Liguribus Oxybiis nomen habens, in ora Narbonensi. Situs incertior. Fuisse videtur inter fl. *Argens*, sive *Fréjus* oppidum, et *Antibes*. Cluverio et Danvillio idem est quam nomine proprio Αἴγιτναν, dicit Polybius. Hodiè Agaye vel Napoule. » — Cf. Walkenaer, *Géog. anc. des Gaules*, t. I, p. 182. (*Comment. sur Strab.* — Ch. Müller, Paris, A.-F. Didot, 1858.)

(3) « Nicæa tangit Alpes, tangit oppidum Deciatum, tangit Antipolis. Deinde Forum Julii,... tunc post Athenopolis et Olbia..... » (Pomp. Mela). — Cette citation, rapprochée de celle de Pline, ne laisse pas le moindre doute sur la position d'Athenopolis à l'ouest de Fréjus, et ne permet pas de s'arrêter à examiner ce que le nom de La Napoule offre d'analogie avec celui d'Athenopolis.

(4) ... Qui (Saraceni)... navigantes pervenerunt ad locum cui nomen Agathon. (Actes du martyre de saint Porcaire. — Cf. c^e 730. Aug. 17. — Vinc. Barralis, *Chron. Ler.*, part. I, p. 222.) L'anse d'Agay est désignée par le nom d'Agazes dans le dénombrement de l'an 1200. (Arch. d'Aix, regist. *Pergamen.*, cit. d'Honoré Bouche, *Chor.*, t. I.)

termination du site d'Ægitna, autant à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent que par l'importance que ce point du littoral conserve encore. En effet, il est difficile de se refuser à y reconnaître ce que l'on nomme aujourd'hui le Golfe-Juan. Toutefois, Cluvier a dit : *Strabo Oxybium memorat portum* (1) *quod oppidum Polybio, ut referunt Excerpta legationum, proprio nomine dicitur* Ægitna *et juxta hoc flumen* Acro (2). *Oppidum id nunc vocatur* Canes (sic) *inter Forum Julii et Antipolim ad intimum sinus haud modici recessum positum : juxta quod amnis in sinu effunditur vulgari vocabulo* Slagne *haud dubie antiquus ille Polybii* Acro (3).

Renchérissant sur ce sentiment, un auteur contemporain (4) trouve dans le nom d'Ægitna l'origine de celui de *Cannes* (Ægitna prononcé avec *le g* dur, d'où *Ekûna*, *Ekatna*, *Katna*, *Cana* — d'où le provençal *Canoï*, *Canoïs* et le français Cannes). Mais, jusqu'au XIVe et même au XVe siècle (5), Cannes ne fut qu'une petite bourgade, du nom de Castrum Marcellinum ou Francum, bâtie sur une éminence qu'on nomme aujourd'hui le Mont-Chevalier. Elle dominait ainsi un grand chemin (*caminus* ou *camnus publicus*) auprès duquel s'établit un faubourg devenu depuis la ville actuelle, et d'abord désigné dans quelques chartes

(1) ... τούτων δ' ἐστὶ καὶ ὁ ὀξύβιος καλούμενος λιμὴν ἐπώνυμος τῶν 'Οξυβίων... (Strab., liv. IV.)

(2) *Apro* ou *Apron*, d'après le Polybe de Gronovius et celui de Didot. — *Apionem* (Herzog., *Gall. narb. Hist.*, p. 27).

(3) Cluv., *Ital. antiq.*

(4) Sardou, *Not. hist. sur Cannes et les îles Lérins.*

(5) Honoré Bouche, citant le dénombrement de l'an 1200, d'après le registre *Pergamenorum*, porte néanmoins le nom de *Castrum de Canoïs*. Celui de *Castrum francum* fut donné par Raymond Bérenger, en 1132.

de donation par les mots *ad camnum publicum — ad camno*, qui paraissent fournir la véritable étymologie du nom moderne. A ne juger que par la nature des lieux pour la fixation du site d'Ægitna, entre Cannes et le Golfe-Juan, on ne peut incliner que pour cette dernière localité en raison de la sécurité qu'elle présente aux navires et qui l'a fait choisir pour une des stations favorites des escadres françaises. Le rapport qu'on veut trouver entre les noms de *Cannes* ou d'*Ægitna* ne paraît pas un argument suffisant pour admettre qu'il ait jamais existé un port de quelque importance sur une plage mal abritée et perpétuellement ensablée par l'Argens.

Quoi qu'il en soit, pour peu que l'attention se porte au-delà du rivage occupé par les Oxybiens, toute incertitude cesse devant les îles de *Planasia* et de *Léron*, la première également désignée par le nom de *Lerina*, possédant un oppidum du nom de *Vergoanum* (1), et la seconde un temple dédié au dieu Léron (2).

Un peu plus loin, et sur la terre ferme, est situé Antipolis; puis le pays des Décéates et celui des Salyens, en avant ou autour de Nicæa. C'est, du moins, à l'égard de ces derniers en quoi s'accordent les textes de Pline et de Strabon, disant, l'un : *Ab amne Varo, Nicæa, oppidum a Massiliensibus conditum : fluvius Palo, Alpes, populique inalpini multis nominibus sed maxime Capillati, oppidum Vediantiorum civitatis Cemelion, portus Herculis Monœci; Ligustica ora Ligures celeberrimi ultra Alpes Salluvii, Deciates Oxybii*..... (3), et l'autre : (*Massaliotæ*)...

(1) Plin., *Hist. natur.*, liv. III, ch. v.

(2) Strab., IV.

(3) Pline a dit ailleurs : *Sunt præterea Latio donati... Ligures et qui Montani vocantur, Capillatorum plura genera ad confinium Ligustici maris...... ... etiam Alpes maritimas quas Ligures Capillati*

Antipolim et Nicæam Salyum genti et Liguribus Alpes incolentibus opposuerunt. Dans un autre passage, le même auteur, après avoir mentionné le port de Monaco, continue à décrire le pays environnant dans les termes suivants : *Inde jam ad Massiliam usque, atque nonnihil ulterius, Salyes habitant oræ maritimæ imminentes Alpes, partemque littoris permixti Græcis...*

Lorsque, après ces témoignages divers, on remarque que, dès les temps les plus anciens, le port de Nice a porté le nom de *portus de Salea*, que le faubourg voisin a été désigné par celui de *Saleia* et l'a conservé même après avoir donné naissance à la ville basse (1), que les Massaliotes bâtirent la ville d'*Antipolis* longtemps avant la fondation de Nicæa et que ce nom n'a pu être donné qu'en raison de l'existence d'une ville ennemie sur le rivage opposé, on est conduit à former cette conjecture que les Salyes, chassés de Massalie, s'étaient portés au loin et s'étaient choisi un nouveau poste, d'où ils pouvaient inquiéter la navigation des Massaliotes dans leurs rapports avec l'Italie et leur pays d'origine. La nature du site de Nice était fait pour répondre à un pareil dessein et ce qui en assurait le succès, c'était

hactenus liberi incoluerunt, in servitutem redactæ sunt. (Dion, l. LIV.)

L. Florus, Amm. Marcellin et les *Fastes Capitolins* s'accordent à attribuer aux Salyens, non-seulement une grande partie des Alpes-Maritimes de l'est à l'ouest, mais presque toute la Provence, dans le bassin compris entre le Rhône et la Durance. Strabon confirme les dires de ces divers auteurs par ces paroles : *Regionem quæ inter Alpes et Rhodanum est usque ad Druentiam fluvium, Salyes incolunt ad IC stadia.*

(1) Le nom de *Saleia* s'est conservé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle; il indiquait le quartier au milieu duquel fut bâti l'ancien palais ducal, aujourd'hui transformé en hôtel de préfecture.

l'appui que devaient lui fournir les peuplades liguriennes répandues soit dans le haut pays, soit le long de la côte. De là pour les Massaliotes la nécessité de s'affranchir de ces dangers ; de là une ou plusieurs expéditions dont nulle histoire n'a fait mention, mais qu'il faut admettre sur le simple nom de *Nicæa* donné à l'établissement massaliote, parce qu'il a évidemment consacré le souvenir d'une grande victoire ; de là enfin la différence de nom entre la ville haute et la ville basse, l'une habitée par les vainqueurs (Νικαία), l'autre par les Salyens vaincus (*portus de Salea*, désignation conservée dans les plus vieux documents).

Entre *Nicæa* et *Portus Herculis Monœci*, les auteurs anciens ne désignent aucun point de la côte qui ait servi de station aux Massaliotes. Mais les itinéraires nomment Olivula, Anao et Avisio, dans lesquelles on reconnaît généralement Villefranche, le port de St-Jean (Beaulieu) et Eze, un peu en avant et au-dessous des Trophées d'Auguste (Τρόπαια Σεβαστοῦ, *la Turbie*). Cependant, toute connue et fréquentée qu'est cette partie de la côte, toutes nombreuses et claires que sont chez les historiens et les géographes les mentions et les indications du site de Portus Herculis Monœci, il existe peu d'accord parmi leurs interprètes modernes ; dans les erreurs où ils sont tombés, ce n'est pas sans surprise qu'on rencontre la plus grossière chez Joffrédy, historien natif de Nice et bien digne, d'ailleurs, par ses consciencieux et importants travaux, de l'estime qui s'attache à sa mémoire. Se fondant sur un passage de Ptolémée qu'il faut mettre au nombre des incorrections qui se sont glissées dans les copies de ses œuvres et surtout dans les premières éditions imprimées, Joffrédy fait deux ports différents du *Portus Herculis Monœci* : l'un qu'il nomme *Portus Herculis*, et qu'il place à Villefranche ; l'autre *Portus Monœci*, qui serait Monaco. Cette erreur, pour

avoir été partagée par Ricciolio (1), n'en est pas moins certaine, et il convient d'autant plus de la relever qu'il en est découlé une autre, non moindre, dans l'indication du site de l'Olivula mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin.

En effet, Joffrédy place Olivula au-delà du cap de Male-Langue, sur le côté-est de la rade de Villefranche, près des ruines de l'ancien château d'Olive, dit-il avec beaucoup d'autres détails, à l'aide desquels il détermine sa position à la pointe de St-Hospice. Puis, trouvant dans l'Itinéraire d'Antonin *Avisio* désigné comme un port, tandis que les ruines de l'ancien château-fort et le village d'Eze sont au haut d'une montagne escarpée qui domine cette partie de la plage, il se tire de difficulté en plaçant le port d'Anao dans une anse du cap de Male, et celui d'Avisio dans une autre qui porte aujourd'hui le nom de Cale de St-Laurent : toutes deux situées, dit-il, à l'est du cap d'Aille (2). Or, si l'on place cette description (ici fort abrégée) en regard des travaux hydrographiques publiés sous le ministère du baron de Mackau (1843), au dépôt général de la marine, et la carte du département des Alpes-Maritimes (E. Andriveau-Goujon, Paris, 1865), on est aussitôt frappé de la série d'erreurs qu'elle renferme.

Dans la rade de Villefranche, la Pointe de Mont-Olive, un peu au-dessous et à l'ouest de la Vigie de Cap-Ferrat, précède celles de Male-Langue et du Phare. Au revers, un peu plus au nord, se présentent les deux anses de Lilong et des Fosses, puis les pointes de St-Hospice et de l'Escalette, et successivement du couchant au levant, le port de St-

(1) « ... Portus Herculis quibusdam *Villafranca*, statio pro navibus, etc. » (Ricciolio, *Geog. riform.*, liv. X, ch. x.)

(2) Joffrédy, *Hist. des Alpes-Maritimes*. Chorog., p. 77. — (*Mon. hist. pat.*)

Jean, l'anse de Beaulieu, le Cap-Roux, l'anse d'Eze, le Cap de l'Estel, l'anse de St-Laurent, la Pointe de Male et enfin le Cap d'Aille et Monaco.

Répondant au dire d'un écrivain si autorisé, cette rectification était nécessaire. Elle permet de reprendre notre travail chorographique en exprimant l'opinion que, malgré la beauté de la rade de Villefranche, les Massaliotes n'y eurent pas de station, probablement à cause de l'âpreté du site et du manque d'eau (1). Avant la fin du XIII[e] siècle, il n'y eut sur ces bords qu'un nid de pirates que Charles II d'Anjou détruisit et qu'il remplaça par une ville, où il contraignit les habitants du Mont-Olive de se retirer (2). Cette ville fut bâtie au fond de la rade, probablement sur l'emplacement de l'ancienne Olivula (3), et placée sous une surveillance capable de prévenir le retour des anciens méfaits.

Voici comment l'Itinéraire maritime d'Antonin décrit cette partie de la côte et détermine la distance des villes qu'on y rencontrait :

(1) Les travaux qui y ont pourvu sont d'une époque récente.

(2) « ... In portu ipso (Olivi) villam de novo constitui vocandam de cetero Villam francam et fabricari decernimus, ad cujus villæ habitationem hominum et personarum castri de Monte Olivi et ejus territorio incolatum proprium transferri volumus..... Datum Brinoniæ... A. D. 1295, die X Aug[t]. VIII inv. » (Arch. Niciæ et Villafr.)

(3) « ..... *Ecclesiam B. martyris Stephani* (chapelle ruinée de St-Étienne de Cortone) *quæ sita est juxta* portum Olivi... » (1151. Donation de l'évêque Arnaud au chapitre de Nice. — Arch. eccl. cath.) De cette désignation fort claire, il résulte que le Portus Olivi et *Olivula* étaient une dépendance des habitants de Mont-Olive, le port où ils abritaient leurs barques d'attaque, tandis que du haut du château de Mont-Olive (situé près de la vigie actuelle de Cap-Ferrat) ils guettaient le passage des navires et défiaient toute répression.

Ab Albintimilio Herculem Monœci portus.	M. P.	XVI.
Ab Hercule Monœci Avisionem portus. .	—	XXII.
Ab Avisione Anaonem portus.	—	IV.
Ab Anaone Olivulam portus	—	XII.
Ab Olivula Niciam Plagia.	—	V.
A Nicia Antipolim portus.	—	XVI.
Ab Antipoli Lero et Lerinus insulæ . . .	—	XI.
A Lero et Lerino, foro Julii portus . . .	—	XXIV.

Etc., etc.

Pour démontrer le peu de foi que mérite cet itinéraire dans la détermination des distances, il suffit de dire que celle de Vintimille à Monaco équivaut au moins à trois fois celle de Monaco à Eze. On ne saurait donc en faire usage pour préciser la situation d'*Anao*. Toutefois, le doute ne peut se porter que sur un espace fort restreint, c'est-à-dire du cap St-Hospice au cap de l'Estel, et il n'y aurait qu'à choisir entre les anses nombreuses formées par cette partie de la côte, s'il ne semblait pas que les sépultures et les vestiges d'anciennes constructions découvertes, à l'occasion de la construction de la voie ferrée, dans le voisinage de la paroisse de ce quartier (N.-D. de Beaulieu), et les inscriptions qui y ont été recueillies fort antérieurement doivent trancher la question et faire assigner l'emplacement d'*Anao* entre les anses de Beaulieu et le petit port moderne de St-Jean.

Quant au *Portus Herculis Monœci*, il ne fut jadis, comme aujourd'hui, qu'une crique bonne à servir d'abri à quelques marins (1), et il dut toute sa notoriété au temple d'Hercule qui couronnait le rocher et marquait ce point extrême des possessions marseillaises.

(1) Ὁ δὲ τοῦ Μονοίκου λιμὴν ὅρμος ἐστὶν οὐ μεγάλαις οὐδὲ πολλαῖς ναυσίν, ἔχων ἱερὸν Ἡρακλέους Μονοίκου καλουμένου. (Strab., IV, 6. *Alpes.*)

Il a été déjà dit qu'elles s'étendaient peu dans l'intérieur des terres et ne formaient qu'une lisière, dont la *Via Aurelia* détermina la limite de l'est à l'ouest. Cette voie, il est vrai, n'avait été prolongée jusqu'à Arles que sous l'empereur Auguste ; mais, s'il faut en croire les traditions grecques conservées par les anciens auteurs, ce prolongement ne fit que suivre un tracé remontant à une époque bien reculée (1). Des restes de constructions pélasgiques qu'on retrouve sur le mont Agel, dans le voisinage des Trophées d'Auguste, sont des témoignages encore vivants qui corroborent ceux de l'histoire et de la tradition. Toutefois, sans s'arrêter à percer la nuit des temps, on peut s'en tenir à la *via Aurelia* et au tracé de la route fournie par la Table Théodosienne ou de Peutinger, pour tirer une ligne de démarcation au moins approximative entre le territoire massaliote et les contrées voisines, d'abord occupées par ces populations celto-ligures que

(1) Ἐκ τῆς Ἰταλίας φασὶν ἕως τῆς Κελτικῆς καὶ Κελτολιγύων καὶ Ἰβήρων εἶναι τινα ὁδὸν Ἡράκλειαν καλουμένην... (Aristot. *De mirab. auscultat.*, c. LXXXVI.)

Hercules, dit Diodore de Sicile (l. V), in Italiam tendens, iterque per Alpes faciens, ita difficilem aditu, asperamque viam stravit, ut postea exercitibus cum jumentis impedimentisque facile iter esset...

Et Silius Italicus :

Primus inexpertas adiit Tbyrintius arces,
Scindentem nubes, frangentemque ardua montis,
Spectarunt Superi, longisque ab origine sæclis
Intemerata gradu, magna vi, saxa domantem.

« ... Monæci similiter arcem et portum ad perennem sui memoriam (Hercules) consecravit... »

« ... Primam viam Thebanus Hercules... prope maritimas composuit Alpes... » (Amm. Marc. l. XV.) — (Cf. Diod. 4, 19. — Dion. Hal. 1, 41). — A. Thierry attribue la première construction de ce chemin aux Phéniciens. (*Hist. des Gaul.* I, p. 20.)

les Romains soumirent et plus tard réduites en province de l'Empire. Les Romains, alors, s'étaient ouvert un chemin vers les Gaules par quatre routes principales que Strabon, d'après Polybe, désigne comme il suit : par la Ligurie, le long des côtes de la mer Tyrrhénienne, ou par le pays des Taurins (chemin suivi par Annibal), par le pays des Salasses, et enfin par celui des Rhètes. De ces quatre routes, la première, et une partie de la seconde, passaient par les Alpes maritimes ; la première formait une section de la *via Aurelia,* ainsi appelée du nom de Lucius Aurelius Cotta, qui fut consul avec Servius Sulpitius Galba, l'an 609 de Rome, et conduisait de Rome au *Forum Aurelii ;* elle fut prolongée jusqu'à Gênes par Æmilius Scaurus, et, sous Auguste, jusqu'à Arles, par la Ligurie et la Gaule Narbonnaise. Honoré Bouche affirme en avoir trouvé le souvenir chez les Provençaux de son temps qui l'appelaient encore *lou camin Aurelian* (1). Strabon, Pline et Ptolémée l'ont décrite, et voici comment est déterminée, dans l'Itinéraire d'Antonin, la portion qui, à partir du pied de l'Apennin, traversait les Alpes maritimes et l'Estérel jusqu'à Fréjus :

Vada Sabatia.		
Pullopicem.	M. P.	XII.
Albingaunum.	—	VIII.
Locum Bormani.	—	XV.
Costam Balenæ.	—	XVI.
Albintimilio.	—	XVI.
Lumonem.	—	X.
Alpem summam.	—	VI.
Hucusque Italia, abhinc Gallia.		
Cemenelum.	—	IX.
Varum flumen.	—	VI.

(1) Honoré Bouche, *Hist. gén. de Prov.* — Chorog. L. III, c. IV.

Antipolim.	M. P.	X.
Ad Horrea.	—	XII.
Forum Julii.	—	XVIII.

Et dans la Table de Peutinger :

Vadis Sabatis.	M. P.	VIIII.
Albingauno.	—	XXIX.
Luco Bormanni.	—	XV.
Costa Bellene.		
Albintimillo.	—	XVI.
In Alpe maritima.	—	IX.
Cemenello ou *Gemenello* . .	—	VIIII.
Varum flumen.	—	VI.
Antipoli.	—	X.
Ad Horrea.	—	XII.
Foro Julii.	—	XVII.

Les contradictions de ces deux documents n'ont ici aucune importance, et laissent subsister en entier ce qui a été dit précédemment sur la direction de la *via Aurelia*. Toutefois, il y a un fait non moins bien établi qui, s'il ne détruit pas les assertions des géographes, les gêne, et attend d'être expliqué autrement que par des hypothèses.

En effet, en 1744, un savant piémontais, Jean-Paul Ricolvi, s'étant rendu à Nice pour y faire des recherches archéologiques, monta à la Turbie en passant par le vallon de Laguet et y découvrit une série de bornes milliaires appartenant, non à la *via Aurelia*, mais à une autre, désignée par le nom de *via Julia*, qui venait de la Trebbia et se dirigeait vers Cemenelium. Des découvertes postérieures ont successivement augmenté le nombre de ces bornes à partir de Diano, dans la Ligurie, jusqu'au Puget, près Fréjus. On y lit les

noms de Jules César, de César Auguste, de Tibère, de Néron, d'Adrien, d'Antonin, de Probus et de Fl. Val. Constantin. Les chiffres qu'elles portent ne correspondant pas aux distances exprimées par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, on en a estimé que la *via Julia* était la suite de la *via Flaminia*, qui allait de Rome à Rimini, s'embranchait avec la *via Æmilia*, de Rimini à Plaisance (1), et redescendait des bords de la Trebbia par *Dertona* (Tortone) et *Vada Sabatia* (Vado) jusqu'à *Cemenelium*.

Quelle que soit la solution à donner à ce problème, il reste acquis qu'une voie romaine, courant sur la limite septentrionale des possessions massaliotes, de l'est à l'ouest, les séparait des terres habitées par les Ligures. Ceux-ci, connus sous les noms génériques d'*Inalpini*, *Montani*, *Capillati* et *Salyes* ou *Salluvii*, comptaient parmi eux les *Vediantii*, les *Nerusii*, les *Deceates*, les *Oxybii*, les *Ligauni*, les *Suelteri* ou *Suetri*, les *Ectini*, les *Salinenses*, les *Glanatenses*, les *Brigantii*, les *Caturiges*, les *Intimelii* et les *Ingauni*, peuplades diverses qui, à l'exception des deux dernières (2), furent englobées dans la province des Alpes-Maritimes, et sur le territoire desquelles ont été recueillis les restes épigraphiques qui attestent leur passage sous la domination romaine.

Cette distinction sera maintenue dans notre travail ; mais, quelque étrangères qu'aient été l'une à l'autre la population

(1) Dans le Plaisantin. Il ne paraît pas qu'elle ait été construite avant l'an IX de l'ère chrétienne, bien qu'il soit probable que le consul Opimius descendit de Plaisance en suivant la même direction, lorsqu'il reçut l'ordre du Sénat de se porter rapidement à la défense des établissements massaliotes, attaqués par les Décéates et les Oxybiens. (A. 155 av. J.-C.)

(2) Les *Intimelii* (Vintimille) et les *Ingauni* (Albengue) étaient les voisins des *Vediantii*, le long de la côte ligurienne.

des colonies massaliotes et celle des hautes terres, dans les Alpes maritimes, elles n'en finirent pas moins toutes deux par n'avoir qu'un seul et même maître, et elles n'ont gardé, hormis les noms antiques conservés jusqu'à nos jours par les villes massaliotes, que de rares monuments pour marquer leur diverse origine. Les inscriptions grecques (1) que Nice possédait, scellées aux murs de l'ancien évêché, ont été confondues dans la ruine de la citadelle (1691-1706), où cet édifice était renfermé; les seules qui nous restent proviennent d'Antibes, et encore rien ne nous dit même approximativement l'époque à laquelle elles remontent, parce que l'usage de la langue grecque se maintint dans les anciennes colonies massaliotes assez longtemps après leur asservissement aux Romains. C'est ce que démontrent les médailles d'Antibes (2), bien que cette ville ait été la première à courir au-devant du joug et à ambitionner le titre de ville latine.

Voici donc en quel ordre seront rangées les inscriptions qui font partie de ce recueil :

(1) L'abbé Joffrédy, dans un passage de la chorographie de son *Hist. des Alp. mar.* (p. 86, *Coll. mon. hist. pat.*), dit qu'il en conservait un certain nombre dans son cabinet d'antiques, de même que beaucoup de médailles. On ignore ce que cette collection est devenue.

(2) Les médailles d'Antibes que l'on possède ont été frappées au nom du gouverneur de la province narbonnaise, M. Æmilius Lepidus, entre les années 44 et 42 av. J.-C.

On en connaît une autre ayant pour type une tête de Diane couronnée d'olivier, et au revers, un lion avec cette légende:

OIOIXVO

dans laquelle on veut voir le mot OΞYBIOI tracé par un graveur inhabile, mais désignant une médaille oxybienne gauchement imitée de celles de Marseille. (Cf. de La Saussaye, *Numismat. de la Gaul. narb.*)

SECTION I. *Anciennes colonies massaliotes.*	Nicæenses (Νίκαια Μασσαλιωτῶν — Olivula, Anao, — Ἡρακλέους Μονοίκου λιμήν). Antipolitani Ἀντίπολις—Αἴγιτνα Ὀξυβίων (Agathon, *Documents anciens*). Lero et Lerinus insulæ (Πλανασία, Λήρων)
SECTION II. Via Aurelia et via Julia.	*Monument de la Turbie. — Bornes milliaires.*
SECTION III. Tribus des Alpes maritimes et Ligures subjuguées.	Ligures Montani, Inalpini, Capillati, Salyes. Ingauni et Intimilii (Ligures maritimes). Vediantii (Cemenelium). Nerusii (Vintium). Ligauni (*Grasse?* — Ad Horrea, Auribel). Deceates (*Bords du Loup*). Oxybii (Ægitna. — Cannes. — Golfe Juan¿ Suelteri (*Estérel*). Salinenses (*Castellane. — Basses-Alpes*). Brigantii, Brigiani (*Briançon.—Basses-Alpes*). Ectini (*Bords de la Tinée*). Caturiges (Rigomagus. — *Chorges. — Hautes-Alpes*).

N. B. — La plupart des inscriptions que contient ce recueil proviennent de sources diverses et souvent éloignées; les pierres qui les portaient sont en partie égarées, détruites, et, en tous cas, dispersées. Confronter avec les originaux les copies venues jusqu'à nous serait un travail aussi long que difficile, sinon impossible; c'est dire qu'elles ne sauraient être ici reproduites ni avec indication de leur forme, de leur mesure, ni avec leur exacte ponctuation.

Nous nous sommes efforcé de suppléer à ce défaut, en joignant à la leçon que nous donnons les variantes que d'autres auteurs fournissent; et pour ce qui est de la ponctuation, nous

avons suivi le système, à peu près classique, qui consiste à mettre un point après chaque mot, d'après l'usage qu'on remarque dans les marbres les plus corrects à toutes les époques de l'antiquité. Il n'y sera dérogé que dans les cas rares où nous aurons pu relever quelque caractère particulier.

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

SECTION I.

ANCIENNES COLONIES MASSALIOTES.

Nice (*Nicæa* — Νίκαια Μασσαλιωτῶν).

N° 1. Dans une salle de l'ancien évêché (détruit).

C · MEMMIO ·
MACRINO ·
QNVIR · MASSIL ·
QIIVI · R · QQ · ITEM ·
PRAEFECTO ·
PRO · IIVIRO · QQ
AGONOTHETAE ·
EPISCOPO ·
NICAENSIVM ·
AMICI ·

Ce texte, emprunté au *Nicæa Civitas* de Joffrédy, a été modifié comme il suit par les éditeurs de l'*Hist. des Alpes-Maritimes* du même auteur, dans la collection publiée à Turin sous le titre : *Monumenta historiæ patriæ :*

C. Memmio. Macrino. — QII. Massil. QQ. — item. præfecto. — Pr. IIviro. QQ., etc.

Q. Memmio. Macrino. — Q. IIV. Massil. QQ. — Agonothetae. episcopo Nicaensi Amici. (Marmora Nicæensia).

Q. Memmio. Macrino. — QIIv. Massil. Q. hupequit — um. præfecto, etc. (Tisserand, *Hist. rel. et civ. de la cité de Nice.*)

C. Memmio. Macrino. — QIIv. Massil. QIIv. R. QQ. item. — praefecto. — Pro. IIviro. QQ., etc., etc. (Honoré Bouche, *Hist. gén. de Provence.*)

Cf. Spon, *Miscell.*, p. 193. — Muratori, *Thes.* DCXXVI. n° 1. — Et les historiens de Provence.

Leçon proposée : *C. Memmio. — Macrino. — Qnvir. Massil. QQ. equitum. — Praefecto.* — etc., etc.

Agonotheta, magistrat qui présidait aux combats sacrés et aux jeux publics. (Bourquelot, *Inscr. antiq. de Nice*, p. 80.)

Episcopus, Henriquez *in Summ. theol. mor.* (t. I, l. X, c. XXXII) ait.. ethnicos id nomen tribuisse magistratui prætorii. (P. Joffredi, *Nic. Civ.*) — Inspecteur des vivres (Bourquelot, *Inscr. ant.*, p. 80.)

N° 2. Aux portes de l'ancienne cathédrale de Nice, sur la colline du Château (détruite).

P . PETRSIO . PF . Q . QVADRATO . ET . P . EVARISTO . LAIS . MATER . STATVAM .
POSVIT . OB . CVIVS . DEDICAT . COLIGENT . EPVLVM . EX . MORE . EX . IP. . . . .
. . . H-S . XII . . . . VT . QVODANN . IN . PERPET . DIE . NATAL . QVADR . V . ID . APR . QVA.
RELIQVIAE . EIVS . CONDITAE . SVNT . SACRIFICIVM . FACERENT . AN . FARE . ET .
LIBO . ET . IN . TEMPLO . EX . MORE . EPVLARENTVR . ET . ROSAS . SVO . TEMPORE . DEDVC
ERENT . ET . STATVAM . DECERN[t] . ET . CORONAR[t] . QVOD . SE . FACTVROS . RECEPERVNT .

Lapidem hunc citat cum Joffredo et Sponius (*Select. quæst. polen.* (*Suppl. Grævii*, t. IV, p. 549, 550.) Sed alteruter corruptum exhibet :

P. Petereio. P. F. Quadrato. — et. Evaristo. Lais mater statuam. — posuit. ob. cujus. dedicat. coll. — cent. indixit. H. S. XII. ut. — quotan. in. perpet. die nat. — Quadr. V. id. apr. qua. reliquiae. — ipsius. conditae. sunt. sacrif. — facerent. fare. et. libo. et. in. — templo. ex. more. epularentur. — et. rosas. suo. tempore. deducerent. — et. statuam. decrevit. et. coronarium. — quod. se. facturum. recepit. (MARM. NIC.)

L'abbé Gazzera, dans une note de l'*Hist. des Alpes-Marit.* de Joffrédy, remplace le mot *coligent* par *collegia dent.*

Bourquelot repousse cette leçon et adopte celle de Spon, qui porte *coll. cent.*, c'est-à-dire *collegio Centonariorum.*

Cf. Joff., *Nic. Civ.*, p. 22, et *Hist. des Alp.-Mar.* — Papon, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 10. — Spon, *Miscell. erud. antiq.*, p. 62. — Bourquelot, *Inscr. antiq.*, p. 128.

... Fuisse olim Nicææ collegium Centonariorum ex allatis duobusque aliis inscriptionibus inferius positis... et liquido comperimus. Porro quod Laïs mater Peterei Quadrati et Evaristi testamento edixit sestertium duodecim millibus ad statuæ dedicationem attributis, collegium istud in se recepit præstiturum.

Centonarii erant ii ad quos pertinebat militarem supellectilem comparare... atque etiam faces extinguere quos hostes machinis injecissent (Veget. l. IV).

. ... Collegium centonariorum, cum fabrorum, lignariorum, et dendrophororum... collegiis jungebatur. (*Marm. Nic.*)

L'orthographe du mot *quodannis* pour *quotannis* se présente fréquemment. (Le Blant., *Insc. d'Ans.*, I, 31.

N° 3. — Dans le jardin de l'ancien Palais-Ducal (aujourd'hui hôtel de Préfecture).

L · SERVILIO · L · F · ROGA^T ·
L · SERVILIVS · T · VIENES · ET ·
L · SERVILIVS · ABASCAN · T ·
ET · SERVILIA · I · LIB · I · AN
ONIMO · PATRONO ·
SVA · VOLVNTATE ·
FECERVNT · (Niciæ, in horto ducali. Joff., *Nic. Civ.*, p. 23.)

L. Servilio..... — L. Servilius. Tuienes., etc...... *et. Servilia. Llib. Lais — optimo patrono*, etc. (Tisserand.)

N° 4. — Enchâssée dans le pavé de l'église de St-François (ancien couvent des Frères Mineurs conventuels ou Franciscains).

SEX · VIBIO · C · F ·
SEVERO · SEVERIO ·
MILITI ·
COH · II · LIGU · ET · ... SE
... STIP · X ·
H · E · T · F

Cohortis secundæ Ligurum et legionis XXII, primæ, primigeniæ, piæ, felicis. Stipendiorum X. Hæres ex testamento fecit.

Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.* — Bourquelot, *Insc. ant.*, p. 103. — *Marm. Nic.*

N° 5. — Découverte à Nice (sans désignation de lieu).

METTIO · PARDO ·
MARCINIA · LVCILLIA · VXOR ·
CVM · QVO · VIXIT · ANN · XVI ·
IMMATVRA · MORTE · SVBTRACTO ·
QVI · VIXIT · ANN · XXXVI ·
MARITO · DVLCISSIMO · FECIT · (*Marm. Nic.*)

N° 6. — A l'ancien couvent (détruit) des Carmes, au Puy de la côte (*ad podium de costa*); versant occidental de la colline du Château.

SALLOVIAE · HILARIAE ·
SALLOVIVS · ACHILLAEVS · IIIIIIV ·
ORTAE · PARTHENOPAE ·
FILIAE · DULCISSIMAE · (*Marm. Nic.*)

Salloniae. Hilariae. — *Sallonius. Achillæus. i..... iv.* — *Orta. Parthenope. filia dulcissim.* (Tisserand.)

L'auteur anonyme du recueil souvent cité sous le titre *Marmora Nicæensia*, donne cette inscription comme extraite des manuscrits de Joffrédy, qui l'aurait empruntée lui-même aux notes du sénateur Barthélemy Richelmi.

Cf. Hon. Bouche, *Hist. de Prov. Chorog.*, t. I. — Bourquelot, *Insc. ant.*, p. 93.

N° 7. — Découverte par M. A. Barraya, architecte, il y a une vingtaine d'années, à 100 mètres en amont du Pont-Neuf (quai St-Jean-Baptiste), sur l'emplacement des jardins du couvent de Ste-Croix (Observance), détruit en 1543. Un fragment d'archivolte et un chapiteau de pilastre ont été trouvés dans la même localité.

BLA · IVNIVS · CORNVTVS ·
MAGISTER · COLL · DENDRO
PHORORVM · ABAM · ET · PAVI
MENTVM · SCHOLAE · ET · PRO
NAVI · DE · SVO · FECIT ·
ET · SPORTVLAS · DEDIT · SING ·
DENDROPHORIS · X · SINGVLOS · (Singulis?)
V · ET · VINVM · PASSIM · DIVISIT · P. et vinum, *id est* panem et vinum.

(Copie de M. Barraya.)

Bla. Junius, etc... *Dendrophoris X singulos — et vinum passim divisit.* (Bourquelot, *Insc. ant.*, p. 132.)

Nº 8. — Découverte à Nice, selon Joffrédy (*Hist. des Alp.-Mar.*), sur le territoire de Châteauneuf (Ville-Vieille), selon Risso (*Guide de Nice*, p. 180).

MARIVS · RVFFVS ·
D · TICIN · ET · MILES · (Tibicen et miles?)
COHORTIS ·
MONTANORVM ·
PRIMAE ·
STIPENDIORVM ·
XXV · H · S · EST ·

Marius. Rufus — C. Ticini. fil. miles... etc. (Bourquelot, p. 105.)

Marius. Rufus — C. Ticin et mil. — coh. montanorum. — prim. stipend. — XXV. H. S. est. (Tisserand.)

Nº 9. — Trouvée sur le territoire de Nice, d'après Gruter; à Cimiez, selon Joffrédy.

MAXIMVS · VELACI ·
F · MILES · COHOR ·
LIGVR · VIVVS ·
FECIT · SIBI · (Joff. *Hist. des Alp. mar.*)

Maximus. vel. — Oct. l. mil. coh. — Ligur vivus — fecit sibi. (Tisserand.)

Maximus vel. — acii F. mil. cohor. — Ligur. vivus — fecit sibi. (Bourquelot, p. 10.)

N° 10. — Au même endroit que la précédente.

L · SUCIO · VELACI · F ·
MILITI · CORNICVLA..... ·
COHOR · LIGVR ·
MAXIMVS · FRA
TER · FECIT .

L. Sucio. Veloci. etc. (Tisserand.)

N° 11. — Trouvée sur la plate-forme de la colline du château et actuellement déposée à la bibliothèque municipale de Nice. (Urne sépulcrale d'environ 0m 50 de largeur sur 0m 30 de hauteur.)

PARENTES · FILIO ·
IMMATVRA · MORTE ·
. . . . SVBREP (*to*) ·
. . . MONIMENT(*um*) ·
INSTITVERV (*nt*) ·

Parentes fil (iae) — *immatura* (morte) — *subrept* (ae) — *monimen* (tum) *insti* (tu) *e* (runt.) — Bourquelot, p. 116.

N° 12. — Au même endroit. (Sur l'emplacement du cimetière de Ste-Marie de l'Assomption, ancienne cathédrale de Nice.)

VALERIAE · MATERNI · FIL · CARISSI
MAE · ET · M · PIO · ALBIGGIANO · NEPOTI ·
DVLCISSIMO · ACUTIA · PROTOGENIA ·
M · SVIS · IMPENDIS · SIBI · ET · SVIS · FECIT ·

(Inédite. Copie de M. Gény.)

N° 13. — Comme la précédente.

PIA · VIAE · PATER (*Pia viae* pour *Flaviae?*)
NI · FIL · PATERNAE ·
MANILIA · QVIN
TINA · MATER · FIL ·
CARISSIM · I · DDD · (L.D.D.D. ?)

(Inédite. Copie de M. Gény.)

N° 14. — Comme la précédente.

EGEIAE · SATVRNINAE · F ·
RIVEIO · PROFESSO · FRATRI ·
(consi) LIO · ONERO · PATRI ·
(Manili) AE · HONESTAE · MATRI ·
. . . . . . HONESTILLA · FECIT ·
SIBI · ET · SVIS ·

(Inédite. Copie de M. Gény.)

N° 15. — Près de l'une des portes de l'ancienne citadelle.

C · IVLIO · VALERIO · C · F · FALER ·
IIIVIRO. . . . . . VIR ·
. . . .
TRIB · MILIT · LEG. . .
. . . .
. . . . LIAE. . .
. . . . PATRONO. . .
T · IVNIVS · . . . . . .
INDVLGENTISSIMO · PATRONO · (Durandi, *Il Piemonte cispadano antico*, p. 78.)

N° 16. — Dans l'enceinte de l'ancienne citadelle.

ALBICCIAE · Q · F ·
PAVLINAE ·
ALBICCIA · VRSIONI ·
FILIA · GALLA ·

Albicciae. Q. F. — Paulinae. — Albiccia. Usioni. — Filia. Galla. (Sur le chemin du petit St-Laurent, aujourd'hui quartier des Baumettes.) — (Tisserand.)

N° 17. — A Nice (sans autre désignation).

L · VENIREIVS · PICTVS ·
D · S · CEMENSE · VICO · ET · *(Cemenelense?)*
LIBERT · LIBERTAE · POSTERISQVE · EOR ·
C · METILIA · C · F · C · MARIVS · C · F ·

Publiée par Spon, d'après Peyresc. *Miscell.* section v, p. 163. — Bourquelot, p. 124.

N° 18. — Comme la précédente.

IVNIAE · VALERIAE ·
FILIOLAE · DVLCISSIMAE ·
PARENTES · INF. . . . .

Durandi. *Piem. cisp. ant.*, p. 78. — Bourquelot, p. 126.

N° 19. — Comme la précédente.

V · F ·
L · VINNIVS · T · F · FA ·
SIBI · ET · EVLALIAE · CONIVGI ·
INCOMPARABILI ·
CVM · QVA ·
. . . .

Durandi, *Piem. cisp.*, p. 78. — Bourquelot, p. 126.

N° 20. Comme la précédente :

OCTAVIAE · VALERIANAE ·
ANICIA · VALERIA ·
MATER ·
FILIAE · PIISSIMAE ·

Marm. Nic. — Bourquelot, p. 115.

N° 21. Ancienne villa de Maîstre :

D · SIL · S (*Deo Silvano Sacrum*)
C · ABIVS · DOMI
TIANVS . . . . . .
. . OTVRO. . . . .
VOTVM · LIBENS ·
· SOLVIT · (*Marm. Nic.*).

Villefranche. (Olivula—Anao. (*Beaulieu* et *St-Hospice*).
— Avisio (*Eze*).

N° 22. — A N.-D. de Beaulieu :

. . . O · ALICONI · TRIB ·
. . . ALBINTIMILIENS · (natif d'*Albium Intimiliorum.* —Vintimille).
. . . RAE · FILIO · M · AEMILIO ·
. . . EMILIO · PROCLO · F ·
. . . RBARO · ANIENSI ·
. . . IMA · CONIVGIBVS ·
(*et si*) BI · VIVA · FECIT ·

Fragmentum... prope templum B. Mariæ de Pulcro Loco. (Joff.) *Nic. civ.*, p. 14. —Spon, *Miscell.* sect. v, p. 155. — Muratori, MXXII, I. — Bourquelot, p. 107.

N° 23. — Au même endroit :

L · VALERIVS · L · F · SE
CVNDVS · DOMO ·
ALBENTIBILI · MIL · LEG · *(Albentibili pour Albintimili).*
VII · G · F · PAMPHILVS · VARVS ·
ET · VALIVS · VELOX ·
MILITES · LEG · EIVSDEM ·
HEREDES · POSVERVNT ·

Gruter, p. 566. — Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.* Chorog.

N° 24. — A St-Hospice (localité voisine de la précédente).

P · ELVIVS · P · F ·
DEO · SANCTO · H *(erculi)* ·
DONVM · DEDIT ·

Durandi, *Piem. cisp.*, p. 81. — Bourquelot, p. 52.

N° 25. — A Eze, près de l'église paroissiale.

L·VLATTIVS·MAC[RI]NVS
ET·AEMILIA·P-F·POSILLA·SBI·ET
L·VLATIO·MACRO·FILIO·
BVRCIAE·M·F·SECVNDAE
AEMILIAE·M·F·MARCELLAE
VIVI · FECERVNT

Lucius. Viattius. Macrinus — et Æmilia P. F. IB. I. P. — L. Viattio Macro filio — Furciae M. et Marcellae — vivi fecerunt. (In ecclesia parochiali Isiæ. — Joff. *(Nic cin.*, p. 24.)

L. Viatius Macrinus — et Æmilia. Pepos I. A. sibi et

— *L. Viatio Macrino filio — Bureiae Mv. F. Secundae — Æmiliae M. F. Marcellae — vivi fecerunt* (Tisserand).

M. Bourquelot (p. 122), rapporte cette inscription à peu près dans les formes qu'elle a ci-dessus et n'apporte que de légères variantes dans le texte :

L. Ulattius Macrnus — et Æmilia P. F. Posilla. sibi et — L. Viatio. Macro filio — Burciae. M. F. Secundae — Emiliae M. F. Marcellae — vivi fecerunt.

Le même auteur n'indique pas les signes particuliers de ponctuation ; il se contente d'en remplacer deux de la troisième ligne par ⴰ et de changer le premier sigle L' en L⁹.

Les ⴰ de la leçon que nous donnons, quoique rarement usités dans les inscriptions des Alpes-Maritimes, se rencontrent assez fréquemment en d'autres contrées. Le P. Lupi nous en fournit un exemple dans un *titulus* de Palerme ; et, parmi des *tituli* de la Gaule, qui portent des signes de ponctuation, M. E. Le Blant en cite plusieurs, où celui dont il est ici question, se reproduit avec des modifications à peine sensibles.

Monaco. (Ἡρακλέος Μονοίκου λιμὴν — *Herculis Monœci Portus.*)

N° 26. MONTANVS · VOCONTIVS ·
COH · LIG · MISSICVS · V · F ·

D'après M. Bourquelot, il faudrait lire *Missicius*, au lieu de *Missicus*, en raison d'un passage de Suétone (*Nero*, 48). — Bouche, *Hist. de Prov.*, *Chorog.* t. I, p. 303. — Orelli, 1579-1582.

N° 27. — Au même endroit.

M · COELIO · L · F · FAB · CRESCENTIO ·
AEDILI · VIRO · IVNIA · M · F ·
TERTULLA · MATER ·

Tertullia (Bourquelot, p. 93). — Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 304. — Durandi, *Piem. cisp.*, p. 84.

N° 28. — Au même endroit, près de l'église de Ste-Dévote.

EMILIAE · FILIAE ·
EMILIA · MATER ·
OSSVARIVM · FECIT ·

Emilia filiae, etc. (Tisserand). — Durandi, *Piem. cisp.*, p. 85. — Bourquelot, p. 118. — Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 303.

Quelques auteurs placent à Peillon (près de Nice) la provenance de cette inscription.

N° 29. — Au même endroit.

IVNIAE · M · F · TERTVLLAE ·
L · COELIVS · NICANDER ·

Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 303. — Bourquelot, p. 114.

N° 30. — Au même endroit (à la Turbie, selon d'autres auteurs).

P · AEMILIO · PATERNO ·
FILIO · PIENTISSIMO ·
PARENTES · INFELICISSIMI ·
C.

P. L. F. Emilio. Paterno. filio — pientissimo. parentes. infelicissimi. (Bouche, *Hist. de Prov.*)

Antibes (*Antipolis* — Ἀντίπολις).

N° 31. — Découverte à Antibes pendant le XVI° siècle et aujourd'hui égarée.

ΑΝΤΙΠΟΛΙΣ · ΚΑΙ · ΟΙ · ΠΟΛΙΤΑΙ · ΤΟ
ΓΕΝΙΚΟΝ · ΜΟΝ · ΚΑΙ · ΜΑΝΓΟΝ
ΚΑΙ · ΟΥΕΛΑΡΙΟΝ · ΚΑΙ · . . . . .

Rapportée par Gruter, d'après une leçon de Scaliger. (CLXVIII. 10.)

ΑΝΤΙΠΟΛΙΣ. ΚΑΙ. ΟΙ. ΠΟΛΙΤΑΙ. ΟΙΓΕΝΙΚΟΙ. ΜΟΝ. ΚΑΙ. ΜΑΥΤΟΝΙΚΑΙΟΥΕ Α ΑΡΙΟΝ. ΚΑΙ....... (Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 289.)

ΑΝΤΙΠΟΛΙC. ΚΑΙ. ΟΙΠΟΛΙΤΑΙ. ΟΓΕ. — ΝΙΚΟΙ. ΜΟΝ. ΓΕ. ΜΑΝΣΟΝ. ΟΓΕΛΑΠΙΟΝ. ΚΑΙ..... (Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar. — Chorog.*, p. 87, d'après les notes de F.-G. Pierre Boyer.)

Ἀντίπολις καὶ οἱ πολῖται τὸ — γενικὸν μον (ομαχων) — καὶ οὐελαρί (ων) καὶ.......

Grut., 173, 10. (Scal.) unde *Corp. insc. græc.*, 6776.

... ΟΙ ΓΕ—ΝΙΚΟΙ ΜΟΝ ΚΑΙ ΜΑΥΤΟΝΙ ΚΑΙ ΟΥΕΑΑΡΙΟΝ (Bouche). Qui in *Corp. insc. græc.* edidit titulum Franz Gruteri lectionem sequens τὸ γενικὸν locum publicum aliquem esse dicit citans Theophan. ed. Bonn., V, 31. Georg. Cedren. ed. Bonn., II, p. 204. Idem V, 2, litteras Gruteri ΜΟΝΚΑΙΜΑΝΓΟΝ ita emendandas putat, ut vocabulum unum efficiatur ΜΟΝΟΜΑΧΩΝ ; ad quod Bouche quoque habet ΜΟΝΚΑΙ, etc. : dubia mihi videtur hæc restitutio, atque malim litteras ΜΟΝ per se solas esse μονομάχων, in

litteris autem MANΓON autem latere nescio quam speciem gladiatorum. Lectio vero 'Αντίπολις καὶ οἱ πολῖται nullo modo potest ferri, si quidem titulum hoc modo putas incessisse, neque versus desunt anteriores. *De gladiatoribus velariis.* Cf. Jord. ad Or., p. 189. (Herzog., *Gall. narb. desc. — App. epigr.*, p. 64 sq.)

N° 32. — Découverte récemment dans les environs d'Antibes.

ΝΙΟΙΠΟΛΙΤΑ
ΝΠΥΘΟΝΑΚ
ΚΑΙΕΥΕΡΓΕΣΙΙ
ΥΣΕΥΕΡΚΕΤ
$0^m,22$ sur $0^m,14$.

. . . . — καὶ οἱ πολῖται — τὸν Πυθοναχ — ...ι καὶ εὐεργεσί — οὺς εὐ ερκε. (*Leçon de M. Brun.*)

Leçon proposée :

. . . .
'Αντιπολιτανοι πολῖται
. . . . τὸν Πυθῶνα καὶ
. . . . . ι καὶ εὐεργεσίαν
. . . . τοὺς εὐργέτας.

N° 33. — Trouvée récemment à Antibes, par M. Mougins, de Roquefort (sorte de caillou roulé, bombé en lisse, qui fait partie d'un mur dans le quartier de Peyrégone, près d'Antibes).

ΤΕΡΠΩΝ · ΕΙΜΙ · ΘΕΑΣ · ΘΕΡΑΠΩΝ ·
ΣΕΜΝΗΣ · ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ ·
ΤΟΙΣ · ΔΕ · ΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣΙ · ΚΥΠΡΙΣ ·
ΧΑΡΙΝ ΑΝΤΑΠΟΔΟΙΗ ·
$0^m,50$ sur $0^m,14$.

Cette inscription, présentée au Congrès scientifique de Nice (1866-1867), a reçu diverses interprétations parmi lesquelles celle qui suit a été assez généralement adoptée :

« Terpon sum deæ sacerdos magnæ Aphroditis ; eis qui (*me* id est *statuam*) statuerunt, Cypris gratiam vicissim tribuat. »

N° 34. — Pierre sépulcrale dont l'inscription paraît avoir été mal lue par Gruter, et qu'on tient mal à propos pour un autel votif.

D · M ·
VENVS · VICTORIAM · (Venusino Victoriano ?)
BENEMERENTI ·

Bouche, *Hist. de Prov.*, t. Ier, *Chorog.*, p. 290.

N° 35. — Désignée comme appartenant à Antibes par divers auteurs et aujourd'hui dans l'île St-Honorat (Lérins), où elle a été retrouvée il y a peu d'années.

NEPTUNO ·
VERATIA ·
MONTANA ·

En reproduisant cette inscription, Bouche la réunit à une autre qui en est fort distincte, comme il sera dit ci-après au n° 60.

N° 36. — Sur l'une des tours du château.

A · CALPVRNIO · P ·
ANNOR · X · MEN · VI · C ·
TROPHIM · FILIO · P ·
FECIT · ET · S ·

C. Trophimus. A. Calpurnio puero annorum decem mensium sex fecit et sibi vel suis. (Noyon, *Stat. du dép. du Var*, p 256.)

N° 37. — Scellée dans la cinquième assise de la tour.

A · M · E · C · F · T · A · EX · TESTAMENTO ·

Ce qu'on interprète comme il suit : *Ancus Manilius eques curavit fieri turrim Antipoli ex testamento.* Noyon, qui cite cette interprétation, ne dit pas sur quoi elle se fonde. La tour en question est d'une époque fort postérieure à l'occupation romaine. Les caractères de sa construction l'assignent au XIV° siècle. Elle se relie aux anciennes fortifications de la ville.

A. E. M. C. F. T. A. EX. TESTAMENTO (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 288.) — Noyon, *Stat.*, etc., p. 256.

N° 38. — A la porte dite du Ravelin.

· · · · L · ALBVCIO · SCAEVIANO · ALBVCIA · CHRYSIS ·
MATER · OPT · SIBI · POSTERISQVE SVIS · VIVA · FECIT · ·

Rapportée inexactement par Gruter. — Noyon (*Stat.*, p. 257).

N° 39. — Pierre tumulaire scellée au mur d'une maison de la rue qui conduit à la paroisse. (Double encadrement, trois cyprès au-dessus de l'inscription et au-dessous une urne d'où s'élancent deux tiges de lierre.

D · M ·
PVERI · SEPTENTRI
ONIS · ANNORVM · XII · QVI ·
ANTIPOLI · IN · THEATRO ·
BIDVO · SALTAVIT · ET · PLA
CVIT.

... Biduo placuit et saltavit (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 288). Leçon inexacte. — Noyon, *Stat.*, etc., p. 258. — Grut., 332. 4 (Simeoni). — Millin, II, p. 511. — Orelli, 2607. — Herzog., *Gall. narb. Desc.* — *App. epigr.*, p. 64.

N° 40. — A Antibes.

COLLEGIO · VTRICVLAR ·
C · IVL · CATVLINVS · DON · POS.

Collegio. utriclar — ciul. Catulinus don. pos. (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 288.)

Les *utricularii*, selon Papon, étaient des conducteurs de radeaux; selon Bouche, des joueurs de cornemuse. — *Utricularis*, synonyme d'ἀσκαύλης. (Suét., *Nero*, 54.)

N° 41. — Même provenance.

M. · MOTELIO · VOLT ·
SECVNDINO · FLAMINI · IIVIRO ·
ANTIPOLI · C · F · HAEREDES. (curaverunt fieri hæredes).
EX · TESTAMENTO · (Noyon, *Statist. du Var.*)

M. Moltelio C. F. Volt. Secun — dino, etc. (Bouche, *Chor.*, p. 290.) — *M. Moltelio C. F. Volt* (inia). *Secun — dino. flamini. Ilviro Antipoli — hæredes ex testamento* (Herzog).

Spon, Miscell., 157, 2. — V. 2 pro *Flamini Ilviro* est fortasse in lapide *Flamen IIIIviro ;* in reliquis quidem oppidis latinis summi magistratus dicuntur quatuorviri. (Herzog., *Gall. narb. Desc.* — *App. epig.*, p. 64.)

Noyon (*Stat.*, p. 259).

N° 42. — Même provenance. Fragments.

... COLLEGIO · ANTIPOLITANORVM.

(Bouche, t. I, *Chor.*, p. 289)

N° 43. SECVNDINO · EQVO · PVBLICO.

(Herzog, *App.*, p. 64. — Bouche, t. I, *Chor.*, p. 290.)

N° 44. IMP · CAESAR · CONSTANTINVS.

(Bouche, t. I, *Chor.*, p. 289.)

N° 45. — Même provenance. Pierre très-fruste (*maison Guide*).

D · M
QVIAMENVS · CELER ·
CALVESIAE · TYCHE ·
VXORI · OPTIMAE ·
ET · VALESPIS · MATER · (Millin.)

Qui. Amelius. Celer. — Calvisione. Tyche uxori optimae — et. Vall. Pis. mater. (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 290.)

Qui. Amelius. Celer. Calvisione. Tucia — uxori. optimae et Vall. Pis. mater. (Tisserand, t. I, p. 47.)

D. M. — Qui. Amelius. Celer. Calvisiae — Tychae. uxori. optimae. et Yae. Elpis. mater. (Tisserand, 2e leçon, t. I, p. 48.)

Leçon proposée : *D. M. — Qui. Aemilius. Celer. — Calvesiae. Tychae — uxori optimae — et filiae. Elpis. mater.*

N° 46. — Même provenance.

IVLIAE · MARTIAE ·
NEVIBIVS · LVCINIANVS · ET · NVMI
NIELLA · LVCIANA · HAEREDES ·

Juliae. Martiae... Ne. Vibius. Lucinianus. — et Numiniella. Luciana. hæredes. (Tisserand, t. I, p. 48.)

Juliae. Martiae. Nevibius.—Lucianus. et. Marianella. — Luciana. haeredes. (Autre leçon. Tisserand, t. I, p. 48.)

Juliae Marciae Nevibius, etc. (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 290.)

Noyon, *Statist.*, p. 261. *Annuaire du Var.*

N° 47. — Même provenance.

D · M ·

AURELIAE · LVCILIAE · Q · MATICIVS ·

ALBVCIANVS · VXORI · BENE · DE · SE · MERITAE ·

(Bouche, t. I, *Chor.*, p. 290.)

Aurelliae. Luciliae. Q. Maticius. — Albutianus. uxori. merentissim. (Noyon, *Stat.*, p. 261.)

N° 48. — Même provenance ; sur un marbre très-fruste (maison Augier).

TVLLIO · VALERIO ·

IVL · PRIMVS · FILIO · M · P ·

(Noyon, *Stat.*, p. 261.)

Tulio Valerio, etc. (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 289.)

D. M. —Julio. Valerio, etc. (Tisserand, t. I, p. 48.)

N° 49. — Même provenance.

D · M ·

DOMITIO · MACAZIO · MACILIVS ·

RIGILIVS · ET · DOMITIA · FOELICISS

IMA · ALVMNO · PIENTISSIMO.

(Noyon, *Stat.*, p. 261.)

Domitio. Macazio. Macius. Ri—gilius, etc. (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 289.)

D. M. — Domitio. Macario. Macius. Ri - gilius. et. Domitia. felicissima — alumno. pientissimo. (Tisserand.)

N° 50. — Même provenance.

TVLLIVS · FLAMINIVS · DECVRIONIS ·
FILIVS · DOMO · CATINAE · EXORTVS ·
CIVIS · SICILIAE ·
INCOLA · ANTIPOLITANVS ·
SIBI · ET · POSTERIS.

(Bouche, t. I, *Chor.*, p. 288. — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 104. — M. H. P.)

Julius. Flamanius. Decurionis. — filius. domocatinae. exortus. — Civis. Siciliae. incola. antipolitanus. — sibi et posteris (Tisserand, t. I, p. 48). Le même auteur, dans une planche qu'il met en regard de ce texte, fournit le dessin d'une grande urne sépulcrale sur l'une des faces de laquelle, en deux cartouches, on lit :

Julius. Flavianus. — Decurionis. filius. — domo Catinae ex provin — cia. Siciliae. incola. anti — politanus. sibi. et.

Juliae. Caelianae. — libertae....... — uxori. merentissimae — vivus. fecit.

Devant ce monument encore existant, il est difficile de s'expliquer comment le texte de l'inscription qu'il porte a pu passer dans les livres d'un grand nombre d'auteurs, et même dans celui de M. Tisserand qui nous donne le moyen de faire cette rectification, sans avoir été complété.

C. Tull(ius). Flamini(n)us. — Decurionis. filius. — Domo. Catinae. — ex Provin — cia Siciliae. — incola. Anti — politanus. sibi et s(uis). Grut. 410. I (Scal.) — Maffei, *Gall. antiq.*, p. 63. — Muratori, 1025. 5. (Maff.). — Orelli, 3708. v. 1 *Flaminius* traditum est. 2 sq. *Catinae*

exortus civis Siciliae (Grut.); secutus sum apog. Maff. (Herzog, *Gall. Narb. Desc.* — App. ep., p. 64.)

N° 51. — Même provenance.

LATTIVS · VERVS · SIBI · ET · LATTIO · PATRI ·
ET · LATTIO · PVT · PATRA ·
TESTAMENTO · FIERI · IVSSIT. (Tisserand.)

N° 52. — A l'église St-Sébastien ; fragment.

DIVI · MANIO · ATTICI · FILIO ·
PATRI · DIVI · ANTONINI · PRN · (Pronepotis)
DIVI · TRAIANI ·
. . . .

Bouche (t. I, *Chor.*, p. 289) rapporte cette inscription d'après Soléry, qui en estime que le père d'Antonin a été enseveli à Antibes.

Divi. Manio. Attici filio. — patri. — divi. Antonini. prin. — divi. Trajani. — . . . . (Tisserand.)

N° 53. — A Antibes.

P · MANSUETA ·
SIBI · ET · CRLCS (*suis?*)
L · F · C · (Tisserand.)

N° 54. — Trouvée à Antibes et depuis transportée à Aix.

. . . REIVS · ARISTEIVS · PRIMITI
VVS · ARISTIAE · PHILETENI · PA
TRONAE · BENE · MERENTIS
SIMAE · ET · REIVS · HERMES ·
UXORI · MERENTISSIMAE.

Reius. Aristius etc. (Bouche, t. I, *Chor.*, p. 289. — Tisserand.)

N° 55. — Même provenance. (Inscription présentée au pape Paul III en 1538.

VIATOR · AVDI · SI · LICET · INTVS · VENI ·
TABVLA · EST · AENEA · QVAE · TE · CVNCTA ·
PERDOCET ·

Trouvée, à ce que dit Hon. Bouche, *dans* une table d'airain brisée sur le milieu, au rapport de Gabriel Siméonis. Soléry reproduit cette inscription autrement que Siméonis; c'est sa leçon qui a été suivie ci-dessus.

N° 56. — Même provenance.

ARISTIAE · VT....
CHIA · SIBI · VIVA ·
FECIT.

(Bouche, t. I, *Chor.*, p. 289.)

Leçon évidemment incorrecte et facile à rétablir : *Aristia. Eutichia*, etc,

N° 57. — Même provenance.

EXIBINVS · ET · HERCINVS ·
TILARCNVS · HAEREDES.

(T. I, *Chor.*, p. 290.)

Bouche rapporte cette inscription sans faire remarquer qu'il y manque probablement les premières lignes.

N° 58. — Même provenance.

IVLIAE · VICTORINAE ·
VAL. · CORNELIANVS ·
ET · ABICELIA · SECVN
DINA · NVRVS · FECERVNT ·

(Bouche, t. I, *Chor.*, p. 289.)

N° 59. — Fragment de marbre très-fruste.

BOPVSTHE

(Noyon, *Statist.*)

N° 60. — A l'entrée d'un grand portail abattu (fragment).

SEX · IVL · CA · ARCHIC.....

(Bouche, t. I, *Chor.*, p. 288.)

N° 61. — Sur les bords du Loup (territoire d'Antibes).

C · IVLIO · FLAVIANO · CORNICVLARIO ·
LEG · XXII · PPPF · STIPENDIORVM · (1)
XVII · QVI · VIXIT · ANNIS · XXXV · MENSIB ·
XI · DIES · XXV · (*m. xi. d. xxv.*—Bouche)
COCCIA · CHRYSIS · CONIVGI ·
INCOMPARABILIS · PIETATIS ·

Bouche (*Hist. de Prov.*, t. I, p. 31). — Tisserand donne de la même inscription une leçon inexacte — Bourquelot, p. 106. — Noyon, *Statist.*, etc. — Joffrédy, *Nicæa civ.* p. 19.

Iles Lérins. (Lero et Lirinus insulae. — Λήρων, Πλανασία). Iles Ste-Marguerite. — St-Honorat.

N° 62. — A Arluc (détruit), près de la Napoule.

VIGILIA · METIA ·
MASSAE · FILIA ·
MARTI · OLLOVDIO ·
V · S · L · M ·

. . . . — . . . *vic. it. a. Metia — Massae. filia. — Marti. Olloubo. — V. s. l. m.* (Tisserand).

(1) *Legionis xxij primae, primigeniae, piae, felicis.*

Spon, *Miscell.*, p. 97. — M. Antelmi, *Dissert. sur saint Eucher*, sect. VII.

N° 63. — A l'île St-Honorat : Pierre tumulaire noyée dans le mur d'une des chapelles latérales de l'église en ruines et mise à découvert par la chute du revêtement.

DEXIDERIVS · FEROX · SIBI · ET ·
SVIS · V · F ·

Bouche (t. I, *Chor.*, p. 288) réunit cette inscription à celle qui a été rapportée sous le n° 32, et les fait toutes deux provenir d'Antibes. Voici sa leçon : *Neptuno Veratia Montana — Dexiderius Ferox sibi et suis.* Mais son erreur, manifeste à première vue, est prouvée par les inscriptions elles-mêmes, la première ayant été retrouvée dans un champ de l'île St-Honorat ; et la seconde étant encore visible au milieu des ruines de son église.

Prosper Mérimée (*Notes d'un voyage*, p. 251) dit l'avoir vue « sur le seuil de l'une des portes de la vieille église de l'île St-Honorat », et la rapporte comme il suit :

. . . . *s Ferox sibi-et* . . . . . .
(Herzog, *Gall. Narb. Desc. — App.*, p. 65.)

N° 64. — A l'île Ste-Marguerite *(Lero)*.

PRO · SALVTE ·
M · IVL · LIGVR · *miulligur*
PROC · AVG · (Tisserand.)
AGATHOCLES ·
. . . .

In cippo marmoreo effosso in insula S. Margarita. —

Corp. inscr. græc. : Ὑπὲρ τῆς σωτηρ(ίας) — Μ(άρκου) Ἰουλίου Λι(γ)υὸς — ἐπιτρόπῳ Καίσ(αρος) — Ἀγαθοκλῆς — δουλος — εὐχ(ήν) ἀπέ(δωκε) Πανι. = *Pro salute* — *M. Jul*(i) *Ligur*(is) *pro*(curatoris) *Aug*(usti).

Corp. insc. græc., n° 6777 ex Millin, *Magas. Encycl.*, ann. 1818, t. VI, p. 150. Supplementa sunt Franzii (Gruteri). — Herzog, *Prov. Narb. Desc.* — *App. ep.*, p. 65.

M. Tisserand rapporte le texte grec de cette inscription, mais avec un grand nombre d'incorrections provenant de l'inexpérience du graveur :

ΥΠΕΤΗCCΩΤΗΡ
ΜΙΟΥΑΙΟΥΑΙΡΥΟC
ΕΠΙΤΡΟΠΩΚΑΙC
ΑΓΑΘΟΚΑΗC
ΑΟΥΑΟC
FVΧΑΠΕΠΑΝΙ

(*Hist. civ. et rel. de la cité de Nice*, t. Ier, p. 48, *planche*.)

N° 65. — A l'île St-Honorat (*Lerina*), sur un débris de colonne ou cippe de forme ronde.

CONSTANTINO · AVGVSTO · DIVI ·
CONSTANTI · FILIO ·

(Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage*, p. 246. — Herzog, *Prov. Narb.* — *App.*, p. 65.)

SECTION II.

BORNES MILLIAIRES DE LA VOIE AURELIA ET DE LA VOIE JULIA AUGUSTA.

(Direction de l'est à l'ouest.)

N° 66. — A Diano (rivière du Ponent — Ligurie).

IMP · CAESAR ·
AVGVSTVS · IMP · X ·
TRIBVNICIA · POTES · XI · (An de R. 742,—
DLIII · 11 av. J.-C.)

Cessole, *Notice sur la Turbie*. — Bourquelot, *Inscr.*, p. 136.

N° 67. — A Vintimille (riv. du Ponent—Ligurie). Transformée en bénitier dans une église.

IMP · CAESAR ·
AVGVSTVS · IMP · X ·
TRIBVNICIA ·
POTESTATE · XI ·
DXC ·

Navoni, *Passeggiata per la Liguria Occ.* — Cessole, *Notice*. — Bourquelot, p. 137.

N° 68. — A Vintimille, dans l'église :

IMP · ANTONINVS · (1)
PIVS · FELIX · AVG ·
PONI · CVRAVIT ·
DXC ·

(1) Héliogabale, qui prenait les surnoms de *Pius* et de *Felix*; d'où

J. Lopez de Zuniga, *Voy. d'Alcala à Rome.* — Ughelli, *Ital. sacr.*, t. IV, p. 428. — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 166. — Bertelotti, *Viag. per la Liguria marittima*, t. I, p. 195. — Cessole, *Notice.* — Bourquelot, p. 137.

N° 69. — Sur le territoire de Monaco.

IMP · ANTONIVS (*Antoninus?*)
PIVS · FELIX ·
AVG · PONI ·
CVRAVIT ·
DCI · (Tisserand.)

N° 70. — Près de Monaco (aujourd'hui dans le palais du prince).

IMP · ANTONINVS · PIVS · FELIX · AVG · PONI · CVRAVIT · D · C · II ·	M · P · ANTONINVS · PIVS · FELIX · AVG · PONI · CVRAVIT · . . . . D · C II · (*Id est factum decreto decurionum.*)

(Leçon de Bouche, t. I, p. 303 et p. 499.)

Durandi (*Piem. Cisp.*, p. 85) lit : IMP · ANTONINVS ; et Tisserand : IMP · ANTONIVS. — Bourquelot, p. 138.

N° 71. — Dans le vallon de Laguet, près de la Turbie.

IMP · ANTONINVS ·
PIVS · FELIX · AVG ·
PONI · CVRAVIT ·
DCIII ·

l'on peut conjecturer que la réparation de la *via Aurelia* eut lieu vers le premier quart du IIIe siècle.

Découverte par Ricolvi en 1744. — Maffei, *Mus. Ver.*, App., p. 231. — Cessole, *Notice.* — Bourquelot, p. 138.

N° 72. — A la Turbie (quartier de la Sembole).

IMP · CAESAR ·
ANTONIVS · (ANTONINVS ?)
PIVS · FELIX · AVG ·
PONI · CVRAVIT ·
DCVI (Tisserand.)

N° 73. — Autre comme la précédente, au même endroit, portant le chiffre DCVII.

(Tisserand.)

N° 74. — Autre comme la précédente, au quartier de Darquier (territoire de la Turbie), portant le chiffre DCVIII. Évidemment la même que celle ci-après, découverte par Ricolvi, en 1744, dans le vallon de Laguet.

IMP · ANTONINVS ·
PIVS · FELIX · AVG ·
PONI · CVRAVIT ·
IↃCVIII ·

(Maffei, *Mus. Ver.*, App., p. 131. — Bertelotti, *Viagg.*, t. I, p. 197. — Cessole, *Notice.* — Bourquelot, p. 142.)

N° 75. — Au quartier de St-Pierre (Turbie).

IMP ·
ANTONINVS
PIVS :
FELIX · AVG
PONI · CVRAVIT ·
. . . . . .

(Cessole, *Notice.* — Bourquelot, p. 140.)

N° 76. — Dans le palais du prince de Monaco.

IVL · CAESAR ·
AVGVSTVS · IMP ·
TRIBVNITIA ·
POTESTATE ·
DCI

IVL · CAES ·
AVG ·
TRIBVN ·
POTES · *(Mar. Nic.)*

(Tisserand. — Leçons incomplètes et probablement inexactes.)

N° 77. — A la Turbie ; aujourd'hui dans la Bibliothèque municipale de Nice.

IMP · CAESAR ·
AVGVSTVS · IMP · X ·
TRIBVNICIA ·
POTESTATE · XI ·
DCIV ·

(Bourquelot, p. 139.)

N° 78. — A la Turbie (quartier de l'Espéraille).

IMP · CAESAR ·
AVGVSTVS · IMP · X ·
TRIBVNICIA ·
POTESTATE · XI ·
DCV ·

(Cessole, *Notice*. — Bourquelot, p. 140.)

N° 79. — Dans le vallon de Laguet.

IMP · CAESAR ·
AVGVSTVS · IMP · X ·
TRIBVNICIA ·
POTESTATE · XI ·
DCIII ·

(Cessole, *Notice*. — Bourquelot, p. 138.)

Il y a probablement une erreur dans la leçon du chiffre porté par cette borne, la localité où elle a été découverte étant plus rapprochée de Nice que les quartiers de la Turbie où ont été trouvées les deux bornes portant les chiffres DCIV et DCV. Ce qui tend à prouver que le chiffre DCIII doit être remplacé par celui de DCVI ; c'est le chiffre DCVII qui appartient à la borne dont l'inscription suit :

N° 80. — Dans le vallon de Laguet.

IMP · CAESAR ·	IMP · CAE ·
AVGVSTVS · IMP · X ·	AVG · BTPX ·
TRIBVNICIA ·	TRIBVNICIA ·
POTESTATE · XI ·	POTESTATE ·
DCVII ·	DCVII · (Tisserand.)

(Durante, *Chorog.*, — Maffei, *Mus. Ver.*, App., p. 231. — Bertelotti, *Viagg.*, t. I, p. 196. — Bourquelot, p. 141.)

N° 81. — Dans le vallon de Laguet (Mont de la Sembole).

VI ·	
IMP · CAESAR · DIVI ·	
TRAIANI · PARTHICI · F ·	
DIVI NERVAE · N · TRAIA	
NVS · HADRIANVS · AVG ·	
PONT · MAX · TRIB · POT · $\overline{IX}$ ·	
COS · III · VIAM · IVLIAM ·	
AVG · A · FLVMINE · TREB	
BIA · QVAE · VETVSTATE	
INTERCIDERAT · SVA ·	INTERCEDEBAT
PECVNIA · RESTITVIT ·	(Tisserand.)
DCV ·	

En 1644, J.-Paul Ricolvi, remontant le vallon de Laguet

de Nice à la Turbie, découvrit le premier plusieurs des bornes milliaires de la *Via Julia Augusta;* ses recherches, arrêtées par l'invasion de l'armée franco-espagnole, ont été reprises en 1840 et 1841 par sir John Boileau, antiquaire anglais, qui retrouva et recueillit les débris de ces bornes et les fit déposer dans la Bibliothèque municipale de Nice. (Voir Durante, *Chorog.*, p. 28.)

On croit que la *Via Julia Augusta* (1) a été ouverte l'an 9 de J.-C. (762 de Rome). Les pierres d'Adrien portent pour date la neuvième année de sa puissance tribunitienne et de son règne, c'est-à-dire l'an de Rome 878 ou 879 (125 ou 126 de l'ère chrétienne).

N° 82. — Borne dont les morceaux ont été retrouvés dans le vallon de Laguet, et ont été depuis transportés à la Bibliothèque municipale de Nice.

VII
IMP · CAESAR · DIVI ·
TRAIANI · PARTHICI · F ·
DIVI · NERVAE · N · TRAIA
NVS · HADRIANVS · AVG ·
PONT · MAX · TRIB · POT · IX ·
COS · III · VIAM · IVLIAM · AVG ·
A · FLVMINE · TREBBIA ·
QVAE · VETVSTATE · INTER
SVA · PECVNIA · RESTITVIT ·
DCVI ·

FLVMINE · TREBIA · QVAE ·
VETVSTATE · INTERCI-
DERAT ·
(Bourquelot.)

(1) .... Iterum censente (Tiberio) ut *Trebianis* legatam in opus novi theatri pecuniam ad munitionem viæ transferre concederetur, obtinere non potuit quin rata voluntas legatoris esset. (SUETON., *in Tib.*, 31.)

Le troisième consulat d'Adrien, partagé avec Q. Junius Rusticus, tomba l'an 119 de J.-C.

N° 83. — Dans le vallon de Laguet. Borne découverte par Ricolvi, en 1744.

. . . . NVS .
HADRIANVS . AVG . PONT . MAX . TRIB .
POT . IX . COS . III . VIAM . IVLIAM .
AVG . A . FLVMINE . TREBIA . QUAE .
VETVSTATE . INTERCIDERAT .
SVA . PECVNIA . RESTITVIT .
DCVIII .

Maffei, *Mus. Ver.*, App., p. 231. — G. L. Oderico, *Lett. Ligust.*, p. 66. — Navoni, *Passegg.*, etc., p. 165. — Bertelotti, *Viagg.*, t. I, p. 196. — Cessole, *Notice*. — Bourquelot, p. 141.

N° 84. — Transformé en piédestal de bénitier dans l'église St-André du Puget (près du Muy. — Var), aujourd'hui égarée.

IMP · CAES · DIVI · F ·
AVGVSTVS · IMP · XI ·
TRIBVNICIA · POT · XI · (A. de R. 742. —
IIII · 11 av. J.-C.)

Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, l. III, c. XXVIII, p. 456. — Bouche, t. I, p. 129. — Bourquelot, p. 142.

N° 85. — A l'Hermitage de la Ste-Baume (revers du Cap-Roux, monts de l'Estérel), borne milliaire composée d'un

socle carré de 27 pouces de hauteur sur 21 de largeur, sur chaque face, et d'une colonne de 27 pouces de long et d'environ 5 pieds de circonférence à la base. Les trois premières lettres de l'inscription sont frustes.

. . . .
. . . .

TRIBVNICIA ·	. . . IBVNITIA ·
POTESTATE · XX ·	POTESTATE ·
VIIII ·	VIII · (Tisserand.)

(Noyon, *Statistique du dép. du Var.*—Bourquelot, p. 142. — Cessole, *Notice.*)

N° 86. — A Valauris, près de la Gabelle.

TIB · CAESAR ·
DIVI · AVG · F · AVG ·
PONT · MAXIM ·
TRIB · POT · XXXII ·
VIAM · REFECIT

N° 87. — A N.-D. de l'Estérel.

NERO · CLA	(*udius.*)
DIVI · CLAV	(*di. f.*)
GERMANIC ·	(*Caes.*)
N · TI · CAESARIS · AVG · PRO	
NEP · DIVI · AVG · ABNEP ·	
CAES · AVG ·	
GERMANICVS · PONT ·	
MAX · TRIB · POT · IIIIMPIV ·	(*Max. trib. pot. III.*)
COS · III · PP · RESTITVIT ·	*Imp. IV.*)
	(Tisserand.)

Néron partagea son troisième consulat avec M. Valerius Messala Corvinus, l'an 58 de J.-C.

Dion. Petav., *Rat. Temp.*, pars 2^{a}, p. 89. — (Paris, ap. Flor. Delaulne, 1703.)

Des bornes portant la même inscription, dans les formes ci-après, ont été retrouvées en 1745.

A Tourves :

NERO · CLAVDIVS ·
DIVI · CLAVDI · F ·
GERMANICI · CAESAR ·
NEP · TI · CAESARIS · AVG ·
PRON · DIVI · AVGVSTI · ABNE ·
CAESAR · AVG · GERMANICVS ·
PONTIF · MAX · TR · POT · IIII ·
IMP · IIII · COS · III · PP ·
RESTITVIT.

(*Annuaire du Var*, 1818.)

Au Luc :

NERO · CLAVDIVS ·
DIVI · CLAVDI · F ·
GERMANICI · CAESAR ·
N · TI · CAESAR · AVG · PRO ·
NEPOS · DIVI · AVG · ABNEPOS ·
CAESAR · AVG ·
GERMANICVS · PONTIFEX ·
MAX · TRIB · POT · III ·
IMP · ITER ·
COS · III · P · P ·
RESTITVIT ·

A Brignoles :

NERO · CLAVDIVS ·
DIVI · CLAVDI · F ·
GERMANICI · CAESARI ·
NEP · TI · CAESARIS · AVG ·
NEP · DIVI · AVG · ABNEP
CAESAR · AVG ·
GERMANICVS · PONT ·
MAX · TR · POT · IIII · IMP ·
COS · III · P · P · RESTITVIT

(*Annuaire du Var*, 1818.)

Bouche, t. I, p. 479. — Papon, t. I, p. 212. — Bergier, *Hist. des gr. chem. de l'Emp. rom.*, liv. III, c. XXVIII, p. 456. — Bourquelot, p. 143.

Un grand nombre d'autres bornes, qui se retrouvent en Provence ou qui sont mentionnées par les historiens de ce pays, permettent de suivre le développement de la *Via Aurelia* dans presque tout son parcours. (Cf. Durandi, Joffrédy, Bouche, Papon, Bergier, etc., etc.)

Nous nous bornerons à citer quelques-unes de celles qui ont été découvertes dans les pays limitrophes du département des Alpes-Maritimes. Celle dont l'inscription suit a été trouvée au Muy (canton de Fréjus), près de la rivière d'Argens :

TI · CAES ·
DIVI · AVG · F · AVG ·
PONTIF · MAX ·
TRIB · POT ·
XXXIII ·
RESTITVIT · ET ·
REFECIT ·

(Bouche, t. I, p. 254.)

L'an de Rome 783 (30 de J.-C.), un an avant son troisième consulat.

N° 88. — Aux Arcs. (Arrondissement de Draguignan.)

IMP · CAES · T · A ·	
HADRIANVS · AN	
TONINVS · AVG · II ·	(*toninus. Augus-*
IVS · P.P.PONT · MAX ·	*tus. P.P.* etc.)
TRIB · POT · VIII ·	

La pierre est fruste dans la partie supérieure; c'est ce qui explique l'incorrection probable de la leçon fournie par Noyon, *Statist. du Var*, p. 224.

N° 89. — En 1778, on a trouvé sur le territoire de Cabasse (1), sur la route de Brignoles, une borne milliaire portant :

(1) On tient le village moderne de Cabasse pour l'ancien *Matavonium*. Une pierre mise en œuvre dans les murs de la paroisse porte :

PRO · SALVTE · CAESARIS ·
GERMANICI · F · GERMANICI ·
PAGVS · MATAV · C · V · S ·

IMP · CAES · M · AVR · PROBO ·
P · F · INVICTO · AVG · P · M ·
GERM · TRIB · P · IIII · COS · III ·
PRO · COS ·

La pierre est fruste en beaucoup d'endroits et plusieurs lettres ont été refaites par M. Séguier, savant antiquaire de Nîmes, à qui l'inscription fut communiquée et à qui on doit également l'addition des sigles PRO. COS. Selon son calcul, elle se rapporte aux six premiers mois de l'an 280, pendant lequel Probus gouverna la province romaine en qualité de proconsul.

Le *proconsulare imperium* avait été décerné à Probus en même temps que les titres de *César* et d'*Auguste*, comme nous l'apprend l'historien de sa vie, Vopiscus.

N° 90. — Dans l'enceinte de l'ancienne citadelle de Nice.

IMP · CAES ·
FL · VAL · CON
STANTINO ·

et, suivant une meilleure leçon :

PRO · SALVTE ·
C · CAESARIS · GERMAN · (Caligula.)
F · GERMANICI · AVGVST ·
PAGVS · MATAVONICVS ·

Cette inscription est gravée sur un cippe brisé dont le grand morceau est placé sens dessus dessous, à l'angle d'une maison construite depuis plus de cent ans, et la partie restante dans l'église de Cabasse, au fond d'un des bas-côtés.

Dans le cimetière est la colonne milliaire portant l'inscription qu'on va lire, sous le numéro 90, p. 356.

AVG ·

. . . .

. . . DIVI ·

P · ET · . . . .

. . . Antiquitatis vestigia absumpserunt . . . novæ arcis ædificationes . . . (et) antiquarum molium rudera quorum vestigia plurima videas novis propugnaculis saxa magnitudinis ingentis accommodasse . . . diruerunt omnino . . . Ili occurrunt siquidem antiquissimi inscripti imperatoribus lapides, inter quos Constantino erectæ columnæ fragmentum hujusmodi. (P. Joff., *Nic. Civ.*)

In principis templi (*ancienne cathédrale de Nice, sous le vocable de Sainte-Marie de l'Assomption, située sur la colline dite du Château*) vestibulo, in columna a latere :

Imp. Caes. — Fl. Const — antino — Aug. (Marm. Nic.)

Cette borne et celles qui suivent sous les n[os] 91, 92, 93 et 94, paraissent se rapporter à une réparation de la voie Aurélienne exécutée sous l'empereur Fl. V. Constantin. L'inscription ci-jointe, trouvée au village de Cabasse, près de Brignoles, indique une partie du parcours que remplirent ces travaux.

IMP · CAES ·

FL · VAL · CONS

TANTINO ·

P · F · AVG ·

DIVI · MAXI

MIANI · AVG ·

NEPOTI ·

DIVI · CONS

TANTI · AVG ·

PII ·

FILIO ·

XXXIIII ·

Cette borne, de 22 pouces de hauteur, de 22 pouces de largeur, de 8 pouces d'épaisseur, est scellée dans un des murs du presbytère. Les lettres ont 2 pouces de hauteur. (*Annuaire du Var* (1823), p. 62.

Bouche, t. I, p. 129, — Bourquelot, p. 144, terminent cette inscription par le chiffre XXXXIIII.

N° 91. — Le fragment ci-joint, trouvé à St-Jean, près de Cagnes (vallée du Malvan), peut être complété par l'inscription qui précède.

. . . OTI · DIVI · CO
NSTANTI ·
AVG · PII · . . .

Ce tronçon a 1ᵐ,90 de hauteur sur 1ᵐ,43 de circonférence. Noyon (*Statistique du département du Var*, p. 254) se refuse à reconnaître une borne milliaire dans ce fragment et veut en faire une colonne érigée en l'honneur de Julien, l'an 360.

N° 92. — A Nice, près de l'ancienne paroisse rurale de St-Étienne.

IMP · CAES · FL
AVIO · VALER
IO · CONSTANTI
NO · AV · F · CONSTANTI
NI · PII · AVGVSTI · FI
LIO ·
. . . .

. . . Aliam (inscriptionem) affinem in vetere columella legimus pro foribus ecclesiæ ruralis S[ti] Stephani (Joff., *Nic. civ.*).

Durandi (*Piem. cisp.*), après le mot *filio*, ajoute le chiffre XL et fait de cette pierre une borne de la voie *Julia Augusta* qui se reliait à la voie *Aurelia*, à la Turbie.

Imp. Caes. Flavio — Valerio. Constantino. — Aug. F. Constantini. Pii. Augusti. filio. (Tisserand.)

N° 93. — Au même endroit.

IMP · CAESARI · DIV ·
. . . . (Tisserand.)

N° 94. — A Valauris.

IMP · CAES ·
FL · VAL ·
CONSTAN
TINO · P · P · (Tisserand.)

N° 95. — En outre de la série d'inscriptions qui précède, H. Bouche mentionne une autre borne milliaire trouvée entre Glandevez et Senez, qui ne paraît point devoir être rattachée à la voie *Aurelia*; la voici :

IMP · CAES ·
M · AVR ·
PROB · P · F ·
INV · AVG ·
III · COS · P · P · *(Patri Patriae.)*

Il s'agit ici de l'empereur M. Aurelius Probus qui prenait les surnoms de *Pius*, *Felix*, *Invictus*, et qui fut consul pour la troisième fois avec Ovinius Paternus, l'an de Rome 1031 et de l'ère chrétienne 279. (Petri Relandi, *fasti consul.* — Dion. Petav. *Rat. Temp.* part. II, p. 105.)

Cette borne a dû appartenir à une de ces nombreuses voies militaires ou prétoriennes dont les Romains ont sillonné la Gaule, pour y assurer leur conquête. On croit que celle-ci allait de *Cemenelium* à *Reii Apollinares* (Riez en Provence), en longeant la rive gauche du Var, depuis *Nicæa* jusqu'à *Glanum* (Glandevez), et de ce point en passant par les territoires de St-Benoît, Annot, Vergons, Angles, St-Julien, Castillon, *Salinac* (Castellane), Taulanne, *Sanitium* (Senez) et Majastre. A Riez, elle se raccordait à la *via Aurelia.*

Gras-Bourguet, dans ses *Antiquités de Castellane*, reproduit l'inscription de cette borne telle qu'elle est rapportée par H. Bouche, et (probablement d'après le même auteur) par le Prieur Laurensi dans son *Histoire de Castellane.* Seulement, il la termine par le chiffre II qui doit être inexact. Mais il dit en même temps que cette leçon a été faite à plaisir, et il en fournit une autre, à peu près illisible et assurément incorrecte, dans une planche lithographiée. Celle-ci compte douze lignes, tandis que l'autre n'en a que cinq; ce qui permet de conjecturer que ces deux versions appartiennent à des bornes différentes, et que celle qui a été connue de Bouche, de Bergier et peut-être du P. Laurensi, est perdue, comme beaucoup d'autres monuments antiques de Castellane.

N° 96. — A Bauduen. (Arrondissement de Draguignan. — Var.) Autre borne milliaire de la même voie.

IMP · CAES · ADRIANVS · ANTONINVS ·
AVG · P.P. PP. PONT · MAX · TRIB · POT · VIII ·
COS · IV ·
XXXVI ·

Bouche, Ire part., p. 131. — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, . 166. — H. P. M.

N° 97. — Au Touet de l'Escarène près de Nice.

IMP · CAES ·
AVGVSTO ·
D · D ·

(Durandi, *Piem. cisp.*, p. 73.)

N° 98. — A Pierlas, vallée du Chanz.

. . . .
TRIBVN · POTEST ·
XVI ·

N° 99. — A St-Sauveur, vallée de la Tinée.

IMP · CAESARI ·
AVGVSTO ·
D · D ·
XVI ·

N° 100. — A Rimplas, dans la vallée de la Tinée, au midi de St-Sauveur.

IMP · CAES ·
CONSTANTINO ·
PIO · FELICI · INVICTO ·
AVGVSTO ·
XXII · (1).

Durandi, p. 59.

(1) Durandi est le seul auteur qui nous ait conservé ces quatre inscriptions, qu'il donne comme ayant appartenu à des bornes milliaires. Cette opinion, peu acceptable en ce qui concerne l'inscription trouvée au Touet de l'Escarène, ne saurait être contestée au sujet des deux autres; celles-ci seulement ne peuvent être rattachées aux deux voies *Aurelia* et *Julia Augusta* qui, seules, à ce que l'on a cru jusqu'ici, traversaient les Alpes-Maritimes. Les bornes de Castellane et

N° 101. — A la Turbie. (Τροπαια Σεβαστου. — *Trophæa Augusti.*)

Revenant sur l'ordre assigné aux inscriptions recueillies sur les bornes milliaires des voies *Aurelia* et *Julia Augusta*, qui font l'objet de cette seconde section, nous croyons devoir la clore en citant celle du Trophée d'Auguste : — en premier lieu, parce que ce monument, à tout prendre et à en juger par la forme qu'il conserve en partie, et qu'on lui donne dans les descriptions et dans les reconstructions qui en ont été faites, n'a été qu'une véritable borne surmontée de la statue d'Auguste — le tout de proportion colossale —, borne marquant sinon un des chiffres milliaires d'une grande voie, tout au

de Bauduen (n°° 95 et 96), de même que celles de Pierlas, de St-Sauveur et de Rimplas semblent prouver qu'il existait une troisième voie dont le nom ne s'est pas conservé et qui de *Cemenelium* devait pénétrer dans la vallée du Var jusqu'à la rencontre de celle du Chanz. Sur ce point, elle se bifurquait, d'un côté, en continuant sa direction vers *Reii Apollinares* (Riez) par Puget-Théniers et *Glanum* (Glandevez — Entrevaux), et de l'autre, en s'engageant par la vallée du Chanz, au bout de laquelle elle entrait, par Pierlas et Beuil, dans la vallée de la Tinée, un peu au-dessous de St-Sauveur. En continuant d'avancer vers le nord-ouest, le long de ce dernier cours d'eau, cette route devait passer par le col de l'Argentière, traverser la vallée de Barcelonnette et atteindre *Ebrodunum* (Embrun), le chef-lieu de la province romaine des Alpes-Maritimes.

Les inscriptions antiques recueillies sur le parcours indiqué démontrent que les Romains y avaient établi de nombreuses stations ; et, à en juger par l'autel votif que le consul Fulvius érigea sur le versant méridional du col de l'Argentière, à la suite de ses victoires sur les Salyens du Rhône au Var (l'an de Rome 628-630), il est probable que ce général fut le premier à se frayer un passage dans ces pays alpins, lorsqu'il ramena à Rome ses légions triomphantes. On trouvera ci-après l'inscription placée sur ce monument, de même que celle que, peu de temps après, Cn. Domitius Ænobarbus laissa à Clanz, au cœur de la vallée de la Tinée.

moins une importante limite, celle des Gaules et de l'Italie, et comme telle, méritant la place à part que nous lui donnons; — et, en second lieu, parce que nous trouvons dans cette grande page déchirée par les Barbares, et heureusement conservée dans les livres de Pline, l'énumération des peuples alpins que les Romains avaient subjugués, et la désignation des tribus des Alpes-Maritimes, sur le territoire desquelles il nous reste à relever la matière de la section suivante.

(1) IMPERATORI · CAESARI · DIVI · F · AVG · PONT · MAX ·
IMP · XIV · TRIBVNIC · POTEST · XVIII ·
S P Q R
QVOD · EIVS · DVCTV · AVSPICIISQVE · GENTES · ALPINAE ·
OMNES · QVAE · A · MARI · SVPERO · AD · INFERVM · PERTINEBANT · SVB ·
IMPERIVM · POP · ROM · SVNT · REDACTAE ·
GENTES · ALPINAE ·
DEVICTAE · TRVMPILINI · CAMVNI ·
VENOSTES · VENNONETES · ISARCI · BREVNI · GENAVNES · FOCVNATES ·
VINDELICORVM · GENTES · QVATVOR · CONSVANETES · RVCINATES · LICATES ·
CATENATES · AMBISVNTES · RVGVSCI · SVANETES · CALVCONES · BRIXENTES ·
LEPONTII · VIBERI · NANTVATES · SEDVNI · VERAGRI · SALASSI · ACITAVONES ·
MEDVLLI · VCENI · CATVRIGES · BRIGIANI · SOGIONTII · BRODIONTII · NEMA
LONI · EDENATES · ESVBIANI · VEAMINI · GALLITAE · TRIVLLATI · ECTINI ·
VERGVNNI · EGVITVRI · NEMENTVRI · ORATELLI · NERVSI · VELAVNI · SVETRI ·
(2) NON · SVNT · ADIECTAE · COTTIANAE · CIVITATES · XII · QVAE · NON ·
FVERVNT · HOSTILES · ITEM · ATTRIBVTAE · MVNICIPIIS · LEGE · POMPEIA · (3).

(1) Leçon empruntée à l'édition de Pline de Firmin Didot frères, fils et Cie (Paris, 1860, l. III, c. XXIV).

(2) Dans l'édition sus-indiquée, ces derniers mots sont rejetés dans le texte de Pline.

(3) Il ne reste de cette inscription que les lettres pointillées. Celles qui ont appartenu au mot *Trumpilini* ont 19 centimètres de haut; l'intervalle qui les sépare de celles qui se rapportent au mot *alpinae* est de 9 centimètres. M. Bourquelot désigne, en outre, trois autres fragments dont un, portant les lettres NOS ou NOST, a dû faire partie du mot

Variantes.

Trumpilini. — Le texte de l'édition indiquée ci-dessus porte *Triumpilini*, qui est généralement adopté, mais dont l'altération est prouvée par le débris incrusté sur la porte de la Turbie.

Vennonetes. — Vennenotes, Venontes (Bouche, *Hist. de Prov.* et divers).

Venostes. — Vennotes (Bouche). — Supprimé dans la leçon fournie par Joffrédy (*Hist. des Alpes-Maritimes.* M. H. P. Turin).

Isarci. — Isnarci (Joffrédy). — Hisarci (Bouche).

Genaunes. — Naunes (Joffrédy. — Bouche).

Rucinates. — Virucinates (Id.).

Ambisuntes. — Abisontes (Id.).

Calucones. — Collucones (Bouche).

Acitavones. — Centrones (Pline, *Codd.*).

Uceni. — Ucini (Joffrédy). — Ucelli (Pline, *Codd.*). — Iconii (Strab., l. IV, c. I, *Gall. Narb.* — et c. VI, *Alpes.*)

Sogiontii. — Sontiontii (Bouche).

Brodiontii. — Ebroduntii (Joffrédy). — (Bouche).

Nemaloni. — Nemolani (Bouche). — Nemalones (Joffrédy).

Esubiani. — Ebusiani (Bouche).

Gallitæ. — Gallicæ (Bouche).

VENOSTES, et les deux autres ne contenant que la syllabe NI. Pour compléter la désignation des fragments qui subsistent aujourd'hui, il faut ajouter le bloc de marbre portant une partie de la lettre N du mot *tribunitia*, à en juger par ses proportions (environ 60 centimètres). On le voyait, il y a peu d'années, près d'un autre bloc de plus de 2 mètres transformé en auge, et sur l'une des grandes faces duquel on reconnaissait les plis d'une draperie appartenant à une figure colossale mais d'un faible relief.

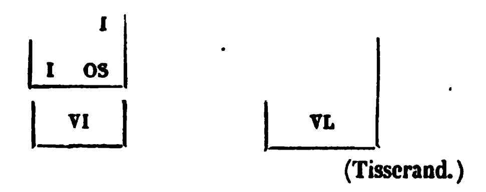
Eguituri. — Egnituri (Pline, *Codd.*).
Adjectæ. — Adjunctæ (Pline, *Codd.*) (1).

Un anonyme italien, de qui Joffrédy a conservé une description du monument de la Turbie, écrit : « Sono poi attorno al luogo molti fragmenti del marmo bianco dell'inscrittione sopraccennata, delli trofei e della statua ; una parte ne è stata murata nel muro del Ricetto (*fort construit dans le XIVe siècle*), parte è stata messa in opera per fare avelli di sepoltura alla chiesa ivi vicina, che ancor essa ha i muri e la volta assai grande col choro e campanile tutti di sassi cavati della suddetta machina che serve di torre forte o castello per guardia di quel luogo che è sul passaggio di terra qual va da Genova in Provenza... »

A quoi Joffrédy ajoute :

« ... huc usque diligens scriptor, cujus verba, si quis locum oculate lustraverit, veritati admodum consentanea judicabit... » (*Nicæa civitas.*)

N° 102. — Au même endroit ; fragments de borne milliaire.



(Tisserand.)

(1) Pour plus amples détails et pour l'interprétation des noms de peuples rapportés dans l'inscription, consulter la notice de M. Carlone, insérée dans le *Bulletin* du Congrès scientifique de France tenu à Nice (1866-1867, XXXIIIe session). — Cfr. Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.* — Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie.* — Bouche, *Hist. de Prov.*, — Cluvier, P. Merula ; — Daleschamps et le P. Hardoin, *Comment. sur Pline.* — Durandi, *Piem. cisp. ant.* — Walckenaer, *Géog. des Gaul.*, t. II. — Papon, *Hist. de Prov.*, etc., etc.

SECTION III.

TRIBUS DES ALPES-MARITIMES ET LIGURES SUBJUGUÉES.

Vediantii (*Cemenelium*).

N° 103. — A Cimiez *(banlieue moderne de Nice)*, dans le jardin des Récollets.

Lame de métal incrustée sur une large dalle.

FLAVIO · VERINI · FILIO · QVI ·
Q · SABINO · DECVRIONI · IIVIRO ·
SALIN · CIVITATIS · SVAE · IIVIRO · — Saliniensis civitatis.
FOROIVLIENS · FLAMINI · PROVINCIAE · — (Castellane.)
ALPIVM · MARITIMARVM · OPTIMO ·
PATRONO · TABERNARI · SALINIENSES ·
POSVERVNT · CVRANTIBVS · MATVRO ·
MANSVETO · ET · ALBVCI ·
IMP · COMMODO · III · ET · ANTISTIO ·
BYRRO · COSS · (An de J.-C. 181.)

Q. Flavio. Verini. filio. — Salin. civitatis. suae. IIviro. — Forojuliensi. Flamini. — Provinciae. Alpium. marit. — optimo. patrono. — Tabernarii. Salinenses. posuerunt. — curantibus. — Maturo. Mansueto. et. Albuc... — Imp. Commodo. — et. Antistio. Byrro. coss. (Marm. Nic.).

Flavio. Verini. filio. — Q. Sabino. Decurioni. — IIviro. Salinciu. sua. — IIviro. Foroiul. Flam. Provin. Alp. mar. opt — Patr. Fabernari — Saliniens. es. posu — erunt. curantibus. — Matu. Mansueto. — et. Albuci. — Imp. Commodo. -III. et. Antistio — Burrho. C. SS. (Tisserand.)

Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.* — Durandi, *Piem. cisp.*,

p. 72. — Zaccharia, *Excurs. litter. per Italiam*, p. 54. — Orelli, n° 2214. — Bourquelot, p. 84.

N° 104. — Au même endroit (d'après Gruter, p. 374) ; à Castellane (*Basses-Alpes*), d'après Bouche.

M · BAEBIO · M · F · N · ARN · SVETRIO ·
MARCELLO · EQVO · PVBLICO ·
AED · QIIIIVIR · I · D · IIII · QVIN · II ·
PATRONO · MVNIC · FLAMINI · DIVI ·
VESPASIANI ·
M · BAEBIVS · SVETRIVS · MARCELLVS ·
ET · SVETRIA · RVFA ·
PATRI · OPTIMO ·
HVIC · DECVRIONES · FVNVS · PVBLICVM ·
STATVAM · EQVESTREM · CLIPEVM ·
ARGENTEVM · LOC · SEPVLT ·
D · D ·

N° 105. — Au même endroit.

. . . .
QVIR · LAVRO ·
DECVRIONI · CEMENELENSIVM ·
EQVO · PVB ·
AEBVSIA · LAVREA ·
MATER ·
D · D ·

Quirino. Laureo. — *Cemenel. decurio.* — *etc.* (Tisserand.)

Pu. Frlauro. de — *curioni. Ceme* — *nelensium* — *equo. pub.* — *Aebutia. Laurea.* — *mater.* — *L. D.* (Bourquelot, p. 94.)

Quir. Lauro. de — *curioni.* etc. etc. (Millin, *Voy.*, t. II, p. 551.)

Quirino. Lauro. etc. *Edusia. Laura — ea. mater.* — *D. D.* (Risso, *Guide*, p. 64.)

Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.* — De Wall, *Myth. sept. mon.*, p. 202.)

Municipalibus decurionibus hoc potissimum jus fuit ut publicos, post mortem, titulorum ac monumentorum honores pro cujusque merito decernerent, ejusque locum definirent. (*Marm. Nic.*)

N° 106. — Au même endroit.

INTEGRITATI. . . . .
BENEMERITA. . . . .
Q · DOMITIO · Q · F. . . . .
NO · IIVIRO · AMP. . . . .
BIS · ET · COLLEGIO. . . . . . .
CIVITAS · CEMENE. . . . .
CVIVS · PVBLICATIO
NIBVS · ET · IIIIII VIRIS · EP ·
COLLEGIS · TRIBVS · ET · DE ·
POPVLO · OMNI · OLEVM · · ·
L · D · D · D ·

Integritati. — *Benemerita.* — *Q. Domitio. Q. F.* — *no. IIviro. Amp.* — *bis. et. colleg.* — *civit. Cemenel.* — *cuius. publicationibus. et.* — *IIIIIIviris. ep.* — *collegiis. tribus.* — *et. de. populo. omni oleum. L. D. D. D.* (Tisserand.)

Integritati. etc. . . . *bis. et. coll.*. . . . etc. — *IIIIIIviris. ep. colleg. L. S.* — *et populo omni oleum* — *aere. pub. PP.* (*Marm. Nic.*)

Hæc inscriptio quæ subscribitur Joffredy ævo (*fin du XVIIe siècle*) reperta est in agro Cemenelensi..

Saxi hujus prægrandis et longitrorsus mutilati quæ su-

persunt litteræ haud obscure innuunt Q. Domitii Q. F. integritatem et munificentiam, ejusque erga decuriones et seviros et tria collegia, populumque universum Cemenelensis municipii merita præclara, in cujus memoriam, hæc ære publico excisa descriptio decreto decurionum. *(Marm. Nic.)*

Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.* — Bourquelot, p. 63.

N° 107. — Au même endroit, dans le jardin des Récollets.

CLAVDIVS . . . .
HELENVS . . . .
CEMEN. . . . .
PVXIDEM · AV
REAM ·

Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.* — Bourquelot, p. 63.

N° 108. — Au même endroit.

CLEMENTILLAE . . . .
QVAE.VIXIT·ANN.XV.M.V.D.VI.
VERA · MATER · FILIAE · PIISS
P · MOCCIA · VERAE · MATRI *(mater?)*
POSVERVNT ·

Clementillae — quae. vixit. axumudu. — vera. mater, fil. piiss. — P. Moecia. vera. matri posuerunt. (Tisserand.)

Vera nomen familiæ cujus et in aliis inscriptionibus mentio est. *(Marm. Nic.)*

Joff., *Hist. des Alp. mar.* — Bourquelot, p. 121, etc.

N° 109. — Au même endroit.

QVADRATVS · MVTVMBAL · F ·
COH · GAET · PSIL · (Cohortis Gætulorum psilagus.
H · S · E ·

Quadratus. — mutumbal. F. — coh. Gaet. — Psilm. milsser. — h. et. (Tisserand.)

Gætolorum cohortem quæ etiam *Africana* dicebatur, ut patet ex alia inscriptione nicaeensi, maritimis in Alpibus militasse sub Vitellii imperatore auctor est Plinius. — *Psilagus* apud Rudigerum levis armaturæ militum ductorem significat, nimirum hujusmodi milites *spili;* contra vero qui gravioris erant amaturæ *hopolitæ* vocabantur. *(Marm. Nic.)*

Le nom de *Mutumbal*, ou *Muthumbal*, est d'origine toute carthaginoise.

Joffrédy. — Risso, *Guide*, p. 74. — Bourquelot, p. 97.

N° 110. — Au même endroit.

SIBI · ET · LIBERTIS ·
LIBERTABVSQVE · CEMENEL ·
POSTERISQVE · EORVM ·
C · METILIA · C · F · ET ·
C · MARIVS · E · F · (ejus filius.)
P ·

Marm. Nic., ut refert Joffredus ex Peyresc schedis.

N° 111. — Au même endroit (trouvée par Ricolvi, en 1746, dans la villa *Gubernatis*, aujourd'hui *Garin.*)

L · PETEREIO · M ·
PETEREI · IDONES ·
ICI · F · QVIR ·
IIV · EPVL · M ·
EIVS · FILIVS ·
D · D

(Marm. Nic.)

L. Petreio. M. — Petrei. domes. — ici. F. q. vir. — II. v. epul. m. — eius. filius. — ic. ic. (Tisserand.)

Petereio. M. Peterei Domes — tici F. quirina — q..... c.

—......... *m.* — *Petereius....* *lius.* — *D. D.* — Millin, *Voy.* t. II, p. 551. — Bourquelot, p. 91.

Lapidem hunc ex parte attritum nactus est Johannes Paulus Ricolvius in villa comitis de Gubernatis anno 1746 altum palm. 4 1/4, latum palm. 2, coronario opere circumornatum: « Lucio Petereio Marci Peterei Domestici filio, Quirina (tribu) septemviro epulonum, Marcus Petereius filius, decreto Decurionum vel dedicavit.

Epulonum collegium erat olim apud Romanos triumvirorum, sed quum postea in memoriam defunctorum multiplicarentur epulæ publicæ, auctus est eorum numerus et septemviri facti sunt qui epularum sacrificia curarent. » (T. Liv., l. XXXIII, c. XLII.) — *(Marm. Nic.)* — (Ricolvi.)

N° 112. — Au même endroit, dans l'ancienne *villa* Galea.

M · BRAEBIO · PA
TERNI · FILIO · CLAVD · (Claudia tribu.)
BRAEBIA · PAVLINA ·
FRATRI · OPTIMO ·

M. Braebio. Pa.—terni. fil. — *Clavo. urso.* — *Braebia,* etc., etc. (Tisserand.)

Marm. Nic. d'après Ricolvi. — Bourquelot, p 14.

N° 113. — Au même endroit (découverte par Ricolvi dans la villa Galea).

VALERIAE · MA
TERNAE ·
EX · TESTAMENTO ·
HELVIAE · PATER
NAE · FIL ·
ALBICIA · MA
TERNA · HAERES ·

Marm. Nic. — Bourquelot, p. 116.

Tisserand, en reproduisant cette inscription, y ajoute : LDDD. Trouvée en 1654.

N° 114. — Au même endroit.

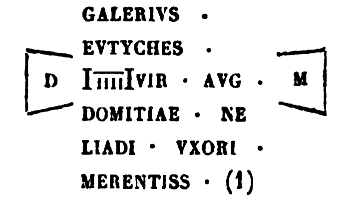
VALERIO · MATERNO ·
. . . HAEREDES ·
DIGNO · MERENTI ·

C. Valerio. Materni. H. — haeredes. digno. merenti. (Bouche.)

Valerio. Materni. H. — haeredes. digno. mere — ti. (Tisserand.).

Marm. Nic. — Bourquelot, p. 116 et 124.

N° 115. — Scellée à un mur de clôture, entre Cimiez et St-Pons.


GALERIVS ·
EVTYCHES ·
D IIIIIVIR · AVG · M
DOMITIAE · NE
LIADI · VXORI ·
MERENTISS · (1)

F. Galienus. — Eutichi (filius) — IIIIIvir. Aug. — Domitianae — El(ia)*e. uxori. — merentissim*(ae). (M. P. Simian, *Revue de Nice*, 15 février 1862.)

Galenus. Eutychi. IIIIIvir aug. — Domitianae. — Liadi. uxori. — merentiss. (Millin, *Voy.*, t. II, p. 552.)

. . . . . *Galenus.* — . . . . . *Eutighi.* — . . . . . *vir. aug. — Domitiae. Aelinus. ux — ori. — merent.* (Tisserand.)

(1) Relevée sur les lieux par l'auteur.

Galenus. Eutychius. — *IIIIIIvir. aug.* — *omitiae.* — *Liadi. uxori merentiss.* (Bourquelot, p. 90.)

N° 116. — Au même endroit, dans l'ancienne villa des Carolins.

T · AVRELIO · DEMENCELONIS ·
FRODIONO · COINO · TERIPONE · HERED ·
I · T (Joffrédy.)

T. Aurelio. de. mencelonis. — *Ebodionio. coino. T. Eripono. herd. I. T.* (Bouche.)

T. Aurelio. de. mencelonis. — *Frodonio. co. i. no. Teridone.* — *herfd. I. T.* = *Aurelio. dem.* — *encionis. ibr.* — *ordionioco* — *o* — *sere. boni.* — *H. R. D.* (Tisserand.)

Toutes ces leçons sont évidemment inexactes.

N° 117. — Au même endroit (fragment).

EVCENIVS · RVB · TANI · F · PODI ·
MIL · COH · LEG · . . . . . (miles cohortis Ligurum.)

Lucinius. Rubtanius. Pod. etc. (Bouche.)

Iucinius Rubtanii Podi. — *mil. coh. leg.* (Tisserand.)

N° 118. — Au même endroit, dans l'ancienne ville des Carolins.

M · IVLIVS · MARTIALIS ·
TI · IVLIAE · PATER ·

M. Julius. Martials. — *Ti. Juliae. piis. pater.* (Bouche).

M. Julius. Martialis. — *T. Juliae. piis. manibus.* = *Caius. Julius. Martianus.* — *T. Juliae. piis. . . .* — *pater.* (Tisserand.)

N° 119. — Au même endroit.

PANES · M ·
SA · BIF · DAL
MATA · E · AVES
H · B · M · (Tisserand.)

N° 120. — Au même endroit, dans le voisinage de l'Amphithéâtre.

D · S ·
IVSTINA ·
VIVA ·
SIBI · POSVIT · (Tisserand.)

N° 121. — Au même endroit, ancienne villa des Carolins.

D · M ·
ALBICII · LICINI · ET ·
ANTONI · LIBERALIS ·

Joffrédy, *Nic. civ.* Bouche. — *Marm. Nic.*, d'après les notes du sénateur Richelmi. — Bourquelot, p. 112.

N° 122. — Au même endroit.

SEX · IVLIVS · MONTANI · F · ERONIOS ·
MILES · COH · LIG · ET · ... COH · I . . . . .
SEX · IVLIVS · OPTATVS · POSVIT ·
OB · MERITA · EIVS ·
(Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.*)

Sextilius. — Montanifer. — Nig. mil. coh. lig. — Nigri. Coman. — Sextul. Opta — tus. posuit — ob merita ejus.

Sexto. Julio. Montani. F. — mil. coh. Lig. — Sextilius. optatus. — P. ob. me.. (Tisserand.)

Sex. Julius. Montani. F. Eronios — miles. coh. Ligurae. — Nigri. coman. etc. etc. (Bouche, t. I, p. 301.)

Sexto. Julio. Montani. Fi—miles. coh. I. Lig.—Sextus. Julius. optatus — P. ob. m. e. (Marm. Nic.)

(Bourquelot, p. 101.)

N° 123. — Au même endroit.

TI · IVLIO · TI · IVLII · FR · MI ·
DVPLIC · CO ... I · NAVT ·
LIB · FAVSTO · PATRONVS ·

Tito Julio, Titi Julii fratri, militi duplicis cohortis primae nautarum, liberto Fausti patronus (*Mar. Nic.*) — Joffrédy, *Nic. civ.*, p. 24. — Muratori, *Thes.*, DCCCXXV, n° 6. — Bourquelot, p. 98.

N° 124. — Au même endroit, dans le jardin du couvent des Récollets.

PETRONIAE · VERAE · MATRI · PIISSIMAE
FILIVS · VERVS · V · E ·

Joffrédy, *Nic. civ.*, p. 24. — Bourquelot, p. 111.

N° 125. — Au même endroit.

L · NONIO · QVADRATO · CO · I · NAVT ·
S · MVMIVS · Q · MANILIVS · ET · CAI ·
VENIVS · RVFVS · D · S ·

(Cohortis primae nautarum.)

D'après Muratori (DCCCXXX, n° 7), il faut remplacer le sigle S de la seconde ligne par une autre initiale, le nom de *Sextus* étant toujours abrégé par SEX et jamais par S. — Bourquelot, p. 99. — Joffrédy, *Nic. civ.*, p. 24. — Risso, *Guide*, p. 66.

N° 126. — Au même endroit.

SEX · CASSIO · L · F .
CAM · ALB · PRIAMVS · I .
F · D · S .

Joffrédy, *Nic. civ.*, p. 24. — Bourquelot, p. 113. — Bouche, etc.

N° 127. — Au même endroit.

TI · IVLIVS .
CONDOLLI · F .
CAPATIVS .
MIL · COH .
MONT · PRI · STIP . (Montanorum primae stipendiorum.)
XXX .
H · S · E .
TI · IVLIVS · GRIGALO .
TI · IVLIVS · BVGGIO .
H · F .

Ces montagnards alpins (Montani Alpini) sont comptés par Pline au nombre des peuples qui jouissaient du droit latin : Sunt præterea Latii donati... *Ligures* et qui *Montani* vocantur. Capilatorum plura genera ad confinium Ligustici maris, etc., etc.

Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.* — Bourquelot, p. 104. — Cfr. Orelli, 3888.

N° 128. — Au même endroit. (Trouvée à Nice, selon Bourquelot.)

APOLLONIVS · DYONISIVS .
MIL · COH · I · NAVT · TVBIC .
H · S · E .

Apollonium fuisse militem ac tubicinem in cohorte prima nautarum denotat et inscriptio Maffeiana M. V. p. 451, n° 12. Item milites huius cohortis memorant tres aliæ inscriptiones Nicaeenses quas refert Muratorius, t. II, p. 825, n° 5 et 6; p. 837, n° 7. *(Marm. Nic.)*

Apollonio. — Dyonisio. — Mil. coh. nau. — tuc. h. (Tisserand.)

Apollonio. Dionysio. — Mil. coh. I. naut. Tubic. — h. c. t. (Bourquelot, p. 98.)

Zaccharia, *Excurs*, p. 51. — Orelli, 3621.

N° 129. — Au même endroit. (Ancienne villa des Carolins.)

C · MARIVS · CIMOGIO · MILES ·
COH · LIGVRVM ·
HIC · SITVS · EST ·

C. Marius. cimogio. miles. — Coh. III. Lig. hse. (Tisserand.)

C. Marius, etc. . . . . . . *Coh. III. Lig. h. s. e. (Marm. Nic.)* — Joff., *Hist. des Alp. m.* — Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 300. — Risso, *Guide*, p. 70. — Papon, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 34. — Bourquelot, p. 100.

N° 130. — Au même endroit. (. . . in vinea dni. de Gubernatis prope Amphitheatrum. — Joff., *Nic. civ.* p. 16.)

P · AELIO · SEVERINO ·
V · E · P ·
PRAESIDI · OPTIMO ·
ORDO · CEMEN · (ordo Cemenelensis.)
PATRONO ·

P. Ælio Severino V. E. præsidi, etc. (Bouche.) — Mura-

tori, MXXXVII, n° 4. — Spon, *Miscell.*, p. 163. — De Wal, p. 203 et les historiens de Provence et de Nice.

N° 131. — Au même endroit. Découverte dans le voisinage de l'amphithéâtre.

M · AVRELIO · MASCVLO ·
V · E ·
OB · EXIMIAM · PRAESIDIATVS ·
EIVS · INTEGRITATEM · ET ·
EGREGIAM · AD · OMNES · HOMINES ·
MANSVETVDINEM · ET · VRGENTIS ·
ANNONAE · SINCERAM · PRAEBITIONEM ·
AC · MVNIFICENTIAM · ET · QVOD · AQVAE · (1).
VSVM · VETVSTATE · LAPSVM · REQ
SITVM · AC · REPERTVM · SAECVLI ·
FELICITATE · CVRSVI · PRISTINO ·
REDDIDERIT ·
COLLEC · III ·
QVIB · EX · SCC · P · EST ·
PATRONO · DIGNISS · V · E ·

(Joff., *Nic. cir.*, p. 17.)

Joffrédy, qui interprète les sigles *quib. ex scc. p. est* par les mots *quibus ex senatusconsulto potestas est*, en conclut que Cimiez avait un sénat comme les colonies et les municipaux les plus considérables.

Spon, *Misc. antiq. polent*, t. IV, p. 719. — t. I, p. 17. — Bouche, *Hist. de Prov.* — *Chorog.*, t. I, p. 121. — Papon, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 32. — Durante, *Hist. de Nice*, t. I, p. 73. — Bourquelot, p. 78, etc, etc.

N° 132. — Au même endroit. *(Ex Joffredo et Guichenonio*

(1) Aqueduc souterrain, dont une grande partie subsiste encore.

(Hist. de Prov., p. 974), *sed apud utrosque corrupta, quod mireris si lapidem ipsum inspicias, qui quadratus humi defixus exstat retro domum D. de Gubernatis in Cimiez.*)

CORNELIAE · SALONINAE ·
SANCTISSIM · AVG ·
CONIVG · GALLIENI · (1).
IVNIORIS · AVG · N · ORDO ·
CEMENEL · CVRANTE ·
AVRELIO · IANVARIO ·
V · E · (*Marm. Nic.*)

Corneliae — Saloninae — sanctissim. — aug. — coniug. Gallieni. — Junioris. — Aug. — N. Ordo. — Cemenel. — curant. — Aurelio. — Januario. — v. e. (Joff., *Hist. des Alp. m.*, p. 175, et *Nic. civ.*, p. 18.)

Orelli, n. 1010. — Spon, *Misc.*, p. 163. — Muratori, CLIV, 6. — Fabretti, *col. Troj.*, 2. — Banduri, *Numism. imp.*, t. I, p. 241. — Pagi, *Dissert. hypat.*, p. 516 et *Critic. in Annal. Baron.* 274. — Maffei, *Ars crit. lap.* 430. — Schwartz, *Misc.*, 12. — Millin, *Voy.*, t. II, p. 549. — J. de Wal, *Myth. sept. mon.*, p. 204. — Bourquelot, p. 72 et tous les historiens de Nice et de Provence.

N° 133. — Au même endroit. (Selon Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 300, cette inscription aurait été découverte dans le quartier de Longchamp, aujourd'hui St-Barthélemy.)

Θ
SELANIO
H · F ·

Θ — *Selanio* — *M. F.* — id est, *morte intercempto Se-*

(1) Salonine et Gallien, morts tous deux l'an 268 de J.-C.

lanio Marci filio. (Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 300.)
V. — *Selanio.* — *M. F.* (Marm. Nic.)

Il faut peut-être, au lieu du sigle Θ, écrire Θ K, c'est-à-dire θεοῖς καταχθονίοις *(Diis Manibus)*.

N° 134. — Au même endroit. (Dans l'ancienne villa Galea.) Les premières lignes étaient frustes.

. . . .

MATRI · PIISSIMAE · POSVIT · OB · CVIVS ·
DEDICATIONEM · DECVRIONIB · ET · VIVIR ·
AVG · VI · ERANISTO · F · NCIA · LIB · SPORTV
LAS · XII · DIVISIT · ITEM · COLLEGIIS · XI ·
ET · RECVMBENTIBVS · PANEM · ET · VINVM ·
PRAEBVIT · ET · OLEVM · POPVLO · VIRIS · AC ·
MVLIERIBVS · PROMISCE · DEDIT ·
L · D · D · D ·

. . . . *tri. piissimo.* etc... *Aug. Eranistito. F. Niciae. lib.* etc., etc. (Marm. Nic.)

. . . . . . — *tri. piissimo. posuit. ob cuius.* — *dedicationem. Decurio. . . et vir.* — *Aug. Veteranis. Ioncialb. sportu* — *las XII. divisit. item. collegiis XI.* — *et recumbentibus. panem. et. vinum.* — *praebuit. et. oleum. populo. viris ac.* — *mulieribus. promiscue. dedit. L. DDD.* (Tisserand.)

Bourquelot (p. 130-131, — Risso, *Guide*, p. 16, — Joff., *Hist. des Alp. mar.*) supprime les deux penultièmes lignes de l'inscription et remplace la dernière par les mots : *locus datus decreto decurionum.*

N° 135. — Au même endroit. Autel votif découvert, il y a peu d'années, dans la propriété Nieubourg.

AXI · F · VOTV ·
SOLVERVNT ·

Bourquelot, p. 65.

N° 136. — Au même endroit.

P · SECVNDO · SEVERINO · M · F ·
EQVITI · PVBLICO · IIIIVIRO · . . .
CVRATORI · CEMENELENSIVM ·
Q · ALIMENT. . . . .
. . . .
·L · D · DEC · DECC ·

Papon, voy. *Litt. en Prov.*, t. II, 2. — Durandi, *Piem. cisp.*, p. 71. — Bourquelot, p. 83.

N° 137. — Au même endroit.

MARIANELLA · (Tisserand.)

Cette sépulture, probablement chrétienne, semble, par la simplicité de sa forme, remonter aux premiers temps du christianisme; tandis que, par les noms accouplés d'Anna et de Maria, elle doit être rapportée à une époque tout au moins postérieure au IV° siècle.

N° 138. — Au même endroit. Cette inscription, d'abord découverte dans l'ancienne villa Gubernatis, fut ensuite transportée dans la propriété Risso, située près de la route de France, et a été récemment perdue à l'occasion de quelques travaux de reconstruction que de nouveaux propriétaires ont fait exécuter. Déjà réduit en deux morceaux, il est fort à craindre que cet intéressant monument n'ait été mis en œuvre et ne puisse plus être retrouvé, au moins de longtemps. La copie qui va en être donnée a été relevée sur place, il y a peu d'années.



HIC · REQVIESCET · BONE · MEMORIE ·
SPECTABILIS · SPECTATVS · QVI · VIXIT ANNVS L · M · VIII
CVIVS · DP ESS · SVB DIE · VIII · KAL · IVNII · DN ·
LEONE · IVNRE · VC · SS ·

Hic. requiescit. bonae. memoriae. — spectabilis Expectatus. q. vixit. — annus. L. m. VIII. cuius. dp. est. sub. — die VIII. Kal. Junii. dn. Leone junre — VC. SS. (Joffrédy, *Hist. des Alp. mar.*, p. 218.

Hic. requiescit. bonae. — memoriae. spectabilis. — V. Exspectatus. q. vixit. V. — annis L. m. VIII. cuius. dp. — est. sub. V. die VIII. Kal. — Junii. Dn.. Leone. Junre. — V.C. S.S. (Petri Relandi, *Fast. consul.* Traj. Batav. 1715, p. 652 ; d'après Mabillon, *De cultu ignotor. sanct.*, p. 44, ed. Trajectinæ.)

Dans cette leçon, les signes de ponctuation ỳ ont été remplacés par des V qui en obscurcissent le sens.

Le symbole du poisson figure comme formule arcane dans un grand nombre de monuments chrétiens dès le II[e] siècle. Ce qui dans l'origine le fit adopter, c'est que le mot ΙΧΘΥΣ fournit les initiales des mots : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ υἱός σωτήρ, et c'est de là que, employé comme métaphore dans le discours, inscrit ou figuré par la représentation peinte ou gravée, il fut d'un usage universel chez les chrétiens jusqu'à la fin du V[e] siècle.

La formule *Hic requiescit* ou *requiescet* (l'*e* pour l'*i*, est une des altérations les plus fréquentes dans les monuments épigraphiques des premiers siècles de l'ère chrétienne. — Le Blant, I, 37-67) s'introduisit entre la fin du IV[e] siècle et le commencement du V[e] ; elle devint d'un usage général au VI[e]. On y ajoutait ordinairement les mots *in pace*, qui sont ici remplacés par le sigle ⳩. Toutefois, on pense aussi y voir le monogramme chrétien sous une forme peu usitée ailleurs qu'en Orient. (Cf. Martigny, *Dict. des ant. chrét.* — Inscriptions.)

En raison de la foi du chrétien en l'immortalité, la mort n'est pour lui qu'un sommeil (*dormitio*) et la sépulture une déposition passagère (*depositio*). On retrouve ici une des re-

présentations de cette formule : D̄P, exprimée ailleurs par ces divers sigles : D, D̄, D.P, DEP ou DE.

Les cœurs ou ❦ qu'on remarque entre quelques-uns des mots ne sont qu'un mode de ponctuation. Il en est de même pour les ❧ ou feuilles que l'on trouvera ci-après. A l'appui de cette opinion, Léon Reinier rapporte une inscription d'Afrique où ces signes sont appelés *hederæ distinguentes*, (*Inscriptions de l'Algérie*, n° 1891.)

Les mots *domino nostro Leone Juniore* qui terminent cette inscription et nous fournissent la date certaine de l'an 474 de J.-C. (l'empereur Léon-le-Jeune n'ayant régné qu'un an), la revêtent d'un nouvel intérêt. On sait en effet que, dans les Gaules, la plus ancienne inscription datée est de l'an 334 (Le Blant, *Recueil*, p. 138, t. Ier) à laquelle de Boissieu (*Recueil*, p. 550) en ajoute une autre de Lyon portant la date du 29 juillet 522. (Martigny, *loc. cit.*).

Enfin les sigles V̄C̄. S̄S̄. paraissent devoir être interprétés par les mots *viro clarissimo*, *semper salvo*, d'après la formule fréquemment usitée : *salvis DD. NN. Augustis.*

Le nom de *Spectatus*, qui se rapporte aux augures, est un des nombreux exemples des emprunts que les premiers chrétiens ne cessèrent jamais de faire aux noms des divinités ou aux pratiques du paganisme, soit dans les noms qu'ils prenaient, soit dans la phraséologie de leurs sépultures.

N° 139. — Au même endroit. (Cimiez.)

AVRELIE ·
CHRISTIANE · FIDELI ·
ET · AVRELIO · ETRV ·
FL · SECVNDINVS · VX ·
ET · FIL · INFELICIS · F ·

(Tisserand.)

Ce fut à Antioche (Act. XI, 26) que, pour la première fois, les fidèles furent appelés *chrétiens...* Presque tous les auteurs ecclésiastiques... ont placé cet événement sous le règne de Claude (Martigny, *Dict. des ant. chrét.*, p. 441.)

Chez les premiers chrétiens, ceux d'entre eux qui étaient nés de parents chrétiens s'appelaient *ex fidelibus fideles* ; ΠΙΣΤΟΙ ΕΚ ΠΙΣΤΩΝ. (Lupi, *Sever. epith.*, p. 136, et Martigny, *loc. cit.*)

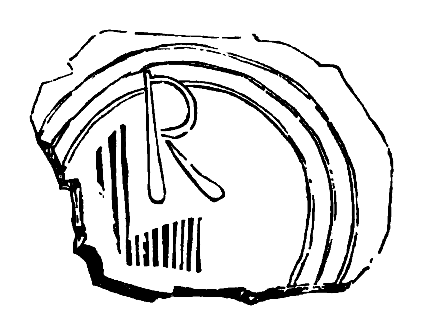
N° 140. — Au même endroit. (Trouvée près des ruines de l'amphithéâtre.)

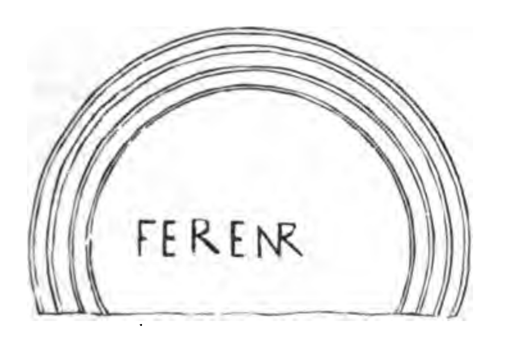
C · I · VALENTI · I · F ·
VIVIRO · CIVIT · SALIN ·
ALPIVM · MARITIMARVM ·
PATRONO · OPTIMO ·
TABERNARI · CEMENEL ·

(Durandi, *Piem. cisp.*, p. 72.)

Il sera question du même C. Julius Valens dans une inscription trouvée à Lucérame et rapportée ci-après.

N° 141. — Au même endroit. (Briques impressionnées conservées dans le jardin des Récollets.)





(Bourquelot, p. 146.)

N° 142. — Au même endroit. (Fragment de brique conservé dans le cabinet d'antiques de M. Guilloteau.)

\AELPOLI

(Bourquelot, p. 145.)

N° 143. — Rapportée par Muratori, DCCXCVII. n° 1, d'après Doni, mais sans indication de provenance.

D · M ·
T · AVRELI ·
CL · CERTI ·
CEMENELI ·
PR · LEG · XX · V · V ·
IVLIVS · SEVERVS ·
ET · AVRELIVS ·
SEMPRONIVS ·
H · F · C ·

(Bourquelot, p. 106.)

N° 144. — Au monastère de St-Pons (1).

C · VALERIAE · CANDIDAE · PIISSIMA · *(piissimae?)*
MORTE · SVB ... VALERIVS · VICTOR · *(subraptae.)*
SECVNDINA · ET · NEPOTILLA · FILIAE *(et Secundina.)*
. . . . FECERVNT ·
(Joffrédy, *Nic. civ.*, p. 23.)

C. Valeriae. Candidae immatura. — morte. sub. Valerius. Viator. et. Secundina. Nepotillae. filiae. — exoptatissi. fecerunt. (Tisserand.)

G. Valeriae. Candidae. immat. — morte. subtqannu X V. Valerius. — Victor. et. Secundina. Nepotilla. — filiae. dulc. fecerunt. — (Paul Simian, *Rev. de Nice*, 15 février 1862.)

G. Valeriae. candidi. immat. — morte SUBTOAVNXI. Valerius. — Victor. et. Secundina. Nepotilla. filiae. dulc. fecerunt.

M. Bourquelot, à qui appartient cette leçon (p. 109), propose de substituer *candidiae* au mot *candidi* et de corriger la seconde ligne comme il suit : MORTE. SVBTR. ANN. XI. VALERIVS. Il remarque, en outre, que la jeune fille défunte porte à la fois un *prænomen (Gaia)*, un *nomen* (*Valeria*) et un *agnomen (Candidia)*, ce qui est rare.

(1) Le monastère de St-Pons, situé à peu de distance de Cimiez, un peu plus au nord et en amont dans la vallée du Paillon, appartenait jadis à l'ordre des Bénédictins, et c'est aux soins de ces religieux que l'on doit la conservation de la plupart des inscriptions qui vont être rapportées comme provenant de ce quartier. Il a bien pu se faire, il est vrai, et comme il arrive en toute collection de ce genre, qu'un certain nombre d'entre elles aient été apportées d'une autre localité ; mais on n'en peut pas moins tenir pour à peu près certain que celles-ci, s'il en est, forment exception et que presque toutes ont été recueillies sur cette partie du territoire des *Vediantii* qui avoisinait leur chef-lieu.

C. Valeriae, etc... MORTE SVBT. QA. NXI. VALERIVS. etc., etc. (Millin, *Voy.*, t. II, p. 557.)

Leçon proposée : *C. Valeriae Candidae. immat.*—MORTE. SVBL. Q.A.V.N.XI. VALERIVS (morte sublatae quae annos vixit numero XI, Valerius). — *Victor, et. Secundina. Nepotilla.* — *filiae. dulc. fecerunt.*

N° 145. — Au même monastère.

MATVCIAE · PATERNAE · EX ·· PAGO ·
LICIRRO · VICO · NAVELIS · IMMATV
RA · MORTE · SVBTRACTAE · ANN · XXV ·
M · V · L · MATVCCIVS · VARINVS · ET ·
AELIA · MATERNA · PARENTES ·

(Joff., *Nic. civ.*, p. 24.)

Bouche rapporte la même inscription, avec les légères variantes ci-après : *Mattuciae* pour *Matuciae.* — *Ligirro* pour *Licirro.* — *Carinus* pour *Varinus.* (T. I, p. 107.)

Matutiae. Paternae. — *immatura, morte. subtractae.* — *quae. vixit. ann. XXV. m. V.* — *ex, pago. Licirro. vico. navellis.* — *Lucius. Matutius.* etc., etc. (Maffei, *Ars. critic. lap.*, l. III, c. IV, d'après J. P. Ricolvi.

Matuliae, etc... *ex. pago. Licino. vico.* — *Navallis.....* (Marm. Nic.)

Mattuciae. Paternae ex. pago. - *Liccirro. vico. Navelis, immatu* — *ra.* etc., etc. (Bourquelot, p. 122.)

Matuccia Paternae — *immatura morte. subtractae.* — *q. vixit. ann. XXV. M. V.* - *ex pago. Li.* — *L. Matuccius. Carinus.* etc., etc. (Tisserand.)

On a voulu reconnaître le village de Lieuche (vallée du Chanz. — Alp.-Mar.), sous le nom de *Licirrum*, sans autre fondement qu'une prétendue ressemblance de nom. Dans les documents anciens, ce village reçoit les noms de *Castrum*

de Leuchia, Leucha, Liucha. Bouche écrit *Lenche* (fautivement pour *Leuche*), d'autres *Liosche*, etc., ce qui n'augmente pas les probabilités en faveur de l'interprétation. On n'est pas plus avancé en ce qui est du *Vicus Narelis.* Quelques-uns le confondent avec le village d'Auvare, sans qu'il soit possible de trouver un appui à leur assertion.

N° 146. — Au même monastère.

MEMORIAE · SANCTISSIMAE ·
C · SVBRII · SECVNDINI ·
PRIMATIS · ET · PATRONI · PROVINCIAE ·
PIETATIS · ELOQVENTIAE · MORVM
MAGISTRI ·
SVBRIVS · SEVERINVS · FRATER ·
EIVS · IMMATVRA · MORTE · DECEPTVS

XXXX · ANNIS · VIXIT ·
BIS . DVO . IVNGANTVR . QVOS . MENSES . QVATVOR . AVGENT ·
PERMVLTIQVE · DIES · FELIX · SI · LONGIOR · AETAS ·
MANSISSET · QVAM · DVRA · SIBI · FORTVNA · NEGAVIT ·

O · MISEROS · HOMINES · VIVVNT · QVI · VIVERE · NOLLENT ·
VIVERE · QVI · DEBENT · FATO · MORIVNTVR · ACERBO ·

Cette inscription et la précédente (n° 145), occupent les diverses faces d'une même pierre et ont été jusqu'ici relatées d'une manière incomplète.

Il est évident qu'il faut y reconnaître un de ces blocs dits *opisthographes* qui, après avoir appartenu à d'anciennes sépultures, en étaient arrachés et recevaient au revers de nouvelles inscriptions. Les premiers chrétiens en usèrent longtemps ainsi avec les tombeaux des païens, et tout semble se réunir pour donner à croire que le bloc dont il est ici question nous en fournit un exemple. En effet, les mots

memoriae sanctissimae, l'indication de la dignité du défunt, les expressions laudatives qui l'accompagnent, la formule prolixe du regret contenue dans cette prose mesurée *(quasi versus)* dont l'usage s'introduisit dans le IVe siècle, constituent un ensemble de caractères auxquels il est difficile de ne pas se rendre. Les mots *fato* et *fortuna*, empruntés à la phraséologie païenne, ne retranchent rien de cette évidence, parce que les chrétiens ne se défendaient nullement d'employer, dans le discours et dans leurs écrits, les formules de langage consacrées par la routine et restées dans l'usage commun. C'est ainsi encore que, dans un grand nombre de monuments funéraires, on trouve, non-seulement les sigles DM, DMS *(dīs manibus — dīs manibus sacrum)*, mais même des Génies, des Victoires, des Centaures, des Nymphes, etc., et jusqu'à des représentations de sujets mythologiques, dans lesquelles on a voulu voir des allusions aux dogmes sacrés. (Cf. Martigny, *Dict. des ant. chrét.*)

Bouche (*Hist. de Prov.*, t. I, p. 299) est le premier qui, d'après Soléry, ait cité une partie de cette inscription :

Memoriae. sanctissimae. C. Subri. Secundini. — flaminis. et. Patroni. provinciae. —pietatis. eloquentiae. morum. magistri. — C. Subrius. Severianus. frater. immatura. morte deceptus.

Ricolvi a relevé trois des inscriptions portées par ce bloc, savoir : 1° celle qui commence par les mots *C. Valeriae*, etc.; 2° celles qui commencent par les mots *Memoriae sanctissimae*, et *O miseros*, sans mentionner celle qui doit prendre place entre ces deux dernières.

Tisserand rapporte tout le texte, mais il en fait trois inscriptions distinctes, comme il suit : *C. Valeriae*. etc.

Memoriae. sanctissimae. — C. Subrii. secundi. — primatis. etc.

XXXX. annis. vixit. — bis. duo. jungantur. quos.

menses. quatuor. augent. — .....*mortique. dies. felix. si. longior.* etc.

Bourquelot reproduit les leçons de Ricolvi dans le même ordre, p. 122 et 87.

N° 147. — Au même monastère. (In basi turris sacræ, altum palm. 1 1/3, latum 2 1/4, sed pene vetustate consumptum.)

MANI.. CIMINO ·	Manio Cimino Ingenuo sep-
ING.. NVO ·	temviri Augustali, Manius
VIIV · AVG ·	Ciminus filius patri caris-
M · C.. MI... F ·	simo et Albicia mater ma-
PATRI · KA · ET ·	rito incomparabili.
ALBICIA · M.....	
MARITO · INCOMP ·	(*Marm. Nic.*)

M. Bourquelot a retrouvé cette inscription dans un couloir mal éclairé du monastère, et il en a rétabli la leçon de la manière suivante : *Manio. Gemino. — Ingenuo. II vir. et. cer. — Gemina. filia. — patri. piiss. et. — Albicia. materna. — marito. incomp.*

Cer., id est *cerealis.* Les *viri cereales* étaient des officiers institués par J. César, et chargés de la distribution des blés et du soin de ce qui avait rapport au culte de Cérès. (Bourquelot, p. 90.)

Man. Gemino. — Inguo. — II vir. et. ge. — Gemina. filia. etc. (Tisserand.)

Millin, *Voy.*, t. II, p. 448 ; et Risso, *Guide*, p. 67, fournissent deux autres leçons inexactes.

N° 148. — Petit autel antique trouvé dans le monastère de St-Pons, et dans la suite transporté dans la villa Joffrédy, dite de St-Maurice, près du couvent de St-Barthélemy, ban-

lieue de Nice. — (Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 112. — H. M. P.

HERCVLI ·
LAPIDARI ·
ALMANI
CENSES ·
P ·

Herculi. Lapidario. Almancenses. p. — (Orelli, *Ins. lat. coll.* n° 2012.

Bourquelot repousse cette leçon, en se fondant sur l'usage des anciens de ne point employer généralement à l'état de substantifs les adjectifs topographiques destinés à désigner les habitants d'un pays, et de les faire précéder par les mots *incolæ, cives*, etc. (Bourquelot, p. 54.)

Durandi (p. 61), se fondant sur une opinion du P. Zaccharia (*Excur. litt. per Ital.*, t. I, p. 53), place les *Almancenses* sur le territoire de Clanz (vallée de la Tinée); mais il ajoute que ce marbre a été découvert dans le *comté de Nice*, sans désignation plus précise. D'autres, trouvant dans Étienne de Byzance une ville de la Béotie du nom de Ἄλμων, en font sortir une colonie grecque, qui se serait établie dans les Alpes-Maritimes et aurait pris le nom d'*Almancenses* : Almancenses sunt Macedoniæ populi; cujus gentis coloniam in Nicææ oram appulsam et in hac urbe et comitatu diversatam memorat Bouche in *Hist. Prov.*, tit. II, p. 3. *Almon*, græce Ἄλμων, oppidum est Thessaliæ a nonnullis *Elmon* appellatum, Plinio teste, lib. IV, c. VIII. (*Marm. Nic.*)

N° 149. — Au même monastère.

D · VESVCCIVS ·
CELER ·
CENTONDI ·
V · S ·

CENTONDIVS, divinité topique, d'après Millin, *Voy.*, t. II, p. 557. — De Wal, *Myth. Sept. Mon.*, p. 86. — Simian, *Rev. de Nice*, 15 février 1862. — Bourquelot, p. 61. — *Marm. Nic.*

N° 150. — Au même monastère (... in cavælio dicti cænobii marmor latum palm. 6, altum 3 1/3, introrsum 1 1/4. *Marm. Nic.*).

D · M ·
C · MANTI · PATERNI · D. . .
AEBVTICI · NERONIN. . . . .
EIVS · ERGO · ADFLICTION. .
MARITO · IMCOMPAR · FEC ·
CUM · QVO · VIXIT · ANN · X ·

C. Manti. Paterni. decu... — II vir. FLA'NES. civitatis (1)... — *Aebutia. Nepotilla. ob... — ejus. erga. se. adfection... — marito. incompar ... — fecit. — cum. quo. vixit. ann. XX. — m. VIIII. d. X.* (Bourquelot, p. 91.)

Millin, *Voy.*, t. II, p. 555, écrit *Nepotilla. lib.* au lieu de *Nepotilla ob* (miram ?) *eius erga se adfectionem*, et plus bas: *ann X*, au lieu de *ann. XX*.

N° 151. — Au même monastère.

VIPVS · SCA
EVAE · F ·
MERCVRI ·
V · S · L · M ·

Vipus. Sca — evaei. f. — etc. — Bourquelot, p. 60. — Millin, *Voy.*, t. II, p. 556. — *Marm. Nic.*

(1) FLA'NES, id est *flamines* pour *flaminis*.

N° 152. — Marbre enchâssé sur la façade du même monastère.



FLAVIAE · BASSILLAE · CONIVG · CARISSIM · DOM ·
ROMA · MIRAE · ERGA · MARIT · AMORIS · ADQ · CASTITAT ·
FEMIN · QVAE · VIXIT · ANN · XXXV · M · III · DIEB · XII ·
AVREL · RHODISMIANVS · AVG · LIB · COMM · ALP · MART ·
ET · AVREL · ROMVLA · FILIA · INPATIENTISS · ... LIORE ·
EIVS · ADFLICTI · ADQ · DESOLAT · CARISSV · V
S · A · (D ·)

(Bourquelot, p. 88.)

Flaviae. Basillae. coniug. carissim. — Dom. Roma. mirae. erga. maritum. amoris— adque. castitat, foeminae. quae. vix. — ann. XXXV. m. III. dieb. XII. Aurelius.— Rhodismanus. Aug. lib. commem. Alp.—Mart. et. Aurelia. Romula. filia. — impatientissim. dolor. eius. adflicti — adque. desolati. carissim. ac merent. feret. — fec. et. ded. (Joff, *Nic. Civ.*, p. 18.) La fin de cette leçon est empruntée à Muratori (MXXII, n° 5).

M. M. — Flaviae. Basillae. coniug. carissim. Dom. — Roma etc. *et Aurel. Romula filia. inpatientiss.. E.. I.. ORE. — ejus adflicti. adque. desolat. carissim. — S. A. D.* (A. P. Simiau, *Rev. de Nice*, 15 fév. 1862.)

Flaviae. Bassillae. etc..... *Romula. filia. — impatientissim. dolor. eius. adflicti. — atque. desolati. carissim. ac(m)er. f. e. — e. s. a. ded. l.* (Tisserand.)

..... *et. Aurelia. Romula. filia. impatientiss. mort.* etc. (Millin, t. II, p. 554. — Spon, *Misc.* p. 158, section v. — Maffei, *Ars crit. lap.* III, p. 554.)

Leçon proposée : Manibus et memoriae Flaviae Bassillae,

coniugi carissimae, domo Romanae, mirae erga maritum amoris atque castitatis fœminae, quae vixit annis XXXV, mensibus III, diebus XII, Aurelius Rhodismianus, Augusti liberti, commentariensis Alpium maritimarum et Aurelia Romula filia impatientissima, morte ejus adflicti atque desolati, carissimae (matri) sub ascia dedicaverunt.

Commentariensis. — Greffier rédigeant les actes relatifs aux sommes dues au fisc (Digest. l. XLIX, tit. XIV, § 45, n. 7) — ou bien gardien des prisons tenant les registres des détenus. (Code Justin., l. IX, tit. XIV. § 4.)

N° 153. — Au même monastère.

SIL
VA
NO ·

Le dieu *Sylvanus* paraît avoir été l'objet d'un culte très-répandu dans les Alpes. M. de Ladoucette (*Hist. des Hautes-Alpes*, 1824, p. 388) cite une inscription de Monêtier-Allemont, où on lit : Sylvano — sex Marius. — Montanus. — V. S. L. M. Le recueil intitulé *Marmora Taurinensia* (Turin, 1743) et celui de Durandi (*Piem. cisp. ant.*), en rapportent bon nombre d'autres où le nom de ce dieu est accompagné des épithètes *augustus, domesticus, lar agrestis, sanctus, littoralis, dendrophorus*, etc. — Bourquelot, p. 53.

Voir plus haut (n° 21), l'inscription recueillie sur un autel votif conservé dans l'ancienne ville de Maistre. *D. sil. s.* — *C. Arius*, etc.

N° 154. — Cette inscription était conservée dans le monastère de St-Pons, mais elle y avait été transportée d'une localité qu'on ne désigne point. (Voir Durandi, p. 72.)

C · ALBINIO · C · F · FALER ·
Q · IIVIRO · ET · CVRATORI ·
KALEN · PECVNIAE ·
CEMENELENSIV ·
L · D · DECR · DECC · CEMEN ·
(Durandi, p. 72. — Bourquelot, p. 77.)

N° 155. — Pierre très-fruste encastrée dans un mur du même monastère.

Θ · LIPIAE · PRIMI ·
TIVEIO · IIAFEII ·
CISSIMAIII · VRO ·
M · BM · DE · SVO · FE ·
CIT ·
(Bourquelot, p. 107.)

Ce texte paraît devoir être rétabli comme il suit :
O. Lipia. Primitiveio. infelicissima .. uro. marito. bene merenti. de suo. fecit.

N° 156. — Découverte sur le territoire de Nice et mentionnée dans la collection *Marm. Nic.*, sans indication précise de provenance.

. . . .
VIL. . . . . VRVS ·
AEDILIC ·
T · F · F ·
(Bourquelot, p. 96.)

N° 157. — Dans le voisinage du même monastère, à l'église de St-Michel de Barbe-Late ou Barbe-d'Or.

AB · RV · PATERNA · Q · F · ABV · MA · V · E ·
R · FREQVENTIANV · INCON · MORI · *R. Frequentiano, in-*
NO . XXX . RELI . FILI . VER . VRSVI . V . *comparabili ma-*
MES . VII . QVI . MORI . BIMVLVS . MES . VI . *rito.)*
DIE · XIIII · ABRV · PATERNA · FILIO ·
POSVIT · (Joff., *Nic. civ.*, p. 23.)

. . . *abry* . . . *Paterna. q. fabrum. ave. — rfrequentiam. incommortuo. XXX. — rel. fil. verus an... men. VI. q. mori. — i. mulus. men. VI. d. XIII. abrupat. — filio. posuit.* (Tisserand.)

De ces deux leçons, évidemment aussi incorrectes l'une que l'autre, tout ce qu'on peut inférer, c'est que la troisième, la quatrième ligne et une partie de la cinquième, indiquaient l'âge des deux défunts.

N° 158. — Découverte près de l'église du couvent des Capucins, à St-Barthélemy (banlieue de Nice), transportée, dans la suite, au jardin ducal (1) et depuis égarée.

TI · IVLIO · VELL
ACONIS · FILI ·
CI · VIACO ·
MILES · CO · I · NAVT ·
7 IIIIVIR · IS...
HERED · EX · TES · H · S ·
(Joff., *Nic. civ.*, p. 19.)

Ti. Julio. Vell. — Aconis. fili. — Cl. Viaco. — miles. co. i. naut. 7 IIIIVIRIS — hered. ex. tes. h. s. [Bourquelot, p. 98.) — Risso, *Guide*, p. 69. — Muratori, DCCCXXV. n° 5. Ce dernier auteur interprète la troisième ligne par

(1) Ex ecclesia sci Bartholomæi in hortum ducalem (*aujourd'hui place de la Préfecture*) translata. (Joff., *loc. cit.*)

Cluvia (ville des Samnites) ou Claudia Viacum (ville des Vindéliciens).

N° 159. — Au couvent des Capucins. (St-Barthélemy.)

SPARTAC · PATERNAE · VXORI · RARISS ·
CVIVS · IN · VITA · TANTA · OBSEQVIA · PVER ·
VT · DIGNE · MEMORIA · EIVS · ESSET · REMV
NERANDA · ... VERDVCIVS · MATERNVS ·
OBLITVS · MEDIOCRITATIS · SVAE · VT ·
NOMEN · EIVS · ETERNA · DILECTIONE ·
CELEBRARETVR · HOC · MONIMENTVM ·
INSTITVIT · (Joff., *Nic. civ.*, p. 23.)

Spartac.... etc..... *remu — neranda — ... L. Verducc.* (Bourquelot, p. 123. — Risso, *Guide*, p. 192. — Millin, *Voy.*, t. II, p. 535.

N° 160. — Sur une pierre qui forme la margelle d'un puits, dans le couvent des Capucins.

MEMORIAE · CATTIAE · EVCARPIAE ·
CONIVGI · OPTIMAE ·
C · MVLTEIVS · SECVNDINVS · MARIT · C ·
(Joff., *Niv. civ.*, p. 23.)]

Memoriae. C. Attiae. Eucarpiae. — coniugis. optimae. — C. Multeius. Secundinus. C. (Bourquelot, p. 113.)
. . . . *C. Multelius. Secundinus maritus.* (Millin, *Voy.*, t. II, p. 537.)

N° 161. — Au couvent de St-Barthélemy.

SEX · SVLPICIO · CL · SABINO ·
VEXILLARI · COH · I · L ·
I · F · HISCR · GRATINI · II ·
L · T · H · M · H · S · (Hoc monumentum hæredes sequuntur.)

Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p 300. — Spon, *Misc.*, p. 263, sect. VII.

Sext. Sulpicio. Sabino. — Vexill. coh. III. L. F. — Hiscr. Gratini IIV. — *h. m. h. s.* (*Marm. Nic.*, ex Guichenon, *Hist. Prov.*, p. 173, et ex Joffredo qui accuratius lapidem citat.)

..... *L. F. Hiscr. Gratini. II. — L. T. H. M. H. S.* (Papon, *Hist. gén. de Prov.*, t. I, p. 34. — Bourquelot, p. 100.

D. M. — Sex. Sulpiccio. co. — Sabino. vexilla. — cohor. III. L (*F. Hiscr. — Gratiani. II. — L. T. H. M. R. S.*) (Tisserand.)

N° 162. — Dans le quartier du Ray, près du couvent de St-Barthélemy.

IOVI · O · M ·	
CAETERISQ · DIIS ·	
DEABVSQ · IMMORT ·	
TIB · CL · DEMETRIVS · (1)	
DOM · NICOMED ·	Domo Nicomediensis, vir
V · E · PROC · AVGG · NN ·	egregius procurator Augustorum nostrorum, item ducenarius, etc.
ITEM · CC · EPICEPSEOS ·	
CHORAE · INFERIORIS ·	

Hæ duæ voces *Epicepseos*, *choræ* græcæ sunt latine scriptæ..... eamdem habent originem *Epicepsis* quam *Episcopus*, quod nomen apud ethnicos inspectorem significat.

Chora latine regio est..... Procuratores imperatori tributa colligebant, eaque erant ducentesima, ut in *Vita* Antonii Pii notat Capitolinus : « Procuratores » inquit, « suos modeste suscipere tributa jussit ducentesima. » Hinc vero conjectare

(1) Peut-être Claudius, préfet des Alpes-Maritimes sous les empereurs Valérien et Gallien.

licet qui in libris ac lapidibus appellantur *ducenarii* eos fuisse qui Cæsarum tributa colligebant... (*Marm. Nic.*) — Cf. Millin, *Voy.*, t. II, p. 540.

Joff., *Hist. des Alp.-Mar.* — Spon, *Misc.* 20 et *Recherch. d'ant.*, diss. VII, p. 144. — Muratori, MLXIV, 2. — Burmann, *De vectig.*, 71, etc., etc. — Bourquelot, p. 49.

N° 163. — A l'église rurale de St-Sylvestre. (Banlieue de Nice.)

AN · IV ·
ALBICOIAAGA · (Albicola Agatae?)
TEIEMERIS ·
MERENTISSIME · (Joff., *Nic. civ.*, p. 23.)

An. IV. — Albi. Colaaga. — Telemeris. — merentissime. (Tisserand.)

N° 164. — Au Rayet, sous le versant méridional du Mont-Chauve. (Banlieue de Nice.)

LAPIDEVM · OS(V.....)
VALERIA · ALPIN...
LIO · VALERIO · SILVIN(O) ·
FRATRI · SVO · CHARI(SSIMO) ·
ET · PIENTISSIMO · QV(I) ·
VIXIT · ANNOS · XXVII · ET ·
MENSES · VIII · ET · DIES · XII ·

M. Bourquelot, à qui est due la leçon qui précède, propose de compléter ainsi les deux premières lignes :

LAPIDEVM · OS(S)V(ARIVM) ·
VALERIA · ALPIN(A · IV)

Lapidum. hoc. — Valeriana. Alpina. Julio. — Valerio.

Sil. — fratr. suo. car. et. — pientissimo. — vixit. annos. xxviii. — m. vii. d. xxii. (Risso, *Guide*, p. 68.)

Lapid. m. h. — Valeriana. Alpina. — Julio. Valeri... Silv. — fratr. suo. car. et. — pientissimo. — vix. an. xviii. m. vi. d. xxii. (Tisserand.)

Lapidem. posu. — Valeria. Alpil. — lia. Valerio. Silvi. — fratri. suo. charissio. — vixit. annos. xxviii. — menses. viii. dies. xii. (Durante, *Chorog. du comté de Nice.*)

N° 165. — A l'église rurale de St-Sauveur. (Banlieue de Nice.)

L · MILLINO ·
L · MILLINVS ·
HERAGO
RAS ·
FRATER · (Tisserand.)

N° 166. — A l'église rurale de St-Blaise. (Banlieue de Nice.)

M · ATILIO · L · F · FALER · ALPINO ·
FLAMINI · DIVI · CAESARIS ·
NERVAE ·
PERPETVO ·
PATRONO · MVNICIPII ·
TRIB · MILIT · COHOR · 7
LIGVRVM ·
D · D ·

Au dire de Durandi qui rapporte cette inscription *(Piem. cisp.*, p. 67), la fréquence de la mention de la tribu *Falerina* dans les inscriptions des Alpes-Maritimes provient de ce que la ville de *Cemenelium* y fut comprise.

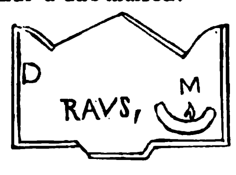
Au sujet de ce même M. Atilius Alpinus, voir ci-après l'inscription qui existe encore à Saorge. (*Ligures Montani.*)

N° 167. — A Aspremont (versant méridional du Mont-Chauve), près de Nice.

HERCVLI · SACRVM ·

Durandi, *Piem. cisp.*, p. 69.

N° 168. — Au Plan de Revel (un peu au-dessus du village moderne de St-André, dans le voisinage de Nice). — Pierre encastrée dans le mur d'une maison.



(Bourquelot, p. 114.)

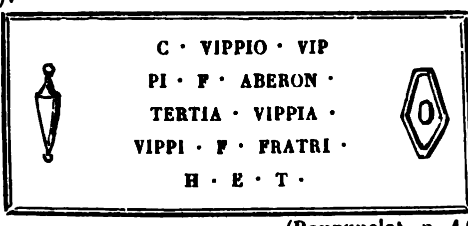
N° 169. — Au Plan de Revel (quartier du Colombier).

. . . . . . OVISIVS · MAT ·
M · A · ENTONIVS · . . . .
. . . . P. . . .
V · O · P · H · S (Durante, *Chorog.*)

Onisius. Mat. — M. Ae. Ontonius. — P. — Iop. hs. (Tisserand.)

... *Ovisius. mat.— M. Aenionus —.... P.— v. o. p. n. s.*
(Bourquelot, p. 118.)

N° 170. — Au Plan de Revel (même quartier que la précédente).



(Bourquelot, p. 110.)

26

C. Vippio. Vip. — piat. e. Beron. — Tertia. Vippia. — Vippi f. fratri. — H. ext. (Tisserand.)

C. Vippio. Vip — pi. fa. beron. etc. *H. EX. T.* (Durante, *Chor.)*

N° 171. — Au même endroit (dans une masure : Durante, *Chorog.*)

MOCCIAE ·
PATERNAE ·
Q · ALBVC · PV
DESTIANA ·
FILIAE · VIVAE ·
FECIT · (Bourquelot, p. 118.)

Mocciae. — paternae. — q. albuc. Pu — dentiannae — filiae, vivae. fecit. i. (Durante, *Chor.*)

..... *Q. albuc. Pu — dentiana. — fil. viva. — fecit.* (Tisserand.)

N° 172. — Cippe en forme d'autel de 38 cent. de hauteur sur 28 de largeur et 16 d'épaisseur. Au Plan de Revel, près du chemin de Tourrettes.

Q · ALBICCIO ·
. . . PVDENTI ·
Q · ALBICCI
VS · PVDENTI
ANVS · . . . . PA
TRI · DVLCIS ·
MON · FECIT · (Durante, *Chorog.*)

Q. Albiccio. — Pudenti. — Q. Albicci — us. Pudenti — anus. Patri. dulcis. — mf. (Tisserand.) — (Bourquelot, p. 112).

N° 173. — Au Plan de Revel, incrustée dans le mur d'une maison.

MARCIA · VERINA ·
METTIA · RBVSCI
NAE · MATRI · PI ·
PIENTISSIMAE ·
POSVIT · (Bourquelot, p. 114.)

Marcia. Veria. Mettiae. Fuscinnae. — matri. pientissimae posuit. (Joff., *Nic. civ.*, p. 25.)

Marcia. Verina. — Mettia. E. Fusci — —nae. matro. Pi. — ... pientissimae. posuit. (Durante) *Chorog.)*

Marcia. Verina. Mettiae. F. Fusci — nae. matri. pi. — pientissim. posuit. (Tisserand.)

N° 174. — Dans le Plan de Revel. (Incrustée dans le mur, d'une construction rustique.)

VEDIANTIORVM ·
VOT · LIB · RED
DIT · L · VAL · VELOX ·
MIL · LEG · XIIII ·
RVT · VICTR. ↄ ·
CL · A... EPETINI ·

Vediantiorum. — vot. lib. red — dit. L. Val. Velox. — mil. leg. xiiii. — rut. victr. ↄ. — cl. a... epetini. (Bourquelot, p. 105.)

Vediantiorum etc... *mil. leg. xiiii. — rut. vict. r. x. — cla. epe. tini.* (Tisserand.)

Vediantiorum. — vot. lb... red — dit etc... *— rut. vict. r... x. — cl. a... epe. tint.* (Durante, *Chorog.)*

N° 175. — A Tourrettes, près de Nice, dans le jardin

d'une maison située en bas du village (1). Les trois premières lignes manquent aujourd'hui, mais l'inscription a été mentionnée par un grand nombre d'antiquaires.

MATRONIS ·
VEDIANTIABVS ·
P · ENISTALIVS · P · F ·
CL · PATERNVS ·
CEMENELENSIS ·
OPTIO · AD · ORDINEM ·
7 LEG · XXII ·
PRIMIGENIAE ·
PIAE · FIDELIS · L · M ·

Optio ad ordinem centurionis legionis xxii, etc.

Cette leçon est empruntée à l'*Hist. des Alp.-Mar.* de Joffrédy (*Chorog.*, p. 94. — M. H. P.) Le même auteur l'avait déjà publiée dans le *Nic. civ.*, p. 12, avec cette seule variante à la septième ligne :

OPTIO · AD · ORDINE ·
Δ LEG · XXII ·

que l'historien Bouche a suivie. (*Hist. de Prov.*, t. I, p. 183.)

Matronis. — Vediantibus. — P. Enistalius. P. F. Cl. (Publii filius Claudia tribu) — Cemenel. optio. ab. ord. — leg. XI. primigeniae. —piae. fidelis. L. M. P. (Marm. Nic.)

. . . . *matronis.* . . . . — *Vediantibus.* . . . . — *P. Enistalus. P. F.* . . . . — *Cl. E. Patenus. Cemenensis. — optio. ad. ordinagon. I. leg. XXII.* — etc., etc. (Durante, *Chorog.)*

(1) Joffrédy (*Hist. des Alp.-Mar.*), dit que cette inscription se lisait sur un piédestal antique retrouvé dans l'église paroissiale de Tourrettes. — Durante (*Chorog.*) ajoute qu'il servait jadis de bénitier dans la chapelle de St-Sébastien.

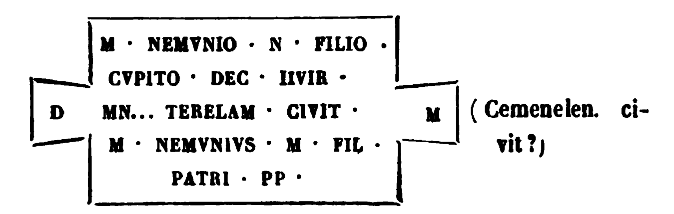
. . . . . *Penistalius P. F.* etc... *optio. ad. ordinem. — leg. XXX. F. — primigeniae. — piae. fidelissim.* (Tisserand.)

Matronae Vediantiae, sortes de divinités locales dont le culte était très-répandu dans toute la Narbonnaise, soit sous ce même nom de *Matronae*, soit sous les noms correspondants de *Matres*, *Nymphae Augustae*, *Perennes*, etc. Dans une inscription trouvée à St-Zacharie, près de Brignoles, on lit : Matribus. — Velkabus. — v. s. l. m. — sex. Licinius. — successus.

Cfr. Papon, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 33. — Spon, Gruter, Orelli, Keysler, *Ant. septent. germ. et celticae.* — D. Martin, *Hist. de la rel. des Gaulois*, t. II, p. 147 et suiv. — A. Maury, *Les Fées du moyen-âge.* — Encycl. mod., art. FÉES. — J. de Wal, *de Madergodinnen*, Leyde, 1846.

Au sujet des mots *ad ordinem* 7, voir la note d'Hagenbuck, sur cette inscription, dans le recueil d'Orelli. — Spon, *Miscell.*, p. 104, LXXV. — Orelli, n. 209. — Risso, *Guide*, p. 181. — Bourquelot, p. 61.

N° 176. — Pierre formant angle d'une maison à l'entrée du village de Tourrettes.



(Cemenelen. civit ?)

M. Nemunio. N. F. — U. Pito. Dec. IIvir. — M. N. Terelam. civit. — M. N. L. Nemunius. Nios. E. — patri. pp. (Durante, *Chor.*)

N° 177. — A Falicon (ancienne villa Tonduti), dans le voisinage de Nice

VIPPIA · CLEMENTILIA · MATER ·
COMINIAE · MARCIAE · FILIAE · PIEN
TISSIMAE · QVAE · IMMATRA · MORTE ·
DECEPTA · VIX · ANN · XIIII · M · IIII ·
D · V · MAERENTISSIMA · EI · CO. . .
. . . . TVM · FRATRES · · FECERVNT ·

(Joff , *Nic. civ.*, p. 23.)

Vippia. Clementina. mater. — Cominae. Marciae. filiae. pien — tissimae. quae. immatura. morte. — decessa vix. ann. xiii mens. iiii. d. v. — merentissim. co..... tum. — fratres. — fecerunt. (Risso, *Guide*, p. 67.)

Tisserand reproduit cette inscription une première fois comme provenant de Cimiez, avec ces variantes : *Vippia. Clementilla.* etc..... *quæ immatura morte secessit...* etc. ; une seconde fois comme provenant de St-Michel de Barbelate, dans la forme transmise par Joffrédy.

N° 178. — A Falicon.

IVNNI · COGNATI ·
. . ECOMAIC · . . . FECERVNT ·

(Bouche, t. I, p. 304.—Bourquelot, p. 121.—Tisserand).

N° 179. — Au même endroit.

MANVLIA · C · F · ET · MEA ·
MIIAE · EMINIO · PATERNO ·
CONIVGI · SVO · BENEMERENTI ·
MEMORIAE · FECIT · Q · VIXIT ·
ANN · XXXVIII · MENS · XII · DIES · XXV ·

(Bouche, t. I, p. 303.)

Manulia. C. F. Cemen — elensi. Eminio. Paterno. — coniugi suo. benemerenti — memoriam. fecit. qui. vixit. — ann. xxxviii. mens. xi. dies. xxv. (Durandi, p. 70.)

Manilia C. F. et Man — iliae. Eminio etc. (Tisserand.)

Manucia. C. F. Eminio. — Paterno. coniugi. bene — merentiss. qui. vix. ann. — xxxviii. m. xi. d. xxv. (Marm. Nic.)

N° 180. — A Châteauneuf-Ville-Vieille, près de Nice, devant la porte de la paroisse, formant pavé entre les deux autels votifs dont les inscriptions sont rapportées ci-après aux numéros 181, 182.

C · ANTESIO · VELOCI ·
C · AITVNIAE · M · F ·
CORNELIAE · L · ANTESTIO ·
VERO ·
ANTESTIA · C · F · POLIA ·
PARENTIBVS · ET · FRATR ·

In templo B. Mariæ
Villae veteris.
(Joff., *Nic. civ.*, p. 24.)

C. Antes (t) sio. Veloci. — C. Aituniae. M. F. — Corneliae. L. Antestio. — Vero. — Antestia. Polita. —parentibus. et. fratri. (Risso, *Guide*, p. 67, et Bourquelot, p. 119.)

Cantesio. Veloci.— Cantesiae. Me. — Cornelio Lucio. — Antesio. Vero. — Anetia. C. F. Pol. —parentib. et. fratr. (Tisserand.)

CANISTIO · VELOCI ·
CAITVNIAE · AVF ·
CORNELIAI · LANESTIO ·
VEIO
ANTESTIA · CF · POLLA
PARENTIBV · ET · FRATRI · (Durante, *Chor.*, p. 48.)

N° 181. — Au même endroit.

P · S · D · D.
Q · ENIBOVDIVS
MONTANVS · Ͻ
LEG · III · ITALICAE ·
ORDINATVS · EX ·
EQ · ROM · AB · DO
MINO · IMP · M · AV
REL · ANTONINO · AVG ·
ARAM · POSVIT · DEO ·
OREVAIO · L · M ·

Publicae saluti dedicatum, Q. Eniboudius Montanus centurio legionis tertiae Italicae, ordinatus ex equitibus romanis ab domino Imp. M. Aurelio Antonino Augusto, aram posuit deo Orevaio, Lari majori.

(*Marm. Nic.*)

P. S. D. L. — *Q. Eniboudius.* — *Montanus.* ɜ — *leg. III. italicae.* — *ordinatus. ex.* — *eq. rom. ab. do* — *mino Imp. M. Aur.* — *Antonino. N.* — *aram. posuit.* — *Orevalo. L. M.* (Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 88.)

P. S. D. L. — *Q. Eniboudius. Montanus.* Ͻ — *fecit. italioae.* — *ordinatus. ex.* — *equo. m. abdo* — *mino. Immaus.* — *Fel. Antonino. v. c.* — *rom. posuit. d. Orevalo. L. M.* (Joffrédy, *Nic. civ.*, p. 14.)

P. S. D. D. — *Q. Enibondius. Montanus. c.....* — *leg. III. italicae.* — *ordinatus. ex* — *eq. rom. ab. do* — *mino.* — *Imp. Mav* — .... *Antonino.* — *aram. posuit. deo. Orevaio. I.....* (Durante, *Chorog.*, p. 47.)

Q. Enibondius. — *Montanus. ex.* — *leg. III. italic.* — *ordinatus. ex. equo. romaddo.* — *mino. Imp. Mar.* — *Antonino.* — *aram. posuit. deo.* — *Orevaro. L.* (Tisserand.)

(Risso, *Guide*, p. 180. — Bourquelot, p. 84.)

N° 182. — Au même endroit.

. . . . . P S D D
Q · ENIBOVDIVS ·
MONTANVS · EX ·

LEG · III · ITALICAE ·
ORDINATVS · EX ·
EQ · ROM · AB · DOMINO ·
IMP · M · AVR · ANTONI
NO · AVG · ARAM · POSV
IT · DEO · ABINIO ·
L · M ·

P. S. I. D. — *Q. Eniboudius.* — *Montanus.* — *leg. III. italicae.* 7 — *ordinatus. ex. eq.* — *rom. ab. domino.* — *Imp. M. Aur. Antoni* — *no. Aug. aram. posu* — *it. deo. Abinio.* — *L. M.* (Bourquelot, p. 63.)

Q. Enibondius..... deo Albinio. — *L. M.* (Tisserand.)

P. S. D. D. — *Q. Enibondius. Montanus. ex.* — *leg. III.* etc., *deo Abinio.* — *L. M.* (Durante, *Chorog.*, p. 47.)

Cette inscription et la précédente, fréquemment rapportées, ont reçu de nombreuses leçons. Celles qui sont fournies par le ms. *Marmora Nicaeensia* ont été confrontées sur les lieux, et la parfaite conservation des deux autels a permis d'en constater l'exactitude.

Quant aux dieux *Orevaius* et *Abinius*, ils ne se trouvent mentionnés nulle autre part, et il faut les classer au nombre de ces divinités gauloises dont le nombre était devenu proverbial, même à Rome. Ne sera-ce point forcer l'analogie, que de rapprocher le dieu *Abinius* du dieu *Pennius*, dont on lit le nom dans une inscription trouvée sur le petit St-Bernard et rapportée par Gudius (p. 54, n. 6) en ces termes : *Lucius. Lucullus* — *deo Pennio.* — *optimo* — *Maximo* — *donum dedit.* La statue qui surmontait l'autel antique représentait un jeune homme nu, n'ayant qu'un œil au milieu du front.

183. — Au même endroit.

CVO. . . . .
MIL · LL . . . . . .
RICI · PLA. . . . . .
BRICIV. . . . .
CIVS · VE. . . . . .
CL · NEPIV. . . . . .
C · VIBIVS. . . . . .
NIO · FACERE. . . . (Tisserand.)

N° 184. — Au même endroit.

HERCVLI · SACR ·
L · VIATTIVS · L · F · FALER ·
. . . .
. . . .
V · S · L · M ·

(Durandi, *Piem. cisp.* p. 68.)

N° 185. — Au même endroit.

SEXTO · IVNIO · SEX · F ·
RVFFO ·
IIVIRO · PROC · ALIMENT ·
CVR · PEC · PVBLICAE · ET ·
FRVMENT · CVR · (Durandi, p. 68.)

(Voir les nos 122, 153.)

N° 186. — A la Trinité, environs de Nice.

IVNONI · SACRVM ·
M · AVRELIVS · AVFILENVS ·
DOMO · CEMENELENSI ·
AEDIL. . . . . (Durandi, p. 179.)

Nº 187. — Au même endroit.

MERCVRIO · SACRVM ·
Q · AEL. . . . .
VOTI · COMPOS. . . . (Durandi, p. 74.)

Nº 188. — A Drap, environs de Nice. Bloc de marbre blanc trouvé dans les décombres de l'ancien château.

D · A · M ·
LICINIVS ·
DIONYSIVS ·
LICINIO ·
PLACIDO ·
FILIO · CARIS
SIMO · FECIT ·

(In castro Drappi. — Joff., *Nic. civ.*, p. 24.)

D. A. N. — *Licinius.....* — *Dionisius.....* — *Licinio.* etc. (Durante, *Choroq.*, p. 53.)

Risso, *Guide*, p. 65.

D A M.—*Licinius*—*Dionysius* etc.—(Bourquelot, p. 111.)

Nº 189. — A la Turbie (quartier de Cadogan.)

..... M · SATIN.....
IVR (Durante, *Chor.*, p. 26.)

M. Satir — *iur.* (Tisserand.)

Nº 190. Au même endroit, pierre enchâssée dans un mur de l'église Ste-Catherine.

. . . .
HAEREDES · EX · TEST ·
L · AEMILIVS · BANNO ·

CRISPVS · IBZALA ·
COSCONIVS · GALLVS ·
MILES ·
. . . .

...\|...\|DES · EXTEST — *L. Æmilius. Banno* Ɔ — *Crispus. Ibzala.* Ɔ — *Cosconius. Gallus.* — *miles.* (Bourquelot, p. 97.)

Æmilius Banno. — *Crispus Ibsala.* — *Cosconius Coelus.* — *miles.* (Durante, *Chor.*, p. 26.)

Des. ex. testam. — *Laemilius. Danivo.* etc. (Tisserand.)

Joffrédy, *Nic. civ.*, p. 19.

N° 191. — Entre la Turbie et Laguet (marbre très-fruste).

PV. . . . . BIV. . .
CI. . . . . VOL. . .
. . . . . RVSTICVS · VIR ·
I . . . . . N. . . . ISMI ·
COTT · AF ·
H · S · E ·

IV..... IIV..... — *CI.....* etc. (Tisserand.) — Ms. J. P. Scalier. — Durante, *Chor.*

N° 192. — A l'Escarène (vallée du Paillon).

M · AVRELIO. . . . . ANNO · C · F ·
. . . .
. . . . PROC ·
ALPIVM · MARITIMARVM ·
PATRONO · COLONIAE ·
L · D. . . . . . (D · D · ?)

(Durandi, p. 68.)

N° 193. — Au même endroit.

EGOMONI ·
CVNTINO ·
VIC · CVN ·
P ·

Deo Egomoni ou *Segomoni. Cuntino. Vicus. Cuntinus. posuit.* (Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 110. — H. P. M.)

Segomoni. — Cuntino. — Vic. cur. — p. (Segomoni, Cuntino, vici curatori positum *s.a,* monumentum.) — *Marm. Nic.*

Cette inscription, placée, suivant les uns, au pied d'une statue de bronze trouvée à Cimiez ; selon les autres, sur un autel votif découvert à l'Escarène, près de Contes, a donné lieu à diverses interprétations, et entre autres à celle qui fait du dieu Egomon ou Ségomon, une divinité spéciale d'un *Vicus Cuntinus* qui ne serait autre que le village de Contes précité. Malgré la ressemblance des deux noms, ce qui rend cette supposition inadmissible, c'est que dans les chartes et documents anciens conservés dans les archives de cette commune et de plusieurs autres des Alpes-Maritimes, celle-ci ne reçoit jamais d'autre nom que celui de *Locus de Computis*, concordant avec la tradition locale d'après laquelle ce point a été jadis choisi pour le paiement de quelques redevances à des seigneurs du voisinage (probablement à ceux de la maison de Berre) à un certain jour de l'année et sur une pierre qu'on montre encore près de la porte d'entrée de la paroisse.

Le *deus Segomon* a été l'objet d'un culte très-répandu le long des versants des Alpes qui regardaient les Gaules, comme on peut s'en convaincre par les inscriptions suivantes :

N. AVG ·	*N*(umini) *Aug*(usto)
DEO · MAR	*Deo Marti*
TI · SEGOM	*Segomoni Dunati*
ONIDVN	*Cassia Saturnina ?*
ATICASSI	*ex voto*
ASATVR	*v*(otum) *s*(olvit) *l*(ubens) *m*(erito).
MINAEXVOTO	
VS · L · M	

Découverte à Culoz (Ain), *Rev. archéol.*, t. IX, p. 315.

Marti. Sego — moni. sacr — um. Paternus. — Dagusae. F. — V. S. L. M.

Inscription d'Arinthod. (*Ann. du Jura*), 1852, pl. 1.)

Galliol. — Maturci — V. S L. M. deo. — Segomoni Donavi.

Inscription gravée au pointillé sur le socle en bronze d'une statuette de cheval, d'un travail barbare, qui a été trouvée à Nuits (Côte-d'Or). — *Autun archéol.*, p. 262.

..RTI. SEGOMONI. SACRVM ·		*Romae et Augusto et Ma*	rti. Segomoni.
ANNVA ·		*ex stipe*	annua.
..BICI · FIL · MARTINVS ·		*Q. adginnius ur*	bici. fil .Martinus.
..ERDOS · ROMAE · ET · AVG ·		*Sequanus sac*	erdos. Romae. et. Aug.
...ATIO · PANSA · COS ·	......	*et M. Ner*	atio. Pansa. cos. (1)
...VITATE · SEQVANORVM ·		*postulante, ci*	vitate Sequanorum.
..E · GALLIAE · HONORES ·		*tus provincia*	e. Galliæ. honores.
SVIS · DECREVERVNT ·		*propugnatoribus*	suis. decreverunt.

Leçon de M. Léon Renier, d'après une autre inscription où il est fait mention du même personnage.

Inscription trouvée à Lyon et aujourd'hui égarée. — (Gruter, LVIII, 5, etc.)

M. H. Monin *(Monum. des anciens idiomes gaulois)* at-

(1) Consul subrogé sous le règne de Vespasien, d'après d'autres inscriptions rapportées par Borghesi.

tache au radical *sego* qu'on rencontre dans la composition d'un grand nombre de noms gaulois d'hommes, de villes et de peuples, le sens de *poursuite* et de *victoire*, conformément à la signification généralement donnée, d'autre part, au radical *sig*, *sieg* des idiomes tudesques.

N° 194. — A Levens (autre vallée d'un des affluents du Paillon).

D · M · S ·
P · VALERIVS · P · F · CEMENEL ·
MILES · LEGIONIS · LIGVRV ·

Durandi, qui rapporte cette inscription (p. 67), estime que la copie en est inexacte, et qu'il faut lire : *Miles cohortis 7 legionis Ligurum.*

N° 195. — Au pied du même village, à la Madone des Près (inscription inédite).

PLACIDIA · PRIMA · IRA
NO · TERTIO · FRATRI · SVO ·
...ET · M · ANTIPIO · ALPINO ·
MARITO · SVO · PIENTISSIMO.
..M.. N. TVTRIC. . . . .
..C ... CHO · XIIII ·
. . . . . NA · I. . . . . Ↄ
..VOIVS · I · S · FVERI ·

(De suo jussit fieri.)

N° 196. — A Lucérame (autre vallée d'un des affluents du Paillon), trouvée dans le cimetière paroissial.

C · IVLIO · VALENTI · I · F · FALER ·
VIVIRO · CIVIT · SALINIEN...
ALPIVM · MVRITIMARVM
PATRONO · OPTIMO ·
TABERNARI · CEMENEL. . . . . (Durandi, p. 66.)

Ligures Montani. (Vallée de la Roïe. — *Fluvius Rutuba.*) — De la Bévère, etc. (1).

N° 197. — A Gorbie, dans le voisinage d'un prétendu temple de Diane.

TERTVLLINO
E · V ·

. . . .
—VLLINVS · (Tisserand.)

N° 198. — A Saorge, inscription découverte dans les ruines de l'ancien *castrum Malamortis* et scellée à droite de la principale porte d'entrée de la paroisse de Saorge.

M · ATILIO · L · F · FAL · ALPINO · AED ·
V · ATILIAE · M · F · VEAMONAE ·
L · ATILIO · M · F · CVPITO ·
C · ATILIO · M · F · ALPINO ·
M · ATILIO · M · F · PRISCO ·
ATILIAE · M · F · POSILLAE ·
ATILIAE · M · F · SECVNDAE ·
LICINIAE · C · F · CVPITAE · NEP ·
T · F · I ·

N. V. Atilio. I. V. E. Alpino. aedili. — V. Atiliae. N. V. E. Veomonae. — L. Atilio. N. V. Cupito. — C. Atilio. N. V. F. Alpino. — M. Atilio. N. V. Prisco. — Atiliae. N. V. F. Possillae. — Atiliae. N. V. F. Secundae. — Liciniae. C. F. Cupitae. nef. — T. F. I. (Tisserand. — Copie inexacte.)

(1) Châlnon oriental des Alpes-Maritimes, longeant la limite de la Ligurie.

Lapidis huius primas tantum et ultimas siglas interpretamur : *Marco Atilio*, *Lucii filio Falerina* (nempe tribu) *Alpino*... etc. *Nepotes titulum* seu *tumulum fieri jusserunt.*

Falerina tribus meminit Liv., lib. IX et Petri Apiani liber *de subscript. antiq. totius orbis. (Marm. Nic.)*

(Bourquelot, p. 117.—Durante, *Chor.*, p. 181.)

Voir au n° 166 l'inscription trouvée à St-Blaise, où ce même M. Atilius est désigné avec la qualité de *flamen divi Cæsaris Nervae*, etc.

Suetri. (Vallée de l'Estéron. — *Staro fluvius.*) (?)

N° 199. — A la Penne.

DEO ·
MARTI · IEVSD
RT NO · PAC · BERITI
NIDES · VO · SIBI ·
POSVERVNT ·

Cette leçon, relevée par M. l'abbé Papon et communiquée par lui à M. Séguier, en a obtenu l'interprétation suivante : *Deo. Marti. ieusdrino. pac* (atori) *Beritini. de suo. sibi. posuerunt.* Cette leçon est tout aussi peu acceptable que la première. Probablement, au lieu du mot DEO, il faut lire D · M · , car la formule *de suo sibi posuerunt* ne peut appartenir qu'à une pierre tumulaire.

Papon *(Hist. gén. de Prov.*, t. I, p. 109), prétend que l'ancien nom de *Beritini* s'est conservé et que les habitants de la Penne sont communément appelés *leïs Berctins.* Ce nom, de même que l'épithète *Ieus drino* lui fournissent matière à des commentaires curieux.

N° 200. — A Sigalle (au quartier de St-Sébastien).

CTA..... M... C.
III.. N... CC... A... I · (Durante, *Chor.*, p. 303.)

N° 201. — Au même endroit.

. . . .
. . . . ALBANI
. . . CAMIA · II · (Durante, *Chor.*, p. 303.)

Ectini. (Vallée de la Tinée. — *fluvius Tinia.*) (?)

N° 202. — A Tournefort, devant l'église paroissiale.

D · M ·
VIARIA · ATILIA ·
SIBI · ET · C · SALVIO ·
VIRINO · VIVIR ·
FILIO · PIISSIMO · QVI ·
VIXIT · ANNOS · XXXIX ·
. . . . (Durandi, p. 56.)

N° 203. — A Clanz.

HERCVLI · SACRVM ·
CN · DOMIT.....

PROCS
DEVICTIS · ET · SVPERATIS · BELLO ·
ICO......

Durandi, par qui a été conservée cette précieuse inscription (*Piem. cisp.*, p. 12), dit l'avoir empruntée à des *Miscellanea* que l'abbé Joffrédy compilait pour servir de matériaux à un supplément de son *Hist. des Alp.-Mar.* Ces écrits ont dû être égarés ; telle est au moins l'explication la plus simple de l'oubli dans lequel les éditeurs de la grande

publication connue sous le nom d'*Hist. patriae monumenta* ont laissé ce monument épigraphique. Bourquelot l'a mentionné dans son recueil d'*Inscr. ant. de Nice*, p. 52, en complétant la dernière ligne par le mot *Iconiis,* d'après l'interprétation que Durandi en a donnée sur de bons fondements. Ces *Iconii* étaient une des peuplades de la Gaule Narbonnaise dont Strabon seul a rapporté le nom et qu'il a placée entre les *Medulli* et les *Vocontii* (1). Quelques auteurs les confondent avec les *Uceni* dont Pline a parlé *(Inscription du monument de la Turbie)* et ils les mettent entre les *Caturiges* et les *Medulli.* Cette situation, peu différente de celle que Strabon assigne aux *Iconii,* les aurait rapprochés des Alpes-Maritimes, si elle ne les y avait pas fait comprendre quand elles furent réduites en province romaine.

Cnæus Domitius Ænobarbus est le même qui partagea le consulat avec C. Fannius Strabon (l'an de Rome 632), et qui eut à combattre les Gaulois, après M. Fulvius Flaccus et C. Sextius Calvinus. (Voir l'*Introduction* et ce qui a été dit plus haut au sujet de la voie romaine qui traversait la vallée de la Tinée.)

N° 204. — Au même endroit.

MVI · ATVCD
RVB · RρNIIIID
ILINRDICI..
T · FILIO · D · M ·

(1) ..... Supra Cavaros sunt Vocontii, Tricorii, Iconii, Medulli..... Tertius (amnis) est Sulgas qui ad Vindalum urbem Rhodano miscetur, quo loco Cnæus Domitius Ænobarbus ingenti pugna permulta Gallorum fudit millia..... (Strabon IV, c. 1. *Gall. Narb.*)

..... Post Vocontios sunt Iconii, Tricorii et ab eis Medulli, cacuminibus insidentes altissimis..... superne locus magnus continetur, duo-

Cette inscription est extraite du ms. de P. Scalier *(Arch. de Nice)*, et attribuée par lui à Dom Juge, vicaire d'Aspremont, puis chanoine de la collégiale de Clanz et finalement prieur de la Tour (fin du dernier siècle). Cette inscription attend une copie plus exacte.

N° 205. — A Lieuche.

V · F ·
Q · AVRELIVS · PHILOS · S · F · FAL ·
SIBI · ET · AETIO · PHI ·
ET · SEXTIAE · AVLI · F · M ·
ET · SECVNDO · M · F · FAL · ET ·
SVNIO · AELIO ·
POSTER....... (Durandi, p. 56.)

... *Sunio. Aelio... posteque.....* (Dict. géog. statist. des états de la maison de Savoie, au mot LIEUCHE.)

(Voir le n° 144, au sujet du mot LICIBRUM.)

N° 206. — A Ylonse.

D · M ·
M · AVRELIVS. . . . .
MILES · COH. . . . . PR
. . . . 7 IVSTINI ·
VIXIT · ANN · XXXVII ·
MILIT · ANN · XIII · (Durandi, p. 55.)

N° 207. — A St-Sauveur.

D · M ·
M · AELPIDIO · L · F · ALPINO · MONTANO ·

que fontes ex quorum... Druentia... Rhodanum versus defluit et... Duria per Salassos in cisalpinam delapsus Galliam, Pado miscetur..... Ibid. *Alpes.*)

PRAEF · MILIT · COHOR · 7 · LIGVRVM ·
MARIANILLA · C · F · VXOR ·
MARITO · INCOMPARABILI ·
(Durandi, p. 58.)

N° 208. — A l'Ile (vulgairement *Lieusole.*)

D · M ·
P · VALERIVS · P · F · FALER ·
. . . LEGIONIS · LIGVR ·
COH · 7 . . . . .
. . . . (Durandi, p. 58.)

N° 209. — A St-Étienne-ès-Monts. (Scellée au mur de derrière de l'ancienne chapelle rurale de St-Gilles *(sci Egidii templum)*, qui a appartenu aux Templiers, quartier d'Auron.)

IOVI · OPTIMO · MAX ·
SCIPIO · AVFILLENVS · S · F · FALER ·
VIVIR · AVGVSTALIS ·
VOTI · COMPOS... REDITIS · (Durandi, p. 53.)

N° 210. — Au même endroit, à droite de la porte d'entrée de l'église de St-Gilles.

. . . SEX · VALERIVS ·
POMPEIANVS · . . . A · F ·
VIVIR · AVGVST · ET · INCOLA ·
CEMENEL . . . . , ...
ARAM · BASIM · ET · SIGNA ·
VOTO · SVSCEPTO
L · P ·
(Durandi, p. 54. — Bourquelot, p. 94.)

N° 211. — Au même endroit, fragment d'autel votif en

marbre blanc qui existait à peu de distance de l'église St-Gilles.

MATRI · DEVM · IDAEAE ·
OPTIMAE · SANCTISSIMAE ·
L · ALBONIVS · Q · F · F · AEDIL...
. . . .
. . . .

(Durandi, p. 53.)

N° 212. — Au même endroit, dans l'église paroissiale.

DIS · MANIBVS ·
TITI · FLAVII · AVG · LIBER ·
. . . .
. . . .
HEIC · EXTRA · PATRIAM · ...
ATILIA · VALERIA · FILIA · INFELI
CISSIMA · PATRI · OPTIMO · ET ·
DESIDERATISSIMO ·
PLVRIMIS · CVM · LACRIMIS ·
T · F ·

(Durandi. p. 54.)

N° 213. — Au même endroit, dans l'église paroissiale.

DIS · MANIBVS ·
C · ELPIDIVS · C · F · FALER ·
ADIVTOR · A · RATIONIBVS ·
. . . .
FECIT · SIBI · ET · VETTIAE ·
AVFILENAE · CONIVGI · B · M ·
ET · AELIAE · FILIAE · SVAVISS ·
IN · FR · P · XVI · IN · AGRO · P · X ·

(Durandi, p. 54.)

N° 214. — A St-Dalmas-le-Selvage.

I · O · M ·
M · FVLVIVS ·
DEVICTIS · ET · SVPERATIS ·
LIGVRIBVS · BAGIENNIS ·
VEDIANTIBVS · MONTANIS ·
ET · SALLVVIEIS ·
V · S · L · M ·

Cette inscription, une des plus importantes de ce recueil, a été découverte à Pré-Forêt, hameau de St-Dalmas-le-Selvage, au milieu du col de l'Argentière (montagne qui ferme au nord-est la vallée de la Tinée et qui, par le versant opposé, regarde la vallée de Barcelonnette, dans les Basses-Alpes). Durandi, en révélant, le premier, l'existence de ce monument, a justement associé à son nom celui du théologien-prévôt Joseph Meyranésy, qui le lui a signalé. Il était, de leur temps, d'une parfaite conservation (1).

Durandi estime, d'après la place qui a été choisie pour cet autel votif, qu'il existait une voie romaine qui de Nice ou Cimiez (Cemenelium) conduisait dans la Haute-Provence; mais les victoires de Fulvius étaient trop récentes dans cette partie des Gaules pour que les Romains eussent déjà exécuté un pareil ouvrage. Ce que le monument prouve, c'est que Fulvius ramena ses légions par la vallée de la Tinée, comme l'inscription laissée à Clanz (2) démontre que, peu d'années après, elle servit au rapatriement des troupes de Cnæus Domitius Ænobarbus. Les bornes milliaires trouvées à St-Sauveur et à Pierlas (3) disent clairement que ce fut sous

(1) Meyranésy est auteur d'un ouvrage intitulé : *Atti de' santi che fiorirono negli stati di Savoia*, dont l'Académie *degli Unanimi* a publié le premier et unique volume. (Turin, 1792, in-8°.)

(2) Voir le n° 203.

(3) Voir les n°ˢ 98, 99.

l'empereur Auguste que cette voie fut ouverte, et il est très-permis de conjecturer que les conquêtes ultérieures dans le midi des Gaules, en créant de plus grandes facilités de communication, lui firent perdre beaucoup de sa première importance, sans toutefois amener un abandon complet. Nous apprenons, en effet, par la borne milliaire dont l'inscription a été rapportée sous le n° 100 que des travaux y furent exécutés sous l'empereur Constantin.

Tite-Live et Florus sont les deux seuls historiens qui rapportent les victoires de Fulvius sur les Salyes et les Ligures transalpins (versant occidental des Alpes). En ajoutant à cette désignation à peu près générique les noms des *Bagienni*, des *Vediantii* et des *Montani*, l'inscription ci-dessus fournit à Durandi l'occasion de remarquer que, vers l'an 630 de Rome, les vallées de la Sture, du Gex, de la Grana et de la Maïra (aujourd'hui comprises dans le Piémont), étaient en dehors des limites de l'Italie. En effet, formées par les revers septentrionaux des Alpes-Maritimes, elles appartenaient à leur massif, et, au moins pendant un certain laps de temps, elles furent soumises à la même administration et aux mêmes magistrats, comme on verra par quelques inscriptions rapportées à la fin de ce recueil.

Quant au territoire occupé par ces *Bagienni*, si les éditeurs de l'*Hist. des Alp.-Mar.* ont repris avec raison son auteur d'avoir désigné pour chef-lieu la ville de Saluces, ce ne serait pas moins une erreur de le circonscrire dans la petite localité de Bene (ancienne *Augusta Bagiennorum*). Cette ville ne peut qu'en marquer l'extrémité, le point par où il se rattachait à la plaine; et c'est ce qui explique comment elle devint pour les Romains une station principale et pourquoi elle conserve encore de si nombreux vestiges de leur domination. Du reste, moins précis que Durandi, mais au fond partageant son sentiment, Joffrédy assigne aux *Bagienni*

toutes les vallées qui des plus hauts sommets des Alpes-Maritimes se dirigent vers les plaines du Piémont et reconnaît en eux le peuple de qui Silius Italicus a dit :

Et pernix Ligur et sparsi per saxa *Vagenni.*

Enfin, et pour dernier trait, il faut ajouter que ces mêmes vallées, depuis des siècles, à peu près absolument séparées de rapports et d'intérêts avec celles des versants méridionaux des Alpes-Maritimes, conservent dans leurs divers jargons tant de traces du dialecte de la Provence et du Dauphiné, que les Piémontais de la plaine ne peuvent le comprendre qu'imparfaitement et avec peine, bien que le propre dialecte de ceux-ci soit aussi un dérivé des sources celtique et romane.

N° 215. — A St-Dalmas-du-Plan (val de Blore, affluent de la Tinée).

. . . MATER · DVLCISSIMA ·
IN · PACE · XPI · RECEPTA ·
IVLIVS · FILIVS · MEMORIAM · FEC ·



OBIIT · KAL · SEPT ·

(Durandi, p. 59.)

Ce monument est le seul qui atteste la propagation de la foi évangélique dans les vallées des Alpes-Maritimes pendant la domination romaine (1).

N° 216. — Au même endroit.

D · M ·
M · AVRELIVS · VALENS · L · F · FAL ·

(1) Voir les nos 138, 139, 140.

EMIT · OLLAS · DECEM · SIBI ·
SVISQ · LIBERTIS · LIBERTABVSQ ·
POSTERISQVE · EORVM · (Durandi, p. 59.)

Alpini. (Vallées de la Vésubie et du Var.)

N° 217. — A Utelle, un peu au-dessus du confluent de la Vésubie et du Var.

M · RVFFO ·
M · F · FALER · MONTANO · ALPINO ·
EXERCIT. . . . .
. . . . COHOR ·
LIGVRVM . . . . VIXIT · ANNOS ·
LXXVIII · MENSES · XI · D · VII ·
LVCIVS · RVFFVS · PATRI · B · M ·
ET · ATTILIA. . . .
CONIVGI · DVLCISSIMO ·
(Durandi, p. 62.)

N° 218. — Au même endroit.

DIIS · MANIBVS · SACRVM ·
C · AVRELIO · MASCVLO · L · F ·
AELVIA · AVFREDITENIS ·
PATRONO · BENEMERENTI ·
F · (Durandi, p. 63.)

N° 219. — Au Villar (vallée du Var).

M · A · ELPIDIO · M · F · ALPINO ·
PRAEF · MILIT · COHOR · 7 · LIGVR ·
ACCIA · C · F · VXOR · . . .
. . . .
(Durandi, p. 56.)

N° 220. — A Puget-Théniers (même vallée).

M · IVLIO · A · F · NIGRONI ·
PATRONO · MVNICIPI ·
. . . .
. . . .
QVO · HONORE · CONTENTVS ·
IMPENSAM · REMISIT · (Durandi, p. 57.)

N° 221. — Au même endroit.

C · ATILIO · M · F · FAL · A ·
. . . .
. . . . PRAEF ·
LEGIONIS · LIGVR · COHOR · 7 ·
HONORIS · CAVSSA · LOCVS ·
EX · DECR. . . . . (Durandi, *Ibid.*)

N° 222. — Au même endroit.

PVB · NIGER ·
CENTVRIO ·
IV · LEG ·
VIV · SIBI · FECIT · (Tisserand.)

Deceates. (Rives droite du Var.)

N° 223. — A St-Laurent du Var.

. . . .
. . . . . HERMES ·
. . . . . SPES ·
CIVIOM. . . . . .
. . . . (Tisserand.)

N° 224. — A Gattières (ancien bac du Var, entre Nice et Vence).

Q · VIBIO · SECVNDINO ·
QVI · VIXIT · ANN · XII · M · VI · D · VIII ·
Q · VIBIVS · QVIR · SALIN · CAPITO ·
FILIO · SVPRA · MODVM · AETATIS ·
PIENTISSIMO ·
SIBI · POSTERISQVE · SVIS ·
VIVVS · FECIT ·

Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 31. — Joffr., *Hist. des Alp.-Mar.* — Spon, *Miscell.*, p. 198, sect. v. — *Marm. Nic.* — Bourquelot, p. 93. — Ms. de P. Scalier *(Arch. de Nice)*. — Noyon, *Stat. du Var.*

N° 225. — A Villeneuve-Loubet.

V · F ·
CALBVCIVS ·
EVVARISTS ·
SIBI ·
T · F · I ·

A la dernière ligne : *t. fecit.* (Tisserand.) — Noyon, *Statist.*, etc.

N° 226. — A Cagnes (rue de la Bourgade), pierre tumulaire transformée en banc, jadis à Vence, dans l'église de St-Véran, selon Bouche d'après Soléry, t. I, p. 284.

D · M ·
M · LIVIVS · NICOSTRATVS ·
LIVIO · ONESIMO · PATRI · ET ·
LIVIA · NICE · LIVIO · ONESIMO ·
MARITO · ET · LIVIO · HERMAE ·
PATRONO · VIVI · FECERVNT ·
SIBI ·
POSTERISQVE · SVIS ·

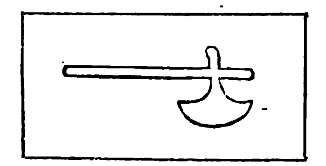
En 1788, à l'occasion de travaux de réparation exécutés à la route d'Italie, on trouva à 100 mètres environ du pont de la Cagne, près de l'oratoire de St-Antoine, divers tombeaux en briques, dont un contenait un squelette, tenant à la main une pièce avec le sigle SC d'un côté, et de l'autre des têtes trop frustes pour pouvoir être reconnues. (Cf. Noyon, *Statist.*, etc.)

N° 227. — A Cagnes (dans le quartier de St-Jean).

M · M ·
VIRIAE · MEL
POMENES ·
MATRI · DVL
CISSIME ·
SEVERINA ·
FECIT · DE · SVO
(*et*) SIBI ·

Tisserand ne rapporte que les premiers mots de l'inscription ; M. M. — Vibiae. Melpomenae.
(Noyon, *Statist.*)

N° 228. — Au même endroit, même quartier.



Sub ascia dedicatum. La loi des XII Tables interdisait l'emploi de cette figure sur les tombeaux. Cette loi somptuaire ne tarda pas à être violée. (Ovid., *Fastes*, lib. II.) Néanmoins, ce genre de dédicace ne se rencontre guère que sur la sépulture des personnages distingués. — (Noyon, *Statist.*)

N° 229. — Au même endroit (près de l'église de la Dorade).

M · DOMITIO · ZOZIMO ·
DOMITI ·
PRIMOGENIVS ·
SOTER · FELIX ·
PATRI · PIISSIMO ·

(Tisserand, t. I, p. 45. — Noyon, *Statist.*)

N° 230. — A Valauris (canton d'Antibes).

. . . .
MATERNAE · MVLTI · ...
ALVMNAE · ET · SIBI ·
VIVI · ET ·

. . . . . . — *Irnae. multi.* — . . . *iumnae. et. si.* — *vivi. f.* (Tisserand, t. I, p. 47.)

N° 231. — Au même endroit.

. . . .
. . LIVS · PATER · ...
SIBI · POSTERISQVE ·
SVIS · FECERVNT ·

. . . . — . . . *lius. pate.* — . . . *bi. posteris.* — *cerunt.* (Tisserand, *Ibid.*)

N° 232. — Au même endroit.

BALBIAE ·
LVCILIA · (Tisserand, *Ibid.*)

N° 233. — A Biot (canton d'Antibes). — Fragment.

. . . .
LVCILLAE · IVNNAE · PIENTISSIMAE ·
ET · L · VIBBIO · MARCELLO · CAETE
RISQVE · SVIS · FECIT · (Tisserand, *Ibid.*)

Nerusi. (Vintium-Vence.

N° 234. — A Vence.

IDAEAE · MATRI ·
VALERIA · MARCIANA ·
VALERIA · CARMOSINE ·
ET · CASSIVS · PATERNVS ·
SACERDOS ·
TAVROPOLIVM ·
SVO · SVMPTV · CELEBRARVNT ·

D. M. — *Ideae. matri* etc. (Papon.)

Idaeae. Maiae.... tauribolium — suo. sumpto. celebr. (Tisserand.)

Idaeae. matri. — Valeria. Marciana. Vale — ria. Carmos — ine. et. Cassi — us. Paternus. — Sacerdos. tau — ripolium. suo. su — mptu. celebrarunt. (Bourquelot, p. 59.)

Annuaire du Var (1823), p. 51. — Noyon, *Statist.* — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.* — Bouche, t. I, p. 59. — Millin, *Voy.*, t. III, p. 9.

N° 235. — A côté de la porte principale de la paroisse.

MARTI · VINTIO ·
M · RVFINVS · FELIX ·
SAL · IIIIIVIR · ET · IN
COLA · CEMENEL ·
EX · VOTO ·

Marti. Vincio. — M. Rufinus. Salin. IIIIIIv. — et. incola. Cemenel. — ex. v. (Marm. Nic.)

Marti. Vinti. — M. Rufinus. Fel. — Sal. sevir. et. incola. Cemenel. — ex. voto. s. (Millin, *Voy.*, t. III, p. 10.)

D. M. — Marti. Vincio. — M. Rufinus. I....Ivir — salinensis. et. in — cola. Cemenel. — ex. voto. (Tisserand.)

Marti. Vinio. — M. Rufinus. feli. sal. etc. (Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, et *Nic. civ.*, p. 10.)

Marti. Vincio. — M. Rufinus. Salin. etc. (Spon, *Pol.*, t. IV, p. 333, 858.) — Gruter, LVIII, 8. — Bouche, t. I, p. 283. — Papon, t. I, p. 100. — Muratori, XLV, 5. — Donati, *Suppl. ad thes. mur.*, XXV, 2. — Maffei, *Ars crit. lap.*, 280. — Cluvier, *Ital. ant.*, p. 66. — Keysler, *Ant. sept.*, 445, — J. de Wal, *Myth. sept. mon.*, 277. — Bourquelot, p. 54. — *Annuaire du Var* (1823), p. 53. — Noyon, *Statist.*, p. 250.

Spon (*Miscell.*, p. 92 n° 45) cite une inscription trouvée à Seyssel (1), sur les bords du Rhône, portant :

Deo. Vintio. — Polluci. — Cn. Terentius. — Billonis. filius. — Terentianus. — ex. voto.

D'où il semblerait résulter que le *Mars Vintius* est une divinité topique des Alpes qui ne présente qu'une homonymie fortuite avec le *Vintium* des *Nerusi*, à moins que ce dernier nom lui-même ne soit provenu d'un simulacre de cette divinité qui aurait été l'objet d'un culte particulier sur ce point des Alpes-Maritimes.

N° 236. — Sur le pilastre de gauche de la porte de la paroisse (côté de la Poissonnerie).

IMP · CAES ·
M · ANTONIO ·
GORDIANO · PIO · FEL ·
AVG · PONT · MAX ·
TRIB · POT · II · PP · CON · (patri patriae, consuli).

(1) Département de l'Ain, arrondissement de Belley.

CIVITAS · VINT · DEVO
TA · NVMINI · MAIES
TATIQVE · EIVS ·

Dédiée à l'empereur Gordien III, dit le Pieux ou le Jeune, l'an de Rome 991 et de J.-C. 239, auquel se rapporte la seconde année du règne de ce prince, et où il prit les insignes consulaires avec Marcus Acilius Aviola. (P. Relandi, *Fasti cons.*, p. 184.)

Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 509. — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 104 et 168. — *Annuaire du Var* (1823), p. 47. — Noyon, *Statist.*, p. 247. — Bourquelot, p. 71. — Tisserand, t. I, p. 39, etc.

N° 237. — Dans la cour de l'hôtel du baron de Vence. (Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 104 et 170.)

IMP · CAES ·
C · MESSIO · QVINTO ·
TRAIANO · DECIO · PIO ·
FEL · INVICTO · AVG ·
P · M · TRIB · P · III · COS · II ·
PROC ·
CIVIT · VINT ·

C. M. Q. Trajanus Decius et Annius Gratus, consuls. (A. de R. 1002— de J.-C. 250.)

Imp. Caes. — *C. M. Messio. Quin* — *to. Traiano. Dec* — *io. Pio. fel. invic* — *to. Aug. P. M. Trib.* — *pot. III. cos. II.* — *p. p.* — *civit. vint.* (Bouche, t. I, p. 509.)

Imp. Caes . . . . p. m. trib. — *pot. cos. II. proc.* — *p. p. civit. Vint.* (Papon.)

Imp. Caes. . . . . pio. fel. invic — *to. Aug. pmtpil* — *pot. III. cos. II. pp.* — *civit. Vint.* (Tisserand.)

N° 238. — Placée sur le côté droit de la porte d'entrée

de la paroisse (rue de la Poissonnerie), et trouvée en 1806 à 7 pieds de profondeur, dans une excavation faite sur la place du même nom. (Noyon, *Statist.*, p. 247.)

IMP · CAES ·
DIVI · ANTONINI ·
FIL · DIVI · SEVERI ·
NEPOTI ·
M · AVREL · ANTO
NINO · PIO · FEL ·
AVG · TRIB · POT · III ·
COS · III · PP ·

Dédiée à Héliogabale, fils d'Antonin Caracalla, et petit-fils de Septime Sévère, consul pour la troisième fois avec Eutychianus (Comazon), l'an 973 de R. et 220 de J.-C.

Bourquelot, qui rapporte la même inscription sans aucune variante (p. 77), au lieu des points qui séparent les mots *Imp. Caes.* — *divi. Antonini* — *Aurel. Antonino,* met des ❦.

Millin, *Voy.*, t. III, p. 116. — Tisserand, t. I, p. 39.

N° 239. — Au coin de la ruelle qui communique avec la rue de la Rouète.

P · CORNELIO ·
LICINIO · VALE
RIANO · NOBILIS
SIMO · CAES ·
PRINCIPI · IVVEN
TVTIS ·
NEPOTI · ET · FILIO ·
DD · NN · VALERIA ·
NI · ET · GALLENI · (Gallieni.)
AVGG · ORDO ·
VINTIENTIVM ·

Valérien, fils aîné de Gallien, surnommé *Saloninus*, déclaré César par son père l'an de Rome 1006 (253 de J.-C.) envoyé dans les Gaules pour faire son apprentissage des armes sous Posthumius (Voir le n° 132, et ci-après n° 270).

Papon, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 102. — Millin, *Voy.*, t. III, p. 6. — Tisserand, t. I, p. 39. — Bourquelot, p. 76. — Noyon, *Statist.*, p. 246.

N° 240. — Parmi les dalles du pavé de la paroisse.

IMP · CAES ·
. . . . (Tisserand.)

N° 241. — Dans la cour de l'ancien évêché.

L · VELVDIVS ·
VALERIANVS ·
DEC · VINT · MAG · ꝗ
ET · SACERDO
TIO · FVNCTUS ·
SIBI · ET · VIBIAE ·
MVCI · FIL ·
PATERNAE ·
VXORI ·
VIVI · S · F ·

Ann. du Var (1823), p. 49. — Millin, *Voy.*, t. III, p. 8. — Bourquelot, p. 86.

N° 242. — Colonnes de granit encore adossées aux pilastres du maître-autel de la paroisse, vers la fin du XVIIIe siècle, et dont une (celle qui est tronquée) a été élevée à l'angle de la Poissonnerie en 183... et l'autre a été surmontée d'une croix de fer et posée sur un piédestal, un peu avant 1789, au milieu de la place du Vieux-Cimetière. Ces deux

colonnes ont 9 pieds 2 pouces de haut et 17 pouces de diamètre. (*Ann. du Var*, 1823.)

FINIS · AGRI	MASSILIEN
	SIVM ·
CVRANTE · AC ·	DEDICANTE ·
IVL · HONORATO ·	PROC · AVG · EX ·
PP · PRAESIDI · ALP ·	MARITIMARVM ·

Millin (*Voy.*, t. III, p. 6) fait observer que, la partie supérieure de l'une des colonnes étant tronquée, la leçon ci-après n'a que la valeur d'une conjecture, bien qu'elle soit généralement adoptée : *Finis agri* Massiliensium, curante ac dedicante Julio Honorato procuratore augustali, ex praepositis praesidio Alpium Maritimarum.

Bouche emprunte cette inscription à l'*Hist. de Marseille* par Ruffy ; celui-ci la citant d'après Raymond de Soliers (*Antiq. de Prov.* ms.), sans qu'aucun de ces auteurs ait remarqué qu'elle courait d'une colonne à l'autre. La voici avec la forme qu'il lui donne dans le t. I, p. 112, de son *Hist. de Prov.* :

Populo.	
Massilien	
sium.	
dedicante.	*curante.*
Proc. Aug.	*Jul. Honorato.*
Maritimarum.	*P. Praesid. Alp.*

Jean-Baptiste Guesnay, dans ses *Annales Massilienses*, rapporte ces deux inscriptions qu'il dit avoir trouvées dans la cathédrale de Vence et qu'il renonce à interpréter, faute de savoir comment elles doivent être déchiffrées : *Hae duae inscriptiones . . . litteris oblongis, ut aiunt, et male proportionatis, sensuque adeo neglecto ac mutato versuum*

ordine, ut sculptores omnem illis gratiam, majestatemque dictionis ademerint, imo ut vix intelligi possent effecerint. Prior hæc est :

MASSILIEN
SIVM
DEDICANTE
PROCAG · EX
MARITIMA
RVM ·

Altera vero litteris paulo melioribus sic habet :

CVRANTE · AC
IVL · HONORATO ·
P · PRAESID · ALP ·

Joffrédy (*Nic. Civ.*, p. 16) se borne à copier Guesnay.

Finis. agri.	*Massilien.*
curante. ac.	*dedicante.*
Julio. Hon	
orato	*procurante.*
P. P. praesid.	*aug. ex.*
Alp.	*Mar.* (Tisserand).

Muratori (*Thes. insc.* MLVII, 5 et 6) divise l'inscription et en change le sens. — (Bourquelot, p. 85.)

N° 243. — Piédestal du bénitier dans l'église St-Lambert. (Bouche, t. I, p. 284.)

ENNIA · FVSCINA ·
VIVA · SIBI ·
FECIT ·

Annuaire du Var (1823), p. 49. — Bourquelot, p. 107.

Bourquelot remarque que l'*agnomen* de *Fuscina* n'est pas commun et en cite, néanmoins, deux autres exemples dans des inscriptions trouvées à Castellane (voir ci-après aux nos 276, 278). Les anciens se dénommaient souvent d'après les qualités du corps et surtout d'après la couleur de la peau : *Albanus*, *Albina*, *Candidus*, *Flavius*, *Niger*, *Nigrinus*, *Rubicus*, *Rufus*, etc., etc. Au nom qui fait l'objet de cette note, le martyrologe romain ajoute celui de *Fusca* v. m. (xiij feb.) et celui de *Fusculus* m. (vj sept.).

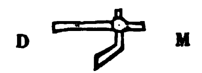
N° 244. — Trouvée dans une cave.

IVLIO · EVGE
NIO ·
IVLIVS · CLE
MENS · ALVM
NO · PIENTIS
SIMO · FECIT ·

Julio. Fucinio. Jul. Clemens, etc. (Bouche, t. I, p. 284). — Millin, *Voy.*, t. III, p. 9. — *Annuaire du Var* (1823), p. 52. — Bourquelot, p. 120.

Avant le VIe siècle de notre ère, les villes n'avaient pas de maisons spéciales pour les enfants trouvés : *orphanotrophia*. Ils étaient retirés par des particuliers et recevaient le nom d'*alumni* (*ab alendo*). Cette désignation se rencontre plus souvent dans les tombeaux des chrétiens que dans ceux des païens.

N° 245. — Dans la cour de l'ancien évêché.

D  M

MAECIA ·
MAECIANI · FIL ·
VALERIA ·
VIVA · SIBI · FECIT ·

Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 283. — Millin, *Voy.*, t. III, p. 9. — *Ann. du Var* (1823), p. 52. — Bourquelot, p. 117.

N° 246. — Au coin d'une rue (Bouche, t. I, p. 284), dans la cour de l'évêché.

D · M ·
IVCVNDILL
A · MATER · FILIO ·
ONESIPHOR
O · PIENT · VIVA ·
FECIT · V · A · XXV ·

Millin, *Voy.*, t. III, p. 8. — *Ann. du Var* (1823), p. 50. — Bourquelot, p. 125. — Tisserand, etc.

N° 247. — Pierre tumulaire trouvée en 1821, près de la porte de la paroisse.

PAELIO · PAMPH · (*P. Aelio?*)
CALPVRNIA · PAM
PHILE · PATRI ·
MERENTISSIMO ·
POSVIT ·
AD · QVOD · OPVS ·
CONFIC · IVVENVS · (*conficiendum.*)
NEMESIORVM ·
IMPENDIVM · DEDT

(Depuis 183... cette pierre sert d'étal à la Poissonnerie. (*Annuaire du Var*, (1823), p. 56.)

Nemesia, fêtes et cérémonies en l'honneur des morts. *Paelio, Pamph.* etc. (*Ann. du Var, loc. cit.*)
.... *ad. quod. opus. — confec. Iuvenius.* etc. (Tisserand.) — Noyon, *Statist.*, p. 252.

N° 248. — Dans la cour de l'évêché.

IVLIVS · MARCIA
NVS · AVRELIE · SABI
NILLE · CONIVGI ·
MERENTISSIME · FEC ·
ET · MAXIMIA · QVIN
TINA · VAVIA · CORNE
LIES · SABINELLES · (1)
SVE · PIENTISSIME ·
S..... FECIT ·
(*Annuaire du Var* (1823), p. 48.)

..... *et. Maximia. Quin — tina. Vivia. Corne — lies. Sabinelles. — sue. pientissime. — f e cit.* (Bourquelot, p. 125, et Millin, *Voy.* t. III, p. 7.)— Tisserand, t. I, p. 46. — Noyon, *Stat.*, p. 248.

N° 249. — Trouvée en 1810, dans la chapelle St-Martin.

BLAENIAE · FRONTONILLAE · FILIAE · CARISSIMAE · PIEN
TISSIAE . DVLCISSIMAEQVE · AVL · P · ENIVS · FR°NTONIS · FIL.
PAPIRIA . LVCILIANVS · DEC · BRECTENVS · IIVIR · FLAMEN ·
ET · VALERIA · MATERNA · MATER · ENIVS . AVLINVS · FRATR ·
SORORI · AMATISS · ET · SIBI · POS E : SVIS · VIVI · FECER · (*sibi, posterisque suis.*)
(*Annuaire du Var* (1823), p. 58.)

(1) L'orthographe lapidaire présente de nombreuses variations. Le génitif féminin des noms de la première déclinaison se termine quelquefois en *aes* ou *es*, comme ci-dessus, *Cornelies*, *Sabinelles* pour *Corneliae, Sabinellae.*

Blaeniae. Frontinellae. filiae. carissimae. pientissimae. dulcissimae. Q. Aul. P. Enius. Frontinus. fil. Papiriae. Lucilianus. dec. Orectenus. IIvir. flamen. et. Valeria. Materna. filia. Enius. Aulinus. frater. sorori. amatissi. et. sibi. posteris. et. suis. vv. ff. (Tisserand.)

Noyon, *Stat.*, p. 252.

N° 250. — Trouvée à Vence.

D · M ·
ET · MEMORIAE ·
DVLCISSIME ·
G · SECVNDINI ·
GRATIANI ·
SABINVS ·
NEPOTI ·
KARISSIMO ·

Publiée par Gruter, DCCVI, 2, d'après Scaliger. — Bourquelot, p. 127. — Tisserand, t. I, p. 46.

N° 251. — Au même endroit.

D · M ·
LVCIVS · GRATIVS · EVTICHES ·
DOMVM · AETERNAM · SIBI ·
VIVVS · CVRAVIT · NE · HEREDEM ·
ROGARET ·

(Noyon, *Statist. du Var.*)

N° 252. — Dans l'église, fragments qui paraissent avoir appartenu à la même inscription.

DIVO · N. . . . . . ISM CL
FAVENTI · . . . .
IVMSTRI. . . . I · AQVAED ·

Ivo. n..... ism. cl. — faventi..... — iumstri... iaquaed. (Noyon, *Statist.*, p. 252.

Tisserand divise ces deux inscriptions : *Ivon. — favent. — invenistri.————Ism. cl. — iaquaedue.*

. . . *ivo* ꝗ *n* . .
. . . *faventi* . . . . . *sism* ꝗ *cl* . .
. . . *iumstru.* . . . . *iaquaedu* . .

(Bourquelot, p. 125.)

Millin, *Voy.*, t. III, p. 12.

Il paraît que cette inscription se rapporte à la construction d'un aqueduc, dont une tradition locale constate l'ancienne existence.

N° 253. — Près de l'Hôtel-de-Ville.

QVINT · F · PATRI ·
ET · MATRI
PIISSIMAE ·
GRAECINNAE ·
C · F · MARCI
NA · EX · T · P ·
L · D · D · D ·

Quinti. F. pa — tri. e. matri. — piissimae — Graecinna — e. i. Marci — na. extr. — iddd. (Tisserand.)

Quinti. f. patr. — e. matri — PIISSIMAE. — GRAECINA — cf. Marci — na. extp. — D. D. D. (Bourquelot, p. 115.) — Millin, *Voy.*, t. III, p. 14. — Noyon, *Statist.*, p. 251. — *Annuaire du Var* (1823), p. 53.

N° 254. — A la Gaude (canton de Vence).

FLAMINIVS · MVCILIVS ·
CREMONIVS · SVAE ·
VXORI · BENEME
RENTI · FECIT ·

(Tisserand, p. 46.)

N° 255. — A Carros (canton de Vence).

MITIS · SVAE · DOMI · PIA · EXPI
OMVTIO · MANILIAE · VELL ·
VSQVE · VRITVR · SOCIAQ · SEVERI
NI · PATRIMA · MATRIMAQVE ·
BENEMER · FECIT · IN · MEMORIAM ·
ELH FEC ·

Cette leçon, évidemment incorrecte, est empruntée à l'*Hist. civ. et rel. de Nice*, par M. Tisserand, t. I, p. 47.

N° 256. — Au même endroit.

M · ENNIO · MARCIAN
O · ET · MANILIAE · MA
RCIANAE · VIVENTI · M ·
ENNIVS · QVADRA
TVS · ET · ENNIA · MARCI
ANA · PARENTIBVS · CARIS ·
POSVERVNT · TROB ·

(Tisserand, t. I, p. 47.)

N° 257. — Au même endroit.

L · VALERIO · P
ATERNO · L ·
VALERIVS ·
VELOX · LF · DO
MIIIA · PAVLA · PAR
ENS · OPTIMO · FILIO ·

(Tisserand, *Ibid.*)

N° 258. — Au Broc (canton de Vence). Scellée dans le mur d'une maison.

. . . ELAPIE · MIL · CHOR ·
ALPINORVM · QVI ·
. . . . TIN · PANNVNIA ·
. . . . . O · VIRO · GE. . .
. . . . . . I · VLATVNA ·
BENEMERITO · . . . . *(Inédite.)*

N° 259. — Au même endroit. Scellée dans le mur d'une maison.

L · VALERIVS ·
FRONTINVS · L · V
INICIO · MARTI
NO · F · P · SVO ·
ET · VINICIAE · TE
RTIAE · M · S · I ·

L. Vinicio Martino filio primogenito suo.

L. Valerius. — Frontinus. iv. — Viniccio. Mari — no. Fuscino. (Tisserand, p. 46.)

Ligauni (*Ad Horrea*, incertain). Grasse, Auribeau ?

N° 260. — A Mougins (canton de Cannes), quartier de St-Basile.

. . . .
. . . . VAL ·
SATVRNINI ·
SATVRNINI ·

N° 261. — Au même endroit.

D · M ·
TEL.... VA.
LERIO ·
T · ... ILAREITI ·
O · ET : IL ... MO ·
DERATVS · PP · F (Tisserand, p. 47.)

N° 262. — A Sartoux (même canton); trouvée en 1817.

A · D · M ·
RESPICE · PRVETRIENS · ORO · TITALAMQ ·
DOLEBIS · QVAMPRAEMATARE · NIMIVM ·
SIM · MOTIS (1) ADEPTVS · TRIGINTA · AN
NORVM · RAPTA · EST · MIHI · LVX · GRATISSI
MA · VITAE · ET · DEGENTE · MEA · SOLVS · SINE ·
PARVOLO · VOIXI · (2) QVEM · MATER · MISERVM ·
FLEVIT · QVOD · (3) PIETATIS · HONORE · RELICTA ·
EST · Q · LVCCVNIO · VERO ·
RATELIA · SECANDINA · MATER ·
FILIO · (4) IISSIMO · FECIT ·

Noyon, qui rapporte cette inscription dans sa *Statistique du département dn Var*, p. 509, y joint la traduction peu littérale ci-après :

« Regarde, ô passant, ce monument, et tu verseras des larmes. Ma mort a été excessivement prématurée. Je n'avais que trente ans, lorsque mes yeux se sont fermés à la lumière du jour.

« Seul rejeton de ma famille, j'ai vécu sans avoir d'enfants. Ma mère a pleuré mon malheur et le sien, étant abandonnée et privée des témoignages de tendresse que je lui donnais.

« A Quintus Luccunius Verus. »

(1) *Mortis?*
(2) *Vixi?*
(3) *Sine pietatis*, etc.?
(4) *Piissimo?*

Le texte de cette inscription a été emprunté à la *Statistique du Var* par Noyon, et il est reproduit tel qu'il s'y trouve. Le soin apporté à cette publication donne lieu de croire que les incorrections signalées ci-dessus existent dans le monument antique.

« Raiela Secundina, sa mère, a érigé ce monument pour perpétuer le souvenir du respect et de l'amour que ce cher fils avait pour elle. »

N° 263. — A Cipières (canton de Cannes).

CLAVDIA · TI · F · PRISCA · VIRO · OPTIMO ·
ET · FLAVIA · T · PRISCILLA ·
PATRI · OPTIMO ·

(Tisserand, t. I, p. 47.)

N° 264. — Au même endroit.

T · FLAVIO · TL · HILARIONI ·
PECVL · COLL · FABRI · V · LVSTRO · XV ·
VNGVENTO · AD · IVR · FRAG · LVSTRO · XVI ·
MAG · QVINQ · COLL · FABRVM · TIGNARIORVM ·
LVSTRO · XVII · HONORAT · ET · LVSTRO · XVIII ·
CENSOR · BIS · AD · MAGNA · CREANDIS · LVSTRO · XIX ·
ET · EXIVDEX · INTER · ELECTOS · XXI · AB · OR
DINE · LVSTRO · XX ·

(Tisserand, t. I, p. 46.)

Cette inscription, évidemment incomplète, se rapporte aux sacrifices expiatoires que les censeurs faisaient à la clôture du cens pour purifier le peuple.

N° 265. — Au Cannet (même canton).

IVSTITIAE ·
ET ·
CLEMENTIAE
C · CAESARIS ·

Gruter, t. I, p. 225. — Noyon, *Statist.*, p. 220.

N° 266. — Au même endroit, dans le voisinage des ruines d'un prétendu temple antique, dispersées pour faire place à une construction rurale.

L · CALVISIVS AQVINVS ·
C · CALVISIO RVSTICO ·
ET · GAVIAE · MODESTAE ·
PARENTIBVS ·

La découverte de ce monument, réduit en plusieurs morceaux, a été accompagnée de celle d'un assez grand nombre de vases antiques. (Noyon, *Statist.*, p. 220.)

N° 267. — A Oppio (canton du Bar).

. . . ALVCOT. . . .
AVA. . . . XX ·
. . . ALB · V · C ·

(Tisserand, t. I, p. 46.)

N° 268. — Au Bar (chef-lieu de canton, arrondissement de Grasse).

QVADRATIAE · SEXTINAE ·
VAL · MARCELLA · MATER ·
QVAE · VIXIT · AN · XXXI ·
ET · SIBI · VIVA · FECIT ·

(Tisserand, t. I, p. 47.)

N° 269. — A Briançonnet (canton de St-Auban), dans l'église des Pénitents noirs, selon Bouche.

IMP · CAESARI ·
L · DOMITIO ·
AVRELIANO · (A. de J.-C. 270. — 275.)
P · F · INVICTO ·
AVG · P · M ·
ORDO · BR · F · C · Ordo Brigomagensis fieri curavit.

N° 270. — Au même endroit (scellée au mur de l'église paroissiale).

D · N ·
P · LICINIO · COR
NELIO · SALONI
NO · VALERIANO ·
NOBILISSIMO ·
CAESARI ·
ORDO ·
BRIG ·

appelé à l'Empire, l'an 254 de J.-C.

Joffrédy, *Hist. des Alp.Mar.*, p. 174. — H. P. M.

N° 271. — Au même endroit (fragment).

. . . .
. . EVNDEMQVE · MATERNVM · OB ·
HONORES · DVVMVIRATVS · ET · FLAMINATVS ·
BENE · GESTOS · PATRONVM · COOPTARVNT ·
BRIGANTII ·

Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*

N° 272. — Au même endroit.

IN · H · D · D ·
DEO · MERCVRIO
ARCECIO ·
EX · VOTO · ARAM · POSVIT.
SEVERIVS · SEVERIANVS ·
SVB · COS · LEG · III · ITAL · F ·
GORDIAN ·
BE · CO ·
S · L ·

Gruter, p. 53. — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 109. — M. H. P.

N° 273. — Au même endroit.

. . . .

. . BR. . . . . M ·

. . BR. . . . . P ·

. . . .

. . . . BR. M. — DR. P. (Bouche, d'après Soléry.)

INSCRIPTIONS

PROVENANT DE LOCALITÉS JADIS COMPRISES DANS LA PROVINCE DES ALPES-MARITIMES.

Suelteri. (*Forum Julii*, Fréjus.)

N° 274. — Cette inscription, souvent citée comme découverte à Cagnes, a été trouvée au village ruiné de Cagnosc, près du Luc (département du Var) et forme un devant-d'autel dans une chapelle.

C · IVLIVS · SENECA · SIBI · ET · SVIS ·
IMPERATORI · PATRI · TVRPENECIS ·
IVLIO · OPTATO · LVCIO · IVLIO · MARCELLO ·
C... ATO · FRATRIBVS · ET · PVLCHRAE · VXORI ·
CAEPR · IVLIAE · CF · MATERNAE ·
. . . . I. . MENSIBVS ·

(Tisserand, t. I, p. 45.)

Noyon rapporte la même inscription dans sa *Statistique du Var*, et fournit la variante ci-après, sans autre interprétation : *Civiius. Seneca. sibi. et. M..... — Perato. patri. Turpae. nic. Rii. F..... — iuLio. optato.* L. IVLIO. *mater..... — Lio. optato, fratribus. R. — F.* PVLCHRAE *uxori. c. ivL... C*AE. *F.* IVLIAE. *C. F. materna... — amiensibus.*

N° 275. — Au Bourguet, ancien *castrum de Bagarris* (bulle de Grégoire VII, 1084), détruit pendant les guerres de religion (Canton de Comps, arrondissement de Draguignan).

D · M ·
ΣΩΜΑΤΑ · ΜΕΝ · ΔΥΟ ·
ΨΥΧΗ · ΔΕ · ΜΙΑ ·
L · AMBROSIAE · DIIDICATVS ·

(Bouche, d'après Soléry.)

Salinenses. (*Salinae.* — Castellane (Basses-Alpes) (?)

N° 276. — A Castellane.

M · MATVCONI · MARCELLINI · ET ·
M · MATVCONI · MAXIMI · DEcc ·
CIVITATIS · SALIN ·
M · MATVCONIVS · SEVERVS ·
ET · IVLIA · FVSCINA ·
FILIIS · PIISSIMIS · ET · SIBI ·
VIVI · FECERVNT ·
H · M · H · N · S · Hoc monumentum hæredes non sequitur.

Bouche, t. I, p. 119. — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 101. M. H. P. — Gras-Bourguet, *Antiq. de Castellane*, p. 39 et 40. — Henry, *Antiq. des Basses-Alpes*, p. 86 et 88. — Bourquelot, p. 108. Cet auteur supprime la dernière ligne.

N° 277. — Au même endroit, enchâssée dans le mur extérieur de l'église des Augustins, du côté du cloître.

HELVIAE · PATERNAE ·
HELVIVS · PROFVTV
RVS · ET · HELVIA · IANV
ARIA · LIB · PATRONAE ·
MERENTISSIMAE ·

Gras-Bourguet, *Ant. de Cast.*, p. 38. — Bouche, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 275.

N° 278. — Au même endroit.

IVLIA · FVSCINA ·
OSSVARIVM ·
VIVA · SIBI · FECIT ·

(Voir, au sujet du mot *Fuscina*, les n[os] 223, 173 et le précédent.)

Bourquelot, p. 108. — Bouche. — Joffrédy. — Gras-Bourguet, *Ant. de Cast.*, p. 39.

N° 279. — Au même endroit.

M · BAEBIO · M · F · N · ARN · SVETRIO ·
MARCELLO · EQVO · PVBLICO ·
AED · Q · IIIIVIR · I · D · IIII · QVIN · II ·
PATRONO · MVNIC · FLAMINI · DIVI ·
VESPASIANI ·
M · BAEBIVS · SVETRIVS · MARCELLVS ·
ET · SVETRIA · RVFA ·
PATRI · OPTIMO ·
HVIC · DECVRIONES · FVNVS · PVBLICVM ·
STATVAM · EQVESTREM · CLIPEVM ·
ARGENTEVM · LOC · SEPVLT ·
D · D

Gruter, p. 374. — Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 92. H. P. M. — Bouche, *Hist. de Prov.*

N° 280. — Au même endroit, placée sur l'un des côtés de la porte de la tribune dite de St-Antoine, dans l'église paroissiale.

M · SETOSIVS ·
MR · VEIN · O · S · ETO ·
CIVIS · SALINENSIS ·
PRAETOR . . . .
. . . I . . . .
. . . .
. . . . O ·
. . . TITO . . . .
DIEBVS . . . . MI ·
. . ANNO . . . . O ·
SVORVM . .

Marcus Setosius Marco Rufino Setosio, civitatis Saliniensis, praetori maximo, amatissimo, qui obiit primo nonas, mensis V. Tito Vespasiano imperatore, vixit diebus ... mensis duo, anno .... in horto suorum. (Leçon du P. Laurensy, *Hist. de Cast.*, p. 28. — Gras-Bourguet, *Ant. de Cast.*, p. 36.)

N° 281. — Au même endroit, jadis placée devant l'église de Notre-Dame-du-Plan et depuis noyée dans des travaux de maçonnerie exécutés à l'occasion de la transformation de cet édifice en filature de laine et fabrique de drap, une autre inscription (probablement celle qui précède sous le n° 279) qu'on voyait jadis encastrée dans un mur, près de la même église, a été également perdue depuis fort longtemps, car elle

n'est rapportée ni dans l'*Hist. de Castellane* du prieur Laurensy, ni dans les *Antiq.* de M. Gras-Bourguet.

T · QVARTINO ·
CATVLLINO · ET ·
LVCILLAE · MATE
RNAE · PARENTIBVS ·
ET · QVARTINO · MATE
RNO · MIL · COH · XIIII ·
VRB (1) · FRATRI · QVAR
TINIA · CATVLLINA ·

Papon, t. I, p. 93. — Bourquelot, p. 104.

D. M. — Titio. Quartinio, etc. (Gras-Bourguet, *Ant. de Castellane*, p. 32).

Caturiges (Montagnes du Dauphiné).

N° 282. — A Chorges (Hautes-Alpes). Quelques auteurs, trompés par le nom de *Chorges*, qui a parfois servi à désigner le bourg de Saorge des Alpes-Maritimes, ont compté au nombre des monuments épigraphiques du département de ce nom l'inscription ci-après ; rapportée d'abord par Gruter et par Cluvier incomplètement, et ensuite par J. Guichenon avec plus d'exactitude, c'est à Chorges en Dauphiné (ancien pays des Caturiges) qu'elle fut découverte au XVI[e] siècle.

PIO · PRINCIPI ·
. . . . INVICTO ·
RESTITVTORI · ORBIS ·
PROVIDENTISSIMO ·
. . . . . RETRO · PRINCIPVM ·

(1) *Urbanae.*

. . . . . . R · OMNES ·
FORTISSIMO ·
. . . NANVS · RVF · KARVS · V · F · PROC · II ·
PRAEFECTVS · ALPIVM · MARITIMAR ·
DEVOTVS · NVMINI · MAIESTATIQ ·
EIVS ·

Joffrédy, *Nic. Civ.*, d'après une leçon donnée par P. Merula dans sa *Cosmographie*, part. II, liv. IV, ch. v, p. 675.

Suivant H. Bouche (t. I, p. 112), cette inscription provient d'un piédestal sur l'une des faces duquel on lisait :

. . Pio. principi — invicto. augusto. — restitutori. orbis. — providentissimo. — ... retro principum. ac. super — omnes. fortissimo. — Annius. Rufinus. ut. procurator. — Alpium. maritimarum. devotus. — Numini. maiestatique ejus.

Et sur l'autre.

F · INV · AVG · II ·
COS · PRO · RO · COS ·
CIVIT · CATVR · D · N ·
E · CVRIE · PEC · E · DIC · FE ·
P · CVR · RO · AL ·

Felici. invicto. secundum. consuli. — Provinciae. Romanorum. conservatori. — civitas. Caturigum. domino. nostro. — e. curiae. pecunia. erexit. dicari. — fecit. procurator. romanarum. Alpium.

. . . . — Pio. principi. invicto. augusto. — restitutori. orbis. providentissimo. — ... retro. principum. ac. super.. omnes. — fortissimo. — Annius. Ruffinus. ut procurator. Alpium. maritimarum. — devotus. numini. —

maiestatique ejus. (Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie.)*

Dans l'*Hist. des Alp.-Mar.* (p. 99), Joffrédy adopte la leçon de Bouche, avec cette variante : *Annius. Ruffinus. ve. procurator*, etc. ; mais il en détache la fin comme appartenant à une inscription différente dans la forme suivante :

. . . . — . . . *F. invic. aug. II. — ... cos. pro. ro. cos. — civi. Catur. d. n.* (*Hist. des Alp.-Mar.*, p. 93. H. P. M.)

Indiquée par Jérôme Surita en 1550, par le P. Fournier et par Boissieu, cette inscription est citée par Spon, *Miscel.*, sect. V, p. 161 ; — par Gruter, CCLXXXVII, 7 ; — par Risso, *Guide de Nice*, p. 66, et par Cluvier, *Ital. ant.*, p. 32. — Bourquelot, p. 73 et suiv.

Bouche croit que cet hommage s'adresse à Néron, et Joffrédy à Aurélien.

Ligures Montani. Alteri Bagienni, etc. (Revers septentrional des Alpes-Maritimes, formant aujourd'hui plusieurs grandes vallées piémontaises.)

N° 283. — A Limon : fragment recueilli par Meyranésy, qui le signala à Durandi dans la forme qui suit :

FVRIVS · VITALIS ·
PROC · ALPIVM · MARITIMARV ·
. . . .

en ajoutant que « *le restanti linee erano affatto corrose e indicifrabili (sic).* (Durandi, p. 156.)

N° 284. — Au château de Mirabel, dans le voisinage de la Chiusa (vallée du Pesio).

. . . .
HADRIANO · PIO · FELICI · INVIC ·
AVGVSTO · . . . .
. . . . . . OMNIVM · RETRO ·
. . . . . . VM . . . . . .
. . . . . . VIAM · AEMILIAM ·
. . . . . RESTITVERIT. . . .
. . . .
. . . .
M · AVRELIVS · VALENS · PROCONSVL · ALPIVM ·
MARITIMARV · ET · . . . . . .
. . . .

(Durandi, p. 158.)

Il a été dit plus haut que la voie Emilienne, dont la restauration par Adrien paraît avoir coïncidé avec celle que le même empereur fit exécuter à la voie Julienne, s'embranchait avec celle-ci à Plaisance, et de ce point se dirigeant vers la côte ligurienne par Dertona et Vada Sabatia, se raccordait avec la voie Aurélienne. (*Voir l'*Introduction *et la* IIe section *de ce recueil.*)

N° 285. — A Beinette (environs de Coni. — Vallée de la Sture).

IMP · CAESARI ·
DIVI · F · AVGVSTO · PONTIF · MAXIMO ·
TRIBVNICIA · POTESTATE · XIII · P · P ·
T · LIBVRNIVS · VALENS · A · F · PROCS ·
VL · VM · MARITIMARVM ·

(Durandi, p. 175.)

Il saute aux yeux que les deux premiers sigles de la dernière ligne doivent être remplacés par le mot ALPIVM.

N° 286. — A Entraignes (sur un affluent de la vallée du Gex, près de Vaudier), découverte dans le voisinage de la paroisse.

M · LVCIVS · VELOX · L · F · DOMO · CEMEN ·
VIVIR · ET · INCOLA · PEDONAE · ET · . . .
. . . .
V · S · L · M · (Durandi, p. 152.)

N° 287. — A Boves (vallée du Gex).

D · M ·
M · LVCIVS · VALENS · ET · M · AVREL ·
FLACCVS · DOMO · CEMENELENSI ·
PRAEFECTI · SACR. . . . .
. . . . TRAIANI. . . . . . .
(Durandi, p. 166.)

N° 288. — Près de Pollenzo (route de Pollenzo à Brà, — Vallée de la Sture).

C · SPVRIO · M · C · F ·
DOMO · CEMENELIENSI ·
MIL · COH · II · PRAET ·
7 EBVLI · IVSTI ·
MILT · ANNIS · XII ·
VIXIT · ANN · XXXIII ·
C · SPVRIVS · F · B · M ·
P · (Durandi, p. 145.)

N° 289. — A St-Alban (au midi de Bene, *Augusta Bagiennorum*, dans la vallée de la Sture).

IVNONI · SACRVM ·
M · AVRELIVS · AVFILENVS ·
DOMO · CEMENELENSI ·
AEDIL. . . . (Durandi, *Piem. cis.*)

N° 290. — Rapportée par Gruter, p. 528, et par Joffrédy, (*Hist. des Alp.-Mar.*, p. 94), sans désignation de provenance.

D · M ·
L · AVRELIVS · L · F ·
CAMILIA · FIRMVS ·
BAGENNIS · MIL · COH ·
XI · VR · 7 · NIGRINI ·
VIX · ANN · XL · MIL · AN · XXI ·
TESTAMENTO · PON · IVSSIT ·

N° 291. — Au bourg St-Dalmas (ancienne *Pedona*), dans la vallée de la Sture (voir ci-dessus le n° 286).

NEPTVNO · SAC ·
MAXIMVS · IEVRIVS ·
VICARIVS · METELA ·
FIDANIVS · CARB ·
VIRIVS · VELAGENIVS · PEDA ·
BARRA · ENICIVS ·
MIRANIVS · CARB ·
SILVANVS · VELAGENIVS · EBELIN ·
LASSER · METELA · EDANIVS · CARB ·
MAXIMVS · MINATIVS · CARB ·
SECVNDVS · ENICIVS · TARRAE · F · BARG ·
PISCATORES · L · M ·

(Joffrédy, *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 11.)

N° 292. — A Démont, inscription jadis conservée dans l'église de St-Donat et depuis transportée à Turin, sous les portiques de l'Université royale (petit autel où se trouvent figurés une victoire, un *simpulum* et une patère).

VICTORIAE · AVG · SAC ·
. . VLATIVS · QVIR ·
ADIVTOR · VETER ·
T · F · I ·

(Leçon de l'abbé C. Gazzera.)

Victoria. Caes. Augusti — *Divi. F. Pont. Max.* — *Trib. pot*.... (Joff., *Hist. des Alp.-Mar.*)

Bien que l'abbé Gazzera affirme que l'autel jadis conservé à St-Donat de Démont est celui sur lequel il a recueilli l'inscription ci-dessus, il est difficile de croire que l'inscription rapportée par Joffrédy ne provienne pas d'un monument, peut-être détruit aujourd'hui, mais assurément d'un tout autre caractère.

N° 293. — A Albe (*Alba Pompeia*), à peu de distance de Brà (vallée de la Sture).

CN · IVLIO · PERTINACI · AED · QVAEST ·
PRAEF · FABR ·
CN · DIDIVS · HERMES ·
FILIO · PIISSIMO
L · D · D · D ·

Joffrédy (*Hist. des Alp.-Mar.*, p. 168) cite cette inscription comme venant à l'appui de l'opinion de Xiphilin et de Zonaras, qui font l'empereur Pertinax originaire d'Alba Pompeia. (Cf. Zonar., l. II. — Xiphil., *Epit.*, l. I.) D'autres, d'après Jul. Capitolinus et Sextus Aurelius Victor, le font naître à la Turbie (*ad Trophæa Augusti*) ou à Savone.

Ligures maritimi. Intimilii (*Albium Intimilium.* — Vintimille).

N° 294. — A Vintimille, marbre transformé en escalier de la porte principale de l'église de l'Assomption.

IVNONI · REGINAE · SACRVM ·

(Joff., *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 111.)

Ingauni. (*Albium Ingaunum.* — Albengue.)

N° 295. — A Albengue, dans l'église de St-Laurent.

P · METILIO · P · F · FAL · TERTVLLINO ·
NOVENNIANO · EIVS · AVREL · IAVIN ·
QVAESTORI · DESIGNATO · PATRONO ·
PLEBS · VRBANA · ALBINGAVNEN ·

(Joff., *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 108.)

N° 296. — Au même endroit, sous le portique de la maison des Cazzolini.

P · M · V · C · P · FIL ·
PVB · VERO ·
EQVITI · ROMANO ·
EQVO · PVBLICO ·
PATRONO · MVNICIPII ·
TRIBEGILI · GALLICANO ·
CENSITORI ·
PROVINCIAE · THRACIAE ·
CIVI · OPTIMO ·
SEMPER · PRO · MVNICIPI ·
INCOLVMITATE · SOLLICITO ·
PLEBS · VRBANA ·

(Joff., *Hist des Alp.-Mar.*, p. 108.)

N° 297. — Au même endroit ; au pied de la grosse tour.

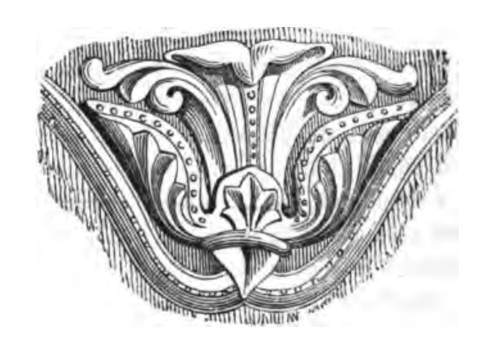
IMPERATORI · CAES · M · AVR · ANTONINO · COMMODO ·
GERMANICO · SARMATICO · MARCOMANNICO · MAXIMO ·
PONTIF · MAX . PP . TRIBVNIC · POTESTAT · VIII · COS · IIII · (1)
DESIG · IMPER · III · DIVI · VERI · FILIO · DIVI · MARCI · ANTONINI ·
PII · GERMANICI · SARMATICI · NEPOTI · DIVI · ANTONINI ·
PII · PRONEPOTI · DIVI · ADRIANI · ABNEPOTI · DIVI ·
TRAIANI · ET · DIVI · NERVAE · ATNEPOTI ·
FORTISSIMO · INVICTOQVE ·
AC · SVPER · OMNES · FELICISSIMO · PRINCIPI ·
PLEBS · VRBANA · ALBINGENSIVM ·
NVMINI · IPSIVS · DEVOTA ·

(Joffr., *Hist. des Alp.-Mar.*, p. 168. — M. H. P.)

On ne saurait, sans excéder les bornes assignées à ce recueil épigraphique, pousser plus loin les emprunts faits aux pays limitrophes du département des Alpes-Maritimes, tel qu'il est aujourd'hui, en vertu de circonscriptions récentes. Il a été déjà dit que, à régler l'étendue de nos recherches sur celle qu'eut la province de même nom dans la Gaule romaine, il faudrait les porter depuis le Mont-Genèvre, à l'ouest, jusqu'à l'Estérel ; — à l'est, jusqu'au commencement de l'Apennin ; et que, pour remplir le cadre agrandi de cette sorte, c'était dans le pays jadis occupé par les *Ebredunenses* (Embrun), les *Vapingenses* (Gap), les *Rigomagenses* (Chorges ou Briançon), les *Dinienses* (Digne), les *Salinienses* (Castellane), les *Sanitienses* (Senez) et les *Glannatenses* (Glandevez), c'est-à-dire dans les départements modernes des Hautes et des Basses-Alpes, qu'il faudrait puiser les maté-

(1) L'empereur Commode partagea son quatrième consulat avec Marcus Aufidius Vitturinus, l'an 185 de J.-C.

riaux. Ils sont abondants, nous ne l'ignorons pas : et nous croyons que, réunis à ceux des Alpes-Maritimes, ils peuvent seuls constituer un corps d'inscriptions sans lequel, tant qu'il n'existera pas, l'histoire de ces mêmes pays manquera du premier et d'un de ses principaux éléments. Notre ambition est de le lui apporter, et il ne dépendra pas de nous que nous n'accomplissions cette tâche dans un terme prochain.



DESCRIPTION

DES

RUINES DE CIMIEZ,

Par M. BRUN,

Architecte, membre de la Société française d'archéologie, à Nice (1).



A deux kilomètres de Nice, sur les hauteurs qui dominent la rive droite du Paillon, se trouvent de nombreuses ruines romaines qui, d'après leur importance et les inscriptions trouvées dans les fouilles à différentes époques, appartiennent à l'ancienne ville de *Cemelenum*. (Voir les inscriptions de Cimiez données par M. Carlone.)

La plus remarquable de ces inscriptions est celle qui fut trouvée près des murs de l'amphithéâtre. C'est le piédestal d'une statue, élevée en l'honneur de Cornélie Salonine, épouse de l'empereur Gallien.

(1) La Société française d'archéologie avait, au mois de janvier 1867, voté une allocation pour faire lever un plan des ruines romaines de Cimiez et dessiner les restes de monuments qu'on y voit encore. M. Brun, architecte, voulut bien se charger de ce travail; c'est à lui que la Société doit ce mémoire et les planches qui l'accompagnent.

Nous en donnons ci-joint le croquis.

CORNELIAE SALO
NINAE
SANCTISSIM · AVG.
CONIVG · GALLIENI
IVNIORIS AVG. N.
ORDO CEMENEL.
CVRANT . AVRELIO
IANVARIO : V . E .

D'après l'Itinéraire d'Antonin, Cemelenum se trouvait sur la grande voie Aurélienne, allant de Rome à Arles, à une distance de 25 milles romains, soit 37 k. 114, au-delà de Vintimille et à 6 milles, ou 8 kilomètres 907 du Var. Ces distances correspondent parfaitement à la position des ruines qui avoisinent le couvent de Cimiez.

Le bourg (1) des Védiantiens, qui devint plus tard Cimiez, étant dans une position stratégique très-avantageuse, fut choisi, dès les premiers temps de l'occupation romaine, comme station militaire. La ville s'étendait sur toute la partie supérieure du plateau, et il n'est presque pas de propriété où les fouilles faites à une certaine profondeur ne fassent découvrir les fondations de constructions antiques. Quant aux monuments restés à la surface du sol, ils sont peu nombreux, et nous allons en donner la description sommaire :

Le cirque, actuellement traversé par la route de Nice à Cimiez, fut construit dès les premiers temps de l'occupation romaine, comme il est facile de s'en assurer par la simplicité de l'édifice, où il semble qu'il n'y ait jamais eu de décoration

(1) Kémené. — Guéméné.

extérieure. Ce monument est peut-être antérieur à celui de Fréjus, car il est d'une construction des plus élémentaires.

Cimiez fut, à une certaine époque, la résidence d'un préfet romain, comme le prouvent plusieurs inscriptions. Selon toutes les probabilités, cette ville fut détruite vers l'an 574, époque où, d'après Grégoire de Tours, la Provence fut ravagée par les Lombards. Aujourd'hui, il n'existe plus aucune agglomération ; l'emplacement de la ville est occupé par un couvent de Franciscains et quelques maisons de campagne, parmi lesquelles la *villa* du comte Garin, qui contient la presque totalité des ruines découvertes jusqu'à ce jour.

La route qui conduisait de Nice à Cimiez, et dont la largeur variait de 3 à 4 mètres, a été élargie et rectifiée par l'administration municipale de Nice, dans le courant de l'année 1867. Par suite de cet élargissement, des déblais furent exécutés sur le côté est du chemin, depuis la chapelle de Ste-Rosalie jusqu'à la propriété Rati. Ces travaux ont mis à jour un certain nombre de tombeaux datant probablement du IVe siècle, et dont l'existence, latéralement au chemin, indiquerait le tracé d'une ancienne voie se dirigeant de Cimiez vers le rivage.

Nous avons relevé les dimensions de quelques-uns de ces tombeaux, dont la construction est assez intéressante, et nous avons joint à ce mémoire les dessins représentant les différentes coupes, ainsi que quelques objets qu'ils contenaient.

Des aqueducs souterrains ont été trouvés en divers points de la campagne de Nice, du côté de Cimiez ; ils conduisaient à Cemelenum les eaux des sources de Mouraille. M. Beglia, négociant à Nice, qui s'est occupé de distributions d'eau, a été à même, il y a quelques années, de parcourir une grande partie de ces galeries, dont les unes sont voûtées et les autres couvertes de dalles. La construction en est généralement très-solide et les enduits sont bien faits.

Le plan d'ensemble (nº 1) indique les ruines découvertes jusqu'à ce jour. La figure nº 2 est le plan géométrique des arènes ; les parties teintées en gris indiquent les maçonneries qui atteignent encore le niveau du *podium* ; la teinte noire désigne celles qui dépassent ce niveau. Les lignes pointillées sont employées pour les constructions au niveau du sol.

L'amphithéâtre de Cimiez affecte la forme d'une ellipse ; le grand axe de l'arène a 46^{m} ; le petit axe, 34^{m},80.

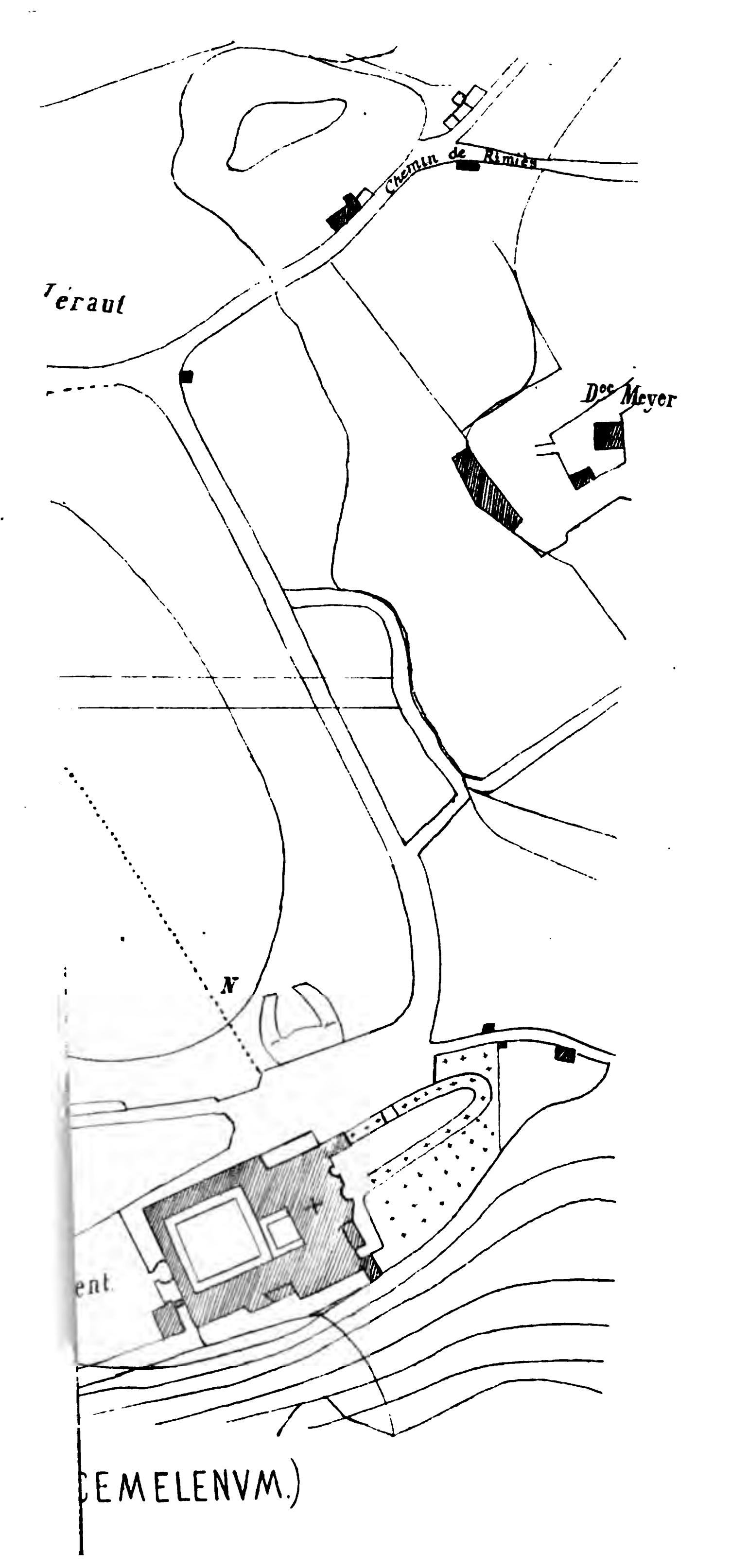
La distance moyenne entre le parement du mur du *podium* et celui du mur d'enceinte est de 11^{m},40 ; la largeur du *podium* était de 3^{m},50 et celle des gradins de 7^{m},90.

La disposition des murs semble indiquer qu'il n'y avait qu'un seul rang de siéges, deux au plus, sur le *podium* ; on ne trouve, en effet, que les débris d'une seule banquette à 1^{m},25 de la crête du mur intérieur ; mais, l'espace restant en arrière est suffisant pour qu'un autre rang de siéges ait pu être adossé aux gradins.

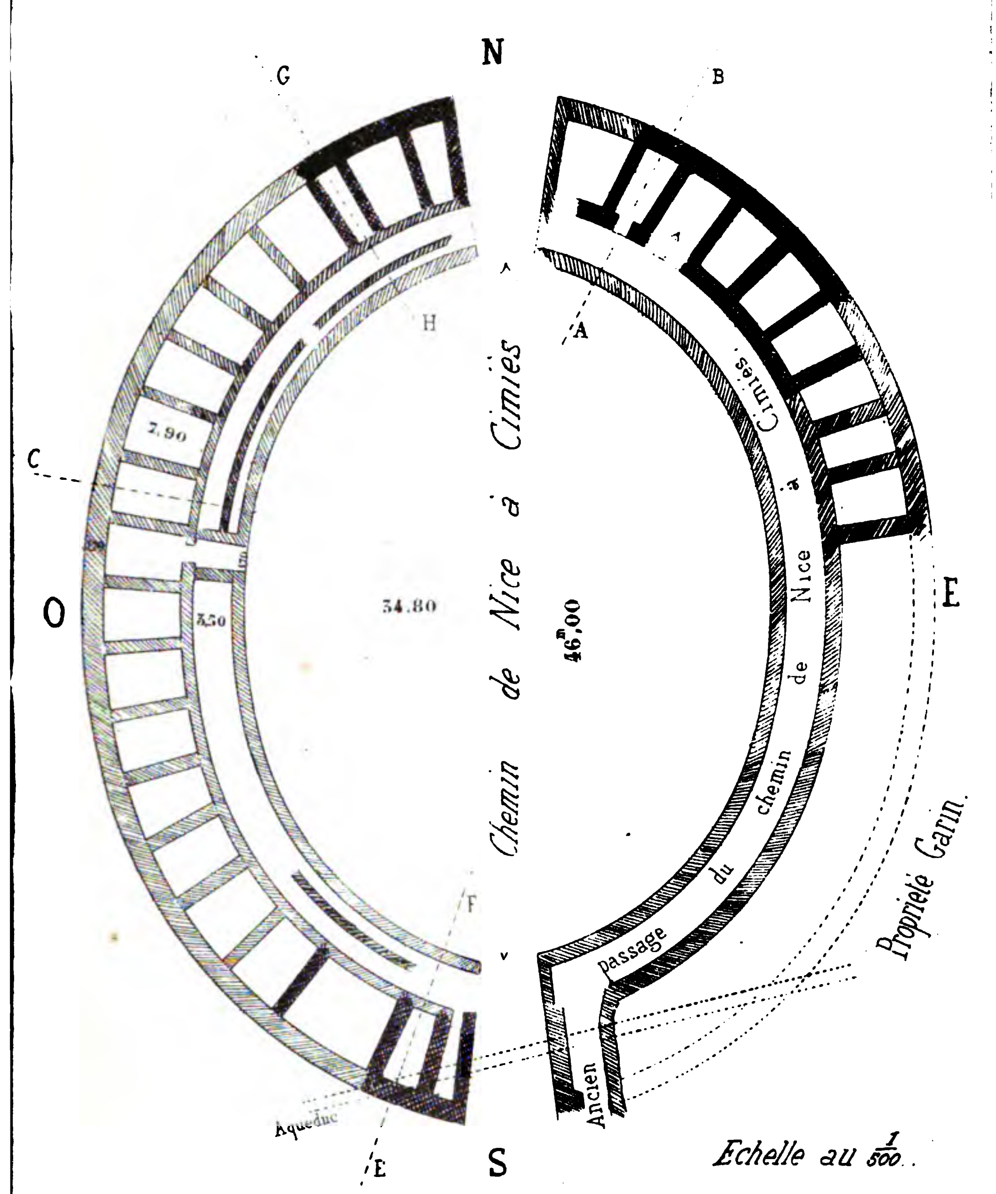
La hauteur du *podium* au-dessus du sol actuel varie entre 1^{m},80 et 2^{m},45.

Les traces d'un aqueduc trouvées dans la partie sud, lors du percement de la route à travers ce monument, sembleraient indiquer, d'après le niveau des dalles qui le recouvraient, que la hauteur du *podium* au-dessus de l'arène ne devait pas dépasser 2^{m},50. De cette disposition, particulière au cirque de Cimiez, on pourrait inférer qu'il n'était destiné qu'à des combats de gladiateurs, la hauteur ordinaire du *podium* dans les cirques destinés aux combats d'animaux féroces étant d'ordinaire de 4 à 5 mètres.

Les gradins étaient supportés par un seul rang de voûtes disposées normalement aux murs d'enceinte et dont la longueur variable est indiquée très-exactement sur le plan. Ces voûtes affectent, en général, la forme d'un demi-cône tronqué


Chemin de Rimiès
Jéraut
Doc Meyer
N
ent.
CEMELENVM.)

Ruines de Cimiès. Fig. 2.



Echelle au $\frac{1}{500}$.

Plan des arènes.

Nota. (La teinte grise indique les constructions au niveau du podium. La teinte noire celles qui dépassent ce niveau.

dont l'une des bases aurait un diamètre de 2m,80 et l'autre un diamètre de 3m,20. Elles s'appuient sur des pieds-droits dont la hauteur, aux naissances de la voûte, est de 2m,60 du côté de l'arène, et de 4m,40 du côté du mur extérieur de l'amphithéâtre. Elles ont été construites en employant de longs madriers en guise de couchis; l'empreinte de ces bois se retrouve encore parfaitement intacte à l'intrados de presque toutes les voûtes.

La construction est entièrement exécutée en moellons cubiques de petit appareil, sauf un cordon de grandes briques qui règne au pourtour de tout l'édifice, à la hauteur du soubassement. L'intérieur des massifs est en blocage très-solide.

L'ensemble des voûtes peut être considéré comme un solide engendré par la révolution, normalement à la circonférence de l'ellipse, d'un trapèze, dont l'un des côtés, vers l'arène, formant le *balteus*, a une hauteur de 4m,20 ; l'autre vers le mur d'enceinte, une hauteur de 6m,60 et dont la distance entre les deux côtés parallèles serait de 7m,85. — L'anneau ainsi engendré présenterait, à sa partie supérieure, une surface inclinée sur laquelle il serait possible de placer au plus, selon les usages antiques, 9 rangs de siéges formant un seul *mœnianum*, divisés, probablement, en 8 *cunei* séparés par des escaliers. Le rang supérieur contiendrait, déduction faite de l'emplacement des escaliers, 366 places, et le gradin inférieur 292, ce qui donnerait pour l'ensemble des 9 gradins : 2,511 places, auxquelles il faut ajouter celles du *podium* calculées, au maximum, sur deux rangs de siéges, soit 271 places. Total : 2,782 places. En supposant que 200 spectateurs aient pu se tenir dans les escaliers séparant les *cunei*, l'amphithéâtre de Cimiez aurait contenu au maximum 3,000 spectateurs.

L'amphithéâtre de Cimiez était couvert d'un *velarium* ; on trouve encore, scellées dans le mur d'enceinte, les pierres

qui servaient à fixer les poteaux auxquels cet abri était attaché ; ces pierres sont accouplées dans le sens vertical ; celle du dessus est percée d'un trou cylindrique. Un simple encastrement était pratiqué dans celle de dessous, qui supportait la partie inférieure des poteaux.

Cet amphithéâtre fut construit dès les premiers temps de l'occupation romaine ; ses proportions nous indiquent que le nombre des habitants de Cimiez devait être, à cette époque, inférieur à 15,000.

La position de Cimiez ne permettant pas de supposer qu'elle ait jamais été une ville de commerce, il est peu probable que ce poste militaire ait pris un grand développement ; on peut à peine admettre une augmentation de 5,000 habitants, y compris la garnison romaine, à l'époque de la plus grande prospérité de Cimiez, ce qui porterait à moins de 20,000 le nombre de ses habitants.

Le percement de la nouvelle route de Nice à Cimiez, suivant le grand axe de l'amphithéâtre, ne permet pas, vu la démolition du massif inférieur, de s'assurer s'il y avait des *carceres* ou des passages qui généralement étaient pratiqués dans cette direction pour communiquer avec l'arène. Il n'y a plus actuellement qu'un seul passage pratiqué vers l'ouest, dans le sens du petit axe. Il a 1^{m},70 de largeur. Les traces d'un escalier communiquant avec le *podium* se remarquent dans la partie sud-ouest de ce passage.

La figure n° 3 représente la tête d'une galerie souterraine (B du plan d'ensemble) actuellement obstruée par de nombreux éboulements et dont l'entrée se trouve fermée par un mur à pierre sèche. Les habitants du voisinage prétendent que quelques tombeaux ont été trouvés dans cette galerie.

Au point C du plan se trouvent les traces d'un hypocauste, fig. 4, qui faisait peut-être partie d'un ensemble de thermes, et dans ce cas, correspondrait à l'emplacement du *laconicum*.

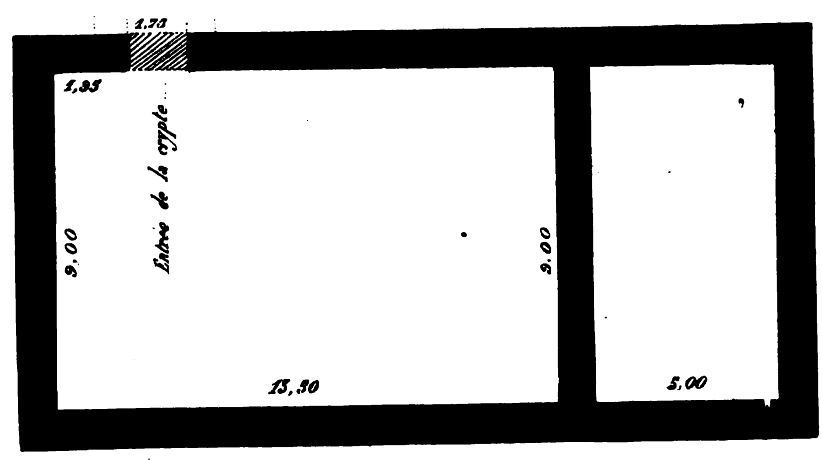
Ruines de Cimiès

Fig. 3.

Hypocauste.

Fig. 4.

Entrée d'une crypte, au point B.



Plan des fouilles, au point B. du plan géneral.

Des recherches plus complètes que celles qu'il a été possible de faire jusqu'à ce jour pourraient seules confirmer cette opinion. Voici, du reste, la description exacte de ces ruines :

Au sud-est des ruines de l'amphithéâtre de Cimiez et à 50^{m} environ de la façade sud de la *villa* Garin, on remarque une fouille qui s'étend sur 8^{m} de longueur et 4 de largeur (point C du plan). La plus grande partie de cet espace est remplie de décombres, mais la partie déblayée présente une cavité rectangulaire revêtue de murs de construction romaine du IIIe ou du IVe siècle, en maçonnerie de petit appareil coupée par plusieurs rangs de briques (*emplecton*), d'à peu près 2^{m} de hauteur et en parfait état de conservation. Dans la partie inférieure, 10 rangs de briques forment une hauteur de 0^{m},75 ; au-dessus, 4 rangs de moellons donnent une hauteur de 0^{m},45, puis suivent 3 rangs de briques formant une assise de 0^{m},25, et enfin, 5 rangs de moellons de 0^{m},11 chaque.

Des éboulements ne permettent pas d'explorer à première vue, et sans travaux préalables, la totalité de la fouille ; beaucoup de matériaux ont été déjà enlevés par les paysans, particulièrement, d'après ce qu'ils nous ont dit, un dallage en marbre dont nous n'avons pas retrouvé un seul morceau sur place.

A 0^{m},75 du fond, hauteur correspondant au-dessus de la première assise en briques, se trouvent les traces d'un plancher en grande partie détruit, mais qu'on peut encore reconnaître en pénétrant sous les éboulements. Cette hauteur de 0^{m},75 correspond à celle d'une table ordinaire indiquée par Winkelmann. Ce plancher était supporté par plusieurs rangs de petits piliers en terre cuite formant des rangées parallèles aux murs et appuyés sur un sol carrelé en briques ; ces piliers supportaient de grandes briques dont quelques-unes, que nous avons pu retrouver en place, avaient 0^{m},07

d'épaisseur, 0m,60 de longueur, 0m,45 de largeur. Au-dessus de ces grandes briques, formant un plan presque horizontal, s'étendait une couche de béton composé de chaux et de débris de tuiles, sans aucune addition de sable. Au-dessus de cette couche de 0m,15 d'épaisseur, se trouvait le dallage en marbre.

Dans l'épaisseur du plancher, nous avons remarqué des traces de conduits horizontaux et verticaux. Les conduits horizontaux sont formés de tuiles plates, les mêmes qu'on employait pour couvrir les édifices et qui portaient latéralement deux petits rebords parallèles d'à peu près 0m,02 de saillie (1). Les tuiles formaient deux des côtés de ces conduits, et l'intervalle entre elles était rempli de mortier de chaux et tuileau. Il est donc certain, d'après ce mode de construction, que ces conduits ne pouvaient être destinés à donner passage à un liquide que le mortier aurait absorbé, et qui, en contact immédiat avec le béton du plancher, n'aurait pas tardé à le détruire. L'un des conduits que nous avons pu mesurer avait 0m,20 de hauteur sur 0m,10 de largeur; les tuiles qui en formaient deux côtés avaient 0m,02 d'épaisseur. Enfin, dans le courant de l'année 1862, nous pûmes trouver encore, dans la partie sud de la fouille, les traces d'un conduit vertical de même construction que le précédent; aujourd'hui, on ne voit plus que l'empreinte, encore intacte dans le mortier, des briques qui le formaient, ce qui est suffisant pour indiquer sa direction et son mode de construction.

Ce qu'il y a de particulier dans l'hypocauste de Cimiez, c'est que les piliers qui supportent le plancher sont accouplés et formés de briques cylindriques présentant une série de disques superposés comme dans la pile de Volta, fait que

(1) Ces ruines ont été vues avec intérêt en janvier 1867 par M. de Caumont et une Commission de la Société française d'archéologie.

M. de Caumont a, du reste, signalé ailleurs. Les briques ont 0m,22 de diamètre et à peu près 0m,05 d'épaisseur ; elles sont cimentées à l'argile. L'échantillon de ce ciment, que nous avons recueilli, contient, comme on peut s'en assurer à la simple inspection, quelques petits points blanchâtres de chaux ; ce sont les débris de sable calcaire qui, mélangés à l'argile, se sont transformés en chaux sous l'action de la chaleur de l'hypocauste.

La base et l'entablement de ces colonnes accouplées, se composent de briques plates de 0m,05 d'épaisseur sur 0m,45 de longueur et 0m,30 de largeur. La distance entre les rangs de colonnes qui se trouvent près des murs est, d'axe en axe, de 0m,62. L'encombrement de la fouille ne nous a pas permis de mesurer la distance des autres piliers intermédiaires dont nous avons cependant retrouvé des débris à une distance de 1m,50 à peu près ; mais il est probable qu'il y avait un autre rang dans cet intervalle, car dans la plupart des hypocaustes ces piliers présentent une disposition en quinconce.

A moins de 60m au nord-est de ces ruines, on trouve un monument dont les murs sont en parfait état de conservation et servent encore à abriter quelques constructions rurales. Les gens de la contrée prétendent que c'est un temple d'Apollon, mais rien ne confirme cette opinion. M. de Caumont doute fort que telle ait été la destination de cet édifice ; il serait assez disposé à voir dans ce prétendu temple, un des angles des thermes qui formaient ordinairement des espèces de pavillons s'élevant un peu au-dessus des autres corps de bâtiment.

Il est évident que cet édifice n'était pas isolé, ce qui corrobore l'opinion de M. de Caumont. On peut en effet s'assurer par l'inspection de la figure 6, qu'un mur, normal à la façade occidentale actuelle, le rattachait à d'autres constructions, ce qui n'avait généralement pas lieu pour les temples.

Les dimensions de ces ruines, les traces d'une galerie étroite ne pouvant guère servir que d'aqueduc, du côté du mur ouest ; les deux ouvertures ménagées près de la partie cintrée de la façade sud ; le manque absolu d'entrée monumentale, permettent de supposer que cette salle était l'*apodyterium* des thermes auxquels elle aurait été attachée par une suite de construction laissant au centre une espèce de *palestre* comme dans les gymnases grecs.

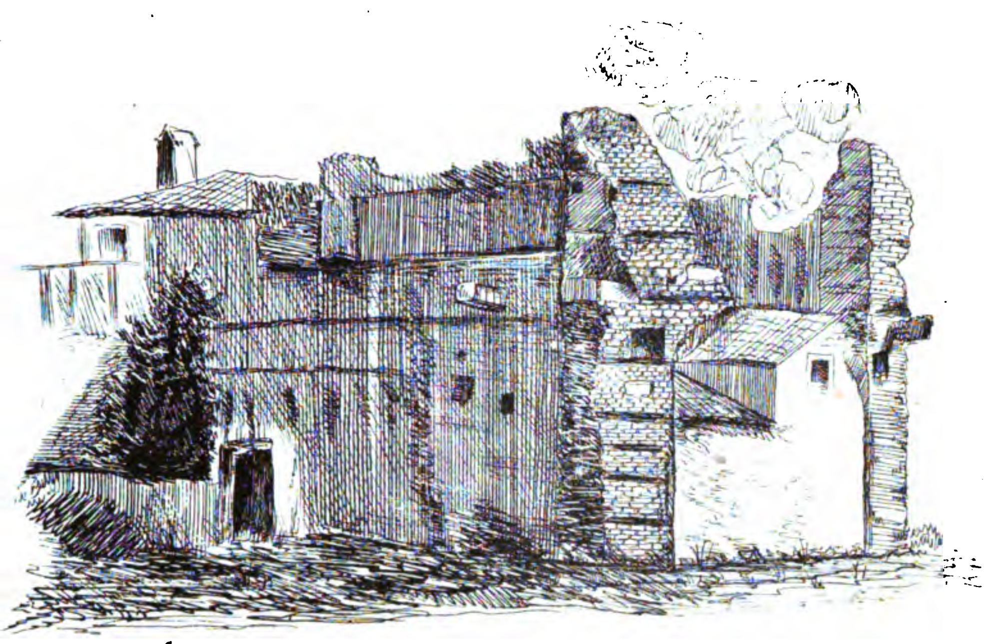
Ces murs forment un rectangle de 19^{m},30 de longueur sur 9^{m},75 de largeur mesurés extérieurement. A 1^{m},90 des angles sud-est et sud-ouest commence une sorte d'abside aujourd'hui détruite, et dont l'amorce seule se retrouve hors du sol sur environ 0^{m},30 de chaque côté.

Sur la façade orientale, on remarque (fig. 6) trois arcades plein-cintre avec voûtes en briques. Leur diamètre aux naissances varie entre 3^{m} et 3^{m},20. Ces arcades sont remplies en maçonnerie ; des arrachements, espacés assez régulièrement, correspondent aux flancs des voûtes et indiquent d'anciens scellements, détruits probablement à cause de la valeur des matériaux.

La construction est appareillée sur toutes ses faces en moellons cubiques de petite dimension, recoupés par des assises horizontales de briques (fig. 5 et 6). Sur la façade occidentale on remarque, à 3^{m},40 de l'angle sud-ouest, une voûte plein-cintre de 1^{m} de longueur et dont la hauteur totale actuelle hors du sol est de 1^{m},50. Immédiatement contre le pied-droit nord de cette voûte, c'est-à-dire à 4^{m},40 de l'angle sud-ouest, se trouvent les restes d'un mur se dirigeant vers l'ouest et dont l'épaisseur était de 1^{m},10. (Celle des murs de l'édifice dont nous parlons est de 1^{m},20.)

A 3^{m} plus loin se trouve une entrée rectangulaire de 1^{m},80 de largeur, au-dessus de laquelle on remarque une saillie de maçonnerie enveloppant une sorte de galerie voûtée

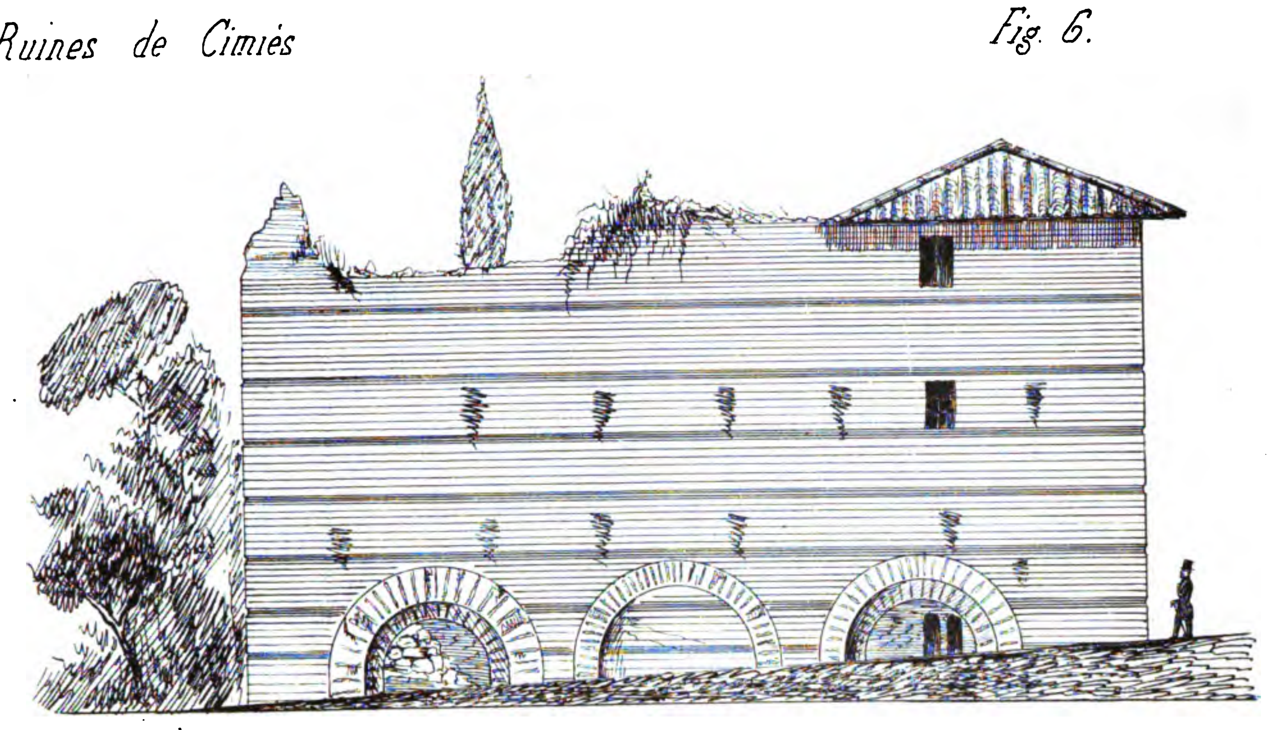
Fig. 5.



Ruines d'un édifice public, (point D) du plan général.
Côté de l'Ouest.

Ruines de Cimiés

Fig. 6.



Ruines d'un édifice public. au point D.

Côté de l'est.

de $0^m,50$ à $0^m,60$ de diamètre, et de nombreux arrachements.

A l'intérieur, des encastrements nombreux et régulièrement espacés indiquent probablement la place des scellements, des charpentes et de la toiture.

On remarque sur les murs, à certains endroits, des enduits bien conservés et qui paraissent avoir été coloriés en rouge. La hauteur de l'édifice est d'environ 7^m.

A $40^m,70$ (P du plan d'ensemble) au sud de cette construction, se trouve une fouille qui met à jour un aqueduc en parfait état de conservation.

Une branche de cet aqueduc se dirige vers l'ouest et l'autre vers le sud; sur celle du sud, qui est voûtée et dont la largeur est de 0^m57, on a trouvé deux regards sur un parcours de quelques mètres; l'autre branche, à section rectangulaire, est de 0^m38 de largeur seulement, sur 1^m17 de hauteur.

Au point où les deux embranchements se rejoignent, se trouve l'origine d'un conduit de plomb, lequel aboutit à la hauteur du radier et se dirige vers le nord.

Les enduits intérieurs sont en parfait état de conservation. L'aqueduc qui se dirige vers l'est est couvert de belles dalles sur lesquelles on a coulé une couche de béton de chaux, sable et tuileau, revêtue extérieurement d'un rang de briques de champ disposées comme nos parquets dits à bâtons rompus (*opus spicatum*), et formant un pavage très-régulier de $1^m,70$ de largeur.

Dans cette même fouille et vers l'ouest, on remarque des traces d'un hémicycle, et les paysans nous ont affirmé qu'ils y avaient découvert de belles marches en marbre blanc. On trouve, dans les débris accumulés en ce point, un grand nombre de fragments de mosaïque en petits cubes de marbre, de $0^m,01$ dans tous les sens.

Une pierre trouvée par nous à quelque distance de la fouille présentait cette particularité, que les joints latéraux portaient

très-distinctement les traces du louvage employé pour la mettre en place dans la corniche dont elle faisait partie. Sur les deux joints, deux encastrements de forme demi-circulaire avaient été creusés, ayant leur diamètre à l'arête du lit d'attente et du joint, de telle façon qu'ils isolaient de la pierre une sorte de tourillon autour duquel on faisait passer les cordes destinées au montage.

Aux points E, F, G du plan d'ensemble, se trouvent des traces de murs bien construits, en petit appareil, mais n'offrant aucune particularité remarquable.

Sur la partie la plus élevée du plateau de Cimiez, près de la maison du fermier de M. le comte Garin, on voit de nombreuses ruines de murs antiques désignés sur le plan par les lettres H, K, L. La figure 7 représente une vue en perspective d'une partie de ces ruines.

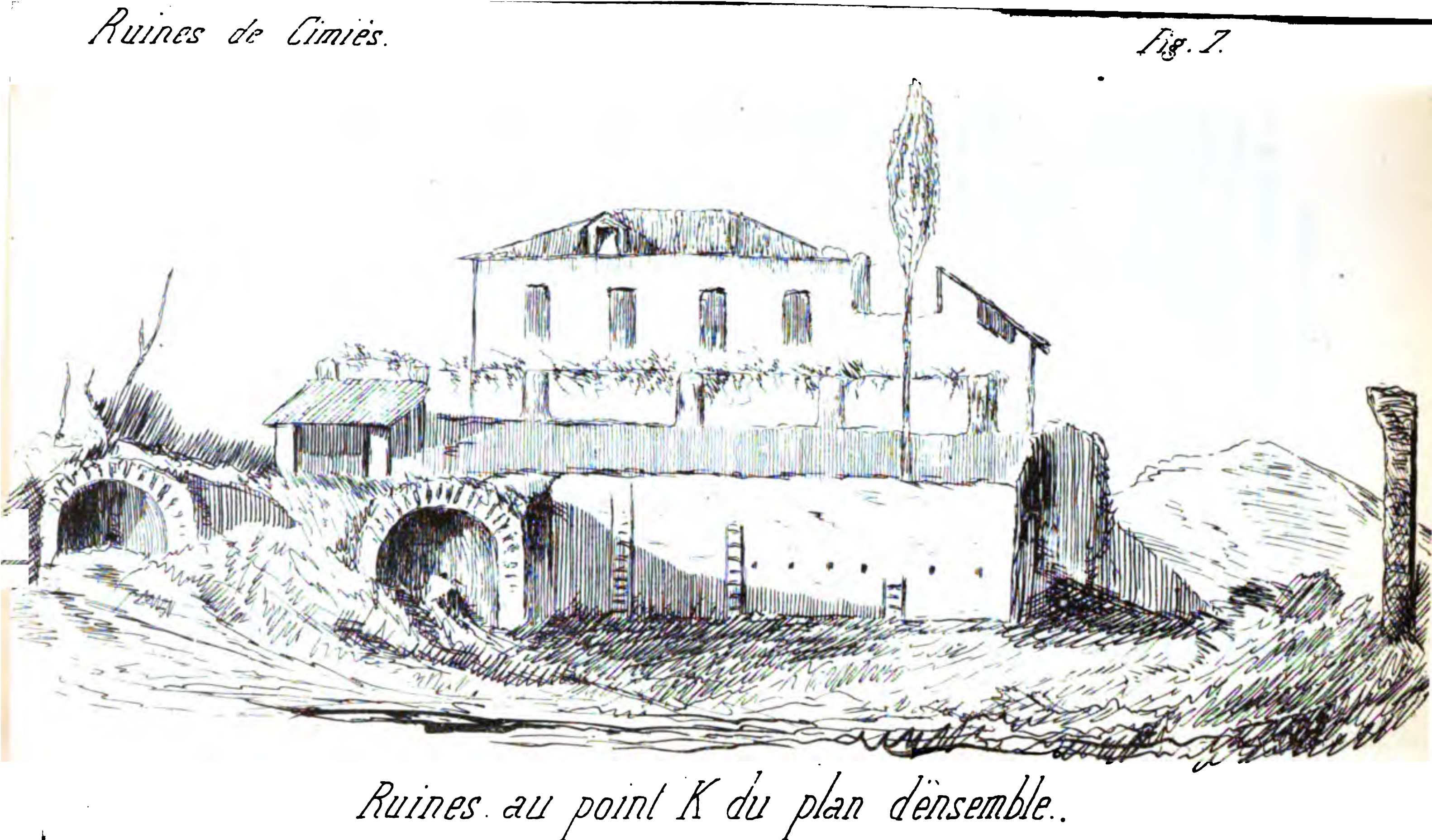
En avant des murs de soutènement des terrasses de la ferme, se trouvent deux hémicycles terminant deux constructions rectangulaires en avant-corps, de 3m,40 de large sur 6m,65 de long et distantes de 4m,60. Ces hémicycles ont un diamètre de 2m,30 aux naissances. Ils faisaient évidemment partie d'une construction très-importante et terminaient peut-être un escalier monumental.

On remarque dans l'angle sud-ouest et adossée à une des saillies terminées par l'hémicycle, une mosaïque encore bien conservée et décorant le sol d'un édicule de 5m,15 sur 5m,30, avec quatre colonnes dont on n'a retrouvé que l'emplacement des bases.

La mosaïque est en petits cubes de marbre blanc et noir.

De nombreux débris de colonnes, des chapiteaux corinthiens en marbre, de belles pierres de taille, quelques tombeaux de différentes époques ont été trouvés à Cimiez et n'offrent aucune particularité remarquable; des objets de toute nature ont été recueillis à différentes époques par des étrangers et

Ruines de Cimiès. Fig. 7.



Ruines au point K du plan d'ensemble.

par M. Guilloteau, propriétaire, voisin de M. Garin, qui possède une collection assez remarquable d'objets antiques : statuettes, lampes en terre cuite, monnaies, etc. Un doigt appartenant à une statue colossale a été trouvé près du couvent des Franciscains. Il faut ajouter que jusqu'à ce jour aucune fouille n'a été régulièrement faite et qu'il n'y a d'exploré qu'une très-faible partie du plateau.

Il y a quelques années, les paysans de la propriété du comte Garin ont découvert sous le sol, à une faible profondeur, un appartement de plusieurs pièces dans lequel se trouvait une cuisine garnie de tous ses ustensiles. Dans le courant de l'année dernière, les ouvriers qui travaillaient à l'élargissement de la route de Cimiez ont mis à jour, à 20^{m} du portail de la propriété Camous, des sépultures de l'époque gallo-romaine, de même nature que d'autres déjà trouvées à l'entrée de la propriété Ratti.

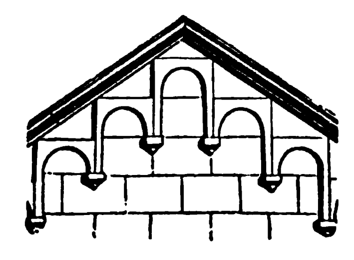
Ces tombes se composent de quatre murettes en maçonnerie brute; les deux murettes longitudinales, qui sont orientées du nord au sud, parallèlement à l'ancien chemin, ont une hauteur de $0^{m},50$ pour celle de l'ouest et de $0^{m},30$ pour celle de l'est. Sur ces deux murettes s'appuient de grandes tuiles plates (*tegulæ*), recouvertes sur les joints par des tuiles creuses (*imbrices*), absolument comme les toitures des maisons romaines. Les squelettes avaient la tête tournée du côté du nord, et à droite se trouvait un vase de $0^{m},15$ de hauteur sur $0^{m},10$ à peu près de diamètre à sa partie la plus renflée. Il y avait, aux pieds, deux vases de $0^{m},10$ de hauteur, de forme très-commune.

Une plaque en marbre blanc de $0^{m},30$ sur $0^{m},30$, ne portant aucune inscription, a été trouvée près de la tête, dans deux tombeaux contenant, autant qu'on a pu en juger, les ossements d'une jeune fille.

La découverte de trois lampes, l'une portant une couronne

de laurier à sa partie supérieure, les deux autres, en dessous, les mots VICTOR et FORTIS, semblent indiquer que ces qualifications s'appliquaient à la personne inhumée; il est impossible, en effet, d'admettre que les potiers de l'antiquité n'aient eu pour noms que des adjectifs qualificatifs. Les petites lampes funéraires ont précédé nos couronnes d'immortelles portant des inscriptions à la louange du défunt.

A 2m de l'une des tombes, vers l'ouest (point E du plan des tombeaux), on a trouvé un débris d'amphore contenant plusieurs vases de plus petite dimension, et à côté une petite borne en pierre calcaire affectant la forme d'une pyramide; il a été également trouvé dans un vase de 0m,30 de diamètre sur 0m,28 de hauteur, des débris d'ossements, des clous, et un petit vase en verre d'une épaisseur d'un demi-millimètre.



OBSERVATIONS

SUR LE

PROJET DE CARTE ITINÉRAIRE

DE LA GAULE

AU COMMENCEMENT DU Ve SIÈCLE,

Relativement aux chemins existants alors dans les pays qui ont formé la Flandre maritime et le Boulonnais;

PAR M. L. COUSIN,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Pour plus de clarté et de précision, on mettra au commencement de chaque chemin, des extraits soit de la Table de Peutinger, soit de l'Itinéraire d'Antonin, soit d'autres documents de l'époque romaine, lorsqu'ils feront mention du même chemin.

Le travail sera divisé en deux sections, une pour la Flandre maritime, l'autre pour le Boulonnais.

PREMIÈRE SECTION.

ANCIENS CHEMINS DE LA FLANDRE MARITIME.

1. Chemin de Cassel à Tournay par Werwyok.

1° TABLE DE PEUTINGER.		2° ITINÉRAIRE D'ANTONIN.	
Turnacum,		Castellum.	
Virouinum,	XI	Viroviacum,	XVI
Castellum menapiorum,	XII	Turnacum,	XVI

Ce chemin donne lieu à deux observations :

1° Pourquoi n'a-t-on pas mis une ligne pleine (1) entre Werwick et Tournay? le tracé paraît aussi certain sur ce point qu'entre Cassel et Werwick ; il est, du reste, donné en entier par la Carte archéologique de la Belgique, publiée en 1862, par le grand établissement géographique de M. Vandermaelen, de Bruxelles ;

2° J'ai appris dans mon dernier voyage en Belgique, qu'une borne milliaire de cette voie romaine avait été découverte sur le territoire de Wulverghem, village belge, situé entre Bailleul et Werwick : elle était le long de la route : on n'a pu y lire que — XII *L*.

2. Chemin de Cassel à Tournai par Estaires (2).

ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

Castellum (3).	
Minariacum,	XI
Turnacum,	XXVII

D'après cette mention de l'Itinéraire d'Antonin, il est difficile de comprendre comment ce chemin n'a pas été tracé entre Estaires et Tournay : il importe de réparer cette omission. La direction est également indiquée par ladite Carte archéologique.

(1) Sur la carte, objet de mes observations, les chemins des itinéraires sont marqués par une ligne pleine.———

Ceux reconnus sur le terrain, mais non mentionnés dans les itinéraires, par deux lignes. ═════

Les parties pointées sont celles qui unissent entre elles des portions de voies reconnues.

(2) V. p. 77 et 78 du VI[e] volume de la Société dunkerquoise.

(3) On lit dans des manuscrits, *Castello ;* dans d'autres, *Castellum.* à cet égard, on a suivi le savant travail publié en 1864, par M. Alex. Bertrand.—*Les voies romaines en Gaule.*

3. Chemin de Cassel à Arras.

1° MILLIAIRE DE TONGRES.		2° ITINÉRAIRE D'ANTONIN.	
Castellum.		Castellum menapiorum.	
Fines *Atrebatum*,	XIV	Minariacum,	XI
Nemetacum,	[illegible]	Nemetacum,	XIX

Le milliaire de Tongres indiquant ainsi la frontière des Atrébates (fines Atrebatum), on ferait bien d'écrire ces deux mots sur la Carte. Il y a lieu de penser que Festubert, village du canton de Cambrin (arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais), tire son nom de *fines Atrebatum*. Du reste, l'ancienne carte de l'Artois, du Boulonnais et de la Picardie, publiée en 1767 par Crépy, donne à partir de Festubert, un tracé en ligne droite sur la Bassée et Lens. Ce chemin est probablement un tronçon de la voie romaine de Cassel à Arras.

4. Chemin d'Amiens à Cassel (1).

TABLE DE PEUTINGER.	
Samarobriva.	
Duroicoregum,	XIV
Ad lullia,	XI
Lintomagus,	VII
Castellum menapiorum,	XIV

Je ne m'occuperai en ce moment que de Lintomagus, dont l'emplacement est sérieusement controversé. La Carte dont le projet est examiné, le met à Ferfay; d'Anville, à Lacres (2);

(1) V. p. 78 et 79 du VI[e] vol. de la Société dunkerquoise.

(2) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 450.

Walkenaër, à Auchy-au-Bois (1); Dom Grenier, à Brimeux sur la Canche (2), et M. Fortia d'Urban, au sud de Ligny (3). Quelle est la meilleure de ces opinions ?

On vient de voir que Lintomagus était à 14 lieues gauloises (31,094 mètres) de Cassel, et à 7 lieues gauloises (15,547 mètres) de la station ad Lullia, que les auteurs les plus érudits s'accordent à placer à St-Pol. Or, en calculant en ligne droite la distance, sur la Carte de l'État-major, on trouve de St-Pol :

1° A Auchy, à l'endroit où le chemin de St-Hilaire à Westrehem aboutit à la voie romaine d'Arras à Thérouanne, 20,000 mètres ;

2° A Febvin-Palfart, au point de la route de St-Pol à St-Omer, où l'on voit, à droite, le chemin de Ligny-les-Aire, et à gauche, celui de Flechin et d'Enquin, 18,000 mètres ;

3° A Ferfay, village du canton de Norrent-Fontes, arrondissement de Béthune, 16,600 mètres ;

4° Au même village de Febvin-Palfart, et sur ladite route de St-Pol à St-Omer, d'abord à l'embranchement des chemins de Westrehem et d'Heuchin, 15,900 mètres ;

5° Puis à la limite des territoires de Febvin-Palfart et de Fiefs, 15,500 mètres.

D'après cela, Lintomagus devait se trouver sur le territoire de Febvin-Palfart et la grande route de St-Pol à St-Omer, qui est une ancienne voie militaire (4), à

(1) *Géographie des Gaules*, t. III, p. 65.

(2) *Introduction à l'histoire de Picardie.*

(3) *Recueil des itinéraires anciens*, p. 228.

(4) D'après M. Harbaville. (Mémorial historique, t. II, p. 240.) — Febvin-Palfart (Febvinum) était situé sur la voie militaire de Liètres et dépendait en 682 de l'abbaye de Blangy.

l'endroit où se terminent les sept lieues gauloises de la Table de Peutinger, et on hésite d'autant moins à exprimer cette opinion, que de là à Cassel on compte 33 kilomètres, ce qui ne dépasse que de 1,906 mètres les 14 lieues gauloises qu'il y avait de Lintomagus à cette ville : la différence n'est pas grande, et comme elle s'applique à l'une des voies romaines de la montagne de Cassel, elle paraîtra insignifiante, en se rappelant ce qui a été écrit par M. Alexandre Bertrand, dans sa notice : *Les voies romaines en Gaule.* — « Toutes les distances en relation di- « recte avec Paris sont inexactes, comme on peut le voir dans « nos tableaux. Connaît-on mal le tracé des voies aux ap- « proches de la capitale des Parisii ? Place-t-on mal la borne « initiale ? Le fait est qu'il y a là un problème non résolu et « que nous n'arrivons en partant des points les mieux connus « qu'à un mille, un mille et demi et même deux mille du centre « de la cité. » Or, cette inexactitude se retrouve dans les distances relatives à Cassel ; elles sont presque toutes inexactes, dit le même auteur (1) qui ajoute : « Peut-être les bornes étaient- « elles au pied de la hauteur ? Peut-être y avait-il là des em- « branchements dont l'existence n'a pas encore été signalée ? » Tout cela est sans doute de nature à faire donner la préférence au territoire de Febvin-Palfart pour l'emplacement de Lintomagus ; mais il y a d'autres considérations que je ne saurais passer sous silence.

La Table de Peutinger indique près de la voie romaine d'Amiens à Cassel, deux autres routes qui y sont tracées bien distinctement. La plus rapprochée est la voie romaine d'Amiens à Thérouanne, puis vient celle d'Arras à cette dernière ville ; or, Lintomagus n'étant mentionné que sur le premier chemin, n'était pas évidemment sur le troisième.

(1) V. p. 16, 19, 47, 49, 50.

Du reste, l'Itinéraire d'Antonin porte ce qui suit, au sujet de la voie romaine d'Arras à Thérouanne :

Nemetacum.
Tarvenna, XXII

Il ne fait donc ici aucune mention de Lintomagus, et comme il n'aurait pas manqué de parler de cette station, si elle avait été effectivement sur la voie romaine d'Arras à Thérouanne, on peut conclure de son silence qu'elle ne s'y trouvait pas. Ce motif vient en conséquence se joindre aux autres pour faire rejeter l'emplacement de Lintomagus, soit à Ferfay, soit à Auchy, ces villages étant situés tous deux sur la Chaussée-Brunehaut, qui est incontestablement l'ancienne voie romaine d'Arras à Thérouanne.

On doit se prononcer également contre Lacres (1), qui est sur la voie romaine d'Amiens à Boulogne par Ponches (Pontibus), et qui d'ailleurs, situé à 60 kilomètres au moins de St-Pol, est à plus de 70 de Cassel; l'erreur est ici tellement manifeste que je n'ai pas besoin (2) d'en dire davantage à cet égard.

Les mêmes considérations s'élèvent contre l'opinion de Dom Grenier, Brimeux étant aussi sur la voie romaine d'Amiens à Boulogne, et trop loin de St-Pol ainsi que de Cassel, pour avoir été l'emplacement de Lintomagus.

M. Fortia d'Urban se rapprochait de la vérité en mettant Lintomagus au sud de Ligny-les-Aire, où se trouve le territoire de Febvin-Palfart, qui est contigu à ce village ; mais il s'est trompé en portant à la distance de huit lieues gauloises,

(1) Village du canton de Samer (arrondissement de Boulogne-sur-Mer).

(2) J'ai parlé de Lacres et indiqué sa position dans ma notice — *Trois voies romaines du Boulonnais.* — (V. t. VI des *Mémoires* de la Société dunkerquoise, p. 406-424.)

l'emplacement de cette station : il n'était qu'à sept, d'après la Table de Peutinger, et comme rien ne vient faire suspecter l'exactitude de ce dernier chiffre, il mérite la préférence. Aussi doit-on tirer de tout ce qui précède, la conclusion que Lintomagus était sur le territoire actuel de Febvin Palfart, sur la route de St-Omer à St-Pol, à 15 kilomètres 1/2 de cette dernière ville. En faisant là des recherches sérieuses (1), ainsi que dans le voisinage, on découvrirait probablement non-seulement les traces matérielles de Lintomagus, mais encore la véritable direction de la voie romaine à partir de cette station jusqu'à Cassel. Ma résidence actuelle étant trop éloignée pour me livrer à ces recherches sur les lieux, je me borne à indiquer deux tracés qu'on pourrait étudier : le premier suit la route de St-Pol à St-Omer, jusqu'à la voie romaine d'Arras à Thérouanne; de là il arrive à Cassel par Liettres, Aire, Boeseghem, Sercus, Wallon-Cappelle et Oxelaëre ; le second se termine à Cassel après avoir passé par Norrent-Fontes, Ligny-les-Aire, Isbergue, Thiennes, Sercus, etc.

5. Chemin de Cassel à Thérouanne (2).

TABLE DE PEUTINGER.	ITINÉRAIRE D'ANTONIN.	
Tervanna,	Tarvenna,	
Castellum menapiorum,	Castellum men.,	VIIII.

Cette route, dont la largeur est encore de 19 mètres sur plusieurs points, est bien tracée.

(1) On devrait les commencer à l'endroit où d'après une lettre écrite en 1811, par le maire de Febvin, on trouvait des pierres, des briques et des tuiles, restes d'anciens édifices considérables.

(2) V. p. 80 et 81 du VI[e] volume de la Société dunkerquoise et p. 131-132 (part. 2) du IX[e] volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie.

6. Chemin de Cassel à Watten.

Je remets mes observations sur ce chemin au moment où je m'occuperai de celui de Watten à Boulogne, qui en était la suite et qui était beaucoup plus long.

7. Chemin de Cassel vers la mer par Zermezecle, Ledringhem et Zegerscappel (1).

Je n'ai rien à dire à l'égard de ce chemin qui est tracé avec deux lignes, si ce n'est que sa largeur est encore de 18 à 19 mètres sur Zermezéele, et qu'il n'est pas bien certain qu'il dépassait au Ve siècle, le Loo-Wegh, sur lequel je donnerai bientôt quelques renseignements.

8. Chemin de Cassel vers la mer par Hardifort, Wormhoudt, Wylder et Quëdypre (2).

Je crois aussi qu'on a bien fait de marquer avec deux lignes ce chemin qui a conservé, près du Kikepeut, commune de Wormhoudt, une largeur de 18 à 20 mètres. On a trouvé, dans son voisinage, des monnaies gauloises et romaines, notamment une pièce en or de Néron et il n'est pas plus prouvé pour celui-ci que pour les précédents, qu'au Ve siècle, il allât plus loin que le Loo-Wegh.

9. Le Loo-Wegh ou chemin de Loo.

Ce chemin auquel les deux précédents aboutissent, suit à

(1) V. le VIe volume de la Société dunkerquoise, p. 83, 84 et 8 .
(2) V. p. 85 et 86 même volume.

mi-côte les collines autrefois baignées par la mer et qui bordent le périmètre des Wattringues ; il va de Looberghe à Loo, petite ville de la Belgique, où la tradition du passage de Jules César est universelle; il passe à Drinckam, à Chrocte, Sock, Warhem, Killem, à l'endroit nommé les Six-Rues, commune d'Hondschoote, puis il entre en Belgique, va à Abeele, hameau de Ghyverinchove et à Hoogstraede dont le territoire est contigu à celui de Loo.

Le Loo-Wegh a paru à M. l'ingénieur Pigault de Beaupré remonter à l'époque où la marée haute couvrait encore la plaine de Dunkerque. D'après lui, il est probable (1) que ce chemin dont le nom est d'étymologie germanique, était établi alors sur la rive et servait aux communications peu praticables par les marais. Pour moi, je me borne à dire : aucun chemin de l'arrondissement de Dunkerque n'est cité aussi anciennement que celui-ci qui, d'après l'histoire, a été suivi en 944, par le nombreux cortége des reliques de saint Wandrille et de saint Ansbert, lors de leur translation de Boulogne à Gand. Il est possible qu'il soit antérieur à la conquête de la Gaule par Jules César ; mais son existence au V[e] siècle est certaine, non-seulement par les motifs présentés ci-dessus, mais surtout à cause des découvertes d'objets de l'époque romaine qu'on y a faites ou à proximité, objets dont la plupart se trouvent dans le beau cabinet d'antiquités de mon honorable collègue M. Herrewyn, de Bergues, et d'après tout cela, il me paraît nécessaire de comprendre le Loo-Wegh sur la carte, en lui donnant le tracé de deux lignes.

(1) V. p. 88, 89 et 90 du VI[e] volume précité, et la Carte archéologique de la Belgique, où ce chemin est tracé, comme étant de l'époque romaine.

10. Chemin de Cassel à Poperingue (1).

L'existence de ce chemin au commencement du V[e] siècle, est selon moi, aussi certaine que celle des deux autres chemins qui de Cassel allaient vers la mer; comme eux, il est connu dans le pays sous le nom de Steenstraete : il arrive à Poperingue après avoir traversé Terdeghem, Steenwoorde et le hameau de l'Abéele.

En langue flamande, le mot *steen*, qu'on trouve dans Steenwoorde, a la même signification qu'Estrées, en français, qui dérive du latin *strata;* il annonce donc une voie romaine.

Steenwoorde, dit M. Mannier (2), est situé sur une ancienne voie romaine et en même temps sur un ruisseau qui porte son nom. Pour l'étymologie, on peut choisir entre chemin empierré ou gué empierré.

Le hameau de l'Abéele dépend en partie d'un village belge, Watou, et en partie de Boeschepe, commune française de l'arrondissement d'Hazebrouck. Sur une distance de plus d'un kilomètre, la frontière des deux États est à l'axe de la voie romaine, en sorte que les maisons dont elle est bordée, sont d'un côté, en Belgique, et de l'autre côté, en France.

Poperingue (Poperinghem) est une très-ancienne villa (3), citée en 636, et qui obtint le nom de ville en 1147.

C'est sans doute d'après ces diverses considérations que M. l'ingénieur Pigault de Beaupré a mis le chemin de Cassel à Steenwoorde et à la frontière, au nombre des voies romaines. La savante Commission historique du département du

(1) P. 87 du VI[e] volume de la Société dunkerquoise.

(2) *Études étymologiques, historiques*, etc., p. 72.

(3) V. Sanderus, *Flandria illustrata*, et Warckœnig, *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 129, et t. II, p. 233.

Nord a fait (1) comme lui. La même origine est attribuée audit chemin sur la carte archéologique de la Belgique, qui prolonge cette voie romaine jusqu'à Oudenbourg, entre Ghistelles et Bruges, en la faisant passer par Elverdinghe, Merckem, Werkem, Thourout et Aertryck. Je l'ai parcourue de Steenwoorde à Poperingue, mais n'étant pas allé plus loin, je laisse à un autre le soin d'étudier les localités dont la distance est trop grande pour que je m'en occupe : C'est pourquoi mon intitulé porte : *Chemin de Cassel à Poperingue ;* ce qui n'empêchera pas de suivre en entier le tracé de la Carte archéologique, si l'on finit par avoir des motifs suffisants pour cela.

DEUXIÈME SECTION.

ANCIENS CHEMINS DU BOULONNAIS.

—

11. Chemin d'Amiens à Boulogne.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

Ambianis,	
Pontibus,	XXIV
Gessoriacum,	XXVI

Cette voie romaine, dont l'Itinéraire fait seul mention, me paraît bien tracée, sur le projet de Carte, depuis Amiens jusqu'au-dessus d'Estrées, et pour cette première partie de la route, je n'ai qu'une observation à présenter. Je ne comprends pas pourquoi l'embranchement que j'ai indiqué dans

(1) V. sa belle carte jointe au Ier volume de la *Statistique archéologique* du département du Nord.

ma Notice sur trois voies romaines du Boulonnais (1), comme se dirigeant de Marles sur Thérouanne, n'a pas été tracé. En Picardie, rien n'indique mieux une voie romaine que le nom de Chaussée-Brunehaut porté par un chemin depuis un temps immémorial (2) : or, l'embranchement dont il s'agit, a toujours eu ce nom que lui donne, d'ailleurs, la Carte de l'État-major. Il me semble donc qu'il y a là une omission à réparer, mais une autre appelle maintenant l'attention. Comment se fait-il que le tracé de la voie romaine d'Amiens à Boulogne ait été interrompu entre Estrées et Lacres, où la direction est aussi certaine (et même plus) que de ce village à Boulogne? La certitude vient de motifs bien déterminants (3), car ils sont tirés non-seulement de ce que le chemin qui existait avant la construction de la grande route actuelle de Montreuil (4) à Boulogne, était une chaussée Brunehaut dont le souvenir est encore universel dans le pays, de ce qu'elle est mentionnée dans les titres de propriété et tracée en ligne droite sur l'ancienne carte de la Picardie, mais encore de la découverte de la voie romaine sur plusieurs points. Aujourd'hui je puis ajouter, à ce que j'ai déjà dit de cette découverte, qu'une autre a été faite depuis peu sur le haut de la montagne de Tingry, en travaillant au chemin d'Halinghen à Samer : on y a trouvé également la voie romaine. En conséquence, on doit faire disparaître la lacune du tracé entre Estrées et Lacres, et prolonger ce tracé sans aucune interruption jusqu'à Boulogne.

(1) V. p. 403 du VI[e] volume des *Mémoires* de la Société dunkerquoise et la Carte jointe à cette Notice.

(2) Lettre que m'a adressée le savant marquis Le Ver, le 26 mai 1839. « En Picardie, les chaussées Brunehaut indiquent une voie romaine. »

(3) V. p. 405 du VI[e] volume précité.

(4) Elle a été ouverte à la circulation par partie, de 1764 à 1768.

En ce qui concerne la partie comprise entre cette ville et Tingry, on a maintenant un nouveau motif pour la direction par la forêt d'Hardelot, où le chemin a encore 40 pieds de largeur sur plusieurs points, et où d'ailleurs la tradition de la chaussée Brunehaut était encore bien conservée, il y a quarante ans : car depuis que ma Notice a été imprimée, on a découvert sur le territoire de Tingry et dans la direction de mon tracé, à droite et à gauche de la route, de nombreux objets de l'époque romaine. La plupart ont été recueillis par M. Maillard-Geneau, de Samer ; ils consistent notamment en vases, assiettes, fibules et médailles, dont plusieurs sont consulaires. Ces trouvailles sont de nature à faire mettre Tingry sur la Carte : c'est du reste un village renommé pour son château (1), la principauté dont il était le chef-lieu et l'illustre famille à qui elle appartenait.

12. Chemin de Thérouanne à Boulogne.

TABLE DE PEUTINGER.		ITINÉRAIRE D'ANTONIN.	
Tervanna,		Gessoriacum,	
Gessoriacum quod nunc bononia,	XXIIII.	Tarvenna,	XVIII.

A l'égard de cette grande voie romaine, j'ai indiqué comme probables (2) deux directions entre Boulogne et le Caraquet hameau de Desvres (Pas-de-Calais), l'une par la montagne d'Ostrohove, par Échinghen et Baincthun; l'autre par le village de St-Martin, le Montlambert et Baincthun. Toutefois, j'ai ajouté qu'il y avait plus de probabilités pour le premier

(1) V. ma Notice sur le château de Tingry, VII[e] volume de la Société des Antiquaires de la Morinie, II[e] partie, p. 1 à 33.

(2) V. p. 412 et 413 du VI[e] volume de la Société dunkerquoise.

tracé que pour le second ; mais il y a mieux aujourd'hui qu'on reconnaît généralement 1° que du temps où l'empereur Claude s'est embarqué à Boulogne (1), la population était agglomérée à Brequereque, sur le bord de la rivière la Liane ; 2° que le castrum dont la haute ville représente en grande partie l'enceinte (2), n'a été construit que longtemps après : or, pour tous ceux qui, comme moi, connaissent bien le pays, cette considération sera décisive en faveur du premier tracé, l'autre route étant plus longue, moins directe et aboutissant d'ailleurs, au-dessus de Brequereque, où la voie romaine a été retrouvée avec tous ses éléments constitutifs, dans la direction de ce premier tracé.

Une autre observation a ici sa place : elle concerne le chemin de Baincthun à Hesdin-l'Abbé, qui me paraît présenter des caractères d'ancienneté de nature à faire penser qu'il existait au V° siècle. Ce chemin est généralement plus élevé que les terres voisines, il est en ligne droite et sert de limite à plusieurs communes. Ce n'est pas tout, car on y a trouvé ou à proximité, des monnaies de l'époque romaine : aussi ferait-on bien de se livrer à quelques recherches à son sujet afin qu'on ajoute ce chemin sur la Carte, si leur résultat y détermine. Dans ce cas, le tracé serait prolongé jusqu'à l'entrée de la forêt d'Hardelot, au hameau de la Croix-des-Leux, commune de Verlincthun.

Pour la partie de la voie romaine comprise entre Baincthun et le Caraquet, mon tracé a été confirmé par la découverte du plan de l'ancien chemin qui existait entre Boulogne et Desvres, avant la construction de la grande route actuelle, vers 1782. Ce plan, que j'ai pu consulter au bureau des

(1) Cet embarquement a eu lieu en l'année 43.

(2) P. 256, 257, 258 et 259 du XXIV° volume de la Société française d'archéologie.

ponts-et-chaussées de St-Omer, grâce à l'obligeance de M. l'ingénieur Deschamps-de-Pas, l'un des plus savants membres de la Société des Antiquaires de la Morinie, indique la direction et la largeur qui, dans la forêt de Boulogne, était encore de 20 mètres sur plusieurs points. Depuis lors, des restes de constructions et des objets soit gaulois, soit romains, ayant été trouvés dans la forêt de Boulogne et M. l'inspecteur Hennequin ayant eu la bonté de me donner des renseignements à ce sujet, je lui ai communiqué la carte où est mon tracé de la voie romaine, et il a reconnu (1) que plusieurs des trouvailles, notamment un vase en bronze, avaient été faites dans la direction de cette voie.

Depuis le Caraquet jusqu'à Thérouanne, la certitude a toujours existé, et je n'aurais rien à ajouter à ce que j'en ai déjà dit (2), si je n'avais appris quelques détails qui peuvent offrir de l'intérêt; ainsi au village d'Ouve-Wirquin, on a découvert, il y a quatorze ou quinze ans, un tombeau placé le long de la chaussée Brunehaut; il contenait quinze vases, une lampe et plusieurs objets en verre, le tout de l'époque romaine. L'honorable M. de Gournay qui a recueilli ces précieux objets, les conserve avec soin dans son riche cabinet d'antiquités.

Entre Ouve et Senlecques, à Drionville, hameau de Thiembronne, la voie romaine a été explorée sur la demande de la Société des Antiquaires de la Morinie, par M. Lion, alors conducteur des ponts-et-chaussées à St-Omer, qui a fait ensuite d'autres sondages sur plusieurs points plus rapprochés de Clety, et voici ce qui résulte de ses rapports, à la date, le premier, du 28 février 1860; le second, du 31 mars suivant.

(1) Lettre qu'il m'a adressée le 3 septembre 1864. M. Hennequin, alors inspecteur des forêts à Boulogne, est maintenant conservateur, à Nice.

(2) Voir p. 414 et 415 du VI[e] volume de la Société dunkerquoise.

A Drionville, après avoir enlevé une épaisseur de chaussée de $0^m,15$, formée de cailloux provenant des champs riverains, on a rencontré l'ancienne voie romaine, dont la fondation, d'une épaisseur de $0^m,30$, était formée d'une espèce de béton composée de ciment, de gravier, de morceaux de briques et d'autres objets. Une couche d'énormes cailloux était fixée dans ce béton, ce qui formait un pavage tellement solide, qu'il faut à un ouvrier huit heures pour en démonter un mètre cube.

La largeur de la chaussée ainsi formée était de 7 mètres; celle de la route s'élève au total à 25 mètres.

Entre Ouve et Clety, il n'y a pas de fondation comme à Drionville : on n'a rencontré qu'une couche de cailloux de ramassage sur de gros cailloux de marnière.

13. Chemin de Cassel à Boulogne.

TABLE DE PEUTINGER.

Castellum menapiorum.
Gessoriacum quod nunc bononia.

Le projet de Carte porte pour ce chemin une ligne pleine, de Cassel à environ 3 kilomètres en avant de Watten, où elle est ensuite remplacée jusqu'à Boulogne par un pointillé; mais la Table de Peutinger donnant le tracé en entier (1) et d'une manière bien distincte des autres qui en sont voisins, on ne voit pas pourquoi la ligne pleine n'a pas été continuée sans aucune interruption. Il y a donc lieu de la mettre partout pour le chemin dont il s'agit en ce moment, et on hésite d'autant moins à demander cette rectification, que la direction est bien connue. De Cassel à Watten, la route existe

(1) Comme pour la route de Thérouanne à Cassel, la Table de Peutinger n'indique pas la distance de Cassel à Boulogne.

encore avec une largeur qui, sur un point, n'est pas moindre de 16 mètres. Elle a été explorée et décrite (1) par M. l'ingénieur Pigault de Beaupré ; il en est fait mention dans une charte de 1124, du comte de Flandre, Charles-le-Bon, sous cette dénomination : *Via publica quæ steen strata dicta, casletum respicit*. De Watten à Boulogne, la direction n'est pas aussi manifeste sur les lieux ; mais elle a été fixée d'une manière définitive par M. Alexandre Hermand, ancien président de la Société des Antiquaires de la Morinie : c'est ce que dit M. Courtois (2), que la mort a malheureusement enlevé comme lui. « J'ai recueilli, ajoute-t-il, dans les anciens terriers, les registres de comptes et autres documents joints à ma connaissance particulière des lieux, des indices qui me semblent de nature à déterminer le parcours de cette chaussée. » Elle passait par Eperlecques, à la Maison-Bleue et à Ganspette (3), à Bayenghen-les-Eperlecques, à Welles, à Tournehem, Guemy, Clerques, Cauchy, hameau de Licques, entre Boursin et Colembert, au hameau nommé la Rue (au Wast), à Belle et Conteville, d'où elle se dirigeait sur la tour d'Ordre.

Eberard, chanoine de Watten (4), au XI[e] siècle, parle de la route de Watten au phare de Boulogne, et d'une autre qui passait également à Watten, et à leur occasion il emploie des mots bien remarquables : *Publicæ et regales viæ* (voies publiques et royales). Ainsi, cette route est bien constatée, et

(1) V. p. 82 et 83 du VI[e] volume de la Société dunkerquoise.

(2) V. p. 130 du IX[e] volume de la Société des Antiquaires de la Morinie, II[e] partie.

(3) Cette route a été également sondée sur plusieurs points, entre Watten et la limite de l'arrondissement de St-Omer, par M. Lion, dont le rapport m'a été communiqué.

(4) V. Dom Martène ; *Thes. anecd.*, t. III, p. 798.

comment douterait-on qu'elle existât au Ve siècle ? on y a trouvé, ou dans son voisinage, des monnaies de l'époque romaine, notamment à Watten, au Wast et à Boursin (1).

14. Chemin de Boulogne à Attin.

On voit, sur la table de Peutinger, le tracé d'une route qui, partant de Lillebonne, se dirige sur Boulogne et fait, auprès de cette dernière ville, sa jonction avec les deux voies romaines, venant l'une de Cassel, l'autre de Thérouanne ; ce tracé est ainsi expliqué par M. Alexandre Bertrand :

DE LILLEBONNE A ST-VALERY-EN-CAUX.

1° *Juliobona*		Lillebonne.
2° *Gravinum*	10 T.P.	Normanville.
3° *Gessoriacum* quod nunc bononia,	10 T.P.	St-Valery. —Porte d'embarqt. pour Boulogne.

« St-Valery, à dix lieues de la station précédente, à vingt « lieues de Lillebonne, comme l'indique la table, pouvait « être le port d'embarquement pour Boulogne. Rien ne « fait supposer, en effet, qu'il y eût une voie du littoral « que l'on pût suivre de Lillebonne à Boulogne ; il est plus « naturel de croire que *Gessoriacum* est mis là pour indi- « quer le but vers lequel on se dirigeait, le chiffre X indi- « quant le point où l'on quittait la terre ferme (2). »

Cette direction est-elle préférable aux trois autres que j'ai indiquées (3) dans mon précédent travail sur les voies ro-

(1) Les monnaies romaines trouvées au Wast, sont au musée de Boulogne; celles de Boursin étaient au nombre de 5 à 600 ; la plupart ont été achetées par M. de Bois-Robert, de Montreuil.

(2) *Les voies romaines en Gaule*, p. 10.

(3) V. p. 417 et 418 du VIe volume de la Société dunkerquoise.

maines? Je n'ai pas besoin de discuter cette grave question dont les éléments de solution se trouvent principalement entre la rivière la Seine et celle de la Canche, où finissait le Boulonnais dont les chemins doivent seuls fixer en ce moment mon attention. Je me borne donc à parler de ceux qui, de cette dernière rivière, d'Attin et d'Estaples, conduisaient à Boulogne. Je commence par le chemin d'Attin.

Il se dirigeait par Brexent, Tubersent, Frencq et Widehen sur le hameau de Neufchatel, nommé *le chemin*, où il faisait sa jonction avec la route d'Étaples à Boulogne, dont je parlerai après celle-ci, sur laquelle j'ai déjà donné (1) des détails, ce qui me dispense de les reproduire; ils sont de nature à faire penser que le chemin d'Attin à Boulogne était la continuation de celui de Lillebonne, qui est tracé sur la table de Peutinger (2) et cette opinion me paraît bien plus autorisée aujourd'hui qu'en 1859, ayant constaté, depuis lors, l'existence, au V[e] siècle, d'un chemin qui longeait le littoral, non-seulement dans le Boulonnais, mais encore dans la Flandre maritime, ainsi qu'on l'a déjà vu.

15. Chemin de Boulogne à Etaples.

On sait que plusieurs cimetières de l'époque romaine ont été trouvés tant à Etaples qu'à Boulogne (3). Cette circonstance est la meilleure preuve qu'il y avait dès lors une po-

(1) V. t. VI de la Société dunkerquoise, p. 420, 421.

(2) Des objets des époques gauloise et romaine ont été découverts dans la direction de cette route (V. à ce sujet : 1° la Notice, *Les voies romaines de l'arrondissement du Havre et la Normandie souterraine*, par l'abbé Cochet; 2° l'*Histoire des comtes d'Eu*, par M. Estancelin; et 3° l'*Histoire d'Abbeville*, par M. Louandre).

(3) V. 1° mes deux Mémoires sur l'emplacement de Quentowic, 2° le tome XXIV, p. 257, 258, de la Société française d'archéologie.

pulation plus ou moins importante dans les deux villes, et comme elles étaient voisines (1), un chemin devait servir de communication entre elles ; mais il y a mieux : en effet, 1° ce chemin a été retrouvé à environ 0m,66 c. de profondeur, non-seulement entre Etaples et Camiers (2), ainsi qu'au pli de Camiers, mais encore à Dannes ; 2° plusieurs tombeaux, notamment celui d'un officier romain, ont été rencontrés sur le bord du même chemin (3), dans ce dernier village, où l'on connaît, d'ailleurs, l'emplacement d'un autre cimetière de la même époque, à l'endroit nommé les Reliques. Plus haut, il n'y a plus de traces de la voie romaine ; mais on ne saurait s'en étonner, puisqu'on a fait passer par là la grande route de Paris à Boulogne, dont la construction aura fait disparaître l'ancien chemin. Que peut-on désirer de plus pour l'indiquer sur la Carte itinéraire de la Gaule au Ve siècle? A cet effet, on pourrait suivre le tracé que j'ai donné et auquel je n'ai rien à changer : il ne dépasse pas Etaples, et il est à proximité du littoral qu'il longe entre cette ville et Boulogne.

16. Chemin de Boulogne à Sangatte.

A partir de Boulogne, il y avait un autre chemin qui passait à Aubengue, territoire de Wuimille ; puis à Oupehen, commune d'Ambleteuse ; à Ausque, commune de Tardinghen ; à Sombre, commune de Wissant ; à Escalles, et qui se terminait au port de Sangatte. Ce chemin, qu'on nomme encore sur

(1) En suivant cette route, on ne trouve que 22 kilomètres de distance.

(2) C'est là que la plupart des savants que je connais, placent le *locus quartensis* ou *quantensis* : V. p. 189-142 du XIVe vol. précité.

(3) Voir M. Bertrand, *Histoire de Boulogne*, t. II, p. 45 et 46.

beaucoup de points le Chemin-Vert (1), me paraît aussi ancien que le précédent, et il est même probable qu'il remonte à l'époque gauloise. Ce qui porte à le penser, ce sont les tumulus qui en sont voisins et dont j'ai constaté l'existence tant sur Wissant que sur Escalles (2). A Haubengue, on a rencontré des haches en silex dont l'une est fort belle.

Le chemin de Boulogne à Sangatte, dont la largeur était de 21 pieds (7 mètres) au maximum, mérite d'autant plus l'attention qu'il suit aussi la côte. Il n'est pas sans analogie avec le Loo-Wegh, dont j'ai parlé plus haut, et d'après tout cela, comment n'y aurait-il pas certitude qu'il existait au V[e] siècle ?

17. Chemin de Sangate à Thérouanne.

Il passait par Peuplingues, l'extrémité ouest de Coquelles et de Frethun, par Leulingue (St-Tricat), Boucres, hameau de Hames; Guines, Ferlinghen, commune de Brêmes, Austebarne, Autingues, Louches, Leulenune, commune de Tournehem; Nort-Leulinghen, Cormette, Leuline, hameau de Sudausques; Etrehem, Wisques, Esquerdes, Bientque et Herbelles : tel est du moins l'itinéraire que donne M. Courtois (3) en faisant connaître les diverses raisons de penser que ce chemin, qui était fort fréquenté au moyen-âge, remonte à l'époque romaine. Cela me dispense de les reproduire ici : toutefois j'ajouterai quelques mots concernant une

(1) V. Henry (*Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, p. 86), et le XXVI[e] vol. de la Société française d'archéologie, p. 379 et 380.

(2) V. p. 366 et 367 de ce dernier volume et le XI[e] vol. de la Société dunkerquoise, p. 291.

(3) V. le IX[e] vol. de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 66.

partie du chemin, la seule que j'ai examinée ; c'est celle entre Sangatte et Guines.

Ce chemin est évidemment d'un ordre secondaire : sa largeur n'a jamais dû dépasser 21 pieds (7 mètres): il est en ligne droite, et sur plusieurs points, il sert de limite communale ; on y a trouvé un grand nombre de monnaies romaines du Bas-Empire, près le moulin de St-Tricat et le hameau de Leulingue. La plupart, en or ou en argent, étaient de l'empereur Gratien.

Un chroniqueur du Boulonnais, mort en 1746, Lutto, qui connaissait parfaitement le pays (1), mentionne ces trouvailles, en ajoutant que plus de cent ans auparavant, on avait découvert à Sangatte des médailles des empereurs Gordien et Constant ; il considère le chemin comme voie commune et ordinaire, dont la construction est probablement postérieure à l'Itinéraire d'Antonin, qui n'en parle pas.

Depuis la mort de Lutto, d'autres découvertes ont eu lieu, notamment en 1825, année pendant laquelle on a trouvé à Sangatte, en travaillant à la digue, deux vases romains en terre cuite et des monnaies de Constantin (2), Trajan, Valentinien, Maxence, etc.

Quelque temps après, un entrepreneur de travaux publics, M. Le Manissier (3), faisant fouiller le chemin de Sangatte, en a tiré des médailles d'empereurs romains, et il y a plus, car des monnaies de l'époque gauloise m'y ont été montrées ; elles provenaient de la partie de la plage de San-

(1) Son manuscrit est à la bibliothèque de Boulogne ; l'abbé Lutto, né à Boulogne, en 1701, est mort le 21 août 1746, à St-Inglevert, dont il était curé.

(2) V. le journal le *Constitutionnel*, n° du 1er mars 1825.

(3) V. p. 211, 212 du volume de l'année 1841 de l'Académie d'Arras.

gatte, où il y a des restes d'anciennes maisons. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit (1) de ces belles pièces gauloises, dont j'ai eu l'honneur de remettre une empreinte à M. le président de la Commission de la topographie des Gaules, et je termine mes observations relatives au chemin de Guines à Sangatte, en rappelant qu'il est indiqué comme une voie romaine sur la Carte de l'état-major. Assurément, tout cela est de nature à donner la certitude qu'il existait au Ve siècle.

18. Chemin de Wissant à Guines.

Ma conclusion sera la même pour ce chemin qui de Wissant arrivait à Guines par Sombre, Hervelinghen, St-Inglevert, Pihen, La Pierre, hameau de Hames et le Grand-St-Blaise, qui dépend du territoire de la ville de Guines. Ce qui ne me permet pas de parler autrement, c'est non-seulement la position des tumulus qui sont à proximité du chemin (2), mais encore les trouvailles qu'on a faites, il y a quelques années, en l'élargissant : elles consistaient en monnaies romaines, dont la plupart m'ont été remises, et en plusieurs tombeaux (3) qui sont du IIe ou du IIIe siècle; une autre sépulture de la même époque, a été plus récemment encore, rencontrée auprès des premières. En présence de découvertes aussi décisives, il devient inutile de rappeler ce que j'ai déjà écrit, soit sur les tombes mérovingiennes que renferme le

(1) V. p. 285 et 286 du XIe vol. des *Mémoires* de la Société dunkerquoise.

(2) V. la Carte jointe à mon Rapport sur mes fouilles d'Audenbert et d'Hervelinghen, nos 9, 10, 11 et 12 (t. XXVIII de la Société française d'archéologie).

(3) Ils ont été rencontrés sur Sombres, près de la ligne séparative du territoire de Wissant avec celui d'Hervelinghen.

cimetière d'Hervelinghen, soit sur l'ancien hôpital de St-Inglevert, qui était aussi sur le bord du même chemin, hôpital fondé en 1130 (1) par Oylard, seigneur de Wuimille, principalement pour offrir l'hospitalité aux voyageurs. Je n'ai pas même besoin d'ajouter que le village de Pihen offrait pour ainsi dire un septemvium; car il y a au moins sept chemins qui y passent ou en partent, en y comprenant celui dont il s'agit en ce moment : je ne m'arrêterai pas davantage au nom d'un hameau qui est remarquable, celui de *La Pierre*. Tout cela pourrait sans doute faire ressortir soit l'ancienneté de la route de Wissant à Guines, soit le grand nombre de personnes qui la suivaient au moyen-âge; mais en ce moment un seul point mérite l'attention, c'est la question d'existence au V[e] siècle et elle est si bien résolue d'une manière affirmative, qu'il ne me reste qu'à dire un mot de la largeur du chemin : comme au précédent, elle était de 21 mètres au maximum. A cet égard, il y a plus que l'état matériel du chemin avant son élargissement; car elle a été indiquée on ne peut mieux, tant par l'emplacement des tombeaux dont je viens de parler, que par les restes de fondations de maisons qu'on a remarqués à plus ou moins de profondeur, à droite et à gauche du même chemin, au village d'Hervelinghen, près de ma ferme.

19. Chemin de Wissant à Landrethun.

Les détails que j'ai déjà donnés (2) sur ce chemin qui a été l'objet de plusieurs sondages, et dont le peu de largeur a

(1) V. ma Notice sur la commune de St-Inglevert. (Tome III des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 194 à 210.)

(2) V. p. 375 à 379 du XXVI[e] vol. de la Société française d'archéologie.

été alors indiquée, me dispensent de m'étendre sur ce qui le concerne. Toutefois, je rappellerai que j'ai trouvé sur ses bords (1), au Mont de Coupe, deux tumulus dont l'un remonte à l'âge de pierre, et que près d'eux, j'ai vu de nombreuses excavations d'une forme circulaire qu'on m'a dit être les restes d'habitations de l'époque gauloise, double circonstance de nature à faire remonter le chemin à cette époque, d'autant plus qu'il conduisait à Landrethun, village renommé à cause de son cromlech et de ses menhirs (2). Du reste, j'ai décrit (3) les monnaies romaines qui ont été retirées du tumulus n° 2, et si tout cela ne suffisait pas pour constater que le chemin est gaulois, on devrait toujours le mettre au nombre de ceux existants au Ve siècle.

20. Les sept voies de Zoteux.

Près de la grande voie romaine de Boulogne à Thérouanne (4), entre ces deux importantes cités, à peu près à moitié distance, et dans le voisinage du château-fort du Monthulin (5), on voit au village de Zoteux (6), un carrefour d'où partent sept chemins qui, pour la plupart, existent encore aujourd'hui en entier : l'un conduisait à Etaples, en passant par Crendale, commune de Doudeauville; par les trois hameaux de Lacres (dalle, Sequière et Verte-Voie), les

(1) V. p. 387 à 396 du XXVIIIe vol. de la Société française d'archéologie.

(2) V. p. 296 à 304 du XIe vol. des *Mémoires* de la Société dunkerquoise.

(3) V. p. 393 du XXVIIIe vol. précité.

(4) A 4 kilomètres.

(5) V. ma Notice sur ce château-fort, IVe volume de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 247, 262.

(6) Zoteux, canton d'Hucqueliers, arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais).

l'emplacement à Quesques, village traversé par l'une des sept voies, celle de Licques : ce qu'on y a trouvé, est la meilleure preuve qu'il est gallo-romain. Sans aucun doute, d'autres trouvailles ont eu lieu ; pour les connaître, il faudrait faire une enquête dans chaque village. Quant à l'objection tirée des détours que faisaient la plupart des sept voies, au lieu de suivre une ligne droite, on y répond en faisant remarquer que les chemins dont il s'agit en ce moment, étaient tous en terre et d'un ordre inférieur. D'après cela, on pourra décider en plus grande connaissance de cause, s'il y a lieu de comprendre définitivement sur la Carte le tracé des sept voies de Zoteux.

Au moment où je terminais les observations précédentes, j'ai pris connaissance d'un travail de M. Lion (1), qui a fait les sondages dont j'ai parlé plus haut et qui est devenu conducteur des ponts-et-chaussées à Paris. On y lit que, d'après la Table de Peutinger, la voie romaine d'Amiens aboutissait à celle de Cassel à Boulogne et que *la jonction avait lieu entre Cassel et Lintomagus ;* mais cette dernière assertion tombe devant l'examen attentif de la même table où l'on voit deux routes partant d'Amiens et qui font leur jonction, d'abord, à Cassel même, puis avec celle de Lillebonne, auprès de Boulogne où elles conduisaient. Il y a donc ici une erreur manifeste ! M. Lion a évalué à 127,545 mètres la distance entre Amiens et Boulogne par la nouvelle direction qu'il a proposée, et il trouve une concordance parfaite avec celle de la Table de Peutinger, qu'il dit indiquer 46 lieues gauloises de 2,772 *mètres chacune.* Mais il est à remarquer : 1° que la lieue gauloise n'équivaut qu'à 2,221

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* (1866, n° 4, p. 328, 336.)

C   d.°   d.°   portions de chemins dont le tracé reste à vérifier.

D   Chemins pour lesquels il n'y a pas la même certitude

E   Monuments mégalitiques ou objets de l'époque gauloise. (cromlech, menhirs haches en pierre ou monnaies &.ª

F   Tumulus

G.   Epoque romaine (phare cimetieres. tombeaux ou monnaies)

Note: Les localités désignées en grands caractères, sont mentionnées dès le V.ᵉ Siècle; les autres n'ont été citées que pour mieux indiquer la direction des chemins.

ÉCHELLE à $\left(\frac{1}{800\,000}\right)$

Kilomètres.

0   10   20   30   40   50   60   70   80   90   100

mètres environ : rien n'est mieux démontré (1). Or, en calculant avec ce chiffre pour rentrer dans la vérité, on n'obtient que 102,166 mètres, d'où résulte une différence de 25 kilomètres 379 mètres en moins avec le chiffre de 127,545 mètres ; 2° que la Table de Peutinger porte le nombre des lieues gauloises entre Amiens et Boulogne par Lintomagus à 70, qui représentent 155 kilomètres 505 mètres. Ici, la différence est de 27 kilomètres 960 mètres en plus. Ainsi, rien ne vient appuyer le tracé de M. Lion, ni le nom de Chaussée-Brunehaut, ni le calcul des distances, ni même la Table de Peutinger qui lui est également contraire.

Le rejet de ce tracé en nécessite un autre qui concerne le nouvel emplacement assigné à Lintomagus. M. Lion ne l'a mis près de Renty qu'avec la pensée que la voie romaine d'Amiens à Boulogne passait entre Cassel et cette dernière ville, on vient de voir que c'est une erreur. On doit donc persister à placer Lintomagus sur le territoire de Febvin-Palfart.

(1) V. M. Walkenaër (*Géographie des Gaules*, t. III, introduction, p. XLIV). — M. de Caumont, *Bulletin monumental*, 1860, p. 342. — Et M. Alexandre Bertrand, *Les voies romaines en Gaule*, p. 4.

RÉPONSE

A LA QUESTION SUIVANTE :

Les forts entourés de pierres ou de palissades de bois, figurés sur la colonne Trajane, offrent évidemment le point de départ de nos châteaux féodaux du Xe et du XIe siècle. Quels documents, quels textes peuvent faire connaître le système usité à l'époque intermédiaire, c'est-à-dire sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, pour les demeures des riches propriétaires dans les campagnes?

Par M. SCHUERMANS,

Membre de la Société française d'archéologie, conseiller à la Cour royale de Liége.

Il est inutile de rappeler ici le passage souvent cité de Jean de Colmieu (Vie du B. Jean de Térouanne, *Acta SS. Januarii*, II, p. 799), au sujet des châteaux du XIe siècle, châteaux bâtis sur une *motte* de terre entourée d'un large et profond fossé ; mais ce à quoi les auteurs qui ont reproduit ce passage semblent n'avoir pas fait assez attention, c'est le début omis dans lesdites citations : « *Erat autem secus atrium ecclesiæ munitio quædam (quam castrum vel munitionem dicere possumus) valde excelsa*, JUXTA MOREM TERRÆ ILLIUS, *a domino villæ ipsius*, A MULTIS RETRO ANNIS, EXSTRUCTA..... »

Ces derniers mots, écrits au XIe siècle, ne laissent pas de doute sur l'antiquité et la généralité de la coutume : JUXTA MOREM TERRÆ ILLIUS, A MULTIS RETRO ANNIS EXSTRUCTA.

M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, V, p. 78, dit qu'il doit y avoir des mottes du VIe, du VIIe et du VIIIe siècle; mais il ajoute que nous n'avons pas encore de faits qui autorisent à l'affirmer.

Un fait de cette nature existe en Belgique.

Pepin de Landen vivait au milieu du VIIe siècle. D'après les hagiographes (V. GHESQUIÈRE, *Acta SS. Belgii*, II, pages 337 et 360), il fut enterré à Landen; c'était là, en effet, qu'il avait son *burg*, comme l'affirme la chronique rimée de Jean de Klerk, écrite au commencement du XIVe siècle :

> Maer te Landen, hi te Wœnen plach,
> Op ene stede, daer men noch mach
> Sien staen ene oude hofstat :
> *Oude Landen* heet noch dat.

Ce *burg* était situé au Vieux-Landen *(Oude Stad)*, comme on l'appelle encore, à la gauche du chemin de fer de Liége à Malines, du côté opposé au bourg actuel; c'est là que du temps de Grammaye existait encore l'église consacrée par saint Amand, contemporain de sainte Gertrude, fille de Pepin.

Or, en 1861, au sommet d'un tertre placé précisément près du lieu où fut cette église, l'on voyait encore des fondations de murailles, et ce tertre, entouré d'eau (il en est encore aujourd'hui bordé d'un côté), passe dans la tradition pour avoir supporté le donjon de Pepin.

Depuis 1861, ce tertre a été considérablement diminué par le propriétaire, le sieur Colsoul, de Landen, qui tous les ans rejetait une partie de la terre de remblai sur le restant de son bien. Dans ces opérations, il trouva un triens au tiers de sol d'or, avec la légende NAMVCO, pièce dont il a été possible de suivre les traces jusque dans le cabinet

de M. le vicomte d'Amécourt, à Paris, où il se trouve probablement en ce moment (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IV, p. 457).

Or, d'après l'opinion des numismates (*Ann. Soc. archéol. de Namur*, VI, p. 148), les tiers de sol d'or à la légende NAMVCO appartiennent précisément au VIIe siècle, qui fut le temps où vivait Pepin de Landen. L'on peut de là, semble-t-il, tirer la conclusion que la motte de la Vieille-Ville à Landen, déjà qualifiée *Oude Stad* au XIVe siècle, était bien une motte qu'au XIe siècle on eût pu dire *multis retro annis exstructa*, et ladite motte serait un des monuments de l'époque mérovingienne désirés par M. de Caumont.

Par voie de corollaire, il en résulte que s'il est vrai que les forts de la colonne Trajane sont le point de départ de nos châteaux féodaux, il s'était établi, à partir du VIIe siècle, cette modification dans le système, qu'outre les pierres ou palissades qui ont pu exister au *Vieux-Landen*, on avait déjà, à cette époque, commencé à combiner les mottes ou tertres de défense avec celui des douves remplies d'eau entourant le donjon.

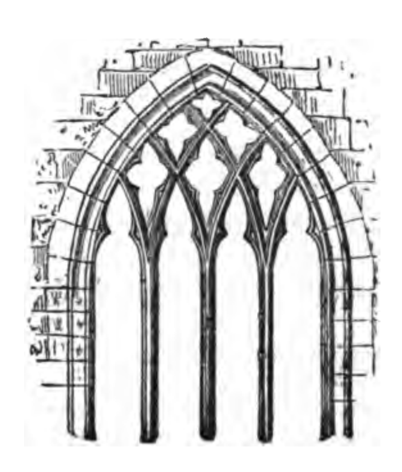
Je n'ai pas épargné les instances pour préserver la tombe de Pepin, au hameau de sainte Gertrude ou Oude Stad, d'une destruction complète : j'ai été assez heureux pour réussir. Le *Moniteur belge* du 8 avril contenait ce qui suit :

TOMBE DE PEPIN. — ACQUISITION.

« Un arrêté royal du 29 mars 1866 autorise le Ministre
« de l'Intérieur à acquérir pour compte de l'État, au prix
« de 2,446 fr. 50 c., une parcelle de terrain d'une con-
« tenance de 34 ares 95 centiares, sise à Landen (Limbourg,
« Liége), au lieu dit Ste-Gertrude ou tombe de Pepin. »

Depuis ce premier arrêté en est intervenu un second, du 7 février 1867, qui accorde un subside à la commune de Landen pour la conservation du monument (*Moniteur* du 12 février 1867).

Cet acte de haute sollicitude du Gouvernement belge conservera ainsi à la postérité un monument que l'on peut considérer à la fois comme se rattachant à un des plus anciens souvenirs de notre histoire au moyen-âge.



SÉANCES

TENUES

A PONT-AUDEMER

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

PENDANT LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE,

En juillet 1867.



SÉANCE DU 17 JUILLET.

Présidence de M. Le Reffait, maire de Pont-Audemer, membre du Conseil général.

Siégent au bureau : MM. le comte *Dauger*, le docteur *Cattois*, *de Caumont*, directeur.

M. *Charles Vasseur* remplit les fonctions de secrétaire.

La vaste salle du Conseil est remplie d'auditeurs, parmi lesquels on remarque des ecclésiastiques et un grand nombre de Dames.

La séance est ouverte à huit heures.

Après quelques mots préliminaires pour exposer le programme de la Société, M. de Caumont aborde la question suivante :

Que sait-on de nos premiers pères ou des hommes qui ont habité la France dans les temps les plus reculés?

Il résume l'état des travaux publiés tant en Allemagne, en Danemark, en Angleterre qu'en France, sur cette nouvelle branche de l'archéologie, dite *préhistorique*. Il montre successivement les caractères propres aux trois périodes

entre lesquelles on la divise : l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer. Puis il décrit les monuments qui nous restent de chacune de ces périodes, les *tumulus*, les *cités lacustres* et les *cavernes*. Il redresse, en passant, certaines erreurs du Comité officiel des antiquités de la Gaule. Enfin, il fait connaître les ustensiles soit en silex, soit en bronze, soit en fer, et les poteries qui ont appartenu aux peuples de cette époque reculée et les animaux sauvages et domestiques, leurs contemporains. Sans attribuer une antiquité exagérée à ces âges préhistoriques, il les regarde comme antérieurs, en Gaule, à l'an 200 avant J.-C. ; car alors les Gaulois avaient déjà un vernis de civilisation que ces vestiges n'indiquent pas.

M. Mondot, instituteur à Toutainville, a remarqué à Bouquelon, dans le Marais-Vernier, non loin de la Grand'Mare et de la Tourbière, des séries de pieux qui lui rappellent la disposition des cités lacustres. Il voudrait attirer l'attention sur ce lieu, qui serait le premier signalé pour contenir des établissements semblables dans le nord-ouest de la France.

M. Le Reffait ne croit pas qu'il faille attribuer une aussi haute antiquité aux pilotis dont il s'agit. Il les regarderait plutôt comme les restes d'établissements hollandais, qu'on sait avoir existé au moyen-âge dans le Marais-Vernier. Mais l'avenir pourra révéler dans ces parages des stations lacustres; toutes les conditions y sont éminemment propres.

M. Canel entretient la Société des découvertes d'antiquités gauloises et romaines faites dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Tous les objets qu'il énumère sont déposés sur le bureau et soumis à l'examen des membres. Ils appartiennent à la bibliothèque de Pont-Audemer. Les plus remarquables sont une sonnette carrée venant du Fresne-Cauverville, des hachettes de bronze, un croissant de métal trouvé à Ste-Croix sur-Aizier, des monnaies romaines du

Bas-Empire recueillies à la Lecqueray, le poids d'une romaine, des anneaux avec cannelures intérieures, un mortier en pierre à anses, trouvés dans le sol de la ville actuelle au milieu de substructions romaines, ce qui détruit l'objection principale jusqu'alors opposée à la fixation de *Breviodunum* à Pont-Audemer. M. Canel laisse de ces diverses découvertes une note qui pourra être imprimée.

M. Frédéric de Cacheleu produit des hachettes de bronze recueillies, il y a une trentaine d'années, à Bouquelon, dans un bois taillis : il y en avait au moins soixante réunies ensemble. Non loin de là existe un retranchement circulaire, nommé *les Forts*, d'une contenance de 20 perches environ

Un membre cite d'autres découvertes de substructions et de sépultures à Lieurey.

M. le docteur Cattois entre dans de longs développements sur la position que doivent avoir les clochers dans les églises. Il leur donne la signification du *ciborium* prescrit liturgiquement au-dessus de l'autel où se consomme le sacrifice. Il cite, pour justifier son système, des monuments de l'Orient, de l'Italie; et pour la France, les tours centrales de Cherbourg, Coutances, Rouen, et les clochers d'Amiens, de Dijon, de la Ste-Chapelle de Paris. Enfin, il retrouve une nouvelle justification de sa théorie dans les quatre églises de Pont-Audemer : le Sépulcre, les Cordeliers, sur lesquels s'élevaient des flèches centrales; St-Ouen et St-Germain, qui possédaient des tours à la partie la plus rapprochée de l'autel. Là était la réserve eucharistique, et la nuit, comme le jour, la tour resplendissait d'une couronne de lumière.

Toutes ces dispositions anciennes étaient conformes aux besoins de l'art comme aux lois liturgiques. Les violer, c'est violer les règles du beau. Voilà pourquoi nous sommes mal impressionnés par les constructions nouvelles. Ces règles y sont foulées aux pieds; l'architecte les ignore, et le prêtre

qui devrait les dicter y reste indifférent, oublieux qu'il est des traditions respectables, négligeant les études esthétiques et liturgiques. Nous faisons tout à rebours. Mais ne serait-il pas temps, enfin, de revenir à ces prescriptions des beaux temps de l'Église, et de renverser les dispositions hétérogènes des derniers siècles ?

M. le Maire se montre, pour sa part, tout disposé à encourager ces bons errements, lorsque les circonstances se présenteront.

M. le comte Dauger veut faire connaître la bonne réussite de la restauration de l'église de St-Aubin-de-Scellon, écroulée il y a une dizaine d'années. La nef vient d'être reconstruite et le chœur restauré par la générosité de Mme de Baglion. M. Bourguignon, architecte départemental, a dirigé les travaux.

M. de Caumont signale un projet qui doit émouvoir les archéologues. L'église St-Pierre de Touques, à la restauration de laquelle le Gouvernement avait consacré, il y a quelques années, une trentaine de mille francs, est menacée de destruction par la municipalité du lieu, parce que l'entretien des couvertures absorbe des fonds dont on voudrait faire un autre emploi. Les habitants intelligents se sont émus, et, grâce au zèle de Mme Lemercier, une souscription est ouverte pour subvenir aux besoins les plus urgents. Il paraît juste que la Société y contribue et fasse en même temps des démarches auprès de M. le Préfet du Calvados pour assurer la conservation d'un monument dont certaines parties sont contemporaines de Guillaume-le-Conquérant.

La Société vote une subvention de 100 francs pour l'église St-Pierre de Touques, et M. de Caumont, directeur, est chargé de faire les démarches nécessaires auprès de l'Administration pour empêcher les projets de la municipalité.

100 francs sont mis aussi à la disposition de MM. de Meaux et Vincent Durand pour faire exécuter des fouilles dans le département de la Loire.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire-général adjoint de la Société,
Charles VASSEUR.

SÉANCE DU 18 JUILLET.

Présidence de M. le docteur CATTOIS.

La séance est ouverte à 8 heures.

Siégent au bureau : MM. *Le Reffait*, maire de Pont-Audemer; le curé de St-Germain, *de Caumont, Raymond Bordeaux*, le comte *d'Estaintot* et *Morière.*

M. Ch. *Vasseur* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont fait hommage de quelques ouvrages d'archéologie qui seront déposés à la Bibliothèque publique.

M. le comte d'Estaintot offre les Comptes-rendus du Congrès scientifique de Rouen.

M. Hérondel, docteur-médecin, à Bourg-Achard, soumet à l'Assemblée une hachette en bronze et un fragment de poterie celtique trouvés dans la forêt de Montfort.

M. le comte d'Estaintot fait lecture d'un mémoire de M. le baron J. de Verneilh sur les « Fabriques du Parc » à l'Exposition universelle. Cette critique spirituelle et piquante enlève les applaudissements; elle est destinée au *Bulletin monumental.*

M. le docteur Cattois passe en revue l'intérieur du palais de l'Exposition. Il décrit la disposition des galeries de l'histoire du travail et les principaux objets qui s'y offrent à la

vue. Il développe les enseignements que devraient en retirer les artistes dans les diverses branches des arts industriels; car c'est par l'étude du passé, en nous pénétrant bien de l'esprit, du tact exquis qui présida à la composition et à l'exécution des œuvres d'art, que nous pourrons arriver à sortir de l'ornière où nous sommes, en dépit du progrès qu'on vante tant. Les formes, sans l'esprit, ne peuvent offrir que des monstruosités.

Il fait l'application de ces principes aux objets exposés par les fabricants les plus renommés de nos jours, principalement à l'orfévrerie d'église.

M. Mondot, instituteur à Toutainville, lit une notice historique et archéologique sur St-Germain de Pont-Audemer.

M. Raymond Bordeaux signale un oubli dans cette notice étendue: il n'y est pas question de l'if monumental dont les rameaux ombragent le cimetière. Pourquoi ces ifs ont-ils été plantés? Quel sentiment les a fait respecter pendant le cours des siècles? C'est là un des *desiderata* de la science. Il est constant qu'un ou deux de ces arbres accompagnent toujours les églises les plus anciennes, celles de fondation romane, et ils paraissent en être les contemporains. Est-ce le fruit d'une superstition celtique ou scandinave? Quelle est leur destination? La Normandie et la Bretagne paraissent principalement en avoir possédé. Beaucoup sont célèbres, entre autres ceux de La Haye-de-Routot. Un arrêt du Parlement de Bretagne a fait détruire, au dernier siècle, ceux de cette province.

On a pensé qu'ils furent plantés sur la tombe du fondateur des églises. Sous les racines de celui de Foulbec, on voit un coffre sépulcral de pierre. A St-Mards, on a trouvé sous l'if, lors de sa destruction, deux sépultures du XI[e] siècle. Ceux qui ont été abattus ailleurs n'ont-ils point produit

quelques objets qui puissent suppléer au silence des documents historiques ?

Ces églises romanes offrent encore un autre intérêt, qui les rend éminemment respectables et doit éloigner d'elles toute atteinte du vandalisme, sous prétexte de restaurations le plus souvent inutiles. Ce sont probablement les premières églises fondées dans les paroisses rurales, bien qu'elles ne remontent pas, pour la plupart, plus haut que la fin du Xe siècle ou du XIe. En effet, le Christianisme s'est d'abord introduit dans les villes, qu'il n'a pas tardé à gagner tout entières, et sous les Carlovingiens les campagnes étaient loin d'être régulièrement desservies. Les premiers édifices consacrés au culte furent des chapelles érigées dans les villas de riches seigneurs francs. C'est la féodalité qui fonda les paroisses. Alors chaque village devint une souveraineté dont le seigneur fut le seul maître. En même temps qu'il centralisait dans ses mains l'administration, il éprouva le besoin de pourvoir sur le lieu à la vie morale de ses vassaux, à leur instruction intellectuelle. C'est donc seulement vers le XIe siècle, après la fondation de la puissance normande, qu'on peut trouver dans les campagnes des églises permanentes. Antérieurement on éleva peut-être des églises de bois, des lieux de réunion provisoires; mais leur durée dut être fort restreinte.

On rencontre aussi des fonts romans en grand nombre, même dans des églises de date plus récente. Il serait utile d'en déterminer la zone géographique. Les campagnes des environs de Pont-Audemer en possèdent : on en voit à Conteville, à Foulbec, à St-Siméon, etc. Ils montrent que dès les Xe, XIe et XIIe siècles ces paroisses avaient le droit de baptistère, d'abord réservé aux églises épiscopales, aux grandes églises. C'est un titre de noblesse. Mais la destruction les menace parce qu'ils sont généralement gros-

siers, sans décoration : tout au plus y voit-on des arcatures méplates. Ces arcatures doivent avoir servi de cadre à une décoration polychrôme. Près de Conches, deux fonts baptismaux de cette forme, mieux conservés, montrent des figures peintes dans chaque arcade. En outre, on les couvrait d'étoffes précieuses, de housses, qu'on nommait *conopeum*. On voit combien ces monuments sont respectables ; il faut donc les conserver précieusement.

Au contraire, dit M. de Caumont, on les jette à la porte, et personne ne proteste. Les statuts épiscopaux semblent autoriser ces ravages, ou tout au moins ne s'en préoccupent pas. Si le département de l'Eure possède encore de ces objets précieux à tant de titres, c'est une heureuse exception ; mais ailleurs on semble se plaire à rayer tous les souvenirs des temps anciens.....

Il demande donc que la Société *émette une fois de plus le vœu de leur conservation.*

Ce vœu, appuyé par M. d'Estaintot et par la Société toute entière, est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire-général adjoint,

Charles VASSEUR.

TABLE DES MATIÈRES.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXIVe SESSION.

PREMIÈRE PARTIE.

TENUE A PARIS LES 15, 16, 17 ET 18 AVRIL 1867.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXIVe SESSION.

DEUXIÈME PARTIE

TENUE A PARIS LES 23, 24 ET 25 SEPTEMBRE 1867.

MÉMOIRES.

SÉANCES TENUES A PONT-AUDEMER,

EN JUILLET 1867.

Caen, imp. F. Le Blanc-Hardel.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

(SESSION DE 1868.)

Le Congrès s'ouvrira à Carcassonne le 20 novembre 1868 et se continuera à Narbonne le 22, à Perpignan le 24.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1847 — Sens.	1859 — Strasbourg
1835 — Douai.	1849 — Bourges.	1860 — Dunkerque
1836 — Blois.	1850 — Auxerre.	1861 — Reims.
1837 — Le Mans.	1851 — Nevers.	1862 { Saumur.
1838 — Tours.	1852 — Dijon.	{ Lyon.
1839 — Amiens.	1853 — Troyes.	1863 { Rodez.
1840 — Niort.	1854 — Moulins.	{ Albi.
1841 — Angers.	1855 — Châlons.	1864 — Fontenay.
1842 — Bordeaux.	1856 — Nantes.	1865 { Montauban.
1843 — Poitiers.	1857 { Mende.	{ Cahors, Guéret.
1844 — Saintes.	{ Valence.	1866 { Senlis, Aix,
1845 — Lille.	1858 { Périgueux.	{ Nice.
1846 — Metz.	{ Cambrai.	1867 — Paris.

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse* à *La Rochelle*, à *Grenoble*, à *St-Étienne* et au *Mans*.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel



